



## BULLETIN DES SEANCES DU GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

N° 113

Séance du mardi 26 mai 2020

Présidence de Mme Sonya Butera, première vice-présidente

---

### Sommaire

<b>Dépôts du 26 mai 2020</b> .....	<b>4</b>
<i>Interpellations</i> .....	4
<i>Initiatives</i> .....	5
<i>Motions</i> .....	5
<i>Pétitions</i> .....	5
<i>Postulats</i> .....	5
<i>Questions</i> .....	6
<i>Requête</i> .....	7
<i>Résolution</i> .....	7
<b>Communications du 26 mai 2020</b> .....	<b>8</b>
<i>Perturbation sur le réseau Swisscom</i> .....	8
<i>Caractère dérogatoire des séances du Grand Conseil</i> .....	8
<i>Réponses du Conseil d'Etat aux simples questions, résolutions, déterminations et pétitions</i> .....	8
<b>Interpellation Nicolas Croci Torti – Moins c'est haut, plus SEMO ? (20_INT_466)</b> .....	<b>9</b>

Texte déposé .....	9
Développement .....	10
<b>Interpellation Sergei Aschwanden – Le sport associatif, ce grand oublié ? (20_INT_469) .....</b>	<b>10</b>
Texte déposé .....	10
Développement .....	10
<b>Interpellation Martine Meldem et consorts – Pour une mobilité efficiente en vue d'un « déconfinement » sécurisé et respectueux de l'environnement (20_INT_472) .....</b>	<b>11</b>
Texte déposé .....	11
Développement .....	11
<b>Interpellation Stéphane Masson – Aide financière de l'Etat en raison de la pandémie et ses conséquences sur les activités économiques : quels moyens de contrôle sont mis en place pour éviter les abus ? (20_INT_473) .....</b>	<b>12</b>
Texte déposé .....	12
Développement .....	13
<b>Interpellation Didier Lohri – Comparaisons des plafonds de cautionnement des communes et du canton (20_INT_476) .....</b>	<b>14</b>
Texte déposé .....	14
Développement .....	14
<b>Interpellation Jessica Jaccoud – Constructions de l'Etat : le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) prend-il vraiment peu soin de ses chantiers ? (20_INT_477) .....</b>	<b>15</b>
Texte déposé .....	15
Développement .....	15
<b>Interpellation Monique Ryf et consorts – Soutien pour les jeunes qui veulent débiter un apprentissage (20_INT_478) .....</b>	<b>16</b>
Texte déposé .....	16
Développement .....	17
<b>Rapport de la commission chargée de contrôler la gestion du Conseil d'Etat du Canton de Vaud – année 2019 (GC 137) .....</b>	<b>17</b>
Rapport de la Commission de gestion .....	17
Décision du Grand Conseil après rapport de la commission .....	17
<b>Exposé des motifs et projet de décret abrogeant le décret du 18 mai 2018 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 5'050'000.- pour financer l'acquisition d'une surface de terrain de 18'300 m2, à détacher du bien-fonds n° 363 (site Trois-Sapins) du cadastre de la Commune d'Echallens, en vue de la construction d'un futur gymnase et accordant un crédit d'investissement de CHF 6'360'000.- pour financer, d'une part, l'acquisition d'une surface de terrain de 17'000 m2, à détacher du bien-fonds n° 272 (site Court-Champ) du cadastre de la Commune d'Echallens, en vue de la construction du futur gymnase d'Echallens et, d'autre part, la participation de l'Etat de Vaud aux frais de viabilisation du site de Court-Champ à Echallens et accordant un crédit d'études de CHF 5'800'000.- pour financer les études relatives à la construction du futur gymnase d'Echallens sur le site de Court-Champ à Echallens (210) .....</b>	<b>31</b>
Rapport de la commission .....	31
Premier débat .....	36

<i>Deuxième débat</i> .....	41
<b>Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 28'800'000.- pour financer les travaux d'entretien prioritaires ainsi que les études pour d'importants assainissements des bâtiments pénitentiaires et Projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 17'000'000.- pour financer les travaux de rénovation de la prison de la Tuilière à Lonay (222)</b> .....	42
<i>Rapport de la commission</i> .....	42
<i>Premier débat</i> .....	47
<i>Deuxième débat</i> .....	50
<b>Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 2'260'000.- pour financer les études relatives à la construction d'une salle de sport VD5 planifiée sur le site d'enseignement de Marcelin à Morges, à la reconfiguration des parkings et au réaménagement des espaces extérieurs (189)</b> ...	51
<i>Rapport de la commission</i> .....	51
<i>Premier débat</i> .....	55
<i>Deuxième débat</i> .....	57
<b>Rapport annuel du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures 2019 (206)</b> .....	58
<i>Rapport de la Commission thématique des affaires extérieures</i> .....	58
<i>Décision du Grand Conseil après rapport de la commission</i> .....	64
<b>Motion Denis Rubattel et consorts – Alléger la pression fiscale de la valeur locative afin d'encourager l'accession à la propriété du logement (19_MOT_069)</b> .....	65
<i>Rapport de la commission – Motion retirée</i> .....	65
<i>Décision du Grand Conseil après rapport de la commission – Motion retirée</i> .....	66
<b>Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 1'870'000.- pour financer les travaux d'adaptation des locaux loués pour la Haute Ecole Pédagogique (HEP) (204)</b> .....	67
<i>Rapport de la commission</i> .....	67
<i>Premier débat</i> .....	69
<i>Deuxième débat</i> .....	70
<b>Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à octroyer une garantie pour l'emprunt de CHF 2'500'000 servant à financer le crédit d'étude de construction d'un nouvel établissement de formation de l'Ecole de soins et santé communautaire (ESSC) à Saint-Loup (Pompaples) (199)</b> .....	70
<i>Rapport de la commission</i> .....	70
<i>Premier débat</i> .....	77
<i>Deuxième débat</i> .....	81
<b>Rapport annuel 2019 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO (GC 141)</b> .....	81
<i>Rapport de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO (CIP HES-SO)</i> .....	81
<i>Décision du Grand Conseil après rapport de la commission</i> .....	88
<b>Résolution Alexandre Démétriadès et consorts – Impact des mesures visant à lutter contre le coronavirus : pour un suivi attentif de la situation et une action concrète en faveur de l'ensemble des acteurs de l'événementiel, de l'hôtellerie-restauration et du tourisme vaudois (20_RES_040)</b> .....	90
<i>Texte déposé</i> .....	90

---

La séance est ouverte à 13 h 30.

### Séance de l'après-midi

Sont présent-e-s : (La liste sera ajoutée ultérieurement.)

Sont absent-e-s :

Dont excusé-e-s :

---

### Dépôts du 26 mai 2020

#### Interpellations

En vertu de l'article 116 de la Loi sur le Grand Conseil, les interpellations suivantes ont été déposées :

1. Interpellation Carole Dubois – Office des bourses : comment fait-il face aux demandes ? (20\_INT\_480)
2. Interpellation Dylan Karlen et consort – Gens du voyage étrangers : doit-on subir ou doit-on agir ? (20\_INT\_481)
3. Interpellation Patrick Simonin et consorts – « Prise de conscience collective pour les produits locaux en période Covid-19 » des actions seront-elles entreprises pour la pérenniser ? (20\_INT\_482)
4. Interpellation Chantal Weidmann Yenny – Prise en charge de la personne âgée infectée dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 (20\_INT\_483)
5. Interpellation Felix Stürner – Hâte-toi lentement... ou quand il devient urgent d'informer ouvertement au sujet du chlorothonil dans le canton de Vaud (20\_INT\_484)
6. Interpellation Hadrien Buclin et consorts – Hébergement d'urgence : pas de retour à la rue après la crise du COVID-19 ! (20\_INT\_485)
7. Interpellation Josephine Byrne Garelli et consort – Quel est le bilan du redéploiement du personnel des CMS pendant la crise du COVID-19 et des infirmières et infirmiers en milieu hospitalier ? (20\_INT\_486)
8. Interpellation Pierre Zwahlen et consorts – Mieux prévenir les épidémies en EMS (20\_INT\_487)
9. Interpellation Stéphane Montangero au nom du groupe socialiste – Ne cachons pas cette misère que certains ne veulent pas voir, trouvons-y des solutions ! (20\_INT\_488)
10. Interpellation Pierre-Alain Favrod et consorts – 2020 année bissextile, et 2021 ? (20\_INT\_489)

11. Interpellation Florence Bettschart-Narbel – Extension du Tribunal cantonal : quels retards et quels coûts les oppositions vont-elles provoquer ? (20\_INT\_490)
12. Interpellation Julien Eggenberger et consorts – Un vrai merci : vers une revalorisation du personnel de la santé et des soins ! (20\_INT\_491)

*Ces interpellations seront développées ultérieurement.*

#### *Initiatives*

En vertu de l'article 128 de la Loi sur le Grand Conseil, les initiatives suivantes ont été déposées :

1. Initiative Vassilis Venizelos et consorts – 300 millions pour une relance favorable à la transition énergétique ! (20\_INI\_025)
2. Initiative Pierre Dessemontet – Chlorothalonil : pour une aide fédérale dans le domaine de l'eau potable (20\_INI\_026)

*Ces initiatives seront développées ultérieurement.*

#### *Motions*

En vertu de l'article 120 de la Loi sur le Grand Conseil, les motions suivantes ont été déposées :

1. Motion Philippe Ducommun et consorts – Pour soutenir nos restaurateurs, renonçons à percevoir les droits de patente en 2020 ! (20\_MOT\_145)
2. Motion Philippe Jobin et consorts – Mise à 0% de l'intérêt moratoire sur acomptes pour les personnes physiques en 2020 (20\_MOT\_146)
3. Motion Gérard Mojon et consorts au nom du groupe PLR – Mise à 0 % de l'intérêt moratoire sur acomptes 2020 et les soldes de taxation 2019, pour les personnes physiques (20\_MOT\_147)

*Ces motions seront développées ultérieurement.*

#### *Pétitions*

En vertu de l'article 105 de la Loi sur le Grand Conseil, les pétitions suivantes ont été déposées :

1. Pétition citoyenne 1 (20\_PET\_043)
2. Pétition citoyenne 2 (20\_PET\_044)
3. Pétition citoyenne 3 (20\_PET\_045)
4. Pétition citoyenne 6 (20\_PET\_046)
5. Pétition citoyenne 7 (20\_PET\_047)
6. Pétition citoyenne 8 (20\_PET\_048)

*Ces pétitions sont transmises au Bureau pour examen, conformément à l'article 106, alinéa 2, de la Loi sur le Grand Conseil.*

#### *Postulats*

En vertu de l'article 119 de la Loi sur le Grand Conseil, les postulats suivants ont été déposés :

1. Postulat Gilles Meystre et consorts – Pour une aide complémentaire aux CHF 3'320.- accordés chichement aux salariés occupant une position assimilable à celle d'un employeur (20\_POS\_208)
2. Postulat Carole Schelker et consorts – Des investissements ciblés dans la construction pour atténuer la récession liée au COVID-19 (20\_POS\_209)
3. Postulat Dylan Karlen et consorts – Pour la santé publique, traçons les denrées alimentaires livrées par e-commerce plutôt que les Vaudois ! (20\_POS\_210)
4. Postulat Carine Carvalho et consorts – Transitions écologique et numérique : quelle stratégie pour l'emploi et la formation continue ? (20\_POS\_211)

*Ces postulats seront développés ultérieurement.*

#### *Questions*

En vertu de l'article 113 de la Loi sur le Grand Conseil, les questions suivantes ont été déposées :

1. Simple question Carole Dubois – Vive le vent ! (20\_QUE\_084)

« Voici maintenant quelques années que la stratégie 2050 a été mise sur pied afin de lutter contre le réchauffement climatique. Cette stratégie a mis en avant les énergies renouvelables et notamment l'énergie éolienne. Récemment, l'Office fédéral de l'énergie a publié une nouvelle brochure mettant en avant la nécessité d'implanter des éoliennes en Suisse afin de bénéficier d'une production d'électricité très importante pour l'hiver. Dans son projet de révision de la Loi sur l'énergie (LEne) en consultation, la Confédération réaffirme l'importance de l'éolien. Le canton de Vaud a également fixé dans son Plan directeur cantonal (PCn) des objectifs importants pour la production d'énergie éolienne.

Malgré cela, les projets doivent toujours et encore parcourir un très long chemin de croix administratif mettant souvent en avant un principe de précaution excessif alors que l'éolien doit maintenant être considéré comme d'importance nationale selon la législation fédérale.

Question : qu'est-ce que le Conseil d'Etat et l'administration cantonale entendent mettre en œuvre pour que les procédures et directives administratives soient allégées, afin de tenir compte de la volonté politique de réaliser les projets éoliens considérés, dans la loi fédérale, comme d'importance nationale ? »

2. Simple question Dylan Karlen – L'Etat prend-il à sa charge la protection de son personnel enseignant ? (20\_QUE\_085)

« Dès le 11 mai 2020, les écoles ont à nouveau accueilli leurs élèves. Cette décision a été prise sur la base du fait que les enfants ne seraient pas des vecteurs du coronavirus. Pourtant, des mesures de protection du personnel enseignant sont prises, telles que l'acquisition de gel hydroalcoolique ou d'autres fournitures de protection. On en conclut que ces mesures sont uniquement destinées à protéger les enseignants entre eux. Dans la mesure où le corps enseignant est employé par l'Etat et que l'employeur est responsable de la santé et de la sécurité de ses collaborateurs, il semble évident que les frais liés à l'application de ces dispositions préventives soient à la charge de l'Etat. Or, il semblerait que certaines directions d'établissements scolaires engagent ces frais sur leur budget de fonctionnement, donc sur les comptes des communes.

Le Conseil d'Etat peut-il donner une explication sur les directives transmises aux directions d'établissement quant à l'engagement de frais liés à la protection du personnel enseignant et la prise en charge ou non de ces frais par l'Etat ? »

3. Simple question Philippe Vuillemin – L’arroseur arrosé ? (20\_QUE\_086)

« Un employeur doit payer, s’il les autorise à travailler à domicile, une partie du loyer de ses employés » a conclu récemment le Tribunal fédéral. Voilà le genre de jurisprudence aussi explosive que celle qui amenât la gratuité des camps de ski, par exemple. En effet si cela se généralise, on peut par exemple revendre le bâtiment de la RTS à Lausanne, réduire de moitié les locaux du Tribunal administratif fédéral (TAF) à Beaulieu, rendre le bâtiment des Retraites populaires au logement en Centre-Ville ; car pourquoi conserver des surfaces onéreuses, si c’est pour payer le loyer de l’employé à la maison ?

Nous posons au Conseil d’Etat la question suivante : quel impact cette décision aurait-elle sur les finances de l’Etat si celui-ci — comme de nombreux milieux le demandent — augmentait notablement le télétravail de ses fonctionnaires ? »

4. Simple question Amélie Cherbuin – Bourses d’études et Coronavirus (20\_QUE\_087)

« Suite à la pandémie, bon nombre d’étudiants ont perdu leur travail d’appoint leur permettant d’assurer leur entretien durant leurs études. Ces revenus viennent en déduction de la bourse d’études qui n’est pas accordée à ceux qui ont des revenus plus conséquents. Or, la règle pour une demande de bourse d’études prévoit que si la demande de bourse parvient moins de trois mois avant la fin de l’année académique, l’Office cantonal des bourses d’études et d’apprentissage ne pourra plus intervenir. Par conséquent, le dépôt d’une demande de bourse en avril ne permet pas aux étudiants de bénéficier de la bourse s’ils ont perdu leur emploi.

De plus, selon la Loi sur l’assurance-chômage (LACI), seule une personne apte au placement peut être indemnisée. Un étudiant est dès lors considéré comme inapte au placement, même s’il a un travail rémunéré pour lequel il a cotisé, en plus de ses études.

Par conséquent, nous avons l’honneur de poser la simple question suivante : le Conseil d’Etat envisage-t-il la possibilité que des étudiants ayant perdu des ressources en lien avec le Coronavirus puissent déposer une demande de bourse durant le dernier trimestre de l’année ?

Par avance, je remercie le Conseil d’Etat pour sa réponse. »

*Ces questions sont transmises au Conseil d’Etat.*

*Requête*

En vertu des articles 67 et suivants de la Loi sur le Grand Conseil, la requête suivante a été déposée :

Requête Philippe Jobin et consorts aux noms des groupes UDC/PLR/VRLB – Pour l’institution d’une commission d’enquête parlementaire (CEP) suite à la présentation de l’EMPD (229 HRC) par le Conseil d’Etat (20\_REQ\_003)

*Cette requête sera développée ultérieurement.*

*Résolution*

En vertu de l’article 136 de la Loi sur le Grand Conseil, la résolution suivante a été déposée :

Résolution Yann Glayre et consorts – De l’exemplarité et de la solidarité de l’Etat de Vaud avec les travailleuses et travailleurs indigènes, ainsi que les PME vaudoises, face à la récession économique (20\_RES\_043)

*Cette résolution sera développée ultérieurement.*

---

**Communications du 26 mai 2020**

*Perturbation sur le réseau Swisscom*

**La première vice-présidente** : — En raison d'une perturbation que connaît actuellement le réseau Swisscom, il est possible que la retransmission de nos débats soit perturbée.

*Caractère dérogatoire des séances du Grand Conseil*

**La première vice-présidente** : — J'attire votre attention sur le fait que nos réunions ont un caractère dérogatoire en raison de leur intérêt public prépondérant. Les séances plénières du Grand Conseil réunissent près de 200 personnes. Il s'agit en effet de l'un des plus grands rassemblements autorisés au sein de notre canton, moyennant le déploiement d'un plan de protection. Je vous remercie donc de bien vouloir respecter scrupuleusement les règles temporaires de comportement qui s'appliquent à l'organisation de nos activités parlementaires. De son côté, le Bureau du Grand Conseil suit de près l'évolution de la situation sanitaire cantonale, ainsi que toutes les décisions du Conseil fédéral et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Je me permets de saisir cette occasion pour ouvrir une parenthèse afin de remercier l'Office du médecin cantonal et le Service des maladies infectieuses du CHUV pour l'expertise scientifique dont ils font bénéficier les membres du Bureau.

Conformément à l'article 7 de l'Ordonnance fédérale du 13 mars, il me faut vous rappeler que nous sommes encore en situation d'exception et repasser rapidement les mesures et recommandations sanitaires actuellement en vigueur en Suisse, à savoir :

- le maintien d'une distance physique de 2 m ;
- l'évitement de tout contact inutile, qu'il soit direct ou indirect, par le partage d'objets ;
- la pratique des gestes sanitaires de base : une hygiène régulière des mains, éternuer et tousser dans le pli du coude ou dans un mouchoir dont il faut se débarrasser dans une poubelle fermée. Bien entendu, il en va de même en cas d'utilisation d'un masque à usage unique.

En cas d'apparition de symptômes, notamment des maux de tête, des courbatures, une toux sèche ou une fièvre forte, il faut vous isoler et prendre contact avec votre médecin traitant.

La réussite de l'assouplissement des mesures repose sur le traçage des cas et l'évitement de la formation de foyers de contagion. C'est en continuant d'adopter une attitude préventive, sans brûler les étapes, que nous continuerons à nous protéger les uns et les autres.

*Réponses du Conseil d'Etat aux simples questions, résolutions, déterminations et pétitions*

Durant la semaine écoulée, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil les réponses suivantes :

1. Réponse du Conseil d'Etat à la simple question Pierrette Roulet-Grin – Yverdon : une petite route devenue grand projet d'agglomération (20\_QUE\_070)
2. Réponse du Conseil d'Etat à la pétition concernant la fermeture du guichet CFF de Moudon (13\_PET\_010)

**Interpellation Nicolas Croci Torti – Moins c’est haut, plus SEMO ? (20\_INT\_466)**

*Texte déposé*

Le dynamisme exceptionnel de la Suisse n’est plus à démontrer. Son système de formation duale envié dans le monde entier est l’une des raisons qui font que notre pays peut maintenir un taux de chômage remarquablement bas, en comparaison internationale. Si ces résultats peuvent nous réjouir, l’accès à l’apprentissage n’en demeure pas moins difficile pour près d’un quart des jeunes du canton. Ainsi, près de 2’000 jeunes bénéficient chaque année d’une mesure de transition, comme notamment d’un Semestre de motivation (SEMO). Ceux-ci, au nombre de six dans le canton, misent sur une approche pratique afin de permettre aux jeunes de s’insérer dans le monde professionnel à la sortie de l’école obligatoire ou suite à une rupture de leur première formation initiale. Les SEMO leur permettent de faire des stages en entreprise, de travailler dans des ateliers productifs et de prendre part à des projets concrets ou à des chantiers d’utilité publique, favorisant ainsi le savoir-faire pratique au savoir théorique pur et simple. Il est encore utile de rappeler que la Confédération s’est fixée l’objectif que le 95 % des moins de 25 ans terminent une formation certifiante. Le taux de certification dans le Canton de Vaud étant un des moins bons de Suisse — 86 % en 2016 — le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a fait de cet objectif le premier de ses quatre chantiers prioritaires pour les années à venir.

Les SEMO vaudois ont fait leurs preuves depuis de nombreuses années, obtenant un taux moyen d’insertion proche de 70 %, alors que la moyenne suisse est plutôt à 60 %. La recette de ce succès revient en grande partie du fait que les jeunes sont activés à 100 %, dans un environnement proche de celui des entreprises. De plus, leur rythme de travail est similaire à celui qu’ils connaîtront en tant qu’apprentis, soit environ 20 % de cours et 80 % de travail en atelier. De nombreux employeurs le reconnaissent : un jeune qui est passé par un SEMO, est un jeune qui connaît déjà son métier d’apprenti. De plus, grâce à leur activation à 100 %, les jeunes ont l’occasion de tester leur projet professionnel avant de débiter l’apprentissage. Ceci réduit nettement le risque de rupture d’apprentissage, dont le taux est malheureusement encore trop élevé dans le canton, comme dans le pays.

Cette activation des jeunes à 100 % au sein de SEMO, pourtant essentielle à leur succès, semble être remise en question depuis quelque temps, avec par exemple la création en 2018 de la mesure « SEMO coaching » — suppression des cours et du travail en atelier. Deux projets pilotes sont également menés actuellement à Yverdon et Lausanne, visant à activer les jeunes à temps partiel. Une prise en charge partielle peut éventuellement convenir à une petite minorité, mais ne répond pas aux besoins de la plupart des jeunes à la recherche d’une formation ou en rupture d’apprentissage. De plus, le fait de laisser des jeunes « désœuvrés », même partiellement, durant plusieurs mois avant leur entrée en apprentissage ne peut pas les préparer à la réalité et aux attentes du monde professionnel. Les autres principales mesures de transition — EdT, Cofop, Racc — prévoient d’ailleurs toutes une activation à 100 %.

D’autre part, les SEMO étant essentiellement financés par l’assurance chômage, leur subventionnement a fortement baissé ces dernières années. En effet, à l’instar des autres Mesures du marché du travail (MMT) financées par le SECO — programmes d’emplois temporaires, cours,... — il est directement lié au taux de sans-emploi en Suisse. Moins de chômage, moins de subventions pour l’insertion des jeunes. Ceci est problématique pour les SEMO car ces derniers œuvrent en prévention du chômage et non en conséquence de celui-ci. Leur fréquentation n’est donc pas directement liée au nombre de chercheurs d’emploi, comme c’est le cas pour les autres MMT.

A la lumière de ces éléments, j’ai donc l’honneur de poser les questions suivantes au Conseil d’Etat :

1. Quel regard le Conseil d’Etat pose-t-il sur les prestations fournies par les SEMO vaudois ?
2. Comment le Conseil d’Etat envisage-t-il à moyen terme la prise en charge des jeunes bénéficiant des prestations des SEMO, plus précisément leur taux d’activation ?
3. Le Conseil d’Etat serait-il prêt à compenser les baisses de subventions fédérales provenant du Secrétariat d’Etat à l’économie (SECO) afin de maintenir une prise en charge optimale pour les jeunes vaudois en recherche d’une formation professionnelle ?

*Souhaite développer.*

(Signé) Nicolas Croci Torti  
et 23 cosignataires

*Développement*

*L'auteur n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*

**Interpellation Sergei Aschwanden – Le sport associatif, ce grand oublié ? (20\_INT\_469)**

*Texte déposé*

Le 24 avril 2020, les médias ont relayé l'information qu'une enveloppe de 39 millions serait allouée à la culture vaudoise. Sur ce montant global, l'Etat de Vaud allouerait 14,5 millions<sup>1</sup>. Les demandes devaient être déposées jusqu'au 30 avril et seraient traitées entre les mois de juin et août. Il faut saluer la réactivité du canton ainsi que celle du Service des affaires culturelles (SERAC) afin que le monde culturel puisse être soutenu comme il se doit.

En prenant exemple sur la mise en place d'un tel soutien à la culture vaudoise, j'aimerais connaître la position du canton par rapport au monde sportif. La Confédération a alloué un montant de 100 millions<sup>2</sup>, réparti à parts égales, 50 millions pour le sport professionnel et 50 millions pour le sport amateur. En se penchant un peu plus sur les conditions d'octroi des 50 millions pour le sport amateur, il est stipulé que les associations ou clubs sportifs pourront uniquement recevoir une aide si ladite association est confrontée à des problèmes de liquidités ou d'insolvabilité. Il faut rappeler que les clubs et fédérations sportifs contribuent de manière déterminante à la valeur ajoutée brute du sport en Suisse. Les clubs et fédérations sportifs génèrent une valeur ajoutée brute de 1,49 milliard de francs et emploient environ 9740 personnes, contribuant ainsi pour 14 % à sa valeur ajoutée et pour 10 % à son emploi<sup>3</sup>. Sachant que la grande majorité des clubs sportifs (sur)vivent grâce au bénévolat de leurs membres, qui « heureusement » génèrent une faible valeur ajoutée brute par salarié (productivité du travail) ce qui a pour conséquence directe de permettre aux clubs leur survie financière. J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Un soutien financier aux associations et clubs est-il prévu ?
- Si oui, dans quel délai les associations et clubs pourront-ils faire une demande ?
- Si non, pourquoi ?
- Le canton de Vaud va-t-il octroyer un rabais sur les locations de ses locaux et/ou infrastructures à des associations et clubs vaudois ?
- Les clubs et associations devant rembourser un prêt Loi sur les investissements dans les régions de montagne (LIM) peuvent-ils envisager un décalage d'un an du remboursement des tranches de ce prêt ?

*Ne souhaite pas développer.*

(Signé) Sergei Aschwanden

*Développement*

*L'auteur n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*

<sup>1</sup> <https://m.24heures.ch/articles/27775610>

<sup>2</sup> <https://www.baspo.admin.ch/fr/aktuell/covid-19-finanzhilfen-sport.html>

<sup>3</sup> Sport et économie en Suisse, de l'importance économique du sport en Suisse, Rütter Soceco (version abrégée)

**Interpellation Martine Meldem et consorts – Pour une mobilité efficiente en vue d'un  
« déconfinement » sécurisé et respectueux de l'environnement (20\_INT\_472)**

*Texte déposé*

La date du 11 mai marque l'ouverture de la seconde étape de déconfinement. Avec l'accès aux écoles, aux magasins, ou encore aux restaurants, la vie active reprend progressivement tout en conservant les distances qui s'imposent. Les citoyennes et citoyens de notre canton recommencent à se mouvoir tout en conservant une certaine peur de contracter ou de transmettre le COVID-19 aux personnes les plus vulnérables.

Malgré toutes les mesures qui sont mises en œuvre, la promiscuité des transports publics, couplée au fait de devoir partager son espace avec de nombreux inconnus plaide malheureusement largement en défaveur de ce mode de transport. Le groupe vert'libéral souhaite que tout soit mis en œuvre pour que le déconfinement n'engendre pas une explosion du trafic automobile individuel motorisé source de pollution atmosphérique et d'engorgements routiers.

Particulièrement adaptés pour les courts déplacements, par exemple entre le domicile et l'école ou le domicile et le travail, le vélo et la marche à pied présentent de nombreux avantages :

- cela permet le respect des règles de distanciation sociale ;
- préserve l'environnement ;
- participe à la préservation de la santé par la pratique d'une activité physique modérée, renforce également les défenses immunitaires ;
- génère des coûts modérés tant pour l'utilisateur que pour les collectivités publiques.

A ce titre, le groupe vert'libéral, par la députée Martine Meldem, avait déjà souligné lors d'une question au Conseil d'Etat l'importance de l'exécution rapide de sa stratégie cantonale de promotion du vélo (16\_QUE\_051).

Egalement essentiel, le télétravail reste la meilleure façon de limiter les déplacements professionnels — aux heures de pointe notamment — et doit continuer à être encouragé et planifié à long terme chaque fois que cela est possible.

L'administration vaudoise représentant près de 30'000 collaborateurs, les horaires de travail pourraient être différenciés aussi souvent que possible afin d'optimiser les réseaux publics et permettre aux transports publics de récupérer dans les heures creuses leur manque à gagner en raison des règles de « distanciation sanitaire ». Dans sa réponse à l'interpellation de la députée vert'libérale, Ella Christin (17\_INT\_682) sur la promotion du télétravail, le Conseil d'Etat entendait en 2017 poursuivre le déploiement de mesures au sein de l'administration cantonale permettant de concilier vie professionnelle et privée, dont celle du télétravail.

Dès lors, le groupe vert'libéral souhaite poser les questions suivantes au Conseil d'Etat vaudois :

1. De quels moyens légaux disposent le canton et les communes pour mettre en œuvre rapidement des aménagements provisoires en faveur de la mobilité douce ?
2. Est-ce que le Conseil d'Etat entend soutenir ces démarches et si oui, de quelle manière ?
3. Quels outils, formations, cadres, programmes le Conseil d'Etat peut-il mettre en place pour poursuivre le renforcement, le déploiement du télétravail ainsi que la mise en place d'horaires décalés (début, fin du travail) de l'administration cantonale et encourager les entreprises à faire de même ?

*Ne souhaite pas développer.*

*(Signé) Martine Meldem  
et 7 cosignataires*

*Développement*

*L'auteure n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*

**Interpellation Stéphane Masson – Aide financière de l'Etat en raison de la pandémie et ses conséquences sur les activités économiques : quels moyens de contrôle sont mis en place pour éviter les abus ? (20\_INT\_473)**

*Texte déposé*

Le 29 avril dernier, le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent de l'Office fédéral de la police (Fedpol) (MROS) a publié une information destinée aux intermédiaires financiers (voir annexe) selon laquelle il avait reçu à la fin du mois, 33 communications de soupçon en lien avec l'Ordonnance sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19. Cela concerne en particulier des états de fait qui ont fait naître le soupçon que les crédits octroyés pourraient faire l'objet d'abus, par exemple :

- a. Les fonds octroyés sont transférés sur un compte privé du propriétaire de l'entreprise qui a bénéficié du crédit ;
- b. Les fonds sont utilisés pour rembourser des prêts privés ou honorer des dettes des propriétaires de la société bénéficiaire du crédit ;
- c. Une grosse partie ou la totalité de la somme est retirée en espèces.

Certes, soupçon ne signifie pas nécessairement infraction, mais le nombre de communications interpelle. Il s'agit par ailleurs d'états de fait en lien avec une aide fédérale, mais le parallèle avec les aides octroyées par le canton de Vaud peut être dressé : les abus sont possibles, surtout lorsque les transferts s'opèrent sommairement. S'il est logique en pareille situation de crise de venir rapidement en aide aux entreprises, indépendants, *start-up* et *scale-up* du canton, il faut s'assurer qu'une minorité de personnes mal intentionnées ne puissent tirer profit de la situation. Une fois l'urgence passée, le meilleur moyen d'atteindre cet objectif est d'instaurer un suivi des aides délivrées par le canton (crédits de transition, cautionnements, aides à fonds perdu).

C'est ainsi que le Conseil d'Etat a décidé de confier un mandat spécial au Contrôle cantonal des finances (CCF) afin de réaliser le contrôle de la mise en œuvre, de l'octroi et du suivi des aides liées au coronavirus (communiqué du 24 avril).

C'est ainsi que le soussigné a l'honneur de demander au Conseil d'Etat de bien vouloir prendre en compte ce qui précède en exposant :

- Les moyens de contrôle qu'il entend mettre en œuvre pour lutter contre les abus possibles lors d'octroi d'aides financières par le canton aux entreprises dans le contexte de la pandémie du coronavirus.

*Ne souhaite pas développer.*

*(Signé) Stéphane Masson*

TELE

13



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP  
Office fédéral de la police fedpol  
Prévention de la criminalité & État-major de direction  
Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent

CH-3003 Berne  
fedpol, MROS

### Aux intermédiaires financiers

Berne, le 29 avril 2020

### Obligation de communiquer / COVID-19

Mesdames, Messieurs,

Nous vous transmettons le message suivant, en lien avec l'obligation de communiquer dans le contexte de la situation extraordinaire créée par le COVID-19 :

1. L'obligation de communiquer selon l'art. 9 al. 1 LBA reste valable en situation extraordinaire (COVID-19). Dès lors, les intermédiaires financiers doivent adresser une communication au MROS, s'ils savent ou ont le soupçon fondé que, sur une relation d'affaire ouverte en leurs livres, des valeurs patrimoniales proviennent d'un crime ou sont sous le pouvoir de disposition d'une organisation criminelle.
2. Au 28 avril 2020, le MROS a reçu 33 communications de soupçon en lien avec l'Ordonnance sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19 (RS 951.261). Cela concerne en particulier des états de faits qui ont fait naître le soupçon que les crédits octroyés pourraient faire l'objet d'abus, par exemple :
  - a. les fonds octroyés sont transférés sur un compte privé du propriétaire de l'entreprise qui a bénéficié du crédit ;
  - b. les fonds sont utilisés pour rembourser des prêts privés ou honorer des dettes des propriétaires de la société bénéficiaire du crédit ;
  - c. une grosse partie ou la totalité de la somme octroyée est retirée en espèces.
3. Le MROS continuera de tenir à jour une liste d'exemples et la communiquera via le portail goAML.
4. Le dépôt d'une plainte pénale ne libère pas l'intermédiaire financier de son obligation de communiquer au MROS.

Meilleures salutations,  
Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS)

Office fédéral de la police fedpol  
Guisanplatz 1A  
3003 Berne

### Développement

*L'auteur n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*

---

**Interpellation Didier Lohri – Comparaisons des plafonds de cautionnement des communes et du canton (20\_INT\_476)**

*Texte déposé*

Le Conseil d'Etat a répondu à une simple question en date du 30.4.2020, au sujet du plafond de cautionnement des communes.

Etant le questionneur, je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse, mais le problème demeure en matière de méthode de calcul des associations intercommunales.

Il est important de préciser le sens des interrogations que les miliciens de la politique vaudoise sont en droit de comprendre.

Comme indiqué à plusieurs reprises le Conseil d'Etat considère qu'il soutient les communes.

Je vous fais grâce des différentes interprétations au sujet :

- de la générosité du canton sur un droit élémentaire des communes de disposer de leur part d'impôts ;
- des positions exprimées, par presse interposée en béatifiant la bonne nouvelle d'une saine gestion de l'Administration cantonale des impôts (ACI) et l'oubli des communes dans ce brillant succès collectif.

A force de graphiques et d'explications floues, l'Etat démontre que la santé financière des communes est aussi excellente que la situation des comptes de l'Etat.

En réalité, le guide de calcul des plafonds de cautionnement n'est pas comparable comme le mentionne la réponse du Conseil d'Etat.

Dans le but d'utiliser les données demandées par le canton aux communes et d'ainsi permettre de comparer des pommes aux pommes et des poires aux poires, les questions sont les suivantes :

- est-ce que le Service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS) peut fournir une statistique des engagements du canton selon la méthode préconisée aux articles de lois pour établir annuellement la participation du canton dans des cautionnements ?
- Est-ce que le SCRIS peut publier le plafond de cautionnement du canton ?
- Est-ce que nous (les députés, communes, citoyens de ce canton) serions en droit de connaître cette information à savoir l'endettement global des communes, y compris celles des associations de communes ?
- Est-ce que cette information peut être publiée chaque année avec l'analyse sur la situation financière des communes et y compris dans l'annuaire statistique ?
- Au 31.12.2019 quel est le niveau d'endettement des associations de communes, globalement et par association ?

Et à défaut de réponses précises, à ces diverses questions :

- le soussigné, devra-t-il déposer chaque année une interpellation pour obtenir ces informations factuelles et respectueuses du travail effectué par les collectivités publiques ?

En remerciant le Conseil d'Etat de sa lecture et du temps consacré à répondre à cette interpellation.

*Ne souhaite pas développer.*

*(Signé) Didier Lohri*

*Développement*

*L'auteur n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*

**Interpellation Jessica Jaccoud – Constructions de l'Etat : le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) prend-il vraiment peu soin de ses chantiers ? (20\_INT\_477)**

*Texte déposé*

Les investissements de l'Etat dans des nouvelles constructions ont été nombreux ces dernières années. Cette politique est bienvenue, car elle permet d'investir dans les infrastructures de l'avenir, à un moment où le paysage bancaire est particulièrement favorable aux emprunts, tout en permettant à des entreprises locales de travailler.

Le CHUV poursuit à ce titre un programme ambitieux d'investissements, avec des projets permettant d'améliorer la qualité des soins et de moderniser la cité hospitalière. Il est à noter que les projets sont suivis régulièrement par la Commission thématique de la santé publique (CTSAP), et que le Grand Conseil octroie quant à lui les crédits d'investissements.

De plus, les Directions générales de la cohésion sociale (DGCS) et de la santé (DGS) sont amenées à suivre certains chantiers. En effet, l'Etat subventionnant les projets d'investissement des Etablissements médicaux sociaux (EMS) et des Etablissements psychosociaux médicalisés (EPSM) avec, notamment, l'octroi d'une garantie d'emprunt, la DGCS approuve et assure le suivi de l'ensemble des phases des projets architecturaux depuis les études jusqu'à la mise en service.

Pour ce qui est des hôpitaux, ce sont en revanche bien ces derniers qui sont en premier lieu responsables, en vertu de la Loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public et des réseaux de soins (LPFES), de la gestion de leurs investissements. La DGS assure un suivi des chantiers liés au mandat des prestations des hôpitaux présents sur la liste des établissements hospitaliers, sur la base d'un programme pluriannuel des investissements approuvé par le Conseil d'Etat.

Cela étant, dans un communiqué de presse récent, un parti politique vaudois pointait du doigt la gestion des chantiers sous la responsabilité du Département de la santé et de l'action sociale. Au-delà des considérations politiciennes, il serait utile que le Conseil d'Etat renseigne le Grand Conseil sur la réalité des faits.

J'ai ainsi l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Est-ce correct d'affirmer que les chantiers menés par le Département de la santé et de l'action sociale rencontrent « trop souvent » des dépassements ? Une comparaison avec d'autres services de l'Etat existe-t-elle et pourrait démontrer que ces propos sont fondés sur des faits objectifs ?
- 2) Combien de fois, et pour quel pourcentage d'investissements, des crédits additionnels ont-ils été sollicités s'agissant de chantiers du CHUV ? Qu'en est-il pour les projets d'EMS/EPSM ?
- 3) Un quotidien vaudois de référence — *24heures* du 3 avril 2020 — nous renseignait sur l'extension des urgences du CHUV afin d'accueillir des patients malades du COVID. La présence d'un service d'ingénierie et d'architectes à l'intérieur du CHUV a-t-elle permis une meilleure réactivité, ou est-ce qu'au contraire, un service externe au CHUV aurait été plus à même de trouver des solutions rapides pour l'accueil des patients ? De manière générale, la présence d'architectes au sein du Département de la santé et de l'action sociale se justifie-t-elle, par exemple en raison de la nature particulière des chantiers ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

*Ne souhaite pas développer.*

*(Signé) Jessica Jaccoud*

*Développement*

*L'auteure n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*

**Interpellation Monique Ryf et consorts – Soutien pour les jeunes qui veulent débiter un apprentissage (20\_INT\_478)**

*Texte déposé*

Les jeunes qui terminent l'école obligatoire dans le canton de Vaud à fin juin et qui se destinent à un apprentissage étaient dans une phase importante pour la signature des contrats au moment où tout s'est arrêté en raison du coronavirus. Si une partie d'entre eux ont déjà la chance d'avoir un contrat signé, ce n'est de loin pas le cas de toutes et tous. Pour ces derniers, la crise a frappé de plein fouet les démarches à entreprendre ou à finaliser : plus de stages en entreprises, plus d'entretiens, plus de soutien par des professionnel.le.s pour élaborer ou terminer le dossier de candidature. Et les contrats doivent en principe être rendus signés à fin juillet 2020. De quoi hypothéquer leur avenir.

Ce d'autant plus que les études des crises précédentes le montrent très clairement : ce sont ces jeunes sur le point d'entrer dans la vie professionnelle qui ont subi de plein fouet les effets de ces crises. Et un jeune sans formation initiale est en passe d'être fragilisé sa vie durant.

Côté entreprises, on n'a pas encore de chiffres. Mais il est à craindre que celles — et en particulier les PME — dont les affaires ont été stoppées par le coronavirus hésitent ou renoncent carrément à engager des apprenti.e.s cette année. Une récente étude menée par l'Université de Berne sur la base des effets des crises précédentes<sup>4</sup> avance un pronostic : des quelque 30'000 jeunes en Suisse qui devraient encore trouver une place d'apprentissage, 8-12% pourraient se retrouver sans solution. Des chiffres prudents, dans la mesure où l'ampleur de la crise est pour l'instant plus grande qu'en 2009 par exemple et que le timing est plus défavorable, puisque ce sont les mois de mars, avril et, mai qui sont impactés.

Le renforcement de la formation professionnelle est un objectif prioritaire du Programme de législature du Conseil d'Etat. La crise actuelle et qui aura des conséquences encore dans les années à venir, est un frein important au développement et à l'aboutissement de cet objectif.

La conseillère d'Etat Cesla Amarelle a avancé le chiffre de - 12% pour les contrats d'apprentissage signés par rapport à la même époque de l'année dernière. Dans la session extraordinaire des Chambres fédérales qui vient de se dérouler, les parlementaires ont largement accepté une motion visant à soutenir financièrement, ou par des actions ciblées, les entreprises formatrices pour les encourager à engager des apprenti.e.s. A ce stade, il serait souhaitable que le soutien vienne également du canton.

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes et nous le remercions d'emblée pour les réponses qu'il voudra bien y apporter :

1. Le Conseil d'Etat serait-il prêt à soutenir les entreprises formatrices, par la création d'un fonds cantonal en complément au soutien promis au niveau fédéral, pour que ces entreprises ne renoncent pas à engager des apprenti.e.s cette année ?
2. Des mesures particulières sont-elles prévues pour soutenir les jeunes qui recherchent encore une place d'apprentissage et, si oui, lesquelles ?
3. Les mesures de transition vont-elles être renforcées pour ne laisser aucun jeune sans solution à la fin de l'école obligatoire ?
4. Pourrait-on envisager — dans le cadre de cette situation exceptionnelle — d'autoriser la signature de contrats d'apprentissage de manière plus tardive que prévu par le Règlement d'application de la Loi du 9 juin 2009 sur la formation professionnelle (RLVFPPr) ?
5. Qu'en est-il enfin des admissions dans les écoles des métiers ?

*Ne souhaite pas développer.*

*(Signé) Monique Ryf  
et 34 cosignataires*

<sup>4</sup> *St Galler Tagblatt\_30.04.2020, Bis zu 6000 Jugendliche ohne Lehrstelle.*

*Développement*

*L'auteure n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*

---

**Rapport de la commission chargée de contrôler la gestion du Conseil d'Etat du Canton de Vaud – année 2019 (GC 137)**

*Rapport de la Commission de gestion*

*(Voir annexe en fin de séance.)*

*Décision du Grand Conseil après rapport de la commission*

**M. Hugues Gander (SOC), rapporteur général :** — Merci à notre vice-présidente d'avoir mis cet objet à l'ordre du jour, et ce, malgré les circonstances pour lesquelles des décisions pressantes doivent parfois être prises.

C'est donc à moi qu'incombe la mise en bouche de cet après-midi et je vous adresse un avertissement : les propos introductifs du président de la Commission de gestion pourront vous paraître peu sérieux, mais en y prêtant une oreille attentive, vous entendrez que ce n'est pas tout à fait le cas ! Disons que le ton sera un peu décalé !

Nous allons donc consacrer quelques dizaines de minutes à un retour sur le millésime 2019, je dirais même plus, sur la cuvée 2019. En effet, l'année 2019 restera celle de la Fête des Vignerons et du Centenaire des Jeunesses campagnardes — où il fut aussi question parfois de cuvée au petit matin. Pour la Commission de gestion, la cuvée 2019, avec ses vingt-quatre observations sur le contrôle de la gestion du Conseil d'Etat, est une année plutôt dans la moyenne basse du nombre desdites observations. Et qui dit cuvée, dit cuve ! L'une, de quelque 500 litres, a quelque peu occupé la Commission de gestion. Elle se composait d'un mélange de Sauvignon, de Salvagnin et de Syrah. On a eu de la peine à délimiter la provenance et les proportions du mélange de ces trois vins : Sauvignon, Salvagnin et Syrah, si bien qu'on a tout simplement baptisé cette cuve « S3 ».

Pour filer la métaphore et pour mettre en évidence une thématique récurrente de nos investigations, je dirai que l'informatique et la cyberadministration de l'administration cantonale vaudoise est à la population ce que la viticulture bio est à l'environnement. On vise un futur meilleur, mais on constate que la mise en œuvre de ces deux thématiques ne se fait pas sans risques et sans complications : lutte contre le mildiou et l'oïdium, d'un côté, et possible obsolescence de certains de nos logiciels et détermination du processus de gestion et de conservation des documents électroniques de l'autre.

Dans un autre domaine, les jeunes pousses de notre canton — entre greffons et sarments — ont aussi sensibilisé notre attention par une certaine fragilité, une certaine inquiétude pour leur avenir, voire pour quelques-uns, comme un rejet à s'implanter dans notre sol pourtant fertile.

Nous nous sommes aussi penchés sur la récolte 2019 fournie par vous, collègues députés, où les grands crus que sont les motions avec 50 dépôts ont dépassé très largement la moyenne des dix dernières années, puisque celle-ci est de 29,30. Les premiers crus que sont les postulats ont aussi été très productifs avec 72 dépôts, comparés à la moyenne décennale de 49,70. Quant au vin nouveau, à boire dans les trois mois — comprenez les interpellations — sa production est certes supérieure à la récolte moyenne, mais d'assez peu. Mais vous vous êtes surpassés dans le jus de raisin à boire de suite : 147 questions pour une moyenne de 78. Mais il faut le rappeler, c'était l'année de la Fête des Vignerons.

Pour terminer cette introduction métaphorique, je mentionnerai les réserves en cave : les stocks, au 31 décembre 2019, sont de 424 objets parlementaires en suspens. Au vu de la récolte 2020, qui s'annonce tout aussi abondante, la question de l'écoulement des stocks se pose et se posera !

Avant de passer la parole à mes collègues, j'aimerais pour terminer remercier tour à tour la Confrérie — ils et elles se reconnaîtront — le caviste, les vigneron-tacherons, les vendangeurs, les œnologues, les pépiniéristes viticoles, les négociants en vin — et j'en oublie — qui ont permis à ce que 2019 soit finalement une bonne année, financièrement comme a pu en témoigner le connétable de la Confrérie, il y a maintenant plus d'un mois, et comme vous avez pu le constater en observant la granularité toute fine des grappes, ou plutôt des observations, qui sont soumises au Conseil d'Etat. Je terminerai par une petite question : mais en fait, dans tout ça, qui tient le rôle du grand échanton, celui qui verse à boire ? J'ai ma petite idée ; et vous ?

La discussion sur le rapport général n'est pas utilisée.

### Département du territoire et de l'environnement

**M. Jean-François Chapuisat (V'L), rapporteur de la sous-commission :** — En préambule, nous tenons à remercier l'ensemble de nos interlocuteurs et interlocutrices pour le bon accueil et la qualité des présentations et renseignements fournis.

Nous avons rédigé deux observations en lien avec la Direction générale de l'environnement (DGE) et plus spécifiquement avec la Direction des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA). La première observation, intitulée « Quel avenir pour la gestion des subventions ? », touche les logiciels informatiques basés sur Lotus Note utilisés en interne pour les demandes et l'attribution des subventions, tant pour la part cantonale que fédérale. Il faut souligner que la DGE est une grande utilisatrice du logiciel Lotus Note, notamment pour les programmes liés à l'octroi et au paiement des subventions. Or, l'abandon de Lotus Note au sein des services de l'Etat a été annoncé en 2018 et programmé pour 2020. Dès lors, nous demandons au Conseil d'Etat de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et dans quels délais, afin de s'assurer de la pérennité du système de gestion des subventions au sein de la DIRNA.

La seconde observation, intitulée « Le Conseil d'Etat a-t-il oublié ses cantonnières et cantonniers ? », touche les infrastructures de ce service. Rappelons ici qu'il s'agit de la division Ressources en eau et économie hydraulique (DGE-EAU). La sous-commission a visité des locaux destinés aux cantonnières et cantonniers. Le premier, dans le secteur de Payerne, était en travaux. Il offrira, à terme, un espace chauffé, abritant notamment des vestiaires, avec une armoire chauffante pour le séchage des habits, des douches et une petite cuisinette. Le coût de 400 000 francs a été supporté par le budget de fonctionnement de la DIRNA. Le second local, situé non loin d'ici, dans le secteur d'Yverdon-les-Bains, a choqué la sous-commission. Il s'agit d'un local très vétuste, bricolé par les cantonniers : un seul WC installé dans un local auparavant destiné à l'entreposage du mazout — il en reste d'ailleurs de belles odeurs — et en guise de séchage des habits, c'est un fil tendu sur un calor chauffé au bois. Des conditions de travail qui ne sont pas dignes de l'Etat de Vaud, en 2020. Dès lors, nous demandons au Conseil d'Etat de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et dans quels délais, afin de remédier aux conditions de travail précaire des cantonnières et cantonniers, notamment sur le site de Chavornay.

Pour terminer, en ce qui concerne la station d'épuration des eaux usées (STEP) de Jaquetan à Roche — la station qui traite les eaux de l'Hôpital Riviera Chablais (HCR) — qui n'est pas encore équipée d'un système de traitement pour les micros polluants, je vous informe que des analyses ont été faites avant l'ouverture de l'hôpital. En février et mars, lorsque nous avons à nouveau approché le service, des analyses étaient en cours, mais nous n'avions pas encore les chiffres à l'heure de la rédaction de ce rapport. Evidemment, la sous-commission suivra ce dossier.

La discussion est ouverte.

**M. Philippe Vuillemin (PLR) :** — Comme d'habitude, c'est le moment où j'entre en scène... (*Rires.*) Je remercie mes collègues pour leurs observations et pour ce qu'ils ont écrit dans leur rapport — qui est souvent plus intéressant que les observations elles-mêmes.

J'aimerais vous dire mon désespoir, par rapport à la deuxième observation, de voir que l'Etat de Vaud n'a toujours pas compris... Quand je lis l'observation, justifiée, de la commission, j'ai le sentiment de me retrouver plusieurs années en arrière, lorsqu'on parlait constamment du local du Service des routes de Rennaz, un local qui se trouvait dans le même état que celui décrit par nos commissaires. Je me

demande parfois comment faire, lorsqu'on a enfin résolu un mauvais exemple — la Commission de gestion s'était souvent penchée sur cette affaire — pour que, dans des circonstances analogues, nous ne soyons pas obligés de répéter nos remarques, parce que nous n'avons pas tiré les enseignements des multiples débats sur le local du Service des routes de Rennaz. Je remercie la commission d'avoir amené cette remarque, je lui souhaite beaucoup de courage et je lui donne d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine pour traiter du même thème...

La discussion est close.

### **Département de la formation, de la jeunesse et de la culture**

**Mme Christine Chevalley (PLR), rapportrice de la sous-commission :** — Durant l'année 2019, la sous-commission a effectué de nombreuses visites d'institutions et a rencontré des chefs de service. En outre, elle a eu deux échanges avec Mme la conseillère d'Etat, une avant les visites et l'autre après. Lors de ces deux entretiens, les échanges nous ont permis de constater un suivi des dossiers très précis et un engagement important sur tous les sujets évoqués. Nous avons apprécié la relation de confiance établie lors de ces échanges.

Malgré l'évocation œnologique de notre président, je tiens tout de même à dire que ce rapport — tout comme la Fête des Vignerons d'ailleurs — me semble très loin dans le temps, tant d'événements sont intervenus en ce début d'année, et le suivi des sujets évoqués dans ce rapport ne pourra se faire qu'en tenant compte des dispositions prises par la gestion de la crise du COVID-19.

Au sein de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), durant l'année écoulée, la mise en œuvre du concept 360° a été abordée. Le département travaille avec la HEP à la création d'un module de formation pour l'école inclusive. Dans le même but, une nouvelle manière d'appréhender la Conférence des directrices et directeurs d'établissement a permis, par des échanges au sein de divers groupes de travail, d'établir un dialogue au niveau cantonal, puis au niveau des régions. Il a encore été indiqué à la sous-commission qu'il n'y a plus de suivi des jeunes enseignants, ce que l'on appelait à l'époque l'année Jaunin : il incombe maintenant à la directrice ou au directeur d'établissement d'assurer ce soutien.

En ce qui concerne la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), le programme de législation préconise une augmentation de 1000 places d'apprentissage. A cet effet, plusieurs mesures sont mises en œuvre ou en passe de l'être. Sur les années 2018 et 2019, 592 places supplémentaires ont déjà été créées, des mesures visant à diminuer le taux de solutions intermédiaires au profit de contrats d'apprentissage signés. La DGEO et la DGEP travaillent de concert afin de soutenir les jeunes et les accompagner pour que chacun trouve une solution. A la DGEP, nous avons aussi évoqué la planification des gymnases. Le souci de la planification des divers gymnases a été abordé et la sous-commission a suivi — suit et suivra — les diverses possibilités offertes et les projets concrétisés.

Concernant la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), les travaux pour les plans d'intention cantonale 2021-2024 des Hautes écoles vaudoises et de types Hautes écoles spécialisées (HES) ont débuté, ce qui équivaldra à un plan stratégique pour les HES.

En ce qui concerne le pilotage institutionnel, l'année a été marquée par l'aboutissement de deux processus d'accréditation, celui de la HEP-Vaud sans condition — une première au niveau suisse, c'est à relever — et celui de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Les rapports de gestion de l'UNIL et de la HEP témoignent du bon développement de ces institutions. De manière générale, la sous-commission estime que le canton peut — et doit — être fier de la qualité de ses hautes écoles.

Concernant le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF), la sous-commission a visité cette année plusieurs structures qui concernent la petite enfance ou l'enfance en difficulté. Nous avons été impressionnés par le travail mis en œuvre à cet effet dans notre canton. Nous avons rencontré des professionnels qui s'investissent énormément et qui permettent à ces jeunes d'avoir le meilleur développement possible, de façon à suivre leur chemin dans les institutions ou, à un certain moment, de rejoindre le parcours de l'école dite ordinaire.

Pour le Service de la protection de la jeunesse (SPJ), après huit mois d'intérim, le chef de service a été désigné en fixe à la tête du SPJ au 1<sup>er</sup> juin 2019. En termes de priorité, il souligne, d'une part, la nécessité de réduire le temps de réactivité en cas de signalement. En effet, le temps écoulé entre les faits et les auditions peut dépasser les trois mois, ce qui s'avère trop long. L'idée serait de créer une première cellule d'intervention formée de professionnels prêts à intervenir rapidement auprès des enfants. D'autre part, le chef de service souhaiterait que le nombre de placements se stabilise, voire diminue, au profit d'un accompagnement personnalisé dans le cadre familial.

Pour le Service des affaires culturelles (SERAC), avec entre autres événements l'ouverture du Musée cantonal des Beaux-Arts, l'activité du service a été chargée et passionnante, de la bouche de l'équipe dirigeante. Plusieurs chantiers d'importance ont été menés de front, à l'instar du site historique d'Avenches, de la restructuration du Palais de Rumine, avec en son sein plusieurs musées ou lieux d'exposition, de l'inauguration de la nouvelle serre du Jardin botanique de Lausanne, de l'extension de la Bibliothèque cantonale et des travaux d'aménagement sur le site de l'Elysée. En janvier 2019, deux institutions ont également fusionné : le Musée monétaire a été intégré au Musée d'archéologie et d'histoire au sein du Musée de Rumine. Cela permettra à la nouvelle institution de gagner en efficacité sur le plan administratif. Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral sur la gratuité scolaire, le SERAC, en collaboration avec la DGEO et la HEP, a aménagé des solutions afin de permettre aux jeunes d'avoir accès gratuitement à la médiation culturelle votée dans le cadre de la loi que vous avez acceptée sur la vie culturelle et la création artistique. La mise en place du projet des Argonautes, soit l'introduction d'une médiatrice ou d'un médiateur culturel dans quelques établissements pilotes, permet à la culture de venir aux élèves qui n'ont plus forcément la possibilité d'aller à elle.

Finalement, la sous-commission a rédigé trois observations. La première concerne la reconnaissance du rôle des doyens et des doyennes : à la suite de diverses visites dans plusieurs établissements, la Commission de gestion s'interroge sur le rôle et le statut des doyennes et des doyens au sein des établissements scolaires. Le peu d'avantages accordés et le manque de reconnaissance hiérarchique sont régulièrement évoqués, tout comme leur rôle particulier entre la direction de l'établissement et les enseignants. Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur le rôle effectif dévolu aux doyennes et aux doyens et sur la manière dont il entend valoriser la fonction au niveau primaire et secondaire I.

La deuxième observation concerne le soutien social dans les gymnases. Dans divers gymnases, on nous a relaté plusieurs cas d'étudiantes et d'étudiants en situation de détresse sociale et demandant un appui particulier. Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qui peut être mis en œuvre pour apporter un réel soutien aux équipes de direction des gymnases afin qu'un accompagnement social puisse être mis en place pour les étudiantes et étudiants le nécessitant.

La troisième observation parle de l'amélioration et de la valorisation des conditions de travail dans la prise en charge des enfants à besoins particuliers. Pour les institutions privées, mais en charge des missions régaliennes d'aide à l'enfance ou d'aide d'enfants en situation de handicap, il semble de plus en plus difficile de recruter des enseignants ainsi que des éducatrices et éducateurs. En effet, les conditions de travail et les prestations salariales sont moins bonnes que celles des employés de l'Etat de Vaud ou encore dans les cantons voisins. Par exemple, les différences salariales mensuelles peuvent aller de 600 à 1300 francs. Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur cette situation et sur l'éventualité de la faire évoluer par un soutien à ces institutions, ceci afin d'assurer une prise en charge optimale des enfants à besoins particuliers.

La discussion est ouverte.

**M. Philippe Vuillemin (PLR) :** — Cette troisième observation est importante, parce qu'elle souligne aussi le combat que votre serviteur a mené avec vous relativement aux différences salariales entre les infirmières d'EMS et celles du CHUV. Dans la décennie précédente, il y a probablement eu une époque durant laquelle il semblait opportun de faire des différences. Aujourd'hui, on peut en faire beaucoup moins. C'est également ce que l'on voit poindre dans le monde de l'éducation. Les éducateurs sont de mieux en mieux formés, dans des écoles de qualité. Cela n'a plus rien à voir avec ce qui pouvait encore exister il y a vingt ans. Pourtant, les différences salariales sont trop importantes. Je sais bien que l'on ne résout pas cela d'un coup de baguette magique, je sais bien que c'est un peu

plus compliqué avec ce que nous venons de vivre, mais il faudra bien, une fois ou l'autre, reconnaître à ces travailleurs les mêmes capacités que celles d'honorables employés de l'Etat qui ne font parfois pas beaucoup mieux ni beaucoup plus que ce que font ces éducateurs. Le moment venu, je me réjouis donc d'entendre la réponse du Conseil d'Etat.

La discussion est close.

### Département des institutions et de la sécurité

**Mme Monique Ryf (SOC), rapportrice de la sous-commission :** — L'examen de la gestion du Département des institutions et de la sécurité, qui est devenu il y a peu le Département de l'environnement et de la sécurité, a été effectué pour l'année 2019 par la sous-commission composée de Claude Matter — que je salue au passage — et moi-même, rapportrice pour cette année.

Je commence ici par remercier toutes les personnes qui nous ont accueillis et qui se sont montrées disponibles pour nous fournir toutes les explications et tous les renseignements demandés.

Pour l'année 2019, nous avons, pour l'essentiel, repris le chemin du Service pénitentiaire (SPEN) et visité les établissements pénitentiaires de Bois-Mermet et le pénitencier de Bochez. Nous avons également visité le Service des communes et du logement (SCL), le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) et aussi trois centres dépendant de la Police cantonale, dans le Nord du canton. Vous trouverez la liste complète de nos visites en page 57 du rapport.

Au SCL — qui a depuis changé de département et rejoint le Département des institutions et du territoire — les tests sur le vote électronique ont été stoppés, après que le canton de Genève a abandonné son système avec effet immédiat en juin 2019. Le canton de Vaud a eu le temps de faire trois essais avec les Suisses de l'étranger, en 2018 et début 2019, et un rapport doit encore être rendu au Grand Conseil à ce propos.

Au secteur des affaires communales, la Loi sur les fusions de communes (LfusCom) est entrée en vigueur en juillet 2019. L'aide financière aux études de fusion de communes est de nouveau d'actualité et le poste de délégué ou déléguée aux fusions devrait être repourvu prochainement, puisque ce poste a été accepté dans le budget 2020 du canton.

En ce qui concerne le secteur des finances communales, l'implantation du nouveau Modèle comptable harmonisé (MCH2) était prévue pour 2022 pour toutes les communes vaudoises. Le projet est actuellement dans les mains d'un groupe de travail réunissant les principaux partenaires, soit le SCL, l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association de communes vaudoises (AdCV), mais il est d'ores et déjà sûr que cette date de 2022 ne pourra pas être tenue, ce qui fait l'objet d'une première observation de notre part.

Après ce service, nous revenons dans le domaine de la sécurité avec des visites effectuées dans trois centres dépendant de la Police cantonale, trois centres situés dans le Nord vaudois. Le centre de gendarmerie mobile d'Yverdon-les-Bains est rôdé et fonctionne bien. Ce centre a la surveillance d'une grosse partie du réseau autoroutier du canton, avec beaucoup de tunnels, que ce soit en direction de Payerne, Avenches ou du côté du canton de Neuchâtel. Et qui dit tunnels, dit aussi surveillance particulière en cas d'accident.

A Yverdon toujours, nous avons échangé avec l'équipe de la Brigade du lac de Neuchâtel. Nous avons bien entendu abordé la question de l'équipement disponible et du bateau de location utilisé en remplacement du fameux bateau italien qui n'a jamais pu être utilisé. En nous basant sur les remarques des utilisateurs, la sous-commission de gestion a amené une remarque concernant un éventuel futur achat de ce bateau de location, soit d'avoir recours non seulement à un spécialiste, mais de tenir compte aussi de l'avis des utilisateurs actuels.

Au chapitre de la sécurité toujours, nous avons visité le SSCM, dont le moins que l'on puisse dire est qu'il a été — et est toujours — hautement et fortement sollicité. Jusqu'à mi-2019, c'est la Fête des Vignerons qui a requis toute l'attention de ce service, avec un fort engagement de la Protection civile (PCi) et la coordination des forces en présence PCi, sapeurs-pompiers, armée et forces de l'ordre. Un exercice totalement réussi, du moins au titre de la sécurité et de la mobilité. Juste après, c'est l'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ) qui a requis toutes les forces de ce service.

Des Jeux qui se sont déroulés dans l'enthousiasme, en ce début d'année, avant la crise que vous savez... A souligner que ces manifestations ou ces interventions en temps de crise ne peuvent se faire sans la PCi. Or, la diminution des effectifs de cette dernière est inquiétante à l'heure actuelle.

Enfin, on ne terminera pas ce rapport sans un passage par le SPEN. Nous avons appris avec satisfaction que plusieurs postes de cadres avaient pu être repourvus en 2019, mais il manque encore et toujours cette fameuse feuille de route pour la planification des ressources humaines de la part du SPEN — feuille de route demandée depuis 2017. En prévision de l'ouverture du nouvel établissement des Grands Marais, prévue en 2025, cette feuille de route apparaît comme vraiment indispensable. C'est la demande de notre deuxième observation.

Tout comme nous apparaît indispensable une autre feuille de route, soit celle de la planification des bâtiments du SPEN, et ceci est l'objet de notre troisième observation. Au moment de la rédaction de ce rapport, nous notions qu'un crédit-cadre pour l'assainissement et la planification des bâtiments était en préparation. Depuis, nous l'avons reçu et il est à l'ordre du jour de notre séance d'aujourd'hui.

Nous relevions également, en page 68, dans le cadre de la visite du pénitencier de Bochuz, la problématique de la prise en charge des cas psychiatriques en détention. Nous notions que le centre de soins qui devait voir le jour à la prison de la Tuilière, à Lonay, était bloqué. Nous avons appris depuis qu'il n'était plus question de construire une nouvelle unité réservée aux problèmes psychiatriques à cet endroit. Tout comme nous avons aussi appris — en visitant la prison de Bois-Mermet — que des rénovations lourdes étaient envisagées afin de poursuivre l'exploitation de ce bâtiment pour les vingt prochaines années, alors que plusieurs d'entre nous en étaient restés à l'option de supprimer ce bâtiment situé en pleine ville, une fois le nouvel établissement pénitentiaire des Grands Marais construit.

Voici pour le travail, très résumé, de la sous-commission en charge de l'examen du Département des institutions et de la sécurité, nous vous remercions de votre attention.

La discussion est ouverte.

**M. Philippe Vuillemin (PLR) :** — J'ai bien aimé ces visites des préfectures. Il en est une qui est en train de se transformer en Fort Knox : il faudra d'abord franchir un premier sas où on vous demandera si vous avez le Coronavirus ou pas. Ensuite, on franchira sans doute un deuxième sas où on demandera si on est armé. Enfin, on arrivera à un guichet, probablement avec une vitre blindée, où celui ou celle qui est derrière, d'une voix timide, vous demandera ce que vous voulez. Vous direz que vous voulez voir M. le préfet, mais ça ne sera simplement pas possible. Vous aurez alors une pensée émue pour les habitants de Payerne qui pourront toujours se rendre benoîtement dans leur préfecture pour voir leur préfet. Par ailleurs, cela m'a fait sourire de savoir qu'il n'y avait pas de salle idoine, lorsqu'on pense à quelques vieilles salles qui se trouvent en vieille ville. Heureux Payernois...

Ma deuxième remarque concerne le projet ECAvenir — et non pas « encaveur », mon cher président. Pour qu'ECAvenir ne subisse pas forcément le même sort qu'un établissement de l'Est vaudois, je ne peux que suggérer à la Commission de gestion d'être très curieuse sur les coûts.

Enfin, je me suis demandé — mais je saisisrais peut-être l'opportunité d'un article 52, alinéa 2, de la Loi sur le Grand Conseil (LGC) — si, à une époque où toutes les professions suivent des formations spécifiques pour se tenir à jour, les procureurs bénéficiaient de cette même attention.

La discussion est close.

### **Département de la santé et de l'action sociale**

**M. Alain Bovay (PLR), rapporteur de la sous-commission :** — Le Département de la santé et de l'action sociale regroupe un large panel d'activités qui a suscité plusieurs entretiens ou visites de la sous-commission, comme la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la Direction générale de la santé (DGS) ou encore le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV).

Plusieurs visites institutionnelles ont donc été effectuées par la sous-commission, tels que l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE), la filière cantonale d'hébergement de psychiatrie adulte, un établissement psychosocial médicalisé (EPSM), une coopérative œuvrant dans le

domaine de l'insertion socioprofessionnelle, l'Unité commune Lausanne, un établissement socio-éducatif (ESE), des EMS et un Centre d'accueil temporaire (CAT), des établissements hospitaliers comme Rive-Neuve ou encore l'Hôpital Riviera-Chablais, et enfin le CHUV.

Tout d'abord quelques mots concernant l'OCBE, pour qui, le principal enjeu pour 2019 a été la résorption du retard dans le traitement des réclamations. L'objectif est atteint avec le développement de plusieurs mesures efficaces, dont la demande en ligne.

Après notre visite de la direction de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), relevée dans notre rapport 2018, pour l'année 2019, nous avons échangé avec la DGS concernant la concurrence des Organisations privées de soins à domicile (OSAD) qui font ombrage à l'AVASAD. Nous relevons que le taux de support de 100 % indique donc que pour réaliser une heure de prestation, une heure de travail administratif et de support est nécessaire. Ce constat devrait susciter une véritable réflexion sur la priorisation des prestations auprès des clients, en revisitant le modèle aujourd'hui pyramidal de l'AVASAD.

Enfin, la sous-commission de gestion a rédigé quatre observations en plus de quelques considérations ou remarques qui jalonnent notre rapport. La première observation concerne la Direction de l'insertion et des solidarités (DIRIS) et plus particulièrement les activités de la Fondation intégration pour tous (IPT). Une des actions d'IPT, soit la mesure d'insertion sociale, vise à éviter la rupture des plus de 50 ans tombés au chômage, par leur prise en charge avant qu'ils entrent au Revenu d'insertion (RI). Selon le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), l'âge de 45 ans est considéré comme senior sur le marché du travail. Grâce au coaching et l'accompagnement, la Fondation IPT offre des opportunités essentielles, en les aidant à se réinsérer dans le marché du travail. Les témoignages de bénéficiaires que nous avons pu rencontrer démontrent la nécessité de telles actions, de même que le taux de 45 % de réussite des projets de recherche de travail abouti et durable démontre l'efficacité de la mesure qui ne pourrait être atteinte sans l'étroite collaboration avec des PME vaudoises. Le renforcement de la mise en place des mesures favorisant une prise en charge plus rapide des seniors en recherche d'emploi a suscité cette première observation.

La deuxième observation concerne la Direction de l'accompagnement et de l'hébergement (DIRHEB). Nous avons pu constater la pénurie de places pour mineurs ayant des troubles du comportement complexes. Les prévisions à long terme montrent que le nombre de ces cas qui seront en transition mineur-majeur croîtra ces prochaines années.

La troisième observation concerne la Fondation Rive-Neuve et relève une interrogation quant au déploiement d'une nouvelle stratégie de la DGS, pour la région Est, qui vise les lits en soins palliatifs aigus qui seraient transférés à l'Hôpital Riviera Chablais (HRC), en réduisant l'activité de Rive-Neuve qui serait comparable à celle d'un EMS ! Dès 2024, le renouvellement d'exploitation n'est pas acquis, d'où cette observation.

La quatrième observation concerne toujours la DGS et traite des trop longues attentes pour la délivrance des autorisations de pratiquer pour les médecins, attentes qui peuvent provoquer des situations de sous-effectifs dans les hôpitaux et cliniques ou autres prestataires. Le CHUV est également touché par ces retards, mais dans son cas, l'effet de taille permet de trouver des alternatives.

Enfin, je tiens à remercier toutes les personnes, tant au niveau de l'Etat que les institutionnels, qui nous ont reçus. Toutes ont pu apporter l'éclairage nécessaire à l'exercice de notre mandat, à une exception : la direction de l'HRC, que nous avons visité le 3 février, et qui n'a pas jugé utile de nous informer des problèmes dont elle avait connaissance.

La discussion est ouverte.

**M. Pierre Volet (PLR) :** — J'avais une question concernant le Département du territoire et de l'environnement : est-ce que vous me permettez de revenir sur ce département ? Dans le cas contraire, j'aurais d'autres questions à poser sur le Département de la santé de l'action sociale

**La première vice-présidente :** — Monsieur le député, vous avez deux départements de retard.

**M. Pierre Volet (PLR) :** — Je sais, mais je pensais attendre de prendre la parole au sujet du Département de la santé et en profiter pour poser ma question relative au Département du territoire et

l'environnement. J'avais appuyé sur le bouton, mais je pense que ma demande de prise de parole n'a pas abouti.

**La première vice-présidente** : — Monsieur le député, je vous donne la parole pour le Département de la santé et de l'action sociale. Peut-être que, par une entourloupe, vous arriverez à faire un grand écart et inclure votre question sur le Département du territoire et l'environnement.

**M. Pierre Volet (PLR)** : — J'ai une question qui concerne la page 33 du rapport : quand le Conseil d'Etat pense-t-il nous donner les nouveaux tarifs sur les taxes des véhicules du Service des automobiles et de la navigation (SAN) pour que nous puissions savoir si ceux-ci vont diminuer, comme je le demandais dans ma motion ? Cela aiderait nos concitoyens et nos entreprises.

J'ai aussi une question concernant le Département de la santé et de l'action sociale — la page 82 du rapport — est-ce que le Conseil d'Etat confirme que l'Hôtel des patients sera rentabilisé ces prochaines années ? Il me semble qu'il y a une année, c'était un peu la catastrophe. D'après le rapport, il semble que la situation est meilleure. Le Conseil d'Etat peut-il me confirmer ce fait ?

A la page 81, je m'inquiète au sujet de la Fondation Rive-Neuve à Blonay. C'est une entreprise pionnière en Suisse pour les soins palliatifs spécialisés. Le rapport dit que ces vingt lits risquent d'être transférés à l'HRC et qu'en 2024, cette institution n'aurait pas forcément l'autorisation d'exploiter. Il y a donc une incertitude quant à l'avenir de cet établissement. Comment peut-on faire confiance à l'HRC ? Nous devons garder cette institution telle qu'elle existe aujourd'hui.

En ce qui concerne le pôle santé du Pays-d'Enhaut, je lis dans le rapport que c'est l'HRC, encore lui, qui a été désigné comme référent pour la question hospitalière et une convention des collaborateurs. Permettez-moi de douter de ses qualités de gestion après tout ce que nous avons appris dernièrement : plus de vingt médecins ont quitté l'établissement, des déficits à tous les niveaux — gestion, construction, etc. Ma question est la suivante : est-ce que le Conseil d'Etat ne devrait pas revoir sa politique hospitalière avec l'HRC et les compétences que l'on veut lui attribuer, alors qu'il n'est même pas capable de gérer son propre hôpital ?

**La première vice-présidente** : — Vos questions et réflexions viendront enrichir la réflexion que la Commission de gestion mènera sur les réponses que le Conseil d'Etat apportera aux observations d'ici quelques semaines.

**M. Jérôme Christen (AdC)** : — J'aimerais d'abord remercier les membres de la Commission de gestion qui font un travail ingrat, peu mis en valeur, dans une fonction qui les limite parfois dans leur action de députés en raison des informations confidentielles auxquelles ils ont accès. Chaque année, je suis impressionné par le travail effectué et la pertinence des observations. Il me semble important de le relever, avant les deux bémols que je vais évoquer avec vous, deux problématiques qui n'avaient pas trouvé de réponse dans le rapport de gestion de l'année 2018 et pour lesquelles on ne trouve étonnamment rien dans le rapport 2019.

En effet, l'an dernier, j'avais déclaré que rien ne concernait, dans ce rapport, la situation relative à l'aide aux primes d'assurance-maladie. On se rappelle que beaucoup de retard avait été pris dans le traitement des dossiers. Il est effectivement fait allusion au retard qui a été en partie comblé. J'avais communiqué au rapporteur le cas d'une personne ayant signalé à l'office compétent, à plusieurs reprises, ne plus y avoir droit, mais qui avait continué à recevoir cette aide pendant presque une année. L'assurance lui avait d'ailleurs stipulé qu'elle n'aurait pas à rembourser le montant perçu. A l'époque, j'avais trouvé cette situation extraordinaire. Je m'étonne que la commission n'ait pas fait un point de situation à ce sujet. Le membre de la sous-commission avait répondu : « Nous ne pouvons décemment pas nous rendre chez chaque citoyen pour identifier les problèmes qu'il rencontre. » A ma connaissance, ce n'est pas un cas unique. Il ne s'agit pas non plus d'une affaire privée, mais d'un problème réel qui a coûté de l'argent à l'Etat. Je ne sais pas s'il en coûte encore, c'est précisément ce que je voudrais savoir. Il n'est pas acceptable que des citoyens touchent des subventions indûment, alors même qu'ils ont eu l'honnêteté de signaler cette erreur et que rien ne s'est passé pendant une année.

J'avais par ailleurs amené le commentaire suivant concernant la Fondation Appolo, subventionnée par l'Etat de Vaud, qui venait de connaître une crise sans précédent : pas un mot sur sa situation, sans

vouloir entrer dans l'aspect judiciaire de ce dossier qui ne pouvait être abordé, puisque l'enquête était en cours — et qu'elle l'est toujours d'ailleurs. Il aurait néanmoins été utile que la Commission de gestion nous informe sur les mesures prises pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Je suis conscient des limites de temps que la commission a à disposition, mais l'histoire d'Appolo n'est pas une petite affaire ; elle a défrayé la chronique et des montants non négligeables ont été engagés en termes de subventions. De surcroît, il s'agit d'une aide sociale extrêmement utile qui permet de reloger les gens. Si cette fondation venait à cupesser, des mesures devraient être trouvées. Je m'étonnais de l'absence de commentaires sur cette situation, cela figure dans les notes de séance de l'année dernière. Le sous-commissaire en question avait répondu qu'il ne disposait que de 365 jours par année et qu'il ne pouvait pas passer partout. Il ajoutait : « Nous avons pris note et nous irons regarder ce qui se passe chez Apollo. » Depuis, le relais a été pris par la Fondation du même nom, mais il n'y a toujours pas une seule ligne, dans le rapport de la Commission de gestion. C'est la raison pour laquelle je me permets de revenir sur ce point également.

**Mme Josephine Byrne Garelli (PLR) :** — Je reviens sur l'intervention qui concerne l'AVASAD dans le rapport de gestion et qui laisse entendre qu'il y a une grosse lourdeur administrative au sein de cette organisation. J'ai devant les yeux la répartition des collaborateurs au sein de l'organisation. Il s'avère que les employés de terrain représentent 94 % — en termes d'ETP — de tous les employés de l'AVASAD et que le support de terrain — les services transversaux dans les AF et les services transversaux à l'AVASAD, c'est-à-dire la maison-mère — s'élève à 6 %. Si l'on prend les 311 personnes qui constituent le support de terrain, par rapport aux employés de terrain, il y a un manager pour quinze personnes. Cela est considéré comme un très bon taux de gestion dans n'importe quelle entreprise. Cela laisserait sous-entendre que le taux de support ne serait peut-être pas l'indicateur idéal pour évaluer ce qui se passe réellement dans cette entreprise. J'en ai brièvement parlé avec la directrice : elle va me renseigner sur ce qui est compris dans ce taux de support et qui ne concerne apparemment pas que les services transversaux. Je voulais apporter cette nuance par rapport à la sévérité de l'analyse de la Commission de gestion sur l'AVASAD. Dès que nous serons de nouveau dans nos murs, dans notre Parlement, avec ma collègue Alette Rey-Marion, nous avons l'intention d'organiser une information didactique sur le fonctionnement de l'AVASAD et les différents éléments qui troublent le personnel politique du Grand Conseil.

**Mme Valérie Induni (SOC) :** — J'ai pris note de la première observation de la commission. En lisant qu'on parlait de la prise en charge des seniors en recherche d'emploi et en réalisant que ce terme désignait des personnes de 45 ans et plus, j'ai été un peu surprise. Suis-je la seule ? Je me suis dit que la personne qui avait écrit ce rapport était « gonflée », mais en allant regarder dans les notes de la commission, j'ai découvert que c'était le SECO qui considérait que l'on était un senior sur le marché du travail à partir de 45 ans. Cela signifie que, jusqu'à 35 ans, on n'a pas assez d'expérience ou on est trop jeune et qu'à partir de 45 ans, on est un senior. On a donc à peu près dix ans de carrière, une fois notre formation achevée, pour faire convenablement son travail et avoir une bonne employabilité. Lire cela noir sur blanc m'a fait un choc. J'espère que l'on ne raccourcira pas encore plus cet âge pour considérer un travailleur comme senior, sachant que les personnes ont encore dix-neuf ou vingt années de travail devant elles. Je ne mets pas du tout en question le fait que l'on s'occupe de maintenir les compétences de travail et de les développer après 45 ans, mais le terme de senior m'a vraiment frappée.

**M. Philippe Vuillemin (PLR) :** — J'abonde dans le sens de ce qui vient d'être dit. Lorsque j'avais 16 ans, je pensais qu'une personne de 30 ans était déjà un senior. Puisqu'on est senior toute notre vie, ma chère collègue, brusquement cela ne prend plus aucune espèce d'importance. Nous sommes nous-mêmes. Nous sommes venus sur cette terre, sans l'avoir forcément demandé, et nous essayons de faire au mieux, quel que soit notre âge. C'est un senior fragile qui vous parle et qui ne devrait plus exercer la médecine, mais qui le fait toujours avec plaisir. Bon vent à tous les seniors !

Je ne me prononcerai pas sur ce qu'a dit mon collègue Volet de manière générale sur l'HRC. Par contre, je ne mets jamais en cause les qualités professionnelles de ceux qui soignent, qu'ils soient à Rive-Neuve ou ailleurs. Aurait-on idée de mettre en cause l'excellent travail que fait notre collègue lorsqu'il s'occupe du bois ?

Tout en ayant reçu des explications, j'ai choisi cet instant pour reparler de l'article 52, alinéa 2, de la LGC : « Les députés qui n'appartiennent pas aux commissions peuvent leur adresser leurs propres observations ou propositions d'investigations dans le délai fixé par le président. Les observations admises par les commissions sont ajoutées à leurs rapports annuels. » Votre serviteur a rédigé, en date du 28 novembre 2019, une lettre à la Commission de gestion dans laquelle il lui proposait d'examiner le fonctionnement ou les dysfonctionnements, d'une part, des échanges extérieurs du CHUV avec les acteurs médico-sociaux vaudois et, d'autre part, les capacités d'intégration du dossier du patient en matière de rendez-vous, mais aussi de mise à disposition des urgences, en particulier des antécédents du patient, sans requérir au concours excessif des médecins traitants. Un flux correctement géré de la correspondance des services du CHUV avec l'extérieur est l'une des conditions clés de la bonne prise en charge des patients en ambulatoire. Le dossier informatisé du patient se doit maintenant d'être une réalité dont le chantier ne peut être perpétuel, seules les améliorations doivent l'être. Depuis lors, j'ai appris qu'une réponse très complète du CHUV avait été donnée à la sous-commission de gestion. J'en prends note. Je la lirai avec intérêt. Néanmoins, il faudra bien se poser certaines questions sur cet article 52, alinéa 2. Personnellement, je ne sais pas si je n'ai pas d'autres collègues, de tous bords, qui ont peut-être aussi voulu utiliser cet alinéa 2. Ne pourrait-on pas imaginer que, dans le rapport de gestion, figure une annexe qui nous dirait quels sont les collègues qui se sont donné la peine d'écrire à la Commission de gestion pour lui proposer telle ou telle chose. Je comprends très bien que ladite commission ne puisse pas répondre à toutes ces questions, mais nous nous attendons tout de même à être tenus au courant, et que l'entier du Grand Conseil, dans un souci de transparence bienvenu, comprenne que certains députés se sont peut-être passionnés, à tort ou à raison, pour un sujet qu'ils trouvent particulièrement intéressant.

**M. Eric Sonnay (PLR) :** — Je voudrais répondre aux remarques de mon collègue par rapport à la Fondation Apollo et la question individuelle suite aux donations de la caisse d'assurance. Mon cher collègue, en 2018, tu as visité avec moi la Fondation Apollo. Depuis, il s'est passé bien des choses à Vevey. Et je sais qu'Apollo est encore sous enquête. Je pense que ce n'est donc pas à la Commission de gestion du Grand Conseil d'aller enquêter chez cette fondation, alors qu'une enquête est précisément en cours.

Mon cher collègue, je te remercie aussi d'avoir dit que l'on dispose de 365 jours par année et que l'on a beaucoup de travail. Si nous devons nous occuper de toutes les demandes individuelles que nous recevons, je pense que la majorité du Grand Conseil devrait siéger à la sous-commission de gestion.

**M. Hugues Gander (SOC), rapporteur général :** — Monsieur Vuillemin, vous êtes deux à avoir utilisé l'article 52, alinéa 2. La deuxième personne faisait allusion aux emplois à durée déterminée ou indéterminée lorsqu'on vote des exposés des motifs et projets de décrets, par exemple dans le domaine de la construction. Nous sommes en train d'étudier ce deuxième point qui nécessite pas mal de temps. Il faut aussi voir ce que cela donne sur la durée.

La discussion est close.

#### **Département de l'économie, de l'innovation et du sport**

**Mme Isabelle Freymond (SOC), rapportrice de la sous-commission :** — Après en avoir enfin fini avec l'affaire S3, la sous-commission peut reprendre avec satisfaction ses visites usuelles. La sous-commission tient tout d'abord à remercier le personnel qui prend à cœur son travail et l'effectue avec qualité. La sous-commission a voulu rencontrer les acteurs de tous les échelons du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, jusque sur le terrain, notamment en accompagnant des inspecteurs. La sous-commission est retournée dans des services qui avaient rencontré des problèmes dans le passé et pour lesquels nous avons fait des observations les années précédentes. Nous sommes retournés à l'Office régional de placement (ORP) de Payerne, qui était en difficulté, avec des problèmes d'infrastructures et de personnel. L'ORP a aujourd'hui déménagé et a donc de nouveaux locaux, du nouveau personnel, un nouveau responsable et la situation va mieux. Nous avons également pu visiter l'ORP de Vevey, site idéal pour les ORP ; on souhaite que cet idéal puisse être atteint par tous les ORP du canton.

Nous sommes également allés à la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV). En 2017, nous avons constaté un gros défaut au niveau du traitement des dossiers des améliorations foncières. C'est aujourd'hui réglé : du personnel a été engagé.

Suite à toutes nos visites, la sous-commission vous propose trois observations :

- La digitalisation de l'agrilogie : ce centre de compétences dispense des formations professionnelles dans le domaine de la terre, du cheval, de l'intendance et de l'économie familiale. Pour que l'enseignement puisse se faire dans de bonnes conditions, il faut que le personnel soit formé, qu'il ait du matériel adéquat et du Wifi. La sous-commission a pu constater que le but n'est pas atteint, d'où la demande au Conseil d'Etat de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, ainsi que le délai pour atteindre l'objectif — en espérant que le COVID-19 a fait avancer le dossier.
- La gouvernance de l'Office du tourisme vaudois (OTV) : la sous-commission a bénéficié d'une présentation au sujet de la marque « Vaud Plus » promue par la Service de la promotion, de l'économie et de l'innovation (SPEI). Cette nouvelle entité vise à regrouper des acteurs de l'économie, du tourisme, du terroir, du sport, de l'éducation et de la culture vaudoise. Cette marque veut promouvoir l'art de vivre vaudois ainsi que l'excellence suisse. Un calendrier vous est présenté dans le rapport, en page 94, en lien avec le lancement de la marque. L'OTV est un acteur vaudois connu, réputé et d'importance pour l'économie du canton. Il doit être partie prenante de la marque « Vaud Plus ». La Commission de gestion a donc été sensible au fait que le canton n'ait plus de représentant au comité directeur de l'OTV, mais un droit de vote consultatif seulement. La commission s'interroge donc sur la stratégie du Conseil d'Etat au sein de l'OTV, justement au moment du lancement de la marque « Vaud Plus ». La question du financement doit encore être approfondie. Le Conseil d'Etat est donc prié de renseigner le Grand Conseil sur l'absence de représentation du canton au comité directeur de l'OTV et sa perte d'influence, et de fait d'un certain contrôle nécessaire.
- Le foyer de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) à Crissier : lors de cette visite, la sous-commission a été frappée par l'état des bâtiments dans lesquels vivent des familles, des enfants, ainsi que des adultes ayant déjà vécu nombre de traumatismes liés à leur parcours migratoire. Suite à leur arrivée en Suisse, après de nombreux contrôles et interrogatoires difficiles à vivre, ils sont envoyés à Crissier. Certes, ils ont peut-être vécu dans des endroits bien pires, mais il n'est pas acceptable, en Suisse, de laisser des personnes vivre dans des immeubles à la limite de la salubrité. Travaillant dans le domaine sociomédical et ayant travaillé à l'EVAM, je peux vous confirmer que le sentiment est partagé par des intervenants extérieurs qui ont carrément peur d'y aller et sont munis d'un système d'alerte lorsqu'ils s'y rendent. Le personnel fait de son mieux pour donner un peu d'humanité à cet endroit. Le Conseil d'Etat est donc prié de renseigner le Grand Conseil sur l'avancée des travaux demandés par le propriétaire, afin que les occupants puissent vivre dans un lieu décent et salubre.

La discussion n'est pas utilisée.

#### **Département des infrastructures et des ressources humaines**

**Mme Catherine Labouchère (PLR), rapportrice de la sous-commission** : — Avec Olivier Mayor, nous avons travaillé en binôme pour surveiller la gestion de ce département. Je remercie toutes les personnes du département qui nous ont accueillis lors de nos visites.

En faisant un tour d'horizon du département, on peut décrire que, pour le Secrétariat général, l'activité a été stable avec, notamment, pour l'Office d'information du territoire, la mise en place d'un géoportail et d'un nouveau site internet. Une des deux garderies, directement sous l'égide de l'Etat, a déménagé dans des nouveaux locaux au Nord de Lausanne et a changé son nom. Anciennement appelée Mosaïque, elle a été rebaptisée : centre de vie enfantine de La Fourmi. Elle est aménagée en respectant toutes les normes et directives de sécurité et d'espaces.

En ce qui concerne le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV), un accent fort a été mis sur le sujet de la relève, en identifiant à l'interne les compétences et en favorisant les formations continues.

L'égalité hommes-femmes, les conditions de travail et la situation des apprentis sont toujours des points clés à suivre. L'implémentation d'une transversalité interservices s'est poursuivie en 2019. Le système de classification des fonctions fait toujours l'objet de questionnements, voire de tensions. Le chef de service, dont c'était la dernière année à la tête du service — il a fait valoir son droit à la retraite pour mai 2020 — s'est montré soucieux de ce qu'il faut parfois appeler la « solitude du chef », d'où la première observation sur les possibilités de suppléances et de délégations de tâches pour pallier les surcharges des personnes à la tête des services.

En 2019 le Contrôle cantonal des finances (CCF) a retrouvé son rythme d'investigations plus régulier et calme qu'en 2018, où plusieurs objets l'avaient fortement mobilisé. Le numérique, la transversalité interservices, le départ à la retraite de plusieurs hauts cadres de l'Etat et l'anticipation des changements à opérer au titre de la gouvernance l'ont occupé tout au long de l'année, en plus du contrôle financier des entités visitées

Pour la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), grand service avec plus de 505 ETP, nous avons investigué — outre le suivi des observations 2018, que vous trouverez décrit aux pages 112 et 113 du rapport — les entretiens des ouvrages d'art, ponts et murs de soutènement. En ce qui concerne les chantiers, celui du LEB a retenu notre pleine attention, car il a fait beaucoup parler de lui, non seulement en raison du tunnel Lausanne-Prilly, chantier qui a dû être interrompu quelque temps en raison d'une fuite de gaz toxique, mais également parce que la cadence au quart d'heure promise n'a pas pu être réalisée. Il y a eu de nombreux retards faisant pâtir les utilisateurs et les utilisatrices de ce transport. Les raisons en sont multiples. Elles sont décrites en page 114 du rapport. La commission a donc formulé deux observations à ce sujet. La première concerne la collaboration entre les Transports publics de la région lausannoise (tl) et le LEB et la seconde un point qui dépasse le périmètre du LEB, mais qui l'a aussi concerné au premier titre, à savoir le déficit en chefs de circulation et conducteurs de trains. Au moment où la promotion des transports publics est importante à plus d'un titre, notamment environnemental, il est essentiel de s'en préoccuper.

Pour l'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE), un accord a été trouvé avec l'Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire (EIAP) et a apaisé les tensions. L'année a été consacrée à l'adoption et à la mise en œuvre des directives cantonales pour l'accueil collectif de jour des enfants. Une réflexion a été menée sur l'accueil de jour en milieu familial qui, dans certaines régions, a tendance à diminuer. Plusieurs pistes de solutions sont envisagées pour repérer les disparités et y remédier. Une visite à la crèche de Rennaz, à proximité de l'hôpital, a été très intéressante tant par ses locaux très spacieux que par sa structure qui requiert une grande flexibilité d'organisation au niveau de l'horaire, car 50% des places sont réservées en priorité au personnel hospitalier.

Pour la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI), 2019 a vu sa restructuration continuer et passer de service à direction générale. Au cours de l'année, plusieurs recrutements ont eu lieu pour mettre en place la réorganisation transversale nécessaire au défi constant que demande la numérisation. Tout change extrêmement vite dans ce domaine et il faut constamment s'adapter, tout en assurant une sécurité maximale. Ce n'est que dans la présente législature que le numérique a été clairement défini comme une priorité 1.

Comme elle l'avait annoncé il y a quelques mois, la sous-commission a passé du temps à analyser et comprendre ce qui s'était passé avec le deuxième échec concernant le logiciel pour la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), suite au premier qui s'appelait « SIEF ». Les deux directeurs généraux ont été très coopérants et très francs sur les causes ; vous les trouverez en détail à la page 110 du rapport. Nous sommes arrivés à la conclusion que les malentendus étaient tels que continuer le projet aurait été bien plus dommageable que de l'interrompre. Reste que, maintenant, il faut recommencer et éviter un troisième échec qui ne serait, lui, pas pardonnable. Les solutions envisagées et leur mode d'implémentation semblent ouvrir une voie raisonnable pour une acceptation. Les commissaires seront très attentifs au suivi de ce projet.

Une autre saga qui nous a préoccupés et qui continue à nous interpellier est l'histoire à rallonge du système Solution des institutions de l'exécutif et du législatif (SIEL). Débuté il y a quinze ans, avec le constat qu'ANTILOPE devait être remplacé, il a connu de multiples étapes et rebondissements, mais au bout du compte, on attend toujours. La Commission de gestion a suivi cela de près, mais sans un

résultat tangible et définitif à ce jour. Peut-être aurait-elle dû être plus vétilleuse. A tout le moins, en 2019, elle s'est attelée une nouvelle fois à comprendre cette arlésienne, comme diraient nos voisins français. La Commission de gestion a travaillé de concert avec le président de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) et le Secrétaire général du Grand Conseil pour s'assurer que, en 2020, les promesses faites par l'administration que ce système SIEL aboutisse enfin soient respectées. Il va sans dire que les commissaires porteront une attention soutenue à suivre cet objet.

La discussion est ouverte.

**M. Philippe Vuillemin (PLR) :** — Il vaut toujours la peine de lire les rapports. Il y a un passage intéressant dans ce rapport à propos du SPEV. La commission dit : « L'Etat privilégie tant que faire se peut une relève interne, en détectant au sein des services les personnes aptes à reprendre des postes. » Puis, dans le dernier paragraphe, elle dit, en parlant de la relève : « L'Etat de Vaud a organisé des forums, en 2018 et 2019, au sein des Hautes écoles, pour se profiler comme un employeur attractif. » Il est difficile d'être un employeur attractif, quand on sait que l'on va chercher les gens dans ses propres services.

Concernant la visite de la crèche « Les Renardeaux » du réseau Chablais à Rennaz, il est mentionné « En conséquence, l'HRC s'engage à une couverture de déficit éventuel. » Il est sûr que, à force de lui avoir demandé de s'engager pour tous les déficits, cela n'aide pas à ne pas les creuser.

La discussion est close.

### Département des finances et des relations extérieures

**M. Jean-Bernard Chevalley (UDC), rapporteur de la sous-commission :** — En préambule, la sous-commission tient à remercier les différentes personnes qui nous ont accueillis, renseignés et accompagnés dans notre tâche.

Cette année, nous avons effectué des visites dans les différentes entités du Département des finances et des relations extérieures. A l'exception du Registre foncier, toutes les autres ont fait l'objet d'un suivi de notre sous-commission. Quatre observations en découlent dans notre présent rapport.

Au niveau du Secrétariat général, nous pouvons relever que Statistiques Vaud a terminé son étude sur la *silver* économie avec la publication d'un rapport prospectif. Nous avons pu constater que l'approche statistique prospective permet d'être plus proche de la réalité dans l'étude des dossiers, faits également avérés lors de l'établissement des statistiques liés au COVID-19, ce printemps.

En ce qui concerne la Direction générale de la fiscalité, nous pouvons relever une nouvelle croissance du nombre de contribuables. Comme dans le rapport de l'année dernière, nous avons continué à suivre le dossier des dénonciations spontanées non punissables, ainsi que l'échange automatique des renseignements entré en vigueur en octobre 2018. Le mode de comptabilisation étant différent selon les cantons, il n'est pour l'instant pas possible pour l'Administration cantonale des impôts (ACI) de déterminer les montants des revenus et fortunes réapparus. La Direction générale de la fiscalité (DGF) a par ailleurs développé, au cours de l'année 2019, la prestation VaudTax2.0. Cette déclaration fiscale en ligne permet à la fois d'offrir un outil simple et accessible pour les jeunes contribuables, mais aussi de remplacer VaudTax — qui utilise une technologie obsolète — et de répondre aux critères de cyberadministration en prévision de l'ouverture de l'espace sécurisé.

Du côté de la Centrale d'appel téléphonique (CAT), le nombre de sollicitations est toujours croissant. L'ACI a mis en place différentes stratégies pour garantir un traitement rapide du plus grand nombre d'appels, malgré les pics saisonniers. Les stratégies mises en place par l'ACI nous paraissent pertinentes et les statistiques existent sur le nombre d'appels traités. Toutefois, il manque un état des lieux sur les demandes non abouties, les retours des contribuables ne concordant pas toujours avec les bilans positifs de l'ACI. Ceci nous amène à notre première observation pour connaître les mesures à prendre pour garantir un traitement des appels au CAT dans un délai raisonnable, même lors des pics d'activité.

Du côté du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI), nous avons abordé le passage au système de contrôle interne. L'objectif était d'arriver, à fin 2019, avec chaque service ayant terminé sa

mise en place. A fin novembre 2019, 16 services sont certifiés, 2 sont en cours, 15 sont annoncés pour certification d'ici fin 2019 et 8 termineront leurs travaux en 2020.

Les projets en lien avec le logiciel comptable SAP sont notamment le remplacement des codes Iban par les codes QR, ou à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) avec le remplacement de la plateforme Progrès.

La nouvelle Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) est composée de quatre directions, soit l'architecture et ingénierie (DAI), l'immobilier et le foncier (DIF), l'archéologie et patrimoine (DAP) et les achats et logistique (DAL). La sous-commission s'est penchée sur les différentes attributions de CDD-CDI dans le suivi des chantiers et souhaiterait que le Conseil d'Etat renseigne le Grand Conseil sur sa stratégie pour garantir le maintien du savoir-faire dans le suivi des constructions de l'Etat — ceci pour ce qui est de notre seconde observation.

A la DAL, la réforme du système des achats a été retardée par la problématique du *cloud*, qu'il s'agisse de son accès et de sa localisation. La procédure en cours a été stoppée et un nouvel appel d'offres a été lancé.

Du côté des monuments et sites, le suivi des cures, entretien et ventes, a relevé que la durée de location de trois ans actuellement devrait être augmentée à cinq ans, facilitant ainsi la recherche de locataire potentiel.

Dans la section archéologie, l'état des bâtiments d'accueil et de protection des mosaïques d'Orbe nous amène à la troisième observation et nous souhaiterions que le Conseil d'Etat nous renseigne sur les mesures à prendre — dans le cadre du renouvellement de la convention entre la fondation Pro Urba, la commune d'Orbe et le canton — pour garantir un accueil et une conservation digne de ce nom de ces mosaïques — les plus grandes connues à ce jour au nord des Alpes.

Et pour terminer, nous avons entendu la Cour des comptes, étant donné la fin de magistrature pour les trois magistrats en place. De cette rencontre découle notre quatrième observation, à savoir que le Conseil d'Etat, en collaboration avec le Bureau du Grand Conseil, renseigne le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend mettre en place pour clarifier les procédures relatives à l'élection des magistrats de la Cour des comptes.

La discussion n'est pas utilisée.

*Les premières réponses aux observations de la Commission de gestion interviendront au mois de juin.*

**Ce point de l'ordre du jour est traité.**

---

**Exposé des motifs et projet de décret abrogeant le décret du 18 mai 2018 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 5'050'000.- pour financer l'acquisition d'une surface de terrain de 18'300 m2, à détacher du bien-fonds n° 363 (site Trois-Sapins) du cadastre de la Commune d'Echallens, en vue de la construction d'un futur gymnase**

et

**accordant un crédit d'investissement de CHF 6'360'000.- pour financer, d'une part, l'acquisition d'une surface de terrain de 17'000 m2, à détacher du bien-fonds n° 272 (site Court-Champ) du cadastre de la Commune d'Echallens, en vue de la construction du futur gymnase d'Echallens et, d'autre part, la participation de l'Etat de Vaud aux frais de viabilisation du site de Court-Champ à Echallens**

et

**accordant un crédit d'études de CHF 5'800'000.- pour financer les études relatives à la construction du futur gymnase d'Echallens sur le site de Court-Champ à Echallens (210)**

*Rapport de la commission*

## **1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le vendredi 3 avril 2020 en visioconférence. Présidée par Mme la députée Anne-Laure Métraux-Botteron, également rapportrice, elle était composée de Mmes les députées Muriel Thalman, Eliane Desarzens, Marion Wahlen ainsi que de MM. les députés Denis Rubattel, Werner Riesen, Alexandre Démétriadès, Daniel Meienberger et Philippe Germain.

Ont également participé à cette séance, M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), M. Philippe Pont, directeur général de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), M. François Chapuis, directeur général adjoint de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP). M. Fabrice Mascello, secrétaire de la commission, s'est chargé de la prise des notes de séance et nous le remercions pour son travail.

## **2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Ce décret est assez simple et amène une réponse à un dossier complexe qui s'est déroulé en deux temps. Le premier décret abroge un crédit d'investissement prévu pour le premier emplacement (site des Trois Sapins); le deuxième demande une allocation de moyens via un autre crédit d'investissement pour le nouveau lieu identifié (site de Court-Champ) et le troisième accorde un crédit d'étude pour l'analyse de faisabilité.

## **3. DISCUSSION GÉNÉRALE**

La parole n'est pas demandée.

## **4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS**

La présidente passe en revue tous les points de l'EMPD. Le Conseiller d'Etat et les représentants de l'administration répondent aux diverses questions et remarques des commissaires.

### 1.1 Contexte

Les divers projets de gymnases sont rappelés à la commission, ainsi que leur chronologie. Malgré la situation complexe liée à la crise sanitaire actuelle, il est important de préciser qu'aucun d'entre eux n'a été arrêté, sauf demande de l'entreprise de construction.

### 3.1 Méthode de prévisions

*Un député demande si le retard pris par ce chantier, dû au changement de parcelle, a un impact particulier sur le DFJC et le DFIRE.*

Le Conseiller d'Etat répond en commentant l'avancement des divers projets, notamment Payerne, Aigle et Bussigny. Pour ce qui est d'Echallens, le dossier a effectivement pris du retard en raison du changement de parcelle, mais si ces différents EMPD sont acceptés rapidement par le Parlement, ce projet peut continuer son avancée selon la planification. D'une manière plus philosophique, toute crise offre son lot de malheurs, mais également d'opportunités. Dans ce contexte et avec une vision

prospective, le DFJC reviendra ultérieurement sur cette nouvelle dynamique de cours donnés à distance qui offre des opportunités en termes d'allègement de finances publiques et de mobilité.

*Une députée questionne l'Etat sur le calcul du taux d'adhésion aux études gymnasiales et demande comment il est calculé selon les régions.*

Il lui est répondu que le choix de localisation d'un bâtiment scolaire est impacté par la zone de recrutement qui se trouve autour de lui. Les besoins sont calculés à l'aide d'une méthode empirique qui tient compte de la démographie scolaire, en termes de besoins d'élèves à enclasser. L'expérience montre que certaines tailles critiques ne doivent pas être dépassées dans l'organisation des gymnases, car source de grandes tensions (enseignants, pause de midi, etc.). En fonction des régions dans lesquelles se situent les gymnases (souvent les zones urbaines), le taux d'adhésion des études gymnasiales est plus élevé.

### 3.2 Situation actuelle

*Un député constate que le nombre de gymnasiens a fortement augmenté entre 2000 et 2010 (tableau 1), ainsi il demande ce qu'il en est en termes de valorisation des apprentissages.*

Le Conseiller d'Etat répond qu'en 2000, la population comptait 200'000 habitants en moins ; l'augmentation de l'enclassement des jeunes pour ces études est dès lors logiquement plus marquée. Si, pendant un temps, la voie gymnasiale s'est renforcée, la voie duale n'est pas oubliée et est également soutenue, avec notamment des projets de construction de structures d'accueil pour l'apprentissage qui reste un outil d'intégration performant. Le Conseil d'Etat restera vigilant à ce que les entreprises soient toujours motivées à engager des apprentis et l'apprentissage reste une voie importante pour le Conseil d'Etat.

### 3.3 Prévision du nombre de salles de classe des gymnases vaudois

*Une députée demande pourquoi la prévision du nombre de salles de classe n'intègre pas les salles de gym.*

Monsieur le Conseiller d'Etat annonce que la thématique des infrastructures sportives sera prochainement abordée par le Parlement, sur la base de différentes interventions parlementaires ainsi que d'autres projets plus ou moins avancés (Marcelin, Payerne). La question du financement de ces infrastructures sportives est bien entendu primordiale et le Conseil d'Etat devra trouver des équilibres, rendus fragiles avec la crise sanitaire que traverse le monde. Il explique encore que lors de la construction d'un gymnase, l'Etat essaie d'intégrer dans le projet une salle de gym, mais cette série de décrets sur Echallens se concentre sur le bâtiment en tant que tel.

#### 3.4.1 Standards de surface

*Une députée pose la question si l'augmentation de la surface des salles de classe polyvalentes et spéciales, mentionnées dans ce décret, va également concerner d'autres projets non encore construits, comme Burier.*

Le Conseiller d'Etat explique que ce choix fait à l'époque de la rédaction du dossier pour répondre à des besoins de confort et d'amélioration de fonctionnement pourrait faire office de soupapes financières en cas de difficultés dans le projet. Les standards ont effectivement été augmentés, mais les projets déjà lancés ne seront pas modifiés. Le financement de ces surfaces est intégré dans l'enveloppe du projet. Comme déjà mentionné auparavant, l'avènement de la pandémie et sa réorganisation forcée du travail et des cours à la maison pourraient également permettre de revoir ce genre de paramètres. Ce débat est pour l'heure prématuré, mais pourrait avoir lieu, selon les circonstances, dans le cadre de la demande de crédit final qui se montera à environ CHF 60 mios.

#### 4.1.1 Site des Trois-Sapin

*Un député interroge sur le degré de satisfaction de la commune d'Echallens dans ce dossier et demande s'il y a encore des questions ouvertes avec cette commune.*

Le Conseiller d'Etat répond que malgré un léger flottement dû au besoin de changement de site, les relations entre ces deux partenaires continuent à être bonnes, même si certaines tensions vont survenir

quand les travaux concrets vont être lancés. Les services de l'Etat ont régulièrement des contacts avec cette collectivité publique et sont particulièrement attentifs aux questions liées à la mobilité.

#### 4.1.2 Site de Court-Champs

*Un député trouve qu'à l'aune des diverses explications et des complications survenues dans ce dossier, le site d'Echallens ne semble pas être le plus pertinent et d'autres communes auraient pu proposer des solutions moins complexes à mettre en place.*

Le Conseiller d'Etat argumente que le choix du lieu a été lancé du temps de Mme la Conseillère d'Etat Lyon. Par la suite, le Conseil d'Etat a fait une pesée d'intérêt entre le site challois et d'autres options. Une trop grande concentration d'étudiants, liée par exemple à des extensions de bâtiment existant (Burier), n'est plus une option retenue, car les tensions sont trop grandes. Dans cette dynamique, d'autres sites excentrés (Aigle) ont été accélérés. De plus, lors de cette décision, le potentiel de l'enseignement numérique n'était pas connu et pourra faire évoluer certains paramètres d'enseignement. Le Conseil d'Etat respecte son engagement et les services concernés (DFJC – DGMR) ont également validé le projet. Le Directeur de la DGIP ajoute qu'il est néanmoins vrai de dire que le premier choix découlait d'une décision peut-être un peu rapide de la commune d'Echallens, mais la seconde option offre des synergies positives entre les différents occupants du site (infrastructures sportives, parkings, etc.) et la proximité de la gare est un atout supplémentaire. De plus, la DGIP s'est investie dans la déclinaison des paramètres du projet qui a connu des terrains et des prix différents, partagés en différents secteurs qui ont chacun leurs particularités. Le projet initial était peut-être plus simple, mais les services concernés sont prêts pour passer à l'acte de réalisation. Le Directeur adjoint de la DGEP indique encore que la question de minimiser l'impact sur la vie quotidienne de l'école obligatoire qui se trouve à proximité est à l'étude, notamment en termes de mobilité. Un effort intense est fait, en étroite collaboration avec l'ensemble des utilisateurs du site, pour avoir la meilleure cohabitation possible.

*Une députée demande s'il y a une cohérence entre le plan de mobilité de la commune, qui semble déjà avancé, et celui de ce projet qui n'est pas encore clairement établi.*

Le décret du crédit de construction final, encore à venir, permettra la mise en place du plan de mobilité. Ce travail se fera avec la commune, car la reprise de cette nouvelle parcelle est complexe. A ce stade, il est vrai que bon nombre de points doivent encore être traités, mais chaque partenaire prendra sa part en bonne intelligence. Le Parlement sera informé en temps voulu de la décision finale et votera une enveloppe générale qui permettra au constructeur d'intégrer cette thématique.

*Un député se demande si le parking ne risque pas d'être assez rapidement saturé ; l'idée d'un parking souterrain a-t-elle été évoquée ?*

Dans le cadre de la réflexion sur les questions de mobilités, des standards ont été fixés : un parking souterrain serait coûteux et n'a pas été envisagé, notamment pour éviter un afflux de véhicules des étudiants en âge de conduire. C'est pourquoi, il a été préféré de construire le bâtiment à proximité des transports publics. De plus, la zone est complexe, car partiellement spongieuse et ne s'y prêterait pas. En effet, à certains endroits une nappe d'eau est possible en dessous de trois mètres. De plus, les normes VSS en vigueur interdiraient une telle construction.

*Une députée se demande s'il y a un dégagement suffisant pour absorber tous les mouvements de personnes sur la partie ouest de la parcelle n°272 (partie 1).*

Techniquement oui, mais la cohabitation devra être développée. A ce stade, le projet théorique est viable, mais comme pour tous les projets, c'est l'usage quotidien qui sera la vraie réponse. Le projet est d'ailleurs plus vaste que d'autres sites (Renens).

#### 4.2 Etudes

*Une députée demande ce qui a justifié les changements de bureaux d'ingénieurs dans la conduite du projet pour les études préparatoires.*

Il lui est répondu que ces modifications sont dues à la disponibilité des bureaux mandataires et les seuils des marchés publics.

*Un député demande quelles sont les zones concernées par les terrains spongieux et si cela posera un problème pour la géothermie.*

La zone A qui va accueillir la construction du gymnase n'est que peu concernée par cette problématique. Par contre, ce genre de difficultés existe pour la salle de sport de l'ASIRE<sup>5</sup> ; il s'agit concrètement de poches d'eau qui peuvent se déplacer selon les saisons.

### 5.1 Historique

*Un député demande quels sont les enseignements tirés de l'échec de la procédure qui a mené au choix du premier site.*

Le premier site retenu par la commune d'Echallens paraissait plus cohérent, mais le Conseil d'Etat a maintenu sa confiance envers cette collectivité en validant ce second choix. Les enseignements à tirer de cet objet sont que le Conseil d'Etat doit suivre scrupuleusement le suivi de ce genre de dossiers et les services de l'Etat doivent maintenir un contact très serré avec les communes, même si chaque partenaire a ses propres responsabilités et contraintes. Le Parlement a également fait son travail en questionnant le gouvernement sur ce dossier qui a aussi fait l'objet d'articles dans la presse. Il faut maintenant du calme et de la sérénité pour mener ce projet à bien dans les délais.

### 5.2 Prix d'acquisition et de participation financière aux frais de viabilisation du site de Court-Champs

*Un député se demande pourquoi l'Etat a opté pour un achat du terrain (secteur D) et non pas pour un droit de superficie. Il s'inquiète également de savoir si les habitants de la commune auront accès aux infrastructures sportives et quel en sera le matériau.*

La stratégie immobilière de l'Etat de Vaud préconise le fait d'être propriétaire de ses infrastructures plutôt que locataire. L'accès aux infrastructures est autorisé par les utilisateurs du site, en l'occurrence dans ce dossier la DGEP, mais le Conseil d'Etat y est, de manière générale, très favorable afin de faire vivre de telles infrastructures. Dans cette optique, les tarifs d'utilisation seront bas, toutefois ils devront couvrir les frais de conciergerie. Le choix des matériaux pour l'extérieur, en l'occurrence du type tartan, permettra un accès tout au long de l'année.

*Une députée demande si la participation financière de l'Etat à hauteur de CHF 2,35 millions (tableau 5) est totalement ou partiellement à fonds perdus.*

Les négociations ont débouché sur un prix au mètre carré qui correspond aux normes admises par la Commission cantonale immobilière (CCI). La commune d'Echallens a fait les efforts nécessaires pour avoir ce gymnase : une solution pragmatique a été trouvée et permet un partage équitable entre cette commune et le canton.

### 6.1 Evaluation des coûts du projet

*Un député explique que la Cour des comptes a analysé le coût de certaines constructions scolaires, ainsi il se demande si par rapport à cette étude, le montant total du projet de CHF 62,1 millions est dans les normes.*

Le prix du projet se trouve dans les standards des autres constructions comparables, notamment par rapport au prix au mètre cube. L'augmentation de la surface des classes, déjà évoquée auparavant, pourrait être une niche d'économie potentielle, si absolument nécessaire. Les excès des années 90 n'ont plus cours à l'heure actuelle et tout sera mis en œuvre pour respecter ce montant.

### 6.3 Planification du projet

*La mise en service du bâtiment étant prévue en deux temps (août 2024 et août 2025), un député se demande quelles sont les constructions qui seront construites durant cette année de battement.*

Le Directeur de la DGIP répond que cette pratique en deux phases a déjà été expérimentée lors de la construction du gymnase de Renens, sans coût supplémentaire et à satisfaction en termes d'utilisation.

---

<sup>5</sup> ASIRE : association scolaire intercommunale de la région d'Echallens.

Monsieur Chapuis ajoute que le bâtiment principal à Echallens sera effectivement construit en deux temps, afin de pouvoir notamment faire face à l'arrivée des nouveaux étudiants prévue en 2024 selon la planification de la DGEP. Les infrastructures sportives et les parkings sont planifiés pour la 1<sup>ère</sup> phase de réalisation, soit 2024.

*Une députée s'inquiète que le projet de vente de parcelles n'ait pas encore été validé par le conseil communal d'Echallens alors que pour le projet sur le premier site, la commune d'Echallens s'était déterminée avant le vote du Grand Conseil. Quelles sont les options prévues par le gouvernement si le conseil communal d'Echallens ne valide pas la vente de ces parcelles et si des oppositions sont déposées par des citoyens ?*

Cette situation a déjà été vécue dans le dossier de construction du futur gymnase du Chablais à Aigle. Il s'agit effectivement d'une prise de risques, mais les signaux du côté d'Echallens semblent néanmoins globalement positifs. Après le vote au Grand Conseil, une publication formelle sera faite dans la FAO (feuille des avis officiels), ouvrant ainsi le délai au dépôt d'un référendum. Une attention particulière sera portée sur les éventuelles réactions à cette annonce quant aux délais à respecter. Si des oppositions sont déposées, les services de l'Etat devront alors convaincre la population par le biais d'une communication plus soutenue. La planification générale du projet intègre cette hypothèse.

#### 8.7.1 Environnement

Une députée argue que ce paragraphe concerne que le bâtiment et pas les extérieurs.

Monsieur le Conseiller d'Etat explique que les détails concernant la mobilité et les alentours viendront avec l'EMPD concernant la construction, toutefois il précise que le nombre d'arbres et d'îlots de verdure sera augmenté par rapport à d'autres établissements scolaires.

## **5. VOTES DE LA COMMISSION**

*5.1 PROJET DE DÉCRET ABROGEANT LE DÉCRET DE 2018 ACCORDANT UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 5 MIOS POUR L'ACQUISITION D'UNE SURFACE DE TERRAIN (SITE DES TROIS-SAPINS)*

*L'article 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.*

*Le vote final est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.*

*La recommandation d'entrer en matière est adoptée à l'unanimité des 9 membres présents.*

*5.2 PROJET DE DÉCRET ACCORDANT UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 6,3 MIOS POUR L'ACQUISITION D'UNE SURFACE DE TERRAIN (SITE DE COURT-CHAMP)*

*L'article 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.*

*L'article 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.*

*Le vote final est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.*

*La recommandation d'entrer en matière est adoptée à l'unanimité des 9 membres présents.*

*5.3 PROJET DE DÉCRET ACCORDANT UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 5,8 MIOS POUR LES ÉTUDES DU FUTUR GYMNASE D'ECHALLENS (SITE DE COURT-CHAMP)*

*L'article 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.*

*L'article 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.*

*Le vote final est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.*

*La recommandation d'entrer en matière est adoptée à l'unanimité des 9 membres présents.*

## **6 COMMUNICATION**

Un communiqué de presse a été diffusé par la commission en date du lundi 6 avril 2020.

Echallens, le 22 avril 2020.

La rapportrice :  
(Signé) Anne-Laure Métraux-Botteron

*Premier débat*

**Mme Anne-Laure Métraux-Botteron (VER), rapportrice :** — Je déclare mes intérêts : je suis habitante et membre du Conseil communal d'Echallens.

Au vu de l'augmentation du nombre d'habitants dans notre canton, la demande pour suivre des études gymnasiales est élevée. Ainsi, pour faire face à cette demande, il a été déterminé qu'un établissement devait ouvrir tous les quatre ans, entre 2017 et 2027. Le projet d'Echallens s'inscrit dans cette logique. Le futur gymnase d'Echallens était initialement prévu dans l'Est de la commune, sur un terrain proche du complexe scolaire des Trois-Sapins. Toutefois, pour diverses raisons, notamment des problèmes en lien avec la mobilité, le gymnase sera finalement implanté au centre du bourg, à côté du complexe scolaire de Court-Champ et de la gare du LEB. Il comptera 50 salles de classe au total, sera équipé d'un aula, d'une cafétéria, d'un restaurant et d'une salle triple de sport. Ces équipements pourront être utilisés par les habitants d'Echallens. Les standards de surface devraient être augmentés pour cet établissement, passant ainsi de 60 à 65 m<sup>2</sup> pour les salles de classe polyvalentes et de 72 à 80 m<sup>2</sup> pour les salles de classe spéciales.

Concernant l'achat, l'Etat de Vaud va acquérir deux parcelles situées sur deux périmètres différents, la commune d'Echallens ayant déjà entrepris certaines études ou ayant déjà construit certaines infrastructures sur des parcelles attenantes, mais qui seront également utiles aux gymnasiens. Un accord a été trouvé avec la commune pour que l'Etat participe financièrement à ces frais. Il est à noter que ce gymnase sera ouvert en deux étapes : la première en 2024 et la seconde en 2025.

La commission a abordé plusieurs points, comme le nombre d'étudiants, la géothermie, ainsi que la mobilité, entre autres. Par ailleurs, M. le conseiller d'Etat nous a assuré que, malgré la crise que nous traversons actuellement, aucun projet de gymnase cantonal n'a été retardé ou arrêté. Au vu des différentes explications reçues, la commission s'est déclarée en faveur de l'entrée en matière de ce projet et des trois décrets.

**La première vice-présidente :** — Ce point de l'ordre du jour étant constitué de trois décrets, je vous propose de faire des discussions et des votes d'entrée en matières distincts.

*Exposé des motifs et projet de décret abrogeant le décret du 18 mai 2018 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 5'050'000.- pour financer l'acquisition d'une surface de terrain de 18'300 m<sup>2</sup>, à détacher du bien-fonds n° 363 (site Trois-Sapins) du cadastre de la Commune d'Echallens, en vue de la construction d'un futur gymnase*

*Premier débat*

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

**M. Denis Rubattel (UDC) :** — Je m'exprime en qualité de membre de la commission, mais également en celle d'élu local du Gros-de-Vaud. Malgré les circonstances et autres aléas qui ont jalonné et quelque peu retardé ce projet de gymnase, est-il nécessaire de rappeler ô combien celui-ci tient à cœur à la très grande majorité des Challengois et des habitants du Gros-de-Vaud ? Je tiens à rappeler la conclusion du rapport de la commission du Conseil communal d'Echallens, qui siégera dans deux jours pour traiter ce sujet du futur gymnase d'Echallens : « La commission est consciente des conclusions. La commission est consciente de l'impact du gymnase sur la vie du Bourg, mais arrive à la conclusion que les avantages précités l'emportent largement sur les inconvénients. Cette implantation proche du centre, si elle est bien gérée et bien accompagnée, représente une véritable chance pour un développement positif de notre Bourg, pour son attractivité, les élèves de la région et les commerçants. La commission du Conseil communal d'Echallens recommande donc à l'unanimité de bien vouloir voter les conclusions (...) » L'arrière-pays, comme certains le qualifiaient parfois avec un peu de condescendance, tient à prendre part, pour sa jeunesse, à la formation des gymnasiens et gymnasiennes du canton, pour des raisons de proximité et, par conséquent, d'une réduction drastique des déplacements. Etant donné que la Municipalité d'Echallens est soudée derrière ce projet, que la

commission du Conseil communal d'Echallens est unanime et que la commission du Grand Conseil est également unanime, je vous encourage à soutenir ce projet.

**M. Jean-François Thuillier (UDC) :** — En tant que député du Gros-de-Vaud, je ne vais pas m'opposer à ce projet de décret. Un gymnase au centre du canton est plus que nécessaire, mais un élément me dérange un peu. C'est la troisième fois qu'on nous propose une demande de crédit pour acquérir du terrain sans avoir fait une préétude sérieuse sur cette proposition d'achat. Il y a eu le terrain en zone agricole sur la commune de Romanel, pour le déplacement du Service des automobiles et de la navigation (SAN) ; où en est-on ? Cela date d'il y a plusieurs années. Il y a eu le terrain pour le gymnase du Gros-de-Vaud, dont nous parlons actuellement, vers le gymnase des Trois-Sapins, où l'on nous avait dit que toutes les incertitudes liées à cet achat seraient levées lors de l'étude de construction du gymnase. Je ne citerai que les transports et les accès comme exemple. On savait déjà que le LEB ne serait pas cadencé pour desservir un gymnase depuis le centre d'Echallens en direction de Bercher, mais l'étude devait démontrer le contraire ; or, aujourd'hui, on nous demande d'abroger cette demande de crédit. Je reste un peu songeur. C'est comme si vous achetiez une parcelle pour y construire une villa et que vous constatiez plus tard que vous ne pourriez pas construire sur cette parcelle. Espérons cette fois que les solutions proposées, malgré les menaces de référendum au niveau cantonal, passeront tous les obstacles.

**M. Pierre-André Romanens (PLR) :** — J'ai une remarque par rapport au crédit d'étude. Il y aura beaucoup de crédits d'étude qui vont être votés prochainement par notre Grand Conseil. Plusieurs propositions sont à l'ordre du jour. Je prends la parole sur ce projet et n'y reviendrai plus ultérieurement, mais il est important de parler des crédits sur les études. Quand on développe un projet sur un site, dans un programme, on doit ensuite définir le coût. Une cible est donnée au départ, dans ce cas, environ 55 millions— avec plus ou moins 10 %. On compare cela avec des volumes ou des surfaces et avec d'autres choses construites dans d'autres lieux. Quand on vote un crédit d'étude, le montant va de 7 à 15 %, ce sont des sommes considérables. Mais quand un crédit d'étude dépasse les 10 %, comme c'est le cas ici, selon moi il doit être très précis. On a souvent dit, notamment pour l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC), que les coûts de construction étaient faux, qu'il y avait des dépassements, etc. Mais quand on vote un crédit d'étude, c'est pour avoir des chiffres précis. Si le maître d'œuvre change des choses, nous devons être informés et connaître ces changements. Le crédit d'étude a une grande importance. Dépenser plus de 5 millions ici doit répondre à une fourchette de plus ou moins 3 % ; on doit rester dans ces chiffres. On doit prendre l'ensemble, du taille-crayon au creux des fondations, de l'ensemble de la construction aux aménagements. On doit être très précis, c'est possible. Je déclare mes intérêts : mon métier est de calculer des objets de construction. Je demande qu'il y ait très grande précision sur ces crédits d'étude et que ces millions soient utilisés à bon escient et répondent aux questions que l'on se pose. Quand il y a des dépassements, on oublie souvent qu'on a voté un crédit d'étude et que cela n'a pas servi à grand-chose.

**M. Jean-Marc Nicolet (VER) :** — Je me suis penché sur les questions liées à la mobilité et aux retombées possibles et probables du projet d'implantation du gymnase d'Echallens dans la zone centrale de cette bourgade. Certes, la proximité immédiate de la gare LEB et de sa gare routière attenante paraît être un avantage indéniable. Reste la question lancinante de l'accès au centre d'Echallens en transports publics, en transport individuel motorisé ou en vélo. Un flot de quelque 10'000 véhicules à moteur transite chaque jour à travers la localité. Elle étouffe, sans qu'une vision régionale, globale, à moyen terme, ne vienne éclairer cette question, que ce soit au niveau des routes cantonales ou communales. En tous les cas, aucune trace de telles projections dans le projet de décret, hélas ! Sans oublier qu'à un jet de pierre du site prévu pour l'édification du gymnase du Gros-de-Vaud et de ses 70 places de stationnement et de dépose, il est prévu prochainement l'édification d'un écoquartier de quelque 1'000 nouveaux habitants et de quelque 450 places de stationnement. C'est dire qu'il reste un gros effort de planification et de coordination, à moyen terme, à effectuer par les services communaux et cantonaux, ce dont nous ne trouvons hélas pas vraiment trace, ou si peu, dans le projet de décret qui nous est soumis. En relisant à fond le projet de décret, je me rends compte que les questions de mobilité, transports individuels et publics sont certes évoqués et étudiés, du moins dans le périmètre immédiat du projet d'implantation du gymnase et à court terme et sans doute mieux que ce qui a été fait pour l'extension du gymnase du Burier, il y a deux ans, et qui a entraîné des

tensions entre les autorités de La Tour-de-Peilz et les services de l'Etat, entraînant également des mois de retard à la suite d'une opposition de l'Association Transport et Environnement (ATE). Je conclus donc sur la nécessité absolue désormais, pour les services de l'Etat concernés, d'associer étroitement en amont d'un projet impactant fortement la vie d'une communauté — comme pour le projet du gymnase d'Echallens — et ce, dès les premières études d'implantation, la municipalité, mais aussi la population et les ONG concernées — environnementales ou de transport — sous forme de démarches participatives et d'informations, principe inscrit à l'article 4 de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et à l'article 17 de sa déclinaison cantonale, et ce, par respect des principes démocratiques et pour éviter de longues et coûteuses procédures d'opposition et de recours susceptibles, comme on le prévoit à Echallens, d'entraîner des tensions dans la population et de fâcheux retards dans la planification des constructions cantonales.

**M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat :** — Monsieur Thuillard, concernant les revirements, nous avons été très à l'écoute de la municipalité d'Echallens. Nous avons eu beaucoup de séances avec elle. Le premier site arrangeait tout le monde ; nous pensions que c'était le site idéal, facile d'accès. Il a été reconfiguré par la Municipalité d'Echallens, passant d'un terrain « champ de patates » à un terrain constructible, puis à un redimensionnement parcellaire. Il y a donc eu pas mal de changements. Ensuite, des gens ont considéré que la charge pour la mobilité douce était excessive et qu'il n'était pas idéal d'importer le gymnase sur cette parcelle. Nous avons aussi entendu des gens dire qu'il serait trop loin de la gare, dérangerait pour les élèves, car ils devront se déplacer à pied, ce qui est ennuyeux par temps de pluie. D'autres disaient qu'il n'y avait pas assez de places de parc. De fil en aiguille, le site choisi n'était plus idéal. Le Conseil d'Etat n'a pas changé sa stratégie. Nous avons considéré que l'implantation d'un gymnase dans le Gros-de-Vaud était utile, pour répartir la charge sur le territoire vaudois, et pour donner à chaque région une école d'envergure. Ce gymnase s'inscrit dans le rayonnement de la région. Le Conseil d'Etat a eu des contacts avec la Municipalité. Finalement, nous avons choisi le site qui vous est présenté aujourd'hui. Ce site devra cohabiter avec d'autres partenaires. Il va densifier un périmètre quasi nu. Le Conseil d'Etat a fait ce choix dans cet esprit.

Dans l'absolu, dans un monde idéal, on devrait attendre toutes les discussions, d'avoir eu toutes les autorisations, avant de venir devant vous pour vous demander un crédit d'ouvrage ; mais cela ne fonctionne pas ainsi. Nous sommes un canton ouvert et xénophile, nous avons une démographie importante dans le domaine de la jeunesse, nous avons une planification mieux répartie que par le passé au niveau des gymnases.

Monsieur Nicolet, vous avez mentionné le cas de Burier. Certes, mais Burier n'a pas rencontré de difficultés pour ces raisons-là. Burier est trop gros, et quand c'est trop gros, cela crée des tensions, des problèmes de cohabitation, pour manger à midi par exemple, car il faut créer d'autres infrastructures. Après l'exemple de Burier, l'exemple d'Echallens nous conforte dans notre choix d'éviter une trop grosse concentration d'élèves au même endroit. Le bâtiment ne sera pas immense, avec 1144 étudiants, ce qui reste raisonnable comparé à des établissements de 1500 à 2000 élèves. Nous avons donc fait ce choix dans cet esprit.

Monsieur Romanens, il est vrai que le terme « crédit d'étude » n'est pas idéal, car c'est davantage qu'un crédit d'étude. Le crédit d'étude permet de se conforter dans l'idée que l'on a pour un projet. Généralement, il se situe entre 0 et 400'000 francs. Cela permet de débroussailler et de gagner du temps. Le premier crédit d'étude prépare le chemin. Aujourd'hui, on vous demande beaucoup plus que cela. Le crédit d'étude englobe soumissions rentrées et permettra au Parlement de traiter du crédit d'ouvrage. On vous demande l'autorisation de lancer un concours. Pour des raisons de cohérence, on souhaiterait le joindre au projet d'Aigle. On pourrait ainsi gagner en efficacité en lançant les concours conjointement. Le dossier d'Aigle permettra de dédramatiser le cas de Burier, de descendre la jauge et de répartir les étudiants sur le territoire. Ce crédit d'étude va nous permettre de calibrer le bâtiment, sa volumétrie, d'implémenter le concours dans le périmètre et la mobilité. Dans le crédit d'étude, il y aura toute la question de la mobilité ; comment va-t-on faire cohabiter d'autres activités sur le site, comment cela va fonctionner avec la commune d'Echallens ? Il faut beaucoup d'écoute.

Monsieur Nicolet, nous sommes favorables à faire cohabiter la mobilité douce et intelligente. La démarche est plus que participative. Les partenaires — l'ATE, notamment — seront consultés dans le

cadre du crédit d'ouvrage, puisque l'idée que l'architecte aura au travers du crédit d'étude sera retravaillée. Nous commençons avec un premier crédit pour le premier cas, ensuite un crédit d'étude avec soumissions rentrées. Il y a quelques années, nous avons modifié la mécanique. Le crédit d'étude permet d'aller jusqu'aux soumissions rentrées, d'être dans le marché, de faire les premiers arbitrages — 70 % des dépenses sont connues — et, après seulement, le Parlement verra le crédit d'ouvrage dans sa globalité et calibré.

Nous ne savons pas, au million près, le coût final qui vous sera demandé. Les soupapes de sécurité concernent notamment la question qui touche le nombre de m<sup>2</sup> par classe. On a un peu augmenté l'espace dans les classes, mais quand vous augmentez les m<sup>2</sup>, cela a implicitement un coût supplémentaire. Nous travaillons avec une enveloppe de 50 à 60 millions. C'est le travail que nous devons faire pour venir ensuite, devant vous, avec le crédit d'ouvrage définitif. J'espère que cela respectera l'enveloppe budgétaire votée par le Grand Conseil. Je vous encourage à voter l'entrée en matière. Cette région mérite un gymnase. Cela permettra de garantir une équité sur le territoire vaudois.

La discussion est close.

L'entrée en matière est admise avec 1 abstention.

**Le projet de décret est adopté en premier débat avec 1 abstention.**

*Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 6'360'000.- pour financer, d'une part, l'acquisition d'une surface de terrain de 17'000 m<sup>2</sup>, à détacher du bien-fonds n° 272 (site Court-Champ) du cadastre de la Commune d'Echallens, en vue de la construction du futur gymnase d'Echallens et, d'autre part, la participation de l'Etat de Vaud aux frais de viabilisation du site de Court-Champ à Echallens*

*Premier débat*

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

L'entrée en matière est admise avec 1 abstention.

**Le projet de décret est adopté en premier débat avec 1 abstention.**

*Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'études de CHF 5'800'000.- pour financer les études relatives à la construction du futur gymnase d'Echallens sur le site de Court-Champ à Echallens*

*Premier débat*

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** — Je salue les intentions de ce projet de décret, mais m'interroge sur quelques points, notamment abordés par M. Romanens. Quels sont les motifs qui génèrent autant de crédits d'études élevés sur quasiment tous les projets de décret relatifs à des constructions. Rien que pour celui-ci, on nous demande 5,8 millions sur un total de construction — avec la TVA, mais sans le terrain — de 55,75 millions. On est à plus de 10 %. Par ailleurs, au point 6, dans l'évaluation des coûts du projet, les honoraires divers se montent à 9 millions, soit près de 20 % du coût sans le terrain, alors que les « divers et imprévus » sont chiffrés à 5,168 millions, soit 10 % des coûts totaux sans le terrain, soit un montant de 14 millions environ pour ces deux postes représentant près de 25 % de l'investissement du total des Codes des frais de la construction (CFC) 0 à 9 ; avec le terrain, cela nous fait 30 %. Cela me semble disproportionné et des économies peuvent être faites sur les honoraires et les « divers et imprévus ». Je suggère au Conseil d'Etat de nous présenter des calculs mieux travaillés que des tableaux de construction estimatifs, qui ne nous aident pas à avoir une perspective précise des coûts de construction. Ce qu'il se passe à l'HRC était mes propos. Il faut travailler différemment les demandes de crédit d'investissement et affiner certains postes. A mon sens, il n'est pas acceptable que les honoraires et les « divers et imprévus » représentent 25 % de l'investissement total pour une telle construction, même si celle-ci est indispensable.

**M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat** : — Tout travail mérite salaire. Les ingénieurs ou architectes qui travaillent sur ces projets ont une responsabilité et amènent leur savoir-faire. Dans ces calculs, nous sommes très en dessous des normes de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), car nous avons négocié. Ce sont des postes que l'on travaille au plus près de ce qui doit être lié à la construction.

Ce n'est pas un crédit d'étude, il faudrait que je trouve un autre terme, mais du point de vue de la sémantique, je ne peux pas changer les mots... C'est comme lorsque l'on parle de légalité ou d'illégalité, cela ne veut pas dire que c'est forcément pénal ; cela veut juste dire « en lien avec la loi », ou « ne respecte pas la loi ». Ce n'est pas forcément non conforme, il y a une marge de tolérance. C'est la même logique. Le crédit d'étude que nous avons mis en œuvre au niveau de l'Etat, sous ma conduite, veut que nous venions généralement devant vous, soit avec une préétude qui se situe entre 0 et 400'000 francs. C'est la Commission des finances qui en est récipiendaire et qui valide un montant qui va permettre de « débroussailler » le territoire. Ensuite, pour éviter le gaspillage — et cela fait plusieurs années qu'il n'y a plus eu de dérapage — nous venons devant vous avec un crédit d'étude avec soumissions rentrées. En général, pour les objets emblématiques, il faut pouvoir faire travailler l'approche intellectuelle des architectes et ingénieurs et lancer des concours. Cela permet quand même une certaine créativité. Par exemple, l'architecte qui a créé votre Parlement était quelqu'un d'intelligent, qui a su trouver des chemins, parce qu'il a accepté de revoir sa copie sur le toit, en changeant les matériaux et en repensant la volumétrie. C'est ainsi que fonctionne le travail entre les services de l'Etat et un architecte lauréat.

Le crédit d'étude que vous votez n'est pas une étude de détails. On va implanter le choix après un concours. Le lauréat du concours — et le concours coûte aussi de l'argent, c'est notamment lié aux divers imprévus et honoraires — va recevoir des prix, selon les normes SIA. Ensuite, on construit. Votre Grand Conseil ne sera pas saisi d'une demande d'étude supplémentaire, à moins qu'il y ait un gros problème sur le périmètre d'Echallens. Il ne restera donc que le crédit d'ouvrage. Le crédit d'ouvrage permettra la réalisation, avec l'enveloppe que vous allez nous accorder. Cela fonctionne ainsi. Sur les honoraires, depuis de nombreuses années, nous avons fait un travail pour contenir les coûts et éviter des dépassements. On ne peut pas mélanger les CFC : la Loi sur les finances est claire ; on ne peut pas considérer que c'est un montant global et faire du ripage, prendre le CFC 3 et le mettre sur le 4 par exemple. Le calibrage des « divers et imprévus » se fait en fonction de l'expérience.

La zone en question est un peu particulière, car un peu inondable. Il faudra trouver une approche particulière sur l'aspect topographique de la zone. Tout cela est compris dans le travail d'étude. Dans le passé, nous avons eu de mauvaises surprises, car le Conseil d'Etat n'était pas maître d'œuvre, par exemple dans le cas de l'HRC. Il y avait un gouvernement de tutelle, mais nous suivions de très loin le modèle, car le suivi était délégué à une structure extérieure à l'Etat. De plus, le projet de l'HRC a duré de nombreuses années, ce qui crée parfois des décalages financiers.

Concernant Echallens, l'objectif est de pouvoir réaliser ce gymnase. Mme Amarelle a besoin de cette construction. Nous sommes à l'écoute de la région. Je ne peux pas changer la sémantique des mots. Un crédit d'étude s'appelle comme cela, dans la Loi sur les finances, mais on pourrait parler de « préparation à la réalisation d'un projet d'investissement ». Ce serait un autre vocable possible.

**M. Guy Gaudard (PLR)** : — J'ai bien compris votre réponse, étant moi-même entrepreneur dans le secteur de la construction. Mais il y a toujours une étape qui m'étonne dans les appels d'offres : les mandataires sont payés en fonction du pourcentage du montant total des travaux, alors que ce sont les prestataires les meilleurs marchés qui sont souvent choisis. Quel que soit le montant, le mandataire touchera son pourcentage, en fonction du montant total des travaux, alors que ce sont les prestataires les meilleurs marchés qui sont choisis. N'y aurait-il pas un moyen de rééquilibrer et de revisiter ce mode d'adjudication aux mandataires ?

**M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat** : — Bien sûr, on pourrait repenser le mode de rémunération. On pourrait faire un forfait — par exemple, une enveloppe de 50 millions —, mais ce n'est pas ainsi que le modèle de tarification a été monté par les ingénieurs et architectes au niveau de la SIA. Ce sont des tarifs qui ont été revus ; il y a quelques années, ils étaient beaucoup plus hauts. A quel moment, la personne qui va construire, au nom de l'Etat, sait-elle qu'elle pourra construire ? C'est en lien avec le

concours, c'est celui qui va gagner le concours. On fait une offre suite à un appel d'offres, et il faut ensuite respecter l'enveloppe. C'est la même logique.

L'architecte, qui va s'associer à un ingénieur ou à un paysagiste, va concourir et, à un moment donné, le jury va lui attribuer le premier prix. La loi permet de s'écarter du premier prix, mais dans la majorité des cas, on va suivre ce que le jury a retenu. Ensuite, les tarifs sont appliqués. Il a déjà été discuté sur le fait de changer le mode de rémunération de l'architecte et de l'ingénieur, mais aujourd'hui ce sont des tarifs à l'heure, à la prestation, qui donnent satisfaction. Par contre, comment peut-on faire pour respecter l'enveloppe ? C'est le travail de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP). Ce qui a été acté dans l'exposé des motifs de construction doit être respecté ; on ne s'éloigne pas des tarifs. Nous sommes très vigilants sur d'éventuelles erreurs de l'architecte ou de l'ingénieur. A l'époque, plus il dépensait, plus il touchait. Nous n'augmentons plus les honoraires s'il y a des surcoûts. Il y a toujours une responsabilité, donc il n'y a plus d'automatisme sur les tarifs.

Rouvrir complètement le chantier de la tarification pour les ingénieurs et architectes est un énorme projet. Ce n'est plus de ma compétence et de mon ressort. Vous serez ensuite confrontés, dans ces secteurs, à la concurrence internationale. Parfois, les architectes disent que, vu l'ampleur du projet, il n'est pas très chic d'accorder à des architectes — qui dessinent dans d'autres pays à des tarifs peut-être dix fois inférieurs aux tarifs suisses — des tarifs différents pour des projets qui se modélisent ensuite au niveau suisse. C'est ici qu'il y a une marge d'appréciation sur les marchés publics. Négocier, cela n'est pas de notre ressort, mais vous mettez le doigt sur quelque chose qui a déjà été longuement débattu. Il faudrait interpeller une autre corporation.

**M. Marc-Olivier Buffat (PLR) :** — Je suis navré d'interrompre ce très intéressant dialogue à caractère sémantique et technique, mais nous souhaiterions voter. *(Rires)*

La discussion est close.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

**Le projet de décret est adopté en premier débat avec 1 abstention.**

**Mme Anne-Laure Métraux-Botteron (VER), rapportrice :** — Au vu du résultat des votes, je demande le deuxième débat immédiat.

Le deuxième débat immédiat est admis à la majorité des trois quarts (117 voix contre 10 et 4 abstentions).

*Exposé des motifs et projet de décret abrogeant le décret du 18 mai 2018 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 5'050'000.- pour financer l'acquisition d'une surface de terrain de 18'300 m<sup>2</sup>, à détacher du bien-fonds n° 363 (site Trois-Sapins) du cadastre de la Commune d'Echallens, en vue de la construction d'un futur gymnase*

*Deuxième débat*

**Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement à l'unanimité.**

*Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 6'360'000.- pour financer, d'une part, l'acquisition d'une surface de terrain de 17'000 m<sup>2</sup>, à détacher du bien-fonds n° 272 (site Court-Champ) du cadastre de la Commune d'Echallens, en vue de la construction du futur gymnase d'Echallens et, d'autre part, la participation de l'Etat de Vaud aux frais de viabilisation du site de Court-Champ à Echallens*

*Deuxième débat*

**Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement avec 2 abstentions.**

*Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'études de CHF 5'800'000.- pour financer les études relatives à la construction du futur gymnase d'Echallens sur le site de Court-Champ à Echallens*

*Deuxième débat*

**Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement avec 1 abstention.**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 28'800'000.- pour financer les travaux d'entretien prioritaires ainsi que les études pour d'importants assainissements des bâtiments pénitentiaires**

et

**Projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 17'000'000.- pour financer les travaux de rénovation de la prison de la Tuilière à Lonay (222)**

*Rapport de la commission*

**1. PRÉAMBULE**

La commission *ad hoc* s'est réunie le lundi 27 avril 2020 de 9h30 à 11h30 en visioconférence. Elle était composée de Mmes Jessica Jaccoud, Monique Ryf et de MM. Philippe Ducommun, Vincent Keller, Axel Marion, Daniel Meienberger, Etienne Räss, Patrick Simonin. Le soussigné a été confirmé dans son rôle de président et de rapporteur.

Mme Sylvie Bula, Cheffe du Service pénitentiaire (SPEN), ainsi que MM. Pascal Broulis, Chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), et Philippe Pont, Directeur général, Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), DFIRE, ont participé à la séance.

Mme Marie Poncet Schmid, secrétaire de commission au Secrétariat général du Grand Conseil, a rédigé les notes de séances.

La commission a été nantie de deux documents techniques complémentaires à l'EMPD : *Rénovation de la Prison de la Tuilière-Lonay* et *Entretien des bâtiments pénitentiaires*.

**2. PRÉSENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

M. le conseiller d'Etat n'a apporté aucune information à ce stade.

**3. DISCUSSION GÉNÉRALE**

**Vétusté des installations**

Plusieurs commissaires saluent les projets : la nécessité d'entreprendre les travaux relevant des projets de décrets ne fait aucun doute. Toutefois, ils déplorent la vétusté avancée des installations, bien visible dans la documentation complémentaire. Cela peut devenir problématique dans les prisons. Les travaux de maintenance semblent avoir été minimisés ces dernières années, et il s'agit dès lors de mener des travaux de rattrapage. Il convient donc désormais de ne pas baisser la garde quant à l'entretien des bâtiments.

M. le conseiller d'Etat insiste sur la difficulté à organiser et effectuer les travaux d'entretien en milieu fermé et sur les coûts élevés qu'ils représentent. On tend à regrouper les opérations, comme dans le présent EMPD. Par ailleurs, l'augmentation de la population du canton a conduit à celle des besoins dans les prisons, et les changements dans la prise en charge des détenus (évolution des normes, changement du profil de détenus) ont nécessité la réaffectation de certaines installations. Le SPEN et la DGIP se coordonnent pour déterminer les travaux prioritaires.

**Prise en charge psychiatrique**

Une commissaire s'enquiert de la stratégie pour la prise en charge des détenus sujets à des problèmes psychiatriques, un défi important auquel doit faire face le domaine pénitentiaire. En effet, cette population a augmenté ces dernières années, une tendance qui va sans doute se poursuivre.

M. le conseiller d'Etat confirme ce point et ajoute le vieillissement de la population carcérale aux défis à relever. La problématique en lien avec les pathologies psychiatriques est traitée en dehors du présent EMPD, dans le cadre d'une collaboration DSAS- SPEN. Mme la Cheffe du SPEN complète que l'unité psychiatrique pour les hommes, actuellement à Lonay, sera déplacée à la Croisée. La prise en charge psychiatrique des femmes à Lonay fera l'objet de réflexions. Elle précise à une commissaire que cette prison constituera un pôle de compétences pour les femmes qui comprendra un lieu conçu

pour la prise en charge psychiatrique. Aux Grands-Marais, les lieux seront conçus pour la prise en charge des détenus souffrant de troubles psychiques et des détenus vieillissants.

#### 4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSÉ DES MOTIFS

*Seuls les chapitres ayant fait l'objet de commentaires ou de questions sont mentionnés ci-dessous.*

### **Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 28'800'000.- pour financer les travaux d'entretien prioritaires ainsi que les études pour d'importants assainissements des bâtiments pénitentiaires**

#### **1.5 Contexte**

M. le conseiller d'Etat indique que la forte augmentation du budget alloué au parc pénitentiaire entre 2012 et 2019 (de 5 à 16 %) s'explique par la vétusté des installations. Dans le cadre de la stratégie d'entretien de l'immobilier, cette augmentation se poursuivra. L'utilisation des locaux pénitentiaires à temps complet explique leur dégradation plus rapide que d'autres bâtiments, comme les écoles.

Les budgets de fonctionnement ont également été augmentés annuellement pour venir en appui aux crédits-cadres d'investissement.

#### **1.7 Planification**

Plusieurs commissaires saluent l'effort de transparence du Conseil d'Etat quant aux projets en milieu pénitentiaire, ces prochaines années. Toutefois, il manque une vue d'ensemble de tous les projets et crédits en cours et futurs. Par exemple, l'important chantier des Grands-Marais à Orbe ne figure pas dans le tableau. Ainsi, la commission demande la liste des chantiers ouverts, afin d'accéder à une vision d'ensemble des crédits dont sera saisi le Grand Conseil, et de connaître la stratégie du gouvernement. Cette planification pénitentiaire figure dans le tableau ci-dessous fourni par la DGIP après la séance :

#### **PLANIFICATION DES PROJETS PÉNITENTIAIRES**

		Dépensé en		Dépenses prévues en							Total	
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026		2027

TEXTE

<b>EMPD projets en cours</b>											
Sécurisation de la Croisée EMPD 2018	0.3	0.4	1.5	6.1	6.1	6.1	6.1	0.6			27.2
Corrections et adaptations Colonie fermée EMPD 2019		0.1	2.7	2.0							4.8
PPNV Poste de contrôle avancé EMPD études 2019		0.2	1.0	1.0	1.4	5.5	4.5	0.9			14.5
Grands-Marais EMPD études 2020			3.0	4.0	5.0	15.0	25.0	80.0	80.0	16.2	228.2
<b>Total projets en cours</b>	<b>0.3</b>	<b>0.7</b>	<b>8.2</b>	<b>13.1</b>	<b>12.5</b>	<b>26.6</b>	<b>35.6</b>	<b>81.5</b>	<b>80.0</b>	<b>16.2</b>	<b>274.7</b>
<b>EMPD à venir</b>											
Crédit-cadre entretien prisons EMPD 2020			5.0	9.4	5.6	6.6	2.2				28.8
Rénovation Tuilière EMPD 2020			4.0	7.0	6.0						17.0
Nouvelle Colonie ouverte <i>Futur EMPD (2021) montant estimatif</i>				10.5	16.0						26.5
Agrandissement et assainissement Bois- Mermet <i>Futur EMPD (2022) montant estimatif</i>					10.0	10.0	4.5				24.5
Nouveau pôle alimentaire <i>Futur EMPD (2023) montant estimatif</i>						5.0	10.0				15.0
Assainissement Bochuz + ateliers <i>Futur EMPD (2023) montant estimatif</i>						4.0	12.0	12.0	11.0		39.0
<b>Total à venir</b>			<b>9.0</b>	<b>26.9</b>	<b>37.6</b>	<b>25.6</b>	<b>28.7</b>	<b>12.0</b>	<b>11.0</b>		<b>150.8</b>
<b>Total général</b>	<b>0.3</b>	<b>0.7</b>	<b>17.2</b>	<b>40.0</b>	<b>50.1</b>	<b>52.2</b>	<b>64.3</b>	<b>93.5</b>	<b>91.0</b>	<b>16.2</b>	<b>425.5</b>

Le Président demande ce qu'il en est de la fermeture de la prison du Bois-Mermet et de la centralisation à Orbe évoquées en 2018 dans le cadre des discussions sur les Grands-Marais.

Mme la Cheffe du SPEN répond que la fermeture du Bois-Mermet n'est plus à l'ordre du jour en raison de l'augmentation de la population carcérale. Dans la mesure où l'établissement restera en service en tout cas dix ou quinze ans, il est nécessaire de l'entretenir.

### 1.8 Projets retenus

M. le conseiller d'Etat indique que les EPO changeront de nom.

#### 1.8.1 Prison du Bois-Mermet à Lausanne

M. le Directeur général de la DGIP précise que l'agrandissement de la prison et la création des 23 places tiendront à l'intérieur de l'enceinte de la prison.

### 2. Diagnostic

Une commissaire demande ce qui sera entrepris quant à la séparation entre espace de vie et espace sanitaire en cellule, à la ventilation, ainsi qu'à la taille des cellules et à leur caractère licite ou non. La

durée d'occupation d'une cellule peut être prise en compte pour déterminer la licéité de l'occupation d'une cellule, bien que cette dernière soit non conforme par sa surface.

Mme la Cheffe du SPEN déclare que la construction de locaux spécifiques dédiés aux activités sanitaires et sociales permettra de réaffecter les cellules actuellement utilisées pour ces activités. L'amélioration des cellules en matière de cloisonnement, de ventilation, de fenêtres, etc. est également prévue. Les conditions licites quant à la taille des cellules peuvent être remplies quand les détenus prennent part pendant un certain temps à des activités hors cellule.

A une commissaire qui demande si l'installation d'échelles sur les lits superposés est prévue, Mme la Cheffe du SPEN précise que ce qui relève de l'équipement mobilier est compris dans l'entretien courant, indépendamment du présent EMPD.

### 3. Projet

Plusieurs commissaires souhaitent des explications sur le fait que l'on renonce à l'intervention artistique.

M. le conseiller d'Etat mentionne le système instauré il y a plus de 43 ans prévoyant, pour chaque crédit-cadre, une part du montant total attribuée à la conception d'une œuvre. Si ce montant est trop faible, comme dans le cas présent, il est versé au SERAC, mais il ne peut pas être affecté à une activité artistique au sein de la prison. C'est uniquement en raison de l'insuffisance de la somme que l'œuvre d'art ne sera pas réalisée. Il ne s'agit pas d'incompatibilité art-prison ou de refus d'apporter l'art en prison.

### 4. Coûts

Le Président s'étonne du montant des honoraires qui s'élèvent à près de 60% du coût total. Ceci concerne presque tous les projets concernés par cet EMPD. Pour lui, les honoraires ne devraient pas dépasser 20% du coût total, ce qui paraît déjà élevé.

M. le Directeur général de la DGIP explique que les travaux en milieu pénitentiaire nécessitent de plus grandes études et préparation. Pour le Bois-Mermet, le projet concerne principalement les études d'agrandissement et d'assainissement.

#### ***1.8.2 Etablissement de détention pour mineurs et jeunes adultes (EDM) à Palézieux***

Plusieurs commissaires s'étonnent que, pour un bâtiment inauguré en 2014, les travaux soient nécessaires.

M. le conseiller d'Etat et M. le Directeur général de la DGIP expliquent que les problèmes sont dus à l'humidité et à la proximité de la nappe phréatique. Des litiges sont ouverts concernant plusieurs points et les sommes concernées totalisent au maximum 500'000 francs. On a dix ans pour mettre à jour les défauts cachés. Par ailleurs, le site a évolué en fonction du profil des personnes détenues (plus de jeunes que de mineurs pour qui le bâtiment avait été conçu), raison pour laquelle les installations doivent être transformées.

#### ***1.8.3 Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO) à Orbe***

M. le conseiller d'Etat et les représentants de l'administration expliquent que le coût des travaux d'entretien est proportionné au regard de l'utilisation de la villa et que les coûts de démolition seraient bien supérieurs, raison pour laquelle il n'est pas prévu de démolir la Villa Saint-Germain et de construire un nouveau bâtiment.

M. le Directeur général de la DGIP précise que l'entretien des fenêtres en PVC consiste à changer des éléments de manipulation (poignées, tringlerie, etc.) pour pallier des défauts de fonctionnement.

#### ***1.8.5 Ressources humaines pour la gestion des projets à la DGIP***

*et*

#### ***1.8.6 Ressources humaines pour la gestion des projets au SPEN***

Concernant la différence de classes salariales entre les postes, il est répondu que le montant qui fait autorité est celui de la DGIP, avec la classe de traitement 12, comme pour tous les chefs de projets à conduite opérationnelle. Le montant prévu sous la rubrique SPEN sera aligné sur la DGIP.

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 17'000'000.- pour financer les travaux de rénovation de la prison de la Tuilière à Lonay**

**1.4 Projets**

Chauffage

M. le conseiller d'Etat et M. le Directeur général de la DGIP confirment le choix d'un chauffage à distance renouvelable pour chauffer le site. Le bois local (plaquettes) sera privilégié. Romande Energie construira la centrale à proximité de la prison et la prendra en charge. Le département doit encore s'entendre avec celle-ci sur le prix du kilowattheure. A ce propos, un commissaire note que la facture de l'électricité nécessaire pour faire fonctionner la chaudière peut être significative. Un autre commissaire, saluant le projet de chauffage à distance utilisant un combustible d'origine locale, nuance que dans sa commune, qui abrite un tel chauffage, la facture d'électricité n'est pas si élevée.

**1.5 Programme de la prison après les travaux**

Un commissaire demande quelles seraient les conséquences d'une réponse négative de la Conférence latine des directeurs de justice et police à la demande de réorganisation de la prison.

Mme la Cheffe du SPEN doute d'une réponse négative. En effet, la Conférence discute depuis plus de deux ans de l'augmentation de la population carcérale féminine, et le projet vaudois permettra de répondre plus rapidement aux besoins.

**1.7 Délais**

M. le Directeur général de la DGIP explique qu'il existe des contrats d'entretien sur l'année. Environ 200'000 francs de travaux sont planifiés avec les entreprises sur site. Le reste est conforme aux marchés publics.

**5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DÉCRET ET VOTES**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 28'800'000.- pour financer les travaux d'entretien prioritaires ainsi que les études pour d'importants assainissements des bâtiments pénitentiaires**

*L'article 1 est accepté à l'unanimité des 9 membres présent·e·s.*

*L'article 2 est accepté à l'unanimité des 9 membres présent·e·s.*

*L'article 3 est accepté à l'unanimité des 9 membres présent·e·s.*

*En vote final, le projet est accepté à l'unanimité des 9 membres présent·e·s.*

*La recommandation d'entrer en matière est acceptée à l'unanimité des 9 membres présent·e·s.*

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 17'000'000.- pour financer les travaux de rénovation de la prison de la Tuilière à Lonay**

*L'article 1 est accepté à l'unanimité des 9 membres présent·e·s.*

*L'article 2 est accepté à l'unanimité des 9 membres présent·e·s.*

*L'article 3 est accepté à l'unanimité des 9 membres présent·e·s.*

*En vote final, le projet est accepté à l'unanimité des 9 membres présent·e·s.*

*La recommandation d'entrer en matière est acceptée à l'unanimité des 9 membres présent·e·s.*

Sainte-Croix, le 1<sup>er</sup> mai 2020.

*Le rapporteur :  
(Signé) Yvan Pahud*

*Premier débat*

**M. Yvan Pahud (UDC), rapporteur** : — L'exposé des motifs est composé de deux projets de décrets. Le premier porte sur 28,8 millions de francs destinés à financer les travaux d'assainissement concernant l'ensemble des bâtiments pénitentiaires vaudois et le deuxième accorde un crédit de 17 millions pour financer les travaux de rénovation de la prison de la Tuilière, à Lonay. Notre commission s'est réunie le 27 avril, en visioconférence. Je remercie M. le conseiller d'Etat Pascal Broulis d'y avoir participé et répondu à nos questions. Je remercie également les chefs de service, Mme Sylvie Bula, cheffe du Service pénitentiaire (SPEN), et M. Philippe Pont, de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP).

Lors de la discussion générale, la commission a unanimement salué les projets de rénovation présentés dans l'exposé des motifs et projet de décret. Toutefois, elle déplore la vétusté avancée de l'installation, bien visible dans les documents complémentaires qui nous ont été fournis. Les travaux de maintenance semblent avoir été minimisés ces dernières années et, dès lors, il s'agit de mener des travaux de rattrapage. Il convient donc, désormais, de ne pas baisser la garde quant à l'entretien des bâtiments.

Concernant le premier projet de décret, selon le Conseil d'Etat, la forte augmentation du budget alloué au parc pénitentiaire, de 5 à 16 % entre 2012 et 2019, s'explique par la vétusté des installations. Dans le cadre de la stratégie d'entretien de l'immobilier, cette augmentation se poursuivra. L'utilisation des locaux pénitentiaires à temps complet explique que leur dégradation soit plus rapide que celle d'autres bâtiments tels que les écoles. Les budgets de fonctionnement annuels ont également été augmentés, pour venir en appui du crédit-cadre d'investissement. Concernant la planification des travaux, plusieurs commissaires saluent l'effort de transparence du Conseil d'Etat quant aux projets en milieu pénitentiaire, ces prochaines années. Par contre, nous avons demandé au Conseil d'Etat de nous fournir une vue d'ensemble des projets et des crédits d'études, en cours et futurs, afin d'accéder à une vision d'ensemble de ces crédits pour les prochaines années. Vous trouvez les tableaux au début du rapport. Pour vous citer quelques chiffres, le total des projets en cours, à l'horizon 2027, s'élève à 274,7 millions. Les exposés des motifs et projets de décrets à venir à l'horizon 2027 se montent à un total de 150,8 millions de francs, ce qui nous donne un montant total de 425,5 millions de francs à investir à l'horizon 2027.

Lors de la séance de commission, le président a relevé le manque de vision du Conseil d'Etat concernant les prisons. En effet, lors des travaux de la commission chargée d'étudier l'exposé des motifs et projet de décret consacré au crédit-cadre pour la prison des Grands-Marais, dans la Plaine de l'Orbe, Mme la conseillère d'Etat avait indiqué que le crédit d'étude pour cette prison mènerait à la fermeture de la prison du Bois-Mermet. Or, on constate qu'en une année, la vision a changé, puisque le Conseil d'Etat va même créer vingt-trois places supplémentaires à la prison du Bois-Mermet !

Concernant le présent projet, plusieurs commissaires souhaitent des explications sur le fait que l'on renonce à l'intervention artistique. M. le conseiller d'Etat a mentionné le système instauré il y a plus de quarante-trois ans prévoyant, pour chaque crédit-cadre, qu'une part du montant total soit consacrée à la conception d'une œuvre. Si, comme dans le cas présent, le montant est trop faible, il est alors versé au Service des affaires culturelles (SERAC). Le président s'étonne du montant des honoraires qui s'élèvent à 60 % du coût total. Selon lui, ces montants ne devraient en effet pas dépasser 20 % du montant total de la construction. Voilà ce que j'avais à vous dire concernant le premier exposé des motifs et projet de décret.

Concernant les 17 millions de francs consacrés aux travaux de rénovation de la prison de la Tuilière, la discussion en commission fut peu fournie. Le seul sujet de discussion fut le choix du chauffage à distance, soit un chauffage renouvelable à plaquettes de bois. A l'unanimité de ses membres présents, la commission vous recommande d'entrer en matière sur les deux décrets et d'accepter les articles 1 à 3. Elle vous recommande, également à l'unanimité, d'accepter les deux exposés des motifs et projets de décrets.

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

**Mme Jessica Jaccoud (SOC)** : — Le groupe socialiste soutiendra les deux décrets qui vous sont soumis aujourd'hui. Les travaux d'entretien mentionnés par le président de la commission sont

véritablement prioritaires. On peut même se demander s'ils n'auraient pas dû être effectués plus tôt, tant l'état de délabrement de certaines installations est avancé. Les deux décrets portent uniquement sur les bâtiments pénitentiaires et non sur la politique pénitentiaire en soi ! Cependant, ainsi que l'a rapporté M. Pahud, on ne saurait envisager la mise en œuvre d'une politique pénitentiaire sans infrastructure appropriée. Dans son exposé des motifs et projet de décret, le Conseil d'Etat évoque des évolutions importantes dans le paysage carcéral. Il mentionne notamment la surpopulation — toujours — et un nombre de détenus présentant des problèmes psychiatriques en hausse. Ce n'est pas un secret : les établissements de détention, dans notre canton, ne sont plus en adéquation avec les fortes sollicitations dont ils font l'objet. De plus, nous apprenons, par cet exposé des motifs et projet de décret, que l'Unité psychiatrique pour hommes, actuellement installée à la prison de la Tuillière, à Lonay, devrait être déplacée à La Croisée, un établissement pourtant initialement destiné à la détention provisoire. Cette unité y demeurera même après les rénovations de Lonay, étant donné que ce bâtiment sera à nouveau destiné uniquement à la détention pour femmes. Afin que la prise en charge psychiatrique puisse se faire à la Croisée, cela nécessite également le transfert d'une partie du personnel du Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire (SMPP).

A ce stade, une conclusion intermédiaire m'apparaît : l'Unité psychiatrique pour hommes de Lonay, qui n'était initialement pas prévue en ce lieu, sera transférée à La Croisée, soit dans un lieu initialement pas non plus prévu pour cela. Il est donc évident que les problématiques actuelles liées à la prise en charge des détenus aux besoins thérapeutiques et particuliers, en exécution de peine ou en exécution de mesure, ne seront pas réglées, malgré les millions de francs qui seront votés ici aujourd'hui. Or, pour ces populations particulières, les besoins ne vont qu'en augmentant et la prison n'échappera pas non plus au débat sur le vieillissement de sa population et de ses prises en charge spécifiques, notamment dans des unités psychiatriques fermées ou semi-ouvertes. Pour rappel, en décembre 2018, lors des deuxièmes Assises de la chaîne pénale qui faisaient suite aux premières Assises réunies en 2013, l'ensemble des participants relevait déjà l'ultra-nécessité de mettre à la disposition de ces types de population, en exécution de peine ou de mesure, des établissements adaptés à leur profil et à leur pathologie. Il existe une vie en prison et surtout, une vie après la prison ! J'espère que notre canton et notre ministre en charge des bâtiments sauront reconnaître l'urgence de mettre en place des infrastructures dédiées à une politique pénitentiaire orientée principalement sur la réinsertion et sur la lutte contre la récidive. Une prise en charge adaptée des détenus aux besoins spécifiques exige des établissements adaptés à leur profil et à leur pathologie. Notre canton doit urgemment se doter d'une unité spécifique pour les besoins psychiatriques des détenus.

**Mme Monique Ryf (SOC) :** — Je ne reviendrai pas sur les propos du président de la commission qui a souligné l'importance d'effectuer les travaux d'entretien absolument indispensables. J'aimerais revenir brièvement sur le bâtiment pénitentiaire du Bois-Mermet. Si, au moment de sa construction, en 1904, il se situait à la marge de la ville de Lausanne, à l'heure actuelle il est entouré de bâtiments d'habitation et n'a plus de raison d'être à cet endroit. Il était censé disparaître ou plutôt être réaffecté. C'est ce que l'on nous a dit jusqu'à l'annonce du projet des Grands Marais, quand on nous a alors dit que le bâtiment actuel du Bois-Mermet allait subsister pour quelques années. Aujourd'hui, nous apprenons que le bâtiment va d'abord faire l'objet de travaux d'entretien assez importants — qui font l'objet du premier décret — et que, dans un deuxième temps, soit d'ici deux à trois ans, il est prévu de l'agrandir pour qu'il puisse être utilisé encore pendant vingt ou trente ans, en raison de l'augmentation de la population carcérale que connaît le canton. On connaît la problématique de ce bâtiment : il était prévu pour accueillir 100 détenus ; or au moment de la visite de la sous-commission de gestion, en début d'année, il en abritait 168, soit le même nombre qu'en 2013, au moment des émeutes et d'autres problématiques importantes dans ce bâtiment. La taille des cellules, souvent dénoncée, n'a pas varié. Je pose alors une question : ne devrions-nous pas mettre plutôt l'accent sur les Grands Marais ? Envisager, par exemple, de le construire en une seule fois et non en deux étapes, afin d'avoir un bâtiment moderne et adéquat où accueillir la population carcérale, plutôt qu'essayer de rafistoler encore le Bois-Mermet ?

**M. Nicolas Mattenberger (SOC) :** — Je comptais également intervenir sur la planification en matière d'établissements pénitentiaires. Je trouve en effet que nous sommes aujourd'hui quelque peu dans le flou quant à ce qui se fait dans le canton et quant à ses besoins réels. Je me suis personnellement

étonné du fait que nous n'ayons aucune précision en ce qui concerne la psychiatrie en prison. On voit qu'il y aura un déplacement du secteur psychiatrique, de Lonay vers Orbe, mais sans aucune information sur les besoins réels. Il est donc vrai que c'est une urgence, car nous avons déjà entendu de nombreuses interventions, dans ce Grand Conseil, sur les besoins de psychiatrie et d'un suivi sérieux de certains détenus. Un établissement — Curabilis — a été créé à Genève, mais il est totalement insuffisant. A l'époque, un établissement pénitentiaire sur le site de Cery avait été évoqué, mais l'idée est actuellement abandonnée. Aujourd'hui, je suis donc dans un flou total, alors qu'il s'agit à mon avis de la principale problématique à régler, dans les prisons, encore plus que la problématique sécuritaire dans laquelle on investit actuellement beaucoup. J'aurais donc effectivement souhaité obtenir quelques informations par rapport à ces planifications en matière pénitentiaire, au regard des montants investis.

Enfin, j'ai été personnellement étonné de l'annonce du maintien du Bois-Mermet, car j'étais parti dans l'idée que cet établissement — que j'ai personnellement visité à de nombreuses reprises, aussi dans le cadre de ma carrière professionnelle — était voué à disparaître. Peut-être allait-on encore l'utiliser dans un autre but, mais du moins pas dans son rôle de lieu d'accueil de prisonniers, vu les conditions actuelles de détention dénoncées depuis de nombreuses années par le Tribunal fédéral et par plusieurs intervenants en matière de justice. J'avoue être étonné que l'on apprenne ainsi, à la lecture d'un exposé des motifs et projet de décret, que cet établissement sera maintenu pour une durée d'environ vingt ou trente ans. Ici également, j'aurais aimé des précisions sur les raisons pour lesquelles on maintient cet établissement et pourquoi on n'étudie pas un agrandissement du projet des Grands Marais, pour avoir une certaine cohérence en matière d'investissements futurs sur le plan pénitentiaire.

**M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat :** — Pour commencer, merci à la commission pour son travail, car à distance, il n'est pas facile de parler, d'échanger sur des projets d'envergure de rénovations, de transformations, d'agrandissements et de maintien de l'existant pour le projeter dans le futur.

Différentes questions ont été posées auxquelles j'aimerais apporter quelques éclairages. Il est vrai que les choses évoluent, dans le domaine de la prise en charge carcérale. Nous n'allons pas refaire le débat sur ce qui s'est passé à Palézieux, mais entre le projet initial — ce qui a été construit — et son utilisation, il y a eu de grandes évolutions. Dans le domaine carcéral, la prise en charge évolue en fonction parfois de scandales publics et de modifications d'accompagnement de certains profils de détenus. Par exemple, on a vu que Palézieux a connu une mutation importante : on parle de mineurs vraiment très jeunes — La Croisée également. En commission, je suis venu accompagné des services de Mme Métraux pour vous demander des moyens supplémentaires afin de modifier la prison de La Croisée, qui était à l'origine une prison ouverte ou semi-ouverte, sur le site des établissements de la Plaine de l'Orbe. Ensuite, la typologie des détenus a changé et le besoin sécuritaire — je m'adresse en particulier à M. Mattenberger — a aussi changé dans les prisons et certaines choses ont dû être repensées, telles que les questions sécuritaires pour les détenus eux-mêmes et également pour les gardiens pénitentiaires. Pour l'ouverture et la fermeture, des modifications interviennent tout à coup avec les flux de détenus. Tout cela évolue aussi en fonction de la dangerosité des personnes qui sont sur les différents sites.

Vous avez raison, madame Jaccoud : le domaine de la psychiatrie n'est pas encore traité, c'est vrai. Pour l'instant, avec ce projet, nous avons essayé de clarifier le rôle de la prison de la Tuilière. Nous voulons en faire une prison pour femmes, alors notre objectif est de clarifier quelles personnes se trouvent actuellement détenues sur le site afin de le remettre au goût du jour.

Ainsi que l'a relevé le président de la commission, la question du chauffage à distance a pris du temps et nous n'avons pas encore fait notre choix. Nous devons faire des appels d'offres, il y a des problèmes de coûts et tout cela devra être traité au travers des moyens financiers que vous allouerez.

Quant au domaine de la psychiatrie pénitentiaire, il n'est donc pas traité par les présents exposés des motifs et projets de décret. Nous vous présenterons ultérieurement une proposition pour ce domaine. Nous nous occupons également de la question du vieillissement en prison, qui n'est pas un sujet tout simple et qui s'ajoute à celui de la psychiatrie. Ces aspects doivent donc encore être mis sur la table et nous vous présenterons des projets ultérieurement.

J'en arrive aux questions qui concernent le Bois-Mermet. Il est vrai qu'il y a quelques années, cette unité était vouée à être fermée. Mais depuis lors, on a remarqué que vouloir tout concentrer dans un seul lieu était également problématique ; vouloir mélanger différentes typologies de criminalité sur un même site peut poser des problèmes. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a validé aujourd'hui l'approche du SPEN. Nous souhaitons maintenir la Maison d'arrêts et préventive (MAP) et la transformer, l'adapter, créer des places supplémentaires, tout en l'adaptant aux normes, c'est-à-dire que les cellules qui étaient trop petites soient agrandies. Certaines cellules ont d'ailleurs été fermées, elles ne sont plus utilisées depuis un certain temps pour des raisons de vétusté ou alors de taille de la cellule. Les moyens que vous allouerez par ces décrets permettront de remettre en conformité, d'agrandir, de rénover et de transformer la MAP. Cette dernière s'insère pleinement dans le dispositif pénitentiaire, alors que vous savez comme moi qu'ouvrir une prison est souvent très compliqué, en raison des réticences et des blocages. Si vous la créez trop grande, c'est un peu le même problème que nous avons connu dans un autre univers : celui de l'enseignement ; quand vous allez trop loin dans la prise en charge liée à la formation, vous créez d'autres interférences. C'est un peu la même logique que l'on retrouve pour les sites pénitentiaires et c'est pourquoi nous avons souhaité maintenir la MAP, garder cet établissement qui s'insère totalement dans la carte pénitentiaire cantonale. Quant aux autres questions, elles viendront en leur temps ; d'autres exposés des motifs viendront, notamment pour la rénovation et la réhabilitation des prisons annoncées par M. Pahud pour les sommes qu'il vous a indiquées. Voilà l'esprit dans lequel la commission a travaillé. Je vous encourage donc à entrer en matière sur ces projets et à les accepter.

La discussion est close.

*Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 28'800'000.- pour financer les travaux d'entretien prioritaires ainsi que les études pour d'importants assainissements des bâtiments pénitentiaires*

*Premier débat*

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

**Le projet de décret est adopté en premier débat avec 1 abstention.**

*Projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 17'000'000.- pour financer les travaux de rénovation de la prison de la Tuilière à Lonay*

*Premier débat*

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

**Le projet de décret est adopté en premier débat à l'unanimité.**

**M. Yvan Pahud (UDC), rapporteur :** — Vu l'unanimité lors des votes, je propose que nous passions au deuxième débat immédiatement.

Le deuxième débat immédiat est admis à la majorité des trois quarts (106 voix contre 7 et 4 abstentions).

*Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 28'800'000.- pour financer les travaux d'entretien prioritaires ainsi que les études pour d'importants assainissements des bâtiments pénitentiaires*

*Deuxième débat*

**Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement avec 1 abstention.**

*Projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 17'000'000.- pour financer les travaux de rénovation de la prison de la Tuilière à Lonay*

*Deuxième débat*

**Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement à l'unanimité.**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 2'260'000.- pour financer les études relatives à la construction d'une salle de sport VD5 planifiée sur le site d'enseignement de Marcelin à Morges, à la reconfiguration des parkings et au réaménagement des espaces extérieurs (189)**

*Rapport de la commission*

## **1. PREAMBULE**

La Commission s'est réunie le 2 mars 2020, à la salle Romane, sise dans le Parlement vaudois, rue Cité-Devant 13 à Lausanne, Elle était composée de Mmes les députées Christine Chevalley (présidente et rapportrice) et Josephine Byrne Garelli et de MM. les députés Sébastien Cala, José Durussel, Etienne Räss, Alexandre Rydlo. Excusé : M. Jean-Daniel Carrard

M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, chef du département des finances et des relations extérieures (DFIRE), a également participé à la séance, accompagné de M. Emmanuel Ventura, architecte cantonal, directeur de l'architecture et de l'ingénierie.

M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions.

## **2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Monsieur le Conseiller d'Etat Pascal Broulis introduit l'objet en nous précisant que, conformément à la loi sur les finances, ce crédit d'étude de 2'260'000 francs est soumis à l'approbation du Grand Conseil, la commission des finances étant compétente pour des crédits d'études égaux ou inférieurs à 400'000 francs.

L'objectif final est de réaliser une nouvelle salle de sport, de reconfigurer les parkings et de réaménager les espaces extérieurs sur le site de Marcelin à Morges. La salle de sport sera principalement destinée aux étudiants du gymnase, à ceux du centre d'enseignement professionnel (CEPM) et également aux apprentis d'Agrilogie. En dehors des cours, les associations sportives auront également accès à cette salle.

## **3. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EMPD**

Seuls les points ayant généré des questions et des discussions sont rapportés ci-dessous

### **Point 1.1 et 1.2 de l'EMPD : Etat initial et situation actuelle**

De manière générale, le canton doit rapidement augmenter sa dotation en salles de sport afin que les gymnasiens puissent effectivement pratiquer 3 périodes de sport par semaine tel que cela est requis par la loi fédérale. Le conseiller d'Etat confirme que des salles seront construites à l'occasion de l'extension du GYB à Payerne, puis plus tard dans les futurs gymnases d'Aigle et d'Echallens. La volonté du Conseil d'Etat est d'arriver à terme au nombre de périodes de sport prévues dans la loi.

Il s'agit de relancer un projet de salle de sport double (VD5) dans le but d'augmenter de manière significative le nombre de périodes d'enseignement du sport, en complément des infrastructures sportives existantes sur le site, soit une salle triple et une salle simple.

A la lecture de ce chapitre, on peut se demander pourquoi deux ans se sont écoulés entre l'octroi du premier crédit d'étude de 400'000 francs en 2016 et la reprise effective de ces études en mai 2018. Plus loin au chapitre 4.1, il est d'ailleurs indiqué que les engagements dans le cadre du premier crédit d'étude se montaient au 31 août 2029 à 221'665 francs et les paiements à CHF 97'290 francs seulement.

L'architecte cantonal a pu expliquer que six à huit mois de délai dans le déroulement des études initiales étaient dus à l'exigence de conservation du bâtiment dit de l'ancienne menuiserie, classé en note 2 à l'inventaire des monuments et sites, alors qu'il était initialement prévu de le détruire pour y

implanter la salle de sport. Cette piste a été abandonnée au profit du terrain actuel qui se situe juste à côté, avec comme conséquence la nécessité de réviser le plan d'affectation cantonal (PAC). La direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) a dû retourner auprès du service du développement territorial (SDT) et de la commune pour négocier la question des places de stationnement, ce qui a allongé aussi la durée des études préliminaires.

### **Point 2.2 de l'EMPD : Calcul des besoins**

Il est indiqué que les besoins en matière d'équipements sportifs ont été recalculés sur la base de la capacité actuelle des établissements, mais il est demandé s'il n'aurait pas fallu anticiper les besoins futurs en fonction de l'augmentation prévue du nombre de gymnasiens dans le canton de Vaud et dans la région de Morges en particulier. Le conseiller d'Etat explique qu'après les extensions des gymnases de Burier et Payerne, il n'est plus prévu d'agrandir les établissements existants, mais plutôt de construire de nouveaux gymnases sur les sites d'Aigle, Echallens et prochainement sur la Côte.

Par rapport aux salles de sport nécessaires sur le site de Marcelin, il est relevé que le local de fitness de 135m<sup>2</sup> est pris en considération de la même manière qu'une salle simple. Le conseiller d'Etat relève que des salles de fitness du même type sont déjà utilisées dans d'autres gymnases pour la pratique des périodes d'éducation physique et sportive.

### **Point 3.2 de l'EMPD : Reconfiguration des parkings**

Outre les gymnasiens, Marcelin accueille des personnes en formation, notamment dans les métiers du bâtiment (au CEPM). Il s'avère qu'il manque sérieusement de places de stationnement, en particulier pour les professionnels qui suivent des cours sur une demi-journée et qui retournent ensuite travailler sur des chantiers ailleurs dans le canton. Pour ces personnes, le déplacement en voiture est pratiquement inévitable, et toute infraction aux règles de stationnement sur le site est irrémédiablement sanctionnée par une amende.

Dans ces circonstances, un député regrette qu'aucune place de stationnement supplémentaire ne soit prévue en surface, d'autant plus que selon les normes VSS en vigueur il faudrait prévoir une quarantaine de nouvelles places. Pour rappel, seules des raisons budgétaires ont conduit le Grand Conseil à n'accepté la réalisation que de 150 des 250 places initialement prévues lors de la construction du gymnase.

A propos du plan de mobilité sur l'ensemble du site, le Conseil d'Etat parlait dans un premier temps d'un projet pilote, pour finalement décrire plus concrètement dans l'EMPD *un scénario ambitieux, répondant aux enjeux climatiques reconnus, qui contribue à réduire substantiellement le trafic motorisé généré par le site et permet, grâce à une réduction des besoins, de renoncer à la construction d'un parking souterrain. En contrepartie, des ressources supplémentaires concrètes devront être mises à disposition pour financer les investissements et mesures incitatives favorisant le report modal des usagers sur les transports publics et la mobilité douce.*

Les gymnasiens et les apprentis peuvent se déplacer en transports publics. Par contre, la situation est plus compliquée pour les personnes qui utilisent les infrastructures en dehors des horaires scolaires. Il s'agit par exemple des clubs sportifs qui vont utiliser la salle le soir ou le week-end pour des entraînements ou des compétitions.

Pour favoriser le changement modal vers les transports publics et la mobilité douce, des commissaires demandent de mettre concrètement en place une série d'éléments tels que l'aménagement d'un couvert à l'arrêt de bus, un trottoir plus large, des traversées piétonnes mieux sécurisées, un chemin en site propre pour les piétons depuis la gare, etc. Ces diverses mesures mériteraient d'être décrites dans les études, intégrées dans le programme du projet et ajoutées à l'estimation des coûts.

L'accès principal depuis l'arrêt de bus vers le gymnase est à couvert, mais il a été transformé en parking pour les motos. Le futur réaménagement consiste donc à structurer un jardin et à déplacer les deux-roues afin que le passage soit à nouveau à couvert. Concernant les voitures, il est prévu d'installer le long de la route une entrée unique avec un contrôle d'accès, dont les aménagements sont discutés avec le SDT, la DGMR et la commune de Morges. Au total, les divers aménagements

extérieurs sont budgétés à hauteur 2'177'000 francs. Comme pour tout nouveau projet, le terrain du parking sera rendu perméable.

En matière de desserte du site de Marcelin par des liaisons publiques, il est relevé qu'une cadence supplémentaire n'est pas forcément démontrée comme utile et rentable. Notons encore qu'à pied, la gare de Morges est à 20 minutes

En réalité, en lien avec les besoins de places de stationnement, il faut considérer deux aspects différents :

- la fréquentation habituelle du site, y compris par des personnes qui suivent des formations professionnelles d'une demi-journée ;
- les manifestations scolaires et sportives qui se dérouleront dans cette nouvelle salle VD5 avec gradins, et, comme pour toute manifestation extérieure, l'organisateur devra remplir une demande POCAMA en indiquant les solutions de parking ou d'accès au site.

### **Point 3.4 de l'EMPD : Variantes d'implantation**

#### ***Préservation des terrains de sport extérieurs***

La commission a reçu une documentation complémentaire qui présente notamment le périmètre d'implantation du projet de nouvelle salle de sport VD5, au nord-ouest du site sur une petite partie de la surface occupée par les terrains de sport extérieurs qui seront maintenus à l'exception de la piste de course de 80 mètres. L'endroit exact dépendra notamment de la qualité des sols sur la parcelle et du périmètre PAC à urbaniser. En parallèle à ce projet de salle de sport, la révision du périmètre PAC, pilotée par le SDT avec la DGMR, aura également pour but d'obtenir de nouvelles surfaces constructibles à disposition pour le futur développement du site.

#### ***Favoriser le bois lors du concours d'architecture***

Ces dernières années, le Grand Conseil s'est montré très attentif à l'utilisation de bois local dans la construction de bâtiments publics, dès lors on peut s'attendre, au moment de la préparation du concours d'architecture, à un engagement fort de la part de l'Etat de Vaud (maître d'ouvrage) en faveur d'une variante bois, d'autant plus que son utilisation est tout à fait adaptée à la réalisation de salles de sport.

#### ***Panneaux photovoltaïques***

Une halle de sport offre également un grand toit plat particulièrement favorable à l'installation de panneaux photovoltaïques au-delà des exigences égales (20 % des besoins en électricité par une énergie renouvelable), ce qui permettrait de couvrir les besoins en électricité de la salle, mais aussi de distribuer de l'énergie aux bâtiments voisins mis en réseau.

Ces engagements en termes de durabilité - construction bois et production maximale d'énergie renouvelable - auraient valablement pu figurer dans le descriptif du projet, au chapitre 3 de l'EMPD ; il est proposé de les inscrire comme des conditions du concours d'architecture. Au sein de la commission, cette démarche paraît logique, tant au niveau des matériaux que de la production d'énergie.

Le conseiller d'Etat prend l'engagement d'examiner ces deux variantes dans le cadre du concours d'architecture : construction en bois et installation de panneaux photovoltaïques.

### **Point 4.2 de l'EMPD : Montant du crédit d'étude**

A un commissaire qui trouve trop élevés les honoraires et frais d'études, 15% du montant estimé de l'investissement, il est répondu que cela reste dans les normes des pratiques usuelles et qu'une bonne collaboration entre le maître de l'ouvrage et l'architecte permet souvent de trouver des efficacités dans le programme, le choix des matériaux, etc, et que de la qualité des réflexions initiales dépend souvent la qualité des travaux effectués par la suite. Un autre commissaire a la préoccupation de préserver ces compétences en Suisse.

#### ***Concours d'architecture SIA 142***

A la question de l'organisation d'un concours, il nous est indiqué que le chef de département et l'architecte cantonal sont adeptes des concours quand les paramètres des projets sont bien définis et que l'on exige notamment des architectes de rester dans l'enveloppe budgétaire. Dans ces conditions, le fait de s'appuyer sur un concours permet de mener une réflexion dans le cadre de la configuration d'un site.

#### **Point 4.3 de l'EMPD : Planning général de l'opération**

Le concours sera lancé une fois ce crédit d'étude voté par le Grand Conseil, même si le solde du premier crédit d'étude de 2016 permettrait de déjà débiter la procédure. Pour tenir au mieux le planning, il faudrait que cet objet soit mis à l'ordre du jour du Grand Conseil d'ici à début avril 2020.

#### **Point 6.1 de l'EMPD : Conséquences sur le budget d'investissement**

Au point 4.1, le Conseil d'Etat présente une estimation des coûts de 14'520'000 francs, soit en dressant la liste par code de frais de construction (CFC), soit en faisant le décompte de chacun des éléments du programme que sont la construction d'une salle de sport VD5, la reconfiguration des parkings et le réaménagement des espaces extérieurs.

Cependant, la commission a remarqué que les montants inscrits par le SAGEFI (tranches de crédits annuelles, TCA) au budget d'investissement 2020 et plan 2021-2024 (point 6.1) ne sont que de 9.5 millions et qu'ils devront être adaptés afin de correspondre à l'estimation des coûts de 14,52 millions.

Dans sa réponse écrite complémentaire, l'architecte cantonal confirme qu'il n'y a pas d'autres lignes au budget par exemple pour les parkings ou les espaces extérieurs. Pour cette raison, il est précisé au point 6.1 que, lors de la prochaine réévaluation, le budget et les TCA seront modifiés en conséquence. Cette adaptation du budget d'investissement devra être présentée dans l'EMPD qui demandera d'accorder au Conseil d'Etat un crédit de réalisation.

#### **Point 6.4 de l'EMPD : Conséquences sur l'effectif du personnel**

La commission relève que la dotation supplémentaire de périodes d'éducation physique et sportive, possible grâce à la nouvelle salle double, aura pour conséquence l'engagement de 6 nouveaux postes de professeurs d'éducation physique ; ces ETP devront en principe être votés par le parlement dans le cadre du budget 2023 du DFJC. Alors que les gymnases ne respectent pas les exigences fédérales en termes de périodes d'éducation physique, il s'agit d'éviter que la nouvelle infrastructure ne soit pas utilisée à plein régime faute d'enseignants.

**Au point 6.5.1 de l'EMPD : Frais du personnel**, il est précisé que la création de ces 6 nouveaux postes d'enseignants (éducation physique) entraînera des coûts annuels pérennes estimés à 910'700 francs (base 2019, échelon 9 de la classe 13) + charges sociales.

#### **Point 6.7 de l'EMPD : Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie**

Il est demandé que les exigences de l'Etat en matière de développement durable intègrent, pour ce projet de salle de sport, l'utilisation de bois local comme matériau de construction durable et l'installation de panneaux photovoltaïques sur toute la surface du toit dans le but de distribuer de l'énergie à d'autres bâtiments du site.

#### **Suivi du projet par la commission ad hoc**

Certains membres de cette commission qui se prononce sur le crédit d'étude seraient intéressés à suivre le développement du projet et examiner l'EMPD suivant qui portera sur le crédit de construction. Il appartient principalement aux groupes politiques d'être attentifs à la nomination de leurs commissaires.

#### **Conclusion**

La présidente précise que la problématique du parking, la priorité à donner au bois de construction et l'installation de panneaux photovoltaïques, évoqués dans le présent rapport, sont des sujets dont il faudra tenir compte dans la future étude.

#### 4. VOTES SUR LE PROJET DE DÉCRET (EMDP 189)

##### Vote sur le projet de décret :

**Art. 1 :** adopté à l'unanimité de la commission

**Art. 2 :** adopté à l'unanimité de la commission

**Art. 3 :** adopté à l'unanimité de la commission

#### 5. VOTE SUR LA RECOMMANDATION D'ENTRÉE EN MATIÈRE

*La commission recommande au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret par 5 voix pour et une abstention.*

Veytaux, le 10 mars 2020.

*La rapportrice :  
(Signé) Christine Chevalley*

##### *Premier débat*

**Mme Christine Chevalley (PLR), rapportrice :** — La commission traitant de cet objet s'est réunie le 2 mars 2020. M. le conseiller d'Etat Pascal Broulis était accompagné de M. Emmanuel Ventura, architecte cantonal. M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance. Je les remercie pour leur précieuse collaboration. M. le conseiller d'Etat Pascal Broulis a introduit l'objet en nous précisant que, conformément à la Loi sur les finances, ce crédit d'étude de 2'260'000 de francs est soumis à l'approbation du Grand Conseil. L'objectif final est de réaliser une nouvelle salle de sport, reconfigurer les parkings et de réaménager les espaces extérieurs sur le site de Marcelin, à Morges. La salle de sport sera principalement destinée aux étudiants du gymnase, à ceux du Centre d'enseignement professionnel et également aux apprentis d'Agrilogie. En dehors des cours, les associations sportives auront également accès à cette salle. Les points ayant généré des questions et discussions sont relatés dans le rapport qui vous est soumis. De manière générale, le canton doit rapidement augmenter sa dotation aux salles de sport afin que les gymnasiens puissent pratiquer trois périodes de sport par semaine, tel que requis par la loi fédérale.

Le Conseil d'Etat a confirmé que les salles seraient construites à l'occasion de l'extension du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) à Payerne puis, plus tard, dans les futurs gymnases d'Aigle et d'Echallens. La volonté du Conseil d'Etat est d'arriver, à terme, au nombre de périodes de sport prévues dans la loi. Lors de l'évocation des parkings et de la non-augmentation du nombre de places de parc, il est mentionné que, pour favoriser le changement modal vers les transports publics et la mobilité douce, des commissaires demandent de mettre concrètement en place une série d'éléments tels que l'aménagement d'un couvert à l'arrêt de bus, un trottoir plus large, des traversées piétonnes mieux sécurisées, un chemin en site propre pour les piétons depuis la gare, etc. Ces diverses mesures mériteraient d'être décrites dans les études intégrées au programme du projet et ajoutées à l'estimation des coûts.

Ces dernières années, le Grand Conseil s'est montré très attentif à l'utilisation du bois local dans la construction de bâtiments publics. Dès lors, on peut s'attendre, au moment de la préparation du concours d'architecture, à un engagement fort de la part de l'Etat et maître d'ouvrage en faveur d'une variante bois, ce d'autant plus que son utilisation est tout à fait adaptée à la réalisation de salles de sport. La commission a fortement insisté sur ce mode de fonctionnement, tout comme elle s'y est employée sur le fait qu'une halle de sport offre également un grand toit plat particulièrement favorable à l'installation de panneaux photovoltaïques. Ces engagements en termes de durabilité, construction bois et de production maximale d'énergie renouvelable auraient pu valablement figurer dans le descriptif du projet, au chapitre 3 de l'exposé des motifs et projet de décret. Il est proposé de les inscrire comme conditions du concours d'architecture. Au sein de la commission, cette démarche paraît logique tant au niveau des matériaux que de la production d'énergie. Nous notons que M. le conseiller d'Etat prend l'engagement d'examiner ces deux variantes — construction en bois et installation de panneaux photovoltaïques — dans le cadre du concours d'architecture.

Certains membres se sont prononcés sur le crédit d'étude et seraient intéressés à suivre le développement du projet, à examiner l'exposé des motifs et projet de décret suivant, qui portera sur le crédit de construction. Il appartient principalement aux groupes politiques d'être attentifs à la nomination de leurs commissaires. Finalement, la commission a voté à l'unanimité les trois articles et c'est par 5 voix et 1 abstention qu'elle recommande au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet.

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

**M. Sébastien Cala (SOC) :** — Il est essentiel de pouvoir garantir aux jeunes en formation un accès aux cours d'éducation physique et sportive. Cela est d'autant plus important que les dernières études scientifiques démontrent une augmentation du taux de sédentarité chez les adolescents. Dès lors, l'activité physique doit être soutenue et promue au sein de notre système de formation, notamment au niveau du post-obligatoire où le manque d'infrastructures ne permet pas, pour l'heure, d'offrir trois heures d'éducation physique et sportive à tous les jeunes en formation. Le groupe socialiste soutiendra donc unanimement cet exposé des motifs et projet de décret.

**M. José Durussel (UDC) :** — Je tiens d'emblée à préciser que je suis favorable à la création de salles de sport dans le canton, et cela bien que je me sois abstenu en commission, lors du vote d'entrée en matière sur cet objet. Quelle en est l'explication ? C'est tout simple... Le manque récurrent de places de parc sur ce site et l'absence de toute projection en la matière ont motivé mon abstention. Lors de la construction du gymnase à Marcelin, en 1998, le Plan d'affectation cantonal (PAC) prévoyait 265 places. Les finances étant au plus bas à l'époque, l'idée de places de parc supplémentaires fut abandonnée. Aujourd'hui, les normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS) indiquent des besoins se montant à approximativement 192 places, pour 152 légalisées sur le site. Il en manque donc quarante. Depuis bien des années, de nombreuses personnes suivant des cours professionnels s'en plaignent, notamment pour les cours d'une demi-journée ou lorsqu'elles doivent retourner en entreprise, soit le matin ou l'après-midi. C'est une réalité : certaines personnes appréhendent de se rendre sur les hauts de Morges, car cela coûte cher d'acheter un billet chaque semaine, surtout quand vous êtes jeune. C'est récurrent et ce n'est pas normal.

Cette nouvelle salle de sport va générer une venue supplémentaire conséquente pour les manifestations scolaires et sportives. On va y construire des gradins. J'imagine donc qu'il y aura du monde pour assister à des matchs de handball, volleyball et autres sports attractifs — athlétisme, gymnastique, etc. A certaines heures comme le soir, vous allez voir du sport à Morges, entre les horaires des transports publics et lorsque ces derniers sont en baisse, vous mettez 20 minutes pour aller à la gare. Ce n'est pas énorme quand on se promène. Toutefois, pour être à l'heure à un cours ou à une séance, c'est beaucoup trop.

Concernant les prescriptions cantonales — il faut quand même y venir — imposant des nouvelles places qui seraient exclusivement en sous-sol, il est évident que le coût d'une place en sous-sol dissuade d'en créer. On peut toutefois réaliser des places extérieures pavées et herbées, comme c'est le cas ici, depuis deux à trois semaines, à la Marive. Ces places sont durables et nettement moins chères. Pour la commune de Morges, Marcelin a une influence économique non négligeable ainsi qu'une image très positive, depuis de nombreuses années. Il faut donc aussi penser aux utilisateurs venant des régions éloignées et sous-équipées en transports publics. Au nom du groupe UDC et sous la forme d'un vœu, je demande au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre afin que des places supplémentaires soient prévues dans ce projet de construction. Il en va de la crédibilité et de l'avenir du site de Marcelin.

**Mme Céline Baux (UDC) :** — J'aimerais également appuyer les dires de mon collègue Durussel. J'ai souvent l'impression qu'il y a, d'une part, une politique en matière de mobilité qui tend par tous les moyens vers une utilisation des transports publics et de la mobilité douce et, d'autre part, la réalité du terrain. J'ai également souvent l'impression que les règlements sont édictés et que les décisions sont prises par des personnes n'ayant pas pleine conscience de cette réalité du terrain. A l'heure actuelle, pour des apprentis suivant des cours professionnels à Marcelin, trouver une place de parc tient du miracle. Ils ou elles en sont réduit-e-s à investiguer auprès de privés pour louer une place de parc en journée ou encore à budgétiser des amendes.

Le rapport de la commission indique qu'en fonction des horaires de cours, les transports publics ne sont pas accessibles pour tout le monde, mais que les gymnasiens et apprentis peuvent se déplacer en transports publics... Là encore, il s'agit d'une généralité pour les apprentis. Dans le bâtiment, les patrons et patronnes poussent leurs apprentis-e-s à passer leur permis de voiture pour qu'ils ou elles puissent se déplacer de manière indépendante sur les chantiers. Il est évident que ces jeunes n'attendent que cela, car, encore une fois, la proximité ainsi que la cadence des transports publics ne sont pas les mêmes pour toutes les régions du canton. Tout le monde n'habite pas en ville ! Ces jeunes s'achètent donc une voiture qu'ils utilisent pour se rendre aux cours, en privilégiant souvent le covoiturage. Ils ne vont sans doute plus prendre les transports publics onéreux et difficiles d'accès. Cet exposé des motifs et projet de décret est important, au vu du manque d'infrastructures sportives du canton. J'appuie toutefois le vœu de mon collègue Durussel et je demande, comme cela est indiqué dans la conclusion du rapport de la commission, que la problématique du parking soit prise en compte dans la future étude.

**Mme Josephine Byrne Garelli (PLR) :** — Pour mémoire, un premier crédit d'étude avait été accordé pour cet objet en 2016. Deux ans se sont écoulés avant la reprise des études effectives en mai 2018. Ce retard est partiellement dû au fait qu'il a fallu répondre à l'exigence de maintenir le bâtiment dit de l'ancienne menuiserie construit en 1920. Ce bâtiment avait été classé en 1982, mais le concours d'architecture de 1995 pour la construction du gymnase et du Centre d'enseignement professionnel de Morges (CEPM) avait laissé la possibilité de démolir le bâtiment. Or, il n'est désormais plus possible de détruire ce bâtiment, raison pour laquelle le projet a pris deux ans de retard.

Concernant les places de stationnement, le PAC de 1998 prévoyait jusqu'à 265 places. Pour des raisons budgétaires, la construction de la salle de gym VD5 ainsi qu'une partie des aménagements extérieurs et une partie des places de parc ont été reportés. Finalement, 150 places ont été construites et on estime que cela est déjà insuffisant. Pour préparer la construction de la nouvelle salle VD5, il a fallu revoir le PAC et renégocier les plans de stationnement avec le Service du développement territorial (SDT) et la commune de Morges. Sur la base des normes VSS et la réglementation communale applicable — il s'agit de normes relativement formelles — la construction d'une quarantaine de nouvelles places serait nécessaire pour atteindre 192 ; mais, au vu des nouvelles stratégies de mobilité, il y a été renoncé. D'autres mesures pour la mobilité douce vont être incluses dans le projet. Je ne vais pas y revenir, mes deux préopinants ayant déjà largement évoqué les problèmes de transports publics.

Enfin, les coûts globaux sont estimés à 14'520'000 millions de francs ; toutefois, seuls 9,5 millions sont inscrits dans les tranches de crédits annuels (TCA) par le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI). Ces chiffres devront être adaptés au moment de la demande de crédit de réalisation. Le groupe PLR vous invite à entrer en matière sur cet exposé des motifs et projet de décret et à accorder ce crédit d'étude au Conseil d'Etat.

La discussion est close.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

**Le projet de décret est adopté en premier débat avec 1 abstention.**

**Mme Christine Chevalley (PLR), rapportrice :** — Comme pour les deux objets précédents, je demande un deuxième débat immédiat.

Le deuxième débat immédiat est admis à la majorité des trois quarts (113 voix contre 9 et 7 abstentions).

*Deuxième débat*

**Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement avec 1 abstention.**

## Rapport annuel du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures 2019 (206)

### Rapport de la Commission thématique des affaires extérieures

#### 1. PREAMBULE

La Commission s'est réunie le 3 mars 2020 à la salle du Bicentenaire, Pl. du Château 6, à Lausanne, pour examiner l'objet cité en titre. Elle était composée de Mme la députée Muriel Thalman et de MM. les députés Sergeï Aschwanden, François Cardinaux, Philippe Cornamusaz, José Durussel, Yann Glayre, Olivier Gfeller, Vincent Keller, Yves Paccaud, Daniel Trolliet, Andreas Wüthrich et Etienne Räss (président et rapporteur soussigné),

MM. Daniel Develey, Gilles Meystre et Laurent Miéville étaient excusés.

M. Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) était présent, accompagné de M. Roland Ecoffey, chef de l'Office des affaires extérieures.

M. Yvan Cornu, secrétaire de commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions vivement.

#### 2. INTRODUCTION

La loi sur le Grand Conseil (LGC) stipule à son article 60 que la Commission thématique des affaires extérieures (CTAE) préavise sur le rapport annuel du Conseil d'Etat sur la politique extérieure du canton.

Dans ce rapport, le Conseil d'Etat présente la conduite et le développement des affaires extérieures du canton. Il est envisagé comme une contribution importante à l'information du parlement - mais également du public - sur l'évolution du contexte et sur les faits marquants de la politique extérieure conduite par le Conseil d'Etat et mise en œuvre par l'Office des affaires extérieures.

Comme les années précédentes, le rapport se compose de quatre grands chapitres : 1) le canton de Vaud sur la scène fédérale ; 2) le canton de Vaud sur la scène intercantonale ; 3) le canton de Vaud sur la scène transfrontalière ; 4) le canton de Vaud sur la scène internationale, ainsi que de diverses annexes.

#### 3. DISCUSSION GENERALE ET EXAMEN DU RAPPORT CHAPITRE PAR CHAPITRE

La CTAE a passé en revue le rapport chapitre par chapitre. Les commissaires ont pu clarifier ou commenter les différentes thématiques. Le présent rapport de commission ne mentionne que certains éléments des discussions.

##### **Agglomérations et mobilité**

Le rapport mentionne le financement fédéral aux trois projets d'agglomération de Lausanne-Morges, Grand Genève et Chablais Agglo. Ces trois projets bénéficieront respectivement d'un cofinancement fédéral de 135, 120 et 17 millions. Il n'est par contre pas fait mention de financement pour les deux autres projets du canton, soit AggloY (agglomération yverdonnoise) et Rivelac, le Conseil d'Etat se contentant de noter les projets d'agglomération qui ont connu des modifications durant l'année, ce qui signifie qu'il n'a pas été accordé de financements fédéraux à ces deux derniers projets d'agglomération en 2019.

*Pour l'année 2020, il conviendrait d'indiquer la manière dont évoluent les 5 projets d'agglomération en partenariat avec l'Etat de Vaud et d'expliquer s'ils rencontrent des difficultés dans leur développement.*

##### **Surveillance de la LPP**

Selon le Conseil d'Etat, la Commission fédérale de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS-PP) empiète sur les compétences cantonale et intercantonale en matière de surveillance de la LPP. Le Conseil fédéral propose de modifier les règles régissant la surveillance du

2e pilier en interdisant notamment la présence de conseillers d'Etat au sein des conseils d'administration des établissements concordataires.

Le conseil d'administration de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So) est effectivement composé de conseillères et conseillers d'Etat des cantons membres, soit le Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. Cette organisation permet aux cantons d'avoir un lien direct sur le suivi des fondations. A noter d'ailleurs qu'une commission interparlementaire a pour mission de contrôler les objectifs stratégiques de l'Autorité de surveillance (As-So), sa planification financière pluriannuelle, le budget, les comptes et l'évaluation des résultats obtenus.

Au niveau fédéral, le conseiller aux Etats Alex Kuprecht (UDC schwytzois) a déposé deux interventions dans le but de cadrer les compétences la CHS PP dans le respect de la législation fédérale. Malgré tout, le projet de réforme du Conseil fédéral va proposer d'interdire à des conseillères ou conseillers d'Etat de siéger dans des commissions de surveillance LPP cantonales ou intercantionales.

*La CTAE s'est montrée sensible à cette problématique et demande que le parlement soit informé par le Conseil d'Etat de l'évolution du dossier à Berne.*

### **Entreprise de sécurité**

Le canton de Vaud est intervenu activement pour éviter qu'un texte fédéral vienne mettre en péril les dispositions romandes qui ont fait leurs preuves ; le Conseil des Etats a fini par rejeter la motion, à une courte majorité.

En effet, le concordat intercantonal latin sur les entreprises de sécurité permet aux cantons signataires de s'organiser en fonction de leurs besoins. La norme fédérale aurait été moins stricte puisqu'elle se limitait au contrôle du casier judiciaire de l'employé, alors que le concordat prévoit également des clauses quant à la formation initiale et continue, aux conditions sociales, et au contrôle de probité. Les cantons alémaniques, Zurich en tête, souhaitent que cette disposition soit la plus légère possible, mais elle n'aurait plus permis aux autres cantons d'aller au-delà de la norme nationale.

*La CTAE souligne le bienfondé de maintenir un concordat qui répond aux besoins spécifiques des cantons.*

### **Conseil du Léman**

La Ville de Genève s'est ouvertement opposée à la construction d'un tronçon autoroutier entre Thonon-les-Bains et Machilly, près d'Annemasse, car il ferait double emploi avec le Lemman Express et serait une aberration environnementale. Un député regrette que le Conseil du Léman n'ait pas pu s'accorder sur des éléments de cette nature dans le domaine de la mobilité.

Ce point aurait pu être traité dans le cadre du dialogue franco-suisse, mais le conseiller d'Etat précise que le Conseil du Léman n'a pas de prérogative sur les questions de territoire qui restent de la seule compétence de l'état central français. Néanmoins, ce projet de tronçon d'autoroute est encore discuté en France, et il paraît bizarre que la Ville de Genève s'imisce dans ce débat.

### **Loup**

Dans ce paragraphe, le Conseil d'Etat se déclare plutôt satisfait de la modification de la loi sur la chasse qui prévoit un transfert de compétences de la Confédération vers les cantons en matière de protection des espèces, y compris le loup. Cependant, cette loi est combattue par des organisations de protection de la nature dont le référendum a abouti. Selon les opposants, la loi sur la chasse ne protège pas suffisamment les espèces menacées.

Un député demande si le Conseil d'Etat va donner sa position et s'impliquer dans cette campagne.

Concernant les votations fédérales en général, le Conseil d'Etat prend position et s'engage quand il est unanime, avec éventuellement une ou deux abstentions, mais pas lorsqu'il y a divergence. Par contre, faute de position commune, chaque conseiller d'Etat peut alors prendre position individuellement. Le

referendum qui s'oppose à la loi sur la chasse, et sur lequel le peuple votera le 17 mai 2020 (date suspendue en raison du coronavirus), n'a pas encore été discuté au sein du Conseil d'Etat.

### **Ressource en eau**

Dans ce paragraphe, on parle de pistes de réflexion et d'actions concrètes en lien avec la problématique de l'eau dans le massif du Jura franco-suisse. Une députée souhaite obtenir des précisions sur ce qui va concrètement se réaliser au niveau transfrontalier.

Il s'agit notamment de trouver des solutions communes pour la gestion du Doubs, rivière frontière entre la Suisse et la France sur plusieurs kilomètres dans le Jura, que cela soit pour la question de la pollution, de la gestion des barrages et du niveau d'eau, afin entre autres d'éviter des situations d'assèchement.

En France, la compétence se situe principalement au niveau national, alors qu'en Suisse les cantons sont compétents, surtout le Jura, et dans une moindre mesure Neuchâtel et Vaud. Des projets Interreg pourraient s'inscrire dans le cadre des problématiques de pollution ou d'assèchement du Doubs.

*Il est proposé de faire figurer dans le rapport 2020 du Conseil d'Etat sur les affaires extérieures, des projets concrets de gestion transfrontalière de l'eau.*

### **Hausse des coûts de la santé**

L'année dernière, ce chapitre avait généré une discussion sur la problématique des réserves constituées en trop par les caisses maladie, au détriment des assurés vaudois qui ont payé des primes trop élevées.

Début 2020, la CTAE a préavisé en faveur des trois initiatives du Conseil d'Etat auprès de l'Assemblée fédérale pour modifier la loi fédérale sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal), dans le but d'améliorer la procédure d'approbation et l'adéquation des primes d'assurance-maladie. La démarche, initiée par le canton du Tessin, est soutenue par les gouvernements des autres cantons romands.

Le Grand Conseil devra prochainement se prononcer sur ces trois initiatives.

### **Etrangers et intégrations**

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) le 1er janvier 2019, un commissaire tient à s'assurer que les dispositions particulières du canton de Vaud concernant la naturalisation facilitée sont maintenues, en particulier pour les enfants nés dans le canton ou pour ceux qui ont suivi leurs écoles dans le canton.

Contrairement à l'année dernière où la réponse précisait que la naturalisation facilitée demeure une procédure de compétence fédérale (art. 49 LDCV, loi sur le droit de cité vaudois révisé le 19 décembre 2017), il a été répondu cette année que le modèle vaudois a pu être maintenu.

*Il conviendrait que le Conseil d'Etat clarifie si les dispositions vaudoises sur la naturalisation facilitées sont effectivement conservées.*

### **Identification électronique**

L'année dernière déjà, la CTAE soutenait la position du Conseil d'Etat quand il estimait que délivrer et garantir des identités est une tâche régalienne, dont la délégation au secteur privé doit être strictement encadrée.

Il est confirmé que le référendum, lancé contre la loi sur les services d'identification électronique, a abouti et le peuple sera donc appelé à voter. Selon les opposants, cette loi donne la priorité au secteur privé pour délivrer des « e-ID » (identifiant électronique) alors que la confiance dans les entreprises privées ferait défaut en ce qui concerne notamment la protection des données.

Malgré l'adoption de cette loi par le parlement fédéral, nombreux sont ceux au sein des gouvernements cantonaux qui soutiennent que l'e-ID doit être émise par l'Etat. Une consultation est

en cours au sein de la Conférence de gouvernements cantonaux, dans laquelle le canton de Vaud essaye de motiver d'autres cantons à être critiques. Le conseiller d'Etat estime qu'il ne faut pas confier les codes d'accès à des données personnelles à des entreprises privées qui auraient la possibilité de stocker ces données pendant 6 mois.

### **Dossier électronique du patient**

Il est indiqué à la fin de ce paragraphe que le canton de Vaud planche sur la création d'un identifiant unique permettant l'accès à la fois aux prestations de cyberadministration et au dossier électronique du patient. La CTAE se demande si chaque administré sera détenteur d'une carte qui le suivra partout dans ses démarches administratives et de santé, à présenter chez le médecin, à la pharmacie, à l'hôpital, etc.

Le conseiller d'Etat se déclare inquiet que des informations personnelles et confidentielles soient irrémédiablement transmises.

### **La fête des vignerons**

Il est demandé si le canton de Vaud va devoir soutenir financièrement la Confrérie des vignerons qui a annoncé un déficit à hauteur de 16 millions en lien avec l'organisation de la fête.

Le conseiller d'Etat estime qu'il s'agit d'une dette contractée par des organisateurs privés qui possèdent par ailleurs des réserves. Par contre, le canton de Vaud peut venir en appui pour les frais de sécurité comme il le fait pour n'importe quelle manifestation déficitaire en accordant un rabais pouvant aller de 0 à 100%, selon les dispositions de la loi sur la facturation des prestations matérielles fournies par les services de l'Etat lors de manifestations (LFacManif). Il ne semble pas possible que l'Etat puisse apporter une autre forme de subvention a posteriori, sauf en cas de faillite de l'organisateur qui entraînerait des faillites en cascade.

### **Ligne du Tonkin**

Les deux dernières années déjà, la question avait été posée relativement à l'état du projet de la ligne du Tonkin qui relie la France et le canton du Valais, mais qui a des implications assez importantes sur le canton de Vaud, les régions du Chablais et de la Riviera en particulier. Un député demande où en sont les discussions entre les parties prenantes pour la réhabilitation de ce chaînon manquant afin de réaliser le tour du lac ferroviaire.

Le canton de Vaud est favorable à ce projet, il a d'ailleurs soutenu les études initiales menées grâce à des fonds Interreg pour relancer ce tronçon de 19 km entre Evian et St-Gingolph. Pour faire avancer ce dossier, il faudrait maintenant que la *SNCF Réseau* s'implique directement étant donné que ce tronçon se trouve sur territoire français. Le conseiller d'Etat estime que la ligne du Tonkin pourrait être réhabilitée à l'horizon 2030 afin de permettre de s'ancrer au CEVA et de relier ainsi Sion à Genève, par la rive sud du Léman.

*La CTAE regrette que ce point ne fasse pas l'objet d'un bref paragraphe dans le rapport sur les affaires extérieures, alors même que la ligne du Tonkin est discutée chaque année.*

### **Le programme Interreg France Suisse**

Actuellement, il y a deux défis à relever, premièrement celui des fonds disponibles pour les programmes Interreg car le budget de l'UE n'est toujours pas voté ; deuxièmement, l'établissement du programme 2021-2027 qui devra tenir compte des axes prioritaires que sont les frontières, la mobilité, l'environnement.

Les financements Interreg sont croisés, c'est-à-dire que l'Europe met des financements à disposition de la France, qui elle-même les attribue à des régions frontalières, par exemple Bourgogne-Franche-Comté, qui gèrent les programmes. Le budget européen - fonds de cohésion - peut effectivement être complété par la France, les communautés locales ou des privés. Du côté suisse, il y a sept cantons qui participent à un fonds intercantonal dans le cadre de la Coordination Régionale Interreg vis-à-vis de la France (Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud), qui peuvent financer un projet en commun ou séparément, là aussi des fonds privés peuvent compléter le financement du projet. La

Confédération soutient ces projets dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR). L'enveloppe globale pour l'Interreg France Suisse se monte à environ 20 millions pour une centaine de projets.

### **Maturité bilingue français-anglais**

Un député approuve la décision prise par le DFJC de supprimer les partenariats d'outre-mer avec des écoles situées en Australie, aux Etats-Unis et au Canada, pour se recentrer sur des échanges avec la Grande-Bretagne. Néanmoins, il recommande de trouver également des partenariats en Irlande, petit pays avec des écoles réputées et qui reste membre de l'UE.

*Le conseiller d'Etat s'engage à transmettre cette demande à sa collègue cheffe du DFJC.*

### **Coopération et développement en chiffres**

Pour rappel le postulat Martine Meldem « aider davantage des gens du Sud - une responsabilité », demandait dans quelle mesure le Conseil d'Etat peut augmenter ses contributions au développement. Ce postulat a été renvoyé par le Grand Conseil au Conseil d'Etat le 9 avril 2019. La CTAE étudiera avec intérêt le rapport du Conseil d'Etat.

La coopération au développement de la Confédération sera davantage ciblée pour gagner en efficacité, le DFAE est en train de se recentrer sur certains pays prioritaires. Le conseiller d'Etat indique que pour le moment le canton de Vaud reste ouvert en fonction des projets présentés. Néanmoins, en Chine le canton a concentré son aide sur une seule province.

A la demande de savoir s'il est tenu compte de l'appartenance à la francophonie et des contacts privilégiés existant avec des pays dont on partage la langue, le département répond que l'aide de la FEDEVACO s'oriente naturellement vers les pays francophones et qu'il existe également des collaborations avec le DFJC dans la promotion de l'apprentissage. De manière générale, l'Etat soutient des partenaires qui travaillent sur place, au niveau local, depuis des années. La délégation du Grand Conseil à l'Assemblée parlementaire de la francophonie a d'ailleurs pu voir sur place, en Côte d'Ivoire, le travail efficace réalisé par une ONG locale soutenue par la FEDEVACO.

## **Annexe II : Accords intercantonaux / consultation des parlements**

### **Accord sur les marchés publics**

Les délais de consultation particulièrement courts sur le projet « Aurora » relatif à la loi sur les marchés publics n'ont pas permis d'instituer une commission interparlementaire. La CTAE s'est réunie en août 2019 et a pu faire parvenir ses observations à l'autorité intercantonale pour les marchés publics (AIMP).

### **Convention sur l'harmonisation de l'informatique policière (CTIP)**

Les délais impartis ne permettaient pas non plus de constituer une commission interparlementaire pour prendre position sur ce projet de CTIP. Au vu de l'aspect technique et du faible enjeu politique, le Bureau de la CTAE, composé du président et du vice-président, a été saisi et a ainsi pu adresser quelques remarques à la CCDJP (Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police).

### **Accords intercantonaux sur les jeux d'argent**

Une commission interparlementaire a été instituée pour examiner le concordat sur les jeux d'argent (CJA) de portée nationale, et la convention romande sur les jeux d'argent (CORJA). La marge de manœuvre était malheureusement quasi-inexistante pour le CJA, le texte diffusé étant définitif. Par contre, la commission interparlementaire a pleinement pu délibérer sur la CORJA et adresser ses observations que la CRLJ (Conférence romande de la loterie et des jeux) a intégrées en grande partie dans le texte final qui sera soumis pour approbation aux six parlements romands.

En lien avec cette thématique, un député souligne que la Loi sur les jeux d'argent acceptée par le peuple en 2018 a introduit la possibilité d'une censure d'internet ; il souhaite connaître la position du

Conseil d'Etat sur les conséquences de ces dispositions depuis l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi fédérale.

*Les répercussions sur le canton de Vaud pourraient figurer dans un paragraphe du rapport du Conseil d'Etat sur l'année 2020.*

### **Convention intercantonale Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais**

Une commission interparlementaire, composée de 14 membres, soit 7 de chaque canton (VD et VS), sera consultée sur le projet de révision de la Convention en 2020. Cette adaptation du texte est nécessaire suite à l'inauguration en novembre 2019 du nouvel Hôpital de Rennaz qui remplace cinq établissements de la Riviera et du Chablais (Vevey Samaritain et Providence, Montreux, Aigles et Monthey). A priori, il s'agira d'une commission distincte de la commission interparlementaire de contrôle.

### **Entretien des autoroutes**

La CTAE a pu préavisier au sujet de la nouvelle Convention sur le service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier des cantons de Fribourg, de Vaud et de Genève (Convention SIERA) qui est entrée en vigueur en 2019. Conformément aux dispositions de cette Convention, une Commission interparlementaire a été instituée en novembre 2019, afin de mettre en œuvre un contrôle de gestion interparlementaire du SIERA. Elle est composée de neuf membres, soit trois membres par canton concordataire.

### **Conventions-programmes**

La nouvelle directive relative à la consultation du parlement prévoit que les avenants aux conventions-programmes font l'objet d'une information au Bureau du Grand Conseil et à la présidence de la Commission des affaires extérieures du Grand Conseil (CTAE), une fois adoptés.

Sur ce point, le président de la CTAE a reçu un courrier de la Direction générale de l'environnement (DGE) daté du 27 février 2020 qui liste sept avenants à des conventions-programmes dont six ont été signés en juillet et un en novembre 2019, alors que la directive Druide 1.3.4 stipulait précisément que chaque avenant imposait une information à la CTAE.

*Ce problème sera signalé aux départements concernés afin que la directive soit mieux respectée dès 2020.*

De manière générale, la procédure simplifiée pour la signature d'avenants permet surtout aux départements de réagir rapidement et de profiter d'opportunités de financements qui découlent d'argent que la Confédération remet à disposition. Précédemment, les départements rencontraient des difficultés à respecter les délais. Concernant les nouvelles conventions-programmes et leur renouvellement, la transmission de l'avant-projet permet aussi de respecter les délais et donne à la CTAE l'opportunité de se prononcer en amont sur les enjeux et les principales dispositions.

En résumé, la nouvelle procédure permet aux départements d'être plus rapides tout en respectant les prérogatives du Grand Conseil, sachant qu'il y a de nombreux parlements cantonaux qui ne sont pas consultés.

## **4. VOTE DE LA COMMISSION**

*La commission thématique des affaires extérieures (CTAE) prend acte de ce rapport et, au bénéfice des explications complémentaires, préavisie favorablement à l'attention du Grand Conseil sur l'approbation du Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures 2019, à l'unanimité moins une abstention.*

Lausanne, le 7 avril 2020.

*Le rapporteur :  
(Signé) Etienne Räss*

*Décision du Grand Conseil après rapport de la commission*

**M. Etienne Räss (VER), rapporteur :** — Au nom de la Commission thématique des affaires extérieures, j'ai le plaisir de vous présenter notre rapport sur l'étude du rapport du Conseil d'Etat sur les affaires extérieures 2019. En préambule, je tiens à remercier le secrétaire de commission pour ses notes de séance et son appui à la commission. Comme chaque année, le Conseil d'Etat remet au Grand Conseil son rapport structuré en quatre chapitres principaux décrivant ses activités aux niveaux fédéral, intercantonal, transfrontalier et international. Je vous ferai grâce de la lecture du rapport. Sachez toutefois que la commission a pu poser toutes les questions et a pu bénéficier des éclaircissements et compléments de M. le conseiller Pascal Broulis ainsi que du chef de l'Office des affaires extérieures.

Comme chaque année, la Commission thématique des affaires extérieures a saisi l'occasion de son rapport pour proposer des améliorations sur ses échanges avec le Conseil d'Etat. Elle souligne en outre son intérêt pour les nombreux dossiers concernant les affaires extérieures du canton. Pour information, ces éléments figurent en italique dans le rapport. Finalement, à l'unanimité moins 1 abstention, la Commission thématique des affaires extérieures prend acte de ce rapport du Conseil d'Etat sur les affaires extérieures 2019 et le préavise favorablement.

La discussion est ouverte.

**M. Pierre Zwahlen (VER) :** — Le rapport du Conseil d'Etat est d'abord un beau livre d'images, avec une jolie recherche d'équilibre, des illustrations entre les sept membres du gouvernement. Le rapport met aussi en valeur les relations très diversifiées conduites avec les partenaires du canton, des ministres et des représentants d'états étrangers, à l'exemple de la visite du président indien, à Villeneuve — l'Inde qui reste, à ce jour, la plus grande démocratie du monde. Il est également heureux que la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale et le chef du Département des finances et des relations extérieures se soient rendus à Bruxelles pour une visite d'information, en collaboration avec la mission suisse auprès de l'Union européenne.

Un point noir persiste cependant dans les affaires extérieures du canton. Contre l'avis du Grand Conseil, la coopération internationale et l'aide au développement plafonnent. Selon les chiffres publiés en page 37 du rapport du Conseil d'Etat, le total des aides accordées en 2018 apparaît même en deçà des montants de l'année précédente. Il y a plus d'un an, notre Parlement a demandé d'augmenter substantiellement l'aide aux gens du Sud, reconnue comme une responsabilité. Pensons aujourd'hui aux soins de santé en Amérique latine ou en Afrique durant la pandémie.

Le Grand Conseil a transmis le postulat Martine Meldem au Conseil d'Etat avec une détermination remarquable de 74 voix contre 38. Je le souligne volontiers, à titre de président de la Fédération vaudoise de coopération (Fedevaco). Le COVID-19 a révélé plus fortement encore nos interdépendances. Le canton de Genève s'efforce de consacrer 0,7 % de son budget de fonctionnement à la solidarité internationale. Vaud en est très loin. En effet, dans une ampleur modeste, les six départements apportent l'aide ciblée que souhaite la Commission thématique des affaires extérieures. La délégation du Grand Conseil à l'Assemblée parlementaire de la francophonie a d'ailleurs pu constater sur place, en Côte d'Ivoire, le travail efficace réalisé par une organisation non gouvernementale (ONG) locale — je cite ici le rapport de la commission — en ajoutant qu'il s'agit du projet d'une association veveysanne affiliée à la Fedevaco. Dans cette salle, la plupart d'entre nous attendent des actes concrets, à la hauteur d'un canton ouvert au monde et qui souscrit à l'Agenda 2030 du développement durable. Nous voulons croire que le Conseil d'Etat renforcera sans tarder son soutien à la coopération internationale.

**M. François Cardinaux (PLR) :** — Je tiens à souligner le début de cette phrase dont l'auteur est le président de la commission, M. Etienne Räss : « Nous préavisons ». Or, préaviser est un avertissement préalable, une manière de la loi qui s'impose. Toutefois, cela est problématique, puisque nous demandons à la Commission thématique des affaires extérieures de préaviser sur quelque chose qui est imprimé, publié et qui est donc déjà fait. Il est donc dommage de faire le travail après que ce dernier est terminé.

La discussion est close.

**Le rapport annuel du Conseil d'Etat est accepté avec 1 abstention.**

---

**Motion Denis Rubattel et consorts – Alléger la pression fiscale de la valeur locative afin d'encourager l'accession à la propriété du logement (19\_MOT\_069)**

*Rapport de la commission – Motion retirée*

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le jeudi 21 février 2019 à la Salle du Bicentenaire, place du Château 6 à Lausanne. Présidée par M. le député A. Berthoud, également rapporteur, elle était composée de Mmes les députées, A. Baehler Bech et C. Richard ainsi que de MM. les députés A. Cherubini, G. Zünd, H. Buclin, S. Melly, J.-M. Sordet, G. Mojon, G.-P. Bolay, N. Glauser, M. Mischler et S. Montangero. Mme la députée A. Cherbuin et M. le député P.-A. Pernoud étaient excusés.

Ont également participé à cette séance, MM. D. Rubattel, motionnaire, le Conseiller d'Etat P. Broulis (chef du DFIRE), ainsi que P. Rattaz (chef du SAGEFI) et P. Curchod (DGF). M. F. Mascello s'est chargé de la prise des notes de séance.

**2. POSITION DU MOTIONNAIRE**

Le motionnaire estime que l'impôt sur valeur locative ne correspond pas une entrée financière réelle et représente un problème qui réapparaît régulièrement, soit à l'Assemblée fédérale, soit dans l'un ou l'autre des Parlements cantonaux du pays. Par ailleurs, il relève que, dans sa feuille de route sur la mise en œuvre de la RIE III, le Conseil d'Etat avait prévu une réduction ciblée de ce paramètre qui n'a au final pas abouti. Pour mémoire, au niveau suisse, une initiative populaire en 2012, demandant la suppression de cette valeur locative pour les propriétaires ayant atteint l'âge de la retraite, avait été refusée à 52%. Son texte ne vise pas à relancer le débat d'une suppression complète, mais demande une baisse de cette valeur et la réintroduction de son immutabilité. Une réponse favorable permettrait d'alléger l'impôt locatif, notamment pour les retraités dont le revenu diminue à la fin de leur activité professionnelle. La Suisse est l'un des pays avec la plus grande dette hypothécaire par ménage et une telle mesure permettrait aux propriétaires d'augmenter l'amortissement de leurs dettes. Quant à l'immutabilité, la valeur locative demeurerait inchangée tant que le contribuable garde, sans interruption, l'usage de son bien immobilier. En conclusion, le motionnaire relève que le Canton de Vaud est l'un de ceux qui a le plus fréquemment augmenté la valeur locative ; pour mémoire, entre 2004 et 2015, cette donnée a été revue une dizaine de fois.

**3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Le Conseiller d'Etat relève que le débat sur la valeur locative est à venir au niveau national, avec des alliances politiques inédites. Ne pas sous-estimer ce sujet dont la modification peut avoir de nombreux impacts. En effet, la disparition de la valeur locative pourrait entraîner notamment la suppression du dispositif relatif aux déductions de frais pour entretien d'immeuble, ainsi que les intérêts passifs, et remettre en question la mise en place d'équipements climatiques. Au niveau fédéral, la situation est particulière, puisqu'il a, notamment, été décidé que les résidences secondaires ne seraient pas concernées, créant ainsi un système à deux vitesses ; les cantons continueraient toutefois à avoir une autonomie de décision, laissant ainsi la place à une divergence de point de vue, d'un canton à l'autre.

Au vu des incertitudes précitées, le Conseiller d'Etat précise que, d'une part l'immutabilité est une question qui ne peut se régler qu'au niveau fédéral et, d'autre part, il est toujours délicat d'avoir une spécificité cantonale, en parallèle à un modèle fédéral. A titre personnel, il est toutefois favorable à l'immutabilité, mais, dans ce genre de dossiers, il est indispensable de faire une réelle pesée d'intérêt avant de démanteler un système. L'augmentation de l'espérance de vie ne fait que rendre plus visible la problématique des retraités qui s'irritent de l'augmentation de la valeur locative, mais aussi de la non-indexation de leurs rentes. De plus, vouloir toucher au taux c'est impacter la réévaluation du

patrimoine immobilier, car la valeur locative est basée sur une approche historique et n'a pas de lien direct avec le marché.

Pour toutes ces raisons, le Conseiller d'Etat propose au motionnaire de retirer son texte et de revenir avec une initiative parlementaire aux Chambres fédérales. Un tel objet serait mieux calibré pour lancer un débat au bon niveau ; il s'engage à l'accompagner dans cette démarche.

#### 4. DISCUSSION GENERALE

La discussion générale reprend les thèmes précités, évoqués par les deux parties. Les participants s'accordent à dire que cette démarche impacterait de manière relativement imprévisible les déductions de certains frais d'entretien d'immeubles (avec le risque de créer un régime d'exception), la capacité d'épargne des propriétaires, la perception des gains immobiliers, etc. Il est également relevé que le mécanisme est encore dépendant du niveau des d'intérêts qui a un impact fondamental sur l'accès à la propriété.

S'agissant de la proposition de baisser le taux de la valeur locative imposable à 60% (contre 65% actuellement), il est mentionné que cette notion de 60% découle d'un arrêt du Tribunal fédéral (TF) dont la jurisprudence semble poser les limites de l'encouragement à l'accession à la propriété du logement afin, d'une part, de garantir l'égalité de traitement entre locataires et, d'autre part, de ne pas trop fortement désavantager les propriétaires. En d'autres termes, le TF ne fixe pas un plancher à 60%, mais stipule uniquement que ce plancher ne doit pas être inférieur à cette valeur, au risque de rompre l'équilibre. La solution vaudoise avec ses 65% serait dès lors conforme.

Au vu de ces arguments, le motionnaire décide de retirer son texte ; une initiative parlementaire aux Chambres fédérales sera néanmoins prochainement déposée par ses soins sur le même thème.

Le président prend note de ce retrait et clôt les débats.

Montanaire, le 15 mars 2019.

*Le rapporteur :*  
*(Signé) Alexandre Berthoud*

#### *Décision du Grand Conseil après rapport de la commission – Motion retirée*

**M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur :** — La Commission des finances s'est réunie en date du 21 février 2019 afin d'examiner une motion de notre collègue Denis Rubattel s'intitulant « Alléger la pression fiscale de la valeur locative afin d'encourager l'accession à la propriété du logement ». Lors du développement de sa motion, notre collègue a estimé que l'impôt sur la valeur locative ne correspondait pas à une entrée financière et représentait dès lors un problème qui apparaît dans les différents parlements cantonaux et fédéral. Son texte ne vise pas à relancer le débat sur une suppression complète de la valeur locative, mais demande une baisse de celle-ci ainsi que l'introduction de l'immutabilité.

Dans le cadre de l'immutabilité, la valeur locative demeurerait inchangée, tant que le contribuable garde, sans interruption, l'usage de son bien immobilier. Lors des débats, il a aussi été relaté que le canton de Vaud est l'un des cantons à avoir le plus fréquemment augmenté la valeur locative. Pour mémoire, entre 2004 et 2015, le motionnaire indique que cette donnée a été revue environ une dizaine de fois. Au cours de la discussion, le Conseil d'Etat a relevé que le débat sur la valeur locative est à venir au niveau national. Il précise également que des modifications telles que souhaitées dans le texte pourraient avoir de nombreux impacts. La disparition de la valeur locative pourrait notamment entraîner la suppression du dispositif relatif aux déductions des frais pour entretien d'immeubles ainsi que les intérêts passifs et remettre ainsi en question la mise en place d'équipements bénéfiques au climat. Au niveau de l'immutabilité, cette question ne peut se régler qu'au niveau fédéral, car il est difficile pour le Conseil d'Etat d'adopter une spécificité cantonale, en parallèle à un autre modèle au niveau de la Confédération.

Au vu de ces éléments, le Conseil d'Etat propose au motionnaire de retirer son texte et de revenir avec une initiative parlementaire qui serait déposée aux Chambres fédérales. Dans le cadre de la commission, les commissaires s'accordent à dire que cette démarche impacterait de manière

imprévisible les déductions de certains frais d'entretien d'immeubles. Il est également relevé que le mécanisme est encore dépendant du niveau des intérêts. Sur le point de la proposition de baisser le taux de la valeur locative, la solution vaudoise serait conforme à un arrêt du Tribunal fédéral. Au vu des arguments exposés, le motionnaire a décidé de retirer son texte et une initiative parlementaire sera prochainement déposée aux Chambres fédérales sur ce thème.

La discussion est ouverte.

**M. Denis Rubattel (UDC) :** — La valeur locative est un serpent de mer politique. Depuis plusieurs années, beaucoup d'interventions de droite comme de gauche ont présenté des alternatives pour supprimer un impôt qui ne correspond en aucun cas à une entrée financière réelle. Cet impôt sur la valeur locative frappe les propriétaires de leur logement sur un loyer théorique qu'ils obtiendraient en le louant à autrui plutôt que de l'habiter eux-mêmes. Il s'agit donc d'une ponction sur un revenu pour le moins fictif. C'est un impôt dont la Suisse et plus grassement le canton de Vaud se sont fait une spécialité. Du reste, cet impôt n'est pas le seul qui frappe les propriétaires. En déposant ma motion, je pensais qu'il était grand temps d'abolir ou au moins de redimensionner un impôt méritant d'être qualifié de pervers et d'injuste. Je visais surtout les personnes retraitées taxées sur des revenus virtuels, alors que leurs revenus réels ne leur permettent plus de faire face à leurs obligations, avec les conséquences néfastes qui peuvent en découler.

Dans ce contexte et pour mémoire, au niveau suisse, une initiative populaire déposée en 2012 et demandant la suppression de cette valeur locative pour les propriétaires ayant atteint l'âge de la retraite avait été refusée à 52 %. Ce pourcentage de 52 %, respectivement de 48 %, est bel et bien explicite. Comme tant d'autres, je constate toutefois que l'Etat reste toujours « goinfre » d'impôts, auxquels s'ajouteront sans nul doute, tout prochainement, de multiples taxes vertes supplémentaires. Compte tenu du fait que notre ministre des finances était pour le moins réticent à supprimer l'impôt locatif et que la Commission des finances m'apparaissait tout autant réservée, il m'est apparu plus sage de retirer cette motion, quitte à revenir ultérieurement, lorsque le fruit sera plus mûr. Quant au dépôt d'une initiative parlementaire aux Chambres fédérales, il reste toujours d'actualité.

La discussion est close.

**La motion est retirée.**

---

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 1'870'000.- pour financer les travaux d'adaptation des locaux loués pour la Haute Ecole Pédagogique (HEP) (204)**

*Rapport de la commission*

## **1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le vendredi 6 mars 2020 à la Salle de la Cité, Rue Cité-Devant 13 à Lausanne, pour traiter de cet objet.

Elle était composée de M. Nicolas Suter (président et rapporteur), de Mmes les députées Christine Chevalley, Eliane Desarzens, et de MM. les députés Jean-Luc Chollet, Jean-Claude Glardon, Sacha Soldini, Léonard Studer.

Mme Chantal Ostorero, directrice générale de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), ainsi que M. Laurent Amez-Droz, directeur général suppléant de la Direction Immobilier et Foncier (DGIF) ont également assistés à la séance.

Mme Candice d'Anselme (SGC) a tenu avec diligence les notes de séances. Qu'elle en soit ici vivement remerciée.

## **2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Ce crédit d'ouvrage a pour objectif de financer les travaux d'adaptation de locaux loués pour la Haute Ecole Pédagogique (HEP) à l'avenue de Sévelin 46. Ces derniers étaient jusqu'ici occupés par la Haute Ecole de la Santé La Source qui les a libérés pour prendre possession de son nouveau site à Beaulieu. Ces locaux sont indispensables pour faire face à la forte croissance des effectifs d'étudiants de la HEP que les infrastructures actuelles ne peuvent pas compenser. La croissance des étudiants est liée à l'augmentation de la démographie ainsi qu'à la planification des prochains départs à la retraite de nombreux enseignants. Ces locations sont temporaires en attendant l'extension des locaux de la HEP sur le site de la Campagne des Cèdres.

Les études et les devis ont été réalisés, le permis de construire est en cours d'obtention et il est prévu que les travaux soient exécutés entre avril et septembre 2020 pour permettre à la HEP d'intégrer les locaux pour la rentrée d'automne 2020. En revanche, la validité du contrat de bail est subordonnée à l'adoption du financement par le Grand Conseil au plus tard le 31 mars 2020. En effet, passé ce délai, la société propriétaire PSP Management SA se réserve le droit de louer ces surfaces à des tiers, le bail conclu avec l'Etat devenant par conséquent caduc. A ce titre, il est urgent que le présent décret soit adopté par le Grand Conseil.

## **3. DISCUSSION GENERALE**

Plusieurs députés ayant participé à la présentation des axes stratégiques de la HEP confirment que les besoins en locaux sont connus et planifiés. Cet EMPD s'inscrit dans ces axes stratégiques.

Un député relève que la location immobilière ne fait pas partie des habitudes de l'Etat, bien qu'il comprenne les besoins particuliers justifiant cette dérogation.

Plusieurs députés se disent pessimistes quant à la vitesse de concrétisation des projets d'extension de la HEP dans la Campagne des Cèdres pour des raisons de préservation de la flore. L'augmentation des surfaces sur le site actuel de la HEP va s'avérer difficile. Dès lors, la solution proposée dans cet EMPD est intéressante, tout en actant que cette location pourrait avoir un horizon de temps plus long que prévu. La directrice de la DGES précise que des réflexions sont menées pour densifier les espaces des pavillons disséminés sans nuire à la flore locale. Le directeur Immobilier et Foncier de la DGIP ajoute qu'un plan de gestion a été établi, notamment sur les arbres à préserver ou à replanter en cas d'abattage, et sera soumis à enquête.

A la question d'une députée se demandant si les programmes et les horaires seront établis au regard du temps de trajet à effectuer par les étudiants et les professeurs entre les différents bâtiments, la directrice de la DGES explique que deux unités d'enseignement et de recherche seront localisées dans ces locaux loués. Les étudiants souhaitant suivre les enseignements de ces unités devront faire les déplacements. Elle tient également à souligner que les étudiants de la HEP sont régulièrement en stage et sont donc habitués à être mobiles. Néanmoins, elle prend note de la remarque pertinente. D'autres surfaces sont déjà louées à proximité par l'Etat à la rue Sébeillon 1 et mis à disposition de la HEP depuis septembre 2019, il y a donc de fait un regroupement partiel sur ce site.

## **4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS**

Tous les points de l'exposé des motifs sont passés en revue. Des questions ponctuelles sont soulevées aux points suivants :

### **1.4 Coût des travaux**

Un député demande si l'ensemble des procédures relatives aux travaux ont été respectées malgré l'urgence de l'objet et, dans cette mesure, s'il ne faut pas s'attendre à des coûts supérieurs. Il lui est confirmé que les études ont été lancées dans les normes et sans urgence. Les soumissions rentrées s'élèvent à un total de CHF 1'667'000 sur la base du programme des transformations. Il y a donc une marge par rapport au crédit d'ouvrage de CHF 1'870'000. Il reste encore la phase d'adjudication qui pourra être effectuée après l'adoption du présent crédit.

Suite à une question d'un député, il est précisé que le poste 233 Lustrerie comprend les installations d'éclairage fixe alors que le poste Lampadaire sur pieds est comptabilisé comme mobilier. Il s'agit donc de deux postes différents. Il est à noter que le poste Lustrerie pourra finalement être adjugé à CHF 54'830.

Plusieurs députés demandent si la domotique prévue restera simple et permettra, par exemple, aux stores d'être actionnés manuellement. Un député connaissant bien les lieux suggère d'installer des rideaux sur la face nord en raison de la forte réflexion de la lumière par la paroi en aluminium du bâtiment adjacent. Les députés sont rassurés sur la simplicité de la domotique prévue et sur la prise en compte de la suggestion faite.

#### **1.6 Conditions du bail et charges pérennes**

Il est précisé que le loyer a été négocié et qu'il est concurrentiel pour une telle surface.

#### **5. VOTES DE LA COMMISSION**

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

#### **Vote final sur le projet de décret**

*La commission recommande au Grand Conseil d'adopter ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.*

#### **Entrée en matière sur le projet de décret**

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.*

Aubonne, le 20 mars 2020.

*Le rapporteur :  
(Signé) Nicolas Suter*

#### *Premier débat*

**M. Nicolas Suter (PLR), rapporteur :** — Le crédit d'ouvrage de 1'870'000 francs présenté dans ce projet de décret a pour but de financer les travaux d'adaptation de locaux loués par la Haute école pédagogique (HEP) à l'Avenue de Sévelin 46. Ces nouvelles surfaces font partie de la planification de la HEP et sont nécessaires pour faire face à la forte croissance des effectifs d'étudiants que les infrastructures actuelles ne peuvent héberger. En effet, la croissance du nombre d'étudiants est liée à l'augmentation de la démographie nécessitant plus de classes et plus d'enseignants, ainsi qu'à la planification des prochains départs à la retraite de nombreux enseignants. Ces locations sont temporaires en attendant l'extension du campus de la HEP sur le site de la Campagne des Cèdres pour lequel un projet de décret sera présenté prochainement.

Après l'analyse de plusieurs options et avec l'appui de la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP), le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a identifié une opportunité bien adaptée en termes de surface et d'emplacement : deux plateaux d'un total de 2583m<sup>2</sup> répartis entre le deuxième et le troisième étage, sis Avenue de Sévelin 46, dont l'entrée est située en face de celle des locaux déjà loués par la HEP à Sébeillon 1 ; cela permettra à la HEP de constituer un véritable pôle extra muros, puisque les surfaces supplémentaires une fois équipées permettront de porter les surfaces louées temporairement par la HEP à 3953m<sup>2</sup>, ce qui comblera le manque estimé de surface à moyen terme.

Les études et les devis ont été réalisés, l'obtention du permis de construire est à bout touchant et la Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC) a validé le dossier d'enquête envoyé à la ville de Lausanne, il y a quelques jours. Initialement, le contrat de bail était subordonné à l'acceptation de ce projet de décret par le Grand Conseil avant le 31 mars 2020 ; toutefois, compte tenu de la pandémie, un avenant au bail a été signé prolongeant ce délai au 30 juin.

Une fois le crédit accordé, le planning est néanmoins serré pour réaliser des travaux et assurer la prise en main des locaux par la HEP, fin octobre, pour le troisième étage, puis, fin février 2021, pour le deuxième étage. Le montant du crédit servira à adapter des surfaces brutes pour créer des salles de classe, des bureaux, une cafétéria, des groupes sanitaires. Enfin, la commission a voté unanimement l'entrée en matière, les deux articles du décret et son adoption.

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

**Le projet de décret est adopté en premier débat à l'unanimité.**

**M. Nicolas Suter (PLR), rapporteur :** — Devant un tel score et la nécessité d'avancement des travaux, je demande le deuxième débat immédiat.

Le deuxième débat immédiat est admis à la majorité des trois quarts (114 voix contre 4 et 5 abstentions).

*Deuxième débat*

**Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement à l'unanimité.**

---

**Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à octroyer une garantie pour l'emprunt de CHF 2'500'000 servant à financer le crédit d'étude de construction d'un nouvel établissement de formation de l'Ecole de soins et santé communautaire (ESSC) à Saint-Loup (Pompaples) (199)**

*Rapport de la commission*

## **1. PREAMBULE**

Au même titre que la commission chargée de préavisier sur les opérations préalables nécessaires à la construction d'un Gymnase à Echallens, la présente commission a servi à tester le système de visioconférence mis à disposition des commissions ad hoc du Grand Conseil. Elle a donc siégé à distance le mardi 7 avril 2020. Dite commission était composée de Mesdames les Députées Céline Baux, Valérie Induni et Nathalie Jaccard ainsi que de Messieurs les Députés Jean-François Cachin, Fabien Deillon, Julien Eggenberger, Sébastien Pedroli et Patrick Simonin. Madame la Députée Pierrette Roulet-Grin a été confirmée dans son rôle de présidente-rapporteuse.

Ont également participé à cette séance : Madame la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), Monsieur Lionel Eperon, Chef de la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP) et Monsieur Stéphane Coendoz, Directeur de l'ESSC.

Monsieur Florian Ducommun, Secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

## **2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

La Cheffe du DFJC rappelle en préambule que le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil une demande d'autorisation visant à octroyer une garantie pour l'emprunt de CHF 2'500'000.- servant à financer le crédit d'étude de construction d'un nouvel établissement de formation de l'Ecole de soins et santé communautaire (ESSC). Issue de la fusion en 2008 de trois écoles vaudoises de soins infirmiers, il s'agit d'une Fondation de droit privé subventionnée par l'Etat de Vaud, et dont le DFJC assure le rôle d'organe de surveillance de l'école depuis 2002.

Ayant pour principale mission la formation des assistant-e-s en soins et santé communautaire (ASSC) ainsi que celle des aides en soins et accompagnement (ASA), l'ESSC compte actuellement quelque 700 apprenti-e-s et se trouve géographiquement sur trois sites que sont Vevey, Morges et Saint-Loup

(Pompaples). Cette école offre aussi bien des formations de type école à plein temps (ASSC, avec possibilité de maturité professionnelle intégrée), de type dual (ASSC et ASA, en 2 ou 3 ans), de type dual plein temps mixte (ASA) ou encore de type formation professionnelle condensée – FPC (ASSC).

Dans un contexte marqué par une pénurie de personnel soignant, le Service de la santé publique (SSP) du Canton de Vaud a estimé qu'il conviendra de former 360 ASSC par an et ce, sans prendre en compte le renouvellement naturel annuel nécessaire aux institutions. Par l'analyse des moyens à mettre en œuvre pour l'atteinte de cet objectif, plusieurs services de l'administration vaudoise avaient, en 2013 déjà, dressé le constat d'un sous-dimensionnement des infrastructures actuellement à disposition.

Outre les considérables besoins de rénovation du site de Vevey, il s'avère qu'un simple agrandissement des locaux existants ne permet pas d'accueillir près de 1'100 apprenti-e-s en formation. C'est dans cette optique que le projet visant à regrouper les trois sites de l'ESSC sur le seul périmètre de Saint-Loup a été envisagé. Au travers de l'association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), les communes et acteurs de la région ont par ailleurs confirmé leur plein soutien et leur engouement à voir se développer une offre renforcée de formation.

D'autre part, Madame la Conseillère d'Etat précise que les questions de mobilité ont été examinées à plusieurs reprises puis validées, et ce d'entente avec les parties prenantes au projet. A cet égard, l'aménagement de l'accès routier au site de Saint-Loup sera par conséquent indispensable afin de faciliter le futur passage de bus articulés.

Enfin, il est rappelé que la fin des travaux est prévue pour juin 2023 (cf. graphique au point 1.2.3 du présent EMPD). La mise en service du bâtiment en juillet 2023 permettrait donc d'accueillir les apprenti-e-s à la rentrée scolaire d'août 2023-2024.

### **3. REPONSES DE L'ADMINISTRATION AUX QUESTIONS DES COMMISSAIRES**

*Dans un souci d'efficacité et vu la technique inhabituelle utilisée pour tenir cette séance, la Présidente a proposé aux membres de la commission d'envoyer leurs questions par écrit, afin de les remettre au préalable à la Cheffe DFJC, l'échange entre participant-e-s gagnant ainsi en fluidité. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par les parties.*

#### **Questions – réponses**

##### ***Commissaire A***

La garantie d'emprunt pour le crédit d'ouvrage de CHF 38.5 millions fera l'objet d'un deuxième EMPD : quelle sera la date de sa remise au Grand Conseil ? (page 3)

La présentation de cet EMPD devrait intervenir durant le premier semestre 2022, aussitôt les procédures d'appels d'offres terminées.

A combien se montent les charges annuelles et les loyers du bâtiment « Les Chênes » ? (page 5)

Ces deux montants sont compris dans ceux du bâtiment « Les Quatre Vents » et s'élèvent ainsi à CHF 13'288.- mensuels.

En ce qui concerne le calendrier des travaux, soit de la planification intentionnelle, est-ce que les mandataires seront en mesure de déposer le dossier d'enquête pour le mois de mai 2020 ? (page 5)

Selon la planification intentionnelle indiquée au point 1.2.3, il faut relever un retard d'une année. La mise à l'enquête aura lieu en avril 2021 au terme de l'avant-projet et du projet.

S'agissant de l'accessibilité au site de Saint-Loup, l'entreprise de transport devra-t-elle acheter de nouveaux bus articulés et, si tel est le cas, une demande d'emprunt sera-t-elle demandée au Grand Conseil ? (page 6)

Il est effectivement prévu d'acquérir de nouveaux bus articulés, ceci ayant été discuté au sein de l'ARCAM ainsi que des prestataires, notamment avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et l'entreprise CarPostal.

A la charge de qui seront assignés les aménagements nécessaires à Eclépens-Gare ainsi qu'à La Sarraz ? (page 6)

Les aménagements prévus à La Sarraz seront financés par la commune, alors qu'à ce stade rien n'a encore été envisagé à Eclépens-Gare.

Au point 3.5 du présent EMPD, ne devrait-on pas préciser « Néant » à l'exception de la commune de Pommaples ? (page 20)

L'installation de feux tricolores dans le village de Pommaples sera prise en charge par la commune, tandis que les travaux d'élargissement de la route nécessaires au passage des bus articulés entre le centre de Pommaples et le plateau de Saint-Loup seront financièrement couverts par l'Institution des Diaconesses.

**Commissaire B**

Serait-il possible d'obtenir des informations complémentaires sur les diverses formations (ASA, ASSC) et leurs formes (CFC, AFP, FPC...) (page 3)

Selon la voie duale, l'apprentissage d'aide en soins et accompagnement (ASA) dure 2 ans et permet d'obtenir une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Les lauréat-e-s peuvent par la suite envisager un complément de formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC) d'assistant-e en soins et santé communautaire ou d'assistant-e socio-éducatif/ve. Les ASA participent à l'organisation d'activités quotidiennes permettant d'assurer le bien-être physique, psychique et social de personnes de tous âges. Sous la responsabilité du personnel soignant et socio-éducatif, ils effectuent des soins de base (hygiène, alimentation) et des tâches d'entretien, tout en développant et favorisant les relations humaines.

Quant à la formation d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC), elle se déroule sur 3 ans et conduit à l'obtention d'un CFC. Les ASSC soignent et accompagnent des personnes de tous âges, au quotidien ou durant une période de maladie. Ils assurent leur bien-être physique, social et psychique, organisent des activités journalières en étant à l'écoute de leurs besoins et de leurs habitudes. Sous la responsabilité du personnel infirmier, ils appliquent certains traitements et effectuent des actes médico-techniques. En plus des formations en duale sur 3 ans, en école plein temps ou encore en maturité professionnelle intégrée, il est souligné que les personnes ayant une expérience professionnelle de 5 ans, dont 3 ans minimum dans la profession visée, ont la possibilité de suivre une formation professionnelle condensée (FPC) sur 15 mois.

*N.B. : l'ensemble de ces informations peuvent être consultées sur le [site web de l'ESSC](#), notamment sous les onglets « Professions » et « Formations ».*

A quelle étape en est le plan partiel d'affectation (PPA) du site de Saint-Loup, porté par la commune de Pommaples ? (page 3)

Celui-ci a été approuvé par les autorités communales et cantonales puis mis en œuvre en 2019, et il répond aux exigences de la construction de la nouvelle école.

Pourquoi avoir renoncé à cantonaliser l'ESSC ? (page 3)

Il s'agit avant tout d'une question de financement puisqu'environ 60 millions de francs, et ce sans prendre en compte les coûts liés aux terrains, auraient dû être amenés par l'Etat pour cantonaliser l'ESSC.

Quel est le devenir des anciens locaux (Vevey, Morges et anciens locaux de Saint-Loup) ? Les réflexions à ce sujet ont-elles avancé ou cela se fera-t-il après acceptation du cautionnement pour lequel la commission se réunit ? (page 5)

Il convient de se référer au dernier paragraphe du point 1.2.3 du présent EMPD, en page 6.

En fonction du retard du passage de l'EMPD 199, faut-il imaginer un accueil des étudiants pour la rentrée scolaire 2024-2025 ? (page 5)

A ce titre, la location de salles de classe auprès d'un partenaire en ville de Vevey est prévue.

Peut-on avoir des précisions sur les accords passés avec les communes de la région, concernant l'accessibilité du site ? (page 6)

Tant que la garantie de financement de l'avant-projet n'est pas accordée, aucun accord n'a été validé ni signé.

Y aura-t-il des possibilités de logement, par exemple pour des apprenti-e-s qui pourraient venir sur le site le soir avant leurs cours ? (page 6)

La rénovation des chambres du bâtiment « Les Quatre Vents » pour l'usage des apprenti-e-s est d'ores et déjà prévue.

Il est dit que les bases légales indiquées au point 1.3 ne sont pas applicables à un crédit d'étude. Pourquoi ne pas financer directement l'étape de construction par l'Etat ? (page 6)

Etant donné que les bases légales sur la formation professionnelle ne permettent pas de subventionner des études, c'est donc en lien avec le cautionnement que le meilleur véhicule financier pouvait être offert.

Le cautionnement permet l'intervention la moins forte de l'Etat puisqu'il n'est activé qu'en cas de défaut de celui qui rembourse le crédit bancaire.

Actuellement, la DGEP verse une subvention annuelle de l'ordre de 12 millions de francs, non pas pour ses bâtiments, mais principalement pour la prestation de formation. En raison de l'augmentation du nombre d'apprenti-e-s dont le total passera de 700 à quelques 1'100, l'administration procédera à une hausse de la subvention qui atteindra environ 16 millions de francs, pour autant que le Grand Conseil valide l'ensemble du dispositif. Parmi ce montant, une contribution à la couverture des charges du loyer de l'argent lié au prêt qui sera cautionné à hauteur de CHF 500'000.-.

#### **Commissaire C (intervention et questions)**

Fervente adepte de la formation duale, cette commissaire estime que son importance est primordiale dans la santé et elle salue la volonté cantonale d'augmenter l'offre du nombre de places d'apprentissage et de renforcer la formation duale dans les institutions sanitaires et sociales. Elle reconnaît également l'importance économique qu'aurait une offre renforcée de formation et le projet d'agrandissement des bâtiments pour le site et la région de Saint-Loup.

Cependant, les apprenti-e-s habitant à Froideville, par exemple, devront passer par Lausanne : 1h45 de trajet en transports publics jusqu'à Eclépens alors qu'il faut 25 minutes en voiture. Pour celles et ceux résidant à Echallens : environ 15 minutes de voiture, mais 1h10 en transports publics jusqu'à Eclépens, pour une heure jusqu'à Vevey. En ce qui concerne les apprenti-e-s des Alpes vaudoises (par exemple Château-d'Oex ou Leysin) : 2h10 jusqu'à Eclépens en transports publics alors que cela prend 1h30 pour se rendre à Vevey. Certes, les apprenti-e-s commencent jeunes, mais il est clair que s'ils/elles habitent des régions éloignées, ils/elles se déplaceront en voiture dès que cela leur sera possible.

Comprenant également qu'il serait onéreux de rénover le site de Vevey en plus de celui de Saint-Loup, cette députée aurait néanmoins préféré de loin une telle solution. Dès lors, pourquoi centraliser dans un endroit si peu central ?

Effectivement, les études effectuées en vue d'une rénovation du site de Vevey ont tout de suite démontré que les coûts de rénovation seraient exorbitants, notamment s'agissant de l'enveloppe du bâtiment ainsi que de la chaudière à mazout qui ne répond pas aux exigences légales.

La ligne Lausanne-Vallorbe permettant une cadence des trains à la demi-heure, il convient d'observer que les apprenti-e-s qui suivent l'école à plein temps effectuent leurs stages sur l'ensemble du territoire et ont donc l'habitude de se déplacer avec un temps de parcours qui peut, certes, être long, mais qui se monte en moyenne à une heure.

Le canton de Vaud ainsi que la Fondation sont-ils résolus de demander à des apprenti-e-s de se lever 2 jours par semaine à 4h30 et prendre des trains à 05h00 pour arriver aux cours à 08h00 ?

Nombre d'apprenti-e-s doivent déjà se lever tôt le matin, comme par exemple celles et ceux qui se forment dans le secteur de l'horlogerie et qui doivent se déplacer au Sentier ou à la Vallée de Joux.

Est-il assuré qu'il y aura assez de places de parcs et seront-elles gratuites ?

Celles-ci seront payantes. Cependant, avec les exigences du canton en matière de mobilité, le plateau de Saint-Loup va être doté de 90 places de parcs supplémentaires, étant entendu que les transports publics devront être privilégiés.

#### **Commissaire D**

Quel impact de la localisation à Saint-Loup pour une apprenti-e de l'Est vaudois (par exemple résidant à Aigle) et suivant actuellement les cours à Vevey (temps de trajet) ? Même question pour un apprenti-e de Nyon et suivant à l'heure actuelle les cours à Morges ?

Seul-e-s les apprenti-e-s en voie école se déplacent sur le site de Morges. Les apprenti-e-s en voie duale vont principalement sur le site de Saint-Loup, et quelques classes se trouvent aussi à Vevey.

Pourquoi ne pas maintenir plusieurs pôles de formation pour les ASSC ?

Le regroupement sur un unique site a pour objectif de développer une seule ligne de formation et de cohésion et permet également quelques économies d'échelle sur le plan du personnel non-enseignant.

A quel horizon les besoins sont-ils calibrés ? C'est-à-dire, l'augmentation de 400 places correspond à une prévision des besoins à quel horizon ?

Sur la base des études qui ont été menées par l'organisation nationale faîtière *OdASanté* et extrapolées pour le canton de Vaud, le dimensionnement de l'école répond aux besoins pour les années 2030-2035. L'aménagement du site permet un développement sans crainte étant donné que les salles de pratique pourront évoluer en salle de théorie et les bâtiments hospitaliers de Saint-Loup pourront, cas échéant, se transformer en salle de pratique.

L'horaire étant aujourd'hui assez irrégulier, quelle desserte est prévue pour parvenir au site de Saint-Loup (fréquence) ?

Tel qu'indiqué au point 1.2.3 du présent EMPD, « le passage de la cadence des trains à la demi-heure sur la ligne Lausanne-Vallorbe augmente les possibilités d'accéder à Saint-Loup de manière significative à l'horizon fin 2022 ». L'exploitation de bus articulés permettra par ailleurs d'acheminer les apprenti-e-s à l'école de Saint-Loup.

Les communes territoriales ont-elles donné un accord ferme concernant les aménagements et le financement de la desserte ?

Certains travaux ont déjà été assumés par la commune de La Sarraz, tandis que les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) prévoient de réaménager la gare en 2021. Dès lors, l'ARCAM devra recontacter les communes une fois que l'évolution du projet sera assurée. Enfin, il est à nouveau précisé que les travaux d'élargissement de la route nécessaires au passage des bus articulés seront pris en charge par l'Institution des Diaconesses, laquelle souhaite, entre autres, mettre en avant son patrimoine dans le cadre du développement du plateau de Saint-Loup et ce, tant sur le plan hospitalier que spirituel. Ces aménagements devraient, selon toute vraisemblance, coûter entre CHF 400'000.- et CHF 500'000.-.

Qu'est-ce qui est prévu pour l'alimentation électrique (panneaux solaires, etc.) ?

Le bâtiment doit satisfaire aux objectifs de développement durable qui concernent à la fois l'efficacité énergétique et écologique avec un souci constant de minimisation de l'impact environnemental ainsi que de réduction d'énergie et d'eau. Les performances énergétiques sont par conséquent équivalentes aux standards *Minergie-P* imposés sur ce type de projet. L'ensemble de la toiture sera par ailleurs équipé de panneaux solaires.

#### **Commissaire E (intervention et questions)**

A côté de sa fonction d'hôpital, le site de Saint-Loup-Pommaples a une longue tradition de formation en soins infirmiers, reconnue par la Croix Rouge suisse dès 1947. Aux diaconesses-infirmières se sont jointes, dès 1955, des candidates et enseignant(e)s laïques. Dès 2004, l'école reçoit mission de l'Etat de former des assistantes en soins communautaires. Aujourd'hui, l'Etat de Vaud entend rassembler là la formation de ce personnel si précieux au lit des malades – ou résidents d'EMS, consolidant ainsi la vocation du lieu.

L'emplacement de Saint-Loup-Pommaples, au cœur du canton, mais sans gare située sur la ligne du Pied du Jura, oblige à régler l'accès des centaines élèves en formation duale qui doivent gagner cet endroit un, deux ou trois jours par semaine, souvent en faisant un trajet de près/de plus de deux heures pour les apprenti-e-s domicilié-e-s aux extrémités de notre grand Canton.

Ce problème n'est pas nouveau : l'école d'infirmières d'antan l'avait résolu en réalisant un bâtiment où logeaient les élèves-infirmières !

*Est-ce le rôle de l'Etat de fabriquer des pendulaires au quotidien, l'Etat a-t-il réfléchi à une solution de cours blocs sur 5 jours pour ces apprenti-e-s en soins et santé communautaires, les volées se succédant semaine après semaine sur le plateau de Saint-Loup ?*

Les formations ASSC et ASA répondent aux exigences fédérales, en particulier aux ordonnances du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) sur la FPI de ces deux formations. La formation en cours blocs n'étant pas admise, c'est la raison pour laquelle il n'est pas possible d'envisager de tels cours sur 5 jours.

*Dans le vaste domaine de l'Institution et de ses bâtiments résidentiels de moins en moins occupés, n'y a-t-il pas une solution pour récupérer/créer des chambres et héberger 4 nuits par semaine les apprenti-e-s en formation habitant à distance, les réfectoires permettant de se restaurer faisant partie de la configuration prévue ?*

Une telle solution est prévue dans le bâtiment « Les Quatre Vents » et ce, sous la forme d'un « hôtel apprenti-e-s » comprenant 80 chambres. Il y a donc bien une volonté de créer et de récupérer des locaux en vue d'héberger les apprenti-e-s en formation, surtout pour celles et ceux qui doivent se déplacer sur de longues distances. Cette solution permettra ainsi de louer une chambre à la journée, à un prix attractif, plutôt qu'au mois. L'Institution des Diaconesses de Saint-Loup étant propriétaire du site, c'est à elle que reviendra la location des chambres car elle souhaite également pouvoir disposer de cet hôtel pour apprenti-e-s lors de séminaires ou recueils, en particulier pendant les week-ends et les vacances.

#### **4. DISCUSSION GENERALE**

A la question de la Présidente de Commission qui souhaite connaître les structures dans lesquelles évoluent les quelques 700 apprenti-e-s, le Directeur de l'ESSC indique que 2/3 d'entre-eux/elles sont en contrat d'apprentissage avec des employeurs de type établissements médico-sociaux (EMS), hôpitaux ou encore centres médico-sociaux (CMS). Le tiers des apprenti-e-s restent suivent une formation de type école à plein temps et sont également réparti-e-s auprès des partenaires précités.

En outre, il est précisé qu'à l'heure actuelle les apprenti-e-s sont réparti-e-s sur les 3 sites en fonction de leur lieu de domicile, pour autant qu'ils ne soient pas en contrat d'apprentissage :

- Saint-Loup : apprenti-e-s en contrat d'apprentissage et qui viennent de tout le canton.
- Morges : apprenti-e-s en voie école à plein temps, ainsi que des classes pour celles et ceux qui réalisent la maturité professionnelle intégrée.
- Vevey : majorité des classes en voie à plein temps, et quelques-unes en voie duale.

Malgré les réponses fournies par Madame la Conseillère d'Etat en matière de temps de trajet, un commissaire craint que nombre de futur-e-s apprenti-e-s, résidant notamment dans certaines régions du canton, privilégient la formation en école à plein temps plutôt que la formation duale. Elle souhaite également savoir si les 2 jours de cours des apprenti-e-s de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année se dérouleront de manière

consécutives. Enfin, elle regrette que quelques classes ne subsistent pas à Vevey pour celles et ceux qui doivent effectuer de longs trajets, en particulier depuis les Alpes vaudoises.

La Cheffe du DFJC répond qu'il n'y a pas de préférence entre la formation en école à plein temps ou duale. Bien au contraire, puisqu'il est extrêmement important de maintenir une complémentarité entre ces deux types de formation. Le Directeur de l'ESSC indique que le dispositif prévoyant que les cours s'effectuent sur deux jours consécutifs sera maintenu car il fait sens tant par l'appréciation positive des apprenti-e-s et de leurs employeurs que sur le plan de la formation théorique.

Constatant également l'urgence relative à la pénurie de personnel soignant, un membre de la commission souhaite relever quelques points positifs quant au présent projet, tel que l'adoption d'un PPA, la mise à disposition gratuite d'un terrain par l'Institution des Diaconesses de Saint-Loup ou encore le fait que « *la Fondation de soutien à l'ESSC a été sollicitée pour assurer le financement du concours d'architecture et le début de l'avant-projet pour un montant de CHF 560'000.-* » (cf. point 2.3.3 du présent EMPD). De plus, les augmentations de cadence tant sur la ligne Lausanne-Vallorbe que sur celle venant d'Yverdon-les-Bains permettront de relier le site de Saint-Loup en une trentaine de minutes environ. Enfin, le commissaire précise que la production d'eau chaude sera réalisée par une connexion au système de chauffage à distance déjà présent sur le site de Saint-Loup par *Cadtime*, société valorisant principalement la chaleur résiduelle du four de la cimenterie *Holcim* à Eclépens.

Résidant dans une commune située non loin de Saint-Loup et abondant dans le sens des synergies présentées par son préopinant, un membre de la commission ajoute que le site comprend une garderie au sein de l'Hôpital de Saint-Loup, ce qui pourrait ainsi intéresser les personnes venant travailler à l'ESSC.

En ce qui concerne l'hôtel prévu pour les apprenti-e-s, un commissaire souhaiterait savoir si de la restauration est prévue pour le soir ou s'ils/elles devront se rendre dans les villages avoisinants pour se restaurer. Par ailleurs, elle se demande si l'exploitation du lieu serait menacée dans l'hypothèse où les sœurs de la Communauté des Diaconesses ne seraient plus en activité. Enfin, elle s'interroge sur un éventuel développement d'échanges avec d'autres lieux de formations dans des cantons voisins et ce, afin de réduire les temps de déplacement pour les apprenti-e-s domiciliés en périphérie du canton.

Le Directeur de l'ESSC indique que chaque étage dispose d'une salle de séjour équipée d'une cuisine, et que l'hôpital mettra à disposition la cafétéria prévue pour son personnel travaillant le soir. En outre, s'il est vrai que le renouvellement des effectifs constitue effectivement une préoccupation pour l'Institution des Diaconesses, la Fondation qui gère l'ensemble de son patrimoine matériel ainsi qu'immatériel continuera d'exister.

Le Chef de la DGEP signale que les échanges intercantonaux en matière de formation professionnelle sont régis par une convention. Lorsque la FPI est dispensée dans le canton de domicile de l'apprenti-e, celui/celle-ci est en principe tenu-e de suivre cette formation dans son canton d'origine. Toutefois, des exceptions à ce dispositif sont possibles, les déplacements étant précisément un des facteurs pouvant amener les parents à déposer une demande de placement dans un autre site. Il s'agit d'une décision administrative rendue par la DGEP, avec un droit de recours à la Cheffe de Département.

## **5. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS**

*Suite aux questions des commissaires ainsi qu'aux réponses fournies par l'administration, puis à la discussion générale, aucun autre point de l'exposé des motifs n'a engendré de discussion complémentaire.*

## **6. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES**

*La parole n'est pas demandée.*

L'article 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents (9).

L'article 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents (9).

## 7. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DÉCRET

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret à l'unanimité des membres présents (9).

## 8. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DÉCRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents (9).

Yverdon-les-Bains, le 29 avril 2020.

La présidente-rapporteuse  
(Signé) Pierrette Roulet-Grin

### Premier débat

**Mme Pierrette Roulet-Grin (PLR), rapportrice :** — Au même titre que la commission chargée de préavis sur les opérations préalables nécessaires à la construction d'un gymnase à Echallens, la présente commission a servi à tester le système de visioconférence mis à disposition des commissions ad hoc du Grand Conseil. Elle a donc siégé à distance le mardi 7 avril dernier. Quelques jours avant, lors d'un test de connexion, sa présidente a proposé aux commissaires d'en effectuer un autre, soit de lui envoyer leurs questions par écrit, afin de les transmettre à Mme la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture et à ses collaborateurs, ceci dans le but de gagner en efficacité et en fluidité, ce qui a été accepté par tous-tes les participant-e-s. Voilà pour la forme.

Quant au fond, depuis 2008, tant l'Observatoire suisse de la Santé (Obsan) que la Conférence des directrices et directeurs cantonaux du même secteur (CDS) constatent régulièrement une pénurie de certains soignants. Il s'agit notamment de ces indispensables assistants-assistantes en soins et santé communautaires, œuvrant au lit du patient, dans les soins à domicile, ou encore de celles et ceux qui aident et accompagnent nos aînés.

Dans le canton de Vaud, trois écoles de soins infirmiers accréditées auprès de l'Etat ont fusionné il y a douze ans. Elles forment depuis lors l'École de soins et santé communautaires (ESSC) constituée sous forme de fondation. Elles sont situées à Vevey, Morges et Saint-Loup. A elles trois, elles forment actuellement 700 apprenti-e-s, « enclassé-e-s » en formation duale, en école à plein temps ou en classe de formation avec maturité. Malgré cela, la pénurie ne s'amenuise pas. Pour assurer les besoins de notre canton jusqu'à l'horizon 2030-2035, il faudrait certifier au minimum chaque année 360 apprentis... contre 220 actuellement, et disposer de locaux pouvant accueillir alternativement 1100 personnes en formation, soit 400 de plus qu'en ce moment.

L'ESSC mène une partie de ses activités sur le plateau de Saint-Loup. L'endroit est emblématique : il accueille en continu, depuis trois quarts de siècle, à côté de l'hôpital, des bâtiments voués à la formation en soins infirmiers. Aujourd'hui, la Fondation de l'ESSC se voit offrir gratuitement un droit de superficie par la Communauté des Diaconesses de Saint-Loup pour l'implantation du bâtiment envisagé. Ce dernier s'ajoutera aux deux autres que loue actuellement l'ESSC à cette institution. Autre point très favorable, le fort soutien apporté à ce projet par la région, la commune-siège de Pompaples ayant quant à elle adopté en 2011 déjà, un plan partiel d'affectation comprenant ce projet, plan ratifié par l'Etat.

Dans cet état de situation, il faut aussi rappeler qu'en septembre 2013, le Conseil d'Etat a pris la décision de ne pas « cantonaliser » l'ESSC, mais de continuer à subventionner ses activités selon les lois fédérales et cantonales sur la formation professionnelle. Pour l'instant, une garantie de l'emprunt de 2,5 millions à contracter par la Fondation de l'ESSC afin d'établir les plans de réalisation est demandée au Grand Conseil. Dans un an environ viendra une demande de garantie pour l'emprunt nécessaire au crédit d'ouvrage ; l'objectif fixé étant d'ouvrir ce nouveau centre de compétence à la rentrée scolaire de l'été 2023.

Enfin, l'unanimité des 9 membres de la commission a adopté les articles 1 et 2 du projet de décret, tout comme l'entrée en matière et l'octroi de cette garantie d'emprunt.

La discussion est ouverte.

**Mme Céline Baux (UDC) :** — Ce projet de décret revêt en effet une grande importance pour l'avenir du système de santé de notre canton. Le manque d'ESSC est flagrant, et nombre d'établissements médico-sociaux, voire d'hôpitaux n'arrivent actuellement pas à combler leurs besoins d'engagements.

Par la construction d'un nouvel établissement de formation, de nombreuses places d'apprentissage supplémentaires seront mises à disposition. En outre, nous devons également être conscients de l'importance de ce projet relativement à l'avenir du site de Saint-Loup et par conséquent sur l'économie d'une région entière.

La commission, dont je faisais partie, a accepté ce projet de décret à l'unanimité. Ainsi, nous nous prononçons aujourd'hui non seulement sur le cautionnement d'un crédit d'étude de deux millions et demi de francs pour la construction d'un nouvel établissement de formation géré par une fondation, mais à mes yeux, par son acceptation, nous nous montrons également favorables au regroupement des ESSC sur un seul site, alors qu'ils sont actuellement au nombre de trois : Morges, Saint-Loup et Vevey.

Néanmoins, je dois avouer que depuis que j'ai accepté ce projet en commission, j'ai comme une boule au ventre... En effet, si Saint-Loup est géographiquement situé au cœur du canton, il est complètement décentré en matière de transports publics. Et si, comme vous le savez, je suis une fervente défenseuse des régions périphériques, dans ce cas précis, il me semble vraiment que la centralisation des ESSC s'établisse aux dépens des apprentis et des professeurs qui enseignent actuellement à Vevey, vivent dans la région de la Riviera ou du Chablais, et qui devront emprunter leur voiture ou passer plus de deux heures dans le train, ceci parfois pour deux heures de cours, alors qu'actuellement la politique consiste à réduire les trajets.

Si pour les étudiants en filière intégrée, le site de Saint-Loup est idyllique, pour les voies duales, je doute que les jeunes des Alpes vaudoises en apprécient vraiment la beauté, quand ils et elles devront faire plus de deux heures trente de trajet pour s'y rendre. Même rester une nuit sur place sera difficile. En effet, le président de la Fondation nous a expliqué que des logements sur place bon marché seraient à disposition des jeunes avec possibilité de cuisiner eux-mêmes. Toutefois, je vous demande simplement d'essayer d'imaginer la semaine d'un ou d'une apprenant-e en première année. Par exemple : cours le lundi et mardi impliquant un départ à 5h et un retour à 20h. Le mercredi, des cours interentreprises ont lieu fréquemment à Lausanne, ce qui entraîne un départ à 6h et un retour à 19h. Puis suivent deux ou trois jours de travail au rythme éprouvant car irrégulier : horaires de 7h à 16h ou 7h à 12h, puis 16h à 20h, parfois le week-end en plus. En outre, il faut étudier ; s'y employer dans le train n'est pas simple.

Pour des jeunes de 16 ans, qui sortent de l'école obligatoire, cela est honnêtement inimaginable. Dans ma région, trouver des apprentis est déjà difficile, cela va devenir tout simplement impossible. En commission, j'ai posé la question suivante : le canton de Vaud ainsi que la Fondation sont-ils résolus à demander aux apprentis de se lever deux jours par semaine à 4h30 pour prendre le train à 5h, ce qui leur permet d'arriver aux cours à 8h ? A cela, la conseillère d'Etat m'a répondu que nombre d'apprenties et d'apprentis doivent déjà se lever très tôt le matin, comme celles et ceux qui se forment dans le secteur de l'horlogerie et qui doivent se déplacer au Sentier ou à la Vallée de Joux. J'ai réfléchi à cette réponse, et il me semble que le secteur de l'horlogerie est beaucoup moins étendu que celui des soins, que le nombre d'apprentis est bien inférieur. En tous les cas, au Pays-d'Enhaut et dans les Alpes vaudoises, je n'en connais pas. A fortiori, il me semble que lorsqu'une situation est difficile, il faut l'améliorer et non l'amplifier.

J'ai soutenu ce projet de décret en recevant l'assurance que le canton et la Fondation allaient se pencher sur le problème des trajets et des transports. Je ne pensais pas qu'il allait si rapidement être présenté en plénum, mais j'espère que, pendant ce court laps de temps, le sujet aura été étudié malgré les soucis liés au COVID-19.

Comme discuté en commission, je souhaite également que me soit confirmé qu'il sera demandé à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire de se montrer souple dans la considération des demandes émanant d'apprentis qui préféreraient suivre les cours dans un autre canton plus proche, par

exemple, de leur lieu de domicile. Vous l'aurez compris, je regrette vivement que n'ait pas été proposée une solution qui permettrait de garder quelques classes à Vevey ou ailleurs sur la Riviera.

Enfin, je me réserve encore le droit de changer d'avis sur mon soutien à ce projet de décret en fonction de la discussion qui va suivre. Dans sa grande majorité, le groupe UDC ne partage pas mes doutes et soutiendra l'entrée en matière et les articles.

**M. Daniel Develey (PLR) :** — Je déclare mes intérêts et mon implication dans ce dossier depuis 2017 déjà, en tant que syndic de la Sarraz et membre du Conseil de Fondation de l'Institution des Diaconesses de Saint-Loup, du comité directeur des Etablissements hospitaliers du nord vaudois (EHNV). Deux communes sont particulièrement concernées : Pompaples, pour l'implantation de l'école, et la Sarraz pour sa gare, et le périmètre qui doit garantir la sécurité des usagers à l'arrivée et au départ des trains et des bus. Dans une plus faible mesure, puisqu'il n'y aura pas de travaux à réaliser sur ce site, la gare d'Eclépens est aussi intégrée dans le concept de mobilité. Indépendamment du projet d'école, les CFF vont investir 6,7 millions dans les travaux qui permettront de rendre la gare de la Sarraz conforme à la Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et d'étoffer l'offre du RER-Vaud, dès décembre 2021, et de doubler les cadences en direction de Vallorbe et de la Vallée de Joux.

Pour situer géographiquement Saint-Loup, un bref rappel sur les temps de déplacement, qui ont fait l'objet de discussions chez les commissaires. 23 minutes de train séparent Lausanne de La Sarraz, 23 minutes également par train et bus pour la liaison Yverdon-La Sarraz. Il faut compter 50 minutes pour Nyon-La Sarraz et 60 minutes depuis Villeneuve. Ce ne sont que 10 minutes pour se déplacer en bus depuis la gare de la Sarraz jusqu'à Saint-Loup. En outre, et qui ne ressort pas de l'étude de mobilité, se rendre à pied ou à vélo depuis la gare de la Sarraz jusqu'à Saint-Loup, aller et retour — bienfait du sport sur la santé — prend 35 minutes, une pratique sportive à intégrer quotidiennement dans le cursus de formation, une incitation à faire de l'exercice physique. Vérifié avec l'aide de mon épouse, le temps de parcours donne les résultats suivants : 1,66 kilomètre, soit 18 minutes d'effort, avec un dénivelé positif de 41 mètres pour l'aller, gare de la Sarraz-Saint-Loup, via le milieu du monde. Pour le retour, par la forêt et la piscine, 1,61 kilomètre, soit 17 minutes et 49 mètres de dénivelé négatif. Enfin, pour les étudiants dont le domicile est plus éloigné, il existe la possibilité de loger sur place, venir le soir d'avant, découvrir une magnifique région, y dormir et être en pleine forme le matin au début des cours. En conclusion, je vous invite à soutenir l'entrée en matière sur ce projet de décret.

**M. Julien Eggenberger (SOC) :** — Ce projet au cœur de l'actualité répond d'une part à un fort besoin dans le domaine de la formation professionnelle et d'autre part, à un important besoin en personnel qualifié dans le secteur de la santé. Lors de l'examen de ce projet de décret, nous avons relevé les performances énergétiques exemplaires du bâtiment projeté, que cela soit pour le chauffage à distance ou les panneaux solaires. Nous avons beaucoup évoqué la centralisation des trois sites sur celui de Saint-Loup. Parvenir à ce résultat n'était pas forcément évident ; toutefois, en étudiant attentivement les filières offertes sur chaque site et les alternatives proposées, la commission est parvenue à la conclusion qu'il s'agissait de la meilleure option. Il n'en demeure pas moins que la question de la desserte en transports publics du site de Saint-Loup constitue une vraie inquiétude, mais il nous semble que les garanties apportées par la conseillère d'Etat, notamment en termes de renforcement et de qualité de la desserte tant ferroviaire que de bus, permet de lever cette inquiétude, d'autant plus qu'un système d'hébergement pourra être mis sur pied pour les éventuelles situations plus compliquées. Fort de ces raisons, le groupe socialiste vous invite à entrer en matière sur ce projet.

**M. Patrick Simonin (PLR) :** — Sans parler de la situation sanitaire actuelle, l'un des objectifs de législature consiste à renforcer la formation professionnelle dans les métiers des soins et de la santé pour arriver à former 360 soignants par année. Pour atteindre cet objectif, si tout va bien, un an après la fin de la présente législature, le projet de Saint-Loup, sur la commune de Pompaples, dite du « Milieu-du-Monde », offre de multiples avantages notamment grâce à ladite commune dont le Plan partiel d'affectation (PPA) est en vigueur et qui s'est engagée à prendre à sa charge les travaux des feux routiers au milieu de sa localité. En outre, est à saluer le soutien de la Communauté des Diaconesses. En effet, cette dernière offre le terrain, a investi 560'000 francs pour le concours d'architecture et le début de l'avant-projet et a déjà pris l'engagement de payer également les travaux

d'élargissement de la route d'accès aux endroits nécessaires ainsi que les travaux de la nouvelle cuisine qui fonctionnera en synergie pour l'ESSC, l'EHN/CMS, puisque ce site a toujours eu d'importantes synergies dans le domaine des soins et de la santé. En outre, l'aspect durable est assuré par un chauffage à distance existant pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage.

Par ailleurs et pour étayer les propos de mon collègue Develey, concernant l'éloignement, je peux ajouter qu'actuellement déjà, en partant de la gare de Renens — les informations transmises en commission montrent que deux tiers des étudiants viennent du Grand Lausanne — en transports publics, vous prendrez moins de temps pour vous rendre sur le Plateau de St-Loup que jusqu'aux Plaines du Loup lausannoises.

En conclusion, l'occasion est ainsi belle de donner une troisième vie au Plateau de Saint-Loup, dont la première fut marquée par la prédominance des Diaconesses, ce depuis 1852, la seconde par une prédominance hospitalière, depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, et la troisième — en tous les cas c'est l'espoir que nous nourrissons — par la prédominance de la formation, depuis 2023.

**Mme Nathalie Jaccard (VER) :** — Beaucoup de choses positives ont été dites sur ce projet de décret, et je ne reviendrai par conséquent pas sur l'avantage de posséder un lieu unique de formation, de l'utilité de développer l'offre de formation pour les métiers des soins et de la santé ni même sur la qualité du projet. Il est vrai que de nombreux étudiants ou apprentis doivent effectuer de longs déplacements, lorsque, par exemple, ils vont se former dans une école professionnelle à Vevey, alors qu'ils habitent la Vallée de Joux, ou qu'ils vivent à Arzier et que leur école de chimie se trouve à Monthey : une situation difficile et injuste par rapport à ceux qui vivent aux portes des lieux d'étude.

Cependant, ce projet offre une alternative originale qui permettra de contenir les longs trajets grâce à l'Hôtel des apprentis, où 80 chambres seront à disposition à faible prix avec la possibilité de cuisiner sur place et de se restaurer au réfectoire. Leur temps de déplacement s'en verra réduit et les frais limités ; en outre, cela leur donnera l'occasion de développer des liens, de construire un réseau qui leur sera certainement très utile à l'avenir.

Enfin, si Pompaples est décentré, cela ne l'est pas tant que ça. Le site de l'hôpital de Saint-Loup se trouve à 19 kilomètres de Morges, à 2 kilomètres d'Yverdon qui est — et c'est à noter — la deuxième ville du canton. La fréquence de la liaison Lausanne-Vallorbe sera de 30 minutes. Ainsi, compte tenu de la qualité de ce projet, le groupe des Verts vous invite à le soutenir.

**Mme Cesla Amarelle, conseillère d'Etat :** — Je me permets de rejoindre l'ensemble des déclarations présentées et de souligner l'importance de ce projet, ne serait-ce que pour répondre à la pénurie du personnel, notamment en soins communautaires, mais aussi du personnel en soins d'accompagnement. Cela fait partie d'un plan qui répond à la pénurie, mais aussi de valoriser l'ensemble des professionnels dans ces domaines. En effet, les lieux uniques de formation constituent un élément important, car la formation professionnelle dans le canton répond à la question de spécialisation. Par conséquent, nous cherchons à établir des pôles de compétence et d'excellence. Dans le sens où il regroupe dans un but unique un pôle de formation d'excellence en matière de soins communautaires et d'accompagnement, ce projet est essentiel.

Pour répondre aux interrogations de Mme Baux concernant l'emplacement, le Conseil d'Etat s'est évidemment questionné à ce propos. Aujourd'hui, il s'agit essentiellement d'une garantie d'emprunt. Pour les transports, comme indiqué en commission, la Sarraz se trouve sur une ligne RER à la cadence à la demi-heure, tout comme Eclépens. Les apprentis en voie école à plein temps effectueront leurs stages sur l'ensemble du territoire cantonal et sont donc amenés à se déplacer avec un temps de parcours d'au maximum une heure, comme indiqué par M. le syndic.

Précisons qu'existeront davantage de possibilités de résider à Saint-Loup, et que le nombre de lits disponibles sera élargi. A tout moment, le Département de la formation, de la culture et de la jeunesse essaie de réduire le temps de mobilité des étudiants, des apprentis et des gymnasiens. Notre canton présente une offre maximale de formation, et nous avons la chance de permettre à l'ensemble des apprentis, des gymnasiens et des étudiants de pouvoir suivre leur formation au sein même du canton. Enfin, à votre demande de souplesse visant à accepter que les apprentis puissent potentiellement se former dans d'autres cantons, j'aimerais indiquer que nous avons toujours œuvré à résoudre les

problèmes de mobilité, et fait en sorte qu'autant que possible, dans le cadre juridique qu'est le nôtre, nous usions de souplesse.

La discussion est close.

L'entrée en matière est admise avec 1 abstention.

**Le projet de décret est adopté en premier débat avec 1 abstention.**

**Mme Catherine Roulet-Grin (PLR), rapportrice :** — Compte tenu du vote, je suggère que nous procédions au deuxième débat immédiat.

Le deuxième débat immédiat est admis à la majorité des trois quarts (115 voix contre 8 et 7 abstentions).

*Deuxième débat*

**Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement avec 1 abstention.**

## **Rapport annuel 2019 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO (GC 141)**

*Rapport de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO (CIP HES-SO)*

Mesdames et Messieurs les Président·e·s des Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud,

Mesdames et Messieurs les Député·e·s,

Conformément aux dispositions de la convention régissant la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO (CIP HES-SO) établit un rapport annuel à l'intention des parlements qui y ont délégué leurs membres (sept par canton). Le présent rapport couvre l'année 2019.

Pour rappel, selon l'article 10, aliéna 2 de la Convention intercantonale sur la HES-SO (entrée en vigueur le 01.01.2013), la Commission interparlementaire est chargée du contrôle parlementaire coordonné de la HES-SO sur :

- a. les objectifs stratégiques de l'institution et leur réalisation ;
- b. la planification financière pluriannuelle ;
- c. le budget annuel de l'institution ;
- d. les comptes annuels ;
- e. l'évaluation des résultats obtenus par l'institution.

### **1. PREAMBULE**

Le Bureau de la Commission à fin 2019 était composé des président·e·s des délégations cantonales :

Mme Moussia de Watteville (BE), présidente

M. Julien Spacio (NE), vice-président

M. Daniel Sormanni (GE)

Mme Solange Berset (FR)

Mme Valérie Bourquin (JU)

M. Bruno Clivaz (VS), qui a remplacé M. Joachim Rausis (VS) en cours d'année

## FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

La Commission a siégé à trois reprises en 2019 soit le 25 mars à la HES-SO Master à Lausanne, le 4 juillet à l'Aula du Palais Rumine à Lausanne et le 9 décembre à l'HE-Arc à Neuchâtel. Ces séances plénières ordinaires ont été précédées de trois séances du Bureau principalement consacrées à la préparation des travaux de la Commission. A l'invitation de la présidente, la deuxième réunion du Bureau s'est déroulée extramuros à la HE-Arc Ingénierie, Parc technologique de Saint-Imier, elle a été suivie d'une visite commentée du site.

## 2. OBJECTIFS STRATEGIQUES

Le comité gouvernemental fixe des objectifs à la HES-SO dans une convention d'objectifs quadriennale 2017-2020. Ce document sert de référence pour le pilotage global de l'institution.

Nous reprenons ci-dessous quelques-uns des objectifs abordés durant l'année sous revue :

1) *Offrir des formations attractives et de qualité qui répondent aux besoins des employeuses et des employeurs et de la société, en particulier du tissu économique, social, sanitaire et culturel régional.*

La HES-SO apporte des compétences directement applicables dans le monde du travail à ses diplômé·e·s. Selon une enquête de l'Office fédéral de la statistique (OFS), une année après l'obtention de leur titre plus de 93 % des détentrices et détenteurs d'un Bachelor occupent un emploi.

2) *Développer des partenariats et collaborations entre différentes hautes écoles.*

Le Rectorat et les hautes écoles concrétisent des partenariats notamment avec les universités, l'EPFL et des écoles à l'étranger. En voici quelques exemples : la collaboration entre le Parc technologique de Saint-Imier (HE-Arc) et l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), l'ouverture du Master en Développement territorial conjointement avec l'UNIGE, le lancement par la HES-SO d'un programme de collaboration avec les écoles polytechniques du Portugal (équivalent des HES). Les collaborations nationales et internationales avaient d'ailleurs fait l'objet du thème d'étude de la Commission en 2018, il avait alors été présenté le Joint Master en Architecture (JMA) avec la HES bernoise (Bernener Fachhochschule) et le Master en Engineering (MSE), filière unique pour l'ensemble des HES suisses. On peut encore citer l'accord sur la direction de thèses de doctorat avec l'EPFL.

3) *Favoriser l'accès à la HES-SO en priorité par des voies spécifiques (maturité professionnelle et maturité spécialisée).*

Plus de 50 % des étudiant·e·s inscrit·e·s en voie Bachelor sont titulaires d'une maturité professionnelle (36,7 %) ou d'une maturité spécialisée (15,7 %). La Commission s'est montrée attentive à ne pas pénaliser les étudiant·e·s qui viennent des écoles des métiers, car souvent elles et ils découvrent la matière, en mathématiques ou en analyse, alors que celles et ceux qui arrivent après avoir échoué à l'EPFL l'ont déjà abordée (exemple du Bachelor en informatique et systèmes de communication).

4) *Promouvoir une Ra&D de haute qualité avec un fort ancrage régional ; Diversifier les sources de financement de la Ra&D ; Développer la contribution des hautes écoles à l'innovation.*

En 2019, les bonnes performances de la HES-SO dans le domaine de la recherche, comparativement aux autres HES de Suisse, ont rapporté des subventions fédérales supplémentaires d'environ CHF 1,4 million. La HES-SO a fortement progressé en termes d'acquisition de fonds de tiers. Les produits de la Recherche appliquée et Développement (Ra&D) sont ainsi en constante augmentation, mais le développement de l'activité de recherche n'est pas autofinancé par les financements Innosuisse, Fonds national suisse (FNS) et Union européenne, ce qui signifie que structurellement tout nouveau projet de recherche génère des coûts pour l'institution.

La Commission reconnaît que le financement de base pour la Ra&D à la HES-SO et dans les autres HES suisses est insuffisant et demande que les instruments d'encouragement, en particulier du FNS, soient adaptés. Les HES auraient besoin que les bailleur·euse·s de fonds financent les salaires des chercheur·euse·s, ce qui n'est en général pas le cas.

5) *Promouvoir l'offre de formations dans les domaines où il y a pénurie de main d'œuvre.*

Dans le domaine de la santé, la progression du nombre d'étudiant·e·s, en particulier dans la filière non régulée du Bachelor en Soins infirmiers (en moyenne près de +3 % par année), reflète la contribution de la HES-SO pour répondre au défi de la pénurie de personnel qualifié dans ce domaine professionnel. Outre les places dans les hautes écoles, le nombre d'étudiant·e·s reste limité par le nombre de stages disponibles dans les établissements hospitaliers.

#### 6) Assurer l'accréditation institutionnelle.

Le 22 mars 2019, le Conseil suisse d'accréditation a octroyé l'accréditation institutionnelle à la HES-SO, lui reconnaissant ainsi la capacité à assurer et développer elle-même la qualité de son enseignement, de sa recherche et de ses prestations de service. La Commission souligne le travail très important accompli par la HES-SO qui a permis l'obtention rapide de l'accréditation institutionnelle.

La recommandation suivante émise par les expert·e·s de l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ), relative au modèle financier, a particulièrement retenu l'attention de la Commission : « *Le groupe d'expert·e·s recommande à la HES-SO d'étudier et de formuler avec les cantons partenaires une nouvelle clef de répartition budgétaire afin que le Rectorat de la HES-SO puisse disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour répondre aux défis de son environnement et aux responsabilités que les cantons lui attribuent* ».

La Commission se demande dans quelles mesures le Rectorat dispose des montants suffisants pour mener des programmes globaux et transversaux qui touchent l'ensemble des hautes écoles, elle pense notamment à la digitalisation, au développement durable, etc. En conséquence, la Commission interparlementaire de contrôle a écrit afin que le Comité gouvernemental se positionne clairement sur cette recommandation et présente les pistes qu'il entrevoit pour que la recommandation émise par les expert·e·s soit appliquée.

#### 7) Consolider le caractère multilingue de l'institution.

La HES-SO est une institution francophone et germanophone, cependant elle n'a pas d'objectif quantitatif dans ce domaine. Le Rectorat accompagne les hautes écoles dans la mise en place de nouvelles filières bilingues, comme par exemple le Bachelor en Soins infirmiers à Fribourg.

La Commission a été informée en matière de bilinguisme. Les étudiant·e·s ont la possibilité de suivre des enseignements en français et en allemand, en particulier dans les hautes écoles valaisannes et fribourgeoises. Chaque année, près de 200 étudiant·e·s reçoivent cette mention. Les hautes écoles fribourgeoises et valaisannes proposent également des programmes totalement délivrés en allemand. Les étudiant·e·s peuvent recevoir un diplôme émis au recto soit en français, soit en allemand et au verso en anglais, environ 800-1000 diplômes sont émis chaque année sous cette forme en particulier dans les filières tourisme, hôtellerie, business management, informatique de gestion. En termes de multilinguisme, il existe évidemment aussi la mobilité étudiante où près de 1'000 étudiant·e·s de la HES-SO bénéficient chaque année d'au moins un semestre de formation à l'étranger.

### 3. FINANCES (LA MAITRISE DES COÛTS CONSTITUE ÉGALEMENT UN OBJECTIF STRATÉGIQUE)

#### 3.1. COMPTES 2018

**Financement fédéral :** un excédent de CHF +3'430'730.-, provient de l'augmentation de la quote-part du financement du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) allouée à la HES-SO. Ce montant a été transféré dans le fonds de compensation pour le soutien à l'enseignement qui permet le financement de nouvelles filières.

**Contributions des cantons partenaires :** le total des contributions cantonales 2018, au niveau global, correspond quasi exactement aux montants inscrits au budget, l'écart est seulement de CHF 98'000. Néanmoins, des différences plus significatives se trouvent à Genève (dépassement de CHF 1 million) et à Fribourg (baisse de CHF 1 million). Ces différences proviennent notamment de l'évolution effective du nombre d'étudiant·e·s qui vont dans d'autres cantons ; en d'autres termes, de l'équilibre entre étudiant·e·s accueilli·e·s et étudiant·e·s envoyé·e·s.

### 3.2. PROJECTIONS 2019

Les projections comptables 2019 montrent qu'il y aura une baisse globale des contributions cantonales de l'ordre de CHF 1,1 million environ par rapport au budget, avec toutefois des disparités entre cantons en fonction du nombre d'étudiant·e·s envoyé·e·s et accueilli·e·s. En principe, seul le canton de Vaud devra payer plus que prévu, soit environ CHF 650'000.-.

La HES-SO devrait obtenir des contributions fédérales de CHF 166'750'000.-, ce qui représenterait une augmentation de CHF 5.7 millions par rapport au montant inscrit au budget :

- le montant octroyé globalement par le parlement fédéral est plus élevé ce qui impacte positivement les contributions de base aux HES suisses ;
- les bonnes performances de la HES-SO dans le domaine de la Ra&D, comparativement aux autres HES suisses, ont rapporté un montant supplémentaire d'environ CHF 1,4 million. La HES-SO a fortement progressé en termes d'acquisition de fonds de tiers ;
- le nombre de diplômé·e·s a aussi augmenté, ce qui est un des critères d'attribution des contributions fédérales.

### 3.3. BUDGET 2020

**Contributions des cantons** (voir tableau ci-dessous) : la contribution des cantons se monte à CHF 380 millions (+0,6 % par rapport au budget 2019), ce qui est légèrement en dessous de ce que prévoyait le plan financier.

Les nouvelles filières sont financées par un prélèvement sur le fonds (CHF 2,65 millions), mais aussi par des contributions des cantons (CHF 2,44 millions) car, à terme, il est prévu que le fonds soit épuisé et que les cantons doivent couvrir ces coûts par leurs contributions annuelles.

Conformément au modèle financier, la contribution des cantons est négociée au niveau de la HES-SO et elle se monte globalement à **CHF 379'905'442** au budget 2020.

On prévoit une augmentation des contributions pour les cantons de Genève (CHF +716'241) et Vaud (CHF +1'359'020) qui découle de l'envoi d'étudiant·e·s supplémentaires dans d'autres cantons ce qui génèrent davantage de coûts.

#### Contributions des cantons partenaires

Augmentation de +0.60% par rapport au budget 2019

	C2018	B2019*	PFD2020	B2020 V2	Ecart B2020 V2 / B2019*
Fribourg	49'503'300	50'632'953	50'227'782	50'413'853	-219'100
Genève	103'003'896	104'334'675	105'723'437	105'050'916	+716'241
Région Arc	49'932'125	50'522'333	51'295'033	50'602'559	+80'226
Vaud	123'098'843	124'451'447	125'770'336	125'810'467	+1'359'020
Valais	47'861'249	48'298'196	48'342'009	48'027'646	-270'550
<b>Total</b>	<b>373'399'414</b>	<b>378'239'604*</b>	<b>381'358'597</b>	<b>379'905'442</b>	<b>1'665'837</b>

#### Révision du modèle financier

En vue de la prochaine période quadriennale 2021-2024, le Comité gouvernemental a prévu de tirer un bilan du modèle financier actuel de la HES-SO et, cas échéant, de lui apporter des ajustements. La réforme du mode de calcul des enveloppes aura un impact sur les montants versés aux hautes écoles, mais sans entraîner de rupture sur la répartition des contributions cantonales. La prévisibilité des enveloppes perçues par les hautes écoles devra rester un élément important du nouveau système de

financement, l'enjeu sera de passer d'un modèle dit de répartition à un modèle basé sur les coûts réels. Pour rappel, en 2016, la Commission avait déjà émis des réserves par rapport à la comparaison des coûts entre filières au niveau suisse (*benchmark*). A l'époque, des pondérations, en lien notamment avec la diversité géographique, avaient atténué les valeurs élevées exprimées dans des domaines comme l'Ingénierie et Architecture et le Travail social.

#### 4. EFFECTIFS ESTUDIANTINS

Après une croissance forte et continue depuis la création de la HES-SO, le nombre d'étudiant·e·s Bachelor s'est stabilisé depuis 2016, il ne progresse plus que de +1,1 % en moyenne. Plus de 50 % des étudiant·e·s de la HES-SO sont issus des filières spécifiques, soit les maturités spécialisées et les maturités professionnelles, sachant qu'en Musique et Arts de la scène et en Design et Arts visuels les étudiant·e·s sont recruté·e·s sur la base d'un concours d'entrée.

Le taux d'étudiant·e·s Master reste autour des 10 % alors que le Bachelor représente 90 % de la population étudiante de la HES-SO.

##### Effectifs étudiants (y compris nouvelles filières)

	C2018	B2019	PFD2020	B2020 V2	Ecart B2020 V2 / B2019
HE vaudoises	4'295	4'398	4'535	4'419	-42
HE-Arc	1'456	1'511	1'576	1'471	-40
HES-SO Fribourg	2'208	2'341	2'281	2'299	-42
HES-SO Genève	4'901	4'991	5'243	5'095	+103
HES-SO Valais-Wallis	2'003	2'060	2'129	2'115	+55
HES-SO Master	536	532	764	632	+100
HE conventionnées	2'239	2'437	2'164	2'476	+39
<b>Total yc nouvelles filières</b>	<b>17'637</b>	<b>18'269</b>	<b>18'692</b>	<b>18'505</b>	<b>+236</b>

Lorsqu'on regarde l'évolution des effectifs par domaine depuis 2015, on peut faire les constats suivants :

- En Musique et Arts de la scène, ainsi que dans le Design et les Arts visuels, les effectifs sont régulés c'est pourquoi ils restent stables.
- En Travail social, la filière étant régulée le nombre d'étudiant·e·s reste identique en 1<sup>ère</sup> année, mais la baisse des effectifs depuis 2015 est essentiellement due à une impulsion du Rectorat, du domaine et des hautes écoles pour réduire la durée moyenne des études, c'est-à-dire le moment où les étudiant·e·s en Bachelor rendent leur mémoire de diplôme et quittent l'école
- En Santé, la progression du nombre d'étudiant·e·s, en particulier dans la filière non régulée du Bachelor en Soins infirmiers (en moyenne près de +3 % par année), reflète la contribution de la HES-SO pour répondre au défi de la pénurie de personnel qualifié dans ce domaine professionnel.

En Economie et Services, la progression continue est due principalement à la croissance des effectifs de l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL), de 1'591 étudiant·e·s en 2015 à 2'389 en 2019.

#### 5. SITUATION AU SEIN DE LA HEMU (HAUTE ECOLE DE MUSIQUE VAUD, VALAIS FRIBOURG)

La rectrice a pris connaissance d'une interpellation déposée début novembre 2019 par le député Stürner auprès du Grand Conseil vaudois au sujet de l'HEMU. Il indique, que la situation serait toujours conflictuelle malgré l'entrée en fonction de la nouvelle directrice, début mars 2019.

Les questions du député Stürner, membre de la présente Commission, recevront une réponse détaillée et circonstanciée du gouvernement vaudois, néanmoins, au vu de l'importance des enjeux soulevés, la

rectrice a tenu à prendre position au niveau de la Commission. Elle affirme sa pleine et entière confiance dans la nouvelle direction de l'HEMU et sent une dynamique d'innovation nouvelle, positive et constructive pour l'ensemble du domaine de la musique, et elle en est très reconnaissante à la directrice. La Commission suit le dossier.

## 6. STRATEGIE DE DIGITALISATION DE LA HES-SO

La HES-SO relève le défi du numérique, elle veut continuer à former des jeunes diplômé·e·s employables et capables d'appuyer le développement économique. Dans ce contexte, la HES-SO a mis en place une stratégie digitale et nommé M. Laurent Bagnoud au poste de délégué à la digitalisation qui est entré en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il y a une forte prise de conscience dans le monde économique sur les enjeux de la transition numérique. Le numérique n'est pas qu'une question technologique, mais il a un impact sur le modèle d'affaires. La HES-SO, en tant qu'institution de formation tertiaire, doit pouvoir offrir une formation continue aux organes dirigeants des entreprises afin que ces dernières réussissent cette transition numérique.

La Commission a demandé au Comité gouvernemental de lui fournir le total des montants alloués à la transition numérique, équipement et formation, au sein du Rectorat et de toutes les hautes écoles. Le programme est financé à hauteur de CHF 1,3 million, dont CHF 650'000.- de la Confédération, complétés par CHF 650'000.- de la HES-SO. En 2020, le Comité gouvernemental a octroyé une enveloppe supplémentaire de CHF 1 million pour la digitalisation. Par contre, le Rectorat n'a pas le détail des montants relatifs aux budgets des hautes écoles ou aux budgets votés par les cantons.

La démarche n'est pas chose facile, il s'agira de regrouper des montants imputés dans divers comptes tant au niveau de l'équipement, que de la formation.

## 7. THEMATIQUE ANNUELLE 2019 : « DEVELOPPEMENT DURABLE A LA HES-SO »

A noter que l'agence d'accréditation (AAQ) a émis la condition suivante à remplir : « *la HES-SO met en place un système incitatif permettant de favoriser les initiatives liées au développement durable selon une ligne directrice* » et demande *quelles sont les actions concrètes que la HES-SO entend entreprendre dans le domaine du développement durable.*

### Etat des lieux des projets de développement durable

La HES-SO a mandaté la société Zeolite pour faire un état des lieux, c'est-à-dire un large panorama des différentes initiatives en matière de développement durable au sein des hautes écoles. Ainsi, 110 actions ont été répertoriées et classifiées dans 13 catégories. Dans certaines écoles, le développement durable est porté avec une implication forte par la direction, alors que dans d'autres il s'agit plutôt d'initiatives personnelles de la part des enseignant·e·s, des étudiant·e·s ou du personnel de la haute école.

La HES-SO a, dans une première étape, élaboré une stratégie de développement durable 2018-2020, dans laquelle le Rectorat a identifié quatre axes sur lesquels travailler : communication, enseignement, Ra&D, gestion et campus. Le levier pour la HES-SO se situe dans l'intégration de la réflexion sur le développement durable dans l'enseignement et la recherche appliquée ; chaque professeur·e devrait ainsi intégrer la notion de développement durable dans son enseignement.

En parallèle, le Rectorat a obtenu un financement dans le cadre du programme U-Change de la Confédération pour son propre projet Change HES-SO qui vise à favoriser les initiatives des étudiant·e·s au sein des écoles de la HES-SO et à mettre en place une plateforme Internet de communication et d'échanges sur cette thématique. Grâce à ce financement fédéral, le Rectorat a pu engager depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, M. Rémi Vuichard au poste de coordinateur développement durable de la HES-SO.

Afin de répondre à la condition émise par le groupe d'expert·e·s, la HES-SO va accélérer la réalisation de son projet Change HES-SO et mettre en oeuvre une stratégie de développement durable à l'échelle de l'institution.

## Développement durable à HEPIA : manière dont une haute école intègre la thématique

HEPIA fait du développement durable un de ses axes stratégiques et favorise l'interdisciplinarité des approches pédagogiques et de recherche appliquée. Selon le directeur d'HEPIA, il faut absolument que la stratégie de développement durable soit définie et surtout portée par la direction.

Après quelques années, tou-te-s les professeur-e-s ont introduit le développement durable dans leurs cours. Pour les étudiant-e-s, il est demandé que tous les travaux de Bachelor aient un composant de développement durable, de ce fait les étudiant-e-s doivent montrer quelques éléments de compétence dans ce domaine.

Il s'agit d'une mission transversale, à HEPIA, les neuf filières travaillent ensemble pendant une semaine de développement durable au sein de groupes de travail, de projets de recherche ou de réflexion qui doivent être multidisciplinaires (au moins trois filières interactives entre elles).

Toutes les hautes écoles de Genève (HEPIA, HEG, HEAD, HEM, HEdS et HETS)<sup>6</sup> collaborent sur des projets concrets de la région du Grand Genève. Chaque année l'atelier « Créagir » est mandaté par le département de l'aménagement du territoire du canton de Genève pour travailler, de manière pluridisciplinaire, sur un secteur d'aménagement réel, en se posant les questions de comment vivre ensemble dans un environnement durable.

Une nouvelle plateforme de développement durable a pour objectif de présenter et de mettre en réseau, dans une vision plus large, les bonnes expériences de toutes les hautes écoles de la HES-SO. Ce projet a été cofinancé à hauteur de CHF 75'000.- par le programme U-Change soutenu par la Confédération.

Le fait d'exposer tous les projets de développement durable réalisés au sein de la HES-SO a aussi comme but d'en stimuler d'autres.

### Projet Ecohub de la HES-SO Valais-Wallis

Ecohub est un projet développé par la HEI (haute école d'ingénierie) en collaboration avec une association et des étudiant-e-s. Ce projet montre en quoi le développement durable peut trouver des applications concrètes pour les étudiant-e-s et être source d'innovation

Une étude américaine récente a montré que la formation des ingénieur-e-s se concentre sur les mathématiques, la physique ou l'économie, mais oublie de sensibiliser les étudiant-e-s à l'impact au niveau de l'environnement. Face à ce constat, la HES-SO Valais-Wallis s'engage à intégrer le développement durable au centre de ses activités.

Pour faire avancer plus rapidement la thématique, le directeur, a soutenu la mise en place d'un totem (un symbole) au centre de la cour de l'école afin de sensibiliser l'ensemble des étudiant-e-s au développement durable, ce totem a pris la forme de deux containers dédiés à la thématique.

Pour ce projet, la HEI-VS a conclu un partenariat avec l'association Utopia international dans le but d'animer ce pôle de développement durable et d'organiser des activités, notamment un cycle de conférences thématiques et des ateliers.

Le premier bilan après quelques mois seulement d'activités est le suivant :

- Un message clair de la direction est indispensable pour motiver les professeur-e-s à intégrer la dimension de développement durable dans les cours et les projets de recherche.
- Le partenariat avec une association (Utopia international) permet une importante liberté et plus d'engagement de la part des étudiant-e-s.
- Le retour des étudiant-e-s est généralement bon, mais il convient d'éviter de mettre trop de pression sur les étudiant-e-s.

<sup>6</sup> La HES-SO Genève regroupe 6 écoles : la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA), la Haute école de gestion (HEG), la Haute école d'art et de design (HEAD), la Haute école de musique (HEM), la Haute école de santé (HEdS) et la Haute école de travail social (HETS).

- La réalisation de projets techniques sur l'Ecohub (les containers) est compliquée du fait des missions des professeur·e·s très orientées sur la Ra&D et l'innovation.

En conclusion, la HES-SO a remercié la Commission d'avoir choisi le développement durable comme fil conducteur pour l'année 2019, car cela lui a donné l'opportunité de mettre en avant quelques belles initiatives développées dans les écoles. Depuis 2019, le Rectorat et le coordinateur du développement durable au sein de l'institution ont empoigné cette thématique, ont soutenu et rendu plus visible les projets réalisés dans les hautes écoles de la HES-SO. Cela offre aussi aux étudiant·e·s la possibilité de lancer des initiatives innovantes en matière de développement durable grâce à des financements fédéraux.

L'année 2020 va être consacrée à renforcer cette prise de conscience dans les différentes écoles, mais aussi à élaborer une stratégie de durabilité 2021-2024 pour l'HES-SO, ce qui répondra à une des conditions fixées par l'accréditation institutionnelle.

## 8. REMERCIEMENTS

La Commission fonctionne efficacement grâce à la collaboration fructueuse avec les responsables de la HES-SO. Nous tenons à remercier tout particulièrement Mme Luciana Vaccaro, rectrice, Mme Sarah Kopse, secrétaire générale, ainsi que Mme Anne Emery-Torracinta, puis M. Olivier Curty qui l'a remplacée, au milieu de l'année, à la présidence du Comité gouvernemental de la HES-SO. Leur présence aux séances de la Commission est précieuse pour présenter les enjeux stratégiques et politiques.

Nos remerciements vont également au secrétaire de la Commission, M. Yvan Cornu.

## 9. CONCLUSION

La Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud d'adopter son rapport d'activité 2019.

*Moussia de Watteville*  
Députée au Grand Conseil bernois  
Présidente en 2019 de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO

### Pour la délégation vaudoise :

Mme Sonya Butera, présidente de la délégation vaudoise

M. Gérard Mojon, vice-président

Tramelan, le 8 avril 2020.

### *Décision du Grand Conseil après rapport de la commission*

**La première vice-présidente :** — Je remercie le vice-président de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO de s'exprimer en lieu et place de la présidente, occupée ailleurs.

**M. Gérard Mojon (PLR) :** — (*Remplaçant Mme Sonya Butera*) madame la vice-présidente, je vous remercie, d'autant que la personne que je remplace n'est nulle autre que vous-même, et sachant fort bien que cette fonction vous tient à cœur. Malheureusement, comme tous dans cette salle, vous ne bénéficiez pas du don d'ubiquité, ce que vous regrettez sans doute ! Ainsi, c'est avec grand plaisir que je vais tenter de vous suppléer en assumant mon rôle de vice-président. Je ne passerai pas en revue l'ensemble de ce rapport, mais je me contenterai d'en relever certains éléments qui me paraissent importants. Dans un premier temps, sachez que ce rapport a été établi par la présidente 2019 de la délégation bernoise de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO, Mme la députée au Grand Conseil bernois, Moussia de Watteville. Le rapport n'est pas discuté et approuvé formellement au sein de la commission, mais il est prévu que cette dernière propose chaque année par le biais de son président, un rapport, de manière à se conformer à la convention passée entre les cantons en la matière.

J'aimerais adresser un clin d'œil au niveau du préambule, car non seulement nous avons privé Mme la vice-présidente de la parole sur cet objet, mais de plus, sont cités dans le rapport les membres du Bureau de la commission suivants : les représentants et représentantes bernois, neuchâtelois, genevois, fribourgeois, jurassien, valaisan, mais est omise tout simplement notre vice-présidente ! Je suis néanmoins convaincu, madame Butera, que vous excusez très volontiers Mme de Watteville... voilà ce que c'est quand on arrive au perchoir, on est vite oublié !

En matière d'objectifs stratégiques, il me semble que ces derniers ont été bien suivis et débattus lors de l'année 2019, et sont très représentatifs de ce qu'est et doit être une HES. Le premier objectif est très important, car il vise à offrir des formations attractives répondant aux besoins régionaux, se démarquant en cela des universités, qui forment de manière générale. Un objectif qu'il s'agit de conserver ; la preuve en est que 93 % des diplômés HES trouvent un emploi à l'issue de leurs études.

Relevons que l'accès aux HES-SO se fait en priorité par des voies spécifiques, c'est-à-dire qu'à peu près la moitié des étudiants des HES viennent riches d'une maturité professionnelle ou spécialisée. Cela fait partie des nombreuses passerelles offertes au monde professionnel. En outre, la HES-SO doit promouvoir la recherche appliquée de haute qualité avec un ancrage régional. Cela constitue un élément également fondamental que la Confédération rejoint en le finançant de manière très importante, y compris par des fonds de recherche. Enfin, promouvoir l'offre de formation dans les domaines où une pénurie est observable fait partie des objectifs à relever. Nous venons de traiter de formation en matière de santé, la HES-SO présente des possibilités en la matière et propose entre autres un Bachelor en soins infirmiers qui a beaucoup de succès et qui fait partie de l'un de ceux qui se développent grandement actuellement.

En matière financière, il s'agit d'une période quelque peu charnière dans le sens où la période quadriennale 2021-2024 nous amènera à revoir la répartition financière. Néanmoins, dans l'immédiat, je puis vous rassurer sur le principe des enveloppes : celui-ci a été conservé. Toutefois, le comité gouvernemental cherche à passer d'un modèle davantage basé sur les coûts réels que sur la répartition. On constate donc que les HES-SO essaient d'avoir les pieds bien ancrés dans le terrain. Enfin, et cela est important pour la délégation vaudoise, la présidente 2019 rappelle qu'une interpellation a été déposée au Grand Conseil vaudois à propos de la Haute école de musique de Lausanne (HEMU) par notre collègue, M. Stürner, qui s'enquérât de la situation conflictuelle au sein de cette école. Pour sa part, la rectrice a clairement pris position au niveau de la Commission interparlementaire afin de signifier que la nouvelle direction de l'HEMU avait sa pleine et entière confiance.

La discussion est ouverte.

**Mme Murielle Cuendet Schmidt (SOC) :** — Je m'exprime en ma qualité de membre de la Commission HES. J'ai le plaisir de constater que cette année encore le rapport annuel de la commission est très positif et démontre le très bon fonctionnement de la HES-SO. C'est une actrice de l'enseignement supérieur reconnu au niveau suisse comme au niveau international, elle est la première HES de Suisse et permet à ses étudiants, qui sont au nombre de 21'000, une riche acquisition de compétences directement applicables dans le monde du travail. Cette année, particulièrement, l'implication des étudiants de la filière santé, lors de la crise du COVID-19, en est une belle illustration, quand bien même les conditions furent parfois difficiles. En effet, ces dernières et derniers se sont investis de manière exemplaire durant ces quelques semaines et ont participé concrètement à l'effort du secteur sanitaire. Cet exemple nous montre à quel point le travail d'enseignement dans les HES-SO est utile et comment les étudiantes et les étudiants peuvent s'impliquer de manière urgente et rapide. Forte de son accréditation institutionnelle obtenue en mars 2019, et au vu des nombreux objectifs largement atteints inscrits dans la convention quadriennale, je vous invite au nom du groupe socialiste à adopter son rapport d'activité 2019.

La discussion est close.

**Le Grand Conseil adopte le rapport de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO avec 1 abstention.**

**Résolution Alexandre Démétriadès et consorts – Impact des mesures visant à lutter contre le coronavirus : pour un suivi attentif de la situation et une action concrète en faveur de l'ensemble des acteurs de l'événementiel, de l'hôtellerie-restauration et du tourisme vaudois (20\_RES\_040)**

*Texte déposé*

Particulièrement mobilisés pour faire face à l'épidémie de coronavirus qui pose un défi inédit de santé publique, le personnel soignant et les autorités sanitaires fédérales et cantonales accomplissent un immense travail de protection de notre population que nous tenons ici à saluer en préambule. Dans ce cadre, visant à contenir la propagation de l'épidémie et à protéger la population, l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19)<sup>7</sup>, arrêtée en date du 28 février dernier par le Conseil fédéral, interdit à son article 2 les manifestations publiques ou privées accueillant plus de 1'000 personnes simultanément. Elle impose également une évaluation des risques aux manifestations plus petites pour ensuite décider, en collaboration avec l'autorité cantonale compétente, de la tenue ou non d'un événement. Les premières conséquences de l'ordonnance se sont fait ressentir immédiatement pour le secteur de l'événementiel sportif, culturel et économique (salons). A titre d'exemple et de manière non exhaustive, citons l'annulation des brandons de Payerne, d'Yverdon-les-Bains et de Moudon, l'annulation, le report ou la tenue de matchs à huis clos pour les compétitions de football, de hockey ou de basketball, la réduction de jauges ou l'annulation d'événements culturels d'ampleur dont les reports potentiels restent incertains, comme pour le Cully Jazz Festival, l'Auditorium Stravinsky de Montreux ou l'Orchestre de Chambre de Lausanne<sup>8</sup>.

Au-delà de la menace immédiate que font planer ces annulations sur l'existence même de certaines organisations publiques ou privées et sur leur personnel propre, c'est toute une chaîne d'acteurs qui sont ou peuvent également être touchés : hôtellerie-restauration, sociétés de transport, techniques son et lumières, etc. En clair, l'ensemble des entreprises, des salariés, des indépendant-e-s et des intermittent-e-s actifs/ves dans les domaines de l'événementiel.

Pour faire face aux conséquences économiques et sociales négatives que l'épidémie de coronavirus fait subir aux entreprises et salarié-e-s suisses actifs/ves notamment dans le tourisme ou dans l'industrie, les syndicats patronaux et de travailleurs/euses ont déjà formulé des recommandations auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), comme des soutiens financiers aux entreprises touchées ou l'utilisation proactive, rapide et facilitée du chômage partiel<sup>9</sup>. En matière d'événementiel notamment culturel, l'Association romande technique organisation spectacle (ARTOS) et la Fédération suisse des clubs et des festivals de musiques actuelles (PETZI) demandent la création d'un fonds de soutien par la Confédération tandis que la Swiss Music Promoters Association (SMPA) — qui regroupe des organisateurs de concerts, spectacles et festivals de musique — s'inquiète fortement de la situation<sup>10</sup> et qu'une pétition circule pour appeler à des mécanismes d'indemnisation des intermittent-e-s du spectacle<sup>11</sup>.

Considérant les menaces parfois existentielles qui pèsent sur le secteur de l'événementiel et sur l'ensemble des acteurs qui y sont liés, il apparaît que des mesures — financières notamment — doivent être prises si l'on souhaite éviter un grave appauvrissement des tissus sportif, culturel et associatif ainsi que d'une partie du tissu économique de notre canton. Si lesdites mesures devraient en priorité être mises en place par la Confédération, qui a prononcé la décision administrative d'interdiction de manifestations, le canton de Vaud doit également envisager l'opportunité et les voies de soutiens possibles en faveur du secteur. En outre, son gouvernement et son administration semblent

<sup>7</sup> <https://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2020/573.pdf>

<sup>8</sup> Une liste des annulations ou reports qui ont dû être prononcés dès le 28 février a été faite par la RTS le même jour : <https://www.rts.ch/info/suisse/11127134-dizaines-d-evenements-touchees-par-l-interdiction-des-manifestations-de-plus-de-1000-personnes.html> ; liste réactualisée en date du 06 mars :

<https://www.rts.ch/info/suisse/11136752-les-annulations-se-multiplient-en-suisse-a-cause-du-coronavirus.html>

<sup>9</sup> <https://www.24heures.ch/suisse/demandes-chomage-partiel-deposees-suisse/story/31798219>

<sup>10</sup> [http://www.smpa.ch/?id=15&mod\\_action=listing\\_detail&entry\\_id=1307](http://www.smpa.ch/?id=15&mod_action=listing_detail&entry_id=1307)

<sup>11</sup> <https://www.rts.ch/info/culture/11142247-l-impact-catastrophique-du-coronavirus-sur-les-milieux-culturels.html>

être les plus à même, en collaboration avec les autorités communales notamment, d'assurer un suivi minutieux et quotidien de l'évolution de la situation pour les acteurs concernés.

Au regard de ce qui précède, les signataires de ce texte ont l'honneur de proposer au Grand Conseil la résolution suivante :

« Saluant le travail accompli par l'ensemble du personnel soignant et des autorités fédérales et cantonales et soutenant les décisions prises en vue de protéger la population, le Grand Conseil du canton de Vaud est très préoccupé par les conséquences économiques, sociales et culturelles des interdictions de manifestations publiques et privées décidées. Il demande au Conseil d'Etat :

- De faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer un suivi minutieux de la situation, au plus proche des acteurs de l'événementiel et en collaboration avec toutes les personnes, institutions et organisations jugé-e-s utiles pour ce faire ;
- De faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre en œuvre, contribuer à mettre en œuvre et/ou appeler la Confédération à mettre en œuvre, toutes les mesures qu'il juge nécessaires afin de sauvegarder l'existence du secteur événementiel, de l'hôtellerie-restauration et du tourisme vaudois et de protéger l'ensemble des entreprises, salarié-e-s, indépendant-e-s et intermittent-e-s qui y sont lié-e-s. »

(Signé) Alexandre Démétriadès  
et 25 cosignataires

#### Développement

**La résolution étant accompagnée de 25 signatures, le président ne demande pas l'appui de 20 députés.**

**M. Alexandre Démétriadès (SOC) :** — Entre le moment du dépôt de cette résolution commune avec mon collègue Gilles Meystre et soutenue par l'ensemble des chefs de groupe, la situation a changé. Des mesures tant fédérales que vaudoises ont été mises en place pour aider des secteurs mentionnés dans cette résolution. Je souhaite remercier le Conseil d'Etat et particulièrement les deux conseillers d'Etat présents pour l'action très forte mise en place dans les secteurs évoqués. En effet, si la résolution avait pour but de lancer une première impulsion pour que des soutiens soient apportés aux premiers secteurs touchés par la crise, elle reste utile aujourd'hui pour trois raisons : d'abord, parce que ces secteurs connaissent des problématiques existant aussi pour d'autres de manière plus générale, et ensuite, parce que cela permet d'établir un bref état des lieux sur lesdites mesures de soutien pour faire face à la période de semi-confinement que nous venons de vivre. Enfin, ce texte offre la possibilité d'évoquer les incertitudes et les très importantes craintes qui adviennent avec les phases de déconfinement dans lesquelles nous sommes désormais entrés, et de proposer des pistes d'action dans ce domaine.

Sur la période de semi-confinement que nous venons de traverser depuis mi-mars, et malgré les dispositifs de soutien exceptionnels, des inconnues importantes demeurent. Pour le secteur de l'hôtellerie et du tourisme, mais aussi pour le commerce de proximité, l'un des principaux problèmes reste celui des loyers commerciaux. Un accord-cadre cantonal a été mis en place pour des conventions visant à réduire les loyers, mais si cette démarche est particulièrement positive, elle repose sur une démarche volontariste ; ainsi, malheureusement, plusieurs cas rapportés montrent que ces mesures ne sont pas sollicitées, et que des bailleurs refusent de renoncer à 50 % de leur loyer sur les deux mois. A cet égard, il me paraît très important qu'une solution soit trouvée au niveau fédéral, que le compromis trouvé entre les deux Chambres perdure, et que, lors de la session de juin, une solution soit trouvée, puisqu'il est logique que, pour certains acteurs, les prêts COVID ne sont qu'un report du problème, que des faillites risquent à l'évidence de survenir.

Pour le domaine de l'événementiel-culturel, plusieurs problématiques sont attestées, même s'il n'y a pas lieu de jeter la pierre au Service de l'emploi (SDE) puisque son attentisme en matière était justifié ; il s'agit néanmoins d'une problématique qui vient du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et qui pose un énorme problème pour le domaine de la création dans notre canton. Enfin, j'aimerais évoquer l'ampleur des demandes d'indemnisation, car manifestement, les fonds mis en place ne suffiront pas à couvrir la période que nous traversons et sûrement pas à régler le problème pour la

suite. A fortiori, les aides d'urgence mises en place et les allocations perte de gain particulièrement restrictives ne permettront pas d'aider les personnes dans les milieux culturels, qui sont à distinguer des indépendants hors du champ de la culture.

Pour la phase de déconfinement, les problèmes qui concernent l'hôtellerie-restauration restent pleinement d'actualité, et il est fondamental que le dispositif fédéral soit prolongé malgré le fait que des bars ou restaurants ouvrent à nouveau ; il paraît impossible de sauver ce secteur sans en accompagner le processus de déconfinement. Quant au domaine de la culture, le Conseil fédéral se prononcera demain sur ces questions. Toutefois, de nombreuses institutions du domaine des théâtres, de la musique ou des arts du cinéma risquent d'être touchés encore longtemps par des interdictions de manifestations ou par des conditions de reprise qui seront particulièrement strictes et qui entraîneront assurément l'effondrement des recettes habituelles. Ces contraintes et les pertes occasionnées toucheront toute la chaîne — technique, administrative et artistique — impliquée dans les différentes étapes de la création, de la recherche et de la réflexion en phase d'aboutissement que constitue la présentation d'une œuvre au public en passant par le long processus de production. Cet enjeu et l'inertie avec laquelle certains problèmes vont se présenter montrent l'importance fondamentale d'une bascule d'un système de perte financière valable à un système d'indemnisation du manque à gagner nécessaire au temps du déconfinement.

De manière générale, il faut prendre conscience que compte tenu des lacunes du dispositif actuel et sans prolongation des mesures de soutien, nous courons le risque de voir un effondrement de la création — matière première de la culture — et des très nombreux métiers qui la font vivre et qui vivent d'elle.

Pour conclure, tout en vous demandant de pardonner la longueur de mon propos, je vous invite à soutenir cette résolution transpartisane et à envoyer un message à Berne, qui soulignera l'importance cruciale d'une prolongation et d'une adaptation des mesures de soutien générales et sectorielles, pour l'ensemble des acteurs qui en ont et en auront encore besoin. C'est également l'occasion pour notre Parlement de montrer que nous sommes parfaitement conscients que les problèmes qui se posent pour de nombreux secteurs ne sont pas révolus ; le canton de Vaud et son gouvernement ont su réagir dans l'urgence, montrons maintenant que nous saurons le faire pour les temps à venir. Fort des ces considérations, j'aimerais amender le texte de la résolution de la manière suivante :

« Saluant le travail accompli par l'ensemble du personnel soignant et des autorités fédérales et cantonales et soutenant les décisions prises en vue de protéger la population, le Grand Conseil du canton de Vaud est très préoccupé par les conséquences économiques, sociales et culturelles des interdictions de manifestations publiques et privées *des mesures de semi-confinement, et des étapes de déconfinement décidées*. Il demande au Conseil d'Etat : (...) »

La discussion est ouverte.

**M. Gilles Meystre (PLR) :** — Deux mois. Voilà deux mois que par une déclaration devant notre plénum, le PLR et votre serviteur en appelaient à des mesures économiques et sociales destinées à soulager les entreprises et à protéger l'emploi. Deux mois, mais la furieuse impression que c'était un autre siècle. Entre temps, le COVID a précipité nombre de nos connaissances dans la souffrance de la maladie ou de la séparation. Entre temps, le COVID a exigé des mesures d'urgence, aussi bien sanitaires qu'économiques. Des mesures lourdes, très lourdes de conséquences pour l'ensemble de notre société. Je parlais alors déjà de tsunami, et le mot a depuis deux mois pris tout son sens, non seulement pour les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie-restauration et de l'événementiel qui ont été les premiers touchés par la crise, mais aussi pour les autres secteurs économiques impactés directement ou indirectement par le semi-confinement ordonné par nos autorités.

Il n'est pas l'heure ici de développer les mesures concrètes encore attendues de notre gouvernement. Chaque groupe politique a sa vision, sa propre stratégie, et chaque parti va développer des propositions que nous aurons, je l'espère, largement le temps de débattre.

Aujourd'hui, il me semble préférable de prendre de la hauteur pour souligner notre solidarité envers les employeurs et les employés vaudois, pour rappeler notre pleine conscience de la responsabilité que nous portons face à l'ensemble du tissu économique et social de notre canton. Enfin, prendre de la

hauteur pour faire fi de nos clivages et dire à nos concitoyens que pour nous tous, la reprise entamée n'est pas la fin d'une crise, mais une étape parmi d'autres, et que nous ne laisserons tomber personne au lendemain du 11 mai.

Révisée le 10 mars par son auteur en intégrant les problématiques soulevées par ma déclaration, la résolution Démétriadès a encore toute sa raison d'être. Non seulement pour montrer notre unité, mais aussi pour encourager le Conseil d'Etat à compléter le dispositif d'accompagnement mis en place jusqu'ici. A ce titre, et l'ayant vu à l'œuvre chaque semaine, je tiens à remercier notre gouvernement pour l'écoute et l'attention portée aux petits commerces et à la restauration. La directive relative à la restauration, édictée le 14 mars déjà, l'accélération et la simplification des procédures Réduction de l'horaire de travail (RHT), l'accord sur les loyers commerciaux ou encore l'annonce, hier, d'une aide de 16 millions de francs pour encourager la formation d'apprentis sont quelques-unes des mesures appelées de nos vœux et entendues par le Conseil d'Etat. Qu'il en soit officiellement et sincèrement remercié.

Néanmoins, du chemin reste à parcourir, en particulier pour soutenir l'hôtellerie-restauration ; sur l'aide aux patrons salariés de leur SA ou Sàrl, qui ne touchent qu'une chiche indemnité de 3'320 francs mensuels, sur l'aide aux loyers, qui mérite des solutions complémentaires à l'aide déjà accordée, à l'échelle nationale ou cantonale — nos deux Parlements vont d'ailleurs en reparler prochainement — et sur la relance touristique que nous préparons à tous niveaux, et dont vous avez eu, vendredi dernier, un premier aperçu avec le lancement de la campagne de l'Office du tourisme vaudois.

La responsabilité de tous est engagée : celle de notre Parlement, du Conseil d'Etat, des Chambres fédérales et du Conseil fédéral ; celle des communes aussi, qui sont nombreuses à avoir entendu les appels des secteurs les plus touchés, et que je tiens aussi à remercier. Enfin, responsabilité des citoyens et des consommateurs, qui méritent toute notre reconnaissance pour avoir fait honneur à nos produits viticoles, maraîchers, fermiers et aux mets vendus à l'emporter.

A l'avenir, nous comptons naturellement toujours sur la responsabilité de nos citoyens consommateurs pour soutenir la relance à travers leurs actes d'achat, pour voyager en Suisse, visiter notre patrimoine, découvrir cet été l'offre touristique du pays. Car nous sommes tous dans un même bateau : plus nos concitoyens favoriseront la relance et soutiendront la demande, moins l'Etat devra être appelé à la rescousse pour sauver des emplois et éviter des faillites.

Au vu de ce qui précède, mais compte tenu surtout des jours difficiles qui nous attendent, en mon nom comme en celui du PLR, je vous remercie de porter votre plein soutien à la résolution Démétriadès.

L'amendement Alexandre Démétriadès est accepté avec quelques abstentions.

La discussion est close.

**La résolution, amendée, est adoptée avec 2 avis contraires.**

\_\_\_\_\_

*La séance est levée à 17 h. 30.*

\_\_\_\_\_

TEXTE PROVISOIRE



**Commission de gestion (COGES)**

**Avril 2020**

**Rapport de la commission chargée de  
contrôler la gestion du Conseil d'État  
du Canton de Vaud**

**Année 2019**

**Embargo jusqu'au 5 mai 2020  
à 12h00**

**GESTION 19**

## COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

### COMMISSAIRES

**Président et rapporteur général**

M. Hugues Gander

**Vice-présidents**

M. Olivier Mayor

M. Denis Rubattel

### DÉPARTEMENTS SOUS-COMMISSIONS

**Territoire et environnement**

M. Jean-François Chapuisat

Yvan Luccarini

**Formation, jeunesse et culture**

Mme Christine Chevalley

Mme Nathalie Jaccard

**Institutions et sécurité**

Mme Monique Ryf

M. Claude Matter

**Santé et action sociale**

M. Alain Bovay

M. Eric Sonnay

**Économie, innovation et sport**

Mme Isabelle Freymond

M. Denis Rubattel

**Infrastructures et ressources humaines**

Mme Catherine Labouchère

M. Olivier Mayor

**Finances et relations extérieures**

M. Arnaud Bouverat

M. Jean-Bernard Chevalley

**Secrétaire**

Mme Sophie Métraux

**Secrétariat de la commission**

Place du Château 6, 1014 Lausanne

021 316 05 12

[sophie.metraux@vd.ch](mailto:sophie.metraux@vd.ch)

## TABLE DES MATIÈRES

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION .....	1
TABLE DES MATIÈRES.....	2
INTRODUCTION .....	5
LISTE DES OBSERVATIONS .....	6
RAPPORT GÉNÉRAL .....	13
Chancellerie.....	13
1 <sup>re</sup> observation <i>Notes personnelles du chancelier, quelle publicité et quelle officialité ?</i> .....	14
2 <sup>e</sup> observation <i>Mise en place d'une politique de gestion électronique des documents (GED)</i> ....	17
Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information (BPPDI).....	18
Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA).....	19
Groupe Impact (GI).....	20
Secrétariat général du Grand Conseil (SGC).....	21
Collaborations .....	23
Journée d'étude de la COGES dans le district de Nyon.....	23
Procédure vaudoise pour l'application de la loi fédérale sur le renseignement (LRens) : surveillance parlementaire.....	24
Conclusion.....	25
DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DTE).....	26
Introduction .....	26
Secrétariat général (SG-DTE) .....	26
Direction générale de l'environnement (DGE) .....	27
1 <sup>re</sup> observation <i>Quel avenir pour la gestion des subventions ?</i> .....	31
2 <sup>e</sup> observation <i>Le Conseil d'État a-t-il oublié ses cantonnières et ses cantonniers ?</i> .....	32
Service des automobiles et de la navigation (SAN) .....	32
Service du développement territorial (SDT) .....	33
Suivi des objets parlementaires en suspens .....	35
Conclusion.....	38
DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC).....	39
Introduction .....	39
Secrétariat général (SG-DFJC).....	40
Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) .....	40
1 <sup>re</sup> observation <i>Reconnaissance du rôle des doyennes et des doyens</i> .....	41
Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) .....	41
2 <sup>e</sup> observation <i>Soutien social dans les gymnases</i> .....	44
Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) .....	44
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) .....	46
3 <sup>e</sup> observation <i>Amélioration et valorisation des conditions de travail dans la prise en charge des enfants à besoins particuliers</i> .....	49
Service de la protection de la jeunesse (SPJ) .....	49
Service des affaires culturelles (SERAC).....	51
Suivi des objets parlementaires en suspens .....	53
Conclusion.....	56

DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DE LA SÉCURITÉ (DIS) .....	57
Introduction .....	57
Secrétariat général (SG-DIS).....	57
Service des communes et du logement (SCL).....	58
1 <sup>re</sup> observation <i>Quel délai pour l'introduction du Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) dans les communes ?</i> .....	59
Police cantonale (Polcant) .....	62
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) .....	64
Ministère public (MP) .....	65
Service pénitentiaire (SPEN).....	66
2 <sup>e</sup> observation <i>Feuille de route pour la planification des ressources humaines au Service pénitentiaire (SPEN)</i> .....	67
3 <sup>e</sup> observation <i>Feuille de route pour la planification des bâtiments du Service pénitentiaires (SPEN)</i> .....	69
Suivi des objets parlementaires en suspens .....	69
Conclusion.....	72
DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS).....	73
Introduction .....	73
Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) .....	73
1 <sup>re</sup> observation <i>Prise en charge des seniors (45 ans et plus) en recherche d'emploi</i> .....	75
2 <sup>e</sup> observation <i>Pénurie de places pour mineur·e·s ayant des troubles du comportement complexes</i> .....	78
Direction générale de la santé (DGS) .....	80
3 <sup>e</sup> observation <i>Avenir de la Fondation Rive-Neuve</i> .....	81
Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) .....	81
4 <sup>e</sup> observation <i>Trop longue attente pour la délivrance des autorisations de pratiquer pour les médecins</i> .....	82
Suivi des objets parlementaires en suspens .....	85
Conclusion.....	87
DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DU SPORT (DEIS).....	88
Introduction .....	88
Service de l'emploi (SDE) .....	88
Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV).....	90
1 <sup>re</sup> observation <i>Digitalisation à Agrilogie</i> .....	91
Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).....	93
2 <sup>e</sup> observation <i>Gouvernance de l'Office du tourisme vaudois (OTV)</i> .....	94
Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) .....	95
Service de la population (SPOP) .....	98
3 <sup>e</sup> observation <i>Vétusté du centre de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) de Crissier</i> .....	100
Suivi des objets parlementaires en suspens .....	101
Conclusion.....	102
DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DIRH).....	103
Introduction .....	103
Secrétariat général (SG-DIRH) .....	103

Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV) .....	106
1 <sup>re</sup> observation <i>Encourager les titulaires de fonctions directoriales au sein de l'État de Vaud à mettre en place une suppléance et une délégation de tâches</i> .....	108
Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI).....	109
Contrôle cantonal des finances (CCF).....	112
Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).....	112
2 <sup>e</sup> observation <i>Collaboration entre le Canton et les Transports publics lausannois (TL) concernant le Lausanne – Echallens – Bercher (LEB)</i> .....	115
3 <sup>e</sup> observation <i>Formations des chef-fe:s de circulation et des conductrices et conducteurs de train du Lausanne – Echallens – Bercher (LEB)</i> .....	115
Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).....	115
Suivi des objets parlementaires en suspens .....	118
Conclusion.....	122
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES (DFIRE) .....	123
Introduction .....	123
Secrétariat général (SG-DFIRE) .....	123
Direction générale de la fiscalité (DGF) .....	126
1 <sup>re</sup> observation <i>Centre d'appels téléphoniques (CAT) : garantir le traitement des appels</i> .....	129
Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) .....	134
Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) .....	136
2 <sup>e</sup> observation <i>Construire durablement, engager durablement : les deux ne vont-ils pas de pair ?</i> .....	137
3 <sup>e</sup> observation <i>Suivi des mosaïques d'Orbe-Boscéaz</i> .....	142
Cour des comptes (CC) .....	143
4 <sup>e</sup> observation <i>Coordination entre la Cour des comptes (CC) et le Grand Conseil pour les élections de magistrat-e-s</i> .....	146
Suivi des objets parlementaires en suspens .....	146
Conclusion.....	147
RÉPERTOIRE DES ACRONYMES .....	148

## INTRODUCTION

### **M. Hugues Gander, président de la Commission de gestion (COGES), rapporteur :**

La COGES a tenu 14 séances plénières, dont 2 jours extra-muros à l'Institut suisse de droit comparé (ISDC) pour l'examen des rapports des sous-commissions ainsi qu'une autre consacrée à sa journée d'étude dans l'un des districts du canton soit celui de Nyon en 2019.

Une délégation de la COGES a rencontré la Commission de gestion in corpore du Grand Conseil valaisan qui avait choisi, pour une séance extra-muros, le parlement vaudois. Cet échange a permis de comparer nos fonctionnements respectifs. Ainsi, si la COGES vaudoise travaille généralement sur un périmètre élargi de l'Administration cantonale vaudoise et des organes parapublics subventionnés, la Commission de gestion valaisanne se focalise plutôt sur des dossiers.

Dans le cadre de la loi sur le renseignement (LRens) entrée en vigueur en septembre 2017, le législateur fédéral a mis en place un système de surveillance complexe de l'exécution de la LRens par la Confédération et les cantons. L'activité des organes d'exécution cantonaux est soumise à la haute surveillance des parlements cantonaux et, pour partie, à celle de la Délégation des Commissions de gestion (DélCdG). Dans ce cadre, en février 2019, à l'initiative de la DélCdG, des représentants de parlements cantonaux se sont rencontrés à Berne pour discuter des compétences de surveillance aux niveaux de la Confédération et des cantons. Il a été demandé aux cantons d'établir une procédure afin de pouvoir exercer les tâches de la surveillance qui leur sont dévolues au titre de la LRens. Un chapitre du présent rapport explique la mise en place de la procédure (voir p. 24). Désormais, un compte-rendu figurera dans chaque rapport annuel de la COGES.

Formée de parlementaires de milice, la COGES ne peut prétendre tout contrôler ou expliquer de la gestion du Conseil d'État et de son administration. Il ne s'agit pas non plus d'une commission d'enquête dont les moyens d'investigation sont plus étendus. Cependant, elle a pu relever des points qui lui paraissent dignes d'intérêt avec sa mission débouchant parfois sur des observations, au nombre de 24 pour l'année 2019.

La COGES tient ici à remercier toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'État, chacune et chacun dans leur fonction, pour leur travail, leur disponibilité et les réponses à ses nombreuses questions.

## LISTE DES OBSERVATIONS

### RAPPORT GÉNÉRAL

#### *1<sup>re</sup> observation*

#### ***Notes personnelles du chancelier, quelle publicité et quelle officialité ?***

*Comme leur nom l'indique, les notes personnelles du chancelier ne servent qu'à leur auteur. Si elles remplissent un rôle de mémoire incontestable, elles ne sont ni publiques ni officielles. Or, tel que cela a été le cas en 2019 lors d'une séance du Grand Conseil, leur référence par une tierce personne dans une intervention officielle et publique s'avère problématique, car ces notes changent alors de statut. Elles entrent dans la liste des documents qui pourraient être consultables, par exemple par une commission de surveillance.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur le statut exact des notes personnelles du chancelier (public ou pas) ainsi que leur accessibilité et leur utilisation au plénum en fonction dudit statut.....p. 14*

#### *2<sup>e</sup> observation*

#### ***Mise en place d'une politique de gestion électronique des documents (GED)***

*La dématérialisation des documents de l'Administration cantonale vaudoise est en route. Toutefois, elle doit être accompagnée de précautions quant à l'accès, à la gestion et à la conservation probatoire des documents. Des questions se posent concernant la responsabilité de cette gestion : qui choisit si un document est digne d'une conservation probatoire, comment sont désigné-e-s les responsables de la GED, ont-elles et ont-ils un statut particulier dans la classification des fonctions de l'État ?*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la stratégie mise en place ou à mettre en place, tant du point de vue des ressources humaines que des processus, pour assurer une GED fiable, garantissant à la fois la sécurité des accès, la protection des données et leur conservation dans la durée. ....p. 17*

## DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DTE)

#### *1<sup>re</sup> observation*

#### ***Quel avenir pour la gestion des subventions ?***

*L'entier du système de gestion des subventions de la Direction des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA) s'appuie sur le logiciel Lotus Note® dont l'abandon est d'ores et déjà programmé en 2020. Le développement d'un nouveau système adapté aux spécificités de cette direction risque de prendre plusieurs années. Dès lors, il y a lieu de s'inquiéter du bon déroulement de cette tâche régaliennne dans l'intervalle.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et dans quel délai, afin de s'assurer de la pérennité du système de gestion des subventions au sein de la DIRNA.....p. 31*

2<sup>e</sup> observation

**Le Conseil d'État a-t-il oublié ses cantonnières et ses cantonniers ?**

*Les locaux destinés aux cantonnières et aux cantonniers entre autres sur le site de Chavornay (secteur Yverdon-les-Bains) sont particulièrement précaires et n'offrent pas de conditions de travail dignes aux collaboratrices et collaborateurs du secteur. En effet, les sanitaires sont en piteux état, le chauffage est bricolé avec des systèmes électriques, le séchage des habits est organisé au-dessus d'un vétuste poêle à bois et l'espace de pause est inadéquat.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et dans quel délai, afin de remédier aux conditions de travail précaires des cantonnières et des cantonniers, notamment sur le site de Chavornay. ....p. 32*

**DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE  
(DFJC)**

1<sup>re</sup> observation

**Reconnaissance du rôle des doyennes et des doyens**

*À la suite de diverses visites, la Commission de gestion (COGES) s'interroge sur le rôle et le statut des doyennes et des doyens au sein des établissements scolaires. Le peu d'avantages accordés, le manque de reconnaissance hiérarchique sont régulièrement évoqués, tout comme leur rôle particulier entre la direction de l'établissement et les enseignant-e-s.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur le rôle effectif dévolu aux doyennes et aux doyens et sur la manière dont il entend valoriser la fonction au niveau primaire et secondaire I. ....p. 41*

2<sup>e</sup> observation

**Soutien social dans les gymnases**

*Dans divers gymnases, mentions ont été faites de plusieurs cas d'étudiant-e-s en situation de détresse sociale et demandant un appui particulier.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qui peut être mis en œuvre pour apporter un réel soutien aux équipes de direction des gymnases afin qu'un accompagnement social puisse être mis en place pour les étudiant-e-s le nécessitant. ....p. 44*

3<sup>e</sup> observation

**Amélioration et valorisation des conditions de travail dans la prise en charge des enfants à besoins particuliers**

*Pour les institutions privées, mais en charge de missions régaliennes d'aide à l'enfance ou d'aide à des enfants en situation de handicap, il semble de plus en plus difficile de recruter des enseignant-e-s ainsi que des éducatrices et éducateurs. En effet, les conditions de travail et les prestations salariales sont moins bonnes que celles des employé-e-s de l'État de Vaud ou encore que dans les cantons voisins. Par exemple, les différences salariales mensuelles peuvent aller de 600 à 1300 francs.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur cette situation et sur l'éventualité de la faire évoluer par un soutien à ces institutions, ceci afin d'assurer une prise en charge optimale des enfants à besoins particuliers. ....p. 49*

## DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DE LA SÉCURITÉ (DIS)

### *1<sup>re</sup> observation*

#### ***Quel délai pour l'introduction du Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) dans les communes ?***

*Il était prévu d'implanter le MCH2 dans les communes vaudoises pour l'exercice 2022 au plus tard. Ce modèle doit permettre de faciliter la surveillance financière des communes et d'avoir des points de comparaison identiques. Selon le Service des communes et du logement (SCL), ce délai de 2022 ne pourra pas être tenu, notamment en raison d'un manque de ressources.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour assurer la mise en place du MCH2 le plus rapidement possible, afin d'avoir des indicateurs de comparaison identiques pour les discussions Canton-Communes.....p. 59*

### *2<sup>e</sup> observation*

#### ***Feuille de route pour la planification des ressources humaines au Service pénitentiaire (SPEN)***

*Le besoin en personnel pour assurer l'encadrement des personnes détenues selon le taux recommandé par l'Office fédéral de la justice (OFJ) doit faire l'objet d'une feuille de route visant une planification à 10 ans. Promise pour début 2019 et ensuite pour l'automne 2019, cette feuille de route n'est malheureusement toujours pas disponible au printemps 2020, même si entre-temps le SPEN a partiellement pallié le manque de ressources humaines, en particulier de cadres, dans les établissements pénitentiaires.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la publication prévue de cette feuille de route, et ce dans un proche délai. ....p. 67*

### *3<sup>e</sup> observation*

#### ***Feuille de route pour la planification des bâtiments du Service pénitentiaires (SPEN)***

*Bien que des projets de rénovation et de constructions avancent dans le cadre du SPEN, les dernières informations fournies, notamment quant à l'avenir de Bois-Mermet ou au projet de centre de soins psychiatriques à la Prison de la Tuilière qui est au point mort, montrent qu'une actualisation de la feuille de route datant de fin 2015 est indispensable.*

- *Le Conseil d'État est prié de présenter au Grand Conseil une feuille de route mise à jour d'ici fin 2020, sur les projets de rénovation et de construction des bâtiments pénitentiaires.....p. 69*

## DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

### *1<sup>re</sup> observation*

#### ***Prise en charge des seniors (45 ans et plus) en recherche d'emploi***

*Une prise en charge rapide et spécifique des seniors arrivant au chômage, tant au travers de mesures relevant du Service de l'emploi (SDE) que de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) pourrait augmenter leurs chances de retrouver un travail dans des délais plus courts.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'opportunité de mettre en place des mesures favorisant une prise en charge plus rapide des seniors en recherche d'emploi.....p. 75*

2<sup>e</sup> observation

**Pénurie de places pour mineur-e-s ayant des troubles du comportement complexes**

Face à l'augmentation de mineur-e-s avec des troubles du comportement complexes et au manque de places dans les institutions (7 cas en 2019 et 22 annoncés pour 2020) des mesures s'imposent.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour développer le nombre de places afin de prendre en charge ces mineur-e-s et répondre à cette évolution.....p. 78

3<sup>e</sup> observation

**Avenir de la Fondation Rive-Neuve**

Le renouvellement de l'autorisation d'exploiter des lits spécialisés pour la Fondation Rive-Neuve, dès 2024, n'est pas acquis. La pérennité de la mission de la fondation est remise en cause.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'avenir, à moyen long terme des lits spécialisés au sein de la Fondation Rive-Neuve.....p. 81

4<sup>e</sup> observation

**Trop longue attente pour la délivrance des autorisations de pratiquer pour les médecins**

Plusieurs institutions et hôpitaux estiment que les demandes d'autorisations de pratiquer pour les médecins sont traitées dans des délais trop longs.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour réduire le temps de traitement des demandes d'autorisation de pratiquer pour les médecins.....p. 82

**DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DU SPORT (DEIS)**

1<sup>re</sup> observation

**Digitalisation à Agrilogie**

Agrilogie marque une volonté de renforcer l'éducation numérique. Or, tant dans le domaine de la formation des enseignant-e-s que dans celui du matériel mis à disposition, plusieurs problèmes freinent la mise en place des nouveaux moyens informatiques. L'attente de décisions de plusieurs acteurs de l'administration cantonale, notamment de l'Unité des systèmes d'information (USI) est l'un de ces freins.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et dans quel délai, pour que la formation des enseignant-e-s d'Agrologie soit adéquate et pour que le matériel nécessaire à la digitalisation, entre autres le dispositif wifi, soit disponible.....p. 91

2<sup>e</sup> observation

**Gouvernance de l'Office du tourisme vaudois (OTV)**

*Au cours des travaux de la Commission de gestion (COGES), la question de la gouvernance de l'OTV ainsi que de la marque Vaud+ a été évoquée. La COGES a appris que l'État de Vaud ne participe plus à la gouvernance de l'OTV, car il s'est retiré de son comité directeur ; il n'a plus qu'une voix consultative.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'absence de représentation du Canton au comité directeur de l'OTV et dès lors sur la perte d'influence et de certains contrôles induits par cette absence.....p. 94*

3<sup>e</sup> observation

**Vétusté du centre de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) de Crissier**

*Les bâtiments du centre EVAM de Crissier sont vétustes et en de nombreux endroits le sol est recouvert de bâches en plastique en raison de fuite d'eau. Des questions se posent quant à la salubrité de ces lieux où doivent vivre tous les jours des personnes fragiles et des familles.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'avancée des travaux demandés au propriétaire du centre EVAM de Crissier afin que les occupant-e-s puissent vivre dans un endroit décent et salubre. ....p. 100*

**DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DIRH)**

1<sup>re</sup> observation

**Encourager les titulaires de fonctions directoriales au sein de l'État de Vaud à mettre en place une suppléance et une délégation de tâches**

*Le poste de directrice ou directeur général-e ou encore de cheffe de service est lourd de responsabilités et de solitude, ce d'autant plus que les entités étatiques sont de plus en plus grandes (création de plusieurs directions générales). Cette situation peut conduire à de sérieuses difficultés si les personnes à la tête de ces postes n'ont pas prévu de suppléance et de délégation de tâches.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et ce dans quel délai, pour encourager les fonctions directoriales au sein de l'État de Vaud à mettre en place leur suppléance et une délégation de tâches. ....p. 108*

2<sup>e</sup> observation

**Collaboration entre le Canton et les Transports publics lausannois (TL) concernant le Lausanne – Echallens – Bercher (LEB)**

*Des événements problématiques se sont accumulés en 2019, provoquant de nombreuses perturbations sur la ligne du LEB et de facto le mécontentement des utilisatrices et utilisateurs. Si ces événements n'étaient pas tous prévisibles, force est de constater qu'ils risquent de perdurer au moins jusqu'à l'ouverture du tunnel entre Prilly et Lausanne.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la coordination et les mesures qu'il entend mettre en place avec les TL, dans les meilleurs délais, pour anticiper les difficultés, les résoudre et informer clairement les utilisatrices et utilisateurs. ....p. 115*

3<sup>e</sup> observation

**Formations des cheffe-s de circulation et des conductrices et conducteurs de train  
du Lausanne – Echallens – Bercher (LEB)**

*Parmi les causes des retards des trains du LEB et des désagréments pour les utilisatrices et utilisateurs, se trouve notamment le manque de personnel formé, tant les cheffe-s de circulation que les conductrices et conducteurs de train. La formation de ce personnel est primordiale.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il compte prendre pour inciter le personnel à entreprendre des formations initiales et continues dans les domaines de cheffe-s de circulation et de conductrices et conducteurs de train. ....p. 115*

**DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES (DFIRE)**

1<sup>re</sup> observation

**Centre d'appels téléphoniques (CAT) : garantir le traitement des appels**

*Des statistiques sont établies sur le nombre d'appels traités par le CAT, mais pas sur les appels non aboutis. Depuis plusieurs années, les bilans positifs tirés par la Direction générale de la fiscalité (DGF) ne concordent pas avec des retours de contribuables. Si tous les arguments et stratégies mises en place par l'Administration cantonale des impôts (ACI) nous paraissent pertinents, il est néanmoins important que la Commission de gestion (COGES) obtienne des garanties sur la part d'appels traités/non traités par le CAT, afin notamment de s'assurer que les dotations en personnel sont correctes.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour garantir que les appels au CAT puissent être traités dans des délais raisonnables, même lors des pics d'activités. ....p. 129*

2<sup>e</sup> observation

**Construire durablement, engager durablement : les deux ne vont-ils pas de pair ?**

*Alors que les sommes engagées pour de nouveaux projets de construction vont croissant, la Commission de gestion (COGES) constate, dans les EMPD qui sont soumis au Grand Conseil, que l'avancée de ces projets repose pour une part conséquente sur du personnel engagé en CDD qui n'est pas incité à rester au service de l'État. Cet état de fait peut nuire à la qualité des constructions.*

- *Le Conseil d'État est prié de fournir au Grand Conseil sa stratégie pour garantir le maintien du savoir-faire dans le suivi des constructions de l'État, notamment quant aux types de contrats CDD versus CDI. ....p. 137*

3<sup>e</sup> observation

**Suivi des mosaïques d'Orbe-Boscéaz**

*Les installations transitoires sises sur le site des mosaïques d'Orbe-Boscéaz vieillissent mal et péjorent les conditions d'accueil pour la visite du plus bel ensemble de mosaïques romaines du nord des Alpes. En matière de conservation, des problèmes d'isolation sont relevés pour une mosaïque non ouverte au public. Une convention gérant les rôles de la Ville, du Canton et de la Fondation Pro Urba est obsolète.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures utiles à prendre, en lien avec la mise à jour de la convention entre le Canton, la Commune et la Fondation, afin d'assurer un meilleur accueil aux visiteuses et visiteurs des mosaïques d'Orbe et une meilleure conservation, même de manière transitoire. ....p. 142*

4<sup>e</sup> observation

**Coordination entre la Cour des comptes (CC) et le Grand Conseil pour les élections de magistrat-e-s**

*Si nous ne pouvons que prendre acte de la solution trouvée pour la récente passation de témoin entre les magistrat-e-s sortant et entrant, il apparaît utile de revenir aux fondamentaux voulus par le législateur. Le Grand Conseil voulait éviter un fonctionnement à la législature, mais profiter de mandats, ceci notamment pour favoriser un renouvellement continu et éviter des départs simultanés. À aucun moment dans les débats, le législateur n'avait souhaité des décalages de mandats de quelques semaines ou mois, tel n'était pas l'esprit de la loi.*

- *Le Conseil d'État, en collaboration avec le Bureau du Grand Conseil, est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures prises ou à prendre pour clarifier les procédures relatives à l'élection des magistrat-e-s de la CC afin d'éviter que de tels problèmes se reproduisent. Il est également prié de se déterminer sur les éventuelles précisions réglementaires utiles pour parer à des désynchronisations d'élections de mandataires de quelques semaines.....p. 146*

## RAPPORT GÉNÉRAL

Le Bureau de la Commission de gestion (ci-après « Le Bureau ») constitué des 2 vice-présidents, MM. Olivier Mayor et Denis Rubattel ainsi que de son président M. Hugues Gander, rapporteur, a effectué des visites auprès des entités suivantes :

- Présidence du Conseil d'État
- Chancellerie
- Bureau d'information et de communication (BIC)
- Archives cantonales vaudoises (ACV)
- Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information (BPPDI)
- Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)
- Groupe Impact (GI)
- Secrétariat général du Grand Conseil (SGC).

Le Bureau a également rencontré à 2 reprises celui de la Commission des finances (COFIN) pour l'élaboration des bases de questionnement du thème d'étude transversal commun entre ces 2 commissions consacré à l'analyse, au sein de l'Administration cantonale vaudoise, de l'utilisation des cartes bancaires, des téléphones portables ainsi que des déplacements et de la gestion des places de parcs. L'analyse des frais liés à ces 4 domaines a démontré que des directives appropriées existent et que les situations sont, à notre connaissance, sous contrôle. Selon son rapport (pages 5 et 6 du rapport sur les comptes 2018), la COFIN considère la situation satisfaisante et relève le souci permanent d'une bonne gestion des deniers publics de la part des services. À la lecture de tous les comptes liés à ces 4 domaines fournis par le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) et du travail de la COFIN, la COGES n'a pas estimé judicieux de poursuivre l'analyse.

### Chancellerie

#### *Personnel*

L'effectif de la Chancellerie n'a pas évolué depuis plus de 20 ans contrairement aux missions qui lui sont dévolues. Aussi, l'appui de 0,5 ETP du Bureau d'information et de communication (BIC) est toujours nécessaire afin notamment de pallier l'absence de longue durée d'un·e membre de la Chancellerie.

#### *Solution des institutions de l'Exécutif et du Législatif (SIEL)*

Lors de la visite du Bureau de la COGES le 17 janvier 2020, la bascule du système Antilope à BLEU SIEL (redevenu SIEL) devait avoir lieu soit aux relâches de février 2020, soit entre celles-ci et les vacances de Pâques. À l'heure de l'établissement de ce rapport, cette bascule se situe à la rentrée des vacances d'été. Les performances du logiciel ayant été testées à satisfaction, les raisons de ces reports successifs tiennent donc essentiellement à la migration des données très (trop) hétéroclites de l'application Antilope, certaines données risquant de ne plus être atteignables avec le nouveau logiciel. Dès lors, un toilettage préalable a été nécessaire qui a mis en exergue 2 problèmes majeurs : le risque de transfert partiel des données en raison de paramètres techniques non compatibles et l'impossible maintenance d'Antilope au vu de son obsolescence.

Deux jalons temporels sont aussi à prendre en compte dans cette bascule, soit celui de la formation des utilisatrices et utilisateurs et celui du financement encore assuré jusqu'à mi-2020.

Des informations plus détaillées sur l'historique et les aléas de l'avancement du dossier SIEL se trouvent en page 111 du présent rapport.

### *Frais de procédures judiciaires concernant les membres du Conseil d'État*

Deux membres du Conseil d'État ont été contraint·e·s d'entamer une procédure judiciaire pour répondre aux attaques dont ils étaient victimes. Les frais relatifs à ces démarches ont été pris en charge par l'État sur décision seule du chancelier. En effet et selon celui-ci, les attaques ne portaient pas sur les personnes à titre privé, mais dans le cadre de leur fonction, ce qui justifiait une couverture des frais par l'État.

Depuis juillet 2019, une nouvelle directive impose que de telles décisions soient prises dorénavant par le Conseil d'État. De plus, une assurance de protection juridique est envisagée.

### *Procès-verbaux du Conseil d'État et notes de séance*

Les procès-verbaux du Conseil d'État sont officiels, décisionnels et référentiels vis-à-vis de toute communication externe. Les discussions sont tenues secrètes à moins que le Conseil d'État n'en décide autrement (article 49 de la loi sur l'organisation du Conseil d'État - LOCE). Toujours selon la LOCE, l'article 40 stipule que le chancelier délivre, sur requête, des extraits du procès-verbal aux membres du Conseil d'État et aux départements.

Or, en séance plénière du Grand Conseil du 25 septembre 2019, lors de la discussion du rapport complémentaire sur la société Swiss Space Systems Holdings SA (S3), un membre du Conseil d'État a fait référence, pour un éclaircissement, non pas au procès-verbal des séances du Gouvernement, mais à des notes personnelles du chancelier.

Si la prise de notes personnelles de la part du chancelier à des fins de mémoire – par exemple pour relater le cheminement d'une prise de décision délicate – s'avère compréhensible et certainement utile, sa référence lors d'une séance officielle et publique se trouve en revanche être problématique. De mémoire député·e·s, cet épisode était une première.

#### *1<sup>re</sup> observation*

#### ***Notes personnelles du chancelier, quelle publicité et quelle officialité ?***

*Comme leur nom l'indique, les notes personnelles du chancelier ne servent qu'à leur auteur. Si elles remplissent un rôle de mémoire incontestable, elles ne sont ni publiques ni officielles. Or, tel que cela a été le cas en 2019 lors d'une séance du Grand Conseil, leur référence par une tierce personne dans une intervention officielle et publique s'avère problématique, car ces notes changent alors de statut. Elles entrent dans la liste des documents qui pourraient être consultables, par exemple par une commission de surveillance.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur le statut exact des notes personnelles du chancelier (public ou pas) ainsi que leur accessibilité et leur utilisation au plénum en fonction dudit statut.*

### *Objets parlementaires dont le délai de réponse est échu*

La COGES suit le dossier des objets en suspens depuis 2012, date du mandat que lui avait confié le Bureau du Grand Conseil (BUR) sur le sujet. Outre un rapport en 2013 comportant 11 recommandations, la COGES avait déposé une observation concernant ces objets dans son rapport 2018<sup>1</sup>. La première réponse avait été refusée, mais la seconde acceptée en novembre 2019.

Selon le chancelier, il est tenté de remédier à ces retards au travers d'une plus grande concision des réponses, une priorisation des objets, de démarches conjointes avec le BUR et certainement via les travaux de la Commission thématique des institutions et des droits politiques (CIDROPOL), éventuellement en collaboration avec une délégation COGES. Il n'est pas exclu qu'une modification de la loi sur le Grand Conseil (LGC) et de son règlement soit envisagée.

---

<sup>1</sup> « Objets parlementaires dont le délai de réponse est échu », Rapport de la COGES – année 2018, p. 13

## Évaluation des bureaux indépendants

Si l'indépendance du Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA), du Groupe Impact (GI) et du Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information (BPPDI) est fondamentale et doit être garantie, leur évaluation avait été évoquée par une observation lors du précédent rapport de la COGES<sup>2</sup>. Les impacts de cette observation sont les suivants :

- pour le BCMA, un entretien annuel avec procès-verbal est formalisé devant le BUR. Le chancelier, responsable administratif du BCMA, suit la stratégie et la méthodologie du travail dudit bureau ;
- pour la PPD, un entretien annuel avec la cheffe de département est mis en œuvre. Un procès-verbal et un suivi des indicateurs encore à définir seront transmis à la COGES ;
- pour le GI, indépendamment de l'important audit et du suivi des recommandations entrepris par la Cour des comptes (CC)<sup>3</sup>, un entretien annuel avec la cheffe de département permet de faire le point sur la marche du GI.

## Bureau d'information et de communication (BIC)

### Personnel

Le responsable du BIC vient toujours en appui de la Chancellerie 2 jours par semaine. Cet engagement est rendu possible par une réorganisation des 3 cadres du BIC, réorganisation codifiée dans le cahier des charges de chacun·e. Cette réorganisation s'accompagne d'un allègement de certaines tâches telles que la mise en forme de textes pour d'autres entités ou le report de la responsabilité de la publication sur ces entités.

### Activités sur les réseaux sociaux

Pour le BIC, les élections fédérales sont toujours un événement marquant. Celles de 2019 n'ont pas dérogé à un engagement fort du BIC qui s'est traduit par une expérience menée sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram en plus de Twitter et LinkedIn déjà utilisés. L'objectif était de toucher un plus large public avec un contenu adapté aux différent·e·s utilisatrices et utilisateurs. Une charte claire concernant les règles d'utilisation et la politique éditoriale se veut le pare-feu de tout dérapage.

De plus, selon son responsable, le BIC a également choisi de proposer des alternatives qui garantissent une information sans *tracking* de données personnelles, soit sur Mastodon et Reddit<sup>4</sup>.

Les statistiques ci-dessous donnent une image de l'utilisation de ces réseaux sociaux.

	Publications	Nombre d'abonnés	Engagements*
Twitter	644	9'700 (+11,5%)	4'500 (+37,5%)
LinkedIn	553	34'000 (+36,2%)	16'800 (+71,7%)
Facebook (dès le 1.09)	168	1'200 (+ 38,5%)	1'000
Instagram (dès le 1.09)	70	623	882
Mastodon (dès le 1.09)	265	29	
Reddit (dès le 1.09)	30	9	

\* L'engagement d'une publication est la somme des interactions des internautes sur celui-ci (J'aime, commentaires, clics, partages)

<sup>2</sup> « Évaluation des responsables d'entités indépendantes ; Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA), Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information (BPPDI), Groupe Impact », Rapport de la COGES – année 2018, p. 15

<sup>3</sup> Rapport n° 58 : Audit de la performance (efficacité et efficience) du groupe Impact - Gestion des conflits au travail et lutte contre le harcèlement psychologique et sexuel, publié le 13.11.19

<sup>4</sup> Mastodon peut être comparé à Twitter et Reddit est davantage une plateforme d'échange

## Activités

Les statistiques 2019 des activités de base confirment la constance des prestations du BIC.

	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Communiqués	384	383	384
Conférences de presse	99	85	103
News sur vd.ch	148	163	169

À noter encore que la proposition de réponse au postulat Induni concernant le soutien à la presse<sup>5</sup> a été l'une des missions complexes du BIC en 2019.

### Archives cantonales vaudoises (ACV)

L'année 2019 a été marquée par le passage de témoin à la direction des ACV, effectué en douceur dès le mois de mars. La nouvelle directrice a officiellement pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

L'un de ses premiers objectifs a consisté en la réorganisation du groupe des archivistes. Cette réorganisation se base sur la nécessaire transversalité des fonctions, mais aussi sur l'importance de mieux profiter des compétences de chacun·e. Ainsi se sont dessinés 2 pôles : d'une part le « *record management* », soit la gestion des documents, leur sauvegarde, leur conservation probatoire (digne d'être conservés) et la gestion du stockage, et d'autre part les relations avec le public. La configuration de ces 2 pôles se veut souple en fonction des ressources humaines et des besoins.

Parmi les autres réflexions, mentionnons encore la prévention et la conservation des fonds en lien avec l'atelier de restauration et la politique de tarification.

À propos de l'accueil du public, 1083 personnes sont venues en salle de lecture totalisant 3747 consultations pour 2019. Le nombre de demandes donnant lieu à une réponse s'est élevé à 2700.

### Personnel

D'année en année, la COGES revient sur l'importante proportion d'emplois temporaires au sein des ACV. Actuellement, l'effectif est de 19,4 ETP dont 17 en CDI et 7 auxiliaires ou stagiaires. Parmi les postes fixes, signalons l'engagement d'un chargé de gestion de dossiers (1 ETP), d'un informaticien (1 ETP) et d'une restauratrice (0,25 ETP).

L'EMPD 109 adopté en mai 2019 qui attribue 17,6 millions de francs pour financer la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance documentaire, de l'archivage électronique et du renouvellement du système d'information des Archives cantonales prévoit 2 ETP dès 2021 et en tout cas jusqu'en 2025.

On peut constater l'amélioration du ratio entre postes fixes et postes temporaires.

### Évaluation, collecte et description

26 versements de fonds administratifs ont eu lieu en 2019, représentant 660 mètres linéaires. À l'inverse, 148 bordereaux d'élimination ont été validés (documents âgés de 30 ans et plus) représentant un total de 5384 mètres linéaires détruits.

64 fonds privés ont été remis aux ACV, représentant 360 mètres linéaires auxquels s'ajoutent 2 fonds parapublics soit 3,3 mètres linéaires.

Les versements de fonds sont une étape, mais leur description en est une autre plus compliquée et plus importante pour les recherches ultérieures. Ainsi, en 2019, 6 nouveaux fonds administratifs ont été décrits, de même que 9 compléments à de plus anciens fonds qui représentent 143 mètres linéaires pour 2857 unités descriptives.

18 nouveaux fonds privés décrits et 33 autres compléments représentent ensemble 504 mètres linéaires pour 16'545 unités descriptives.

---

<sup>5</sup> (17\_POS\_238) Postulat Valérie Induni et consorts - Pour un vrai soutien à la presse et aux médias

La COGES constate que l'EMPD de juin 2015 accordant un crédit d'ouvrage de 1'485'000 francs pour financer la seconde étape de densification des ACV a pleinement rempli son objectif de densification des rayonnages et ainsi délivré des centaines de mètres linéaires supplémentaires à disposition de l'archivage.

*Avancement du passage au numérique de l'Administration cantonale vaudoise*

Dans son programme de législature 2017–2022, le Conseil d'État s'est fixé 3 axes prioritaires :

- cohésion sociale et qualité de vie des Vaudoises et des Vaudois ;
- rayonnement, attractivité et compétitivité du canton ;
- gestion, fonctionnement et investissements de l'État.

Parmi les 7 objectifs du 3<sup>e</sup> axe figurent « accompagner la transition numérique de l'État » et « poursuivre la simplification des processus administratifs et des formalités administratives ; la modernisation des pratiques de l'administration ; le réexamen de ses standards techniques ».

Parmi les actions pour la mise en œuvre de ces objectifs, le déploiement de la cyberadministration est l'une des plus fortes, et qui dit cyberadministration dit dématérialisation des données. Ce passage doit s'accompagner d'une politique claire de gestion électronique des documents (GED), dans tous les services de l'État, aussi bien du Législatif que de l'Exécutif.

La concrétisation de l'EMPD 109 avec comme principal objectif de « mettre à disposition de l'Administration cantonale vaudoise un environnement de gestion et de conservation de l'information couvrant le cycle de vie complet depuis la création ou la réception des documents jusqu'à leur élimination ou leur conservation aux Archives cantonales »<sup>6</sup> a débuté au sein des cadres des ACV.

D'une part, l'arborescence de classification et d'archivage sous forme électronique n'est pas la même qu'en support papier. D'autre part, les ACV doivent accompagner l'Administration cantonale vaudoise et la former concernant la GED avec leur classement et leur archivage. Des cours sont donnés au Centre d'éducation permanente (CEP) pour les responsables GED de l'ACV.

Cet accompagnement doit aussi être pensé pour les communes puisqu'elles passent aussi à la GED. Un plan d'action pour les 3 prochaines années est en cours d'élaboration.

*2<sup>e</sup> observation*

***Mise en place d'une politique de gestion électronique des documents (GED)***

*La dématérialisation des documents de l'Administration cantonale vaudoise est en route. Toutefois, elle doit être accompagnée de précautions quant à l'accès, à la gestion et à la conservation probatoire des documents. Des questions se posent concernant la responsabilité de cette gestion : qui choisit si un document est digne d'une conservation probatoire, comment sont désigné-e-s les responsables de la GED, ont-elles et ont-ils un statut particulier dans la classification des fonctions de l'État ?*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la stratégie mise en place ou à mettre en place, tant du point de vue des ressources humaines que des processus, pour assurer une GED fiable, garantissant à la fois la sécurité des accès, la protection des données et leur conservation dans la durée.*

Une réflexion est également menée sur la valorisation des ACV, à savoir donner envie de les consulter voire de les visiter, par exemple en travaillant la ligne graphique et le logo actuels, mais également par des expositions plus dynamiques que celles confinées dans l'entrée du bâtiment, ou encore au travers d'une meilleure politique de communication avec l'aide du BIC.

---

<sup>6</sup> Communiqué du 8 mai 2019 sur le site officiel de l'État de Vaud

## Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information (BPPDI)

### Personnel

2019 a enfin été l'année de l'adaptation et de la stabilisation de l'effectif avec la nomination au poste de titulaire de la préposée et l'arrivée en renfort d'un deuxième préposé en charge plus spécifiquement du droit à l'information. En revanche, la constante de CDD, comme dans d'autres unités de l'ACV, continue d'interpeller la COGES.

### Évolution du personnel entre 2017 et 2019

Dotation en personnel		Fin 2017	Fin 2018	Fin 2019
Effectif théorique	fixe	2,1 ETP	3,4 ETP	3,5 ETP
	provisoire (CDD)	1,9 ETP	2 ETP	2,4 ETP
Effectif réel	fixe	1,3 ETP	2,4 ETP	3,5 ETP
	provisoire (CDD)	1,9 ETP	2 ETP	2,4 ETP

### Activités de l'année

Dans son rapport sur l'année 2018, la COGES avait pris acte qu'un EMPL ainsi qu'un bilan sur l'application de la loi sur la protection des données personnelles (LPrD) devaient être présentés au Grand Conseil en 2019. Force est de constater que ce n'a pas été le cas, en raison de modifications du droit européen et suisse.

À défaut de bilan, les statistiques ci-après montrent que les notions de protection des données et du droit à l'information sont des notions sensibles qui interpellent de plus en plus.

### Classification des demandes reçues selon les matières concernées

Année	Protection des données	Droit à l'information	Total
2009	269	40	309
2010	281	40	321
2011	350	32	382
2012	424	48	472
2013	390	49	439
2014	449	53	502
2015	478	68	546
2016	481	70	551
2017	575	92	667
2018	724	122	846
2019	981	151	1132

Parmi les 981 demandes relatives à la protection des données, la grande majorité sollicite des conseils (527), suivie par des questions sur la vidéosurveillance (159) et l'élaboration du registre des fichiers (152). Quant au volet du droit à l'information, la grande majorité est des questionnements du type « est-ce que j'ai le droit de savoir si ... ? » ou encore « où puis-je trouver telle information ? ».

### *État d'avancement du Registre des fichiers*

La COGES avait déposé 2 observations, en 2014 et en 2017<sup>7</sup>, visant à ce que le Registre des fichiers, exigence découlant de la LPrD entrée en vigueur en novembre 2008, soit créé. Le processus est en cours et parmi les quelque 70 sections de l'Administration cantonale vaudoise, toutes ont désigné la personne responsable de la tenue de leur Registre des fichiers, 47 ont annoncé leurs fichiers et publié les fiches qui y sont contenues ; seules 4 entités n'ont encore rien entrepris dans ce sens.

Les fichiers concernant les communes commencent à être annoncés. Rappelons que ce sont des milliers de fiches qui sont attendus dans le Registre.

## **Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)**

### *Personnel*

L'effectif est inchangé, mais le secrétariat s'est trouvé temporairement sous-doté, car la personne s'en occupant (0,5 ETP) a suivi, en cours d'emploi, une formation certifiante (CAS – Certificate of advanced studies) en médiation consolidant ainsi son activité principale qu'elle pratique parallèlement à 40%.

### *Fonctionnement*

Dans son rôle d'intermédiaire entre les citoyennes et citoyens et l'administration cantonale, le BCMA constate le manque de transversalité dans le fonctionnement de cette dernière.

En outre, selon le BCMA, les enseignements tirés de ses retours à la hiérarchie pourraient être améliorés ; par exemple lorsqu'il y a une nouvelle loi ou un EMPD et sur lesquels le BCMA est interpellé de manière significative.

Conformément à la réponse à l'observation de la COGES l'année dernière sur l'évaluation des bureaux indépendants<sup>8</sup>, celle-ci se fait sous la forme de bilan devant le BUR, indépendamment de la visite de la COGES.

### *Activités*

La connaissance de l'existence du BCMA par des recherches sur internet (58% des cas et près de 3'000 vues) contribue à l'augmentation des demandes. Cependant, le téléphone demeure le principal canal de contact avec celle-ci.

La progression des nouvelles demandes s'est confirmée en 2019 atteignant le nombre de 516 (261 en 2017 et 474 en 2018). Parmi ces demandes, 342 concernaient les autorités administratives, 37 les autorités judiciaires, 19 impliquaient ces 2 autorités et 118 étaient hors du périmètre prévu par la loi sur la médiation.

L'étude de certains dossiers peut s'étaler sur plusieurs années, phénomène illustré par 75 dossiers de 2018 repris en 2019, débouchant au résultat final de 524 dossiers aboutis en 2019 et 67 à finaliser si possible en 2020.

Le classement des instances concernées par les demandes change quelque peu d'une année à l'autre puisque le Service de la population (SPOP) vient en tête (2<sup>e</sup> en 2018), suivi de l'Administration cantonale des impôts (ACI) (1<sup>re</sup> en 2018), l'Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM) reste en 3<sup>e</sup> position, alors que l'Office des poursuites (OP) arrive en 4<sup>e</sup> position (6<sup>e</sup> précédemment), évolution parallèle au nombre de dépôts de bilan du monde de l'économie.

---

<sup>7</sup> « Registre des fichiers », rapport annuel de la COGES – année 2014, p. 25 ; et « Plan d'action pour que le Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information (PPDI) remplisse les missions fixées par la loi », rapport annuel de la COGES – année 2017, p. 43

<sup>8</sup> Rapport de la COGES – année 2018, p. 15

Faute de temps, 2 des 3 buts du plan stratégique du BCMA, soit la promotion d'une culture de bonne administration et l'optimisation de la communication, n'ont pas pu être concrétisés alors que le 3<sup>e</sup> but, soit l'optimisation du traitement des réclamations est en voie d'accomplissement.

## Groupe Impact (GI)

L'année 2019 a été marquée pour le GI par l'audit réalisé par la Cour des comptes (CC) et son rapport<sup>9</sup> publié en novembre 2019.

Cet audit a permis de confirmer le rôle clé joué par le GI dans la gestion des conflits et la lutte contre le harcèlement au sein des 44 entités (dont l'ACV, l'UNIL et le CHUV) pouvant solliciter le GI. Les contours de ce rôle clé se déclinent dans une politique de prévention, d'information et de formation ainsi que les interventions qui lui sont demandées dans les cas de conflits ou de harcèlement.

Ces conclusions étaient accompagnées par 13 recommandations pour plus de transparence sur le travail du GI et d'efficacité de ses interventions. À la réception du rapport d'audit, la directrice du GI a fait savoir par courrier que les recommandations proposées n'appelaient aucune remarque de sa part.

Le Bureau de la COGES, lors de sa visite annuelle, a passé en revue les points soulevés par la CC, et les mesures envisagées pour y répondre.

Ainsi, concernant les statistiques, une base de données sera implémentée avec l'aide de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) pour connaître, non seulement le volume des différentes activités, mais également d'autres indicateurs comme la typologie des conflits, les motifs de recours au GI ou encore le sexe, l'âge, l'ancienneté des personnes s'adressant au GI.

Un des points importants parmi les recommandations concerne le profil des collaboratrices et collaborateurs du GI. Actuellement, la formation de base est celle de juriste complétée par une formation en *coaching* ou en médiation. La CC recommande, lors de futurs engagements, d'équilibrer l'équipe avec une ou des personnes ayant une formation de base en psychologie. Sans être opposée à cette éventualité, la directrice considère toutefois qu'il convient de prioriser l'aspect juridique de la formation. Pour illustrer cet aspect, la COGES a obtenu un rapport d'investigation anonymisé. La structure du dossier est effectivement assez parallèle à celle d'une audience judiciaire ou d'un compte-rendu d'une décision de justice, d'où la prise de position de la directrice.

Parmi les autres recommandations, la COGES prend acte que la politique de prévention, information et formation sera mieux intégrée dans l'Administration cantonale vaudoise afin qu'à terme l'ensemble des cadres, des collaboratrices et collaborateurs l'ait assimilée. Dans ce but, un groupe de travail est en formation avec d'autres entités que l'Administration cantonale vaudoise. Relevons toutefois qu'actuellement déjà, pour tout nouvel affilié, une séance d'information/formation est imposée une fois pour les cadres et une fois pour les collaboratrices et les collaborateurs.

La révision en cours de la loi sur le personnel (LPers) ainsi que du règlement relatif à la gestion des conflits au travail et à la lutte contre le harcèlement (RCTH) devra permettre en grande partie d'aller dans le sens des autres recommandations.

L'activité du GI peut être considérée comme stable, avec 765 entretiens soit 1 de moins qu'en 2018, 160 nouveaux cas (175 en 2018). Le nombre des analyses du climat de travail (13 en 2019 et 7 en 2018) est le plus élevé de cette décennie.

Les entités affiliées ont suscité 211 entretiens, 6 analyses du climat de travail et 9 présentations.

---

<sup>9</sup> Rapport n° 58 « Audit de la performance (efficacité et efficience) du groupe Impact - Gestion des conflits au travail et lutte contre le harcèlement psychologique et sexuel »

## Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)

### *Préambule*

Lors du discours de clôture de l'année législative 2018-2019, le président du Grand Conseil sortant de charge mentionnait : « Notre parlement est l'un des derniers à ne pas limiter le temps de parole. Il s'agit là d'un privilège à ne pas galvauder. Votre créativité en matière d'interventions parlementaires est à l'image de la terre vaudoise : fertile, généreuse ... ».

L'activité du SGC est en effet fortement influencée par l'activité des député·e·s, comme le montrent les statistiques ci-après, en p. 22.

L'arrivée prochaine de SIEL, dont la mise en œuvre est largement évoquée sous d'autres points de ce rapport<sup>10</sup>, simplifiera grandement la gestion des documents nécessaires à l'activité des député·e·s, et facilitera la recherche de références ou d'interventions similaires. Le futur dépôt informatique d'objets parlementaires modifiera également les habitudes des député·e·s : l'avenir nous dira avec quelle amplitude.

Parmi les faits marquants, relevons :

- deux ateliers de formation organisés par le SGC à l'attention des député·e·s, soit « Gestion d'une séance de commission, procédures, votes et particularités » et « Pourquoi parler sexisme au Grand Conseil ? » ;
- l'attribution de la « Distinction Bois 2019 » au Parlement vaudois pour son nouvel écrivain ;
- l'élargissement des horaires d'ouverture de la Buvette au mercredi et jeudi pour les député·e·s et les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale vaudoise ;
- l'organisation des Assises transfrontalières franco-valdo-genevoises des élu·e·s sur la thématique « Liaisons lacustres et ferroviaires transfrontalières : comment imaginer la future mobilité ? ».

### *Personnel*

L'effectif de 17,8 ETP est inchangé. L'engagement de stagiaires a été renouvelé au sein de la section du Bulletin dans le cadre d'un programme d'insertion et aussi, nouveauté 2019, au sein du secrétariat des commissions parlementaires, en collaboration avec l'UNIL. Il s'agit en principe d'un·e étudiant·e en fin de formation de Master en Sciences politiques.

Une collaboratrice travaillant auparavant exclusivement au Bulletin du Grand Conseil est venue renforcer le secrétariat des commissions parlementaires à un taux de 50%, tout en gardant 20% pour le Bulletin.

Relevons encore la présidence, pour 3 ans, de la Conférence des secrétaires des parlements (Cosec)<sup>11</sup> par le secrétaire général du Grand Conseil vaudois.

### *Secrétariat parlementaire*

À l'heure où le BUR en collaboration avec le Conseil d'État et la CIDROPOL réfléchit à de potentielles mesures pour désengorger la liste des objets en attente de traitement, une des récentes activités demandées au Secrétariat parlementaire est la tenue de statistiques des dépôts d'interventions parlementaires. Le tableau ci-après en donne un aperçu.

---

<sup>10</sup> Voir p. 13 et 111

<sup>11</sup> La COSEC regroupe les secrétaires généraux des Grands Conseils de toute la Suisse

## Dépôts d'interventions parlementaires

Années	Motions	Postulats	Interpellations	Questions orales	Simple questions	Initiatives	Résolutions	Déterminations	Total
2009-2010	33	52	140	75	Non calculé	Non calculé	Non calculé	Non calculé	Non calculé
2010-2011	28	40	125	57	Non calculé	Non calculé	Non calculé	Non calculé	Non calculé
2011-2012	24	48	71	73	Non calculé	Non calculé	Non calculé	Non calculé	Non calculé
2012-2013	22	32	124	69	Non calculé	Non calculé	Non calculé	Non calculé	Non calculé
2013-2014	25	28	128	70	Non calculé	Non calculé	Non calculé	Non calculé	Non calculé
2014-2015	16	43	132	47	14	5	10	Non calculé	267
2015-2016	26	47	139	53	16	7	7	Non calculé	295
2016-2017	15	70	183	75	18	4	16	Non calculé	381
2017-2018	54	65	217	113	22	5	15	9	500
2018-2019	50	72	161	147	21	12	16	15	494
Moyenne	29,30	49,70	142	77,90	18,20	6,60	12,80	12	387,4
Moyenne 1999-2009	30,4	40,4	90,7	78,5					
Moyenne Sur 20 ans	29,85	45,05	116,35	78,2					

Les constats suivants peuvent être tirés :

- la moyenne annuelle des motions déposées sur les 10 dernières années est sensiblement la même que celle calculée sur 20 ans, malgré une forte recrudescence les 2 dernières années ;
- la moyenne annuelle des postulats déposés sur les 10 dernières années est supérieure à celle calculée sur 20 ans, influence due aux 3 dernières années ;
- le nombre des interpellations progresse ostensiblement depuis le début de cette dernière législature ;
- le nombre de questions orales est dans la moyenne des 2 périodes prises en compte, malgré la nette progression des 2 dernières années.

Comparer la moyenne des 10 dernières années et celles de 20 dernières permet d'une part de voir l'évolution sur 2 décennies et d'autre part de lisser les pics de fin et de début de législatures.

La comparaison des moyennes montre une stabilité dans le dépôt des motions, postulats et questions orales. Seules celles des interpellations varient à la hausse de façon marquée, particulièrement sur les 3 dernières années.

La lecture des statistiques ci-dessus n'apporte qu'une réponse très partielle au problème de la longue liste des objets parlementaires en attente de traitement.

### *Secrétariat des commissions parlementaires*

Le nombre de désignations de commissions par le BUR est relativement stable, soit 179 en 2018-2019 contre 176 pour 2017-2018. Parmi ces 179 désignations, 93 ont été attribuées à des commissions ad'hoc, 67 à des commissions thématiques et 19 à des commissions de surveillance.

Si la plupart des sujets soumis aux commissions sont de calibre 1, soit avec des prestations de base (réservation d'une salle, prise de notes, relecture et mise en forme du rapport), rappelons d'une part qu'une analyse effectuée en 2018 concluait à un ratio moyen de 11 heures consacrées par la ou le secrétaire pour 1 heure de séance, et d'autre part mentionnons la complexité ou les aspects fortement politisés de certains sujets, induisant un travail au-delà du calibre initial de l'objet. À titre

d'exemple, en 2019, la thématique de la santé bucco-dentaire a généré 11 séances et 33,5 heures de discussion, la loi Uber a conduit à 6 séances pour près de 15 heures de discussions, ou encore la loi sur les ressources naturelles du sous-sol avec 5 séances, 8 auditions pour plus de 10 heures de séance.

Les chiffres 2018-2019 du nombre de séances et du nombre d'heures de séance montrent l'importance prise par les commissions thématiques. Sur 274 séances, toutes commissions confondues, 165 relevaient de commissions instituées (60%) et donc 109 pour les commissions ad'hoc (40%).

En nombre d'heures consacrées, l'écart est encore plus important, soit 395 heures pour les commissions thématiques et 170 heures pour les commissions ad'hoc.

La COFIN détient la palme, tant en nombre de séances (25) et qu'en heures de séances (65). Le rapport du SGC consacre d'ailleurs un chapitre au fonctionnement et au travail de cette commission.

### *Bulletin du Grand Conseil*

Selon les mots du responsable du Bulletin du Grand Conseil, si les propos des séances en plénum du Grand Conseil peuvent s'apparenter à une prise notes de séance ou à un verbatim, le travail de rédaction du bulletin est le résultat d'une écriture subtile, faite d'équilibre entre le respect du style oratoire des député·e·s et les exigences d'une langue fluide et précise. Cet effort se traduit plus ou moins par le même ratio que pour le travail des secrétaires de commissions parlementaires, soit 1 heure de séance pour 11 heures de rédaction en moyenne. Ce ratio diminue d'autant si les député·e·s intervenant en plénum transmettent au Bulletin les textes lus en séances.

Relevons que lors de l'envoi du texte aux député·e·s pour accord (article 149 alinéa 1 de la LGC), 1 député·e sur 6 répond à la demande d'approbation. Les demandes vont de la virgule à la tournure de phrase. Si la demande dépasse l'aspect stylistique, le secrétaire général joue le rôle d'arbitre.

Actuellement, malgré la recrudescence de dépôts d'objets parlementaires, le calendrier suivant est en principe assuré : 15 jours après la tenue des débats, une version provisoire du bulletin est mise à disposition sur internet. Après le délai imparti aux député·e·s concerné·e·s pour approbation, 8 séances définitives sont assemblées pour confectionner un tome du bulletin et en parallèle un autre tome avec les textes du Conseil d'État. S'ensuit la mise en consultation sur la plateforme Scriptorum, travail important pour générer les signets interactifs et référencés permettant l'accès individualisé à chaque séance.

## **Collaborations**

La COGES et la COFIN collaborent régulièrement. En 2019, outre l'étude transversale mentionnée précédemment consacrée à l'analyse de l'utilisation des cartes bancaires, des téléphones portables, des déplacements et de la gestion des places de parcs, la suite des investigations sur le dossier S3 s'est poursuivie en collaboration avec les 2 commissaires de la COFIN en charge du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) qui avait participé à ce travail dès le départ.

Les rencontres trimestrielles entre la Commission des visiteurs de Grand Conseil (CVGC) ont également perduré et démontrent à chaque fois leur pertinence et leur nécessité (coordination des agendas, transmission d'informations, regard croisé, etc.)

À noter aussi qu'à l'interne de la COGES, la collaboration est profitable. Ainsi, des visites communes entre sous-commissions COGES sont avantageusement effectuées, à l'instar des sous-commissions DIS et DFIRE quant à l'entretien et l'avenir des prisons.

## **Journée d'étude de la COGES dans le district de Nyon**

Cette journée a eu lieu le 15 novembre en présence du préfet du district, organisateur de la journée en collaboration avec la commissaire COGES issue dudit district.

Nous tenons à remercier ces 2 personnes ainsi que toutes celles qui nous ont accueillis au long de cette journée.

### *Le Vaud, Zoo de La Garenne*

Au cours d'une visite bucolique du zoo, le président de la Fondation, la syndique du lieu ainsi que le directeur du zoo ont démontré l'utilité de l'appui financier de l'État.

### *Vinzel, EnergieÔ*

Reçue par la syndique de Vinzel, la COGES a bénéficié d'une présentation très détaillée de l'état d'avancement des études du projet de géothermie EnergieÔ La Côte par son président et son directeur.

### *Luins, Domaine des Sieurs, domaine du député M. Sordet*

Joignant l'utile à l'agréable, cette rencontre a permis à la COGES d'aborder les problèmes actuels des vigneronnes et vignerons ; obsolescence du monocépage, impératif d'une haute qualité constante, écoulement des stocks, etc.

### *Gland, Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) « Pause déj », collège des Perrerets*

En partageant le même repas que les enfants, la municipale en charge de l'accueil de l'enfance, jeunesse et écoles a décrit le large périmètre de l'accueil parascolaire de la Commune de Gland et de ses besoins grandissants, corollaire de la poussée démographique de cette ville.

### *Founex-Mies, visite du chantier de la RCI*

La COGES a été accueillie par 2 membres de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Elle a pu constater la volonté affichée de ralentir le trafic par un net rétrécissement de la chaussée réservée au trafic automobile permettant ainsi de créer des espaces pour la mobilité douce.

### *Nyon, Association Région Nyon*

Le président du comité de direction, accompagné de 2 collègues et du secrétaire général, a détaillé le fonctionnement, la structure, les objectifs et les limites du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN). Ce dispositif solidaire est unique dans le canton.

### *Nyon, Musée romain*

La COGES et quelques député·e·s du district ont été accueilli·e·s par une délégation municipale de Nyon dans le bel écrin du Musée romain.

## **Procédure vaudoise pour l'application de la loi fédérale sur le renseignement (LRens) : surveillance parlementaire**

### *Préambule*

La LRens est entrée en vigueur le 25 septembre 2017. Si elle a considérablement étendu les compétences du Service de renseignement de la Confédération (SRC), parallèlement, elle a étoffé la surveillance sur les services de renseignement.

Le législateur fédéral a mis en place un système de surveillance complexe de l'exécution de la LRens par la Confédération et les cantons. L'activité des organes d'exécution cantonaux est soumise à la haute surveillance des parlements cantonaux et, pour partie, à celle de la Délégation des commissions de gestions fédérales (DélCdG).

La LRens prévoit à son article 81 alinéa 2 que « les autorités de surveillance parlementaires cantonales peuvent contrôler l'exécution des mesures visées à l'article 85, alinéa 1 ». Ce dernier mentionne que « Les cantons recherchent et traitent spontanément ou sur mandat spécifique du SRC, les informations visées à l'article 6, alinéa 1 lettre a. À cet effet, les autorités d'exécution cantonales peuvent mettre en œuvre de manière autonome les mesures de recherche non soumises à utilisations visées aux articles 13 à 15, 19, 20, 23 et 25. ». L'article 6 alinéa 1 lettre a décrit les tâches du SRC.

### *Mise en œuvre de la procédure dans le domaine de la LRens*

Afin d'informer les commissions de surveillance cantonales de ce qui était attendu d'elles suite à l'entrée en vigueur de la LRens, ces dernières ont été invitées par la DélCdG à envoyer une délégation par canton afin de participer à une séance de travail. Cette séance a eu lieu le 26 février 2019 au Palais fédéral à Berne. Le canton de Vaud était représenté par 3 membres de la COGES, une membre de la COFIN et une membre de la CHSTC<sup>12</sup>.

Il a été demandé aux cantons d'établir une procédure afin de pouvoir exercer les tâches de la surveillance qui leur sont dévolues au titre de la LRens. À cet effet, divers documents leur ont été remis (loi et ordonnances et comptes-rendus des interventions de la DélCdG).

Dans le canton de Vaud, la COGES a averti tant la présidente du Conseil d'État que la cheffe du DIS du contenu de cette séance. Une séance ultérieure en juin 2019 a eu lieu réunissant le secrétaire général du DIS qui est en charge du service de renseignement cantonal en sa qualité d'autorité hiérarchique (article 82, alinéa 2 LRens), la sous-commission en charge du DIS et 2 membres de la COGES présents à Berne le 26 février 2019<sup>13</sup>. Une deuxième rencontre a eu lieu en novembre 2019.

Le secrétaire général du DIS a informé la COGES qu'il effectue une visite annuelle au service de renseignement cantonal. À l'ordre du jour est inscrite une discussion d'une part sur les dossiers relevant de la LRens qui commencent au niveau cantonal, puis sont transmis au SRC, et d'autre part sur les dossiers qui sont directement demandés par le SRC. Il établit ensuite un rapport pour la cheffe du département avec copie au chef de l'Autorité de surveillance indépendante (AS Rens) à Berne, au SRC et au commandant de la police cantonale.

Dans les cantons, peu ont déjà institué une procédure (BS, BL et BE), les autres s'organisent. Pour le canton de Vaud, une délégation de la COGES avec un secret de fonction renforcé, rencontrera une fois par an, accompagnée par le secrétaire général du DIS, le représentant de l'AS-Rens pour prendre connaissance des conclusions du rapport et en discuter. Un compte-rendu figurera annuellement dans le rapport général de la COGES dès 2020. Pour 2019, ce compte-rendu demeure descriptif, car la procédure est nouvelle.

### **Conclusion**

Le Bureau de la Commission de gestion formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, le bureau de la Commission de gestion propose au Grand Conseil d'accepter la gestion des entités mentionnées ci-avant pour l'année 2019.

---

<sup>12</sup> Mmes Amélie Cherbuin (COFIN), Isabelle Freymond, Catherine Labouchère (COGES), Mme Rebecca Joly (CHSTC) et M. Denis Rubattel (COGES)

<sup>13</sup> Mmes Catherine Labouchère et Monique Ryf, MM. Claude Matter et Denis Rubattel

## DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DTE)

**M. Jean-François Chapuisat, rapporteur** : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département du territoire et de l'environnement (DTE) pour l'exercice 2019 était composée de MM. Jean-François Chapuisat et Yvan Luccarini.

### Introduction

Le DTE est orienté vers la préservation du territoire afin d'y permettre un développement harmonieux des activités humaines. Il veille également à préserver l'environnement, à gérer durablement les ressources naturelles et à promouvoir les énergies renouvelables. Il conduit, par ailleurs, une politique active en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le département est composé des entités suivantes :

- Secrétariat général (SG-DTE)
  - Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)
  - Unité de développement durable (UDD)
- Direction générale de l'environnement (DGE), composée de 3 directions aux finalités distinctes :
  - Direction de l'énergie (DGE-DIREN)
  - Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE-DIREV)
  - Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA)
- Service des automobiles et de la navigation (SAN)
- Service du développement territorial (SDT)

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur très bon accueil, le temps accordé et la qualité des présentations et des renseignements fournis.

### Secrétariat général (SG-DTE)

La sous-commission a rencontré le secrétaire général ad intérim ainsi que le responsable de l'Unité financière du département.

Le SG-DTE a traversé une période plutôt mouvementée avec une cheffe de département en campagne pour les élections fédérales, le départ subit du secrétaire général et une suppléance à la tête du département pendant plusieurs mois dans l'attente de l'élection complémentaire au Conseil d'État. À cela s'ajoute la recomposition du département début 2020 avec notamment le départ de la DGE et l'arrivée du Service des communes et du logement (SCL) avec des dossiers tels que la péréquation, les révisions de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et de la loi sur les communes (LC), ou encore l'application de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) dans le canton où la pénurie de logements est très forte.

#### *Campagne électorale de la cheffe de département*

La période de campagne électorale de l'ancienne cheffe de département avait été thématifiée très tôt au sein du SG-DTE puisque sa survenance était connue dès 2017 déjà. L'accent a été mis sur une stricte séparation des activités électorales et de celles de cheffe de département afin de dissiper toute crainte liée à un usage abusif de la fonction pour la campagne électorale. De plus, en association étroite avec la collaboratrice personnelle de la conseillère d'État, une méthode rigoureuse a été mise en place pour une stricte séparation des notes de frais, celles étant liées à la campagne ne devant en aucun cas être supportées par l'État. Enfin, la sous-commission a été informée que la cheffe de département n'a bénéficié d'aucune autre ressource du département dans le cadre de l'organisation de sa campagne électorale.

### *Départ du secrétaire général*

Malgré le départ précipité du secrétaire général et donc de l'amputation d'un ETP, le SG-DTE est arrivé à maintenir la qualité de ses prestations et n'a pas accumulé de retard notable dans le traitement des dossiers en cours, notamment en regard des nombreux objets liés à la DGE.

Un changement de paradigme dans le style de conduite a été opéré. Il est aujourd'hui plus transversal et participatif, ce qui a eu comme conséquences positives immédiates d'améliorer notablement le moral des collaboratrices et des collaborateurs du SG-DTE qui semblent avoir « retrouvé le sourire ».

### **Unité de développement durable (UDD)**

La sous-commission a effectué une visite de cette unité stratégique pour rencontrer le nouveau directeur qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'UDD est un centre de compétences, de ressources et d'appui pour les services cantonaux. Elle compte 2,6 ETP ainsi que 1,8 ETP auxiliaire qui est repris sur le fonctionnement du SG-DTE auquel l'UDD est directement rattachée.

La mission principale de l'UDD consiste à mettre en perspective l'action de l'État avec les objectifs de l'Agenda 2030. Jusqu'à maintenant, l'unité était organisée comme un guichet unique concernant toutes les questions en rapport avec le développement durable. La mise en perspective du potentiel de transformation au sein de l'État et des ressources tant humaines que financières à disposition de l'UDD a amené cette unité à opérer un virage à 180 degrés dans ses activités. Notamment, l'unité s'est concentrée sur l'accompagnement de tous les services de l'État à initier des démarches en faveur du développement durable. Il s'agit principalement de susciter l'envie et de proposer des outils adéquats, plutôt que d'accomplir le travail pour les services.

La traduction des objectifs de l'Agenda 2030 en termes de politiques publiques pour chaque département est en cours de construction et devrait voir le jour d'ici novembre 2020. Il s'agit d'identifier ce qui se fait, ce qui peut être adapté et ce qui peut être fait.

La sous-commission suivra attentivement l'avancement de ces démarches ainsi que l'intérêt qu'elles suscitent au sein des différentes entités de l'État.

## **Direction générale de l'environnement (DGE)**

### **Direction de l'énergie (DGE-DIREN)**

#### *Programme Bâtiments*

Pour bénéficier de subventions dans le cadre du Programme Bâtiments, les 6 étapes suivantes sont nécessaires :

1. réaliser un audit énergétique ;
2. demander des offres ;
3. faire la demande de subvention ;
4. attendre la décision d'octroi ;
5. lancer les travaux ;
6. annoncer la fin des travaux.

Toutes les annexes requises doivent être jointes à la demande. La DIREN peut demander des justificatifs complémentaires et procéder à des vérifications et des visites de contrôles. L'avis d'achèvement des travaux est donc la dernière étape du processus de subvention.

La sous-commission a participé à l'une des démarches de contrôle d'exécution qui fait suite à l'octroi d'un soutien financier du Canton dans le cadre du Programme Bâtiments. Elle était accompagnée d'un ingénieur HES en génie thermique et d'un ingénieur en technique de l'environnement et de l'énergie, tous deux collaborateurs de la DIREN.

La première visite a eu lieu à Corseaux. Il s'agissait de contrôler l'installation d'une pompe à chaleur saumure/eau dans une villa individuelle. Cette visite a permis de constater que les travaux et l'installation ont été réalisés conformément au dossier. Toutefois, l'un des collaborateurs de la DIREN a découvert qu'une chambre de visite située devant un garage, contenant des vannes et des appareils de contrôle et de mesure de l'installation, était inondée, ce qui peut détériorer le matériel. Sans conséquence par rapport au dossier, cette observation sera utile au propriétaire pour remédier à cette situation.

La seconde visite a eu lieu à La Tour-de-Peilz, pour le contrôle d'une installation solaire thermique dans un petit immeuble en Propriété par étage (PPE). Là encore, la visite a permis de constater que les travaux ont été réalisés conformément au dossier. En montant sur le toit de l'immeuble, nous avons remarqué que l'isolation des tuyaux partant des panneaux solaires se faisait « attaquer » par les oiseaux. Ce fait ne remet d'aucune façon en question le versement des subventions, mais cette observation, qui n'aurait sans doute pas eu lieu sans une visite, permettra à la PPE de prendre des mesures pour assurer à long terme le bon fonctionnement de son installation.

Ces visites ne sont de loin pas systématiques. Dans la plupart des cas, elles sont effectuées par tirage au sort et ne représentent que quelques pour cent de tous les dossiers.

La sous-commission a encore eu accès, pour étude, à 2 dossiers complets de demande de subvention. Elle a pu se rendre compte du respect des procédures.

#### *Fonctionnement de la Direction de l'énergie (DIREN)*

La mise en place de l'approche matricielle se poursuit avec succès. Des lettres de missions ont été créées pour les 3 divisions. Deux recrutements ont été réalisés : un sociologue statisticien et un spécialiste des indicateurs énergétiques. La volonté de décloisonner les différentes divisions est clairement exprimée. La flexibilisation du travail et le télétravail sont encouragés. Une récente enquête révèle un taux de satisfaction très élevé.

#### *Informatique*

La DGE est une grande utilisatrice du logiciel Lotus Note®, notamment pour des programmes liés à l'octroi et aux paiements des subventions. Or, l'abandon de Lotus Note® par l'État de Vaud est programmé pour 2020. Il est visiblement possible de continuer à l'utiliser quelque temps en payant des licences, mais la maintenance n'est plus correctement assurée. Il peut donc y avoir un risque en cas de problèmes informatiques. La gestion des subventions liées au Programme Bâtiments n'échappe pas à cette remarque. La DGE prévoit un certain nombre d'EMPD pour remédier à ce problème.

#### **Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE-DIREV)**

La sous-commission a suivi l'avancement du plan cantonal des micropolluants, un point de situation sur l'élaboration du Plan climat vaudois a également été discuté.

#### *Visite de la station d'épuration des eaux usées (STEP) de Penthaz*

La sous-commission a visité la STEP de Penthaz inaugurée en 2018, première STEP vaudoise et de Suisse romande à traiter les micropolluants conformément à la nouvelle loi fédérale sur la protection des eaux et à la planification cantonale, entrées en vigueur en 2016. L'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées (AIEE) collecte les eaux usées de Cossonay, Penthalaz, Penthaz, Daillens, Bettens, Bournens et Sullens. L'AIEE est dirigée par un comité de direction composé de 3 membres et d'un secrétaire comptable. Le conseil intercommunal de l'AIEE composé de conseillères et conseillers communaux ainsi que de municipales et municipaux des 7 communes ratifie les décisions du comité de direction. L'exploitation de la STEP est assurée par 2 opérateurs (2 ETP).

### *Traitement « conventionnel » des eaux usées*

La STEP traite annuellement, en moyenne, 1,5 million de mètres cubes d'eaux usées. Ces eaux sont dégrillées pour enlever les gros déchets. Ces déchets sont lavés et compactés, puis brûlés dans les usines d'incinération des ordures ménagères. Ensuite, avant de traverser la STEP, les eaux passent au travers d'un tamis de 3 mm. Les déchets sont également incinérés. Le sable contenu dans les eaux usées est piégé dans un dessableur et ensuite lavé pour éliminer les matières organiques. L'eau entre dans 1 des 2 bassins de décantation primaire pour permettre aux boues en suspension de se déposer avant d'entrer dans les bassins d'aération. Du chlorure ferrique est alors injecté pour précipiter les phosphates. Dans ces bassins d'aération sont cultivées, en suspension dans un milieu liquide aéré mécaniquement, des bactéries qui réalisent l'épuration biologique des eaux usées. L'azote est traité dans la seconde partie de ces bassins. Puis l'eau est finalement dirigée dans le décanteur secondaire, dernière étape du traitement « conventionnel ». L'eau se calme et les boues se déposent au fond du bassin par gravité. Avant le traitement des micropolluants, les eaux sont filtrées pour enlever un maximum de matières en suspension. Par débit normal, une goutte d'eau met 48 heures pour traverser la STEP.

Les boues récoltées dans le processus d'épuration sont épaissies sur une table d'égouttage puis chauffées à 37°C avant d'entrer dans un digesteur. Le temps de séjour des boues dans le digesteur est de 25 jours. La digestion élimine environ 60% de la matière organique et produit du biogaz, stocké dans un gazomètre avant d'être traité et injecté dans le réseau de gaz naturel. Les boues digérées sont déshydratées par pressage dans une vis sans fin à noyau conique, puis stockées avant d'être transportées vers des fours incinérateurs.

### *Traitement et élimination des micropolluants*

La STEP est équipée de 2 réacteurs en béton : ce sont des cuves carrées de 4 m de côté et de 8 m de hauteur. L'eau arrivant des bassins de décantation est introduite au bas des réacteurs via des diffuseurs. Sur les diffuseurs se superposent 2 couches de graviers, l'une grossière, l'autre plus fine. Le but de ces graviers est, d'une part, de diffuser l'eau uniformément sur la surface du réacteur et, d'autre part, de filtrer l'eau. Un lavage mensuel nettoie ces graviers. Sur ces derniers se trouvent 8 tonnes de charbon actif en micro-grain (CAG) dans chaque réacteur, c'est dans cette zone que l'absorption des micropolluants se réalise. Le charbon actif est un carbone microporeux possédant une très grande surface spécifique pouvant aller de 500 à 1500 m<sup>2</sup>/g. Les micropolluants se fixent par adsorption sur la surface du CAG grâce à différentes forces.

L'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux) a désigné 12 molécules traceuses pour le contrôle de l'abattement des micropolluants. Ces molécules sont les suivantes : Amisulpride (antidépresseur) ; Benzotriazole (antirouille) ; Candésartan (hypertension) ; Carbamazépine (antiépileptique) ; Citalopram (antidépresseur) ; Clarithromycine (antibiotique) ; Diclofénac (anti-inflammatoire) ; Hydrochlorothiazide (hypertension) ; Irbésartan (hypertension) ; Methylbenzotriazole (antirouille) ; Metoprolol (bêtabloquant) ; Venlafaxin (antidépresseur). L'abattement de la STEP sur les 12 molécules traceuses est de 87,9%, sans traitement, la STEP n'abattait que le 21% des micropolluants.

Le traitement des micropolluants de la STEP de Penthaz est exemplaire pour les dizaines de STEP qui devront s'équiper d'un tel matériel de traitement dans les prochaines années. Plus de 3 millions de francs ont été dépensés actuellement sur le crédit-cadre de 80 millions voté en janvier 2016 par le Grand Conseil et destiné à financer les mesures de lutte contre les micropolluants dans les STEP vaudoises.

### *Station d'épuration des eaux usées (STEP) de Jaquetan, à Roche*

Des analyses de micropolluants ont été effectuées par la DIREV dans la STEP de Jaquetan, à Roche, avant la mise en exploitation de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC), afin d'obtenir des valeurs initiales de référence.

Les analyses après la mise en service de l'HRC sont en cours et une comparaison avec les valeurs initiales n'est donc pas encore possible au moment de l'écriture de ce rapport. La sous-commission suivra très attentivement ce dossier en 2020.

### *Plan climat*

La Conception cantonale de l'énergie (CoCEn) a été adoptée par le Conseil d'État le 19 juin 2019. Il s'agit d'un document stratégique par lequel le Conseil d'État pose les bases de la politique énergétique qu'il entend développer, en tenant compte des orientations découlant de la politique énergétique fédérale.

Le 24 septembre 2019, le Conseil d'État annonçait par communiqué de presse avoir adopté le Plan d'action Biodiversité. Ce plan d'action traduit au niveau cantonal les objectifs de la Stratégie Biodiversité de la Confédération. Il précise les actions à mener et les cibles à atteindre par les différents services de l'État d'ici 2030.

Depuis janvier 2019, en Suisse et ailleurs en Europe, les jeunes (et les moins jeunes) se mobilisent suite à l'appel de la jeune Suédoise Greta Thunberg pour lutter contre le réchauffement climatique. Le Conseil d'État a décidé d'intégrer ces jeunes dans la construction du Plan climat vaudois. Pour ce faire, des ateliers réunissant 2 représentant·e·s de la Grève du climat, 2 représentant·e·s de Smile for Future et 2 représentant·e·s de la Commission de jeunes (CDJ) du Canton de Vaud ainsi que certains services du canton ont été organisés.

À l'heure des visites de la sous-commission, le Plan climat représente 180 propositions à développer et coordonner, certaines mesures étant transverses à plusieurs entités de l'État, et traiter dans d'autres démarches hors du périmètre climat. La plus grande part du travail consiste en l'évaluation des mesures selon leur efficacité, leur coût et leur difficulté de mise en œuvre. Par exemple, une mesure peu coûteuse et facile à mettre en œuvre est l'abaissement de la limitation de vitesse à 80 km/h sur les autoroutes.

### **Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA)**

La sous-commission a effectué 2 visites : une première pour faire le point sur l'entrée en vigueur de la loi sur les ressources naturelles du sous-sol (LRNSS) et une seconde concernant le programme des subventions et le travail des cantonnières et cantonniers de la Division ressources en eau et économie hydraulique (DGE-EAU).

#### *Loi sur les ressources naturelles du sous-sol (LRNSS)*

La nouvelle LRNSS est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019. Son règlement d'application devrait bientôt être adopté, sachant qu'un projet a été soumis au Conseil d'État en date du 18 décembre 2019.

Dans le cadre du budget 2020, un poste supplémentaire consacré à la mise en œuvre de la géothermie dans le canton a été créé au sein de la DIRNA.

Deux projets géothermiques sont en cours d'autorisation pour un passage en exploitation :

- EnergieÔ La Côte, dans les régions de Nyon, Aubonne, Etoy, Gland et Vinzel, est le premier site de forage pour de la géothermie de moyenne profondeur ([www.energeo.ch/energeo-vinzel](http://www.energeo.ch/energeo-vinzel));
- AGEPP (*Alpine Geothermal Power Production*) à Lavey-les-Bains qui constitue le premier projet suisse de géothermie hydrothermale visant à produire électricité et chaleur ([www.agepp.ch](http://www.agepp.ch)).

Ces 2 projets n'ont, pour l'instant, pas suscité d'opposition et bénéficient du soutien de la Confédération, notamment car ils s'inscrivent dans la Stratégie énergétique 2050.

À ce stade, les points importants qui sont surveillés et contrôlés en vue d'une autorisation d'exploitation sont : la maîtrise des venues de gaz, la surveillance hydrologique, les plans de gestion des eaux et des déchets ainsi que la surveillance sismique qui fait l'objet d'une convention avec le Service sismologique suisse.

### *Distribution des subventions*

La DIRNA gère en interne les demandes et l'attribution des subventions, tant la part cantonale que fédérale, pour ses différentes divisions : Ressources en eau et économie hydraulique (DGE-EAU) ; Géologie, sols et déchets (DGE-GEODE) ; Biodiversité et paysage (DGE-BIODIV) ; Inspection cantonale des forêts (DGE-FORET) ; Unité des dangers naturels (UDN).

Cette gestion a été développée sur Lotus Note® dont l'abandon au sein des services de l'État a été annoncé en 2018. Si l'on imagine les nombreux processus à mettre en place tant sur le plan informatique qu'institutionnel avant d'arriver à un nouveau système parfaitement fonctionnel qui prenne en compte les spécificités de cette direction, il y a lieu de s'en inquiéter dès aujourd'hui. Il existe certes la possibilité de prolonger quelques années les licences de Lotus Note®. Toutefois, le développement de nouvelles fonctions ne sera plus possible, le coût de la transition sera plus important et la sécurité des données pourrait être compromise.

#### *1<sup>re</sup> observation*

#### ***Quel avenir pour la gestion des subventions ?***

*L'entier du système de gestion des subventions de la Direction des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA) s'appuie sur le logiciel Lotus Note® dont l'abandon est d'ores et déjà programmé en 2020. Le développement d'un nouveau système adapté aux spécificités de cette direction risque de prendre plusieurs années. Dès lors, il y a lieu de s'inquiéter du bon déroulement de cette tâche régaliennne dans l'intervalle.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et dans quel délai, afin de s'assurer de la pérennité du système de gestion des subventions au sein de la DIRNA.*

#### ***Division ressources en eau et économie hydraulique (DGE-Eau)***

La section en charge de l'entretien des lacs et des cours d'eau de la DGE-EAU est divisée en 4 secteurs : Yverdon-les-Bains, Payerne, Morges et Aigle. Chaque secteur possède son propre site administratif et un ou plusieurs sites pour la partie atelier, matériel et infrastructures pour les collaboratrices et les collaborateurs (notamment vestiaire, douche et cuisine). Dans l'ensemble du canton, cette section compte environ 50 collaboratrices et collaborateurs qui travaillent sur le terrain.

#### *Secteur de Payerne*

La sous-commission a d'abord visité le secteur de Payerne qui prend en charge environ 100 kilomètres de cours d'eau. La nature du travail des cantonnières et des cantonniers est variable en fonction de la période de l'année : travaux forestiers en collaboration avec les agricultrices et les agriculteurs, petits travaux de génie civil pour le maintien des talus, foins entre les mois de juin et août et enfin tâches d'élagage. Les relations avec les communes notamment pour l'entretien des cours d'eau non corrigés (de compétence communale) et la police des eaux (gestion des ports) sont assurées, quant à elles, par la ou le chef·fe de secteur.

Toujours dans ce secteur, la sous-commission a pu visiter l'ensemble des infrastructures, notamment celles destinées aux collaboratrices et collaborateurs, en cours de rénovation. Ce bâtiment récupéré d'un autre site est en effet en travaux et offrira, dès le mois d'avril 2020, un espace chauffé abritant notamment des vestiaires avec une armoire chauffante pour le séchage des habits, des douches et une petite cuisine pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du site. Ce projet est complété par une petite STEP locale.

### **Remarque**

*La sous-commission souligne que cette amélioration notable des conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs du site de Payerne pour un budget de l'ordre de 400'000 francs a tout de même nécessité 5 ans de procédure et que l'entier des coûts de construction et de rénovation a dû être supporté par le budget de fonctionnement de la DIRNA.*

### *Secteur d'Yverdon-les-Bains*

Dans la foulée de cette première visite de terrain, la sous-commission s'est rendue dans le secteur d'Yverdon-les-Bains sur le site de Chavornay. Le chef de secteur adjoint et le chef d'équipe du site nous ont fait faire le tour des infrastructures. Le matériel, notamment les différentes machines, ne sont pas situées sur le même site pour des raisons évidentes de manque de place. De plus, les locaux, se trouvant le long de la route cantonale Chavornay-Orbe, leur accès avec des véhicules agricoles est particulièrement périlleux, notamment aux heures de pointe où la densité et la vitesse de circulation sont très élevées.

Concernant la partie des locaux destinée au personnel du secteur, la sous-commission a été choquée par les conditions particulièrement précaires des vestiaires, cuisine et sanitaires. Ce n'est probablement que grâce à la débrouille des collaboratrices et collaborateurs que ces espaces ne peuvent pas être qualifiés d'insalubres ! Les conditions de travail des cantonnières et des cantonniers peuvent être particulièrement rudes, tant physiquement que selon les conditions météorologiques. Il nous semble dès lors primordial qu'un peu de répit leur soit possible pour la pause de midi, pour sécher leurs habits, pour bénéficier d'un minimum de confort, pour prendre une douche chaude et pour se rendre aux toilettes. La situation actuelle sur le site de Chavornay est indigne d'un employeur public qui se doit d'être exemplaire ; elle devrait être corrigée sans délai.

Une solution semble se dessiner sur un autre site du secteur, proche des Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO) et que la sous-commission a également visité. Il y a, pour l'instant, un dépôt pour des machines et une parcelle attenante libre qui devrait permettre de rassembler toutes les activités et le matériel du secteur sur un même site. Si ce projet semble tout à fait réaliste, la sous-commission s'inquiète toutefois des probables années nécessaires à sa concrétisation et recommande que des mesures immédiates soient prises dans l'intervalle.

### *2<sup>e</sup> observation*

#### ***Le Conseil d'État a-t-il oublié ses cantonnières et ses cantonniers ?***

*Les locaux destinés aux cantonnières et aux cantonniers entre autres sur le site de Chavornay (secteur Yverdon-les-Bains) sont particulièrement précaires et n'offrent pas de conditions de travail dignes aux collaboratrices et collaborateurs du secteur. En effet, les sanitaires sont en piteux état, le chauffage est bricolé avec des systèmes électriques, le séchage des habits est organisé au-dessus d'un vétuste poêle à bois et l'espace de pause est inadéquat.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et dans quel délai, afin de remédier aux conditions de travail précaires des cantonnières et des cantonniers, notamment sur le site de Chavornay.*

### **Service des automobiles et de la navigation (SAN)**

Le chef du SAN a renseigné la sous-commission concernant une enquête de satisfaction de la clientèle réalisée par la société *M.I.S Trend*. La satisfaction clientèle est globalement en hausse et 2 points d'amélioration sont identifiés, premièrement concernant l'accueil aux examens de conduite, et deuxièmement quant au temps d'attente aux guichets pour lequel l'objectif fixé est de 90% d'attente se situant en dessous de 2 minutes.

L'avant-projet de révision de la loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (LTVB) a été présenté au Conseil d'État le 13 novembre 2019, avant de faire l'objet d'une consultation. Le projet s'avère complexe, la taxe représente 254 millions de francs. Il intègre 3 interventions parlementaires, soit :

- la motion transformée en postulat Pierre Volet et consorts « Pour une taxe raisonnable et concurrentielle » (18\_MOT\_021) ;
- la motion Sabine Glauser Krug et consorts « Taxe sur les moteurs de bateaux destinés à la pêche professionnelle » (18\_MOT045) ;
- la motion Arnaud Bouverat « Taxe automobile : stop à la taxation de la mobilité réduite ! » (19\_MOT\_101).

L'État souhaite inciter à utiliser des véhicules plus propres sans toucher l'aspect concurrentiel des entreprises et en tenant compte de la composante sociale de la question. La révision de la LTVB devrait être traitée par le Grand Conseil dans le courant 2020, pour une introduction en 2022. Les émissions de CO<sub>2</sub> pour les voitures de tourisme nouvellement immatriculées en Suisse ne devaient en moyenne pas dépasser 130g de CO<sub>2</sub> par km jusqu'à la fin 2019. Dès 2020, cette valeur cible passe à 95g de CO<sub>2</sub> par km.

En ce qui concerne le déménagement du SAN, le début des travaux des nouveaux locaux est planifié pour 2022. Le budget provisoire, bloqué actuellement, est de 41 millions de francs, en attente du crédit d'étude de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP). Le projet permettra à terme une économie annuelle dans le fonctionnement du SAN estimée entre 1 et 1,5 million de francs. La situation actuelle présente 2 problèmes : malgré l'optimisation des surfaces, le manque de place se fait sentir, et il devient de plus en plus difficile de travailler en toute sécurité.

Deux gros projets informatiques sont en cours. Le projet zéro papier, qui passe par la dématérialisation du courrier. Ce projet permettra le télétravail, qui est pris en compte dans l'aménagement du nouveau bâtiment. Le second projet, VEA, est une application allemande pour les tablettes des expert·e·s. Cela leur offrira davantage de souplesse dans la réalisation de leurs tâches.

## **Service du développement territorial (SDT)**

La sous-commission s'est intéressée à l'avancement des révisions des Plans d'affectation (PA) communaux ainsi qu'au système de gestion des zones d'activités (ZDA) mis en place par le Canton. La question d'un premier bilan de la mise en place du nomadisme et du télétravail a également été abordée. Enfin, la sous-commission a suivi 2 juristes du SDT lors d'un contrôle d'une construction illicite hors zone à bâtir.

### *Plans d'affectation (PA) communaux*

Le jour de la visite au SDT, 219 communes (sur 308) avaient entamé un processus de révision complète de leur PA. Si l'on prend uniquement en considération les 169 communes qui ont une obligation légale de révision, on constate que seules 9 d'entre elles n'avaient pas encore déposé de dossier. Enfin, sur les 219 projets en cours, 171 avaient fait l'objet d'une demande de subvention cantonale.

Le traitement de ces dossiers peut s'effectuer sans évolution significative des ETP au sein du SDT. Cela a été rendu possible notamment par un changement de paradigme dans le traitement des dossiers. La commune dépose dans un premier temps un projet d'intention qui fait l'objet d'un examen préliminaire par le SDT dans un délai de 3 mois. Dans les cas de peu d'importance, le service peut décider que l'examen préliminaire vaut examen préalable. Dans les autres cas, un unique examen préalable est encore effectué suite à l'élaboration du plan définitif par la commune. Le travail du SDT s'arrête là puisque, rappelons-le, celui-ci transmet uniquement un avis, la décision finale appartenant au département.

À noter que la gestion informatique des dossiers est réalisée avec les moyens actuels, le nouveau système d'information, prévu initialement pour le déménagement du SDT et la mise en place des nouveaux PA, ne sera opérationnel qu'au premier semestre 2021.

#### *Système de gestion des zones d'activités (SGZA)*

Le SDT organise ponctuellement des séances d'information à destination des techniciennes et techniciens communaux et des professionnel·le·s de l'aménagement du territoire. Les « Rendez-vous du développement territorial » permettent d'informer et d'échanger sur les actualités et les projets en cours dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Le dernier « Rendez-vous », le 24 septembre 2019, était consacré notamment au SGZA.

La mise en place du SGZA est un enjeu majeur autant pour le développement économique que pour un développement territorial cohérent et économe du sol. Il représente la gestion d'environ 3100 hectares de zones d'activités et l'hébergement d'environ 100'000 emplois, soit le tiers des emplois vaudois.

De plus, conformément à la législation fédérale, le canton doit mettre en place un SGZA et la mise en œuvre de ce système de gestion devra être assurée à l'échelle régionale. Dans l'attente des stratégies régionales, les démarches de planification visant à créer de nouvelles zones d'activités sont soumises à un moratoire.

Dès janvier 2019, le canton a donc mis à disposition des données concernant les zones d'activités. D'une part, avec la mise en ligne du portail cartographique du canton ([www.geoportail.vd.ch](http://www.geoportail.vd.ch)) qui fournit des géodonnées issues des bases de données cantonales (surfaces libres, occupées ou bâties) ; d'autre part, avec la mise à disposition de fiches statistiques régionales sur l'emploi et la population dans le but de déterminer les tendances. Pour ces dernières, les données disponibles comprennent : le périmètre et la liste des communes, la population 2005-2015, les emplois 2005-2015 (y compris secteurs et branches d'activités), ainsi que le scénario régional de croissance de l'emploi en cohérence avec le Plan directeur cantonal (PDCn).

#### *Nomadisme et télétravail*

Suite au déménagement du service et à la mise en place du travail mobile, une enquête de satisfaction a été menée au sein des collaboratrices et collaborateurs du SDT afin de dresser l'état des lieux de la satisfaction professionnelle et d'identifier les potentiels d'amélioration.

Sans entrer dans le détail des résultats de cette étude et des éléments de méthode, on peut relever la participation du personnel qui a été supérieure à 90%, ainsi que les éléments suivants :

Presque 3/4 des collaboratrices et des collaborateurs profitent chaque semaine des possibilités de travail mobile : ½ jour (27%), 1 jour (32%), 1½ jour (6%), 2 jours (7%). En outre, plus de la moitié des collaboratrices et des collaborateurs perçoivent un impact positif sur leur bien-être, sur l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, ainsi que sur la fatigue physique, l'autre moitié estimant qu'il n'y a pas de changement.

Selon la direction, la mise en place du travail mobile semble avoir un effet bénéfique sur le bien-être et la productivité.

Quant aux nouveaux espaces de travail, le déménagement et le réaménagement des locaux en 2018 sont considérés comme une amélioration de l'environnement de travail par près de 2/3 des collaboratrices et des collaborateurs, alors qu'ils sont considérés comme une détérioration de l'environnement de travail par presque 1/5. La majorité des collaboratrices et des collaborateurs sont satisfait·e·s des nouveaux locaux, mais des avis négatifs sont exprimés liés à l'*open space* et au partage de bureaux.

#### *Vision locale d'une construction illicite hors de la zone à bâtir*

La sous-commission a accompagné 2 avocats du Groupe juridique du SDT, afin de procéder à une vision locale de constructions illicites hors de la zone à bâtir.

Les travaux litigieux, portés à la connaissance du service sur la base d'une dénonciation, étaient situés sur une parcelle entièrement colloquée en zone agricole, selon le Plan des zones de la commune approuvé par le Conseil d'État.

Cette vision locale avait pour but de constater précisément la nature des différents travaux, aménagements, constructions et installations réalisés sans autorisation spéciale cantonale et d'établir leur année de construction. Il s'agissait également de vérifier la destination exacte du bâtiment (éventuel changement d'affectation) et de recueillir les premières déterminations.

Lors de cette vision locale, des représentant·e·s de la commune ainsi que les 2 parties, dont l'une accompagnée de son avocat étaient également présent·e·s. Lors de la visite et des discussions sur place, la tension entre les 2 parties était à son paroxysme et on peut relever que le travail des avocats du SDT, dans ce contexte, n'est pas seulement d'ordre juridique, mais touche également à la psychologie.

Suite à cette vision locale, un projet de décision a été rédigé par le SDT et, dans le respect du droit d'être entendu, un délai a été imparti à la partie défenderesse pour faire part au SDT de déterminations sur ce projet de décision et pour produire, si nécessaire, toutes preuves utiles. Une décision sera ensuite rendue, avec un délai de 30 jours pour former un éventuel recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal (TC).

### Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31 décembre 2019, le DTE compte 71 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice<sup>14</sup>.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
08_POS_039	Postulat Raphaël Mahaim et consorts visant à dégager les conditions favorables à une véritable politique des agglomérations	22.01.2008	09.06.2009
10_RES_041	Résolution Fabienne Freymond Cantone et consorts en soutien à la résolution du FIR - Forum interparlementaire romand - sur la politique d'agglomération et la gouvernance	12.10.2010	02.02.2011
10_INT_439	Détermination Fabienne Freymond Cantone sur la réponse du Conseil d'État à son interpellation - À quelle sauce démocratique notre canton veut-il être mangé dans la thématique des agglomérations ?	30.08.2011	29.11.2011
11_MOT_133	Motion Philippe Grobéty et consorts pour que les communes aient leur mot à dire dans la définition des constructions jugées dignes d'être protégées hors des zones à bâtir	10.05.2011	08.11.2012
11_POS_241	Postulat Valérie Schwaar et consorts demandant la révision du plan de mesures OPair Lausanne-Morges 2005, ainsi qu'une étude sur les périmètres potentiellement concernés par un plan de mesures OPair sur tout le territoire vaudois	15.02.2011	20.12.2012
11_POS_300	Postulat François Cherix et consorts - Nomination d'un responsable du pilotage des agglomérations	08.05.2012	08.05.2013
13_QUE_008	Simple question Régis Courdesse - Comment interpréter la double surface des panneaux solaires de l'article 68a RLATC ?	18.06.2013	18.07.2013
12_POS_004	Postulat Jacques Haldy et consorts pour alléger et faciliter les procédures de construction	02.10.2012	23.04.2014
13_POS_041	Postulat Régis Courdesse et consorts concernant l'art. 61b LATC (nouveau) - Coordination avec la LICom	02.07.2013	02.07.2014
12_POS_014	Postulat Pierre Volet et consorts - Allongement des délais de permis de construire dans le canton, une mesure complémentaire à la simplification des procédures	27.11.2012	05.11.2014

<sup>14</sup> Cette liste comprend aussi les objets auxquels le Conseil d'État a fourni une réponse, mais qui ne sont pas encore passés au plénum. Cela a toujours été le cas depuis la mise en place de ce suivi

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
13_POS_039	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts pour des procédures accélérées en matière de constructions d'importance minimale	25.06.2013	07.10.2015
14_INI_005	Initiative Jean-Yves Pidoux et consorts concernant les chauffages électriques : pour une discussion sans tension	04.02.2014	28.10.2015
14_MOT_052	Motion Dominique Bonny et consorts - Réguler le lynx avec efficacité et célérité	10.06.2014	06.01.2016
09_MOT_089	Motion Valérie Schwaar et consorts pour un fonds cantonal pour l'assainissement énergétique des bâtiments communaux	16.12.2009	31.12.2016
15_POS_133	Postulat Jean-Yves Pidoux et consorts - Assainir énergétiquement les bâtiments publics	25.08.2015	09.02.2017
15_POS_140	Postulat Anne Baehler Bech et consorts - Une stratégie pour augmenter le taux de bâtiments assainis dans le canton	08.09.2015	09.02.2017
16_POS_171	Postulat Anne Papilloud et consorts - Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux. Voltaire.	03.05.2016	20.12.2017
17_INT_029	Interpellation Guy Gaudard et consorts - Récolte publique d'amiante : Quelles précautions vis-à-vis de la population ?	19.09.2017	26.12.2017
17_INT_030	Interpellation Stéphane Rezso et consorts - Les ZIZA : nouvel étalon pour ne rien faire ?	19.09.2017	26.12.2017
16_POS_161	Postulat Jean-Yves Pidoux et consorts - Assurer la mise en oeuvre de la planification énergétique territoriale	09.02.2016	31.12.2017
17_INT_061	Interpellation Didier Lohri - Procédure de mise à l'enquête des PGA ; synonyme de dystopie pour les citoyens et les élus du génie local	14.11.2017	21.02.2018
18_INT_093	Interpellation Carine Carvalho et consorts - Reconnaissance de son identité de genre dans les relations professionnelles et d'études	09.01.2018	16.04.2018
18_INT_096	Interpellation Pierre Zwahlen et consorts - Quelle gouvernance pour l'Agenda 2030, au cœur du programme du Conseil d'État ?	16.01.2018	23.04.2018
18_INT_112	Interpellation Yvan Pahud et consorts - L'État veut-il empêcher l'accès aux forêts du Jura vaudois ?	30.01.2018	06.05.2018
16_POS_194	Postulat Alexandre Rydlo et consorts au nom du groupe socialiste - Pour un recyclage complet des déchets plastiques sur sol vaudois	13.09.2016	09.05.2018
16_POS_215	Postulat Laurent Miéville et consorts - Pour permettre un accès facilité de la mobilité électrique aux habitant(e)s d'immeubles d'habitation	22.11.2016	09.05.2018
18_INT_125	Interpellation Aurélien Clerc et consorts - Zone de tranquillité, fin de la liberté de se déplacer ?	27.02.2018	06.06.2018
18_INT_155	Interpellation Vassilis Venizelos - La transition énergétique, il faut s'en donner les moyens !	27.03.2018	17.07.2018
18_INT_156	Interpellation Vassilis Venizelos - Le printemps sera-t-il silencieux ?	27.03.2018	17.07.2018
18_INT_177	Interpellation Anne-Laure Botteron et consorts - Le plastique c'est la panique	15.05.2018	22.08.2018
18_INT_178	Interpellation Jean-François Thuillard - Que reste-t-il aux exécutifs communaux en matière d'aménagement du territoire ?	15.05.2018	22.08.2018
18_INT_202	Interpellation Yvan Luccarini - Allô abeilles bobo	19.06.2018	26.09.2018
16_MOT_103	Motion Yves Ferrari et consorts - Sortons du bois pour valoriser nos ressources forestières	20.12.2016	03.10.2018
18_INT_213	Interpellation Jérôme Christen et consorts - Quelles mesures pour sauver le travail de réinsertion sociale du berger Grillon ?	26.06.2018	03.10.2018
18_INT_224	Interpellation Raphaël Mahaim - JOJ et installations sportives : pour des procédures transparentes et démocratiques !	28.08.2018	04.12.2018
18_INT_230	Interpellation Olivier Epars - Hello POCAMA répondez, nous vous cherchons, ici la protection de la nature, hello POCAMA y a-t-il un pilote dans l'avion ?	04.09.2018	11.12.2018
18_INT_239	Interpellation Hadrien Buclin - Pourquoi le Département du territoire et de l'environnement autorise-t-il un forage coûteux, anti-écologique et sans avenir à Noville ?	18.09.2018	25.12.2018
18_INT_241	Interpellation Michel Miéville - Droit du sol taxes et émoluments, tout le monde est-il traité de la même manière ?	18.09.2018	25.12.2018

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
18_INT_243	Interpellation Sabine Glauser Krug - Le club des 5G à la conquête du canton de Vaud	18.09.2018	25.12.2018
18_INT_260	Interpellation Pierre-François Mottier et consorts - Promenons-nous dans les bois pendant que loup n'y est pas	06.11.2018	13.02.2019
18_INT_271	Interpellation Vassilis Venizelos - Les Echatelards : quels impacts ? quels besoins ?	12.12.2018	18.03.2019
18_INT_274	Interpellation Sonya Butera et consorts - Séismes, se préparer sans trembler...	18.12.2018	08.04.2019
19_INT_284	Interpellation Valérie Schwaar - Remboursement du trop-perçu au SAN : un fonctionnement bimode ?	22.01.2019	29.04.2019
19_INT_296	Interpellation Philippe Cornamusaz et consorts - À la veille de Pâques, faut-il teindre les œufs ou le poulailler mobile ?	29.01.2019	05.05.2019
19_INT_300	Interpellation Cédric Weissert - Chauffards étrangers impunis dans leur pays	05.02.2019	12.05.2019
18 MOT_038	Motion Régis Courdesse et consorts - Autorité administrative (commission cantonale) en matière d'expropriation matérielle	08.05.2018	22.05.2019
19_INT_310	Interpellation Olivier Epars - Hors zone, hors délai, hors circuit ?	19.02.2019	05.06.2019
19_INT_313	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Que fait le canton pour réparer et recycler son matériel usagé ou obsolète ?	05.03.2019	12.06.2019
19_INT_314	Interpellation Yvan Pahud - Nouvel Atlas des vents de l'OFEN, quelle conséquence pour la planification éolienne vaudoise ?	05.03.2019	12.06.2019
17_POS_237	Postulat Philippe Grobéty et consorts - Enfin réaliser un palier hydroélectrique sur la partie vaudoise du Rhône	31.01.2017	19.06.2019
17_POS_001	Postulat Pierre Zwahlen et consorts - L'Agenda 2030 de développement durable pour boussole	22.08.2017	19.06.2019
17_POS_008	Postulat Thierry Dubois et consorts - Encourager et faciliter l'assainissement énergétique des bâtiments	19.09.2017	19.06.2019
19_INT_333	Interpellation Yvan Pahud - Après le moratoire demandé par le Grand Conseil et la décision du Conseil d'État de suspendre la pose d'antennes 5G par mesure de précaution, quelle responsabilité envers la population suite aux émissions sonores des éoliennes	09.04.2019	31.07.2019
19_INT_345	Interpellation Yvan Pahud - Parc naturel périurbain du Jorat ou comment se priver d'une ressource locale et dépenser inutilement l'argent du contribuable ?	14.05.2019	21.08.2019
19_INT_349	Interpellation Florence Gross et consorts - Application du Plan de gestion du sanglier 2017 - 2021 : quand le sanglier pullule, le Conseil d'État sur-régule !	21.05.2019	28.08.2019
19_RES_029	Résolution Claire Richard et consorts au nom du GRIEC - Urgence ou priorité climatique ? Une certitude : 2019 doit être l'année du changement !	21.05.2019	28.08.2019
19_INT_353	Interpellation Pierre Zwahlen et consorts - Le préfinancement existe : quelles ressources pour le climat et le patrimoine naturel ?	21.05.2019	28.08.2019
19_INT_366	Interpellation Nicolas Croci Torti et consorts - Barrage au fil du Rhône : un long fleuve (trop) tranquille ?	04.06.2019	18.09.2019
19_INT_369	Interpellation Philippe Cornamusaz et consorts - Pêcheurs professionnels en difficultés.	11.06.2019	18.09.2019
19_INT_370	Interpellation Christelle Luisier Brodard - De nouvelles zones à bâtir dans le canton ? Un moratoire de fait lié aux SDA ne gèle-t-il pas concrètement toute nouvelle mise en zone constructible ?	18.06.2019	25.09.2019
19_INT_373	Interpellation Léonore Porchet - Transports ferroviaires dangereux : faisons enChlore mieux !	18.06.2019	25.09.2019
19_INT_374	Interpellation Olivier Petermann et consorts - Parcs éoliens vaudois, jusqu'à quand va-t-on brasser de l'air avant de voir une éolienne en brasser dans notre Canton ?	18.06.2019	25.09.2019

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
19_POS_117	Postulat de la Commission de gestion suite au refus de la seconde réponse à la 2e observation présentée dans le cadre du Département du territoire et de l'environnement (DTE) « Du matériel d'analyses en adéquation avec les nouveaux besoins »	20.11.2018	20.11.2019
17_POS_013	Postulat Vincent Jaques et consorts - Quelle gouvernance future pour nos agglomérations ?	24.10.2017	27.11.2019
17_POS_021	Postulat Pierre Dessemontet et consorts - Pour une politique cantonale en matière de bornes de recharge des véhicules électriques	14.11.2017	27.11.2019
18_POS_044	Postulat Anne-Laure Botteron et consorts - Rendre publique et favoriser les aides communales encourageant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables	27.03.2018	27.11.2019
18_POS_089	Postulat Maurice Mischler et consorts - Le peuple suisse a accepté la nouvelle loi sur l'énergie, et après ?	27.11.2018	27.11.2019
18_POS_090	Postulat Anne Baehler Bech et consorts - Pour un Centre de compétence de la consommation énergétique vaudoise des bâtiments et des ménages	27.11.2018	27.11.2019
19_INT_387	Interpellation José Durussel et consorts - Les Loups vont-ils s'installer dans la bergerie ?	03.09.2019	10.12.2019
19_INT_388	Interpellation Philippe Germain et consorts - Comment le canton considère-t-il la cohabitation entre l'homme et le loup sur son territoire ?	10.09.2019	17.12.2019
19_QUE_059	Simple question Philippe Cornamusaz - Chalets de la Grande Cariçaie	19.11.2019	19.12.2019

### Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département du territoire et de l'environnement pour l'année 2019.

## DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC)

**Mme Christine Chevalley, rapportrice** : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'exercice 2019 était composée de Mmes Christine Chevalley et Nathalie Jaccard.

### Introduction

La sous-commission a effectué les visites des entités suivantes composant le département :

- Secrétariat général (SG-DFJC)
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), entretien avec le directeur général et visite de l'établissement primaire et secondaire Villeneuve Haut-Lac
- Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), entretiens avec le directeur général et visites des gymnases de Burier, de Renens et d'Yverdon-les-Bains
- Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), entretien avec la directrice générale et visites de la Haute école pédagogique (HEP) et de la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF), entretiens avec le chef de service et visites du Centre psychothérapeutique (CPT), ainsi que des classes de la classe officielle d'enseignement spécialisé (COES) de Pully, de la structure Transition école-métier (TEM) à Lausanne et de la Fondation de Verdeil à Aigle
- Service de la protection de la jeunesse (SPJ), visites du foyer des Clarines à Chardonne, du foyer de Lully, de la Boussole à Yverdon-les-Bains, ainsi que du Parachute à Prilly
- Service des affaires culturelles (SERAC) : visites du Théâtre du Jorat et du Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA).

La sous-commission a également fait le point avec la conseillère d'État sur la situation globale du département. La cheffe du DFJC a tout d'abord mis en avant les 4 axes qui seront les siens afin de développer et valoriser l'enseignement dans le canton :

- la mise en œuvre de l'éducation numérique, dont la première phase a d'ores et déjà été validée par le Grand Conseil ;
- le concept 360°<sup>15</sup>, dont le lancement est imminent ;
- un meilleur développement de la formation professionnelle, impliquant notamment le déplacement de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) au sein de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) ;
- une nouvelle mentalité pour la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) en améliorant le cadre général d'évaluation de façon à la rendre plus pertinente. Un renforcement de la voie générale par une plus grande présence de la maîtresse ou du maître principal·e devant ses élèves.

Durant l'année écoulée, la sous-commission s'est plus particulièrement penchée sur la prise en charge des enfants de 0-6 ans nécessitant un accueil ou un soutien particulier. À cet effet, elle a visité plusieurs établissements relevant du SPJ. En outre, le regroupement du SESAf et de la DGEO a également été un sujet d'intérêt, notamment car les synergies ainsi créées ont été relevées lors de différentes visites.

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur très bon accueil, le temps accordé et la qualité des présentations et des renseignements fournis.

---

<sup>15</sup> Concept cantonal de mise en œuvre et de coordination des mesures spécifiques en faveur des élèves des établissements ordinaires de la scolarité obligatoire

## Secrétariat général (SG-DFJC)

Le SG-DFJC, composé de 49 EPT pour 60 postes, fonctionne comme un espace de transition, de passage d'informations et de documents entre les entités du DFJC.

Depuis son entrée en fonction en 2014, le secrétaire général a vu ses tâches s'amplifier et devenir de plus en plus transversales. Un point de situation hebdomadaire avec l'ensemble de l'État-major et la cheffe de département permet d'aborder les objets qui doivent remonter au Conseil d'État ou être traités par le Grand Conseil.

Au moment de la visite de la sous-commission, le secrétaire général mentionnait être dans une période de mise en place des différentes actions stratégiques portées par la cheffe de département, dans le but de répondre aux objectifs énoncés dans le programme de législature.

C'est aussi à cet effet qu'un adjoint a été désigné en fin d'année 2018. Un poste de responsable RH a été repourvu en juin 2019.

## Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

### *Rencontre avec le directeur général*

La mise en œuvre du concept 360° a été abordée. Des groupes de travail « conseil » devraient être prochainement mis en place dans les divers établissements du canton. La sous-commission ne manquera pas d'y revenir l'année prochaine.

Concernant la formation des enseignant·e·s, le département travaille avec la HEP à la création d'un module de formation pour l'école inclusive. La particularité réside dans le fait que ce ne seront pas les enseignant·e·s qui choisiront d'aller à la HEP pour une formation continue, mais la HEP qui se déplacera auprès des établissements afin de renseigner et d'accompagner les enseignant·e·s, pour les aider à mettre en œuvre cette nouvelle approche de l'enfant en situation de handicap au sein du groupe classe.

Dans le même but, une nouvelle manière d'appréhender la conférence des directrices et directeurs d'établissement a permis, par des échanges au sein de divers groupes de travail, d'établir un dialogue au niveau cantonal puis au niveau des régions. Les intervenant·e·s en psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire (PPLS) ou en orientation professionnelle ont été joint·e·s à ces travaux permettant une ouverture du débat sur plusieurs plans. Le SPJ collabore aussi à ce qui devient une plateforme de travail et d'échange, permettant à chacun·e de trouver un appui, de se nourrir d'expériences vécues par d'autres.

Lors de problèmes spécifiques dans un établissement, le directeur de la DGEO indique qu'il peut proposer une réunion de réflexion socio-éducative entre la DGEO, le SPJ, le SESAF et les psychologues afin de désamorcer la tension par le dialogue.

Il a encore été indiqué à la sous-commission qu'il n'y a plus de suivi des jeunes enseignant·e·s, c'est maintenant à la directrice ou au directeur d'établissement d'assurer ce soutien.

### *Visite de l'établissement primaire et secondaire Villeneuve Haut-Lac*

Cet établissement, dont le budget Canton-communes s'élève à 16,5 millions de francs, accueille 1'286 élèves, 151 enseignant·e·s dans 10 bâtiments répartis sur 5 communes. Les transports scolaires de l'établissement s'effectuent, en l'absence d'un bus scolaire, en bus de ligne public, ce qui complexifie l'organisation des horaires de l'établissement.

Le directeur, en place depuis 2 ans, est motivé à donner aux enseignant·e·s une place importante dans la gestion de la vie scolaire par le biais de la conférence des maîtresses et des maîtres. Cette approche permet d'aborder la conduite du changement et de mettre en place une pédagogie où l'enseignant·e ne subit pas sa tâche, mais est proactif·ve. Cette volonté de la direction s'exprime aussi par l'établissement de contacts, d'échanges entre collègues, voire un système de *coaching* à l'interne, mais aussi au niveau régional.

Plusieurs projets pédagogiques ont retenu l'attention de la sous-commission, tels que l'organisation, dans les premiers degrés, d'un « marathon de la lecture », le développement d'un projet « école en forêt », la mise en place d'un projet « cycloscolaire » afin de proposer aux élèves différents parcours pour rejoindre leur lieu d'enseignement. Les classes de 10<sup>e</sup> ont aussi participé à la création d'un projet de sentier didactique « sur le chemin de l'eau » permettant une « approche métier » concrète suggérant des possibilités pour leur avenir professionnel, y compris dans des domaines techniques.

Pour faire suite à l'arrêt du Tribunal fédéral sur la gratuité scolaire<sup>16</sup>, le directeur a ouvert le débat avec les enseignant·e·s et les autorités communales afin de trouver des solutions pour continuer la pratique du sport, en organisant des camps ou des sorties d'une journée, tout en restant dans des coûts supportables pour l'ensemble des partenaires.

En termes d'avenir, le directeur mentionne qu'il faudra envisager la construction d'un nouveau bâtiment et de 2 salles de sport, mais la balle est dans le camp des autorités communales. La construction d'un nouveau collège intercommunal est en discussions depuis plusieurs années, mais les communes impliquées peinent à se mettre d'accord.

#### *Place et rôle des doyennes et des doyens*

Dans le cadre de ses visites cette année, mais également suite à des visites d'établissements effectuées précédemment, la COGES s'est interrogée sur la place et le rôle des doyennes et des doyens dans les établissements scolaires. À la confluence de l'enseignement, de la direction, voire de la gestion administrative, elles et ils jonglent avec diverses casquettes et coordonnent plusieurs actrices et acteurs (enseignant·e·s, élèves, parents, direction, etc.). Or, ce rôle d'interface important et nécessaire n'est pas toujours reconnu ni valorisé. Un manque de reconnaissance hiérarchique a été régulièrement évoqué.

#### *1<sup>re</sup> observation*

#### ***Reconnaissance du rôle des doyennes et des doyens***

*À la suite de diverses visites, la Commission de gestion (COGES) s'interroge sur le rôle et le statut des doyennes et des doyens au sein des établissements scolaires. Le peu d'avantages accordés, le manque de reconnaissance hiérarchique sont régulièrement évoqués, tout comme leur rôle particulier entre la direction de l'établissement et les enseignant·e·s.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur le rôle effectif dévolu aux doyennes et aux doyens et sur la manière dont il entend valoriser la fonction au niveau primaire et secondaire I.*

## **Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)**

#### *Entretien avec le directeur général et ses adjoints*

Le programme de législature préconise une augmentation de 1000 places d'apprentissage. À cet effet, plusieurs mesures sont mises en œuvre ou en passe de l'être. Sur les années 2018 et 2019, 592 places supplémentaires ont déjà été créées.

Sur 40'000 entreprises, seules 6700 sont formatrices, mais 80% d'entre elles ne sont constituées que de 5 collaboratrices et collaborateurs ou moins. Il leur est donc difficile d'envisager la formation d'un·e apprenti·e. Si l'État ne peut influencer les chiffres dans le secteur privé, il lui est en revanche possible d'intervenir dans le public ou le parapublic. Par exemple, au CHUV 66 places ont été créées, l'administration cantonale en propose déjà 50 et devrait arriver, en 2021, à proposer 150 nouvelles places.

---

<sup>16</sup> Arrêt [2C\\_206/2016](#) du 7.12.17 en conséquence duquel, à la rentrée scolaire 2019, les parents des élèves vaudois·e·s ne paieront plus pour les fournitures, les livres ou le matériel de bricolage, et lorsque leur enfant participera à une activité scolaire hors les murs de l'école (excursion, course d'école, camps, etc.) il pourra leur être facturé au maximum 16 francs par jour, au lieu de 60 francs jusqu'à présent.

À la rentrée 2019, 47,1% de jeunes sortis de leur 11<sup>e</sup> année Harnos sont entrés au gymnase, 21,6% se sont dirigés vers un apprentissage, alors que 22,5% étaient en situation intermédiaire, soit en classes de raccordement, école de transition ou préapprentissage, et 5,8% de jeunes se trouvaient sans solution à la sortie ; ce pourcentage est encore trop élevé.

Des mesures visent à diminuer le taux de solutions intermédiaires au profit de contrats d'apprentissage signés. La DGEO et la DGEP travaillent de concert afin de soutenir les jeunes et les accompagner pour que chacun·e trouve une solution.

#### *Visite du gymnase de Burier*

Le gymnase de Burier propose, à l'instar des autres établissements du canton, 3 formations : la filière Maturité, la filière École de culture générale et la filière École de commerce.

170 enseignant·e·s s'occupent des 1600 élèves de l'établissement initialement prévu pour en accueillir 1000 ; le gymnase est surpeuplé, aussi bien les classes que le reste des infrastructures comme en témoigne le nombre d'étudiant·e·s qui pique-niquent par terre dans les couloirs, dans le calme, car la cafétéria déborde. Au vu des inscriptions pour l'année à venir, environ une centaine d'élèves devront être déplacé·e·s sur Lausanne, faute de place d'enclassement. Les choix seront essentiellement fonction du lieu d'habitation et des trajets.

Sans nier l'urgence de la situation, l'extension prévue qui permettra d'accueillir 450 étudiant·e·s inquiète la direction, car le gymnase de Burier, les plus importants du canton deviendra une immense structure qui pourrait peiner à offrir les conditions d'enseignement optimales. Ces mesures devraient être provisoires en attendant que des solutions définitives interviennent, comme le Gymnase d'Aigle. La sous-commission, inquiète de cette situation, ne manquera pas de suivre l'évolution de cette extension, en regardant particulièrement les conditions permettant un enseignement à la hauteur de ce qui est attendu dans les établissements vaudois.

Les doyennes et les doyens ainsi que la directrice ont une forte volonté d'accompagner et de soutenir les étudiant·e·s, notamment par la mise en place de diverses activités facultatives destinées à enrichir le parcours des élèves, telles que des cours de musique ou de théâtre ; des travaux sur l'écologie, dans le cadre du parlement européen des jeunes ; des projets intergénérationnels permettant une collaboration entre les étudiant·e·s et les résident·e·s d'un EMS proche. L'équipe de direction semble soudée et à l'écoute des élèves. Ce cadre strict malgré tout, mais qui offre une écoute de la part de la direction, semble apprécié des élèves.

Il a été fait part à la sous-commission de situations difficiles, parfois de détresse sociale vécue par certain·e·s élèves qui nécessitent un appui particulier. La vie des étudiant·e·s est de plus en plus chargée par des horaires lourds auxquels s'ajoute souvent la nécessité des petits emplois qui, s'ils apportent une aide financière, empiètent sur le temps d'apprentissage.

#### *Visite du gymnase de Renens (GYRE)*

L'établissement inauguré en 2016 se compose de 55 classes conduites par 135 enseignant·e·s, dont 5 doyennes et doyens qui accueillent des élèves de 180 communes vaudoises. Si la population scolaire est composée à 76% d'étudiant·e·s suisses, elle compte au total des étudiant·e·s originaires de 59 pays différents. Le directeur est en place depuis le mois de janvier 2018. Au niveau du corps enseignant, la période des CDD touche à sa fin, les contrats passeront en CDI, permettant ainsi une consolidation du corps enseignant.

Le gymnase de Renens, base des maturités bilingues français-anglais, a revu son mode de fonctionnement. En effet, il y a peu, 158 étudiant·e·s avaient la possibilité d'effectuer leur année dans des contrées éloignées telles que l'Australie, la Tasmanie, le Canada, et la Grande-Bretagne. Toutefois, au vu de la non-concordance des programmes scolaires entre les différents pays, de l'éloignement géographique et ses aléas, du décalage par rapport au programme romand au moment du retour, il a été décidé de ne maintenir que les échanges avec la Grande-Bretagne. Les matières enseignées et les programmes scolaires sont mieux corrélés avec les programmes vaudois et, en cas de problème, la distance est moindre. L'offre sur l'île britannique sera étoffée, passant de 42 places

jusqu'alors, à 75. Certes, dans l'absolu, le nombre de places d'échange diminue drastiquement (158 à 75), mais la qualité de l'échange et la sécurité des jeunes s'en trouvent augmentées.

Concernant les infrastructures, les locaux sont lumineux, spacieux, très bien équipés, par exemple pour l'enseignement de la musique. La sous-commission s'étonne néanmoins qu'un établissement de 1328 élèves et 135 enseignant·e·s n'offre aucune possibilité de restauration saine et chaude. En outre, les locaux de chimie sont exigus, ce qui pourrait être dangereux en cas de fréquentation par de nombreux groupes. Finalement, les cours de récréation ou de pause très bétonnées mériteraient une arborisation. À cet égard, peut-être qu'un partenariat avec une école d'art située non loin pourrait être envisageable.

Quant aux salles de sport, pour l'instant le GYRE ne peut répondre à l'exigence des 3 périodes de sport hebdomadaires pour toutes les classes. Il manque de locaux non pas sur le site, mais sur le site du gymnase de Provence qui est en attente de construction d'une nouvelle salle. Des solutions telles des engins de fitness, des activités en plein air sont mises en place de façon à pallier au mieux ce manque.

Une commission verte composée de 30 élèves entouré·e·s de 5 enseignant·e·s est mise en place au sein de l'établissement. Elle propose différents projets porteurs afin de sensibiliser les étudiant·e·s à leur environnement et à sa préservation.

#### *Visite du Gymnase d'Yverdon-les-Bains*

En 2019, le gymnase d'Yverdon-les-Bains était fréquenté par 1353 élèves et comptait 150 enseignant·e·s.

De manière générale, les gymnases vaudois portent une attention particulière à instaurer un environnement de travail serein et à favoriser un climat de bienveillance.

Deux projets pilotes mis en place dans l'établissement pourraient, à terme, être étendus aux autres gymnases :

- un logiciel a été élaboré pour permettre aux enseignant·e·s de coordonner la planification de leurs travaux écrits afin d'éviter une surcharge de gros travaux écrits rapprochés sur quelques jours, mais plutôt de les répartir équitablement sur le semestre<sup>17</sup> ;
- à la suite d'événements tragiques survenus l'année dernière, un groupe d'accompagnement, de libération de parole a été mis sur pied en collaboration avec un répondant du SPJ, les enseignant·e·s, et les élèves.

Des solutions doivent être proposées également dans le cas où des étudiant·e·s, majeur·e·s demandent un accompagnement. Il serait souhaitable que les jeunes soient entendu·e·s individuellement ou au sein d'ateliers de prévention par des personnes formées. Une formation à cet effet devrait être mise en place.

Concernant les locaux, divers travaux d'assainissement ont été effectués, mais d'autres restent à faire. Le directeur signale plusieurs problèmes causés par un manque de locaux – les effectifs sont importants et toutes les surfaces utilisées – notamment l'impossibilité de réunir les conférences des maîtresses et des maîtres ou de rassembler tout un degré, car une aula fait défaut. L'utilisation de l'aula de la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) est possible, mais sans que sa disponibilité ne soit assurée.

Le lendemain de sa visite, la sous-commission, apprenait que le directeur rencontré la veille avait fait valoir son droit à la retraite. Sa successeuse a été désignée et son nom communiqué le jour même. La sous-commission regrette ce manque de transparence lors de l'entretien. Elle souhaite le meilleur à la nouvelle directrice et suivra attentivement le fonctionnement de cet établissement.

---

<sup>17</sup> Le règlement des gymnases impose 3 notes pour 1 période d'enseignement hebdomadaire, 4 notes pour 2 périodes, 6 notes pour 3 périodes, 7 notes pour 4 périodes, 8 notes pour 5 périodes, 9 notes pour 6 périodes.

*2<sup>e</sup> observation*  
**Soutien social dans les gymnases**

*Dans divers gymnases, mentions ont été faites de plusieurs cas d'étudiant·e·s en situation de détresse sociale et demandant un appui particulier.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qui peut être mis en œuvre pour apporter un réel soutien aux équipes de direction des gymnases afin qu'un accompagnement social puisse être mis en place pour les étudiant·e·s le nécessitant.*

### **Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)**

*Entretien avec la directrice générale et son adjoint*

Durant l'exercice 2018, les plans stratégiques de l'Université de Lausanne (UNIL) et de la Haute école pédagogique (HEP) ont été adoptés par le Grand Conseil. En outre, les travaux pour le plan d'intention cantonal 2021-2024 des Hautes écoles vaudoises de type Hautes écoles spécialisées (HES) ont débuté, ce qui équivaudra à un plan stratégique pour les HES.

En ce qui concerne le pilotage institutionnel, l'année a été marquée par l'aboutissement de 2 processus d'accréditation, celui de la HEP, sans condition, une première au niveau suisse et celui de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Les rapports de gestion de l'UNIL et de la HEP témoignent du bon développement de ces institutions.

Concernant l'UNIL, la problématique du nombre d'échecs en première année a été abordée. Ce taux peut s'élever à 50-60% du nombre d'étudiant·e·s. Des mesures sont mises en place afin de mieux orienter les élèves dans leur dernière année de gymnase. Les enseignant·e·s de ces dernières années gymnasiales sont invité·e·s à participer à des cours ou conférences leur permettant de mieux expliquer aux élèves ce qui sera exigé de leur part et leur permettre de choisir une orientation en connaissance de cause afin d'éviter un échec ou une réorientation. L'UNIL a également un bureau pour accompagner les étudiant·e·s dans le doute et le désarroi quant à leur orientation, mais la demande est très forte et l'attente longue.

À l'égard du Campus santé qui à terme devrait regrouper à Chavannes tous les sites d'enseignement des matières touchant la santé, un « hôpital simulé » devrait permettre aux étudiant·e·s de se mettre en situation. Le regroupement en un seul lieu serait profitable aux enseignant·e·s comme étudiant·e·s. Le projet a connu plusieurs revers quant à sa concrétisation, mais on est en droit d'espérer qu'il se concrétisera prochainement, tous les services de l'État ayant donné leur feu vert.

En ce qui concerne la Haute école de musique de Lausanne (HEMU)<sup>18</sup>, l'an dernier, la sous-commission prenait note de l'évolution positive dans la gouvernance. En 2019, le nouveau Conseil de fondation, ainsi que la nouvelle direction mettent tout en œuvre avec tact et rigueur, de façon à rendre son aura à cette institution. Il faudra certes encore un peu de temps pour panser les blessures, mais la nouvelle équipe s'y emploie avec confiance.

À l'École d'études sociales et pédagogiques (EESP), la baisse des effectifs résulte, selon la direction de la DGES, d'un cadre plus strict que précédemment impliquant que les étudiant·e·s n'ont plus la possibilité de repousser la reddition de leur rapport final à plusieurs années. Cette possibilité « gonflait » quelque peu les chiffres des effectifs lors des dernières années.

Du côté des affaires internationales, en 2018, plus de 400 étudiant·e·s vaudois·es et 120 étudiant·e·s d'universités partenaires ont été déployé·e·s dans une quarantaine de programmes à travers le monde. Des liens sont toujours recherchés afin d'offrir une large ouverture aux étudiant·e·s du canton.

En 2018, l'effectif estudiantin toutes formations confondues s'élevait à 36'285 personnes, ce qui représente une croissance de 2,6% par rapport à 2017. La proportion d'étudiant·e·s vaudois·es dans les hautes écoles sises sur le territoire vaudois varie fortement selon les institutions.

---

<sup>18</sup> Rapport de la COGES – année 2018, p. 46

### *Visite de la Haute école pédagogique (HEP)*

L'aula des Cèdres à l'architecture remarquable de Jean Tschumi a été préservée lors de récents travaux de rénovation pour un montant de 7,2 millions de francs (EMPD 310 de 2016). L'aula permet d'accueillir quelque 400 élèves dans sa configuration d'auditoire et est aussi destinée à de nombreux concerts ou représentations théâtrales.

En raison notamment de l'augmentation démographique (1000 élèves de plus par année depuis 9 ans), le nombre d'étudiant·e·s croît constamment. De 700 dans les années 2005-2006, la HEP compte actuellement près de 3000 étudiant·e·s et 400 collaboratrices et collaborateurs. Ses locaux ne suffisent plus. Sise dans la Campagne des cèdres à Lausanne, de nouvelles constructions sur ce site sont impossibles. Des solutions provisoires sont en cours d'élaboration, soucieuses de réduire les déplacements au maximum tant pour les étudiant·e·s que pour le corps enseignant.

Les différentes voies de formations offertes par la HEP doivent répondre aux besoins du canton en nombre d'enseignant·e·s. L'accréditation institutionnelle reçue en mars 2019, valable pour 7 ans, et sans aucune condition, permet d'envisager l'avenir avec confiance ; elle donne le droit à l'appellation HEP, de recevoir des contributions fédérales, à la reconnaissance des diplômes. Outre la formation des enseignant·e·s, la HEP participe à l'évolution des métiers de l'enseignement. Elle a également une mission de recherche en favorisant par exemple l'interdisciplinarité et les collaborations avec les autres HES.

Afin de compenser les départs d'enseignant·e·s ces 10 prochaines années, un nombre équivalent à 6% du corps enseignant devrait être formé chaque année. Pour ce faire, l'attractivité de la profession devrait être améliorée, la concurrence entre les HES étant rude.

Actuellement, il n'y a pas de suivi des jeunes étudiant·e·s dans leurs premières années d'enseignement, mais une réflexion pourrait être menée, cette action se pratiquant encore à satisfaction dans des cantons voisins par des « inspecteurs de jeunes », par exemple.

La sous-commission s'est également intéressée aux possibilités de médiation en cas d'incompatibilité entre un·e étudiant·e et sa formatrice ou son formateur. Il existe une médiation externe qui permet, pour autant que les 2 intervenant·e·s soient d'accord, d'établir un dialogue. Une praticienne formatrice ou un praticien formateur (PraFo) ne peut jamais individuellement faire échouer un·e étudiant·e. La décision d'échec émane toujours d'un collègue d'expert·e·s et d'une analyse précise.

À l'égard des exigences du certificat de connaissances linguistiques de niveau B2 ou du séjour linguistique à l'entrée en HEP, les dérogations peuvent être accordées en fonction des inscriptions et des besoins avérés. Ils ne peuvent être évalués à l'avance. Savoir s'il conviendrait de changer le règlement et de formaliser ces dérogations ou de continuer à s'adapter selon les besoins demeure une question ouverte.

Lors de la visite de la sous-commission, la direction était en passe d'être reprise par un nouveau recteur qui dit vouloir former des enseignant·e·s performant·e·s avec un haut degré de compétences professionnelles, maintenir les engagements pris dans le plan stratégique, maintenir le pourcentage de satisfaction et développer des projets avec les HES.

### *Visite de la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD), à Yverdon-les-Bains*

La HEIG-VD compte 180 membres du corps enseignant pour 1500 étudiant·e·s, dont 70% en ingénierie et 30% en économie.

Répartis sur 3 sites, les travaux de rénovation et d'assainissement du campus, dont le bâtiment principal classé à l'inventaire du patrimoine, ont été finalisés. Dix millions de francs ont été investis pour refaire l'enveloppe du bâtiment principal et 20 millions pour les installations techniques. Deux ans de travaux lourds tout en gardant l'école en fonctionnement ont été nécessaires, aboutissant à une réduction de la consommation d'énergie de l'ordre de 60% pour le chauffage et de 40% pour l'électricité soit environ 300'000 francs par an. L'aula a aussi subi une rénovation importante et peut maintenant accueillir quelque 400 personnes. À signaler également le succès d'une démarche de financement participatif pour les panneaux solaires. À terme, selon la direction, l'idéal serait de

regrouper le campus sur un site unique permettant ainsi une rationalisation des équipements ainsi que des échanges et des synergies encore plus intensives entre les diverses filières.

Pour entrer à la HEIG-VD, les étudiant·e·s doivent être au bénéfice d'une maturité professionnelle ou d'une maturité académique accompagnée d'une année de stage professionnel en lien avec la filière d'études et validé par l'école. Les enseignant·e·s sont issu·e·s du monde professionnel. Le contact avec les entreprises est constant et enrichissant aussi bien pour les étudiant·e·s que pour les entreprises. Comparativement aux étudiant·e·s d'un cursus universitaire, l'employabilité des étudiant·e·s de la HEIG-VD est plus élevée et plus rapide.

Outre la formation, la HEIG-VD est aussi un laboratoire de recherches à la pointe de l'actualité. Ces travaux bénéficient aux entreprises et aux étudiant·e·s. Tout en respectant des principes de développement durable et en étant attentive à conserver ses valeurs, la HEIG-VD veille à ce que ses étudiant·e·s développent des capacités critiques et s'interrogent sur leurs choix.

## **Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)**

### *Visites du Centre psychothérapeutique (CPT)*

Informée de dysfonctionnements au sein de l'institution, la sous-commission s'y est rendue 2 fois. Elle a également mené des entretiens avec le chef du SESAF et a rencontré le président de la Fondation, un membre du Conseil de fondation, le directeur ainsi que des responsables des secteurs pédopsychiatrique, éducatif et pédagogique.

Le CPT offre une prise en charge institutionnelle multidisciplinaire pour enfants de 4 à 12 ans au potentiel cognitif préservé, souffrant de troubles envahissant du développement qui compromettent leur évolution et leur intégration sociale et scolaire et qui nécessitent un enseignement spécialisé et un accompagnement thérapeutique important.

Elle participe à l'offre de 1850 places dans le canton pour des enfants nécessitant un appui et un encadrement particulier. L'établissement est aussi un établissement de formation pour les éducatrices et les éducateurs.

Le centre, qui comprend 50 collaboratrices et collaborateurs est régi par une fondation qui outre le CPT est en charge de tout ce qui touche à l'intendance de l'hôpital de l'enfance.

Le SESAF n'est pas représenté au Conseil de fondation et à la direction, mais il reste l'unique organe de subvention, pour un montant annuel de 6 millions de francs. Les parents participent aux frais de repas et d'hébergement, mais souvent ces frais font partie du soutien AI dont bénéficie leur enfant.

En 2019, le CPT accueillait 52 élèves, dont 21 en internat, mais qui rentrent chaque fin de semaine dans leur famille. Pour être pris en charge, l'enfant doit être au bénéfice d'une double recommandation, soit un avis scolaire et un avis médical.

Les 52 élèves sont répartis en 9 petits groupes, chacun sous la responsabilité d'une éducatrice ou d'un éducateur et d'un·e enseignant·e spécialisé·e et bénéficie d'un espace propre, sous la forme d'appartements avec espace éducatif et classe, cuisine, salle à manger et sanitaires. Les groupes sont constitués d'un subtil équilibre tenant compte de l'âge, des difficultés et/ou du niveau de l'enfant. Les heures de cours sont les mêmes que dans les établissements scolaires, l'horaire est continu. Les élèves mangent à midi avec leur groupe dans leur appartement. Tout au long de la journée, ils alternent entre les cours avec leur enseignant·e et les différents apports psychologique, thérapeutique ou de logopédie.

La visite d'un appartement démontre l'organisation de la prise en charge de ces enfants ; certains préparaient le repas avec l'éducateur, alors que d'autres étaient occupé·e·s dans le local de cours.

La sous-commission relève les interactions nombreuses et complexes entre le médical et le scolaire dans la prise en charge des enfants. Il s'agit en effet de s'occuper d'enfants en difficulté tout en offrant un apport scolaire qui devrait permettre leur réintégration dans un cursus normal. En effet, idéalement

il s'agit que l'élève puisse réintégrer un cursus normal au terme de 2 ans dans l'institution. Malheureusement, ce but est difficile à atteindre.

Les cours suivent un Plan d'études romand (PER) adapté. Tout est mis en œuvre pour qu'une solution puisse être trouvée pour chacun·e. Un point de situation hebdomadaire est effectué dans chaque groupe entre les différent·e·s intervenant·e·s.

La direction souligne que le travail au sein du CPT est particulièrement lourd et parle de vocation pour le personnel afin de pouvoir supporter la pression et s'intégrer vraiment dans l'institution. Le corps enseignant appelle de ses vœux l'établissement de chartes et recommandations précises pour guider leur travail, même si chaque cas demeure unique et nécessite un schéma de prise en charge particulier. La sous-commission s'interroge sur la difficulté à recruter des enseignant·e·s spécialisé·e·s qualifié·e·s.

Afin d'avoir une vision claire des problèmes au sein de la structure, le chef du SESAF a rapidement mis en œuvre un audit, appelé « analyse conceptuelle » touchant tant les aspects scolaires, que médicaux et pédagogiques. Le Conseil de fondation a accepté la mise en place de cet audit dont l'objectif est de clarifier les procédures, en collaboration avec les collaboratrices et les collaborateurs, de produire des pistes qui devraient permettre une optimisation de la prise en charge des enfants confiés à l'institution. La sous-commission suivra les résultats de cet audit.

Dans la foulée de ce dernier, des rencontres entre les collaboratrices et collaborateurs et la direction ont été mises sur pied, un document sur le comportement et l'attitude à adopter a été remis aux collaboratrices et collaborateurs. La rentrée 2019 s'est bien déroulée. Tous les postes ont été repourvus aussi bien pour les enseignant·e·s que pour les éducatrices et éducateurs. L'équipe est au complet contrairement à la situation constatée quelques mois plus tôt. Tous les groupes bénéficient d'un·e enseignant·e et d'une éducatrice ou d'un éducateur. Le calme semble revenu au sein de l'institution.

#### *Visite des classes officielles d'enseignement spécialisé (COES) de l'établissement primaire de Pully, Paudex et Belmont*

Les COES sont des classes relevant de l'enseignement spécialisé, mais qui sont intégrées dans des établissements scolaires. Ces structures accueillent des élèves qui, en raison d'un retard de langage, d'un retard cognitif ou d'autisme déclaré ne peuvent suivre un enseignement normal dans l'école obligatoire. Les enfants scolarisés en COES ont un suivi individuel en psychologie et logopédie. La décision de scolarisation dans une structure particulière dépend de l'entière acceptation des parents. Dans le canton, 300 élèves effectuent dans les COES un cycle de 2 ans qui peut être prolongé selon les besoins ou si une autre solution n'a pu être trouvée dans un établissement tel que Verdeil, ou la Monneresse, par exemple. Outre ces 300 élèves en COES dans le canton, ce sont 1200 élèves qui nécessitent un suivi par des mesures particulières, un accompagnement individuel au sein des classes du canton. Pour avoir un tableau complet, 850 enfants sont placés en institution. Le service assure néanmoins à la sous-commission interpellée que les chiffres vaudois sont dans la norme des cantons voisins.

L'établissement primaire de Pully, Paudex et Belmont compte 2 COES fréquentées par 13 élèves âgé·e·s de 6 à 12 ans qui peuvent ainsi participer à toutes les activités de l'établissement. La sous-commission a pu apprécier la prise en charge individuelle apportée à ces enfants. Ces COES sont des classes régionales, les enfants y sont conduits en taxi. Les frais des transports sont pris en charge soit par les parents, soit par l'AI suivant les cas.

À l'échelle du service, un monitoring permet de suivre les enfants après leur passage par les structures telles que les COES, tout comme les autres élèves du canton, ce qui permet d'identifier les jeunes non certifié·e·s et d'anticiper au maximum une prise en charge adéquate pour qu'elles ou ils ne commencent pas leur vie d'adulte avec des prestations sociales. La sous-commission s'intéressera à ce monitoring lors de ses futures visites.

### *Visite du Centre de formation Transition école-métier (TEM), à Renens*

L'école de transition accompagne les jeunes issus de l'école obligatoire et sans solution vers la formation professionnelle. Ces jeunes ont déjà eu un parcours scolaire en enseignement spécialisé ou ont effectué une scolarité obligatoire dans une classe traditionnelle, mais nécessitent une préparation particulière avant d'entamer une formation professionnelle. Quatre centres TEM répartis sur le canton accueillent 220 jeunes, dont 77 sur le site de Renens. Le dialogue avec les parents et la ou le jeune, afin de faire comprendre la décision d'insertion dans la structure, est essentiel.

La structure TEM redonne aux jeunes les habitudes d'un rythme de travail, des horaires, de la confiance, et leur démontre qu'elles ou ils ont un rôle à jouer dans la société. À l'issue des 2 années passées au sein de la structure TEM, chaque jeune sort avec un projet de vie.

À Renens, plusieurs ateliers (bureautique, textiles, bois, peinture, cuisine, jardinage) sont proposés dans des locaux parfaitement adaptés, lumineux et spacieux. Ces ateliers sont tenus par des maîtresses et des maîtres socioprofessionnels-le-issu-e-s du monde professionnel qui sont très à l'écoute des besoins particuliers de chaque jeune. Le travail en atelier permet une confrontation aux réalités professionnelles et les jeunes peuvent ainsi tester leurs compétences. Une collaboration avec un magasin Coop permet également d'être confronté-e-s au monde du travail. Il s'agit d'une forme de formation préprofessionnelle permettant d'acquérir un bagage, des automatismes, une certaine confiance en soi avant d'entrer en formation professionnelle officielle. La sous-commission a trouvé des formatrices et formateurs très motivé-e-s, des jeunes appliqué-e-s voulant démontrer leurs capacités.

### *Visite de la Fondation de Verdeil, à Aigle*

Le site d'Aigle comporte des classes d'enseignement primaire et des classes d'enseignement secondaire. Les prestations de logopédie ou de psychothérapie sont délivrées sur place.

Les classes secondaires accueillent des élèves de 13 à 15 ans – il a été choisi de scolariser les enfants d'après leur âge et non d'après leur niveau – en fort retard scolaire et qui ne pourraient pas suivre un programme dans une classe de la scolarité obligatoire. Les élèves sont dirigé-e-s vers ces classes par une recommandation d'un-e pédiatre ou d'enseignant-e-s constatant les retards d'apprentissage. La décision est forcément validée par le SESAF.

Concernant les classes primaires, les élèves peuvent aussi être détecté-e-s par le Service éducatif itinérant (SEI). Ce dernier, sur indication d'un-e pédiatre, vient visiter les enfants de 0 à 4 ans à leur domicile. Il accompagne aussi les parents. Sur les familles visitées, 60% des enfants intégreront l'école obligatoire et 40% iront dans une structure d'enseignement spécialisé à l'instar de la Fondation de Verdeil.

Afin d'aider les parents à accompagner leur enfant, le directeur souhaite mettre en place un projet dit « observatoire » se penchant sur les aspects polyhandicap, autistique et polysychologique. Un groupe de travail composé de parents, de pédagogues, de chercheuses et chercheurs tentera de trouver des pistes et des outils permettant une meilleure prise en charge des élèves et un meilleur accompagnement des parents, notamment en leur redonnant confiance dans les capacités de leur enfant.

À l'égard des locaux de la Fondation, les classes sont situées au rez-de-chaussée d'un locatif de 8 étages dont toutes les surfaces ont été exploitées au plus fort de leurs possibilités. En outre, le bâtiment a récemment subi plusieurs dégâts d'eau. Les élèves, au travers de travaux artistiques, ont décrit à la sous-commission leur école de rêve, plus grande, plus belle avec un réseau wifi qui fonctionne et de supers sanitaires.

Un projet de nouveau bâtiment comprenant des locaux pour 50 élèves de l'enseignement spécialisé au sein de l'établissement scolaire de Roche (200 élèves) est en cours d'élaboration entre la Fondation de Verdeil et le DFJC. Ce projet cherche la complémentarité sur un même site entre des classes de l'enseignement obligatoire et des classes de l'enseignement spécialisé, permettant des échanges entre les divers enseignant-e-s et les élèves. Les enfants, qu'ils soient en enseignement spécialisé ou en obligatoire pourraient bénéficier d'un accès privilégié aux structures de façon occasionnelle ou à plein temps. Une structure TEM proposera un atelier de réparation de vélos, projet en lien avec l'établissement scolaire de Villeneuve précédemment relevé. Ce projet pilote d'intégration pourrait voir le jour pour la rentrée 2022, si les procédures de construction ne sont pas retardées. La sous-commission suivra ce projet avec intérêt.

### *3<sup>e</sup> observation*

#### ***Amélioration et valorisation des conditions de travail dans la prise en charge des enfants à besoins particuliers***

*Pour les institutions privées, mais en charge de missions régaliennes d'aide à l'enfance ou d'aide à des enfants en situation de handicap, il semble de plus en plus difficile de recruter des enseignant·e·s ainsi que des éducatrices et éducateurs. En effet, les conditions de travail et les prestations salariales sont moins bonnes que celles des employé·e·s de l'État de Vaud ou encore que dans les cantons voisins. Par exemple, les différences salariales mensuelles peuvent aller de 600 à 1300 francs.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur cette situation et sur l'éventualité de la faire évoluer par un soutien à ces institutions, ceci afin d'assurer une prise en charge optimale des enfants à besoins particuliers.*

### **Service de la protection de la jeunesse (SPJ)**

#### *Entretien avec le chef de service et son adjoint*

Après 8 mois d'intérim, le chef de service a été désigné en fixe à la tête du SPJ au 1<sup>er</sup> juin 2019.

En termes de priorité, il souligne d'une part la nécessité de réduire le temps de réactivité en cas de signalement. En effet, le temps écoulé entre les faits et les auditions peut actuellement dépasser 3 mois, ce qui s'avère trop long. L'idée serait de créer une première cellule d'intervention formée de professionnel·le·s prêt·e·s à intervenir rapidement auprès des enfants ce qui permettrait une décision rapide dans le but de déterminer si une prise en charge est indispensable ou pas.

D'autre part, le chef de service souhaiterait que le nombre de placements se stabilise voire diminue au profit d'un accompagnement personnalisé dans le cadre familial. Il s'agirait de renforcer la prévention plutôt que le nombre de placements. Pour le chef du SPJ, le placement doit en effet rester l'exception et s'il doit vraiment survenir, le contact avec les parents doit être maintenu de façon à ce que le retour en milieu familial soit travaillé en amont le plus rapidement possible. Afin de mettre cette vision en place, des étapes doivent être déterminées, un travail avec les collaboratrices et les collaborateurs entrepris et des moyens alloués. Le SPJ doit principalement prendre en compte la situation des enfants, mais il doit collaborer avec des associations qui travailleront à soutenir les parents.

Selon le chef de service, l'objectif consiste à ne pas opposer protection et prévention, mais à travailler ensemble. La sous-commission suivra la mise en œuvre de ces volontés.

#### ***Visites de plusieurs institutions***

Cette année, la sous-commission a décidé de se pencher plus particulièrement sur l'accueil des enfants de 0 à 6 ans en grande précarité sociale, familiale ou affective. La sous-commission a visité 3 structures dans le canton en charge de ces enfants et s'est intéressée à la planification de ces établissements. Ces derniers demandent une attention particulière, afin de pouvoir offrir des structures qui permettent aux enfants un développement harmonieux malgré un mauvais départ. Les enfants sont dirigé·e·s vers ces structures soit sur une base volontaire des parents, soit suite à une ordonnance judiciaire. Parfois, eu égard à la situation des parents, des enfants sont signalé·e·s avant leur venue au monde. Les enfants fréquentent ces structures 7 jours sur 7. Leurs parents viennent les visiter dans des locaux généralement prévus à cet effet. Parfois, ils passent une demi-journée ensemble. Un subtil équilibre doit être trouvé entre la prévention et le placement afin d'apporter un soutien aux familles et une aide personnalisée aux enfants.

#### *Home Les Clarines, à Chardonne*

Établi sur les hauts de Chardonne sur une parcelle offrant un espace jardin, cet établissement offre aux enfants un environnement serein. Un éventuel déménagement est envisagé, dans un endroit plus urbain, toujours dans l'Est vaudois, mais qui faciliterait l'accès pour les visites des parents.

La Fondation a été créée en 1978 avec le but d' « élever un nombre restreint d'enfants de condition modeste et moralement abandonnés ou qui, pour toute autre cause, doivent être tenus éloignés de leur famille naturelle, et de recréer pour eux les conditions matérielles et l'ambiance morale d'un véritable foyer. ». Les Clarines sont financées par la fortune de la Fondation et le subventionnement du Canton.

Un but de la Fondation est d'« héberger les enfants pour les protéger, mais les protéger avec leurs familles et non contre elles ». L'importance est mise sur la continuité du soin et pas forcément sur la continuité du lien, donnant ainsi aux enfants une possibilité de choix dans leur accompagnement. 30% des enfants ont des besoins spécifiques en logopédie, psychologie, ergothérapie ou psychomotricité. Outre l'accompagnement des enfants au quotidien, les éducatrices et éducateurs tentent de rapidement conscientiser les parents et leur confier la tâche d'accompagner l'enfant.

Lors de la visite de la sous-commission, Les Clarines accueillaient 9 enfants encadrés par 9,25 ETP d'éducatrices et éducateurs, secondé·e·s par 2 stagiaires qui en raison de l'importante charge de travail fonctionnent plutôt comme éducatrices et éducateurs à part entière. L'équipe est complétée par 5 personnes à temps partiel en charge de la cuisine, la blanchisserie et l'administration. Un directeur, investi dans les tâches quotidiennes de terrain, supervise l'ensemble de l'institution.

Des questions se posent quant à l'avenir de l'institution, car il semblerait que dans sa planification, le SPJ entend avoir 3 lieux d'accueil de 12 enfants, chacun réparti dans les régions Est, Ouest et Nord du canton, Lausanne restant à part. Le Conseil de fondation des Clarines est dans l'attente d'informations concrètes et précises venant du SPJ. La sous-commission a pris note que celui-ci est en réflexion et que des informations parviendront à l'institution. Le SPJ a indiqué vouloir accompagner la structure dans les changements à venir. La sous-commission espère qu'une solution pérenne intervienne rapidement afin que le travail remarquable avec ces enfants ne soit pas mis en péril. Elle suivra attentivement l'évolution du dossier.

#### *Foyer de Lully*

Sis dans une maison villageoise, le Foyer de Lully, qui fait partie de la Fondation jeunesse et familles (FJF), accueille 9 enfants de 0 à 6 ans. 11 éducatrices et éducateurs sont en charge des enfants. Un personnel à l'écoute, des chambres individuelles, un jardin, une cuisine familiale permettent aux enfants de se structurer dans un lieu rassurant.

Il est prévu que dans les années à venir, le foyer de Lully déménage dans de nouveaux locaux. La sous-commission espère qu'il poursuivra son fonctionnement dans la ligne actuelle. La philosophie de prévention et d'accompagnement des familles et des enfants en particulier y est fortement développée en collaboration avec le SPJ.

#### *Foyer La Boussole, à Yverdon-les-Bains*

La Boussole fait partie de la FJF. Lors de la visite de la sous-commission, 12 enfants étaient accueilli·e·s dans l'institution, entouré·e·s par 16 éducatrices et éducateurs. Des locaux spacieux, des chambres individuelles, un jardin, des espaces jeux concourent à ce que les enfants puissent se construire dans un environnement rassurant. Afin de faciliter le développement privilégié du rôle parental, des espaces sont prévus pour l'accueil des parents.

Une réflexion est en cours sur les différents modes d'accueil qui pourraient être proposés aux familles. Actuellement, seul l'accueil institutionnel est proposé, mais il devrait être possible de favoriser des accueils alternés, soit quelques jours ou moments choisis dans la semaine, ou encore un accompagnement à la maison. Ces alternatives permettraient à davantage d'enfants de bénéficier d'une protection et d'un accompagnement de qualité, mais des moyens sont nécessaires.

Lors des visites des différents foyers, la sous-commission a été sensible aux éducatrices et éducateurs rencontré·e·s, dont certain·e·s ont mentionné un besoin en formation. En effet, il n'est pas évident de s'adresser aussi bien aux parents qu'aux enfants qui leur sont confiés. Cet aspect pourrait éventuellement être davantage abordé lors des formations pour qu'elles correspondent mieux à la vision actuelle du SPJ et des institutions accueillantes.

### *Foyer Le Parachute, à Lausanne*

Créé par la Fondation Mère Sofia, Le Parachute s'occupait au départ également d'adultes. En 2017, constatant qu'un certain nombre de jeunes ne parvenant pas à « entrer dans les normes » avaient besoin d'aide, la Fondation a décidé de se concentrer sur les mineur·e·s.

Le Parachute est une structure très spécifique, car c'est le seul lieu d'hébergement « bas seuil » pour mineur·e·s selon la politique socio-éducative vaudoise en matière de protection des mineur·e·s. C'est aussi, à ce jour, le seul de ce type en Suisse romande dans les dispositifs de protection de l'enfance.

La structure compte 8 places accueillant pendant quelques mois filles et garçons en rupture multifactorielle (scolaire, familiale, délinquance, précarité, difficulté d'intégration, etc.), qui pourraient se mettre en danger. Ces jeunes sont déjà passé·e·s par plusieurs foyers et à chaque fois le placement s'est soldé par un échec.

Les jeunes sont envoyés au Parachute sur décision du SPJ, de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) ou sur décision du Tribunal des mineurs.

Le personnel encadrant compte 6,75 ETP. Le séjour au sein de l'institution est normalement construit sur un programme de 9 mois. Les jeunes sont encadré·e·s avec des points fixes dans la journée de façon à leur redonner un rythme, sans que cela ne soit vraiment une contrainte, ainsi que de les responsabiliser vis-à-vis des éducatrices et éducateurs. Plusieurs stages de 9 mois sont possibles. La volonté est de les remettre en confiance, même si l'âge limite de 18 ans est parfois dépassé. L'investissement sur cet accueil bas seuil pour mineur·e·s est un pari sur de futures économies sociales, mais le travail avec ces jeunes est très complexe et que nous avons encore peu de recul pour en saluer le succès. La sous-commission suivra attentivement cette évolution, en collaboration avec la sous-commission DSAS.

### **Service des affaires culturelles (SERAC)**

Avec, entre autres événements, l'ouverture du Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA), l'activité du service a été chargée, mais passionnante de la bouche de l'équipe dirigeante. Plusieurs chantiers d'importance ont été menés de front, à l'instar du site historique d'Avenches, de la restructuration du palais de Rumine avec en son sein plusieurs musées ou lieux d'exposition, de l'inauguration de la nouvelle serre du Jardin botanique de Lausanne, de l'extension de la Bibliothèque cantonale universitaire (BCU) et des travaux d'aménagement sur le site de l'Élysée. L'équipe de direction du SERAC soudée et engagée a été restructurée sans engagement supplémentaire. La collaboration avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) pour la conception des projets a été bonne.

En janvier 2019, deux institutions ont également fusionné. Le musée monétaire a été intégré au musée d'archéologie et d'histoire au sein du musée de Rumine. Cela permettra à la nouvelle institution de gagner en efficacité sur le plan administratif.

Les équipes qui travaillent dans les diverses institutions ont aussi vu leur quotidien bouleversé. L'engagement de chacun·e est à relever, car la pression était forte. Outre les aspects liés aux déménagements (manutention, sécurisation des objets et des lieux, etc.), les institutions ont dû continuer à fonctionner tout en intégrant les changements de lieux, d'habitudes et d'organisation.

Du point de vue des subventions, plusieurs conventions sont en cours de finalisation. La mise en œuvre de la loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA) continue sa progression. Les demandes de subventions sont toujours en augmentation. Pour l'année écoulée, quelque 1000 demandes sont parvenues au SERAC. 10% sont des demandes régulières et structurelles. Parmi les 90% restants, la moitié recevra une réponse positive. Si certainement davantage d'institutions mériteraient la reconnaissance du SERAC, la manne étatique n'est toutefois pas extensible.

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral (TF) sur la gratuité scolaire<sup>19</sup>, le SERAC, en collaboration avec la DGEO et la HEP, a aménagé des solutions afin de permettre aux jeunes d'avoir accès gratuitement à la médiation culturelle votée dans le cadre de la LVCA. La mise en place du projet des Argonautes<sup>20</sup>, soit l'introduction d'une médiatrice ou d'un médiateur culturel·le dans quelques établissements pilotes permet à la culture de venir aux élèves qui n'ont plus forcément la possibilité d'aller à elle. Ce lien entre l'école et les institutions culturelles locales mérite d'être relevé. La HEP est chargée d'évaluer les résultats de cette expérience dans le but de l'étendre à tous les établissements scolaires du canton. Pour l'instant, le financement est encore fragile. La sous-commission ne manquera pas de suivre l'évolution de ce projet pilote.

En juin 2019, les lignes directrices de la politique culturelle vaudoise ont été rendues publiques. Une plateforme de dialogue, de réflexion et d'échange composée de représentant·e·s du Canton et de 2 politiques de chaque district a été constituée. Les échanges entre régions sont concrets et devraient permettre des prises de conscience et la mise en place de collaborations interrégions ou entre institutions.

#### *Visite du Théâtre du Jorat, à Mézières*

Selon un journaliste en 1935, « La réussite de Mézières est due à un heureux ensemble de circonstances qui ne pouvaient s'épanouir que là ». Il est vrai que cet édifice construit pour les 100 ans du Canton de Vaud, pour lequel la volonté était de faire un théâtre par le peuple et pour le peuple, séduit par son aspect et son environnement. Son implantation en pleine campagne, à une époque où les moyens de transport n'étaient de loin pas ceux que nous connaissons actuellement, a permis aux Lausannois·es de découvrir par le tram une région qui était inconnue.

Le choix du bois comme matériau de construction dicté par un souci d'économie lui vaut le surnom de la grange sublime, mais lui a également procuré une acoustique étonnante et rare. L'histoire du théâtre et du Canton sont liées dès sa création et en font un véritable patrimoine vaudois, romand, voire national.

La direction du théâtre s'est professionnalisée dès 1987 avec la désignation de son premier directeur professionnel qui restera en place 20 ans. Le soutien du Canton fut pendant cette période assez modeste. C'est au début des années 2000 qu'une prise de conscience s'opère ; si l'État ne vient pas en aide au théâtre, ce dernier mourra de sa belle mort. Un Conseil de fondation est mis en place, les subventions sont doublées et surtout le Gouvernement marque sa volonté d'en faire un lieu dans lequel est défendue la culture vaudoise et romande essentiellement.

Le théâtre peut compter sur 20% de subventionnement public (État et communes environnantes), 40% de sponsors et mécénats divers, et les 40% restants doivent absolument être couverts par la billetterie.

Des études sont régulièrement réalisées sur la provenance géographique du public et on peut affirmer que le mandat confié par le Canton de la mise en valeur de la création vaudoise ou romande est respecté puisqu'un 80% du public provient du Canton de Vaud. Le grand Lausanne fournit 25% du public, le Valais, Fribourg et les frontaliers composent le reste.

Le théâtre fonctionne sur peu de mois d'exploitation, généralement d'avril à l'automne, période où la plupart des autres théâtres sont en pause. Bien que l'adjoint à la cheffe de service affirme que « les théâtres ne sont pas en concurrence, ils sont complémentaires », cet élément est certainement une cause de l'attachement des Vaudois·e·s à la Grange. Les impondérables de la météo ne permettraient pas une exploitation hors de ces mois.

3,3 postes à plein temps pour 5 personnes constituent les postes fixes. Le nombre d'employé·e·s peut grimper jusqu'à 100 personnes en période d'exploitation. Personne n'est bénévole et, de la technique à l'accueil en passant par la restauration, la priorité est essentiellement mise sur les entreprises et les produits du terroir local.

---

<sup>19</sup> Voir note 16

<sup>20</sup> Emprunté à la mythologie grecque, le terme Les Argonautes se veut une invitation à l'expédition, l'exploration et la découverte – 3 activités au cœur de la démarche de médiation culturelle en milieu scolaire.

Le bâtiment est propriété de la fondation, c'est également elle qui est en charge des travaux d'entretien du bâtiment d'une part et de l'équipement technique d'autre part, le Canton n'intervenant qu'exceptionnellement.

Une visite du bâtiment fait prendre conscience de la précarité dans laquelle sont offerts les spectacles au public et de l'importance du suivi technique de la bâtisse. Un projet d'extension de l'annexe afin de permettre de meilleures conditions d'accueil pour les comédiennes et les comédiens ainsi que le personnel technique a été envisagé de concert entre le DFJC et, à l'époque, le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) (nouvellement DGIP). Malheureusement, le projet, bien qu'avancé, a été abandonné, avec pour conséquence une crise au sein du Conseil de fondation. Cet épisode douloureux est maintenant derrière et un projet de moindre importance est en préparation. La sous-commission souhaite qu'il puisse aboutir pour la pérennité de cette vénérable institution.

Juste avant la reddition du présent rapport, un communiqué informait du renouvellement du soutien du Canton à hauteur d'un demi-million de francs par le biais d'une convention signée avec l'institution.

### Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2019, le DFJC compte 69 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice<sup>21</sup>.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
05_RES_024	Résolution Xavier Koeb pour enfin trouver une solution à la situation des laborantines et laborantins CFC.	24.05.2005	24.08.2005
05_POS_172	Postulat Gérard Bühlmann et consorts visant à harmoniser les périodes d'enseignement au niveau du secondaire inférieur et à réduire la différence de salaire et du nombre d'heures d'enseignement entre le secondaire inférieur et le secondaire supérieur.	22.11.2005	22.11.2006
07_MOT_012	Motion Jacques-André Haury et consorts demandant l'introduction d'une compétence légale, pour les directions d'établissements scolaires, de détecter les consommateurs de cannabis	20.11.2007	21.04.2009
09_INT_236	Interpellation Valérie Cornaz-Rovelli - Les gestes qui sauvent à l'école	28.04.2009	25.08.2009
09_RES_018	Résolution Bertand Clot suite aux rapports sur la dyslexie	19.05.2009	26.08.2009
10_POS_224	Postulat Jérôme Christen et consorts en faveur de la défense de l'usage de la langue française	30.11.2010	29.11.2011
10_POS_181	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts pour une égalité de traitement entre tous les enseignant-e-s spécialisé-e-s du secteur public et parapublic	16.03.2010	30.11.2011
11_POS_267	Postulat Nicolas Rochat et consorts concernant les restrictions des conditions d'accès pour l'enseignement de la culture générale (ECG) au sein des écoles professionnelles (ECEP) vaudoises	15.11.2011	15.11.2012
11_POS_281	Postulat Nicolas Rochat et consorts demandant de prioriser et renforcer la validation des acquis de l'expérience professionnelle dans le canton de Vaud	24.01.2012	24.04.2013
14_INT_232	Détermination Nicolas Rochat Fernandez sur la réponse du Conseil d'État à son interpellation - Votations du 9 février 2014 : Quel avenir pour les programmes de recherche et les échanges à l'étranger dans les Hautes Ecoles Vaudoises (HEV) ?	04.03.2014	04.06.2014

<sup>21</sup> Cette liste comprend aussi les objets auxquels le Conseil d'État a fourni une réponse, mais qui ne sont pas encore passés au plénum. Cela a toujours été le cas depuis la mise en place de ce suivi.

<b>N° tiré à part</b>	<b>Titre de l'objet</b>	<b>Date de dépôt</b>	<b>Délai de réponse</b>
14_INT_243	Détermination Roxanne Meyer Keller sur la réponse du Conseil d'État à l'interpellation Jacques Neirynek et consorts - Est-il admissible de compliquer la vie d'une famille par une décision administrative ?	08.04.2014	08.07.2014
14_INT_234	Détermination Catherine Labouchère sur la réponse du Conseil d'État à son interpellation - Quelles réactions vaudoises à la décision prise à Schaffhouse concernant l'apprentissage des langues en primaire ?	23.09.2014	23.12.2014
14_INT_240	Détermination Christian Kunze sur la réponse du Conseil d'État à son interpellation - L'apprentissage et la maturité professionnelle trouvent-ils vraiment leur public dans le canton de Vaud ?	23.09.2014	23.12.2014
14_POS_071	Postulat Véronique Hurni et consorts - Soins de logopédie - pas d'attente pour nos enfants	01.04.2014	01.04.2015
14_POS_057	Postulat Jean Tschopp et consorts - Eduquer les élèves à l'usage des réseaux sociaux	28.01.2014	04.11.2015
15_RES_028	Résolution Céline Ehrwein Nihan et consorts - Règlement sur la migration des données des utilisateurs de RERO vers le nouveau SIGB	27.10.2015	03.02.2016
14_POS_087	Postulat Hugues Gander et consorts concernant les échanges linguistiques en 12ème année LEO - une pierre, deux coups	30.09.2014	10.03.2016
16_INT_602	Interpellation Josée Martin - La maison de l'écrivain C.F. Ramuz en péril : le Conseil d'État a-t-il vraiment l'intention de laisser disparaître ce patrimoine unique ?	01.11.2016	22.02.2017
16_POS_159	Postulat Sylvie Podio et consort - Pour une information claire quant à l'organisation et aux enjeux liés à la formation professionnelle	09.02.2016	01.03.2017
16_POS_183	Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Augmentation de la prime pour les frais professionnels des apprentis	14.06.2016	14.06.2017
17_INT_678	Interpellation Catherine Roulet - Pour en finir avec les distributeurs de boissons sucrées	07.03.2017	14.06.2017
17_INT_692	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Mieux aider les jeunes à gérer leur argent	28.03.2017	02.08.2017
15_POS_155	Postulat Céline Ehrwein Nihan et consorts - Former les jeunes migrants : un investissement dans l'avenir !	15.12.2015	20.09.2017
16_POS_201	Postulat Martial de Montmollin et consorts - N'enterrons pas les fouilles	11.10.2016	11.10.2017
17_INT_725	Interpellation Manuel Donzé et consorts - Sommes-nous en manque d'infirmières et infirmiers scolaires, de psychologues scolaires, de psychomotriciens et de logopédistes dans le Canton de Vaud ?	20.06.2017	22.11.2017
16_POS_212	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - Pour une meilleure visibilité et fonctionnalité du Conseil des jeunes (CDJ)	22.11.2016	13.12.2017
17_INT_028	Interpellation Nicolas Glauser - CFC, comment faire pour maintenir son attractivité ?	12.09.2017	19.12.2017
17_INT_036	Interpellation Taraneh Aminian - Qu'en est-il du projet d'agrandissement gymnasial à La Tour-de-Peilz ?	26.09.2017	24.01.2018
17_INT_079	Interpellation Léonore Porchet - Comment se portent les jeunes LGBT vaudois-es ?	05.12.2017	12.03.2018
17_POS_243	Postulat Valérie Schwaar au nom de la COGES - Clarification de la répartition entre les tâches administratives et financières stricto sensu et les activités pédagogiques dans les lieux de formation DGEO et DGEP. Un bilan pour réfléchir à de nouvelles	02.05.2017	09.05.2018
18_INT_161	Interpellation Yvan Pahud - Enseignants frontaliers dans les écoles vaudoises, forme-t-on assez de jeunes à ce métier ?	17.04.2018	24.07.2018

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
18_INT_163	Interpellation Claire Attinger Doepper et consorts - Des mesures de soutien parascolaire pour tous ? Y compris pour les enfants avec des besoins particuliers ?	24.04.2018	01.08.2018
18_INT_172	Interpellation Josephine Byrne Garelli et consorts - Comment venir en aide au personnel enseignant en difficulté ?	08.05.2018	15.08.2018
18_INT_196	Interpellation Jean Tschopp et consorts - Drogues : dissuasion par l'illustration	12.06.2018	19.09.2018
17_POS_009	Postulat Stéphane Rezso et consorts - Constructions scolaires - Pas de luxe ! Ou finalisons la répartition de qui paie quoi et surtout les standards minimaux raisonnables !	19.09.2017	26.09.2018
16_POS_192	Postulat Gérard Mojon et consorts - Orientation des jeunes après l'école : une analyse approfondie s'impose	06.09.2016	07.11.2018
16_POS_193	Postulat Manuel Donzé et consorts - Echecs en première année dans nos hautes écoles : en fait-on assez au niveau de l'orientation scolaire et professionnelle dans nos écoles ?	06.09.2016	07.11.2018
18_INT_218	Interpellation Vincent Keller - Pour que la collection Baud ne suive pas le triste chemin de celle de Reuge. L'État peut-il soutenir Sainte-Croix ?	28.08.2018	04.12.2018
18_INT_231	Interpellation Stéphane Montangero et consorts - Que faire pour que nos enfants apprennent non seulement à manger, mais aussi à cuisiner ?	04.09.2018	11.12.2018
18_INT_232	Interpellation Alette Rey-Marion - Économie Familiale	04.09.2018	11.12.2018
18_INT_234	Interpellation Sonya Butera et consorts - #Balancetonprof, mode d'emploi : quel accompagnement pour les élèves cibles d'une attention inopportune de la part d'un enseignant ?	04.09.2018	11.12.2018
16_POS_191	Postulat Laurence Cretegy et consorts - Politique socio-éducative, bilan actuel et vision d'avenir	06.09.2016	19.12.2018
16_POS_195	Postulat Christian Kunze et consorts - Heures de décharges : il est l'heure d'une étude	27.09.2016	19.12.2018
18_INT_247	Interpellation Jean Tschopp et consorts - Renforcer les enfants face aux abus	25.09.2018	02.01.2019
17_INT_058	Détermination Jean-Marc Genton sur la réponse du Conseil d'État à son interpellation - Transports scolaires : les Communes doivent toujours passer à la caisse ? - Transports scolaires : les Communes doivent pouvoir décider, car qui paie commande !	13.11.2018	13.02.2019
18_INT_270	Interpellation Monique Ryf et consorts - Théâtre du Jorat : garantir l'exploitation à long terme ou baisser de rideau programmé ?	04.12.2018	11.03.2019
19_INT_278	Interpellation Yvan Luccarini et consort - Succession de contrats à durée déterminée au DFJC : une pratique problématique	08.01.2019	15.04.2019
19_INT_279	Interpellation Denis Rubattel - Contrat de travail baroque et insolite pour une pseudo maîtresse secondaire !	08.01.2019	15.04.2019
19_INT_280	Interpellation Grégory Devaud au nom du groupe PLR - Bricolage de contrats d'emploi au DFJC : faire toute la lumière	08.01.2019	15.04.2019
19_INT_285	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Mobilité des élèves pour les échanges linguistiques, que faire pour l'améliorer ?	22.01.2019	29.04.2019
19_INT_291	Interpellation Florence Bettschart-Narbel et consorts - Mobilité linguistique : pourquoi le canton de Vaud est-il à la traîne ?	22.01.2019	29.04.2019
17_POS_246	Postulat Roxanne Meyer Keller et consorts - Une école professionnelle intercantonale dans la Broye (EPIB) ?	09.05.2017	01.05.2019
19_INT_322	Interpellation Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste - Agir pour le climat en mettant les voyages d'étude sur les bons rails ?	12.03.2019	19.06.2019

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
19_INT_329	Interpellation Rebecca Joly - Stagiaires de nos écoles professionnelles et nos hautes écoles : quel suivi ?	02.04.2019	09.07.2019
19_INT_334	Interpellation Taraneh Aminian - Les bons offices de la Direction générale de l'enseignement post obligatoire	30.04.2019	07.08.2019
19_INT_343	Interpellation Denis Rubattel - Mieux définir le cadre légal pour les camps et les sorties !	14.05.2019	21.08.2019
19_INT_352	Interpellation Yvan Pahud - Infirmières et infirmiers au rabais ?	21.05.2019	28.08.2019
19_INT_360	Interpellation Isabelle Freymond - Les enfants en écoles spécialisées ont-ils des droits comme chaque enfant scolarisé ?	04.06.2019	11.09.2019
19_INT_367	Interpellation Josephine Byrne Garelli et consorts - Aide à l'intégration scolaire : pénurie de personnel, enfant en manque de prise en charge ?	11.06.2019	18.09.2019
17_POS_024	Postulat Guy Gaudard et consorts - Et si le Canton de Vaud organisait les championnats du monde de l'apprentissage des métiers en 2023 ?	28.11.2017	25.09.2019
19_POS_170	Postulat Guy Gaudard et consorts - Prévention du deal de stupéfiants dans le milieu scolaire	08.10.2019	08.10.2019
16_POS_211	Postulat Julien Sansonnens et consorts - Enseignement gymnasial : que vive la littérature romande contemporaine !	15.11.2016	09.10.2019
17_MOT_004	Motion Hugues Gander et consorts - 2020 : 3èmes Jeux Olympiques d'hiver de la Jeunesse et sport scolaire = 6060 journées de sports hivernaux en plus pour nos écoliers	26.09.2017	09.10.2019
18_POS_026	Postulat Nicolas Croci Torti et consorts - Apprentis mal orientés : un bilan sur les raisons et les conséquences est nécessaire	09.01.2018	09.10.2019
17_POS_016	Postulat Nathalie Jaccard et consorts - L'illettrisme, un fléau : comment y remédier dans l'école obligatoire ?	31.10.2017	13.11.2019
18_POS_039	Postulat Carine Carvalho et consorts - Eliminons les stéréotypes sexistes de l'enseignement scolaire	27.02.2018	13.11.2019
18_POS_084	Postulat Jean-Rémy Chevalley et consorts - Postulat demandant une adaptation de la réglementation régissant les transports scolaires	13.11.2018	13.11.2019
19_RES_027	Résolution Alexandre Berthoud et consorts au nom de la commission ad'hoc en charge du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil portant sur le rapport d'évaluation de la FEM	09.04.2019	10.12.2019
19_INT_386	Interpellation Marc Vuilleumier - CDD ou CDI : une lettre qui change beaucoup !	03.09.2019	10.12.2019

## Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'année 2019.

## DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DE LA SÉCURITÉ (DIS)

**Mme Monique Ryf, rapportrice :** — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département des institutions et de la sécurité pour l'année 2019 était composée de Mme Monique Ryf et M. Claude Matter.

### Introduction

En 2017 et 2018, la sous-commission en charge du Département des institutions et de la sécurité (DIS) avait été particulièrement occupée par la question de la surpopulation carcérale ainsi que par la situation, de manière générale, dans les établissements pénitentiaires. Bien que celle-ci ne soit pas encore complètement normalisée – il faudra certainement attendre la réalisation du projet des Grands Marais pour constater une amélioration –, l'engagement de plusieurs cadres au Service pénitentiaire (SPEN) a permis de détendre quelque peu la situation.

En 2019, il a encore été question de l'Académie de police de Savatan (APS), suite à la publication, en juillet de cette année, d'un rapport d'audit datant de 2017 déjà. La modification du cursus de formation en raison de nouvelles règles nationales passant d'une année à deux est entrée en vigueur à l'automne 2019, ainsi qu'une nouvelle organisation de la gouvernance de l'APS. La sous-commission suivra attentivement le dossier.

La sous-commission a effectué des visites auprès de la conseillère d'État, du secrétaire général du département et de différents services et entités qui composent le département, soit :

- Secrétariat général (SG-DIS), à l'exception du Service des curatelles et des tutelles professionnelles (SCTP) visité en détail dans le cadre du rapport 2018
- Service des communes et du logement (SCL), notamment visites des préfectures des districts de Lausanne et de La Broye-Vully
- Service pénitentiaire (SPEN), visite du pénitencier de Bochuz aux Établissements de la plaine de l'Orbe (EPO) avec présentation de son nouveau directeur, ainsi que visite de la prison du Bois-Mermet
- Police cantonale (Polcant), visite du centre de gendarmerie mobile à Yverdon-les-Bains, de la brigade du lac à Yverdon-les-Bains et du poste de gendarmerie de Payerne
- Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), largement mis à contribution en 2019 lors de la Fête des vigneron (FeVi) et également occupé à la préparation des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) 2020
- Ministère public (MP), visite des bureaux de l'arrondissement de l'Est vaudois, à Vevey.

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur très bon accueil, le temps accordé et la qualité des présentations et des renseignements fournis.

### Secrétariat général (SG-DIS)

Le SG-DIS a repris un rythme de croisière au Château St-Maire. L'année 2019 n'a pas vu beaucoup de changement en matière de personnel hormis le départ du délégué aux affaires religieuses qui a été remplacé depuis lors. Le cahier des charges de cette fonction a été redéfini et la personne titulaire doit s'occuper prioritairement des demandes de reconnaissance d'intérêt public des communautés religieuses. La stabilité du service est relevée par le secrétaire général.

Parmi les dossiers du DIS de l'année 2019, il faut relever la mise en consultation de l'avant-projet de révision de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la relance de la plateforme Canton-communes pour traiter d'abord de la facture sociale, puis de la péréquation, le projet ECAVENIR, soit le regroupement des 3 centrales d'urgence (118, 117 et 144) au sein du SSCM, ainsi que des projets de développement au SPEN.

Notons encore que dans un proche avenir, plusieurs entités du DIS devront faire face à des enjeux en matière informatique. En effet, elle doit être mise à jour au SJL, de même que le SCTP nécessite un nouveau programme informatique. À la Polcant, le système courant devra également être remplacé.

## **Service des communes et du logement (SCL)**

Le SCL comprend d'une part la Division affaires communales et droits politiques à laquelle sont rattachés les secteurs affaires communales ; droits politiques ; finances communales et, d'autre part, la Division logement qui comprend les secteurs technique et aide à la pierre ; Groupe opérationnel des pôles (GOP) et promotion du logement ; protection du parc locatif et registre foncier. Le personnel des différentes préfectures dépend également du SCL.

Les 2 divisions sont sises à Lausanne, mais sont éloignées géographiquement (Cité-Derrière et Caroline). Cet éloignement présente quelques inconvénients, mais il n'est pas prévu de regroupement pour l'instant.

Le service est fort de 77,8 ETP (90,8 avec les apprenti·e·s), ce qui représente 96 personnes (109 avec les apprenti·e·s). Il faut souligner que le service a la responsabilité du personnel des préfectures qui comprend déjà plus de 70 personnes. 18 personnes (14,2 ETP) travaillent pour la Division affaires communales, y compris les membres de la direction, et 15 personnes (12 ETP) pour la Division logement.

Une stratégie et des objectifs ont été mis en place pour chaque division.

Le traitement des interventions parlementaires représente un travail conséquent.

### **Division affaires communales et droits politiques**

#### *Vote électronique*

En 2018, le Conseil fédéral a approuvé la demande du Canton de Vaud visant à procéder à des essais de vote électronique avec les électrices et électeurs domicilié·e·s à l'étranger.

Le Canton de Vaud suivait depuis lors les travaux du Canton de Genève et de la plateforme CHVote. Un accord existait entre les 2 cantons. Cependant, le Canton Genève ayant abandonné son système avec effet immédiat en juin 2019, pour des raisons financières, le Canton de Vaud a également stoppé les tests. Des essais avaient néanmoins été effectués avec les Suisses de l'étranger en 2018 et lors des 2 premiers scrutins fédéraux en 2019. Ces 3 essais se sont avérés concluants dans la mesure où un peu plus du tiers des votants a exprimé sa voix par le biais du mode électronique. Un rapport doit encore être préparé pour le Grand Conseil, conformément à l'article 126a de la LEDP.

#### *Secteur droits politiques*

L'avant-projet de révision de la LEDP a été mis en consultation dès la fin du mois de juin, et ce jusqu'à la fin du mois de septembre 2019. Quelques nouveautés y sont apportées telles la transparence du financement des partis politiques, la fin de la possibilité d'être élu·e sur le plan cantonal dans un autre arrondissement que celui du domicile ou encore la réforme des Conseils généraux.

## ***Secteur affaires communales***

La loi sur les fusions de communes (LFusCom) a été modifiée par le Grand Conseil en mars 2019 et est entrée en vigueur en juillet de cette même année. Elle prévoit notamment de réintroduire l'aide financière aux études de fusions de communes et de recréer un poste de délégué·e aux fusions de communes qui avait disparu en 2015. Ce poste a été accepté dans le budget 2020 du Canton.

Après les élections fédérales de 2019, le service se prépare déjà pour les élections communales de 2021 avec une préoccupation sensible, car elle touche à l'autonomie des communes : la formation des conseillères et conseillers communaux ainsi que des municipales et municipaux.

## ***Secteur finances communales***

Il était prévu d'implanter le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) dans les communes en 2022. MCH2 offrirait un cadre comptable unifié pour les communes, permettrait des comparatifs et faciliterait la surveillance financière pour le SCL.

À l'heure actuelle, le projet est traité par un groupe de travail réunissant le SCL, l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association des communes vaudoises (AdCV), mais il est déjà acquis que ce projet prendra plus de temps que prévu.

Le SCL a encore plusieurs objectifs, mais il ne possède pas les ressources suffisantes pour tous les réaliser. Ce constat ressort également du rapport de la Cour des comptes (CC) sur la péréquation<sup>22</sup> publié en 2019. Le SCL devrait exercer une surveillance accrue sur les indications données par les communes, mais ne dispose pas des ressources nécessaires. Celles-ci sont utilisées en priorité pour répondre aux questions récurrentes des communes.

### *1<sup>re</sup> observation*

#### ***Quel délai pour l'introduction du Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) dans les communes ?***

*Il était prévu d'implanter le MCH2 dans les communes vaudoises pour l'exercice 2022 au plus tard. Ce modèle doit permettre de faciliter la surveillance financière des communes et d'avoir des points de comparaison identiques. Selon le Service des communes et du logement (SCL), ce délai de 2022 ne pourra pas être tenu, notamment en raison d'un manque de ressources.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour assurer la mise en place du MCH2 le plus rapidement possible, afin d'avoir des indicateurs de comparaison identiques pour les discussions Canton-Communes.*

## **Division logement**

L'article 67 de la Constitution vaudoise (Cst-VD) prévoit que les pouvoirs publics veillent à ce que l'ensemble des citoyennes et des citoyens puissent disposer d'un logement approprié à des conditions supportables. Une politique cantonale du logement a été mise en place, basée sur 2 piliers : la préservation d'un parc locatif répondant aux besoins de la population et la promotion d'un parc de logements accessible à la population vaudoise à revenus modestes.

En janvier 2018, la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) est entrée en vigueur. Elle propose de nouveaux outils de promotion, en particulier en faveur de la classe moyenne. Une nouvelle catégorie de logements a été introduite, les logements d'utilité publique (LUP) dont les loyers ne sont pas subventionnés, mais plafonnés. L'introduction de la LPPPL est encore trop récente pour en percevoir les effets. En réponse à une question orale au Grand Conseil à ce sujet<sup>23</sup>, il a été répondu que la Division logement avait reçu 23 projets de LUP dans les communes de Blonay, Coppet, Echallens, Epalinges, Lausanne, Montreux, Morges, Rolle, Renens, Saubraz et Yverdon-les-Bains.

---

<sup>22</sup> Rapport n° 56 : Audit des dépenses thématiques de la péréquation intercommunale et de la gouvernance de l'ensemble du dispositif, Cour des comptes, 09.10.2019

<sup>23</sup> (20\_HQU\_314) Logements d'utilité publique (LUP) : où en sommes-nous ?

Concernant la préservation du parc locatif, la Division logement est chargée d'accorder les autorisations pour des travaux envisagés (démolition, transformation ou rénovation) ou pour des changements d'affectation de logements existants ainsi que lors de la vente d'appartements loués. La LPPPL a intégré ces 2 éléments.

La Division constate qu'il n'y a pas assez de rénovations prévues ou effectuées à l'heure actuelle. La moitié seulement des objets susceptibles d'être rénovés font l'objet de travaux. Au chapitre des aides, la demande pour les logements à loyers modérés est très faible. Il y a, en revanche, des demandes pour le financement de logements protégés, en particulier pour les seniors. En 2019, des aides ont été accordées pour 2 immeubles de logements protégés, totalisant 18 logements protégés avec une aide cumulée de 1'054'000 francs.

À l'égard des logements pour étudiant·e·s, la réalisation du Vortex à Ecublens a permis de détendre la situation.

### **Affaires préfectorales et services généraux**

La sous-commission a prévu de faire 2 visites de préfecture par année. En 2019, elle a visité celle du district de Lausanne et celle du district de la Broye-Vully, à Payerne.

#### ***Préfecture du district de Lausanne***

Il s'agit de la plus grande préfecture du canton, avec 2 responsables : un préfet et une préfète qui, particularité, n'est affiliée à aucun parti politique. La préfecture occupe, outre ces 2 responsables, 12 collaboratrices et collaborateurs et 3 apprenti·e·s, dont un en situation de handicap.

Afin de sécuriser l'accès aux bureaux, les locaux sont en travaux. À terme, les client·e·s ne pourront plus qu'accéder aux guichets d'accueil.

Les tâches de la préfecture de Lausanne consistent essentiellement en des audiences pénales ou civiles pour régler des questions d'amendes ou des conciliations pour des baux à loyer. La préfecture regroupe 6 communes (Cheseaux, Epalinges, Jouxens-Mézery, Lausanne, Le Mont, Romanel-sur-Lausanne, soit au total 167'000 habitant·e·s) et 2 associations de communes. Comparé à d'autres districts, le travail avec ces associations de communes n'est pas immense ; il peut prendre beaucoup plus de temps ailleurs. Par contre, la préfète et le préfet consacrent chacun·e 3 demi-journées par semaine aux questions de baux à loyer, des contraventions et des suivis des dossiers. Chaque année, les 24 bureaux de notaires des 6 communes susmentionnés doivent également être visités.

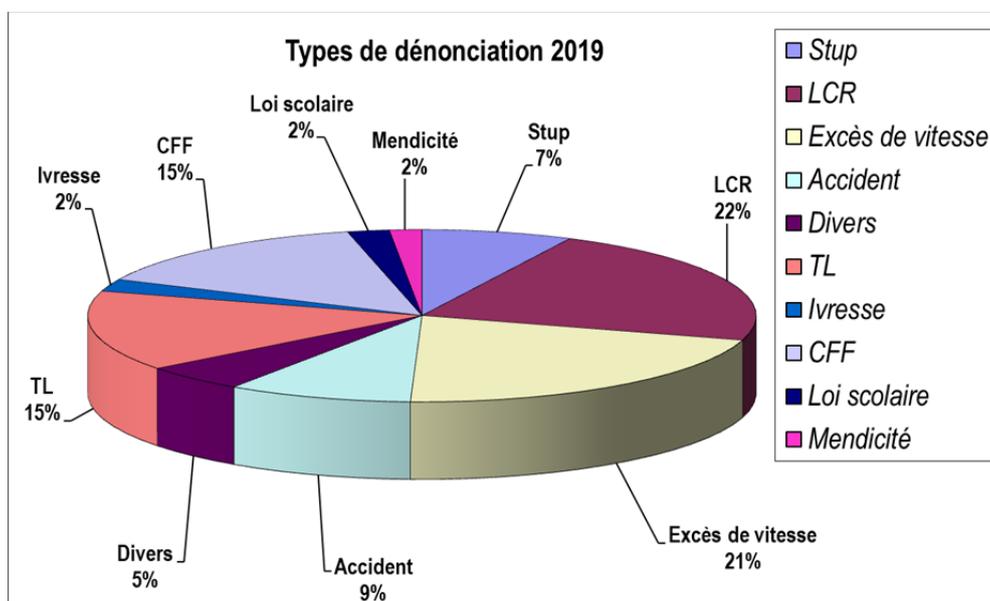
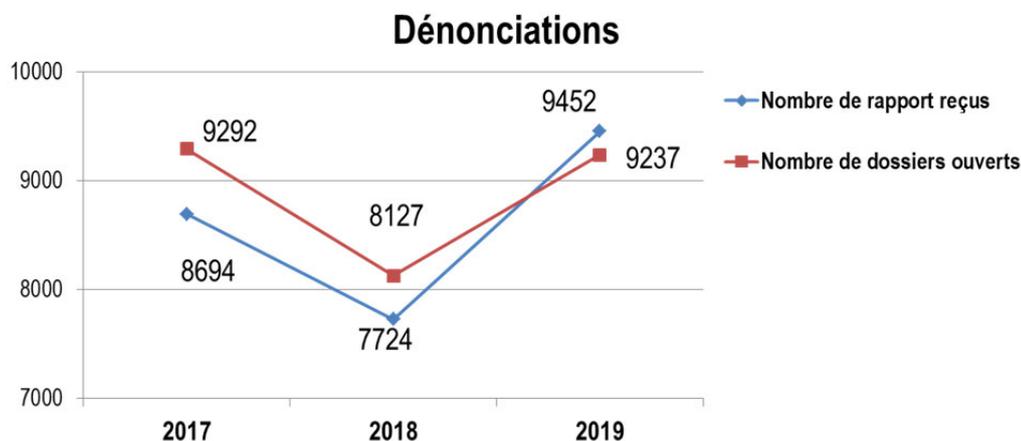
En assurant la présidence de la commission de conciliation des baux en matière de baux à loyer, la préfecture s'occupe du tiers environ des cas de tout le Canton, en l'occurrence 1368 cas en 2019. Il y a beaucoup de mandataires et les conciliations sont élevées. Le problème récurrent de la situation tendue du marché du logement à Lausanne engendre toujours passablement de difficultés.

#### **Résultats des audiences**

<b>Requêtes en 2019</b>		
Requêtes traitées en audience	717	
Conciliations	410	57%
Échec – autorisation de procéder	109	15%
Proposition de jugement	193	27%
Décisions	5	1%

## Secteur pénal

Concernant la répression des contraventions, la préfecture s'est occupée de 9237 cas en 2019. Comme on peut le voir dans le 2<sup>e</sup> graphique ci-après, les infractions dans les transports publics sont les plus nombreuses, suivies par les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) et les excès de vitesse.



Par ailleurs, la préfecture de Lausanne est la seule habilitée à légaliser des signatures de documents à destination de l'étranger, ce qui représente un travail conséquent au guichet.

Prestations au guichet	2017	2018	2019
Légalisations	17'217	17831	18640
Patente de vente de tabac	628	202	226
Permis de pêche	633	576	615
Permis de chasse	49	56	125
Cartes pour invalide	270	75	106
Carte de commerce itinérant	34	22	27
Laissez-passer mortuaires	99	117	103
Autorisations de loterie	1	3	2

### *Prévention de la radicalisation*

Dans le cadre de la politique en matière de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent mise en place par le Canton, le préfet de Lausanne est en charge d'une tâche particulière, soit la présidence du groupe opérationnel pluridisciplinaire qui assure la prise en charge et le suivi des cas. Le but est de proposer les mesures nécessaires pour désengager et réintégrer les personnes impliquées dans des processus de radicalisation et d'extrémisme violent. Il peut recourir à des actrices, acteurs externes. Il a fallu mettre sur pied le dispositif, en 2019.

### ***Préfecture du district de la Broye-Vully, à Payerne***

Cette préfecture diffère passablement de celle de Lausanne. Il n'y a qu'un seul préfet pour ce district comprenant 31 communes. Les bureaux, aménagés dans un ancien appartement dans les combles, au centre de Payerne, sont assez spacieux pour les 4 employé·e·s et l'apprenti (3,3 ETP). En revanche, la salle d'audience n'est pas réellement adaptée aux besoins.

Le préfet partage son temps entre les audiences de conciliation, les affaires pénales, les infractions à la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), les visites des communes et associations intercommunales. Une demi-journée par semaine est réservée aux audiences en matière de droit du bail. Il y a environ 220 requêtes par année dans ce domaine. Avec un taux de vacance de 2,8%, le district dispose de réserve en matière de logements, pourtant les constructions se poursuivent.

En matière pénale, le préfet a été saisi de 1850 dossiers en 2019, dont 1748 concernaient principalement des contraventions à la LCR.

Les infractions à la LEO ont été au nombre de 78 durant l'année écoulée. Ces infractions constatées concernent par exemple l'absentéisme scolaire, les arrivées tardives, les heures d'arrêt non exécutées. Elles sont à la hausse pour 2019, surtout les départs en vacances avancés ou les rentrées des vacances retardées.

Comme responsable d'un district limitrophe avec le canton de Fribourg, le préfet s'occupe également, par tournus avec ses collègues fribourgeois·e·s, des dénonciations des polices des lacs de Neuchâtel et de Morat. Il est aussi en contact permanent avec le préfet de la Broye fribourgeoise. Ils sont ainsi chacun à tour de rôle président de la Communauté régionale de la Broye (COREB) qui permet de gérer les dossiers communs que sont par exemple, le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB), l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB), les EMS. Le préfet est aussi impliqué dans le développement de l'aéropôle de Payerne pour faciliter les bonnes relations avec l'armée suisse qui partage ces infrastructures.

## **Police cantonale (Polcant)**

### *Gendarmerie mobile d'Yverdon-les-Bains*

Il s'agit de l'un des 4 centres de gendarmerie mobile (CGM) quadrillant le territoire du Canton de Vaud. Il n'y a plus de frontières, toutes les interventions sont désormais pilotées depuis la Centrale d'engagement et de transmission (CET) de la Blécherette. Dès qu'une intervention est nécessaire, les patrouilles disponibles sont localisées par informatique et l'équipe la plus proche est alors sollicitée. Ainsi, depuis 3-4 ans, la gestion des forces à disposition est optimale, selon le responsable des 4 centres de gendarmerie mobile. La priorité est donnée à la rapidité d'intervention, importante pour les citoyennes et les citoyens.

Les forces de gendarmerie mobile et territoriale collaborent intensivement. Une équipe avec un gendarme d'Yverdon-les-Bains et un gendarme de la Vallée de Joux travaille ensemble dans cette région.

Le CGM d'Yverdon-les-Bains gère le plus grand réseau autoroutier du canton avec de nombreux tunnels. Une grande partie des interventions sont donc liées à l'autoroute. Une patrouille est en permanence à la Vallée de Joux en raison des frontières et des entreprises horlogères.

Les effectifs du CGM, soit 11 ETP (7 personnes) sont adaptés à une situation normale, mais ils sont insuffisants avec la répétition de grands événements, comme la Fête des vigneron (FeVi), les Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) 2020 ou encore des conférences internationales. À moyen terme, la récupération des heures dédiées à ces événements devient problématique. Il conviendra de réfléchir, si cet engagement se poursuit ces prochaines années, à avoir des effectifs plus fournis.

#### *Brigade du lac de Neuchâtel, à Yverdon-les-Bains*

Les brigades lacustres (sur le lac de Neuchâtel et le lac Léman) appartiennent aux unités spéciales de la Polcant. Quatre personnes, tous plongeurs, œuvrent à Yverdon-les-Bains et 5 à Ouchy. Les 2 brigades sont accompagnées de 7 plongeurs supplétifs répartis dans différents postes. Un assistant de sécurité publique fonctionne au service des 2 brigades de mai à octobre.

La brigade lacustre a des missions variées telles que la police de la navigation, les constats de pollution des eaux, la surveillance de manifestations sportives, les constats d'accidents, les recherches de personnes disparues et les levées de corps en milieu aquatique.

La Brigade du lac de Neuchâtel est installée à Yverdon-les-Bains dans des locaux situés au bord de la Thièle, avec un accès protégé au lac environnant.

En 2019, la brigade est intervenue à 115 reprises sur alarme, 91 reprises pour des manifestations nautiques, 39 reprises de manière spontanée, 24 fois pour secourir des personnes, 24 fois pour la recherche de matériel, 20 fois pour des pollutions, 15 recherches de personnes, 13 embarcations récupérées, 10 levées de corps et encore quelques autres interventions.

L'année 2019 a été marquée par différents incidents à travers le canton : les recherches le long de l'Orbe d'une personne disparue et la découverte du corps dans la Thièle, la découverte d'un corps dans la Tine de Conflens et d'un autre suite à un accident de plongée à Veytaux, ainsi qu'un blessé dans un accident de sport en rivière dans la Sarine à Château d'Oex ou encore la disparition d'un navigateur au large de Saint-Aubin.

Actuellement, la brigade dispose d'un bateau pneumatique acheté en août 2010 qui est utilisé dans le 80% des interventions. Il permet d'aller presque partout et de s'approcher de tous les bateaux naviguant sur le lac. Pour le reste, la brigade dispose d'un bateau de location en remplacement du bateau commandé en Italie qui n'a jamais pu être utilisé à satisfaction<sup>24</sup>. Il permet d'intervenir en toute saison, mais n'est pas le bateau idéal. Selon les personnes qui travaillent actuellement avec, cela serait une erreur que de l'acheter.

#### **Remarque**

*Avant de procéder à un nouvel achat ou une nouvelle commande de bateau, les commissaires demandent au Conseil d'État non seulement d'avoir recours à un-e spécialiste, mais également de tenir compte de l'avis des utilisatrices et utilisateurs actuel-le-s.*

Concernant le lac de Neuchâtel, une convention lie les cantons de Vaud, Fribourg, et Neuchâtel. Les deux premiers cantons s'occupent de la permanence une semaine sur deux, tandis que le troisième canton paie les factures des heures rétrocédées.

À ce jour, 17'500 bateaux sont immatriculés sur les lacs de Neuchâtel, Morat et Joux. Avec seulement 4 sociétés de sauvetage actives pour intervenir sur l'ensemble du lac de Neuchâtel, la brigade du lac doit effectuer un travail important.

#### *Poste de gendarmerie de Payerne*

Le poste fait partie de l'arrondissement du Nord vaudois. Il compte 12,6 ETP répartis entre 13 personnes. Un collaborateur exerce la relativement nouvelle fonction de « répondant de proximité » qui permet de mieux suivre les affaires récurrentes et qui joue un rôle de « capteur » des problèmes du terrain.

---

<sup>24</sup> Voir le rapport COGES pour l'année 2018, en p. 66 et le rapport 2019 en p. 67

Le poste de gendarmerie est ouvert au public du lundi au samedi. L'informatique, en particulier le programme de gestion des horaires, est laborieuse et cause des soucis d'utilisation. Trois véhicules sont à disposition, dont un banalisé.

Pour compléter l'équipe, un poste mobile détaché depuis Lausanne se rend en moyenne 2 demi-journées par semaine, dans différents endroits de la Broye. Il est à disposition de la population pour tout renseignement.

Le secteur est spécifique, car il n'y a aucune police communale sur ce territoire étendu comprenant un bassin de population de 25'000 habitant·e·s, la Ville de Payerne et ses 10'000 habitant·e·s, et 10'000 personnes supplémentaires durant l'été dans les campings. Cette région est en plein développement avec pour conséquence, une augmentation de la petite délinquance notamment en ville de Payerne.

Des opérations en lien avec le trafic ou la consommation de drogues sont souvent menées en ville de Payerne, notamment dans le secteur de la gare et des contrôles sont aussi effectués dans les trains. De même, des contrôles sont effectués pour les personnes en situation illégale et qui se mettent à disposition des entreprises aux axes routiers de sortie et d'entrée de Payerne. Quant aux salons de prostitution qui se multipliaient à Payerne et qui demandaient passablement d'engagements des forces de l'ordre, la situation est devenue nettement plus calme avec le changement de législation intervenu il y a 2 ans. Aujourd'hui, il n'y a plus que 3 salons.

La collaboration avec les collègues du canton de Fribourg est régulière et constructive.

### **Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)**

Pour rappel, le SSCM est l'outil stratégique à disposition du Conseil d'État pour la maîtrise des dangers et des risques. En 2019, il a été engagé avec la Protection civile vaudoise (PCi) de manière intensive dans le cadre de la Fête des vigneron·ne·s (FeVi) ainsi que dans la préparation des JOJ 2020. La mise en place du projet ECAVENIR, soit le regroupement des numéros d'urgence sous un seul toit, est un autre projet important qui sollicite les forces vives du SSCM.

#### *Fête des vigneron·ne·s (FeVi)*

Du point de vue de la sécurité et de la mobilité, le bilan de la FeVi est qualifié d'opération réussie. La PCi, les sapeurs-pompiers, l'armée et les forces de l'ordre ont été engagés sous la devise « sécurité à pas feutrés », avec une surveillance des foules aux heures les plus denses.

La FeVi a représenté l'engagement de 17'200 jours/personne, tous services confondus. En moyenne, il y avait 600 à 800 personnes engagées par jour. 781 interventions de police et 8 interventions des sapeurs-pompiers ont été recensées durant cette manifestation. 1473 cas ont été pris en charge par la PCi. Sur le plan de la mobilité, il a fallu gérer 1,1 million de visiteuses et de visiteurs, dont 770'000 venu·e·s en transports publics entraînant ainsi la fermeture rapide de certains parkings de délestage. Le dispositif de sécurité et de mobilité mis en place a ainsi parfaitement fonctionné.

Sur le plan financier, le budget pour les frais de sécurité était divisé en 2, soit des frais exonérables de l'ordre de 3 millions de francs et un budget de fonctionnement, avec par exemple les sociétés d'ambulance privées, de l'ordre de 2,3 millions de francs. Le budget a été intégralement respecté, avec même au final une économie de 10% sur le montant total de 5,3 millions de francs. L'organisateur s'est acquitté, à la fin de l'année 2019, du 70% des frais réels. À l'heure de la rédaction de ce rapport, le solde de la facture était encore pendant.

#### *Préparation des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) 2020*

La préparation de cet événement s'est avérée à la fois simple, car les risques étaient beaucoup moins élevés que pour la FeVi, mais compliquée en raison des sites multiples. Cette manifestation sportive est très cadrée par les délégations et par une gestion rigoureuse des athlètes, lesquels ont été presque toutes et tous logé·e·s dans le Vortex, à Ecublens.

Le budget de la sécurité était de 990'000 francs ; de la compétence du Conseil d'État (moins de 1 million de francs). Chaque lieu de compétition a été géré par un cadre de police. Il y avait 20 à 25 personnes (pompiers, sanitaires, etc.) par site, ce qui représente un total d'environ 150 personnes par jour. Il faut noter la bonne collaboration entre les forces de sécurité vaudoises et la gendarmerie française pour le site des Tuffes se trouvant en France voisine.

### *Projet ECAVENIR*

Les travaux de construction du bâtiment sur le site de la Grangette dans le quartier de la Blécherette avancent selon le planning avec une ouverture prévue pour le 2<sup>e</sup> semestre de l'année 2021. Il regroupera sur un seul site les collaboratrices et les collaborateurs de l'Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) ainsi que les 3 centrales d'urgence du Canton, soit le 117 (police), le 118 (pompiers) et le 144 (ambulances).

Ce projet doit permettre de répondre à une augmentation constante des appels, de l'ordre de 4% à 7% par année. Cela s'explique par plusieurs facteurs, notamment l'augmentation de la population, son vieillissement, l'utilisation des téléphones mobiles ainsi qu'une réactivité accrue de la population.

Une personne du SSCM consacre 80% de son temps à ce projet et le responsable du SSCM fait partie du conseil stratégique. Ce dernier qualifie ce projet de « révolutionnaire » avec une pensée plus intégratrice, devant permettre ainsi de mieux assurer la sécurité dans le canton.

### *Matériel et infrastructures*

Le bâtiment de la nouvelle base opérationnelle du Centre de compétence de la Protection de la population (CCPP) a été réalisé dans les délais, et son budget de 3,9 millions de francs respecté. Il abrite désormais un garage avec les camions, le matériel, les équipements ainsi que des vestiaires et des bureaux.

### *Éléments d'attention*

Deux éléments retiennent l'attention de la sous-commission. Il s'agit d'une part des enjeux liés au changement climatique. Des mesures sont en préparation, car une adaptation est indispensable, notamment de la part du secteur de l'agriculture. La question de l'approvisionnement en eau dans les alpages, par exemple, risque de se poser de manière toujours plus aigüe. Les communes devraient préparer des plans de crise ad hoc. D'autre part, les effectifs de la PCi diminuent et l'obtention des forces nécessaires pourrait, à terme, s'avérer difficile. Une perte de 50% des effectifs d'ici l'année 2025 est prévue. La cause de cette diminution résulte de l'introduction, au niveau fédéral, de l'aptitude différenciée au service militaire qui a pour effet de descendre la barre d'exigences privant en cela la PCi d'une quantité significative d'astreint·e·s. En outre, le service civil voit ses effectifs augmentés année après année. Les cantons n'ont aucune compétence pour agir dans ce domaine, et ne peuvent que subir la situation. La Confédération a entamé une réflexion sur des mesures à prendre, mais elles ne produiront pas d'effets avant les années 2025-2030. Le Canton de Vaud s'est attaché à connaître au mieux les effectifs à disposition dans les 10 prochaines années. Des options sont à l'étude pour faire face à ces diminutions inquiétantes.

La sous-commission suivra attentivement ces deux thématiques.

## **Ministère public (MP)**

Le MP comprend le Ministère public central (MPc), 4 Ministères publics d'arrondissement (MPa) (Lausanne, La Côte, Nord vaudois et Est vaudois) ainsi que la section spéciale STRADA.

## Ministère public de l'arrondissement de l'Est vaudois

Ce ministère, dont les bureaux se situent à Vevey, couvre les districts de Lavaux-Oron, de la Riviera-Pays d'Enhaut et d'Aigle. S'il y a assez de place dans les 2 étages des locaux, l'organisation demeure cependant compliquée pour la réception des personnes. En termes de sécurité, il n'y a pas de portique, mais l'accès aux bureaux nécessite une identification avant l'ouverture des portes.

Le ministère compte 25,7 ETP, soit 32 personnes, dont 7 procureur·e·s avec la première procureure. Les procureur·e·s sont presque toutes et tous des généralistes du droit, l'un possède une spécialisation dans les dossiers économiques et la première procureure est spécialisée en matière de traitement des violences domestiques. Le personnel est suffisant même si l'Est vaudois a perdu une cellule d'instruction complète en 2018 au profit de la division STRADA qui s'occupe notamment des affaires de stupéfiants et avec laquelle une bonne collaboration est établie.

Les dossiers sont répartis par la première procureure. Les cas traités dans l'Est vaudois correspondent à ceux du reste du canton. Les affaires complexes et de longue durée sont confiées à la division des affaires spéciales, à l'instar de celle de la Municipalité de Vevey. En 2019, on compte 180 dossiers en cours par procureur·e, alors que le rythme de croisière serait de 150 dossiers (limite maximale à 200 dossiers). Si le nombre de dossiers à traiter est encore gérable, un net accroissement des plaintes pour « des tracasseries de la vie quotidienne » est constaté (conflit de voisinage, dépassement, doigt d'honneur). Il faut noter que les tâches administratives et de RH sont nombreuses et que l'organisation des postes est assez lourde.

Les relations avec le MPC sont qualifiées de bonnes. L'indépendance est garantie dans le traitement de dossiers. Dans les cas de négociations de peine, l'avis du procureur général (PG) ou de ses adjoint·e·s est requis, mais dans la gestion du quotidien, l'office dispose d'une grande liberté. Une fois par mois, une séance regroupe toutes les premières et tous les premiers procureur·e·s du canton pour aborder différentes questions.

### *Quelques chiffres\**

Affaires « entrées » en 2019 (nouvelles affaires)	5000
Ordonnance pénales rendues	2500
Affaires ayant fait l'objet d'un acte d'accusation (renvois en jugement)	300
Classements et non-entrées en matière	1200
Nombre d'affaires closes	4700

*\*Seuls les chiffres définitifs publiés dans le rapport annuel du procureur général font foi.*

## Service pénitentiaire (SPEN)

Le fonctionnement du SPEN a fait l'objet d'un rapport spécifique de la COGES en 2017 dans lequel il était notamment question à la fois du manque de ressources humaines et des problèmes liés aux infrastructures pénitentiaires, dont un déficit récurrent de places de détention. La COGES avait émis 3 observations<sup>25</sup> :

- la première demandait une feuille de route de la planification des infrastructures pénitentiaires et de l'entretien des bâtiments, notamment la Colonie fermée des EPO;
- la deuxième sollicitait la mise en place d'une feuille de route précisant les étapes, délais et moyens permettant d'atteindre progressivement le taux d'encadrement en personnel tel que recommandé par l'Office fédéral de la justice (OFJ) ;

<sup>25</sup> Rapport de la COGES - année 2017, « Infrastructures pénitentiaires nécessaires », p. 25 ; « Atteinte du taux d'encadrement en personnel tel que recommandé par l'OFJ et nécessaire pour répondre aux exigences légales afin d'assurer toutes les tâches requises pour l'exécution des sanctions pénales », p. 29 ; Conduite des grands projets du SPEN, p. 33

- la dernière soulignait la nécessité d’engager, à côté des postes actuels en charge de la gestion courante, des chef·fe·s de projet pour assurer le développement des infrastructures, la mise à niveau de l’informatique du SPEN, l’adaptation des processus RH à la variété des métiers et au nombre d’employé·e·s du service, ainsi que l’adaptation de la comptabilité.

En 2018, les réponses du Conseil d’État à ces observations mentionnaient que :

- concernant la planification des infrastructures pénitentiaires, un nouvel établissement d’une capacité de 410 places, nommé les Grands Marais serait construit. Une première étape de construction de 216 places devrait être réalisée à l’horizon 2023-2025. Pour les autres infrastructures, la feuille de route devait être actualisée. Une version mise à jour de la stratégie de développement des infrastructures pénitentiaires serait produite d’ici la fin 2018 ;
- à l’égard de la feuille de route pour l’atteinte du taux d’encadrement en personnel tel que recommandé par l’OFJ, le Conseil d’État finaliserait une feuille de route pour le début 2019, détaillant les étapes envisagées au cours des 10 prochaines années ;
- quant à l’engagement de chef·e·s de projet, 3 chef·e·s de projets seraient été engagé·e·s à l’été 2018, un poste de responsable des infrastructures rattaché au SPEN était prévu dans la demande de crédit d’étude pour le projet des Grands Marais. Le SPEN devrait aussi effectuer un bilan sur le recours aux chef·fe·s de projets, bilan qui serait intégré à la feuille de route sur la gestion prévisionnelle des effectifs.

Le rapport de la COGES pour l’année 2018<sup>26</sup> relevait que la feuille de route concernant l’atteinte du taux d’encadrement du personnel promise pour début 2019 n’avait pas pu être fournie.

En novembre 2019, lors de la dernière rencontre avec la cheffe du SPEN, les difficultés de recrutement du personnel pénitentiaire, en particulier des cadres, semblaient néanmoins en voie de résolution. Un nouveau directeur pour les EPO ayant été engagé au 1<sup>er</sup> novembre, le directeur adjoint du SPEN qui suppléait à la direction des EPO, a retrouvé son poste initial au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Par ailleurs, 6,25 ETP ont été accordés dans le cadre du budget 2020. À fin 2019, le SPEN comptait 597,69 ETP, ce qui représente 704 personnes, dont 50 CDD stagiaires et apprenti·e·s. Idéalement toutefois, environ 120 postes supplémentaires seraient actuellement nécessaires pour répondre aux exigences de l’OFJ en matière d’encadrement.

La pression s’accroîtra encore avec l’ouverture des Grands Marais prévue en 2025 qui nécessitera de recruter des collaboratrices et collaborateurs supplémentaires. Il conviendrait d’anticiper dès aujourd’hui ces recrutements et la formation du personnel.

À l’heure de la rédaction de ce rapport, la feuille de route en matière de planification du personnel n’est toujours pas disponible.

## *2<sup>e</sup> observation*

### ***Feuille de route pour la planification des ressources humaines au Service pénitentiaire (SPEN)***

*Le besoin en personnel pour assurer l’encadrement des personnes détenues selon le taux recommandé par l’Office fédéral de la justice (OFJ) doit faire l’objet d’une feuille de route visant une planification à 10 ans. Promise pour début 2019 et ensuite pour l’automne 2019, cette feuille de route n’est malheureusement toujours pas disponible au printemps 2020, même si entre-temps le SPEN a partiellement pallié le manque de ressources humaines, en particulier de cadres, dans les établissements pénitentiaires.*

- *Le Conseil d’État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la publication prévue de cette feuille de route, et ce dans un proche délai.*

---

<sup>26</sup> Rapport de la COGES - année 2018, p. 65.

### *Infrastructures pénitentiaires*

Concernant les infrastructures pénitentiaires, à l'heure de la rédaction de ce rapport, la mise à jour de la stratégie de développement des infrastructures pénitentiaires n'est pas disponible.

Un crédit cadre pour l'assainissement des bâtiments et sa planification est en préparation. Une responsable des infrastructures a commencé au SPEN en novembre 2019. Elle devrait ainsi assurer un suivi des projets.

Dans le bâtiment de Penthaz, des transformations en cours offriront davantage de places au SPEN ; tout le bâtiment lui sera ainsi réservé.

Et pour rappel, un crédit d'étude de 12 millions a été accepté par le Grand Conseil en septembre 2018 pour le projet du nouvel établissement pénitentiaire des Grands Marais à Orbe dont la réalisation est attendue à l'horizon 2026.

### ***Établissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO), pénitencier de Bochuz***

Le nouveau directeur a pris ses fonctions en novembre 2019. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, une nouvelle directrice adjointe en charge de la réinsertion, l'animation et du sport complète l'équipe de direction composée du directeur et d'une directrice adjointe en poste depuis décembre 2018. La nouvelle direction prépare déjà la relève de plusieurs cadres ayant prévu leur départ.

Selon la direction, l'accent est mis sur la réinsertion, après beaucoup d'efforts consacrés à la sécurité. La nouvelle directrice adjointe doit définir un concept de formation, avec et pour les personnes détenues. Il y a actuellement suffisamment d'ateliers ; les 330 personnes détenues y ont une place. Il est prévu de mettre en place un nouvel atelier d'ici l'été 2020 qui permettra d'occuper 7 à 8 personnes afin de diminuer le temps passé en atelier d'évaluation.

Pour le personnel d'encadrement, un accent particulier est mis sur la formation initiale et continue. La planification des formations est cependant parfois difficile, car 15 semaines de formation en cours d'emploi sont nécessaires pour l'obtention d'un brevet d'agent·e de détention.

La question de la prise en charge des problèmes psychiatriques se pose de plus en plus souvent, car les personnes qui présentent de tels troubles demandent un temps considérable, au détriment des autres détenus. Le pénitencier de Bochuz dispose d'une unité de 8 places à cet effet, une autre sera refaite à la Colonie. À noter que Curabilis prend également en charge quelques détenu·e·s vaudois·es. Pour rappel, le centre de soins psychiatriques qui devrait voir le jour à la prison de la Tuilière à Lonay est toujours bloqué.

### ***Prison de Bois-Mermet***

33 agent·e·s de détention travaillent à Bois-Mermet, dont 20 qui n'ont pas encore la formation ad hoc. C'est suffisant, mais les difficultés de recrutement, comme dans les autres établissements vaudois, demeurent. La direction de Bois-Mermet est également en charge de la gestion du bâtiment du Simplon, à Lausanne dont les 40 places sont prévues pour de la semi-détention. La sous-occupation du Simplon a vite été palliée par la mise en place de régimes ordinaires. Début 2020, un directeur adjoint a été nommé, permettant à la direction de Bois-Mermet de se décharger de la gestion du Simplon.

La prison de Bois-Mermet date de 1904. Elle était prévue pour 100 personnes détenues, en attente de jugement ou en attente de transfert dans un autre établissement. Or, elle accueille à l'heure actuelle 168 personnes détenues, dont 140 prévenu·e·s et 28 condamné·e·s. En raison de cette surpopulation, il est impossible pour les personnes détenues d'obtenir une occupation avant 6 mois. La cuisine est aussi dimensionnée pour 100 personnes, ce qui pose quelques problèmes.

L'état du bâtiment de Bois-Mermet est problématique. Un audit a montré qu'il était nécessaire de procéder à de nombreux travaux d'assainissement. Si au départ, l'idée était d'installer des containers dans la cour ou sur le terrain de sport en attendant les rénovations, la variante actuelle serait plutôt d'effectuer un assainissement plus complet pour que la prison fonctionne peut-être une trentaine d'années encore. Un crédit d'étude de 400'000 francs pour ces travaux d'assainissement prévus en 2020 a été octroyé, mais les travaux ont déjà été reportés en 2021. L'idée serait maintenant de

construire un nouveau bâtiment adjacent pour la partie médicale et l'entrée des personnes qui actuellement occupe une partie de l'espace cellulaire. Le nouveau bâtiment permettrait ainsi de retrouver des cellules.

La direction du Bois-Mermet a également fait part d'un projet de transformation des cellules afin d'obtenir les 8m<sup>2</sup> réglementaires (pour 2 personnes), nets, sans sanitaires, juste licites selon la CEDH. L'exécution de ce projet demande une réflexion quant aux déplacements des personnes détenues et la sécurité lors des travaux.

### 3<sup>e</sup> observation

#### **Feuille de route pour la planification des bâtiments du Service pénitentiaires (SPEN)**

*Bien que des projets de rénovation et de constructions avancent dans le cadre du SPEN, les dernières informations fournies, notamment quant à l'avenir de Bois-Mermet ou au projet de centre de soins psychiatriques à la Prison de la Tuilière qui est au point mort, montrent qu'une actualisation de la feuille de route datant de fin 2015 est indispensable.*

- *Le Conseil d'État est prié de présenter au Grand Conseil une feuille de route mise à jour d'ici fin 2020, sur les projets de rénovation et de construction des bâtiments pénitentiaires.*

#### *Justice restaurative*

Un projet pilote de justice restaurative a été mis en place à l'automne 2019 et les premiers résultats sont prometteurs. Les personnes détenues qui participent à ce projet sont sélectionnées par l'association Swiss RJ Forum. Les dialogues se déroulent à l'Établissement pénitentiaire aux Léchaies à Palézieux.

#### *Gestion des frais médicaux*

Un important travail a été effectué sur la prise en charge des frais médicaux des détenu·e·s, en particulier pour récupérer les montants avancés pour les citoyennes et citoyens européens ayant besoin de soins, détenu·e·s dans les prisons vaudoises et disposant d'une carte d'assurance-maladie.

### **Suivi des objets parlementaires en suspens**

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2019, le DIS compte 72 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice<sup>27</sup>.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
09_POS_150	Postulat Grégoire Junod et consorts pour le développement de l'habitat coopératif	15.09.2009	11.05.2011
13_POS_026	Postulat Nicolas Mattenberger et consorts sur la nécessaire cohérence législative des autorités désignées par la loi pour statuer sur les sanctions disciplinaires infligées aux magistrats	26.03.2013	16.04.2014
12_POS_008	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts en vue d'une modification de l'art. 162 de la Loi sur le Grand Conseil et pour une clarification de la procédure de réélection des Juges cantonaux, respectivement des Juges cantonaux suppléants et du Procureur général	09.10.2012	23.04.2014
13_POS_034	Postulat de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC) visant à confier à dite commission la haute surveillance sur le Ministère public	23.04.2013	23.04.2014
13_POS_035	Postulat Raphaël Mahaim et consorts pour une autorité indépendante de (haute) surveillance de la justice et du ministère public	23.04.2013	23.04.2014

<sup>27</sup> Cette liste comprend aussi les objets auxquels le Conseil d'État a fourni une réponse, mais qui ne sont pas encore passés au plénum. Cela a toujours été le cas depuis la mise en place de ce suivi.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
12_MOT_005	Motion Mathieu Blanc et consorts pour l'adoption de dispositions légales relatives à des mesures d'éloignement afin que les citoyens se réapproprient le domaine public	28.08.2012	04.06.2014
12_MOT_006	Motion Pierrette Roulet-Grin pour un camping occasionnel maîtrisé	28.08.2012	21.09.2014
12_MOT_009	Motion François Brélaz et consorts proposant d'ajouter un chapitre "camping non autorisé" à la loi sur les campings et caravanings résidentiels	11.09.2012	21.09.2014
13_POS_053	Postulat de la Commission de gestion suite au refus de la seconde réponse à la 4e observation présentée dans le cadre du département de l'intérieur (DINT), intitulée : recrutement du personnel pénitentiaire	17.12.2013	17.12.2014
13_POS_030	Postulat Rebecca Ruiz et consorts demandant de renforcer l'aide aux victimes	16.04.2013	14.01.2015
14_POS_078	Postulat Claude-Alain Voiblet et consorts - Uniformisons la pratique romande en matière d'exécution des peines	17.06.2014	17.06.2015
13_POS_052	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Rendre plus sûr le traitement de la validation des initiatives populaires	17.12.2013	26.08.2015
14_POS_085	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts concernant le délai de traitement des initiatives	16.09.2014	16.09.2015
14_POS_073	Postulat Eric Züger et consorts - Améliorer le contrôle financier des entités intercommunales	27.05.2014	11.11.2015
15_INT_434	Interpellation Claude-Alain Voiblet - Via Sicura : Cessons de criminaliser les automobilistes, de vivre avec la pression des budgets des amendes et d'appliquer la justice au bon vouloir d'un Magistrat	29.09.2015	06.01.2016
14_POS_081	Postulat Denis Rubattel et consorts - Renforcer la sécurité des agents de détention et faire appliquer des sanctions plus lourdes aux détenus qui enfreignent le règlement de la prison qui les accueille !	26.08.2014	01.09.2016
15_POS_120	Postulat Claude-Alain Voiblet et consorts - Le plafond d'endettement des communes est-il encore un outil de gestion et de contrôle fiable des finances communales ?	28.04.2015	01.09.2016
16_POS_221	Postulat Jean-François Cachin et consorts - oui à un ASP dans un véhicule lors des contrôles radars immobiles pour excès de vitesse sans interception des contrevenants	12.01.2016	12.01.2017
15_POS_106	Postulat Jean Tschopp et consorts - Quelle efficacité pour la police coordonnée ?	03.03.2015	10.05.2017
15_POS_145	Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts - promouvoir et soutenir davantage la participation des 18-25 ans au vote !	29.09.2015	31.05.2017
15_POS_150	Postulat Jessica Jaccoud et consorts - Pour un dispositif alerte enlèvement efficace	24.11.2015	21.06.2017
17_INT_704	Interpellation Véronique Hurni et consorts au nom de la Commission des pétitions - Terrain de stationnement pour les gens du voyage indigènes : à quand une action suivie d'effets ?	09.05.2017	16.08.2017
15_POS_148	Postulat Stéphane Rezso et consorts - L'aide judiciaire des sous du contribuable pour attaquer les communes et l'État ?	17.11.2015	04.10.2017
16_MOT_080	Motion Jean-Michel Dolivo et consorts - Éviter qu'une autorité ne soit juge et partie	09.02.2016	11.10.2017
17_RES_046	Résolution Véronique Hurni et consorts au nom de la Commission des pétitions - Terrain de stationnement pour les gens du voyage indigènes : à quand une action suivie d'effets ?	09.05.2017	03.01.2018
16_MOT_084	Motion Jean Tschopp et consorts - Renforcer la participation des électeurs étrangers	15.03.2016	24.01.2018
17_POS_230	Postulat Claire Richard et consorts - Communes à conseil général : adaptation de la LEDP suite à la généralisation du vote par correspondance	24.01.2017	24.01.2018
17_POS_231	Postulat Valérie Induni et consorts au nom du groupe socialiste - Mieux informer pour mieux élire	24.01.2017	24.01.2018

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
17_POS_232	Postulat Ginette Duvoisin et consorts demandant la modification de la loi sur l'exercice des droits politiques afin que les élections communales dans les communes à conseil général se déroulent selon les mêmes modalités que dans les communes à conseil com	24.01.2017	24.01.2018
17_POS_233	Postulat Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste - Pour que tous-tes les Vaudois-es, y compris les Vaudois-es de l'étranger, puissent élire les Conseillers aux États	24.01.2017	24.01.2018
17_POS_234	Postulat Julien Eggenberger et consorts - Dépouiller par anticipation le vote par correspondance	24.01.2017	24.01.2018
17_POS_235	Postulat Claire Richard et consorts - Réduction du temps d'attente entre les élections communales et la mise en service des nouvelles autorités	24.01.2017	24.01.2018
16_POS_178	Postulat Serge Melly et consorts - 4 + 1 = 0	31.05.2016	31.01.2018
17_INT_050	Interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts - Comment éviter, dans la mesure du possible, qu'une tragédie comme celle du décès de Lamine F., retrouvé mort à 23 ans dans une cellule de la police à la Blécherette, ne se reproduise ?	31.10.2017	07.02.2018
16_POS_197	Postulat Jessica Jaccoud et consorts - Airbnb : Combien de logements sont-ils retirés du marché locatif ?	27.09.2016	07.03.2018
18_QUE_018	Simple question Alexandre Rydlo - Lutter contre le deal de drogue à Lausanne est une bonne chose, mais quelles sont les mesures qui sont prises pour éviter qu'il se déplace ailleurs dans le canton ?	19.06.2018	19.07.2018
18_INT_162	Interpellation Thierry Dubois - Une faveur bien vaudoise ?!	24.04.2018	01.08.2018
18_INT_175	Interpellation Marc-Olivier Buffat et consorts - E la nave ne va plus...	08.05.2018	15.08.2018
18_INT_183	Interpellation Régis Courdesse - Comment se composent les flux financiers (charges et revenus) de l'assistance judiciaire ?	29.05.2018	05.09.2018
18_INT_191	Interpellation Jean-Daniel Carrard et consorts - Est-ce qu'il y a une collaboration intercantonale quant à la gestion des places de détention, et si oui quelle est-elle ?	12.06.2018	19.09.2018
18_INT_195	Interpellation Stéphane Balet et consorts - Opération Strada : il est temps de faire un bilan sur son impact sur le deal de rue	12.06.2018	19.09.2018
18_RES_013	Résolution Marc-Olivier Buffat et consorts - Lutte contre le deal de rue	05.06.2018	26.09.2018
17_POS_011	Postulat Mathieu Blanc et consorts - Pour un droit de consultation facilité des registres des offices des poursuites et des offices des faillites sur l'ensemble du territoire du canton de Vaud	03.10.2017	03.10.2018
18_INT_235	Interpellation Yvan Luccarini et consorts au nom du groupe Ensemble à Gauche - La transparence dans les actes	04.09.2018	11.12.2018
17_MOT_104	Motion Claudine Wyssa et consorts - Pour un meilleur fonctionnement des associations de communes (associations intercommunales)	10.01.2017	13.12.2018
18_INT_238	Interpellation Alexandre Démétriades et consorts - Procédures d'enquête en matière de violences policières. À cas exceptionnels, procédures exceptionnelles ?	11.09.2018	18.12.2018
18_INT_268	Interpellation Didier Lohri et consort - Demande de renseignements complémentaires à la LPIC	04.12.2018	11.03.2019
19_QUE_034	Simple question Jean-François Cachin - 15_MOT_068 - Motion transformée en postulat de Jean-François Cachin - Oui à un ASP dans un véhicule lors des contrôles radars immobiles pour excès de vitesse sans interception des contrevenants.	05.03.2019	05.04.2019
19_INT_286	Interpellation Stéphane Montangero et consorts - Renoncement genevois au E-vote : et après ?	22.01.2019	29.04.2019
19_INT_290	Interpellation Jean Tschopp et consorts - Développer la médiation carcérale	22.01.2019	29.04.2019
17_POS_010	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - Expertises judiciaires : Quelles améliorations pour accélérer les procédures civiles ?	26.09.2017	15.05.2019
17_MOT_108	Motion Mathieu Blanc et consorts - Pour un allongement de la période de publication de la brochure officielle de votation	13.06.2017	22.05.2019
19_INT_316	Interpellation Christelle Luisier Brodard et consorts - Manifestations et frais de sécurité : un duo à questionner	05.03.2019	12.06.2019

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
19_INT_319	Interpellation Raphaël Mahaim et consorts - RSV, BLV: késako SVP ?	05.03.2019	12.06.2019
18_INT_180	Détermination Alexandre Rydlo sur la réponse du Conseil d'État à son interpellation - Violences, troubles de l'ordre public et perturbations de la circulation des trains par des hooligans du sport - Quel bilan, comment les supprime-t-on et comment répercu	19.03.2019	19.06.2019
19_INT_327	Interpellation Jérôme Christen et consorts - Yverdon-les-Bains : passe d'armes ou déni de démocratie ?	26.03.2019	02.07.2019
19_INT_332	Interpellation Fabien Deillon - Reconnaissance éventuelle de l'UVAM : et la problématique des mariages forcés ?	09.04.2019	31.07.2019
19_INT_337	Interpellation Florence Bettschart-Narbel - Centre de Compétence Cyber : quelle plus-value pour les citoyens ?	30.04.2019	07.08.2019
19_INT_351	Interpellation Jean Tschopp et consorts - Protégeons nos droits populaires.	21.05.2019	28.08.2019
19_INT_362	Interpellation Taraneh Aminian - Cachez ce-tte municipal-e que je ne saurais voir !	04.06.2019	11.09.2019
18_MOT_055	Motion Alexandre Berthoud et consorts - Motion COFIN en lien avec les motions Rapaz et Lohri sur la Facture sociale	18.09.2018	25.09.2019
19_INT_372	Interpellation Yvan Pahud - Vaud vivier des candidats au djihad ?	18.06.2019	25.09.2019
19_INT_377	Interpellation Arnaud Bouverat et consorts - Perte injustifiée des droits politiques pour personnes sous curatelle : incurie, problème de formation, législatif ou réglementaire ?	25.06.2019	02.10.2019
18_PET_025	Pétition François Brélaz - Mendicité : NON à un régime d'exception	06.11.2018	05.11.2019
17_MOT_012	Motion Eric Sonnay et consorts - Des députés qui sont les représentants de l'arrondissement dans lequel ils ont élu domicile	21.11.2017	20.11.2019
18_POS_032	Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Pour une réforme des Conseils généraux (art. 118ss LGC)	30.01.2018	20.11.2019
19_INT_381	Interpellation Cédric Weissert - Reconnaissance d'intérêt public - Deux poids, deux mesures ?	27.08.2019	03.12.2019
19_INT_385	Interpellation Arnaud Bouverat et consorts - Question de fonds : quelles mesures le Canton de Vaud est-il prêt à prendre pour renforcer la sécurité du convoyage de fonds ?	27.08.2019	03.12.2019
17_MOT_006	Motion Raphaël Mahaim et consorts - Médiation civile et assistance judiciaire : un couple qui peut faire bon ménage	03.10.2017	12.12.2019
18_POS_095	Postulat Nathalie Jaccard et consorts - Médiation civile systématique : favoriser les accords plutôt que les longs procès	12.12.2018	12.12.2019
18_POS_096	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - Surpopulation carcérale et manque de places de détention : il y a urgence !	12.12.2018	12.12.2019
18_POS_092	Postulat Amélie Cherbuin et consorts - Pour un soutien des autorités vaudoises à la grande marche pour la paix reliant New Delhi à Genève en 2020 (Jai Jagat 2020)	04.12.2018	18.12.2019

## Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des institutions et de la sécurité pour l'année 2019.

## **DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)**

**M. Alain Bovay**, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'exercice 2019 était composée de MM. Alain Bovay et Eric Sonnay.

### **Introduction**

La sous-commission a effectué des entretiens et des visites des entités suivantes qui composent le département :

- Secrétariat général (SG-DSAS)
- Direction générale de la santé (DGS), entretiens notamment avec le médecin cantonal et visites de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) et de la Fondation Rive-Neuve à Blonay
- Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) qui comporte les directions suivantes :
  - Direction des aides et assurances sociales (DIRAAS), visite de l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)
  - Direction de l'insertion et des solidarités (DIRIS), visites de la Fondation Intégration pour tous (IPT), de l'Unité commune (UC) de Lausanne, de l'Hôtel de l'Union géré par la société coopérative Démarche
  - Direction de l'accompagnement et de l'hébergement (DIRHEB), visites de l'Établissement psychosocial médicalisé (EPSM) Bois-Gentil – site du Vallon, à Lausanne, de l'Établissement socio-éducatif (ESE) La Branche à Mollie-Margot, de l'Établissement médico-social (EMS) Prerisa à Lucens, de la Fondation Les Noisetiers, de l'EMS La Lembaz à Granges-près-Marnand et du chantier de l'EMS Fondation Duc à Sassel
- Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur très bon accueil, le temps accordé et la qualité des présentations et des renseignements fournis.

### **Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la DGCS regroupe les prestations administrées auparavant par le Service de prévoyance et d'aides sociales (SPAS) et le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH). La DGCS fédère ainsi toutes les activités de politique sociale et médico-sociale dans le canton. L'objectif de la DGCS est de renforcer l'appui social pour toutes les personnes qui rencontrent des difficultés et de simplifier l'accès aux services offerts.

La DGCS comporte 3 directions, soit la Direction des aides et assurances sociales (DIRAAS), la Direction de l'insertion et des solidarités (DIRIS) et la Direction de l'accompagnement et de l'hébergement (DIRHEB), ainsi que des entités transversales (ressources humaines ; juridique ; finances et systèmes d'information ; contrôle, audit et enquêtes ; organisation territoriale).

La mise en place de la DGCS a été finalisée par les dernières nominations des cadres de la DIRHEB en juin 2019.

#### **Direction des assurances et aides sociales (DIRAAS)**

L'harmonisation par le regroupement du SPAS et du SASH déploie déjà ses effets positifs par un gain d'efficacité. La mise en place d'une entrée unique permet une meilleure visibilité dans les démarches et une facilitation du traitement des dossiers.

Il en découle parfois des enjeux importants, tels que pour l'Association vaudoise des organisations privées pour personnes en difficulté (AVOP) et les établissements socio-éducatifs (ESE) reconnus par la DGCS destinés à l'accueil de personnes en situation de handicap, qui sont impactés par un nouveau mode de reconnaissance et de financement. Les nouvelles procédures en lien avec l'octroi de l'aide individuelle au logement et la mise en place de tarifs, à l'instar de la pratique des institutions d'hébergements médico-sociaux (EMS) imposent un changement culturel des socio-éducatrices et socio-éducateurs (fonctionnement davantage orienté soins).

L'Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM) voit une évolution favorable du traitement des demandes (depuis le début 2019, diminution du temps de traitement par dossier désormais inférieur à 3 mois). Ceci, malgré une augmentation entre 2018 et 2019 de 13% des demandes d'aides, portant à 275'000 le total des demandes. Un tiers des demandes sont traitées via le site internet.

#### *Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)*

Après une situation tendue les années précédentes (retards importants dans le traitement des demandes), l'allocation de nouveaux moyens était nécessaire pour rétablir un fonctionnement acceptable de l'OCBE. Grâce à des ressources supplémentaires en CDD, à la stabilisation des effectifs et à la pérennisation de 6,5 ETP (effectif total de 19,2 ETP en CDI), la situation s'est nettement améliorée, alors que la charge de travail est en augmentation :

- 11'000 demandes reçues (+4% entre 2018 et 2019) ;
- 15'000 courriels traités en 2018 ;
- 22'500 appels entrants (juin 2017-juin 2018).

L'OCBE a porté une attention particulière à l'harmonisation des pratiques, à l'accessibilité de l'office, au monitoring, à l'introduction du questionnaire d'éligibilité (septembre 2018) et de la demande en ligne (avril 2019) avec pour but l'amélioration des délais de traitement des demandes. La mise en place de la demande en ligne est en effet un facteur important dans la stabilité du délai de traitement des demandes. 9'800 demandes ont été déposées en ligne depuis l'ouverture de l'exercice le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 28 novembre 2019, date de la visite de la sous-commission. À l'office, des tablettes sont mises à disposition du public pour établir les demandes.

Le nouveau fonctionnement de l'OCBE repose sur le décloisonnement des secteurs du service, permettant une suppléance efficiente et un bénéfice dans le partage des dossiers.

Le principal enjeu pour 2019 a été la résorption du retard dans le traitement des réclamations (réallocation de 0,6 ETP avec comme objectif d'être à jour à fin décembre 2019). Il faut y ajouter le processus de recrutement du nouveau chef de l'OCBE.

La sous-commission a pu se rendre compte du dynamisme de l'office et de l'implication de la direction.

#### **Direction de l'insertion et des solidarités (DIRIS)**

La DIRIS travaille à une vision intégrée, préventive et populationnelle des prestations de soutien social. Elle agit à 3 niveaux : 1) au niveau communautaire, à destination de toute la population (information, soutien et orientation), 2) au niveau de groupes cibles, par des programmes ou pour la dimension sociale de programmes conduits par d'autres (FORJAD, FORMAD, proches aidants, surendettement, violences, transports pour personnes à mobilité réduite, logement, prestations dentaires, bénévolat, enfance et jeunesse, famille et handicap), et 3) au niveau des individus vulnérables ou en situation de détresse pour lesquels la réponse sociale doit être adaptée à la situation (hébergement d'urgence, transition et mesures d'insertion sociale).

#### *Formation pour jeunes adultes en difficulté (FORJAD) et Formation pour adultes (FORMAD)*

Afin d'aider les jeunes en difficulté d'insertion à élaborer ou à concrétiser un projet de formation, les pouvoirs publics ont créé une série de mesures visant à favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle et à anticiper les ruptures de formation. Mises en œuvre par des organismes publics ou privés (organismes d'insertion à but non lucratif), ces 18 mesures durent de quelques semaines à

quelques mois par année, renouvelables, et accueillent près de 1300 jeunes par année. Les demandes d'admission sont gérées par les Centres sociaux régionaux (CSR). À titre préventif, ces mesures sont ouvertes aux guichets régionaux de la Transition 1 (T1).

La DIRIS est engagée dans 2 projets pilotes visant à augmenter le nombre de places d'apprentissages et de formations pour les bénéficiaires de l'aide sociale et pour les jeunes issus de la Transition 1 : un premier consistant à développer des réseaux d'entreprises formatrices au travers des organismes d'insertion afin de soutenir les entreprises dans leur rôle de formation et un second visant la création de 150 places de formation professionnelle au sein d'entreprises sociales d'insertion entre 2019 et 2021. Une fois la formation débutée, les jeunes bénéficient d'un soutien durant toute la durée ainsi que 3 mois après l'obtention de leur certification afin de décrocher le premier emploi (programme FORJAD). Les jeunes en cours de formation par le biais de FORJAD représentent une progression significative de 909 (2018) à 1468 (2019).

Le taux de réussite aux examens reste stable ; 83%. Une fois la formation terminée, 80% des jeunes ont des postes fixes alors que l'objectif visé au départ était de 40%.

C'est un succès qui a pu être atteint avec l'engagement des entreprises partenaires. Il s'agit aujourd'hui de renforcer le soutien auprès des entreprises pour générer d'autres nouvelles opportunités. Le profil des 450 entreprises partenaires qui s'engagent dans le programme FORJAD est essentiellement des petites et moyennes entreprises ainsi que quelques communes.

Dans le cadre de l'intégration des réfugiés statutaires, le financement de la Confédération semble insuffisant pour y parvenir efficacement et durablement. Un manque de moyen est à court terme contre-productif, car il faut éviter que les personnes tombent dans la spirale négative du non-travail. Il est ensuite plus difficile de les réinsérer dans le monde du travail.

#### *Fondation intégration pour tous (IPT)*

Fondé en 1972 sous l'impulsion d'entrepreneurs, IPT est l'un des pionniers et spécialistes de la réinsertion professionnelle des personnes en difficulté face au marché du travail ou atteintes dans leur santé. D'utilité publique et sans but lucratif, cette fondation privée est active sur le plan national.

IPT agit au bénéfice de personnes ayant le plus souvent subi un accident de la vie, à risque de tomber dans le filet social et de glisser dans la marginalisation. Les dettes sanctionnées par les poursuites viennent accroître la difficulté, voire l'impossibilité de se remettre dans le circuit du travail.

Une des actions d'IPT, soit la mesure d'insertion sociale Age#50, vise à éviter la rupture des plus de 50 ans tombé·e·s au chômage, par leur prise en charge avant qu'ils entrent au RI et en les aidant à se réinsérer dans le marché du travail. Selon le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), 45 ans est considéré comme senior sur le marché du travail.

Le *coaching* et l'accompagnement proposé par la Fondation IPT offrent des opportunités essentielles et les témoignages de bénéficiaires démontrent la nécessité de l'action d'IPT, de même que le taux de 45% de réussite des projets de recherche de travail abouti et durable démontre l'efficacité de la mesure.

Complémentaire au travail de l'Office régional de placement (ORP) pour les personnes arrivant en fin de droits, il serait nécessaire que cette catégorie de seniors puisse recourir à un tel encadrement plus rapidement.

#### *1<sup>re</sup> observation*

#### ***Prise en charge des seniors (45 ans et plus) en recherche d'emploi***

*Une prise en charge rapide et spécifique des seniors arrivant au chômage, tant au travers de mesures relevant du Service de l'emploi (SDE) que de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) pourrait augmenter leurs chances de retrouver un travail dans des délais plus courts.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'opportunité de mettre en place des mesures favorisant une prise en charge plus rapide des seniors en recherche d'emploi.*

### *Unité commune (UC) de la Ville de Lausanne*

L'Unité commune ORP – CSR est à la base une expérience pilote à la Ville de Lausanne qui réunit au sein d'une même équipe des conseillères et conseillers en personnel de l'ORP et des assistant·e·s sociaux·du·CSR qui, ensemble, suivent des bénéficiaires de l'aide sociale.

La synergie des compétences et des outils professionnels de ces deux corps de métier a pour objectifs de :

- favoriser un retour plus rapide et durable sur le marché de l'emploi des bénéficiaires du RI qui représentent, en 2018, 17,5% des demandeuses et demandeurs d'emploi lausannois·e·s ;
- diminuer les coûts de prise en charge.

L'expérience pilote menée à la Ville de Lausanne de février 2015 à janvier 2017 a produit des résultats positifs confirmés par une étude de l'Université de Lausanne (UNIL) et de l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP). Fort de ce constat, le Conseil d'État, instigateur du projet, a décidé de déployer progressivement ce nouveau modèle pour couvrir toutes les régions du canton réparties en 6 secteurs.

À Lausanne, 1550 bénéficiaires du RI sont suivies dont 48% retrouvent un emploi, principalement dans l'hôtellerie, la restauration ou encore les nettoyyages.

Avec une prise en charge plus rapide par l'UC en amont, le dispositif pourrait éviter 2 ans et plus de chômage. En effet, être longtemps au RI rend le profil du bénéficiaire moins attractif pour les employeuses et employeurs potentiel·le·s.

Si, au niveau cantonal, le regroupement du SPAS et du SASH a favorisé la transversalité, facilitant le partage des données, il reste encore des contraintes de travail en « silo » dans les échanges de données souhaité par le canton et celles relevant du SECO (données fédérales).

### **Direction de l'accompagnement et de l'hébergement (DIRHEB)**

#### *Filière cantonale d'hébergement de psychiatrie adulte*

L'hébergement des personnes adultes souffrant de troubles psychiatriques présentait plusieurs problèmes : définition variable de l'établissement à mission psychiatrique, difficultés d'appliquer des règlements différents pour le même type d'hébergement, difficultés dans l'orientation des bénéficiaires face aux diverses prestations assurées par les établissements, etc. Dès lors, une homogénéisation des cadres légaux, financiers, administratifs et de référence a été engagée ainsi que le regroupement des établissements psychiatriques dans un seul réseau, afin d'assurer l'accès aux soins et aux prestations socio-éducatives, de garantir l'équité de traitement, de maintenir une diversité de prises en charge, d'améliorer la planification et de promouvoir une meilleure cohérence et une coordination des actions centrées sur les besoins des personnes.

La filière cantonale d'hébergement de psychiatrie adulte, en phase de développement, s'articule autour des 4 axes suivants :

#### 1. Hébergement

En 2017, la majorité des établissements d'hébergement assurant des prestations psychiatriques sont devenus des EMS, puis des EPSM en 2018. Un groupe de travail a défini le profil des équipes d'accompagnement ainsi que leur mission. En 2019, un contrat d'hébergement type et une directive relative aux dotations (qualité et quantité de personnel selon la nature de la prise en charge) ont été rédigés. Dès 2020, les besoins et les missions sont affinés et un groupe de travail a d'ores et déjà rédigé des directives architecturales.

#### 2. Ambulatoire

En 2020, un groupe de travail identifiera les besoins en matière de prise en charge ambulatoire (prestations de transition, prestations socio-éducatives en centre de jour, prestations d'accompagnement socio-éducatif à domicile, prestations en atelier) et évaluera l'adéquation entre l'offre et la demande. Il s'agira alors de définir les prestations à développer ou à maintenir et de fixer le financement et les bases légales.

### 3. Mineur·e·s-Majeur·e·s

En la matière, il s'agit d'identifier les besoins spécifiques de la mission d'insertion dans le cas où elle concerne des mineur·e·s. Un groupe de travail est en charge de définir les conditions d'accueil de mineur·e·s et la transition interservices, alors qu'un autre groupe de travail développe l'accès aux mesures d'insertion pour les jeunes hébergé·e·s ou en appartement. Finalement, un dernier groupe de travail développe des prestations de soutien et d'accompagnement en insertion pour les jeunes.

### 4. Vieillesse

En collaboration avec le pôle gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé, des prestations d'accompagnement pour les personnes vieillissantes et concernées par une problématique en santé mentale sont développées.

#### *Établissement psychosocial médicalisé (EPSM) Bois-Gentil – site du Vallon, à Lausanne*

Le foyer La Résidence, précédemment exploité par l'Armée du Salut, a été repris par la Fondation d'utilité publique à but non lucratif Bois-Gentil. Il en est d'ailleurs de même pour le Foyer Féminin (désormais nommé EPSM Bois-Gentil – site de Ruchonnet).

Ce lieu de vie (EPSM Bois-Gentil – site du Vallon, anciennement foyer La Résidence) en zone urbaine compte 32 places d'hébergement thérapeutique pour des personnes âgées de 18 à 65 ans qui souffrent de troubles psychiatriques, sont souvent marginalisées, et qui sans cet hébergement seraient vraisemblablement à la rue ou occuperaient les urgences somatiques.

Certains placements dans cette institution ont été ordonnés à des fins d'assistance (PLAFA).

L'outil d'évaluation des besoins en matière de prise en charge et d'évaluation du niveau de financement requis est le même que celui utilisé par les EMS dans le cadre de soins à prédominance somatique. Des mesures d'ajustement financier ont été mises en place par l'État pour compenser cette anomalie majeure pour ce genre d'encadrement.

Il manque un outil de valorisation des activités socio-éducatives ne relevant pas ou n'émargeant pas à la loi sur l'assurance maladie (LAMal).

À terme (2027), l'EPSM Bois-Gentil devrait déménager dans l'un des futurs bâtiments du projet de développement et revalorisation du quartier du Vallon. Ceci fait partie du Programme d'investissements de modernisation des établissements médico-sociaux (PIMEMS) 2017-2022.

Actuellement, dans le canton, une quarantaine de places de ce type manquent, mais des projets sont en cours d'élaboration, soit 20 lits dans l'Est et 20 lits dans le Nord du canton. Pour l'instant, il n'y a pas de projet dans l'Ouest. En parallèle, le Canton cherche des solutions spécifiques à la tranche d'âge 18-25 ans.

#### *Insertion socioprofessionnelle – Hôtel de l'Union, à Epalinges*

Avec le soutien de la DIRIS, dans le cadre de la politique d'insertion et de développement de logements temporaires d'urgence du DSAS, la société coopérative « Démarche », entreprise à but non lucratif active depuis plus de 20 ans dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle, exploite depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018 l'Hôtel de l'Union, à Epalinges, premier hôtel-entreprise d'insertion.

Avec 41 chambres, l'Union offre un logement temporaire et un accompagnement à des familles ou des personnes seules dans l'urgence, pour un coût de logement inférieur de près de 40% par rapport à un hébergement en hôtel privé. Il permet également d'héberger des bénéficiaires du RI temporairement sans logement et de fournir des places de travail favorisant un retour à l'emploi pour des personnes se destinant à travailler dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

La démarche permet à des personnes non formées de se familiariser avec les métiers de l'hôtellerie, en immersion réelle dans le secteur de la restauration ouverte au public. Le restaurant rencontre une belle affluence au repas de midi.

### ***Établissement socio-éducatif (ESE) La Branche, à Mollie-Margot***

La Branche a été créée en 1961 par un groupe de parents décidé à s'unir à des psychothérapeutes pour fonder un lieu adapté aux besoins de leurs enfants en situation de handicap mental. Leur vision était celle d'un village où leurs enfants devenus adultes pourraient vivre ensemble dans une « dynamique de groupes restreints » et éventuellement travailler. La Branche oriente notamment son activité autour de la ferme et des cultures exploitées en biodynamie, ainsi que des ateliers de menuiserie, tissage, fabrication de bougies, etc. L'équipe d'encadrement s'appuie notamment sur la pédagogie curative et la psychothérapie issues de l'anthroposophie.

Le Secteur adultes compte 123 places d'hébergement au sein de 9 maisons, logements indépendants et appartement en milieu ordinaire. 96 places d'atelier (83 places destinées aux internes + 13 places pour les externes) sont proposées, de même que 34 places en accueil de jour.

Le Secteur mineur·e·s offre 9 places d'hébergement (un lieu de vie pour les 4-12 ans et un autre pour les 12-18 ans) ainsi que 23 places au sein d'une école intégrée (en moyenne 5 élèves par classe).

#### *Accueil des mineur·e·s souffrant de troubles du comportement complexes*

Une augmentation des cas de mineur·e·s souffrant de troubles du comportement complexes est signalée. Il manquerait des places pour accueillir ces jeunes, constate la DIRHEB sur la base des situations de mineur·e·s accueilli·e·s dans les établissements subventionnés par le SESAF. Cela concerne notamment les jeunes dès 16 ans annoncés au Dispositif cantonal d'indication et suivi pour adultes en situation de handicap (DCISH) en vue de trouver une place dans le secteur adultes dès 18 ans. Les prévisions à long terme montrent que le nombre de cas complexes qui seront en transition mineur-majeur croitra ces prochaines années. Il s'agit d'enfants relevant donc du SESAF qui, arrivés à l'âge adulte, doivent être placés dans une structure adéquate.

En 2019, 7 mineur·e·s n'ont pas pu être placés par manque de places. Cette situation est connue depuis la mise en œuvre du DCISH en 2012 qui permet au Canton d'avoir une vision précise du nombre de cas. Il est constaté que le nombre et la complexité des cas est en constante augmentation. La DIRHEB souligne l'importance d'une collaboration étroite avec le SESAF qui a la responsabilité des structures d'accueil des enfants et jeunes en situation de handicap en règle générale jusqu'à 18 ans.

À l'atteinte de la majorité, ces jeunes doivent quitter les institutions SESAF pour être accueillis dans les établissements socio-éducatifs pour adultes sous la responsabilité de la DIRHEB.

C'est pourquoi, la DIRHEB a mis sur pied des rencontres régulières avec le SESAF et les institutions pour mineur·e·s. Chaque année, une enquête Mineur/Majeur (MIMA) permet d'annoncer les cas.

Une collaboration devrait être également mise sur pied avec le SPJ. En effet, selon la DIRHEB depuis 2 ans, ils sont confrontés à la demande du SPJ de trouver des solutions d'hébergement pour des jeunes autistes sans déficience intellectuelle (syndrome Asperger), mais avec troubles psychiatriques associés et troubles de la conduite.

Ainsi, il apparaît essentiel de renforcer la coordination entre le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et le DSAS afin de pouvoir accueillir ces jeunes dans des conditions adéquates.

#### *2<sup>e</sup> observation*

#### ***Pénurie de places pour mineur·e·s ayant des troubles du comportement complexes***

*Face à l'augmentation de mineur·e·s avec des troubles du comportement complexes et au manque de places dans les institutions (7 cas en 2019 et 22 annoncés pour 2020) des mesures s'imposent.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour développer le nombre de places afin de prendre en charge ces mineur·e·s et répondre à cette évolution.*

## *Enjeux énergétiques*

L'ESE La Branche est impacté par la loi fédérale sur l'énergie (LEne) et la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) qui intègrent la notion de « grand consommateur ». Un grand consommateur est un site de consommation (unité économique ou géographique) qui présente une consommation d'énergie thermique annuelle supérieure à 5 GWh ou une consommation d'énergie électrique annuelle supérieure à 500'000 kWh.

C'est le cas notamment de l'ESE La Branche avec un imposant parc immobilier. Le défi pour ces 10 prochaines années sera de combiner l'exécution des mesures liées à la convention d'objectifs énergétiques (grands consommateurs) en regard des bâtiments jugés dans un mauvais état, voir un très mauvais état selon l'outil STRATUS<sup>28</sup>. L'enjeu principal sera de déterminer si d'importants travaux de réfection et de rénovation sont pertinents, ou si ces infrastructures doivent être remplacées par de nouvelles constructions.

Afin de répondre aux dispositions légales, La Branche a signé une convention d'objectifs énergétiques avec la Confédération. L'incidence financière sur 10 ans est en cours d'analyse entre l'ESE et la DGCS. La première mesure constructive demandée par la convention est le remplacement du chauffage à distance dont le montant serait approximativement de 1 à 1,5 million de francs. Vu le coût important pour cette seule mesure, une étude de faisabilité devrait être demandée à La Branche afin de trouver la réponse la plus adéquate pour le complexe de bâtiments concerné.

Outre l'ESE La Branche, une analyse conjointe DGCS - Direction de l'énergie (DGE - DIREN) démontre que le parc immobilier subventionné par la DGCS comporte un certain nombre de grands consommateurs. Ces établissements ont un délai d'un an (RLVLEne), après l'envoi de la décision par la DGE-DIREN, pour choisir entre les 3 variantes suivantes :

- conclure une convention d'objectifs avec la Confédération qui fixe des objectifs à atteindre en 10 ans selon le potentiel du grand consommateur en accord avec la DGE-DIREN. Elle doit être conclue avec une des agences accréditées par la Confédération ;
- conclure une convention d'objectifs cantonale qui fixe une cible d'efficacité énergétique de 120% en 10 ans. Un objectif d'exemplarité de l'État de 128% a été fixé par la DGE-DIREN ;
- réaliser une analyse de la consommation d'énergie et s'engager à prendre des mesures raisonnables d'optimisation dans un délai déterminé. Un rapport d'audit énergétique listant les Actions de performance énergétique (APE) doit être remis à la DGE-DIREN. Les APE rentables en moins de 4 ans (6 ans pour l'exemplarité de l'État) doivent être mises en œuvre dans les 3 ans après la validation des APE par la DGE-DIREN. Dans le cas d'une rupture des conventions décrites ci-dessus, cette variante est la voie d'application obligatoire.

Il s'agit de charges importantes qui auront un impact sur les finances cantonales à court et moyen terme.

## *Établissement médico-social (EMS) Prerisa, à Lucens*

Jusqu'en 2012, l'EMS Prerisa était exploité sous la forme d'une SA reconnue d'intérêt public. Depuis 2012, à l'initiative des fondateurs de l'EMS, la Fondation Prerisa, créée en 2011, devient l'exploitante de l'EMS. Le propriétaire du terrain et du bâtiment est actuellement la Société Anonyme IMMage SA.

L'EMS qui compte 44 lits de long séjour (8 chambres à 1 lit, 18 chambres à 2 lits) prend en charge des personnes atteintes essentiellement de troubles psychiatriques de l'âge avancé (PAA). À proximité, un Centre d'accueil temporaire (CAT) de 8 places est ouvert 5 jours sur 7 ainsi que certains jours fériés.

Le taux d'encadrement est stable et la bonne réputation de l'établissement est connue à Lucens et région.

Un projet d'agrandissement augmentera la capacité d'accueil à 74 lits et 2 CAT de nuit, dont 10 lits de court séjour de PAA.

---

<sup>28</sup> Instrument de planification stratégique de l'entretien d'un patrimoine

La Fondation compte développer des synergies en s'engageant dans une déclaration d'intention réunissant 3 EMS de la Broye (l'Association Formation, Rencontre et EMS - FOREMS, la Fondation Prérisa, la Fondation Les Noisetiers).

*Fondation Les Noisetiers, Établissement médico-social (EMS) La Lembaz, à Granges-près-Marnand*

La Fondation les Noisetiers a comme but la construction et l'exploitation d'EMS, d'EPSM et de toutes autres résidences protégées à caractère social dans la région de la Broye. La Fondation est issue de la fusion (début 2020) entre la Fondation Le Pérou et la Fondation Duc.

L'EMS La Lambaz, en exploitation depuis l'automne 2017 a une capacité d'accueil de 50 places en gériatrie et psychiatrie. Celui-ci, très bien intégré dans l'environnement villageois et au terme de 2 premières années d'exploitation, l'établissement fonctionne à satisfaction.

### **Direction générale de la santé (DGS)**

*Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)*

L'AVASAD souffre notamment de lourdeur organisationnelle. Cette inertie profite aux Organisations privées d'aide et de soins à domicile (OSAD) qui deviennent plus attractives. La concurrence est une opportunité d'évolution indispensable pour l'organisme des soins à domicile est.

Selon la direction, les infirmières et infirmiers diplômé·e·s devraient être davantage impliqué·e·s dans les soins auprès des patient·e·s plutôt que d'être « cantonnées » à l'organisation (planification, semainiers, etc.).

Selon la direction de la santé publique, des projets pilotes devraient voir le jour afin d'améliorer le réseau de soins à domicile. Comme déjà mentionné dans le rapport de la COGES pour l'année 2018, un nouveau modèle pourrait s'inspirer du projet hollandais des soins à domicile « *Buurtzorg* », souvent cité en exemple par la direction de la DGS, qui peut se traduire en français par « soins de quartier ». Sa conception est plutôt orientée sur le modèle de mini-entreprise, à l'inverse de l'organisation pyramidale que l'on retrouve avec l'organisation actuelle de l'AVASAD.

L'AVASAD calcule un taux de support (indice du volume des prestations fournies) excluant les prestations réalisées par le siège (services transverses de l'AVASAD). L'évolution de ce taux de support, entre 2014 et 2019 ainsi que l'évolution du nombre d'heures de prestations réalisées, qui est une variable importante dans l'explication de la variation du taux de support, se présentent comme suit :

<b>En CHF</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019*</b>
<b>Taux de support global</b>	116,1%	109%	105,5%	104,8%	106,1%	108%
<b>Heures de prestations réalisées</b>	1'742'642	1'924'936	2'078'705	2'156'533	2'191'018	2'183'948
<b>% croissance du nbre d'heures</b>		10,5%	8%	3,7%	1,6%	-0,3%

\* Selon estimations projetées pour l'année par l'AVASAD au 30.6.2019

Concernant l'ajout des prestations réalisées par le siège de l'AVASAD, la DGS estime, au vu des coûts globaux, que cela augmenterait le taux de support calculé par l'AVASAD d'environ 8 points de pourcentage en 2018 (soit un taux de support global d'environ 114,1% à la place de 106,1%).

La sous-commission suivra attentivement l'évolution de l'AVASAD.

*Fondation Rive-Neuve, à Blonay*

La Fondation Rive Neuve a fêté ses 30 ans en 2018. Pionnier en Suisse, cet hôpital accompagne des personnes dont les traitements curatifs ont été épuisés pour offrir des soins palliatifs spécialisés. Elle compte 20 lits répartis en 12 lits A de soins aigus et 8 lits C en soins palliatifs.

2019 était le premier exercice sous le régime DRG (forfaits calculés sur la base des groupes de diagnostic, soit en anglais *diagnosis related groups*). Les DRG facturés, basés sur une nomenclature tarifaire nationale, correspondent à des forfaits uniques qui englobent l'ensemble des prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins dispensés durant un séjour hospitalier. Le nouveau régime DRG a permis dans la même année à la Fondation Rive-Neuve de réduire de 50% la dépendance aux prestations d'intérêt général (PIG). Tant sur la lourdeur des cas que sur la durée moyenne de séjour, Rive-Neuve se trouve très proche de la moyenne suisse.

La vision de la DGS en 2017 pour la région Est, en accord avec le Réseau Santé du Haut-Léman (RSHL) proposait un nouveau dispositif stationnaire de soins palliatifs spécialisés « futur région Est » ; soit : Rive-Neuve, résidence palliative de 20 lits et transfert à l'HRC de la mission en soins palliatifs aigus de 10 lits. Dès lors, la Fondation Rive-Neuve n'avait plus la garantie de maintenir sa principale mission hospitalière à l'échéance de mai 2024, malgré que le financement soit identique aux autres cas LAMal dans le canton.

À la fin 2018, le Canton a confirmé la mission d'exploiter, jusqu'en mai 2024, 12 lits A et 8 lits C. En mai 2019, les discussions de la vision 2017 ont été relancées et dès lors, dès 2024, le renouvellement de l'autorisation d'exploiter n'est pas acquis. La Fondation de Rive-Neuve est à nouveau plongée dans l'incertitude, ce qui ne lui permet pas d'envisager l'avenir avec sérénité.

### *3<sup>e</sup> observation*

#### ***Avenir de la Fondation Rive-Neuve***

*Le renouvellement de l'autorisation d'exploiter des lits spécialisés pour la Fondation Rive-Neuve, dès 2024, n'est pas acquis. La pérennité de la mission de la fondation est remise en cause.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'avenir, à moyen long terme des lits spécialisés au sein de la Fondation Rive-Neuve.*

#### *Pôle Santé du Pays-d'Enhaut*

Le Pôle Santé du Pays-d'Enhaut, à Château d'Oex, peut s'appuyer sur un Conseil renouvelé ainsi qu'une nouvelle direction. Les aspects liés à la fusion entre l'hôpital et l'EMS Praz Soleil ont abouti.

L'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) a été désigné comme référent pour les questions hospitalières et une convention de collaboration devrait être signée.

## **Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)**

### *Délivrance des autorisations de pratiquer pour les médecins*

La procédure de délivrance des autorisations de pratiquer pour les médecins dans les établissements sanitaires vaudois (CHUV, FHV, Vaud Cliniques) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019 a pour objectif de préciser et de simplifier l'annonce d'engagement de médecins et la délivrance des autorisations de pratiquer requises, selon les dispositions légales fédérales et cantonales.

Cette nouvelle procédure à l'échelon cantonal et fédéral permet de clarifier tous les cas spécifiques. Le CHUV est soumis aux mêmes contraintes que les autres demandeurs. Il n'y a pas d'embauche sans le feu vert du médecin cantonal. Cette procédure tient compte notamment des intérêts des établissements sanitaires, de leurs contraintes géographiques et de l'application de l'Arrêté sur la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire (AVOLAF) 2019, ainsi que du nombre important de situations à traiter par la DGS avant octroi par la cheffe du DSAS.

Le temps de traitement des dossiers, de l'ordre de 3 mois, reste long. La sous-commission a été informée que pour certaines cliniques ou certains hôpitaux régionaux, le délai de traitement est encore beaucoup plus long.

Même si le délai est effectivement jugé long par le CHUV, l'hôpital cantonal bénéficie de l'effet de taille pour compenser les effectifs manquants et anticiper le processus d'engagement très en amont. Il qualifie le processus complexe, mais exhaustif. Des pistes de réflexion comme la mise en place d'un *workflow* ou d'une application informatique pourraient apporter une réduction des délais.

#### *4<sup>e</sup> observation*

### ***Trop longue attente pour la délivrance des autorisations de pratiquer pour les médecins***

*Plusieurs institutions et hôpitaux estiment que les demandes d'autorisations de pratiquer pour les médecins sont traitées dans des délais trop longs.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour réduire le temps de traitement des demandes d'autorisation de pratiquer pour les médecins.*

#### *Hôtel des patients*

Ouvert il y a bientôt 3 ans, l'Hôtel des patients, pour les malades en convalescence ainsi que pour les touristes, dispose de 114 chambres directement sur le site hospitalier du CHUV. Ce projet unique en Suisse suscite l'intérêt d'autres cantons dans une optique de réduction du coût des soins.

Sur le plan strictement hôtelier, le taux de satisfaction des client·e·s est élevé selon des plateformes de réservation. Quant au transfert à l'Hôtel des patients de personnes hospitalisées au CHUV, il occasionne pour ces derniers une réduction de la durée de séjour en hôpital de l'ordre de 50%. Les prestations de l'Hôtel des patients, adaptées notamment aux femmes après un accouchement, rencontrent du succès auprès de cette patientèle en particulier. Le CHUV envisage de tester la mise en place d'un·e médecin généraliste pour suivre les patient·e·s.

En 2019, le rythme de l'Hôtel des patients lui a permis d'atteindre la rentabilité.

### ***Centre psychiatrique Cery – C'PSY***

#### *Rappel historique*

Le Grand Conseil a accordé le 3 septembre 2013 au Conseil d'État un crédit d'investissement de 106,6 millions pour la construction du nouvel hôpital psychiatrique de Cery. Les travaux pour la réalisation du projet en entreprise totale ont été adjugés à une entreprise totale en mars 2016. Ce projet prend la forme d'une rénovation partielle du bâtiment dédié à la psychiatrie de l'âge avancé et d'un nouveau complexe qui abritera notamment les 3 nouvelles entités suivantes :

- un établissement de réinsertion sécurisé (ERS) où 20 lits sont prévus ;
- une unité de soins psychiatriques fermée pour mineur·e·s (USPFM) de 10 lits ;
- une unité psychiatrique de crise pour les personnes souffrant d'un handicap mental (UPCHM) de 14 lits.

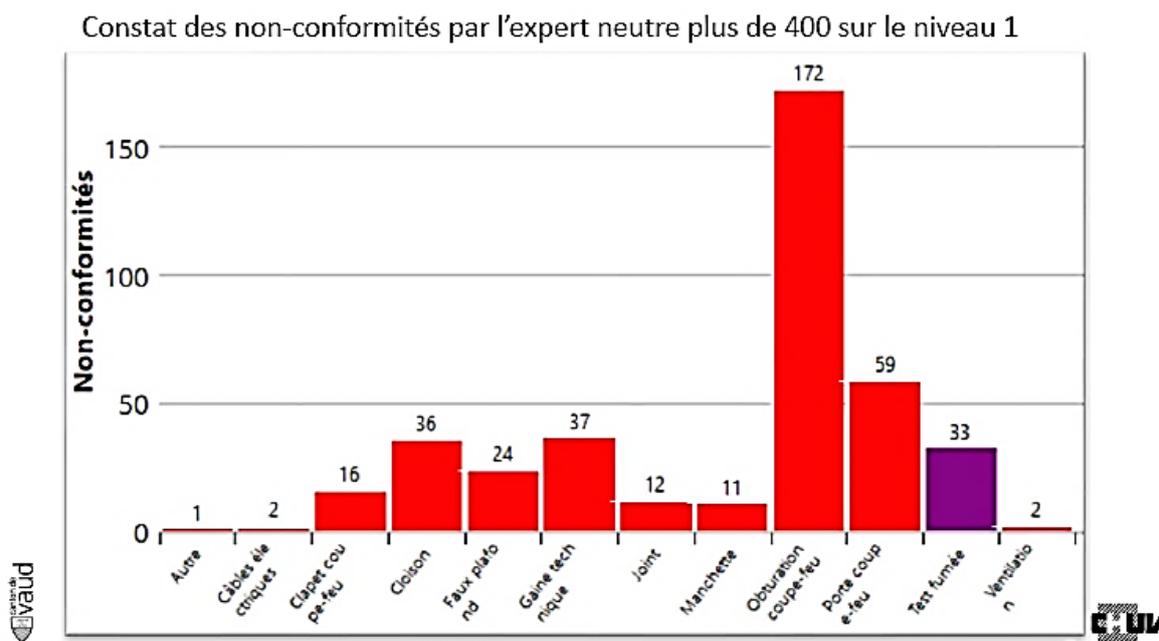
Le nouvel hôpital permettra également de moderniser la psychiatrie générale et la psychiatrie de l'âge avancé tout en supprimant les chambres à 4 lits.

Au niveau cantonal, la rénovation complète du site de Cery faite suite à celle de Prangins datant de 2013. Avec la construction de l'hôpital psychiatrique d'Yverdon-les-Bains en 2002, le canton de Vaud est désormais en mesure de disposer de 3 pôles de psychiatrie modernes.

### Point de situation et calendrier

En raison de graves non-conformités d'exécution, notamment dans les éléments de compartimentage feu, la réception d'ouvrage du C'PSY a été reportée de plus d'une année. Bien que l'entreprise totale soit une entreprise sérieuse et couvre une grande part du marché suisse, le CHUV estime qu'elle n'a pris que très tardivement la mesure de l'ampleur des défauts.

Sous la conduite d'un expert, un plan d'action a été mis en place pour remédier aux défauts. En lien avec le retard du projet et les malfaçons, le maître d'ouvrage a informé l'entreprise totale des dommages subis. De son côté, celle-ci a également articulé ses revendications. Le CHUV reste néanmoins serein par rapport à ces dernières.



Au niveau du calendrier, le planning contractuel, qui tenait compte du démarrage du chantier en juin 2016, fixait la livraison de l'étape 1 du Nouvel Hôpital (NH1) en octobre 2018 et la fin des travaux en décembre 2020. En raison des éléments précités, l'entreprise a annoncé une remise du NH1 à avril 2020 et du NH2 à fin 2022. Le déménagement des équipes est prévu lors des premières semaines de juin. Des pénalités financières liées au retard accumulé seront évidemment perçues.

Aujourd'hui, les risques potentiels sont de nature qualitative et financière. Concernant les risques qualitatifs : la remise en état est conforme aux attentes. Il y a des exécutions qui ne sont pas dans les règles de l'art, en particulier les distributions sanitaires, mais cela demeure acceptable dans l'ensemble. Quant aux risques financiers, le maître d'ouvrage a mandaté un conseil qui l'accompagne sur tous les aspects juridiques. Comme évoqué, le CHUV conteste à ce jour l'ensemble des revendications de l'entreprise totale, car elle n'a pas exécuté ce qui était décrit dans les soumissions. Celle-ci n'a pas non plus pu démontrer d'écart à sa charge entre la soumission (incluant les modifications qui auraient été dûment autorisées par le maître d'ouvrage) et les spécifications finales.

### Marchés publics

Le CHUV se conforme ainsi à la procédure des marchés publics, soit par une mise en concurrence des travaux selon les seuils et types de procédures à respecter. Les dépenses de construction des 10 dernières années (2009-2019) se montent à 709 millions de francs. Seuls 195 millions de francs représentent les dépenses pour les réalisations en entreprises totales ou en entreprises générales, soit 27,5%.

## **Hôpital Riviera-Chablais (HRC)**

En construction depuis 2015, l'HRC a été officiellement inauguré le 30 août 2019. Le déménagement du personnel et des patient·e·s s'est déroulé en automne (octobre novembre). La sous-commission a réalisé une première visite après quelques semaines de mise en exploitation.

### *Mobilité*

La question de la mobilité, même si elle ne relève pas directement de l'HRC, a été largement abordée au cours des travaux de construction et maintenant encore. Selon la direction, le nombre de places proposées aux visiteuses et visiteurs ainsi qu'au personnel est suffisant. Il reste des problèmes d'accès au parking (bornes insuffisantes).

Concernant l'accès en transports publics, 3 sociétés ; Vevey – Montreux – Chillon – Villeneuve (VMCV), Transports publics du Chablais (TPC) et Car Postal utilisent le même tronçon entre Rennaz et Villeneuve et desservent l'HRC. L'augmentation de la fréquence de cette ligne qualifiée d'urbaine et non cantonale a durement impacté les communes desservies (voir en p. 113 du présent rapport).

### *Ressources humaines*

Les déménagements depuis les sites locaux vers un seul site génèrent évidemment quelques problèmes, notamment en matière RH.

En 2016 déjà, la mise en place de binômes médico-soignants dans une démarche participative réunissant les médecins et les autres collaboratrices et collaborateurs du secteur des soins se sont attelés à mettre en place un « carnet de bord » permettant de faciliter l'intégration dans les nouveaux espaces.

La politique déployée pour le personnel médical est conforme à l'organisation d'une telle institution où les médecins sont salarié·e·s précise la direction de l'HRC. Éviter tout licenciement met l'institution sous pression constante du point de vue économique et organisationnel.

Malgré certains problèmes, notamment relatés dans la presse (absentéisme, cohabitation compliquée entre nouvelles et nouveaux collègues, temps d'attente trop long aux urgences, retard ou annulation au bloc opératoire, etc.), la direction se veut rassurante dans une période délicate où il faut fédérer et optimiser les équipes sans perdre de vue l'équilibre financier. Il faut compter 3 ans pour que l'HCR trouve son équilibre.

### *Collaboration avec les cliniques régionales et autres structures hospitalières*

Selon la direction, il n'existe aujourd'hui aucune complémentarité mutuellement bénéfique. En termes d'image, il y aurait une incompréhension de voir que l'HCR délègue une partie de ses activités à des cliniques.

### *Litiges ouverts*

Des litiges ouverts représentant un total de 7,5 millions de francs devraient être réglés d'ici le 30 avril 2020. Bien entendu, il faut relativiser ce montant en regard du coût global de l'ouvrage de l'ordre de 430 millions de francs.

### *Reconversions des sites hospitaliers*

L'HRC regroupe à terme 5 sites de soins vaudois et valaisans. Ces sites sont, pour la plupart, en reconversion. Ainsi, l'hôpital de Montreux demeure aux mains de la Commune qui décidera de l'avenir du bâtiment et du terrain. L'hôpital d'Aigle a été racheté par l'État de Vaud qui prévoit d'y construire un gymnase. Le site de Mottex sera fermé en automne 2021, le bâtiment est à vendre. Son activité sera transférée au sein d'une nouvelle clinique de gériatrie et réadaptation de la Riviera qui sera ouverte sur le site de Vevey Samaritain. Outre son activité en gériatrie et réadaptation, le site de Vevey Providence abrite depuis décembre 2019, une permanence médicale pour adultes et enfants. Le site sera fermé en automne 2021 et son activité transférée au sein de nouvelle clinique de gériatrie et réadaptation de la Riviera au Samaritain. L'hôpital de Monthey devient un établissement de gériatrie et de réadaptation ainsi que la permanence médicale du Chablais. Le Centre de traitement et de

réadaptation (CTR) a été repris par la Fondation Claire Magnin. Pendant la durée des travaux de transformation du Samaritain et de Monthey, les patients de gériatrie et de réadaptation seront pris en charge à Mottex et Vevey Providence. Au moment de la réouverture des sites de Monthey et Vevey Samaritain, Vevey Providence et Mottex cesseront définitivement leurs activités hospitalières, parachevant ainsi le nouveau dispositif hospitalier régional.

### Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2019, le DSAS compte 60 objets en suspens que la sous-commission continuera suivre lors du prochain exercice<sup>29</sup>.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
13_INT_112	Interpellation Mireille Aubert - Un bébé... des jumeaux... des triplés et toujours le même congé maternité ?	19.03.2013	26.06.2013
14_POS_098	Postulat Samuel Bendahan et consorts pour un congé parental vaudois facultatif subventionné	10.12.2014	10.12.2015
15_INT_435	Interpellation Jérôme Christen et consorts intitulée "Aide individuelle au logement : l'outil n'est-il pas adéquat ou faut-il revoir les critères d'octroi"	06.10.2015	27.01.2016
15_POS_115	Postulat Christiane Jaquet-Berger au nom de la commission qui a traité le 14_POS_083 - Le Conseil d'État est prié de soutenir et de promouvoir l'accès à la culture aux personnes en situation de handicap et d'étudier le financement de ces mesures	31.03.2015	12.05.2016
15_POS_118	Postulat Claudine Wyssa et consorts - Analyse des coûts de la prise en charge des personnes dépendantes	21.04.2015	22.09.2016
16_QUE_061	Simple question Gérard Mojon et consort - Retard dans l'octroi des bourses : des études compromises ?	22.11.2016	22.12.2016
16_INT_608	Interpellation Julien Eggenberger et consorts - Boursiers et boursières à la dérive : quand les décisions arriveront-elles ?	01.11.2016	22.02.2017
15_POS_135	Postulat Filip Uffer et consorts - Logements protégés avant 2030	01.09.2015	31.05.2017
15_POS_149	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pension de l'État de Vaud (CPEV) doit désinvestir les énergies fossiles !	24.11.2015	06.09.2017
17_INT_053	Interpellation Marc Vuilleumier et consorts - Information sur le droit aux subsides des cotisations d'assurance maladie : du périodique qui s'éternise	07.11.2017	14.02.2018
16_POS_174	Postulat Claire Richard et consorts - Prestation sociales : adéquation entre l'effort administratif et le bénéfice engendré pour le bénéficiaire ?	10.05.2016	21.03.2018
16_POS_187	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Quelles sont les différences de rentes de prévoyance professionnelle entre les femmes et les hommes pour les retraité-e-s, anciennement employé-e-s dans l'administration cantonale vaudoise ?	30.08.2016	21.03.2018
18_INT_114	Interpellation Stéphane Montangero et consorts - Boissons énergisantes : leur "effet cocktail" est-il une "bombe à retardement sanitaire" pour notre société ?	30.01.2018	06.05.2018
18_INT_145	Interpellation Marion Wahlen et consorts - Réponse à l'urgence : où en est-on ?	20.03.2018	27.06.2018
18_INT_167	Interpellation Vincent Keller - Luttons contre le travail qui tue !	24.04.2018	01.08.2018
18_INT_214	Interpellation Philippe Vuillemin - De Renens à Pékin, sur les traces de Marco Polo, quels bénéfices, quels cadeaux ?	03.07.2018	28.11.2018
18_INT_217	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Chirurgie pédiatrique suite, mais à quand la fin ?	03.07.2018	28.11.2018
17_POS_025	Postulat François Clément et consorts - Alcool, publicités et santé	19.12.2017	19.12.2018

<sup>29</sup> Cette liste comprend aussi les objets auxquels le Conseil d'État a fourni une réponse, mais qui ne sont pas encore passés au plénum. Cela a toujours été le cas depuis la mise en place de ce suivi.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
18_INT_253	Interpellation Thierry Dubois - CHUV : des conditions de travail catastrophique ! À qui la faute ?	30.10.2018	06.02.2019
18_INT_255	Interpellation Thierry Dubois - DRG / PIG : un mariage contre - nature !!!	30.10.2018	06.02.2019
18_INT_261	Interpellation Carine Carvalho - Violences gynécologiques et obstétricales dans le Canton de Vaud : quelle prévention ?	13.11.2018	20.02.2019
18_INT_263	Interpellation Guy Gaudard et consorts - Lausanne : Future cannabis city ?	20.11.2018	27.02.2019
18_INT_276	Interpellation Florence Gross et consorts - Hospitalisation hors canton : quelles suites après les récentes décisions judiciaires ?	18.12.2018	08.04.2019
19_INT_277	Interpellation Hadrien Buclin - Croissance du secteur privé à but lucratif dans les soins à domicile : le Conseil d'État a-t-il réellement la volonté d'éviter la pression à la baisse sur les conditions de travail et de garantir la qualité et la sécurité d	08.01.2019	15.04.2019
19_INT_281	Interpellation Philippe Vuillemin - Medici saeculi ou le dossier médical à l'épreuve des décennies	15.01.2019	22.04.2019
19_INT_289	Interpellation Josephine Byrne-Garelli et consorts - Comment revaloriser le travail des infirmiers-ères ?	22.01.2019	29.04.2019
18_MOT_031	Motion Nicolas Croci Torti et consorts - La Bourse ou le travail ?	27.03.2018	01.05.2019
19_INT_294	Interpellation Graziella Schaller et consorts - Pour que les directives anticipées soient respectées	29.01.2019	05.05.2019
19_INT_305	Interpellation Vincent Jaques et consorts - Fin de parcours pour l'épicerie mobile de Caritas Vaud : les bénéficiaires resteront-ils au bord du chemin ?	05.02.2019	12.05.2019
19_INT_306	Interpellation Josephine Byrne Garelli et consorts - Pour que le revenu d'insertion ne soit pas seulement une période de recherche de travail infructueuse	05.02.2019	12.05.2019
19_INT_311	Interpellation Andreas Wüthrich - Out les AUT ou, comment endiguer l'affluence des produits alimentaires ultra-transformés ?	19.02.2019	05.06.2019
19_INT_320	Interpellation Jean Tschopp et consorts - Pour une prise en charge adaptée des soins de psychothérapie	05.03.2019	12.06.2019
19_INT_321	Interpellation Circé Fuchs - Quels soins psychiatriques pour le Chablais ?	05.03.2019	12.06.2019
19_INT_324	Interpellation Florence Gross et consorts - CHUV : investissements de moins de 8 millions, transparence et suivi ?	26.03.2019	02.07.2019
19_INT_328	Interpellation Graziella Schaller - Programme pluriannuel des investissements (PPI) du CHUV : quelques demandes de précisions	26.03.2019	02.07.2019
19_INT_331	Interpellation Marc Vuilleumier et consorts - Quand les poursuites rattrapent les subsidiés-ées de l'assurance maladie	09.04.2019	31.07.2019
19_INT_335	Interpellation Cédric Weissert - Les Témoins de Jéhovah, nouvelle religion pour le CHUV ?	30.04.2019	07.08.2019
19_INT_339	Interpellation Josephine Byrne Garelli et consorts - Quelle coordination entre les offices qui s'occupent des cas AI et ceux du chômage et RI ?	07.05.2019	14.08.2019
19_INT_341	Interpellation Gérard Mojon et consorts - Convergences des pratiques salariales dans le secteur sanitaire vaudois : comment comprendre les conséquences financières de la décision du Conseil d'État du 1er mai 2019 ?	07.05.2019	14.08.2019
19_INT_342	Interpellation Florence Gross et consorts - Convergence des pratiques salariales dans le secteur sanitaire vaudois : un cadeau empoisonné pour les EMS ?	14.05.2019	21.08.2019
19_INT_344	Interpellation Philippe Vuillemin - Psychiatrie vaudoise : un fonctionnement à multiples tiroirs ?	14.05.2019	21.08.2019
19_INT_356	Interpellation Séverine Evévoz - La loi sur les bourses d'études empêche-t-elle des jeunes de finir leur formation ? Y a-t-il un "plafond de verre" pour les étudiantes boursières ?	28.05.2019	04.09.2019

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
18_MOT_024	Motion Claire Richard et consorts au nom du groupe vert/libéral et du groupe PDC-Vaud libre - Pour un soutien ciblé et efficace aux soins bucco-dentaires	13.03.2018	11.09.2019
19_INT_359	Interpellation Grégory Devaud - Hôpitaux publics, privés d'intérêt public et cliniques privées : comment appliquer dans le canton la jurisprudence du Tribunal fédéral administratif en regard des quotas pour une meilleure collaboration publique-privée ?	04.06.2019	11.09.2019
19_INT_361	Interpellation Isabelle Freymond - L'Aide du canton, n'est pas pour tout le monde.	04.06.2019	11.09.2019
17_POS_229	Postulat Yvan Pahud et consorts - Reconnaissance et conditions cadres pour les infirmières et infirmiers	24.01.2017	18.09.2019
17_POS_236	Postulat Philippe Vuillemin - CHUV - EMS : relever le défi de la vieillesse passe aussi par l'égalité salariale des infirmières	31.01.2017	18.09.2019
16_MOT_101	Motion Julien Eggenberger et consorts - Pour améliorer le traitement des demandes de bourses !	07.12.2016	25.09.2019
17_POS_012	Postulat Christelle Luisier Brodard et consorts - En savoir un peu plus sur les PIG (prestations d'intérêt général)	24.10.2017	25.09.2019
17_POS_015	Postulat Thierry Dubois et consorts - Financement uniforme des prestations de santé ambulatoires et stationnaires : un sujet à transmettre à notre commission de santé publique !	31.10.2017	25.09.2019
17_POS_022	Postulat Thierry Dubois et consorts - La facturation dans les hôpitaux publics d'une hospitalisation par un forfait de type DRG : une affaire rentable ?!	14.11.2017	25.09.2019
18_POS_029	Postulat Guy Gaudard et consorts - AMIANTE : ce n'est pas un problème du passé. Renforçons le principe de précaution	30.01.2018	25.09.2019
19_INT_371	Interpellation Rebecca Joly et consorts - Biais de genre : et si nous n'étions pas égales devant les blouses blanches ?	18.06.2019	25.09.2019
19_INT_380	Interpellation Stéphane Rezso et consorts - Que compte faire le Conseil d'État avec les subsides indus ?	27.08.2019	03.12.2019
19_INT_383	Interpellation Florence Bettschart-Narbel - Rougeole : quelle est la situation dans le canton de Vaud ?	27.08.2019	03.12.2019
19_INT_384	Interpellation Florence Gross et consorts - Le processus de convergence des pratiques salariales dans le secteur sanitaire vaudois est-il réellement maîtrisé ?	27.08.2019	03.12.2019
18_POS_093	Postulat Gérard Mojon et consorts - Le CHUV, un malade chronique ou un patient en voie de guérison ?	05.12.2018	12.12.2019
18_POS_059	Postulat Grégory Devaud et consorts - Etablissement d'un rapport, actuel, sur les effets de seuils ainsi que sur le revenu disponible des ménages vaudois	08.05.2018	18.12.2019
18_POS_061	Postulat Florence Gross et consorts - Optimisation dans le domaine de l'action sociale, où en est-on ?	15.05.2018	18.12.2019
19_QUE_060	Simple question Catherine Labouchère et consorts - Accès à l'hôpital Riviera-Chablais : comment répondre aux députés valaisans dans le cadre des relations intercantionales ?	26.11.2019	26.12.2019

## Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'année 2019.

## DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DU SPORT (DEIS)

**Mme Isabelle Freymond**, rapportrice : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de l'économie, de l'innovation et du sport pour l'année 2019 était composée de Mme Isabelle Freymond et M. Denis Rubattel.

### Introduction

La sous-commission a effectué les entretiens et les visites des entités suivantes qui composent le département :

- Service de l'emploi (SDE), entretien avec le chef du service, visites des Offices régionaux de placement (ORP) de la Riviera et de Payerne ; visites d'établissements publics avec des inspecteurs du SDE
- Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), entretien avec le directeur général, le vétérinaire cantonal, ainsi que quelques collaboratrices et collaborateurs ; visite du centre de formation de Marcelin
- Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), entretien avec la cheffe de service ; à l'Office de la consommation (OFCO), visite du Bureau cantonal des poids et mesures à la Blécherette et d'un supermarché
- Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), visite de la Maison du sport vaudois (MSVd) à Leysin, entretien avec le chef du service ainsi que 4 responsables Jeunesse+Sport (J+S)
- Service de la population (SPOP), entretien avec le chef du service, le chef de la division asile et retour, le responsable du secteur de l'aide au retour ; dans le cadre de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) visite du foyer de Crissier et entretien avec le directeur

### Service de l'emploi (SDE)

La sous-commission a rencontré 2 inspecteurs du SDE en charge des contrôles des entreprises, concernant le respect de la loi sur le travail (LTr).

Les contrôles touchent 3 thèmes, soit la santé, la sécurité au travail et le travail au noir notamment en lien avec les mesures d'accompagnement du marché du travail découlant de la mise en place de la libre circulation engendrée par les accords bilatéraux. Ce dernier mandat provient du Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

Les contrôles ont pour but de vérifier le respect de la loi en vigueur, mais ont également une visée pédagogique. Ils sont mis en place suite à des plaintes, de la part d'employé·e·s ou de l'extérieur.

Deux branches professionnelles soit la construction ainsi que les métiers de bouche et métiers analogues (traiteurs, *food-truck*, etc.) ont des commissions de contrôles. Ces commissions regroupent l'État, des syndicats et des associations patronales. 50% des contrôles dans ces branches découlent de dénonciations. Dans les autres branches, il y a moins de dénonciations.

Les inspectrices et inspecteurs effectuent des contrôles en 2 temps. Le premier, inopiné, vise à prendre les identités et voir les locaux. Le second, plus long, consiste en la vérification de tous les documents en lien avec le personnel.

Les contrôles dans le domaine de l'hôtellerie mettent régulièrement à jour des problèmes liés aux travailleuses et travailleurs de l'étranger (20% des contrôles).

Des formations existent pour mettre à jour les connaissances des employeuses et des employeurs. Néanmoins, elles sont facultatives et attirent souvent les bons éléments, mais pas ceux qui en auraient le plus besoin. Une discussion est ouverte avec les partenaires pour déterminer quelles infractions actuellement détectées obligeront à suivre une formation. La Police cantonale du commerce (PCC) sera le prescripteur, mais les responsables de la formation doivent encore être déterminés.

### *Visite de l'Office régional de placement (ORP) de la Riviera, à Vevey*

À l'été 2018, le personnel a réintégré des locaux rénovés qui regroupent l'ORP ainsi que l'antenne de la Caisse cantonale de chômage (CCh). Les commissaires ont échangé avec des employé·e·s qui se sont montré·e·s satisfait·e·s de leur nouveau bureau. L'office compte 45 employé·e·s, dont 26 conseillères et conseillers en placement, apprenti·e·s inclu·e·s. La CCh occupe 10 personnes, dont un apprenti. Quatre jours par semaine, des employé·e·s de l'office se rendent à l'antenne de Château-d'Oex pour en assurer la permanence. Cette antenne est importante, car de nombreuses personnes travaillent sur Berne.

À Vevey, un système de borne aiguille les bénéficiaires à leur arrivée dans les locaux de l'ORP.

Les conseillères et conseillers en personnel peuvent avoir plusieurs activités. Certain·e·s sont également répondant·e·s d'entreprise et dans ce cadre doivent approcher les entreprises régionales pour trouver des postes vacants tout en faisant connaître l'ORP et leur suggérer d'annoncer par la suite leurs offres d'emploi à l'ORP. Le site internet «[job-room.ch](http://job-room.ch)» permet aujourd'hui de publier directement les offres d'emploi. Cette plateforme permet de mettre en lien les employeuses et employeurs aux demandeuses et demandeurs d'emploi dans toute la Suisse. Depuis son lancement, les annonces de postes sont en augmentation. En 2018, 20'000 postes ont été annoncés. En 2019, au moment de la visite 30'000 postes avaient été annoncés, dont 50% d'annonces volontaires des employeuses et employeurs. La sous-commission souligne le travail conséquent qui a été effectué, afin d'avoir un système de placement dynamique et mieux adapté au monde du travail actuel.

Au niveau institutionnel, une meilleure collaboration a été mise en place entre les services d'aide à la population. Une bonne coopération a été instaurée avec les Centres sociaux régionaux (CSR). Une rencontre tripartite est organisée avant l'inscription à l'ORP. Cela permet d'éviter les échecs et de réfléchir aux possibilités existantes en termes de placement professionnel. En effet, les attentes des ORP vis-à-vis des demandeuses et demandeurs d'emploi sont plus élevées que celle de l'aide sociale, le cadre légal étant plus strict.

Une collaboration entre l'assurance invalidité (AI) et les ORP a également été mise en place. Certains blocages légaux en termes d'échanges de renseignements ont été levés permettant une meilleure prise en charge des bénéficiaires. Des rencontres régulières prévues devraient permettre d'améliorer encore les processus de placement des bénéficiaires de l'AI.

Une fois par année, les conseillères et conseillers sont également invité·e·s à visiter des institutions mandatées par l'État pour les mesures d'insertion professionnelle (MIP), afin de mieux les connaître.

La digitalisation des documents a été mise en place, évitant ainsi d'avoir à stocker de nombreux dossiers.

### *Visite de l'Office régional de placement (ORP) de Payerne*

Cette visite fait suite à celle effectuée l'année dernière où la sous-commission avait constaté de nombreux problèmes<sup>30</sup>. Depuis lors, l'ORP de Payerne a déménagé et occupe désormais des locaux neufs. Un chef ad intérim était en poste depuis 14 mois au moment de la visite de la sous-commission.

Comme sur la Riviera, cet office regroupe l'ORP ainsi que la CCh, mais aussi l'Unité commune (UC)<sup>31</sup> qui emploie 7 personnes, dont un nouveau chef nommé au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Depuis la dernière visite, l'office a été audité. Ceci a permis de faire connaître différents problèmes, réglés depuis lors. Le changement de lieu a été bénéfique pour toutes et tous, vu l'étroitesse des anciens locaux et l'aménagement des bureaux qui n'étaient séparés que par de simples panneaux, ne permettant pas de bons contacts entre les bénéficiaires et les conseillères et conseillers. Le changement de chef d'office a également permis d'apaiser les esprits. De plus, l'organisation de colloques réguliers

---

<sup>30</sup> Rapport de la COGES – année 2018, p. 89.

<sup>31</sup> L'Unité commune ORP-CSR est un projet-pilote initialement basé à Lausanne qui réunit au sein d'une même équipe des conseillères et conseillers en personnel de l'ORP et des assistant·e·s sociales·aux du CSR qui, ensemble, suivent des bénéficiaires de l'aide sociale. Voir p. 76 du présent rapport.

a amélioré la communication entre les membres du personnel. Des ateliers sont également mis en place, dans l'optique de mettre l'employé·e au centre des réflexions. Depuis le déménagement, il n'y a eu ni rotation du personnel ni démission.

Outre l'UC, l'ORP de Payerne occupe 15 personnes, soit 11 conseillères et conseillers, 4 employé·e·s administratif·ve·s. En décembre 2019, un nouvel employé devrait prendre ses fonctions, ainsi qu'un chef d'office.

Le SECO a défini, par une étude, le ratio d'employé·e·s nécessaires à un suivi efficace des bénéficiaires, soit 1 ETP pour 120 dossiers par conseillère ou conseiller en placement et 1 ETP pour 200 dossiers au niveau administratif.

L'UC attend l'arrivée d'environ 200 nouvelles demandeuses et nouveaux demandeurs d'emploi. Depuis sa création, 30 à 40% des bénéficiaires du Revenu d'Insertion (RI) ont été réinséré·e·s professionnellement.

La sous-commission est également informée que l'UC d'Yverdon-les-Bains intégrera à son équipe un conseiller de l'AI qui aura un droit de décision. Cela dans l'optique d'améliorer la collaboration des services concernés au sein de l'unité.

## **Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)**

L'objectif de la visite du centre de formation de Marcelin était de faire l'état des lieux des Améliorations foncières (AF) qui avait fait l'objet d'une observation dans le rapport COGES pour l'année 2017<sup>32</sup>, d'être orientés sur la situation de la digitalisation au centre de compétences Agrilogie et de visiter, *in situ*, le projet BioDiVerger qui teste des systèmes de production innovants.

### *Améliorations foncières (AF)*

Pour mémoire, les AF offrent un cadre organisationnel pour gérer les aspects fonciers et financiers de projets publics ou privés de mise en valeur du sol. On y recourt dans le cadre de projets de pôles de développement économique, de construction de logements, de lutte contre les dangers naturels, d'ouvrages d'intérêts publics (transports par exemple) ou d'infrastructures rurales ou agricoles. Pour l'État de Vaud, la DGAV et le Service du développement territorial (SDT) sont en charge de ces missions et exercent la haute surveillance sur les entreprises d'améliorations foncières. La DGAV gère les demandes situées en zone agricole et le SDT celles situées en zone à bâtir.

Dans son rapport 2017, la COGES soulignait un manque de vue d'ensemble et de suivi dans les AF ; une observation<sup>33</sup> demandait alors au Conseil d'État, d'une part, un état des lieux des dossiers encore ouverts et, d'autre part, l'agenda prévu pour normaliser la situation. En 2018, le Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) (devenu DGAV) avait mis en place une *task-force* limitée dans le temps pour régulariser la situation.

Depuis lors, la sous-commission a observé que les dossiers AF ouverts ont diminué de manière significative, notamment grâce à une restructuration interne et par sous-traitance d'une partie des dossiers auprès de l'Office de crédit agricole (OCA) au sein de Prométerre.

À la fin de l'année 2019, 34 syndicats AF agricoles sont encore ouverts, 12 syndicats devraient être dissouts en 2020. La *task-force* existe toujours et certaines procédures ont été simplifiées. Dans ce contexte, il faut noter, par exemple, que 7 projets d'irrigation, dont certains d'envergure, sont en cours, ainsi qu'un projet de Stratégie agricole régionale (SAR)<sup>34</sup> valdo-fribourgeois. Pour chaque projet, il s'agit de bien prendre en compte l'équation écologie-économie, tout en sachant que l'agriculture s'est déjà considérablement investie dans le domaine de l'environnement et du climat. Pour ces 10

---

<sup>32</sup> « Suivi de la réorganisation de la division des Améliorations foncières (AF) », rapport de la COGES – année 2017, p. 111.

<sup>33</sup> Idem

<sup>34</sup> La SAR vise à encourager une agriculture adaptée aux conditions locales.

prochaines années, des investissements conséquents pour les AF – notamment en matière de protection de l’environnement, de gestion de l’eau et des infrastructures – devront être consentis. Les défis et difficultés futurs se trouveront notamment dans l’adaptation au changement climatique, aux drainages, à la mise à ciel ouvert de cours d’eau et à la restructuration des réseaux écologiques.

#### *Agrilogie, mise en place d’un projet de digitalisation*

Agrilogie est un centre de compétences dispensant des formations professionnelles initiales, supérieures et continues dans les domaines des métiers de la terre, des métiers du cheval, de l’intendance et de l’économie familiale.

Agrilogie marque une volonté et un renforcement dans l’éducation numérique en participant au mouvement de la digitalisation. En effet, l’outil informatique soutient l’apprentissage individuel et facilite les échanges et le partage de documents, en fournissant des instruments pédagogiques complémentaires. En outre, la digitalisation limite l’utilisation du papier et facilite l’usage de l’audiovisuel tout comme celle des tableaux interactifs.

Les contraintes ne sont pas négligeables, il faut penser à la dépendance à la technologie, à la nécessité d’infrastructures informatiques fiables nécessitant une grande rigueur d’organisation. Le corps enseignant doit aussi maîtriser de nouvelles compétences et posséder une bonne formation,

La mise en place de la digitalisation de l’enseignement à Agrilogie peine quelque peu à démarrer ; d’une part par un manque de formation du corps enseignant dans le *coaching* des élèves et, d’autre part, par le niveau basique en informatique des élèves qui est plutôt faible. En outre, il est constaté une certaine lenteur décisionnelle auprès de plusieurs acteurs de l’administration cantonale pour acquérir et installer à la fois le réseau et le matériel informatique.

#### *1<sup>re</sup> observation* **Digitalisation à Agrilogie**

*Agrilogie marque une volonté de renforcer l’éducation numérique. Or, tant dans le domaine de la formation des enseignant·e·s que dans celui du matériel mis à disposition, plusieurs problèmes freinent la mise en place des nouveaux moyens informatiques. L’attente de décisions de plusieurs acteurs de l’administration cantonale, notamment de l’Unité des systèmes d’information (USI) est l’un de ces freins.*

- *Le Conseil d’État est prié de renseigner le Grand conseil sur les mesures qu’il entend prendre, et dans quel délai, pour que la formation des enseignant·e·s d’Agrilogie soit adéquate et pour que le matériel nécessaire à la digitalisation, entre autres le dispositif wifi, soit disponible.*

#### *Projet BioDiVerger*

Biologique, diversité et verger, 3 maîtres mots qui définissent le projet BioDiVerger sur le domaine de Marcellin depuis 2013. Avec la volonté de tester des systèmes de production innovants intégrant différentes cultures et des surfaces écologiques, le projet a pour but de développer et de promouvoir un verger avec une grande biodiversité tout en réduisant les charges de travail des exploitant·e·s.

La surface utilisée se répartit en 2 espaces de production pour la vente en circuit court :

- le « verger agroforestier » alterne cultures fruitières, maraîchères et haies composites en lignes ;
- le « verger épicerie » mixe légumes, fruits et « plantes support de production » sur plusieurs strates (herbacée, arbustive et canopée), se basant sur des principes de permaculture.

La permaculture est à la fois une philosophie et une méthode de gestion de l’espace global axée sur la pérennité et l’efficacité de l’agroécosystème (minimiser le travail et l’énergie, maximiser la production et le lien social). Elle s’appuie sur la compréhension et la reproduction des écosystèmes naturels en favorisant la complexité pour obtenir un système qui soit résilient, c’est-à-dire capable de revenir à un équilibre malgré les variations bioclimatiques. Tout a été pensé dans le but de réduire les intrants, engrais et traitements, même s’ils sont naturels.

À ce stade, l'essai porte sur la limitation maximale d'emploi de produits phytosanitaires. Cependant, il s'agit aussi de diminuer les heures de travail, tant au niveau du désherbage que de l'entretien des plantes. L'enjeu est bien évidemment d'obtenir une rentabilité, le défi prendra encore du temps, semble-t-il, afin d'être prometteur et significatif.

### **Direction des affaires vétérinaires et de l'inspection**

La visite auprès de cette direction avait pour objectif de faire le point sur la nouvelle réorganisation de la direction, de faire l'état des lieux sur les porcheries vaudoises ainsi que de se projeter sur le futur.

En premier lieu, il faut rappeler que, dans la seconde partie de l'année 2018, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a disparu sous cette appellation et dans son ancienne structure. Ainsi, le vétérinaire cantonal a été intégré dans la nouvelle structure de la DGAV, alors que le chimiste cantonal s'est vu rattaché au Service de la promotion économique et de l'innovation (SPEI). Cette réorganisation a eu pour but de créer des synergies, afin de renforcer la protection des consommatrices et consommateurs, leurs intérêts et leur confiance en la filière agricole en général et de renforcer le suivi et la cohérence des contrôles liés aux filières de productions animales. Le rapprochement du vétérinaire cantonal du monde de l'agriculture renforce la protection des consommatrices et des consommateurs au niveau du contrôle des entreprises, des commerces et des denrées alimentaires.

#### *Vision et axes prioritaires*

La DGAV s'est engagée à créer le cadre nécessaire pour protéger la santé de l'animal et de l'humain, notamment par une meilleure formation professionnelle. En outre, en étroite collaboration avec le vétérinaire cantonal, la DGAV veut assurer une formation de qualité et consolider la surveillance des filières animales et végétales de proximité.

#### *Porcherie vaudoise*

Au niveau législatif, la protection des animaux et des denrées alimentaires dépend essentiellement des lois fédérales. Suite aux scandales des vidéos-chocs rendues publiques il y a quelques années, la filière porcine a été poussée à plus de transparence. Ainsi, le conseiller d'État en charge du dossier avait pris un ensemble de mesures volontaristes visant à prévenir les cas de maltraitance animale dans les porcheries vaudoises.

C'est ainsi que l'ensemble de la chaîne de production a pris en compte les nouveaux paradigmes et l'expression des nouvelles sensibilités, notamment de la part des consommatrices et consommateurs. Il est relevé que les autorisations pour de nouvelles constructions de porcheries sont de plus en plus difficiles à obtenir, pour de nombreuses raisons. Parmi d'autres, il faut citer celle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair).

Dans ce contexte, plusieurs changements ont eu lieu. Au niveau fédéral, on mentionnera l'adaptation de l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) à fin 2018 qui prévoit, entre autres, l'interdiction du caillebotis intégral et qui amène une amélioration des conditions de détention des porcs avec l'augmentation de la surface minimale par animal.

Pour le canton de Vaud, le vétérinaire cantonal a augmenté drastiquement la cadence des contrôles sans annonce préalable. Cette hausse du nombre de contrôles et leur fréquence au-delà du minimum légal permet ainsi un suivi rapproché des porcheries. Afin d'éviter les risques de maltraitements dans les porcheries, en concertation avec les organisations professionnelles, une formation obligatoire pour les exploitant·e·s est dorénavant prévue ainsi que l'imposition de 2 contrôles journaliers dans chaque unité de production d'un certain calibre. En outre, il est prévu de désigner un·e responsable par site qui doit être annoncé·e au vétérinaire cantonal pour chaque exploitation comprenant jusqu'à 1'500 places de porcs. Au-delà de 1500 places, un·e suppléant·e devra être désigné·e également.

Lors des débats parlementaires de septembre 2019, des député·e·s de tout bord politique ont salué les mesures mises en place après les révélations de cas de maltraitance dans les porcheries du canton en 2017. Néanmoins, toutes et tous ont insisté sur le fait qu'elles devront s'inscrire dans la durée. Il faudra maintenir la pression tout en acceptant que le risque zéro n'existe pas.

### *Projections*

Plusieurs mesures ou pistes de réflexion visant à améliorer ce qui a trait aux contrôles des viandes et aux abattoirs sont prévues, certaines sont déjà en train de se mettre en place :

- prévoir pour les abattoirs le transfert du contrôle des viandes au Canton ;
- renforcer la présence du vétérinaire cantonal ou des vétérinaires avec mandat sur le terrain ;
- former les bouchères et les bouchers à l'étourdissement des animaux ;
- contrôler les viandes de manière plus significative ;
- améliorer les déplacements des animaux en bétailières.

La nouvelle réorganisation de la DGAV qui a pour but de créer des synergies afin de renforcer le suivi et la cohérence des contrôles liés aux filières de productions animales se met donc en place et démontre ses avantages.

## **Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)**

### *Entretien avec la cheffe de service*

Entrée en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2019 après avoir été la secrétaire générale du DEIS, la nouvelle cheffe du SPEI est responsable de toute la politique de soutien aux entreprises et à l'innovation dans le canton de Vaud, ainsi que des aides financières en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) et des *start-up*. À ce titre, elle siège également au conseil d'administration de différentes institutions actives dans la promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

Compte tenu du fait que le service fonctionnait bien, la reprise de ce dernier s'est effectuée sans problème. Les enjeux et les défis de ce service sont nombreux et devront répondre aux nouveaux paradigmes économiques. Outre la consolidation du récent Office de la consommation (OFCO), l'important dossier du service pour ces prochaines années est de concrétiser la marque Vaud+ qui a comme objectif de bâtir une image cohérente et forte du canton de Vaud, de valoriser ses atouts et de repenser les conditions d'un accueil plus harmonisé des différent·e·s actrices et acteurs de l'économie vaudoise, au sens très large.

Novatrice et inscrite dans le programme de législature 2017-2022, la nouvelle Politique d'appui au développement économique du canton (PADE) pour la période 2020-2025 doit contribuer à la prospérité de la population vaudoise. À cet égard, un EMPD de 105 millions de francs pour la création d'un fonds dédié au soutien à l'innovation, à l'immunothérapie oncologique et à l'économie durable a été annoncé par le Conseil d'État au début de l'année 2020.

### *Marque VAUD+*

Dans un environnement concurrentiel accru au niveau national et international, il devient crucial de bâtir une image cohérente, unique et forte du canton de Vaud, afin de se différencier et d'accroître l'attractivité du territoire dans son ensemble, notamment dans les domaines de l'économie, du tourisme, du terroir, du sport, de l'éducation et de la culture. En ce sens, un organe rassembleur doit être mis en place pour répondre à ce besoin, d'où la création de la marque VAUD+.

Cette dernière est destinée à la communication promotionnelle des partenaires du tissu économique vaudois issus du monde économique, sportif, touristique et des produits du terroir du canton de Vaud.

L'utilisation de la marque VAUD+ est soumise à une autorisation préalable. Elle a pour objectif de faciliter l'identification du canton de Vaud et d'accroître l'impact des différentes opérations de communication réalisées individuellement ou conjointement par les partenaires de la marque. Elle se fonde sur 2 particularités spécifiques au canton :

- l' « art de vivre vaudois », qui se traduit par un mode de vie sain et actif, l'utilisation des produits du terroir authentiques et des destinations touristiques d'exception ;
- l' « excellence suisse », représentée par une économie diversifiée et innovante, une industrie hautement spécialisée et des Hautes Écoles à la pointe de la formation et de la recherche.

Les ambassadeurs de la marque feront rayonner le canton, à l'échelle locale, nationale ou internationale. Leur rayonnement profite à la notoriété et à l'attractivité du canton de Vaud.

De la réalisation à l'intégration complète, le planning de transition de la marque VAUD+ est prévu comme suit :



Quant à la dénomination Vaud Terroirs, l'association éponyme a pour but de favoriser par une action commune les intérêts de ses membres dans le domaine de la promotion des produits de l'agriculture, de la vitiviniculture et du tourisme vaudois. Elle est en particulier chargée de coordonner la participation de ses membres à des opérations de promotions communes mettant en valeur les atouts du canton de Vaud. Par exemple, en 2019, elle était notamment présente à l'exposition annuelle à la BEA à Berne, à gare principale de Zürich (6 jours) ou à la manifestation Goûts et Terroirs à Bulle.

### 2<sup>e</sup> observation

#### **Gouvernance de l'Office du tourisme vaudois (OTV)**

*Au cours des travaux de la Commission de gestion (COGES), la question de la gouvernance de l'OTV ainsi que de la marque Vaud+ a été évoquée. La COGES a appris que l'État de Vaud ne participe plus à la gouvernance de l'OTV, car il s'est retiré de son comité directeur ; il n'a plus qu'une voix consultative.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'absence de représentation du Canton au comité directeur de l'OTV et dès lors sur la perte d'influence et de certains contrôles induits par cette absence.*

#### **Office de la consommation (OFCO)**

Récemment réorganisé, l'OFCO réunit l'inspection des denrées alimentaires, le Bureau cantonal des poids et mesures, les laboratoires du chimiste cantonal, ainsi que la Police cantonale du commerce (PCC).

#### **Bureau cantonal des poids et mesures**

Lors de sa visite, la sous-commission était accompagnée par le chimiste cantonal ainsi que le chef du Bureau cantonal des poids et mesures. La première partie s'est déroulée sur le site du Bureau et la seconde partie dans un supermarché vaudois d'importance pour une visite annoncée visant à procéder à certains contrôles.

Le Bureau cantonal des poids et mesures est chargé de contrôler les instruments de mesure destinés à la commercialisation de biens en quantités mesurables et d'effectuer le contrôle des denrées préemballées (vérification des quantités déclarées).

Il s'assure, en outre, de la mise en application de l'Ordonnance sur les déclarations (ODqua), notamment par des contrôles des marchandises préemballées et des indications qui s'y rapportent.

Il vérifie les instruments de mesure, à savoir les instruments de pesage et de poids, les appareils mesureurs de liquides autres que l'eau – mesures de volume – mesures de longueur – appareils mesureurs des gaz d'échappement des moteurs à combustion.

Par ailleurs, il inspecte les entreprises qui produisent ou commercialisent des biens, des services ou des denrées alimentaires en quantités mesurables. Aussi, il se doit de vérifier l'adéquation des instruments avec l'utilisation prévue et du marquage conforme sur l'instrument avec une déclaration de conformité. L'exécution des procédures fait également partie des contrôles qui sont assignés au dit bureau cantonal.

Les tâches du Bureau cantonal des poids et mesures sont également définies dans de nombreuses ordonnances fédérales qui découlent de la loi fédérale sur la métrologie (LMétr).

La formation des expert·e·s des poids et mesures est assurée par l'Institut fédéral de métrologie (METAS).

#### *Inspection d'un supermarché*

Le contrôle sur le terrain est conduit par le responsable du Bureau cantonal des poids et mesures. Il consiste à vérifier sur place l'une ou l'autre balance ainsi que les indications mentionnées sur l'étiquetage, à savoir le prix, la date et le poids. Les indications fournies répondaient globalement aux normes relatives à la LMétr, mais quelques indications ne correspondaient pas.

Il s'agira donc, pour le Bureau, de prendre les mesures subséquentes, à savoir procéder à des nouveaux contrôles, selon la situation notifier un avertissement, avant toute autre mesure plus lourde. Les commerces ont un délai de 5 à 8 jours pour corriger les manquements repérés.

Généralement, les contrôles de supermarchés ont lieu à fréquence d'une fois tous les deux ans.

## **Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)**

#### *Maison du sport vaudois (MSVd)*

Le projet de cette MSVd est né il y a une quinzaine d'années du constat que l'organisation des camps Jeunesse+Sport (J+S) était très lourde et que de nombreux hôtels devaient être trouvés et réservés. D'où l'idée de construire une maison où les J+S seraient prioritaires. Le Fonds du sport vaudois, dont la mission est de redistribuer les revenus de la Loterie romande, est propriétaire des lieux. Cet édifice aura coûté près de 13,5 millions de francs.

La MSVd est un établissement de 70 lits (20 chambres de 2 à 4 lits). Elle dispose d'un grand réfectoire de 80 places avec cuisine, de 3 salles de théorie, de sa propre salle de sport équipée (VD3, 28x16 m) ainsi que d'un terrain multisports extérieur (28x16 m). Ouverte depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016, elle accueille les formations J+S du Canton de Vaud, les camps d'entraînement des clubs et associations sportives, ainsi que les camps sportifs des écoles. Elle collabore étroitement avec les 2 centres sportifs de Leysin afin de proposer la location de nombreuses infrastructures sportives comme la piscine, les courts de tennis, la patinoire couverte et les pistes de curling.

#### *Jeunesse+sport (J+S)*

J+S est un programme fédéral d'encouragement à la pratique sportive dans plus de 70 disciplines et pour plus de 700'000 enfants ou jeunes de 5 à 20 ans. La Confédération et les cantons gèrent l'institution J+S sous forme de collaboration partenariale avec les différentes fédérations sportives. Les cantons, quant à eux, sont l'autorité d'application.

Les prestations garanties par J+S sont des offres de formation et de formation continue pour les adultes (dès 18 ans) vouées à encadrer les jeunes. Le soutien financier va, d'une part, aux clubs et aux écoles et, d'autre part, aux organisatrices et organisateurs de formations des cadres (monitrices et moniteurs).

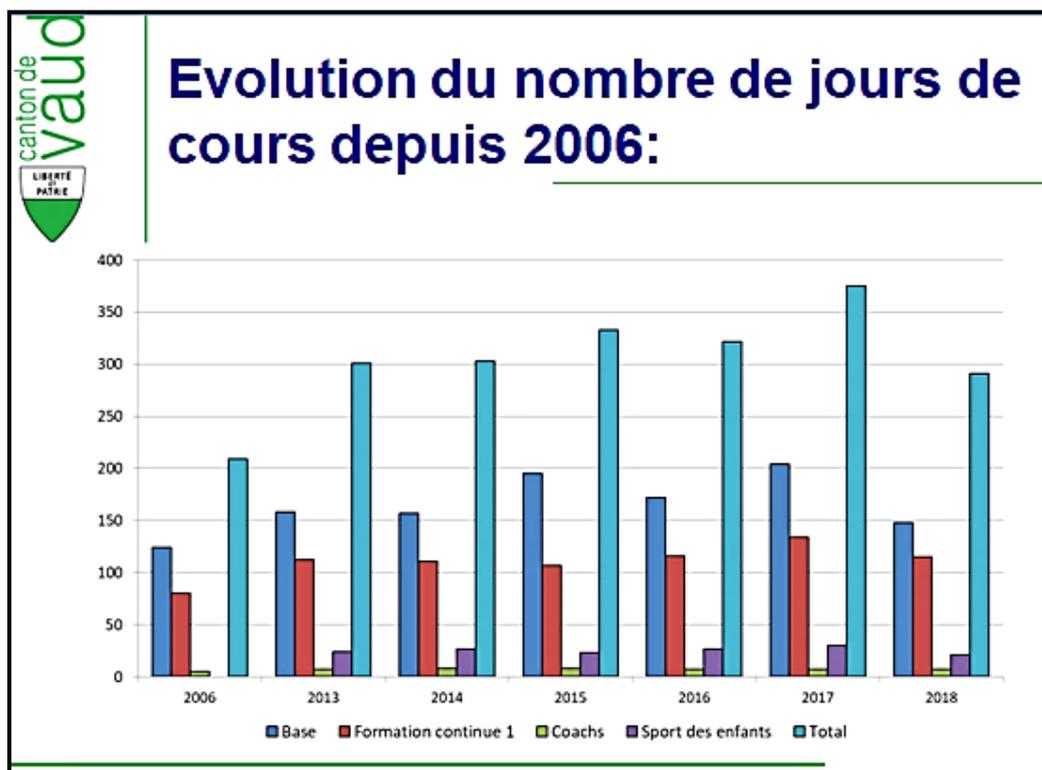
À la lecture des chiffres ci-dessous, J+S peut être considéré comme une immense réussite. Quelques indications entre 2006 et 2019 :

- le nombre annuel de monitrices et moniteurs J+S formés par J+S Vaud est passé de 1721 à 3627 ;
- le nombre de monitrices et moniteurs J+S actif·ve·s dans le sport vaudois et les établissements scolaires est passé de 6056 à 14'889 ;
- le nombre de jeunes vaudois·es de 5 à 20 ans qui prennent part durant l'année à des activités sous l'égide J+S est passé de 44'966 à plus de 109'085 ;
- le montant des subventions fédérales versées chaque année à des actrices et acteurs vaudois·es (clubs, écoles) qui proposent un encadrement formé J+S est passé de 2,8 à 7,2 millions de francs.

Selon l'administration, J+S est un succès indéniable, reconnu et apprécié loin à la ronde. Ce programme fédéral permet de proposer aux clubs et aux établissements scolaires des monitrices et des moniteurs formé·e·s qui, engagé·e·s dans les camps et lors d'entraînements tout en respectant certaines conditions, permettent de déclencher des subventions fédérales. Cela débouche sur un double avantage : d'une part, les clubs, les parents et les collectivités publiques savent que les entraîneuses et les entraîneurs ont une formation pédagogique et technique de base ; d'autre part, les actrices et les acteurs sportif·ve·s ainsi que les écoles bénéficient de ressources financières bienvenues.

Compte tenu de l'augmentation démographique, les demandes de formations sont chaque année plus nombreuses. Les fédérations sportives aimeraient pouvoir disposer de plus d'entraîneuses et d'entraîneurs. En 2016, il faut rappeler qu'un tiers des clubs vaudois disait devoir renoncer à attirer de nouveaux membres, étant dans l'impossibilité de trouver des entraîneuses et entraîneurs formé·e·s.

En apportant d'incessantes retouches et nouveautés au système, l'Office fédéral du sport (OFSP) qui a la haute main sur le programme J+S, ne se rend pas compte que la complexification à l'extrême occasionne un important travail supplémentaire dans les services cantonaux du sport, mais aussi au sein des clubs sportifs.

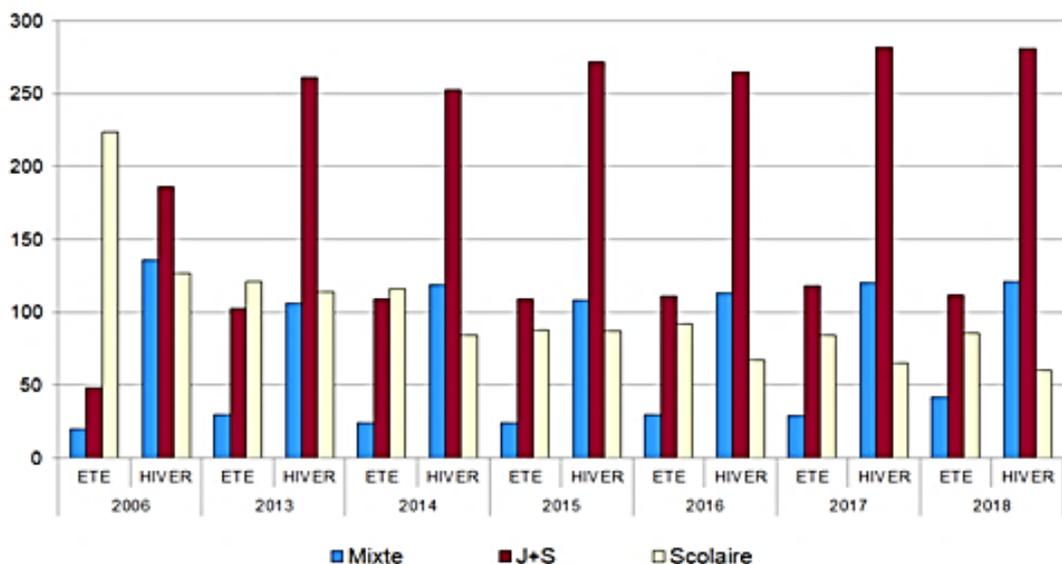


## Evolution des activités J+S pour les enfants et les jeunes:

Année	Nombre cours et camps	Nombre jeunes	Nombre moniteurs
2006	2'977	44'966	6'054
2013	6'294	76'708	11'297
2014	5'801	74'620	10'727
2015	6'692	88'861	12'110
2016	7'309	98'426	13'259
2017	7'521	101'912	13'749
2018	8'636	115'457	15'474

Service de l'éducation physique et du sport

## Evolution du nombre de camps depuis 2006:



Service de l'éducation physique et du sport

## Service de la population (SPOP)

La sous-commission a rencontré le chef de service et le responsable du secteur asile et retour. Le service bénéficie d'un budget de 25 millions de francs comprenant l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM).

Les principaux projets de ce service durant l'année écoulée ont été :

- à la fin 2019, le rapatriement d'une partie des employé·e·s du SPOP dans l'immeuble de l'Avenue de Beaulieu, à Lausanne. Ainsi, 100 des 260 employé·e·s sont réuni·e·s dans un même lieu ;
- la préparation d'un EMPD, dont le Grand Conseil sera prochainement saisi, pour l'aménagement du centre de biométrie, afin de pouvoir accueillir les ressortissant·e·s européen·ne·s devant valider leur permis de séjour qui sera sous forme d'une carte de crédit. Selon les derniers chiffres du SPOP, cela représenterait 100'000 personnes supplémentaires chaque année.

La sous-commission s'est intéressée à l'aide au retour des personnes au pays. Pour mieux comprendre, il faut replacer le cadre légal. Le 5 juin 2016, le peuple suisse a accepté en votation populaire une modification de la loi sur l'asile (LAsi) visant à accélérer la procédure de demande d'asile. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2019.

Aujourd'hui, les procédures accélérées et relevant des Accords Dublin (60% des demandes) se déroulent dans les centres fédéraux pour requérant·e·s d'asile (CFA) pendant 140 jours maximum. En cas de procédures étendues (40% des demandes), des investigations supplémentaires sont nécessaires. Les personnes concernées sont réparties entre les différents cantons.

Les cantons prennent en charge l'hébergement et l'assistance des personnes qui leur sont attribuées, selon une clé de répartition fédérale. Le Canton de Vaud est mandaté pour accueillir 8% des demandeuses et demandeurs d'asile en Suisse, soit les requérant·e·s en procédure d'asile, les personnes mises au bénéfice de la qualité de réfugié·e·s ainsi que les personnes mises au bénéfice de l'admission provisoire.

La responsabilité des retours incombe aux cantons. L'État de Vaud doit organiser le retour et le soutien aux personnes par le biais de conseils en vue du retour (CVR). Les départs peuvent être volontaires ou forcés.

Un départ volontaire ouvre la possibilité de bénéficier d'une aide financière et/ou matérielle au retour et à la réinsertion dans le pays de provenance. Selon les profils des personnes, la provenance de l'aide peut varier. Pour les personnes attribuées au Canton de Vaud et déboutées dans le cadre d'une demande d'asile, l'aide est financée par la Confédération. Les personnes ayant séjourné sans autorisation de séjour de manière continue sur le territoire vaudois depuis plus de 6 mois, seront aidées par le Canton. Deux exceptions sont faites : pour les personnes ayant eu des condamnations pénales pour crimes et délits, ainsi que les personnes en détention administrative ou qui ont refusé de quitter volontairement la Suisse. Ces dernières ne pourront bénéficier d'aucun soutien. Le SPOP est avisé dès qu'une décision de justice est rendue à l'encontre d'un·e requérant·e d'asile.

Pour les cas Dublin, au vu des difficultés rencontrées par certains pays, qui ne peuvent offrir d'accueil adéquat pour les cas vulnérables, notamment les familles, les personnes malades, les personnes porteuses de handicaps, le SPOP a octroyé un budget de 200'000 francs. Par exemple, en Italie, qui n'a pas l'équivalent du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), la responsabilité des migrant·e·s incombe aux régions, qui la délèguent à des associations. Certaines régions n'ont donc aucune infrastructure pour les migrant·e·s, qui se retrouvent à la rue. Pour pallier ce manque d'infrastructures, le SPOP loue un appartement en Italie pour les personnes qu'il renvoie. Ce système permet de respecter l'accord de Dublin tout en faisant des économies, au vu des loyers suisses qui sont plus chers qu'en Italie.

En Suisse, les 60% des « cas Dublin » disparaissent avant la date de leur départ.

Le nombre de retours peut varier d'année en année, car il existe des reports d'expulsion en raison de changements de politique dans d'autres pays. Les réévaluations sont effectuées par le SEM chaque année. Cela représente environ une centaine de personnes.

Le retour n'est pas une question simple. Un exemple est donné par le chef de service pour le Maroc qui refuse de reprendre ses ressortissant·e·s pour des raisons politiques. En effet, la Confédération a refusé de renvoyer au pays certain·e·s de leurs ressortissant·e·s détenus en Suisse et par mesure de rétorsion, le Maroc n'accepte plus les retours.

Le nombre de personnes déboutées est stable. Il se situe toujours entre 800 et 1000. Ce dernier chiffre n'a jamais été dépassé dans le canton de Vaud.

### ***Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)***

L'EVAM a vu le nombre de requérant·e·s d'asile baisser. L'EVAM a profité de cette baisse pour fermer le foyer de Grillon qui connaissait un problème de punaises de lit, problème très compliqué à régler. Cette fermeture a occasionné une baisse du personnel accompagnant par des départs naturels.

Pour les mineur·e·s non accompagné·e·s (MNA), il reste, au moment de la visite, 3 foyers. Concernant les membres de la sécurité des foyers MNA fermés, ils ont été affectés à d'autres foyers MNA. Au vu des problèmes rencontrés dans certains foyers, l'entreprise de sécurité a mis en place une formation pour ses employé·e·s. De plus, la collaboration avec l'Office régional de protection des mineur·e·s (ORPM) se passe bien.

L'EVAM a pu entamer le chantier à l'Avenue d'Echallens, à Lausanne, pour la création d'un foyer de 120 places, qui devrait être livré en mai 2020.

L'EVAM travaille actuellement dans la mise en œuvre de l'Agenda intégration Suisse, de la Confédération.

34,5% des bénéficiaires de permis F travaillent. Pour augmenter ce chiffre, des formations sont mises en place, notamment des cours de français. De plus, un travail est effectué auprès des employeuses et employeurs qui sont d'ailleurs de plus en plus nombreuses et nombreux à s'adresser à l'EVAM pour l'engagement de personnel.

L'EVAM travaille également à l'intégration durable des jeunes requérant·e·s en leur permettant d'effectuer un apprentissage. Il est offert notamment un appui aux apprenti·e·s ainsi qu'aux employeuses et employeurs. Ce processus permet des formations de qualité, d'ailleurs en 2019, un de leurs apprentis a terminé 1<sup>er</sup> apprenti du canton de Vaud.

Concernant les jeunes, 2 constats ont été posés, soit que leur formation effectuée dans leur pays est lacunaire compte tenu des exigences professionnelles en Suisse, ainsi que la problématique des titres présentés par les requérant·e·s qui peuvent ne pas être reconnus en Suisse ou simplement qui s'avèrent être des faux.

Pour remédier à ce problème, différentes solutions ont été trouvées, soit faire valider des acquis par des groupes emplois selon le milieu professionnel (validation par des pairs). Il est également possible de faire appel à des institutions d'évaluation de compétences.

Ceci a été possible grâce à la Confédération qui a augmenté les moyens financiers. Cela doit permettre d'avoir un meilleur suivi des bénéficiaires, de mettre en place des *case manager*. Le tout est piloté par le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) et le SPOP.

Concernant son personnel, le directeur de l'EVAM a informé la sous-commission qu'une révision et une réorganisation de l'ensemble de l'établissement étaient en cours, pouvant occasionner des craintes et des frustrations au sein du personnel. Concrètement, tous les membres du personnel devront postuler pour les futurs postes mis au concours, sachant qu'au final, ils n'auront plus le même travail ni le même salaire.

Concernant les rémunérations, la grille salariale de l'EVAM doit être adaptée à la grille salariale vaudoise. Les discussions étaient en cours au moment de la visite. Cette adoption devient urgente et nécessaire, car les salaires bas rendent difficiles de nouveaux engagements.

### ***Visite du centre EVAM de Crissier***

Le foyer accueille des demandeuses et demandeurs d'asile dont le nombre change presque quotidiennement. Les accompagnant·e·s sont au nombre de 15, soit des employé·e·s administratif·ve·s, des enseignant·e·s, des assistant·e·s sociaux, des animatrices et animateurs ainsi que des employé·e·s de sécurité.

La sous-commission a visité les locaux qui s'avèrent vétustes et à la limite de l'insalubrité. Elle a constaté que de nombreux endroits dans le centre avaient des bâches en plastique au sol à cause de fuites d'eau dans le bâtiment. Le propriétaire en aurait été avisé à plusieurs reprises, mais aucuns travaux n'auraient été entrepris.

Dans les chambres, le mobilier est réduit au simple minimum, soit un lit par personne et une armoire avec cadenas. Au moment de l'arrivée de nouvelles et nouveaux requérant·e·s, un ensemble d'objets minimal et nécessaire les attend en chambre, soit quelques ustensiles de cuisine, des draps pour les lits. Pour les familles, quelques objets supplémentaires sont prévus pour les enfants.

La sous-commission a également visité l'atelier technique du centre. Les responsables de la maintenance occupent également des habitant·e·s du centre et leur permettent de développer des compétences techniques en maintenance.

Au sein du centre, un magasin de vêtements est également mis à disposition, avec des habits de seconde main provenant pour la plupart de dons de la population. Sachant que les requérant·e·s ont peu d'argent, la sous-commission a questionné le fait que ces habits soient à vendre. Il a été expliqué qu'auparavant, tout était gratuit, mais personne ne gérait l'endroit et de ce fait, il arrivait que les habits soient régulièrement retrouvés en désordre. Depuis lors, des habitant·e·s du foyer ont été recruté·e·s pour gérer ce vestiaire et touchent un petit revenu. Ce genre d'occupation est nécessaire.

La sous-commission a également visité le centre de soins infirmiers. Les locaux destinés aux soins sont plus accueillants et en bon état comparativement au reste des bâtiments dévolus à la vie quotidienne.

Suite à la visite des lieux, la sous-commission a été invitée à participer à une formation de français obligatoire pour les personnes nouvellement arrivées. Cette formation de base a pour but de leur donner les bases de français nécessaires à la vie dans le canton. Le centre de formation leur permet également de suivre différentes séances d'information concernant la vie en Suisse. Les sujets sont variés comme les droits et devoirs des personnes vivant en Suisse, les différentes institutions politiques, la vie en appartement ou les us et coutumes, etc.

Afin que chacune et chacun puisse suivre ces formations, une crèche a été ouverte dans le même bâtiment, avec du personnel professionnel ainsi que des habitant·e·s des lieux. Cela leur permet de développer des compétences en matière d'accueil de la petite enfance.

Il reste compliqué pour les résident·e·s de déménager, au vu des loyers élevés dans le canton. Celles et ceux qui ont pu trouver un emploi sont privilégié·e·s, car elles et ils s'intègrent plus rapidement dans la société. C'est plus difficile pour les cas vulnérables, par exemple les personnes souffrant de troubles psychiatriques.

La sous-commission a également été informée de l'efficacité de l'accompagnement offert à la population des lieux au vu de la disparition des problèmes d'alcool ainsi que des problèmes de *deal*. Cela est dû aussi à la bonne collaboration avec la police et de règles clairement établies.

Une baisse des actes de violence a aussi été observée nonobstant l'hétérogénéité des cultures et la promiscuité des lieux. Elle s'explique notamment par la mise en place de sanctions allant de la simple amende à l'expulsion temporaire.

### *3<sup>e</sup> observation*

#### ***Vétusté du centre de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) de Crissier***

*Les bâtiments du centre EVAM de Crissier sont vétustes et en de nombreux endroits le sol est recouvert de bâches en plastique en raison de fuite d'eau. Des questions se posent quant à la salubrité de ces lieux où doivent vivre tous les jours des personnes fragiles et des familles .*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'avancée des travaux demandés au propriétaire du centre EVAM de Crissier afin que les occupant·e·s puissent vivre dans un endroit décent et salubre.*

## Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2019, le DEIS compte 39 objets en suspens que la sous-commission suivra lors du prochain exercice<sup>35</sup>.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
09_POS_163	Postulat Jean-Marie Surer et consorts pour une révision du fonctionnement de la Caisse d'assurance du bétail	03.11.2009	03.11.2010
14_INI_008	Initiative Jean-François Thuillard et consorts - Pour une Suisse sans OGM !	01.07.2014	26.08.2015
15_INT_464	Interpellation Julien Eggenberger et consorts - L'encadrement pour les mineurs non-accompagnés relevant du droit d'asile est-il adapté ?	15.12.2015	12.04.2016
15_INI_016	Initiative José Durussel et consorts - Crise laitière et gestion des volumes	01.12.2015	08.12.2016
16_INT_561	Interpellation Pierre Guignard - Le Conseil d'État va-t-il s'opposer avec fermeté au moratoire sur les OGM ?	06.09.2016	13.12.2016
16_INT_567	Interpellation Felix Stürner - Imago, Imago, ne vois-tu rien venir ?	13.09.2016	20.12.2016
16_POS_165	Postulat Martial de Montmolin et consorts - Faisons mousser la bière	01.03.2016	08.03.2017
16_POS_157	Postulat Samuel Bendahan et consorts - Pour une réinsertion professionnelle plus active avec une vision à long terme	12.01.2016	06.09.2017
16_INI_021	Initiative Olivier Epars et consorts - Pour un nouveau moratoire de 10 ans ou une interdiction des organismes génétiquement modifiés en Suisse	15.11.2016	13.12.2017
17_POS_224	Postulat Régis Courdesse au nom de la CHSTC - La CHSTC demande l'étude d'une instance intermédiaire en matière de Police des étrangers	10.01.2017	17.01.2018
16_POS_213	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - Réglementer les activités d'Airbnb pour une concurrence saine et transparente	22.11.2016	07.03.2018
18_INT_132	Interpellation Vassilis Venizelos et consort - A quelle sauce l'État gère-t-il sa LADE ?	06.03.2018	13.06.2018
15_POS_124	Postulat Denis-Olivier Maillefer et consorts au nom de la commission 15_191 suite au retrait du 15_POS_101 - Suivi de la nouvelle loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)	19.05.2015	30.06.2018
18_INT_152	Interpellation Jean Tschopp et consorts - Droit à la déconnexion	27.03.2018	17.07.2018
18_INT_194	Interpellation Alexandre Démétriadès et consorts - Le Conseil d'État entend-il revaloriser et étendre l'accessibilité des programmes d'occupation dispensés par l'EVAM ?	12.06.2018	19.09.2018
18_INT_199	Interpellation Thierry Dubois - Les actes délictueux des antispecistes seront-ils sévèrement condamnés ?	19.06.2018	26.09.2018
16_POS_200	Postulat François Clément et consorts - Halte au harcèlement téléphonique	04.10.2016	19.12.2018
16_POS_202	Postulat Pierre-Alain Urfer et consorts - Une identité commune forte pour les produits du terroir vaudois	01.11.2016	19.12.2018
16_POS_209	Postulat Claire Attinger Doepper et consorts - Un label Vaudois : une valeur ajoutée à la production agricole de notre Canton	15.11.2016	19.12.2018
17_POS_222	Postulat Maurice Neyroud et consorts - Les lois de la nature et celles du marché sont-elles compatibles ?	10.01.2017	19.12.2018
17_POS_225	Postulat Pierre-Alain Favrod et consorts - Que fait-on de notre blé ?	17.01.2017	19.12.2018
17_POS_252	Postulat Valérie Induni et consorts - Combattre l'exploitation des faillites à répétition	20.06.2017	16.01.2019
18_INT_259	Interpellation Raphaël Mahaim et consorts - Vaud - Arabie Saoudite : une promotion économique à n'importe quel prix ?	30.10.2018	06.02.2019
19_QUE_030	Simple question Jean-Rémy Chevalley - Le canton devrait-il proposer une aide financière à la Poste ?	22.01.2019	22.02.2019
18_POS_046	Postulat Carine Carvalho et consorts - Pour une réelle possibilité d'allaiter sur son lieu de travail	27.03.2018	17.04.2019

<sup>35</sup> Cette liste comprend aussi les objets auxquels le Conseil d'État a fourni une réponse, mais qui ne sont pas encore passés au plénum. Cela a toujours été le cas depuis la mise en place de ce suivi.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
17_POS_006	Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Promouvoir et soutenir les produits des artisans boulangers, pâtisseries, confiseurs et ce, pour le bien du secteur et des consommateurs-ice-s !	12.09.2017	24.04.2019
19_INT_301	Interpellation Eric Sonnay et consorts - Quel est l'avenir du site de Beaulieu ?	05.02.2019	12.05.2019
18_INI_003	Initiative Yvan Pahud et consorts au nom du groupe UDC - Sortir les produits agricoles de l'accord avec le Mercosur pour la survie de notre agriculture et la santé de nos enfants	08.05.2018	22.05.2019
19_INT_308	Interpellation Hadrien Buclin - Un renvoi forcé entravant l'accès aux soins pour une personne atteinte d'une forme grave de cancer ?	19.02.2019	05.06.2019
19_INT_326	Interpellation Cédric Weissert - 4 millions perdus par laxisme du Conseil d'État, quand cela va-t-il s'arrêter ?	26.03.2019	02.07.2019
19_INT_338	Interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts - Le Conseil d'État n'a-t-il pas perdu tout sens de la mesure et de l'humanité en renvoyant de force une famille géorgienne requérante d'asile, avec ses trois enfants mineurs nés en Suisse dont deux sont scola	07.05.2019	14.08.2019
19_INT_340	Interpellation Vassilis Venizelos - Qu'y a-t-il dans la boîte noire du DEV ?	07.05.2019	14.08.2019
19_INT_354	Interpellation Olivier Epars - Ça va enfin gazer pour le dégazage de nos bovins, ou bien ?	21.05.2019	28.08.2019
19_INT_368	Interpellation Stéphane Montangero et consorts - Huile de palme : ne nage-t-on pas à contre-courant ?	11.06.2019	18.09.2019
19_INT_375	Interpellation Nathalie Jaccard et consort - Plus c'est court, plus c'est sain...	18.06.2019	25.09.2019
19_REQ_002	Requête Jean-Michel Dolivo au nom du groupe EP et Jérôme Christen au nom du groupe PDC-Vaud Libre et consorts pour l'institution d'une commission d'enquête parlementaire, selon l'art. 67 de la Loi sur le Grand Conseil (EMPD 129 Fondation de Beaulieu)	01.10.2019	29.10.2019
18_POS_027	Postulat Jean Tschopp et consorts - Renforcer l'intégration des migrants	09.01.2018	20.11.2019
19_RES_031	Résolution Martine Meldem et consorts - Pour des Assises vaudoises de la chaîne agro-alimentaire : "De l'étable à la table".	02.07.2019	27.11.2019
19_INT_379	Interpellation Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste - Fermeture des bureaux de Poste: La Gottaz fait déborder le vase!	27.08.2019	03.12.2019

## Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'économie, de l'innovation et du sport pour l'année 2019.

## **DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DIRH)**

**Mme Catherine Labouchère, rapportrice** — La sous-commission chargée d'examiner le Département des infrastructures et des ressources humaines pour l'exercice 2019 était composée de Mme Catherine Labouchère et M. Olivier Mayor.

### **Introduction**

Durant l'année écoulée, la sous-commission s'est entretenue avec la conseillère d'État, les chef·fe·s et les collaboratrices et collaborateurs des différents services et unités du département. Elle a effectué les entretiens et visites suivants :

- Secrétariat général (SG-DIRH), entretiens avec le secrétaire général sur les 5 unités qui sont rattachées au SG-DIRH :
  - Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC)
  - Garderies de l'État de Vaud
  - Office de l'information sur le territoire (OIT)
  - Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA)
  - Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud (CCMP-VD)
- Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV), entretiens avec le chef de service
- Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI), entretiens avec le chef de service, ses collaboratrices et collaborateurs, le chef de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et un de ses collaborateurs, ainsi qu'avec le secrétaire général du Grand Conseil et le président de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI)
- Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), entretien avec le chef de service et ses collaboratrices et collaborateurs
- Contrôle cantonal des finances (CCF), entretien avec le chef de service et son adjoint
- Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), entretiens avec la cheffe d'office et visite de la crèche Les Renardeaux du Réseau Enfants Chablais à Rennaz

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur très bon accueil, le temps accordé et la qualité des présentations et des renseignements fournis.

### **Secrétariat général (SG-DIRH)**

La sous-commission a passé en revue l'année 2019 avec le secrétariat général. Le personnel du SG-DIRH n'a pas varié durant l'année écoulée, sauf à l'OAJE où les ETP suivent la démographie.

Cinq unités dépendent du secrétariat général, soit la CAMAC, l'OIT, l'UCA, le CCMP-VD et les garderies de l'État de Vaud.

### **Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC)**

Le nombre de demandes de permis de construire s'est élevé à 4706 en 2019, se retrouvant dans la moyenne des 20 dernières années après une légère baisse en 2018 (4648).

Pour assurer les périodes chargées (Pâques, début de l'été et novembre), la CAMAC a organisé des renforts afin que le traitement des dossiers ne subisse pas de retard. Les dossiers M (de compétence municipale) sont moins nombreux, car depuis qu'un préavis cantonal est requis pour les diagnostics amiante, ils entrent dans la catégorie des dossiers ME (de compétence municipale + État). Les dossiers M standards ont été traités en 11,4 jours en moyenne, ceux ME standards l'ont été en 35 jours en moyenne. Pour les dossiers ME avec suspension et/ou opposition, le délai moyen de traitement en 2019 est de 73 jours, légèrement inférieur à 2018. Ce traitement dépend du nombre de dossiers, de leur qualité et de leur complexité, ainsi que de la situation dans les services devant se prononcer.

Le nombre de dossiers internes à l'Administration cantonale vaudoise demandant le support de la CAMAC (par exemple plans d'affectation, projets routiers, carrières, etc.) a baissé de 20% en 2019 (880). Ceci s'explique, selon la direction, par la réduction de la durée de traitement suite à une amélioration de la disponibilité des intervenant·e·s et d'une optimisation des procédures.

La poursuite de l'instauration de la dématérialisation de demandes de permis de construire a occupé la CAMAC en 2019 afin de pouvoir respecter le délai légal de 30 jours.

Les changements légaux découlant de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) feront l'objet d'un EMPD en 2020.

*Suivi de l'observation 2018 : « Communication et encadrement pour le passage du papier au tout numérique »<sup>36</sup>*

Le SG-DIRH s'est impliqué pour que cette transition se passe le plus facilement possible pour les utilisatrices et utilisateurs, à la fois en soignant la communication et en accompagnant le changement par une formation en amont. Le nouveau système informatique, planifié pour 2021, sera aussi plus convivial.

## **Garderies de l'État de Vaud**

### *Garderie Mosaïque, devenue le Centre de vie infantine (CVE) La Fourmi*

La garderie a déménagé en été 2019, dans le secteur de la route de Berne. Elle était opérationnelle à la rentrée, même si quelques ajustements étaient encore en cours fin août. L'inauguration a eu lieu le 26 septembre 2019. À cette occasion, la garderie a changé de nom et s'appelle dorénavant La Fourmi.

La Fourmi comprend de la place pour 25 bébés (3 mois à 18-24 mois), 21 trotteuses et trotteurs (18-24 mois à 30-36 mois) et 30 moyennes et moyens (30-36 mois à l'entrée dans la 1P). Les enfants sont accueilli·e·s dans des locaux modernes, très bien équipés et sécurisés, avec un jardin attenant.

Les effectifs en personnel sont les mêmes que précédemment, soit 8 ETP pour les bébés, 4,95 ETP pour les trotteuses et trotteurs, 5,15 ETP pour les moyennes et moyens auxquels s'ajoutent 0,85 ETP d'éducatrice remplaçante, 1 ETP pour la direction, 0,7 ETP pour le secrétariat et 1,2 ETP pour le personnel de maison. Il y a très peu de rotation du personnel.

### *Garderie Carambole*

Elle accueille 25 bébés, 14 trotteuses et trotteurs, 20 moyennes et moyens, ainsi que 12 écolières et écoliers en Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) (4 ans à 6-7ans) de 1P et 2P. Les ETP se montent à 4,9 pour les bébés, 3,35 pour les trotteuses et trotteurs, 3,3 pour les moyennes et moyens et 1,2 pour l'UAPE. Il y a également 0,85 ETP d'éducatrice remplaçante, 0,6 ETP pour le secrétariat et 1,5 ETP pour le personnel de maison.

Une halte-garderie « La Récré » est organisée dans les immeubles des Falaises en face du CHUV. L'autorisation a été délivrée pour 8 enfants de 0 à 12 ans. L'accueil de bébés est limité à 5 si aucun·e autre enfant n'est présent·e et à 2 si le groupe d'âge est mixte, ceci en adéquation avec le taux d'encadrement pour bébés prévu par les directives.

---

<sup>36</sup> Rapport de la COGES – année 2018, p. 96

## Office de l'information sur le territoire (OIT)

L'année 2019 a vu la préparation et la mise en place du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF). Il existe 17 restrictions prioritaires, 10 fédérales et 7 cantonales dans 8 domaines d'activités (sites pollués, chemins de fer, aéroports, protection des eaux souterraines, bruit, routes nationales, aménagement du territoire, forêts) dont 4 concernent le Service du développement territorial (SDT) et 3 la Direction générale de l'environnement (DGE). L'objectif du cadastre est de rendre ces 17 restrictions facilement accessibles au grand public, aux acteurs économiques, ainsi qu'aux autorités et à l'administration publique par le moyen d'un géoportail convivial et fiable, qui améliore l'efficacité administrative, la sécurité juridique et a un effet structurant sur l'organisation des services. Tous les cantons auront le même modèle.

Le Canton, en accord avec la Confédération, a choisi une implémentation par étapes afin de la fiabiliser sans devoir faire des retouches successives.

Le site internet [www.rdppf.vd.ch](http://www.rdppf.vd.ch) est facilement accessible également par une application sur téléphone portable. Les cartes et renseignements peuvent être téléchargés ou envoyés sur une adresse courriel.

Dans un premier temps, tous les renseignements seront indicatifs, la foi publique ne pouvant être certifiée que dans un deuxième temps, pour assurer la sécurité informatique dont l'EMPD (147) (second EMPD sur ce sujet) est sorti en août 2019<sup>37</sup>. Une campagne d'information et de formation auprès de l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs sera menée par l'État.

Par ailleurs, concernant le système d'information des bâtiments (SIBAT) et celui pour l'information des permis de construire (SIPC), des EMPD seront déposés en 2020. Leur élaboration est complexe, car il faut pour cela sécuriser toutes les données fournies.

Un nouveau crédit concernant les mensurations officielles est en préparation pour 2020. Une réflexion stratégique est en cours avec les chef·fe·s de service pour les géodonnées afin d'améliorer leur qualité et leur coordination. L'idée est de déposer les 2 crédits (mensurations et géodonnées) simultanément.

## Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA)

Avec 4,7 ETP de conseillères et conseillers en organisation et 0,6 ETP de chargé·e·s de projet, l'UCA a réalisé en 2019 :

- 16 mandats dont 8 achevés (5 mandats de conseil et 3 d'appui) et 8 en cours (3 de conseil et 5 d'appui) ;
- 14 interventions (appuis ponctuels hors mandats jusqu'à 5 jours) ;
- 1 animation de 5,5 jours au Centre d'éducation permanente (CEP) dans le cadre du *Certificate of advanced studies* (CAS) en management de la gestion du changement.

### *UCA dans le cadre de la numérisation de l'Administration cantonale vaudoise*

Pour poursuivre la coordination des projets de mise en ligne des prestations et d'animation des Répondant·e·s de l'optimisation des processus (ROP), l'UCA a participé à l'organisation et l'animation de la 10<sup>e</sup> rencontre des ROP, à la formation initiale (4 jours) pour la formation des nouvelles et nouveaux ROP (7), à la refonte du site internet dédié au ROP et à un état des lieux des pratiques et besoins des ROP pour la gestion et la numérisation de l'administration.

De plus, l'UCA a contribué à la définition des fonctionnalités et besoins attendus pour le *back-office* standard pour l'administration cantonale. En outre, il a créé une méthode de simplification de la récolte des données nommée « dites-le-nous une fois » (*once only*). Elle a aussi assisté l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) pour le projet de mise en ligne de la prestation d'autorisation d'exploiter d'une institution d'accueil collectif et a procédé à un test d'outil d'autodiagnostic de l'organisation et du fonctionnement d'une entité publique.

À noter que sur 84 mesures de la démarche de simplification administrative (SimpA) initiée par la Chancellerie en 2015, 41 sont réalisées à fin 2019.

---

<sup>37</sup> EMPD accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 9'506'000 pour financer l'étape 2 de la mise en place de mesures de diminution des risques relatifs à la sécurité de l'information et à la cybersécurité

## Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud (CCMP-VD)

Une consultation fédérale a eu lieu sur les modifications de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). Si le Canton de Vaud a soutenu ce projet à plusieurs titres (davantage de lisibilité et de facilité de compréhension pour les actrices et acteurs concerné·e·s, volonté d'exempter les marchés conclus avec les organismes d'insertion professionnelle), il s'est en revanche opposé à l'exemption complète des institutions de prévoyance de droit public des cantons et des communes, considérant que cela devait rester entre les mains du pouvoir législatif cantonal. Le Canton de Vaud a également demandé à ce que le lieu d'exécution du marché reste de la compétence cantonale. L'accord intercantonal a été adopté en novembre 2019. Les 2 revendications vaudoises n'ont pas été retenues, suivant en cela les règles de la Commission de la concurrence (COMCO). Pour la première revendication toutefois, l'analyse au cas par cas est possible en cas de *dumping*.

En ce qui concerne les entreprises qui ne respectent pas la loi, les contrôles sont conduits avec diligence. Le Canton de Vaud est parmi les plus sévères dans la lutte contre le travail au noir. Au 31 décembre 2019, il avait prononcé 55% des exclusions (22 cas) des marchés publics en Suisse. À titre de comparaison, le Valais était à 32%, Zürich à 9%, et Berne à 4%.

## Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)

### *Personnel du service*

L'effectif du personnel n'a pas connu d'évolution en 2019. À noter qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 6 ETP du Service de l'emploi (SDE) ont rejoint le SPEV pour s'occuper des chômeuses et chômeurs qui peuvent retrouver un emploi à l'interne de l'administration cantonale et du CHUV.

Le chef de service a fait valoir son départ à la retraite pour mai 2020. La mise au concours du poste pour son remplacement est prévue en février 2020.

*Suivi de l'observation 2018 : « Équité dans les procédures de recrutement et d'attribution de postes »<sup>38</sup>*

Le service est très attentif à ce que les procédures soient respectées et qu'en cas de dérogation de mise au concours, la demande arrive en amont de l'ouverture du poste. L'État privilégie tant que faire se peut une relève interne en détectant au sein des services les personnes aptes à reprendre des postes. Lors de départs à la retraite, de vacances ou de transfert de poste, le SPEV est ouvert pour discuter du cahier des charges pour les nouveaux recrutements et de ce fait à des changements de collocation si nécessaire. Il est conscient de la nécessité d'adaptation et de souplesse pour faire face aux modifications rapides (par exemple l'accélération de changements dus au numérique et aux nouveaux métiers). Le service promeut la formation continue et la reconversion vers d'autres postes, mais constate que cela n'est pas encore toujours bien compris.

### *Relève*

De nombreux postes sont liés au fonctionnement général de l'État et à ses fonctions régaliennes. Ils ne vont pas disparaître, même s'ils évoluent et se transforment, notamment avec la numérisation (exemples : taxatrices et taxateurs aux impôts, magistrat·e·s, enseignant·e·s, conservatrices et conservateurs de registres fonciers, etc.). Pour ces postes, comme indiqué ci-dessus, le SPEV invite les services à réfléchir à la relève, à identifier les compétences à l'interne et à faire des efforts dans la formation.

Pour les autres fonctions en concurrence avec le privé, il est vrai que dans certains domaines (par exemple les spécialistes du numérique, de la finance, etc.) il peut y avoir des moments où le marché est sec, mais le SPEV constate que de plus en plus de cadres supérieur·e·s sont prêt·e·s à abandonner de très hauts salaires pour rejoindre l'État et ses conditions intéressantes et porteuses de valeurs (conciliation vie privée et vie professionnelle, formation continue, prestations de la caisse de pension, etc.). Dans cette optique, l'État de Vaud a organisé des forums en 2018 et 2019 au sein des hautes écoles pour se profiler comme employeur attractif.

---

<sup>38</sup> Rapport de la COGES – année 2018, p. 98

### *Égalité femmes / hommes*

En 2018, diverses mesures ont été mises en place, afin de s'assurer de l'égalité en matière salariale au moment de la fixation du salaire initial en ne travaillant pas sur les titres, mais sur les responsabilités liées au poste, mais aussi en encourageant l'autocontrôle au sein des services. Il s'agissait aussi de favoriser la mixité au sein des métiers, l'accès à la formation, de valoriser le temps partiel, d'inclure davantage de femmes dans les comités de recrutement (voir rapport de gestion 2018, p. 98). Le service doit maintenant s'assurer que ces mesures produisent des effets. Un processus de monitoring est mis en place pour mesurer l'impact des mesures et effectuer un suivi.

### *Apprenti·e·s*

182 apprenti·e·s ont terminé leur apprentissage en été 2019 avec 96% de réussite. Pour la rentrée 2019, 194 places d'apprentissage (50 de plus qu'en 2018) ont été mises au concours. Les nouvelles et nouveaux· apprenti·e·s et stagiaires ont participé à une journée d'accueil à l'UNIL.

Le SPEV était également présent au salon des métiers en automne 2019.

### *Nouveau moteur de paie Système informatique RH 1 (SIRH 1)*

Le SPEV effectue 30'000 paies par mois ce qui représente environ 150 millions de francs de salaires mensuels (2 milliards de francs par an). Le SIRH 1 fonctionne à satisfaction, les erreurs relevées, qui produisent des retards de paiements, sont dues à des erreurs de saisie, non au système. Le module SIRH 2 est en préparation. Il sera également utile pour la gestion des absences et les recrutements. En ce qui concerne le traitement des données, une formation pour le personnel concerné a été mise sur pied.

### *Conditions de travail*

Le congé paternité de 20 jours en 2022 est confirmé.

Le télétravail continue à être encouragé pour certains postes en application de la LPers.

L'introduction du salaire annuel minimum de 52'000 francs a été avancée de 6 mois et est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Concernant la santé et la sécurité au travail, un développement progressif du réseau des intervenant·e·s dans les services, en fonction de l'avancement des travaux d'identification des dangers, a été instauré par le SPEV. De même, il a renforcé la collaboration avec Unisanté (préalablement Centre de santé au travail).

### *Procédure en cas de sanction pénale*

Il n'existe pas de procédure type en cas d'infraction pénale d'une collaboratrice ou d'un collaborateur de l'État de Vaud en dehors de l'exercice de sa tâche. En premier lieu, il s'agit que le SPEV soit au courant, ce qui n'est pas toujours le cas. Si l'autorité d'engagement est un service, c'est à l'interne du département concerné que la question se règle ; les sanctions relèvent de la LPers. Si l'autorité d'engagement est le Conseil d'État, ce dernier décide de la sanction au cas par cas. Elles peuvent être diverses selon la gravité du dossier. S'il apprend par la presse ou par une autre source qu'il y a enquête ou sanction, le SPEV s'assure que la question est suivie par la ou le chef·fe du département concerné·e ou par le Conseil d'État.

### *Situation à l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)*

Suite au transfert du chef d'office à la tête d'un autre service, le Conseil d'État a décidé de transformer l'office en service. De ce fait, une personne en a pris la tête à titre intérimaire afin de ne pas avoir de vacance de poste. Le Conseil d'État mettra le poste de chef·fe de service au concours.

### *Système de classification et de rémunération des fonctions (DECFO-SYSREM)*

Entré en vigueur depuis plus de 10 ans, DECFO-SYSREM a fait ses preuves, selon le chef du SPEV, en simplifiant les procédures et en évitant d'être en distorsion ou en concurrence avec le marché privé ou celui d'autres cantons. Dans certains cas particuliers, il subsiste néanmoins quelques problèmes. Par exemple, en 2018, les enseignant·e·s des branches information, communication et administration (ICA) ont recouru au Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale (TRIPAC) puis au Tribunal cantonal (TC) avec succès : une incohérence dans le système a été relevée par le TC. Suite à cela, le SPEV et la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) ont transmis une proposition au Conseil d'État qui s'est prononcé lors de sa séance du 6 novembre 2019 et a décidé : « d'appliquer cette jurisprudence à l'ensemble des enseignant·e·s d'ICA en écoles professionnelles dès le 1<sup>er</sup> mai 2019, sous réserve des cas dans lesquels l'action a été introduite précédemment et pour lesquels elle s'applique avec effet rétroactif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 ». Dans sa réponse à une question orale (20\_HQU\_301) au Grand Conseil, le Conseil d'État a répondu qu'il suivrait cette affaire.

En 2008, suite à la nouvelle politique salariale, les procureur·e·s (y compris la ou le procureur·e général·e) et les préfet·e·s sont entré·e·s dans le système. Cela n'a pas été le cas pour les magistrat·e·s de l'Ordre judiciaire, qui ont souhaité rester indépendant·e·s. Deux systèmes coexistent pour les procureur·e·s et les magistrat·e·s, ce qui pose des problèmes d'adaptation en cas de transferts, les statuts étant différents.

La ou le procureur·e général·e est élu·e par le Grand Conseil, et le Conseil d'État est son autorité d'engagement. Colloqué·e en classe 18 (la plus haute), elle ou il est considéré·e comme un·e chef·fe de service. Dans d'autres cantons ou pays, cette fonction peut relever du Conseil supérieur de la magistrature, qui n'existe pas dans le canton de Vaud.

Aucun·e chef·fe de service ne reçoit des primes, sauf à la Police cantonale (Polcant), pour inconvénients de service. Chaque collaboratrice ou collaborateur de l'État peut toutefois demander des indemnités pour travaux spéciaux (ITS). Ces demandes d'indemnités sont adressées une fois par an au Conseil d'État qui en décide.

### *Évaluation des fonctions*

En 2018, le SPEV a fait des propositions de réévaluation de fonctions à la Commission d'évaluation des fonctions (CEF). Elles sont en cours d'examen en 2019. L'une d'entre elles, concernant les assistant·e·s à l'intégration colloqué·e·s en classe 5, est terminée. La sous-commission continuera de suivre attentivement ce dossier.

### *Chef·fe·s de service et directions générales*

Les responsables de service ou de direction générale ont une grande liberté d'organisation et de proposition au SPEV. Celui-ci est toutefois conscient de la possible solitude de ces responsables et les encourage alors à bien s'entourer et à déléguer, notamment pour prévoir une organisation de suppléance. Le défi du SPEV est de les soutenir dans leur devoir d'anticipation de cette suppléance.

### *1<sup>re</sup> observation*

#### ***Encourager les titulaires de fonctions directoriales au sein de l'État de Vaud à mettre en place une suppléance et une délégation de tâches***

*Le poste de directrice ou directeur général·e ou encore de chef·fe de service est lourd de responsabilités et de solitude, ce d'autant plus que les entités étatiques sont de plus en plus grandes (création de plusieurs directions générales). Cette situation peut conduire à de sérieuses difficultés si les personnes à la tête de ces postes n'ont pas prévu de suppléance et de délégation de tâches.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et ce dans quel délai, pour encourager les fonctions directoriales au sein de l'État de Vaud à mettre en place leur suppléance et une délégation de tâches.*

Comme en 2018, le SPEV poursuit le défi d'implémenter une vraie transversalité entre les services et de tous les rassembler à « la cause État de Vaud » qui les chapeaute. La marque « État de Vaud » n'est pas encore toujours bien comprise à l'interne, le personnel restant très attaché à son service. Les autres services sont parfois vus comme des concurrents et non des collaborateurs. À cet effet, le SPEV a instauré une formation obligatoire des cadres, de 6 jours sur 6 mois. Elle est donnée à la fois par des personnes à l'interne avec des thèmes comme la communication, les finances, le juridique, l'égalité, le harcèlement, le *leadership* et par des expert·e·s externes avec des thèmes qui concernent la délégation, l'organisation du travail et la communication personnelle. Le chef du SPEV souhaite que la concurrence se transforme en collaboration. Il est conscient que cela demandera beaucoup d'engagement et d'efforts.

## **Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, la Direction des systèmes d'information (DSI) s'est transformée pour devenir la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI).

### *Personnel*

L'effectif du personnel n'a pas connu d'évolution en 2019, mais en 2020 3,5 ETP ont été demandés au budget au titre de la stratégie numérique. Dans les 2 à 3 prochaines années, 43 postes seront internalisés, découlant de l'EMPD sur la sécurité.

### *Poursuite de la réorganisation*

Initiée en 2018, la réorganisation s'est poursuivie en 2019 avec l'objectif d'aboutir, au terme de 3 ans de processus, à une transformation importante basée sur l'instauration d'une hiérarchie beaucoup plus plate et d'une transversalité renforcée afin de pouvoir répondre aux changements très rapides du domaine. La réorganisation était à mi-chemin à la rentrée 2019.

La DGNSI est dirigée par un directeur général, appuyé par un directeur des opérations et un directeur de la stratégie et de l'organisation. Juste en dessous figurent 7 directions avec chacune des spécificités et sections propres. Si jusqu'alors les généralistes avaient des connaissances suffisantes, ce n'est plus le cas aujourd'hui ; le domaine du numérique et de l'informatique compte en effet beaucoup plus de spécialistes qu'avant.

Le 95% des postes de direction et de responsables ont été reformulés, les fonctions ont été renouvelées et redéfinies, souvent par des procédures simplifiées. Seules 5 personnes sur 40 n'ont pas retrouvé leur poste antérieur. Pour 3 d'entre elles, une solution alternative a été trouvée, et pour les 2 autres une solution au cas par cas est en cours. Depuis septembre 2019, chaque collaboratrice et collaborateur peut participer à des ateliers pour améliorer ses connaissances. Des réunions périodiques sont organisées par la direction autour d'un café où chaque collaboratrice et collaborateur peut exprimer questions, craintes, etc.

Chaque mardi matin, la direction au complet se réunit pour discuter stratégie et sujets transversaux, il s'ensuit une réunion des directions pour l'opérationnel. Une fenêtre d'une heure est en plus dévolue aux sujets conséquents tels que subventions importantes. L'après-midi, chaque directrice et directeur tient une séance d'équipe pour l'informer des décisions du matin. De ce fait, il est demandé d'éviter le télétravail le mardi.

Globalement, selon le directeur, la nouvelle organisation est bien acceptée. Les procédures sont plus claires et toutes les décisions sont prises par le directeur général et les 2 directeurs à l'unanimité, ce qui offre une bonne lisibilité. La phase de recrutement est maintenant terminée, le service est passé à la phase de consolidation. Il reste des aspects à débloquer, notamment celui de la gestion fine des limites du changement d'organisation. La direction doit faire preuve à la fois de rigueur et de souplesse et met la loyauté en exergue.

*Suivi l'observation de 2018 : « Implémentation du nouveau logiciel à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) : quelles mesures d'accompagnement pour la gestion du changement ? »<sup>39</sup>*

Depuis 2007, dans plusieurs de ses rapports, la COGES a traité de l'échec du Système d'information des établissements de formation (SIEF) et de ses suites. En 2018, elle a pris note de l'arrêt de la mise en œuvre du logiciel qui devait le remplacer, et a demandé des explications complètes sur ce second arrêt tant à la DGNSI qu'à la DGEP, car un troisième échec serait difficilement tolérable au vu des conséquences humaines et financières qu'il induirait.

Selon le directeur de la DGNSI qui souligne que le service est très strict sur la gestion des contrats et de l'opérationnel, les problèmes sont de 3 ordres :

- humains avec des difficultés de collaboration entre personnes ;
- respect et compréhension des responsabilités de chacun·e, la DGNSI étant responsable de la technique et alors que la DGEP est responsable des métiers ;
- incompréhensions en lien avec le fournisseur, car s'il a déjà fonctionné à satisfaction dans d'autres cantons, plus petits que le canton de Vaud, il n'a pas été en mesure de livrer le projet selon les termes du contrat, car il a principalement rencontré des difficultés de paramétrage avec les registres existants de l'Administration cantonale vaudoise.

Du point de vue du directeur de la DGEP qui depuis son arrivée en 2018 s'est attelé à comprendre ce qui dysfonctionnait, il s'agit également d'un manque de schéma informatique directeur au sein de son entité. Dès lors, les questions à résoudre n'étaient pas posées de façon explicite, d'où un flou important. De plus, les processus métiers n'existaient pas, tout comme ceux des fondamentaux informatiques. La DGNSI fonctionnait sur un processus linéaire avec des livrables à des échéances claires. La DGEP fonctionnait sur une mode en cascade, sans monitoring des projets et sans délais clairs. À l'évidence, les attentes étaient différentes et les incompatibilités fortes induisant des problèmes humains inévitables. Quant aux relations avec le fournisseur, elles se sont effectivement avérées complexes non pas en raison de méconnaissance du domaine de la formation professionnelle qu'il maîtrisait bien, mais dues au fait qu'il avait l'habitude de l'esprit « *spin off* » qui fonctionne rapidement avec de petites entités et plus difficilement avec les procédures d'un canton plus grand.

Ce dossier a donc connu des tensions dès le début. Un premier audit a fait ressortir qu'il s'agissait d'un problème sur le terrain, un deuxième audit a mis en évidence que les gens ne voulaient pas travailler ensemble et qu'il était impératif de changer de fournisseur. Le Conseil d'État a alors pris la décision d'arrêter les opérations avant que cela ne soit trop tard et ne devienne une seconde affaire SIEF.

La sous-commission a constaté que l'avis des 2 chefs de service était convergent et que la décision du Conseil d'État semblait appropriée. L'analyse de cet échec met en évidence que, quelle que soit la technique choisie, les collaboratrices et les collaborateurs des 2 services doivent s'entendre et respecter leurs compétences mutuelles. Toute autre approche conduirait à un blocage, de même d'ailleurs qu'une solution imposée depuis le haut.

Afin de repartir sur de bonnes bases, les chefs de service de la DGNSI et de la DGEP ont regardé ce qui fonctionnait à la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) dont ils pouvaient s'inspirer à l'instar du logiciel LAGAPEO qui donne pleine satisfaction ou d'INEXTA employé à satisfaction aussi dans plusieurs établissements pour leur gestion. Une analyse de ces logiciels est menée. Elle vise également à régler la question des marchés publics en obtenant une clause d'exception. Le CCMP-VD et les juristes de l'État ont donné leur aval pour aller de l'avant.

Si la question technique est réglée, il reste cependant celle de l'équipe formée de collaboratrices et collaborateur des 2 services. Tel que mentionné précédemment, il est indispensable que ces tandems s'entendent, le démarrage du projet ne pourra se faire que si le facteur humain est résolu. A cet effet, les personnes choisies d'un commun accord entre les chefs de service ont des connaissances tant de la formation professionnelle pour celles de la DGNSI qu'informatiques pour celles de la DGEP. La COGES suivra très attentivement ce dossier, car après l'informatique de la formation professionnelle, il y aura celle des gymnases à moderniser.

---

<sup>39</sup> Rapport de la COGES – année 2018, p. 100

### *Solution des institutions de l'Exécutif et du Législatif (SIEL)*

Le renouvellement de SIEL est une longue histoire que suit la COGES depuis de nombreuses années.

Dès 2005, il s'est avéré que le système informatique de gestion des activités de l'Exécutif et du Législatif devait être modernisé. Antilope par exemple, l'une des applications liées à SIEL devait être remplacée. Une étude de modernisation avait donc été lancée. Dès 2011, l'objectif était la refonte de SIEL qui avait clairement montré ses limites. La Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) avait été mandatée notamment pour examiner la question du logiciel Feuille de style (FST) – autre application liée à SIEL posant des problèmes – et donner son avis sur le processus de modernisation de SIEL. Son rapport relevait de nombreux dysfonctionnements.

Un Comité de pilotage (COPIL) avait alors été mis sur pied, SIEL devenait BLEU SIEL en 2013 (avant de redevenir simplement SIEL) et devait aboutir en 2014. Mais le projet de remplacement s'est enlisé, il n'a effectivement démarré qu'en automne 2013. Dans son rapport 2013, la COGES s'étonnait de la lenteur de la procédure de modernisation de SIEL et déposait une observation<sup>40</sup>. En 2014, le Conseil d'État annonçait un EMPD pour 2015. Il était voté en 2016 par le Grand Conseil<sup>41</sup>. Le basculement du Recueil systématique de la législation vaudoise (RSV) dans le nouveau système était prévu pour courant 2017, suivi de ceux de l'Exécutif et du Législatif en 2018, mais ces délais ont été repoussés en raison du manque de précisions du cahier des charges et des besoins des utilisatrices et utilisateurs.

En 2018 et 2019, la mise en œuvre et à nouveau retardée.

La COGES s'inquiète de ces retards successifs, d'autant plus que le logiciel est obsolète, même si la DGNSI assure qu'elle peut maintenir des applications telles qu'Antilope durant l'année 2020. La sous-commission, craignant les conséquences d'un arrêt subit du système, et pour comprendre les retards de mise en œuvre du nouveau logiciel, a alors rencontré en décembre 2019 le directeur de la DGNSI et le responsable de la mission stratégique SIEL.

Il lui a été expliqué que depuis le vote de l'EMPD (315) en 2016, l'équipe SIEL est composée d'environ 30 personnes avec des objectifs stratégiques incluant la députation en plus de l'Administration cantonale vaudoise. Dans un premier temps, l'application FST, qui posait beaucoup de problèmes d'utilisation, a été abandonnée au profit d'une solution propre au canton de Vaud qui a fait l'objet d'un appel d'offres, remporté par la société ELCA basée à Lausanne.

Le démarrage de la refonte complète de SIEL s'est vraiment concrétisé en 2017 après avoir revu la stratégie de conduite et la planification du projet. En dépit de quelques retards, fin 2018, la majorité des problèmes avait trouvé réponse. Pour les questions métiers, un chef de projet avec un renfort opérationnel et recours à des expert·e·s métiers ainsi que des tests multiples ont été validés par le COPIL. Le remplacement complet du RSV a eu lieu. Il est devenu la base législative vaudoise (BLV). La première étape, appelée premier palier dans le projet est donc remplie.

Le second palier nécessite maintenant de passer l'écueil de la migration des données depuis Antilope, techniquement très complexe. De deux alternatives, un renoncement à la qualité ou une amélioration de la migration par tri manuel, c'est la seconde qui a été choisie. Une liste d'éléments difficiles à résoudre a alors été établie. Une identification des points de blocage a été effectuée. Des décisions seront ensuite prises pour mettre en œuvre le logiciel avec des tests réels et non plus virtuels. Un plan d'action département par département sera aussi effectué par les secrétariats afin de faire ressortir les points sensibles.

Le directeur de la DGNSI est conscient des attentes importantes, mais il espère tenir le budget, et arriver dans le courant 2020 à mettre en production SIEL tant pour le Grand Conseil que pour l'administration cantonale. Le 31 janvier 2020, une nouvelle planification a été établie qui devrait respecter un nouveau délai à mi-2020 pour la mise en production du système. La sous-commission suivra très attentivement cette question en collaboration avec la CTSI.

---

<sup>40</sup> « Projet BLEU SIEL », rapport de la COGES – année 2013, p. 17

<sup>41</sup> EMPD 315 accordant au Conseil d'État un crédit de CHF 13'036'200.00 pour le renouvellement de SIEL

### **Remarque**

*Les commissaires ont pu observer, à la lumière de tout ce long processus SIEL, combien il est important d'intégrer, dès le début, des points d'échange avec les utilisatrices et utilisateurs. Par ailleurs, relevons que le fait que le secrétaire général du Grand Conseil soit fortement impliqué dans ce projet a permis une qualité d'information et de transparence vis-à-vis de la COGES et de la CTSI.*

### **Cyberattaque**

Suite à la découverte par le centre de sécurité informatique de l'État d'une anomalie dans les circuits informatiques étatiques, une plainte pénale a été déposée par l'État de Vaud. La sous-commission et le président de la CTSI avaient été avertis de cette affaire et du dépôt de la plainte. Le dossier est entre les mains de la Justice. La COGES s'assurera que les questions de sécurité informatique soient toujours une priorité de la DGNSI.

## **Contrôle cantonal des finances (CCF)**

L'effectif du personnel est resté le même qu'en 2018 malgré 1 ETP d'absence de longue durée, soit 19,5 ETP pour 22 personnes. Suite au départ à la retraite de l'expert architecte, une architecte a été engagée pour le remplacer.

En termes de charge de travail, l'année 2019 a été plus calme que 2018. Le CCF a retrouvé son rythme d'audit normal. Il a notamment effectué une série d'analyses de plusieurs sociétés de transports, suite à une demande de l'Office fédéral des transports (OFT) qui souhaitait que les cantons investiguent ce domaine eu égard à l'affaire Car Postal. Il s'est aussi intéressé au tunnel du Lausanne – Echallens – Bercher (LEB).

La direction du CCF s'est réorganisée pour faire face à l'évolution de plus en plus rapide du numérique. Dès mars 2019, une direction à 4 personnes a été instaurée, ce qui permet une meilleure organisation et une répartition des tâches adéquate. Le CCF a mis également davantage de temps et d'attention sur l'informatique et l'analyse des données vu l'importance grandissante de ces sujets. Il a aussi travaillé étroitement avec le Service d'analyse et de gestion financière (SAGEFI).

Outre la régularité comptable, le CCF s'occupe également de gouvernance. À cet égard, il relève les prochains départs à la retraite de plusieurs hauts cadres de l'État de Vaud, et les changements rapides de métiers. L'avènement de la digitalisation et l'analyse des outils demandent souplesse et gouvernance en réseau ; travailler de manière transversale est indispensable. Une anticipation des changements est nécessaire. Le CCF, très conscient de ces changements, se veut à la fois le contrôleur de la rigueur comptable et souhaite aussi insuffler une politique des changements à prévoir en matière de gouvernance. Le défi est de savoir « vendre » ces changements plutôt que de les imposer.

La mission du CCF d'accompagnement étroit des services comme la DGNSI et le SAFEFI, tout comme le suivi de gros projets (par exemple Plateforme 10) est important. Quant à l'autonomie des hautes écoles, il s'agit de s'assurer que la masse salariale est bien gérée. Pour les autres visites, elles sont planifiées à intervalles de 4 ans en moyenne.

## **Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)**

Le personnel de la DGMR est stable, il n'y a pas de variation depuis 2018, soit 505 ETP.

### **Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat (LNM)**

La compagnie est sortie des difficultés des années précédentes, le conseil a été renouvelé et fonctionne à satisfaction, la situation financière est bien meilleure, avec une année 2018 qui s'est terminée sur des chiffres positifs. Il n'y aura pas besoin de recapitalisation, car la société est sortie de la phase de surendettement. La situation devrait se normaliser à l'horizon 5-7 ans. Les relations ont été clarifiées entre la société de transport et celle de restauration. L'avenir de la LNM semble positif.

### *Centre d'entretien des routes nationales et cantonales pour la région Est, à Rennaz*

La vétusté des installations du Centre d'entretien des routes nationales et cantonales, à Rennaz, de même que concernant les locaux de la gendarmerie, avait fait l'objet de plusieurs observations de la COGES<sup>42</sup>. En 2015, un postulat avait été déposé suite aux refus successifs des réponses du Conseil d'État en raison notamment de l'absence d'une feuille de route et du non-aboutissement des négociations avec la Confédération (Office fédéral des routes - OFROU).

Le calendrier intentionnel des travaux a maintenant été établi :

- avril-septembre : 2019 : étude d'avant-projet ;
- octobre 2019-juillet 2020 : étude de projet ;
- août 2020-janvier 2021 : dépôt / obtention du permis de construire ;
- dès juillet 2020 : appels d'offres ;
- mars 2021 : octroi du crédit par le Grand Conseil ;
- été 2021 : adjudications début des travaux ;
- juillet 2023 : fin des travaux.

La COGES espère que le calendrier sera tenu et suivra l'avancement de ce dossier.

### *Accès à l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC)*

Le 26 août 2019, la ligne du bus depuis Villeneuve a été ouverte ; 1 bus sur 2 se rendant à l'HRC toutes les 20 minutes avec du matériel roulant provisoire. Le 12 décembre 2019, de nouveaux trolleybus ont été livrés et sont désormais opérationnels. Ils se rendent toutes les 10 minutes à l'hôpital.

Néanmoins, un problème financier demeure, car l'augmentation de la fréquence de la ligne Vevey – Montreux – Chillon – Villeneuve (VMCV) a fortement impacté les coûts pour les communes desservies, notamment en raison de sa qualification urbaine et non cantonale. Cette augmentation est venue s'ajouter à une mise en conformité à la législation en matière de personnel et de travail. Le problème a été porté devant le Conseil d'État par plusieurs exécutifs communaux.

Concernant l'accès routier, des giratoires ont été aménagés sur la RC 726 pour donner la priorité aux feux bleus. Il est toutefois à craindre que des adaptations soient nécessaires pendant les heures de pointe, car tout le trafic converge vers la route cantonale.

### *Affaire dite du « bateau italien », bateau de sauvetage et d'intervention rapide sur le lac de Neuchâtel*

Le remplacement de l'ancien bateau de sauvetage et d'intervention rapide sur le lac de Neuchâtel avait fait l'objet d'un appel d'offres élaboré par la DGMR et la Gendarmerie vaudoise. Le bateau avait été commandé à un chantier naval napolitain qui avait gagné le marché public, mais la société est ensuite tombée en faillite et n'a pu livrer, fin 2016, qu'une embarcation qui s'est avérée inutilisable et qui a été mise en cale sèche. La COGES avait déposé une observation à cet égard l'année dernière<sup>43</sup>.

Selon la DGMR, la procédure des marchés publics a été respectée pour l'appel d'offres. À l'analyse du problème, le service admet que c'est dans la phase de l'établissement du cahier des charges et de suivi qu'il y a eu des difficultés. L'achat d'un bateau n'est jamais simple et standardisé, car chaque plan d'eau est différent. Une conclusion s'impose, soit la nécessité de s'adjoindre un·e ou des expert·e·s pour le cahier des charges et le suivi. Il s'avère également indispensable d'intensifier le dialogue et les contacts avec les utilisatrices et utilisateurs.

---

<sup>42</sup> « Vétusté du Centre d'entretien des routes nationales et cantonales à Rennaz, pour la région Est », Rapport de la COGES – année 2012, p.112 et « Rénovation du Centre de gendarmerie mobile de l'Est vaudois, à Rennaz », rapport de la COGES – année 2015, p. 77

<sup>43</sup> « Leçons à tirer du cas dit du "bateau italien" », Rapport de la COGES – année 2018, p. 67

### *Ouvrages d'art ; ponts et murs de soutènement*

Il existe 740 ponts et estacades ainsi que 4500 murs de soutènement sur des routes cantonales hors traversée de localité et relevant du Canton. Un recensement a été effectué pour savoir de quel propriétaire ils relevaient (communes, Canton, Confédération) et pour établir, par convention, qui en avait la responsabilité et qui devait faire les contrôles. Il existe également une convention avec les CFF pour déterminer qui se partage les contrôles et la responsabilité de certains ouvrages. Il n'y a donc pas de vide juridique à cet égard.

Un rythme de surveillance a été établi, ainsi qu'un plan d'entretien. Le logiciel KUBA de l'Office fédéral des routes (OFROU) recense les ouvrages d'art, gère les observations et résultats d'inspection, ainsi que les notes d'état qui s'échelonnent de 1 à 5 ; la note 3 étant considérée comme acceptable. Pour les murs de soutènement, il existe en plus une analyse des risques (hauteur, situation aval ou amont). Un crédit-cadre pour l'entretien de ces murs a été demandé en 2019 au Grand Conseil<sup>44</sup>.

L'inspection de ponts et des murs de soutènement se fait par des visites sur place tous les 5 à 7 ans par des professionnels. Entre-temps, les cantonnières et cantonniers ainsi que les voyères et les voyers signalent toutes les anomalies. En cas d'alerte météo importante, le système de surveillance est renforcé. Le budget de fonctionnement a doublé ces dernières années (environ 80 millions de francs par an) pour assurer la sécurité. Une surveillance géothermique pour signaler toutes les déformations a été instaurée et les objets sensibles sont sous surveillance accrue. À noter que l'incident survenu en été 2019 sur le pont de Chailly enjambant l'autoroute A12 était purement accidentel, c'est le passage d'un camion qui a déformé le pont et pas son état d'entretien. Il a été réparé fin 2019.

À noter que c'est aussi avec le logiciel KUBA que s'effectue le tracé des transports spéciaux pour éviter les dégâts potentiels sur le trajet et garantir la sécurité.

### *Lausanne – Echallens – Bercher (LEB)*

Le chantier complexe et délicat du tunnel entre Prilly et Lausanne avance. Durant l'été, une alerte au gaz toxique a pu être maîtrisée. Le chantier a été arrêté pendant la réparation. La vigilance est maintenue afin de détecter toute nouvelle fuite.

L'exploitation de la ligne du LEB, reprise il y a 2 ans par les Transports publics lausannois (TL), s'est dégradée en 2019 posant divers problèmes. Cette dégradation est due à différents facteurs :

- les chefs de circulation qui règlent tout le trafic de la ligne ont vu leur nombre diminuer en raison de maladies de longue durée et de départs. Or, leur remplacement s'avère difficile, une période de formation étant requise pour assurer le poste. La réduction d'effectifs a eu pour conséquence l'impossibilité de tenir l'amplitude horaire ;
- le formateur des chefs de circulation est tombé malade au même moment, ce qui a ralenti les formations ;
- l'état de la ligne n'est pas bon sur tout le parcours. Le moindre problème d'aiguillage ou de passage à niveau se répercute immédiatement sur l'horaire ;
- le logiciel qui devait être en place pour assurer la cadence au quart d'heure n'est pas arrivé.

Tous ces éléments cumulés ont eu des incidences importantes sur l'horaire, en faisant pâtir les utilisatrices et les utilisateurs. Compte tenu de ces circonstances, il n'était pas possible d'instaurer la cadence au quart d'heure prévue et annoncée tout en assurant la sécurité des usagères et usagers. Jusqu'à l'ouverture du tunnel entre Prilly et Lausanne en 2021, le service prévoit des difficultés.

### **Remarque**

*Le passage au quart d'heure était annoncé pour août 2019. La COGES se demande si les conditions pour assurer cette cadence sont réunies. Elle sera dès lors extrêmement attentive à cette problématique.*

---

<sup>44</sup> (165) EMPD accordant au Conseil d'État un crédit-cadre de CHF 3'130'000.- pour financer les travaux d'entretien lourd de murs de soutènement du réseau routier cantonal pour la période 2019-2022

### *2<sup>e</sup> observation*

#### ***Collaboration entre le Canton et les Transports publics lausannois (TL) concernant le Lausanne – Echallens – Bercher (LEB)***

*Des événements problématiques se sont accumulés en 2019, provoquant de nombreuses perturbations sur la ligne du LEB et de facto le mécontentement des utilisatrices et utilisateurs. Si ces événements n'étaient pas tous prévisibles, force est de constater qu'ils risquent de perdurer au moins jusqu'à l'ouverture du tunnel entre Prilly et Lausanne.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la coordination et les mesures qu'il entend mettre en place avec les TL, dans les meilleurs délais, pour anticiper les difficultés, les résoudre et informer clairement les utilisatrices et utilisateurs.*

### *3<sup>e</sup> observation*

#### ***Formations des chef-fe-s de circulation et des conductrices et conducteurs de train du Lausanne – Echallens – Bercher (LEB)***

*Parmi les causes des retards des trains du LEB et des désagréments pour les utilisatrices et utilisateurs, se trouve notamment le manque de personnel formé, tant les chef-fe-s de circulation que les conductrices et conducteurs de train. La formation de ce personnel est primordiale.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il compte prendre pour inciter le personnel à entreprendre des formations initiales et continues dans les domaines de chef-fe-s de circulation et de conductrices et conducteurs de train.*

### **Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)**

Le fait marquant de l'année 2019 pour l'OAJE a été l'adoption des directives cantonales pour l'accueil collectif de jour des enfants. Ces directives concernent tant l'accueil collectif préscolaire à la journée, l'accueil collectif préscolaire à la demi-journée dans les jardins d'enfants et haltes jeux, que l'accueil parascolaire primaire. Un cadre de références et de compétences spécifique à chaque accueil accompagne ces directives. Ces dispositions sont en conformité avec l'ordonnance fédérale sur le placement d'enfants (OPE), la loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et son règlement (RLAJE).

Cette adoption et la mise en vigueur de ces dispositions sont le fruit de longues négociations avec l'Établissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire (EIAP) qui, après quelques turbulences en 2018, a permis de trouver un consensus et un retour au calme. Des rencontres mensuelles OAJE/EIAP ont été instaurées.

Au titre des clarifications, notons la procédure d'octroi, de refus et de retrait des autorisations d'exploiter, ainsi que la liste des documents utiles à l'appréciation de la viabilité économique des institutions d'accueil de jour. La direction pédagogique a également été précisée. Les normes de formation du personnel et des équipes ont été définies en fonction de l'âge des enfants et de la taille de l'institution. 80% du personnel doit être un·e professionnel·le de l'enfance (éducatrice et éducateur de l'enfance ou équivalence, assistant·e socio-éducatif·ve ou équivalence). Les exigences en lien avec le concept pédagogique sont maintenant travaillées en équipe. Ce concept est évolutif et doit prendre en compte les enfants à besoins particuliers tant en matière de santé que pour d'autres besoins. Chaque institution doit présenter un projet institutionnel pour recevoir l'autorisation d'exploiter.

Les infrastructures et aménagements techniques font l'objet d'un chapitre particulier « Mesures techniques protectrices des enfants ».

Pour les jardins d'enfants, la direction doit être assumée par une personne au titre de professionnel·le de l'enfance. Pour les haltes jeux, ce titre n'est pas requis si l'ouverture ne dépasse pas 4 heures quotidiennes au maximum. Les normes pour le personnel et les mesures techniques liées à la sécurité s'appliquent aussi à ces structures.

Concernant le rapport unifié de contrôle après visites, objet d'une observation de la COGES pour l'année 2017<sup>45</sup>, il devrait arriver dès lors que les nouvelles directives susmentionnées sont en vigueur. La grille d'évaluation est sortie en janvier 2020 et dès février 2020, les visites de contrôles seront imprévisibles.

#### *Personnel et places d'accueil*

En 2019, une chargée d'évaluation a été engagée à 80%. En 2018, il y a eu 1671 places d'accueil créées ; on dénombrait au total 825'854 places pour l'accueil collectif au 31 décembre de la même année. À noter qu'une étude de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a déterminé qu'il faudrait créer 5000 places supplémentaires d'ici à 2025 pour maintenir le taux actuel d'accueil. Le développement appartient aux réseaux, mais la FAJE souhaite un outil de pilotage.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la reconnaissance des réseaux existants et des réseaux supplémentaires a été renouvelée. La formation du personnel doit suivre. Les normes d'encadrement se sont assouplies (50% ES, 50% ASSC). Une formation passerelle en une année pour les personnes avec un titre académique (psychologie) a été mise sur pied afin d'encourager le personnel à se former et à développer ses compétences.

L'OAJE a également mis en service, au début 2020, une grille de dotation du personnel qui sera utile aux directions pour gérer les horaires et la rotation du personnel.

#### *Accueillant·e-s en milieu familial (AMF)*

À la rentrée 2019, une table ronde a été organisée pour remonter les préoccupations du terrain. Il importait notamment de déterminer les causes de la diminution des AMF en 2018 (moins 50 sur un total de 1560). Trois ateliers ont été proposés (réalités des accueillant·e-s, réalités des coordinatrices et coordinateurs, et évolutions de l'accueil). Des premiers constats ont révélé que la situation diffère beaucoup d'une région à l'autre, que le statut d'AMF était souvent précaire et qu'il n'existait pas partout des ponts entre l'accueil familial et l'accueil collectif. Des pistes de solutions ont été esquissées, telles qu'un renforcement des possibilités de formation, la validation des acquis et la procédure de leur reconnaissance (VAE). Il existe aussi une grande disparité de récoltes de données. Une harmonisation au moyen de structures de coordination est souhaitée. Une collaboration entre Statistique Vaud et la protection des données est prévue à cet effet. Un cahier des charges des coordinatrices et coordinateurs devrait être établi pour pallier les disparités dans le canton.

#### *Numérisation*

Un travail est effectué en étroite collaboration avec la DGNSI pour la dématérialisation des autorisations d'exploiter. La mise sur pied d'un calendrier partagé est en voie de réalisation, mais la phase d'introduction avec les utilisatrices et utilisateurs demandera un soin particulier, beaucoup de petits jardins d'enfants n'ayant pas encore d'ordinateurs. Sur 739 structures autorisées, 200 sont hors réseaux LAJE et il faut préparer le terrain.

#### *Structures privées*

Pour ces structures, le souci est souvent d'ordre financier. L'OPE exige de leur part une viabilité financière. Un outil d'analyse de leurs comptes est développé avec l'UCA.

---

<sup>45</sup> « Quelle échéance pour le rapport de visite de surveillance unifié ? », rapport de la COGES – année 2017, p. 131

### *Cantines scolaires*

Les cantines scolaires, ainsi que leur surveillance sont de compétences communales. L'OAJE n'exerce que la haute surveillance. La politique tarifaire est parfois complexe, très différente d'une région à l'autre.

### *Prospective*

L'OAJE est conscient de la nécessité d'anticiper, notamment l'augmentation de la demande en places d'accueil, mais aussi des évolutions pédagogiques, par exemple. Pour ce faire, il a prévu des réunions en collaboration avec l'EIAP, la DGEO pour parler des thématiques communes et de l'application du concept 360<sup>o46</sup>. Les rapports avec le Service de la protection de la jeunesse (SPJ) et la Justice sont bons. Il n'y a que très peu de conflits avec des avocat·e·s (3 en 2019) liés à des questions financières d'institutions privées.

### *Visite de la crèche Les Renardeaux, du Réseau enfants Chablais, à Rennaz*

Il s'agit d'une nouvelle structure ouverte en août 2019, parallèlement à l'ouverture de l'HRC. Située à proximité de celui-ci, au rez-de-chaussée d'un immeuble neuf, elle bénéficie de locaux spacieux, très lumineux et d'un jardin attenant. La sécurité (entrées/sorties, évacuation, service feu, sécurité, santé, etc.) est très bien définie, avec les panneaux de procédure à suivre et des boutons d'alarme à chaque issue. Elle est revue et exercée régulièrement. Enfin, le traiteur a été choisi à la suite d'un appel d'offres.

Prévue pour 83 places, 25 bébés, 28 trotteuses et trotteurs ainsi que 30 moyennes et moyens, elle est en phase de démarrage. Au 31.12.2019, elle accueillait 15 bébés, 14 trotteuses et trotteurs et 10 moyennes et moyens (20 dès février 2020). Elle est ouverte du lundi au vendredi de 6h30 à 18h30 et ferme 4 semaines par an ainsi que les jours fériés. Les enfants ne peuvent rester plus de 10 heures par jour, mais comme l'HRC est organisé sur un horaire de 3x8 heures, le système fonctionne bien. 50% des places sont réservées pour les collaboratrices et collaborateurs de l'HRC, 50% pour le réseau. La gestion des places est complexe, car pour le 50% dédié à l'HRC, les horaires sont irréguliers et s'organisent par planning d'un mois à l'avance. En conséquence, l'HRC s'engage à une couverture de déficit éventuel. Des panneaux indiquent dans toutes les sections et au jour le jour les places remplies ou vides et les possibilités de dépannage. Il est demandé aux parents que l'enfant soit présent·e au minimum un jour ou deux demi-journées par semaine. Les enfants à besoins particuliers sont pris·e·s en charge sur demande du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP), du SPJ ou de l'Assurance invalidité (AI).

Le personnel est sous la direction d'un duo (une directrice et son adjointe) qui veille au respect du projet pédagogique et des règlements de la crèche, du réseau de l'Association régionale d'action sociale pour le district d'Aigle et le Pays-d'Enhaut (ARASAPE) dont elle dépend. Une attention particulière est dévolue au personnel, à sa formation (encouragement à effectuer des formations supplémentaires et continues pour développer ses compétences) ainsi qu'au respect de périodes (10% du temps de travail hors temps passé avec les enfants) pour des séances de colloques et coordination afin d'être toujours au niveau requis pour délivrer les prestations aux enfants et à leurs familles.

### *Association régionale d'action sociale pour le district d'Aigle et le Pays-d'Enhaut (ARASAPE)*

Le réseau ARASAPE regroupe 18 communes du district (Aigle et Pays-d'Enhaut) et s'occupe des structures d'accueil de l'enfance tant publiques que privées sur le territoire au moyen d'une gestion administrative centralisée. En 2019, outre la crèche Les Renardeaux, 3 Unités d'accueil pour écoliers (UAPE) ont vu le jour à Lavey, à Leysin et à Vers-l'Eglise. Le réseau définit également la politique tarifaire qui est établie par forfait mensuel selon le nombre et la catégorie de prestations par semaine.

---

<sup>46</sup> Concept cantonal de mise en œuvre et de coordination des mesures spécifiques en faveur des élèves des établissements ordinaires de la scolarité obligatoire

## Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2019, le DIRH compte 88 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice<sup>47</sup>.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
08_RES_006	Résolution Mario-Charles Pertusio et consorts pour une action vigoureuse du Conseil d'État en faveur des infrastructures de transports du district de Nyon	29.04.2008	06.08.2008
08_MOT_036	Motion Jean-Michel Favez et consorts - la voie express plutôt que la salle d'attente pour la communauté tarifaire	15.04.2008	21.04.2009
08_POS_060	Postulat Olivier Feller et consorts intitulé des bus scolaires pour tous	22.04.2008	15.09.2009
08_POS_049	Postulat Maximilien Bernhard et consorts pour un meilleur développement de transports publics sur l'axe Chavornay-Vallorbe.	04.03.2008	23.09.2009
09_INT_221	Détermination sur la réponse du Conseil d'État à l'interpellation Nuria Gorrite et consorts concernant la fermeture de la nursery de Marcelin	16.03.2010	15.06.2010
11_RES_047	Résolution Raphaël Mahaim et consorts concernant le réaménagement des horaires CFF Romandie 2013 et en particulier la desserte des villes de Nyon, Morges et Yverdon	14.06.2011	21.09.2011
10_POS_227	Postulat de la commission de gestion à la suite du refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'État à l'observation relative à la nursery de Marcelin	14.12.2010	14.12.2011
11_INT_487	Détermination André Marendaz sur la réponse du Conseil d'État à l'interpellation - Trains de nuit franco-italiens au travers de la Suisse. Trains fantômes !	20.09.2011	20.12.2011
11_INT_531	Détermination sur la réponse du CE aux interpellations C. Labouchère - Moins de bruit, mais à quel prix pour la mobilité, que faire pour se faire entendre des CFF ? et Après le « mitage » du terrain celui de la 3e voie CFF se met-il en place ?	07.02.2012	07.04.2012
11_PET_077	Pétition en faveur de la desserte du site de Cery par les transports publics	06.12.2011	05.09.2012
13_PET_010	Pétition concernant la fermeture du guichet CFF de Moudon	29.01.2013	04.09.2013
11_POS_302	Postulat Sylvie Progin visant à introduire une systématique et une efficacité dans l'évaluation des politiques publiques	22.05.2012	08.01.2014
11_POS_308	Postulat Florence Golaz et consorts concernant les communautés tarifaires - quelle gouvernance et quels coûts pour les usagères et usagers	19.06.2012	08.01.2014
11_POS_313	Postulat Vassilis Venizelos au nom du groupe des Verts pour que la répartition des charges d'investissement et d'exploitation des transports publics ne conditionne pas les choix de développement du réseau urbain et régional	19.06.2012	08.01.2014
13_POS_024	Postulat Christelle Luisier Brodard et consorts - Désenclaver la Broye et assurer une liaison rapide vers Fribourg et Berne	05.03.2013	12.11.2014
13_POS_050	Postulat Patrick Vallat et consorts - Modifications de la Loi vaudoise sur les marchés publics et de son règlement d'application, mesures d'allègement et de clarification administratives	12.11.2013	12.11.2014
13_POS_043	Postulat Michel Miéville et consorts - Big Brother dans votre jardin, c'est pour demain ! Que pense faire le Conseil d'État	01.10.2013	27.05.2015
14_PET_028	Pétition du groupe Socialiste, Verts et Sympathisants pour une amélioration à court terme du confort des voyageurs à la gare de Cossonay-Penthalaz	24.06.2014	10.06.2015
13_INT_146	Détermination Dominique-Richard Bonny sur la réponse du Conseil d'État à son interpellation - Marchés publics: valoriser la formation et la relève au sein des entreprises soumissionnaires	28.04.2015	28.07.2015
16_INT_489	Interpellation Jean-Marie Surer - M. Chiffelle : son état de santé serait-il assez bon pour être municipal et ainsi ne plus toucher de pensions ?	01.03.2016	08.06.2016

<sup>47</sup> Cette liste comprend aussi les objets auxquels le Conseil d'État a fourni une réponse, mais qui ne sont pas encore passés au plénum. Cela a toujours été le cas depuis la mise en place de ce suivi.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
16_INT_528	Interpellation Philippe Jobin et consorts - Application des mesures de renvoi : mais que fait la police ?	14.06.2016	21.09.2016
15_POS_143	Postulat Alexandre Rydlo et consorts au nom des député-e-s de l'Ouest lausannois - Pour un arrêt des trains grandes lignes en gare de Renens	15.09.2015	06.10.2016
16_QUE_057	Simple question Julien Sansonnens - Nouvelle antenne à la Barillette : où en est-on ?	11.10.2016	11.11.2016
15_INI_015	Initiative Michaël Buffat au nom de la Commission des finances - Modification des articles 6 LCCF et 15 LCC	17.11.2015	24.11.2016
16_RES_035	Résolution Claudine Wyssa au nom de la Commission thématique de la modernisation du Parlement - Garantir le rythme des séances du Grand Conseil	04.10.2016	11.01.2017
16_QUE_062	Simple question Albert Chapalay - Le Conseil d'État peut-il informer le Grand Conseil sur la/les mutations/s qui vont intervenir au sein du collège des huissiers du Conseil d'État suite à la prise de retraite, bien méritée, du Chef huissier ?	14.12.2016	14.01.2017
15_POS_132	Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts - Les Archives cantonales vaudoises, mémoire de notre Canton, quid des archives audiovisuelles ?	25.08.2015	08.03.2017
17_INT_656	Interpellation Manuel Donzé - L'attractivité de l'État employeur : quels avantages pour les collaborateurs ?	17.01.2017	24.04.2017
17_RES_041	Résolution Vassilis Venizelos et consorts - Pour une presse romande variée et vivante !	24.01.2017	07.05.2017
17_INT_689	Interpellation Philippe Germain et consorts - Le Col du Marchairuz et ses environs seront-ils un jour connectés au réseau de téléphonie mobile ?	21.03.2017	28.06.2017
17_INT_703	Interpellation Fabienne Despot - Qui paie le contrôleur ?	09.05.2017	16.08.2017
16_POS_163	Postulat Muriel Thalman et consorts - Promouvoir les postes à temps partiel (80% - 95%) au sein de l'Administration cantonale vaudoise - Pour une meilleure conciliation vie professionnelle et vie privée - Pour davantage de femmes aux postes clés	01.03.2016	20.09.2017
17_QUE_001	Simple question Claire Richard - Quel sort réservé aux prises de contact citoyennes ?	26.09.2017	26.10.2017
17_INT_062	Interpellation Jean Tschopp et consorts - Garantir le droit à une information diversifiée et de qualité par la redevance	14.11.2017	21.02.2018
16_POS_181	Postulat Lena Lio et consorts - Pour une meilleure maîtrise de la frénésie réglementaire et normative	07.06.2016	28.03.2018
16_POS_190	Postulat Bastien Schobinger et consorts - Quelle vision pour accompagner l'arrivée des véhicules autonomes ?	06.09.2016	28.03.2018
18_INT_097	Interpellation Stéphane Montangero et consorts au nom des groupes Socialiste, PLR, Les Verts, Vert'libéral, PDC-Vaud libre et EàG - Quelles garanties pour l'information de demain ?	16.01.2018	23.04.2018
18_QUE_009	Simple question Alexandre Rydlo - Au vu des problèmes que pose apparemment la déduction fiscale des frais de transport, le Conseil d'État ne devrait-il pas équiper ses membres d'un Abonnement Général des transports publics ?	27.03.2018	27.04.2018
18_INT_110	Interpellation Guy Gaudard - Grève du secteur public du 25 janvier 2018	30.01.2018	06.05.2018
18_INT_115	Interpellation Thierry Dubois et consorts - Les prix de la Communauté tarifaire vaudoise (CTV) ne sont-ils pas surfaits ?	30.01.2018	06.05.2018
18_INT_122	Interpellation Rebecca Joly et consorts - Qu'est-ce qui se trame avec le tram ?	13.02.2018	27.05.2018
18_RES_006	Résolution Raphaël Mahaim et consorts - Enfances volées : agir pendant qu'il est encore temps	13.02.2018	06.06.2018
18_INT_118	Détermination Hadrien Buclin, au nom du groupe Ensemble à gauche, sur la réponse immédiate du Conseil d'État son interpellation - Le chef des finances cantonales pratique-t-il une optimisation fiscale à la limite de la légalité ?	06.03.2018	06.06.2018

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
18_INT_139	Interpellation Andreas Wüthrich et consorts - "Alternative 2050" pour l'autoroute A9 : Du bruit ne peut pas être supprimé par du silence !	13.03.2018	20.06.2018
18_INT_143	Interpellation Axel Marion et consorts - Quel accompagnement face à l'introduction du RGPD en mai prochain ?	20.03.2018	27.06.2018
18_INT_144	Interpellation Anne-Laure Botteron - Démantèlement du service routier du LEB. Quid des actifs de l'entreprise ?	20.03.2018	27.06.2018
18_INT_168	Interpellation Jean-Daniel Carrard et consorts - Pour un soutien du Conseil d'État à la création d'une halte CFF au Parc Scientifique et Technologique d'Yverdon-les-Bains (Y-Parc)	24.04.2018	01.08.2018
17_POS_002	Postulat Laurent Ballif et consorts - Préservation du patrimoine et sauvegarde des archives cantonales : deux raisons de soutenir le Musée Bolo.	22.08.2017	22.08.2018
17_POS_003	Postulat Denis Rubattel et consorts - Respecter la Constitution fédérale et montrer l'exemple en matière d'embauche au sein de l'administration cantonale	22.08.2017	22.08.2018
18_INT_182	Interpellation Pierrette Roulet-Grin - Autoroutes : toutes les voies mènent au Canton de Vaud !	29.05.2018	12.09.2018
18_RES_011	Résolution Hadrien Buclin et consorts au nom du groupe Ensemble à gauche - Mettre un terme au cumul d'indemnités non imposées et de déductions fiscales pour les conseillers d'État	05.06.2018	12.09.2018
18_INT_189	Interpellation François Pointet et consorts - Acquisition de véhicules respectueux de l'environnement, l'État traîne-t-il les pieds ?	05.06.2018	19.09.2018
18_INT_190	Interpellation Arnaud Bouverat et consorts - Travaux sur la ligne Genève-Lausanne-Berne : les CFF nous berneront-ils encore longtemps ?	05.06.2018	19.09.2018
18_INT_192	Interpellation Laurence Cretegnny et consort - Enquêtes de circulation, enquête française sur sol vaudois, en quête de bon sens ?	12.06.2018	19.09.2018
18_RES_015	Résolution Séverine Évéquoz et consorts - Diversité des supports médias : pour un accès à l'information pour toutes et tous grâce au papier	12.06.2018	26.09.2018
18_INT_207	Interpellation Felix Stürner et consorts - Consultation autour du cadre de référence établi par l'EIAP : à qui le soin de trancher ?	26.06.2018	03.10.2018
18_INT_219	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Marchés publics en 2018, où en est-on dans la poursuite de la simplification et la diminution de la charge administrative des procédures ?	28.08.2018	04.12.2018
18_INT_225	Interpellation Jean-Daniel Carrard et consorts - Liaison ferroviaire Yverdon-les-Bains - Morges : bientôt 15 minutes supplémentaires ?	28.08.2018	04.12.2018
18_INT_246	Interpellation Valérie Induni et consorts - Ne pas se dévoyer pour des voyages. Quels processus de décision, quels contrôles et quelle publicité pour les voyages officiels du Conseil d'État ou de cadres de l'administration cantonale ?	25.09.2018	02.01.2019
17_INT_014	Détermination Maurice Mischler sur la réponse du Conseil d'État à son interpellation - Courriels des députés sommes-nous en sécurité ? - Des courriels sécurisés pour les députés	30.10.2018	30.01.2019
11_POS_287	Postulat Philippe Randin et consorts - Etre accueillante en milieu familial ne doit pas relever du sacerdoce	06.03.2012	31.01.2019
16_POS_218	Postulat Alexandre Rydlo et consorts - Pour une extension de l'infrastructure et de l'offre du M1	29.11.2016	13.03.2019
17_MOT_107	Motion Philippe Modoux et consorts - Subvention pour les routes cantonales en traversée de localité : que tout l'argent promis aille aux communes !	06.06.2017	13.03.2019
17_POS_238	Postulat Valérie Induni et consorts - Pour un vrai soutien à la presse et aux médias	31.01.2017	27.03.2019
18_INT_272	Interpellation Vincent Jaques et consorts - Véhicules électriques : une administration cantonale exemplaire ?	18.12.2018	08.04.2019
18_INT_275	Interpellation Rebecca Joly et consorts - Routes nationales et territoire local : des conflits en vue	18.12.2018	08.04.2019

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
19_RES_020	Résolution Raphaël Mahaim et consorts - Soutenons les jeunes qui se mobilisent pour le climat !	15.01.2019	22.04.2019
19_INT_287	Interpellation Yann Glayre et consorts - Cybersécurité - Quelle est la stratégie de l'État de Vaud pour traiter la plus grande collection de fuite de données de l'histoire ?	22.01.2019	29.04.2019
18_POS_050	Postulat Maurice Neyroud et consorts au nom de la Commission thématique des systèmes d'information - Regroupement de la gestion du parc informatique pédagogique au sein de la direction des systèmes d'information (DSI)	27.03.2018	01.05.2019
19_RES_022	Résolution Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Ligne TGV Lausanne-Vallorbe-Dijon-Paris : bis repetita ?	29.01.2019	05.05.2019
19_INT_303	Interpellation Stéphane Masson et consorts - Nouvelle ligne CFF entre Lausanne et Genève, pourquoi ne pas étudier l'aménagement d'une gare souterraine au niveau de l'EPFL ?	05.02.2019	12.05.2019
19_INT_304	Interpellation Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Réhabiliter/développer l'offre du trafic ferroviaire international nocturne : un moyen alternatif à d'autres types de transports générant moins d'émissions de CO2 ?	05.02.2019	12.05.2019
19_INT_307	Interpellation Nathalie Jaccard et consorts - Et si on faisait un grand ménage de printemps dans nos boîtes de réception !	12.02.2019	19.05.2019
17_POS_005	Postulat François Pointet et consorts au nom du groupe Vert'libéral - Mobilité 4.0 : plus de mobilité pour moins de béton	05.09.2017	05.06.2019
19_INT_318	Interpellation Georges Zünd et consorts - De quels moyens de contrôle disposent les pouvoirs adjudicateurs et l'État après l'adjudication de marchés publics, en particulier sur les sous-traitants ?	05.03.2019	12.06.2019
19_INT_325	Interpellation Stéphane Rezso et consorts - Finalement, combien de personnes travaillent pour l'État de Vaud ou reçoivent un salaire ? Et dans ses satellites ?	26.03.2019	02.07.2019
19_INT_346	Interpellation Hadrien Buclin et consort - Frais d'avocats des conseillers d'État : qui paie ?	14.05.2019	21.08.2019
19_INT_347	Interpellation Hadrien Buclin - La voie la plus sûre et la plus rapide vers le tram Lausanne- Renens ne passe-t-elle pas par l'abandon de la rampe routière Vigie-Gonin ?	21.05.2019	28.08.2019
19_INT_348	Interpellation Grégory Devaud - Un ex conseiller d'État qui nous fait monter les tours... d'AI !	21.05.2019	28.08.2019
19_INT_365	Interpellation Florence Bettschart-Narbel et consorts - PALM : où est le capitaine ?	04.06.2019	11.09.2019
19_INT_363	Interpellation Stéphane Rezso et consorts - Qui contrôle qui ?	04.06.2019	18.09.2019
19_INT_376	Interpellation Jérôme Christen - Un mur d'incompréhension à Bourg-en-Lavaux	18.06.2019	25.09.2019
19_QUE_045	Simple question François Pointet - Est-ce que le Conseil d'État attend la fin des moteurs thermiques ?	03.09.2019	03.10.2019
18_POS_028	Postulat Patrick Simonin et consorts - Il faut sauver le génie ferroviaire vaudois	16.01.2018	30.10.2019
19_INT_382	Interpellation Christelle Luisier Brodard et consorts - Désenclaver la Broye et assurer une liaison ferroviaire rapide vers Fribourg et Berne : un postulat à accélérer ?	27.08.2019	03.12.2019
18_POS_069	Postulat Séverine Evéquo et consorts - Pour la poursuite et le renouvellement d'une stratégie cantonale du vélo !	03.07.2018	18.12.2019
19_INT_389	Interpellation Amélie Cherbuin et consorts - Voiture stationnée sur le territoire vaudois avec plaques extra-cantoniales: Sommes-nous face à une infraction à l'impôt sur les véhicules, voire plus ?	17.09.2019	24.12.2019
19_INT_390	Interpellation Marc-Olivier Buffat et consorts - Pollution numérique et émission de CO2: quelle politique cantonale en matière de gestion et stockage de courriels électroniques ?	17.09.2019	24.12.2019

## **Conclusion**

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des infrastructures et des ressources humaines pour l'année 2019.

## DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES (DFIRE)

**M. Jean-Bernard Chevalley et Arnaud Bouverat, rapporteurs** : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion 2019 du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) était composée de MM. Jean-Bernard Chevalley et Arnaud Bouverat.

### Introduction

Le département est composé des entités suivantes :

- Secrétariat général (SG-DFIRE) auquel sont rattachés :
  - l'Office des affaires extérieures (OAE)
  - Statistique Vaud (STATVD)
- Direction générale de la fiscalité (DGF) qui comprend :
  - l'Administration cantonale des impôts (ACI)
  - le Registre foncier (RF)
- Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
- Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) qui réunit :
  - la Direction de l'architecture et de l'ingénierie (DAI)
  - la Direction des achats et de la logistique (DAL)
  - la Direction de l'immobilier et du foncier (DIF)
  - la Direction de l'archéologie et du patrimoine (DAP) dont il faut distinguer :
    - la Section monuments et sites
    - la Section archéologie cantonale
- Cour des comptes (CC), rattachée administrativement au DFIRE.

Toutes les entités ont été visitées à l'exception du RF. La CC a fait l'objet d'une visite plus importante que dans nos précédents rapports en raison de la fin de mandat des 3 magistrats.

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur très bon accueil, le temps accordé et la qualité des présentations et des renseignements fournis.

#### *Organisation du département*

En 2019, le DFIRE n'a pas subi d'autre modification que la transformation du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) en une Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP). Par l'intermédiaire de la DGIP, le DFIRE conduit toujours le projet Plateforme 10, le projet muséal à Avenches, la réaffectation des surfaces du Palais de Rumine. Il a achevé le Vortex.

#### **Remarque**

*Comme déjà relevé dans nos précédents rapports, les relations extérieures ne sont pas directement conduites par la présidence du Conseil d'État comme le prévoit pourtant l'article 29 de la loi sur l'organisation du Conseil d'État (LOCE), mais par le DFIRE. La sous-commission maintient que cet écart entre la loi et la pratique ne devrait pas avoir vocation à perdurer.*

### Secrétariat général (SG-DFIRE)

La sous-commission a rencontré le secrétaire général. La structure du SG-DFIRE n'a pas subi de modification majeure si ce n'est le partage des ressources avec STATVD pour l'analyse statistique prospective, ainsi qu'un appui juridique à la DGIP, plus précisément à la DAP et, pour terminer, en appui aux autres départements et à la commission foncière 2.

Concernant les différents chantiers en cours ou terminés, le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) a été inauguré en automne 2019. La cellule de 4 postes pour le MCBA en attente de création de la fondation sera probablement transférée en 2020. La personne de l'OAE qui était détachée au MCBA a réintégré l'OAE. Le Vortex a été remis au comité des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) 2020 dans les délais prévus pour un bon déroulement de l'accueil des sportives et des sportifs et de leur délégation lors de cette manifestation.

Suite à l'observation du rapport de gestion 2017 sur les représentations de l'État dans des sociétés<sup>48</sup>, le travail d'uniformisation arrive à son terme. Les différentes directives mises en place ont été fusionnées et simplifiées. Les mesures prises allant de la formation des nouvelles et nouveaux représentant·e·s sur les rôles, les limites et l'attribution des subventions, tous les rapports seront faits par écrit. Ces nouvelles directives sont en cours d'examen juridique et seront mises en place courant 2020.

Concernant l'appel d'offres public pour le système d'information des achats de la DAL, un nouvel appel d'offres a été relancé, la première variante retenue ne correspondait pas aux exigences fixées, car l'accès aux données n'était pas possible de manière bilatérale. Le nouvel appel d'offres tient compte des exigences du comité cantonal d'expert·e·s au numérique qui demande également que le *cloud* de stockage des données se trouve en Suisse.

### **Office des affaires extérieures (OAE)**

L'OAE est une entité transversale de conduite stratégique. Composée de 6,7 ETP en 2019, une grande partie de l'activité a eu lieu en relation avec les différentes manifestations qui ont marqué le canton de Vaud durant l'année. L'OAE effectue des missions pour les 7 départements, l'avantage d'être rattaché au DFIRE réside principalement dans le fait qu'il s'agit justement d'un département qui a une culture de transversalité, de par sa gestion des finances cantonales. Cela permet également d'être proche des conférences intergouvernementales dans lesquelles le conseiller d'État en charge du DFIRE représente le Conseil d'État. La collaboration avec le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) est étroite notamment dans les dossiers de la mobilité et de la communication transfrontalières, du cadre législatif et des collaborations en matière de gestion du numérique.

Dans le dossier de la numérisation (par exemple RF, identité électronique, vote électronique), le Canton de Vaud est le seul à s'être doté d'une loi sur la cyberadministration. Si pour plusieurs cantons, coordonner revient à centraliser, ce n'est pas la volonté du Canton de Vaud.

L'OAE parcourt tous les dossiers et projets de lois fédéraux pour anticiper leur impact éventuel sur le Canton, comme ce fut le cas par exemple dans le cadre de la révision du droit sur les tutelles et curatelles de la Confédération (interdiction de nommer la tutrice ou le tuteur de manière forcée comme le faisait le Canton de Vaud). Dans ce cas, l'OAE remonte l'information pour qu'une demande de délai d'adaptation puisse être déposée auprès de la Confédération.

Dans le cas de l'élaboration de la loi sur le CO<sub>2</sub>, le Canton de Vaud s'implique beaucoup, au travers de l'OAE en collaboration avec le Département du territoire et de l'environnement (DTE). Sur de tels dossiers, une bonne maîtrise matérielle ainsi que de la langue allemande sont des avantages certains. Pour les traductions, le recours à des auxiliaires de référence permet une flexibilité, notamment dans le cadre de traductions spécialisées. Lors de consultations fédérales, l'importance de synthétiser de manière claire et succincte est primordiale, car la maîtrise du français de la personne qui sera chargée de faire la synthèse n'est pas toujours connue d'avance.

Contrairement à d'autres cantons, l'OAE n'a pas de bureau décentralisé à Berne, sa priorité est de rester proche de l'Administration cantonale vaudoise. Faire les déplacements lorsque cela est utile ne pose aucun problème, selon le service.

En ce qui concerne l'organisation de voyages officiels, 2 entités sont concernées : l'OAE et la Chancellerie. Une classification des voyages est opérée par l'OAE. Les demandes proviennent principalement de la Confédération. En 2019, peu de demandes ont été faites à l'OAE pour l'accueil ou l'organisation de voyages officiels ainsi que pour des délégations économiques. Concernant les JOJ

---

<sup>48</sup> « Consignation des rapports de représentation », Rapport de la COGES – année 2017, p. 137

2020, l'OAE a été actif au début pour opérer une démarche comparative internationale, mais en 2019 seul un appui pour l'accueil de délégations a été fourni. Le dossier a été transmis à la Chancellerie, une fois les premiers contacts effectués.

La coordination des relations transfrontalières incombe également à l'OAE. Il s'agit du Conseil du Léman, d'arcjurassien.ch ou encore de la gestion du fonds Interreg. C'est également beaucoup de dossiers spécifiques, notamment dans le suivi du schéma de cohérence de la mobilité autour du Léman. Comme il ne s'agit pas d'un dossier particulier, mais plutôt d'un suivi de dossiers en cours, une personne, soit un peu moins d'un ETP en effectue le suivi et participe aux différentes conférences y relatives.

Dans le cadre des relations avec la Commission des affaires extérieures (CTAE), de nouvelles règles de fonctionnement ont été mises en place afin que cette dernière puisse intervenir au début du processus de décision dans le cadre d'adoption et de renouvellement de conventions programmes.

### **Statistique Vaud (STATVD)**

STATVD compte 22 ETP. Les RH ont subi peu d'évolution et une optimisation des ressources a été faite. Beaucoup de données proviennent de registres, par conséquent, il y a moins d'enquêtes et la charge de travail concernant les rappels est amoindrie. L'exploitation des registres par STATVD, et notamment celui des personnes, permet d'être plus proche de la réalité que ne l'était auparavant le recensement fédéral de la population qui n'intervenait que tous les 10 ans.

Le rapport prospectif sur la *silver* économie<sup>49</sup> est terminé et a donné lieu à une étude détaillée ainsi qu'une brochure « prospectif » traduite en allemand. Le nouveau paradigme qui consiste notamment à baser la statistique sur les chiffres du présent ainsi que prospectifs est maintenant entré en vigueur. Ce changement a été mis en place avec une attention particulière pour que chaque équipe, 4 dont 1 prospective, collabore avec les autres en bonne intelligence. Pour les collaboratrices et collaborateurs de la section prospective, cette mise en place s'est accompagnée de visites de sociétés qui travaillent sur le même principe (analyse prospective), et d'une formation de base complétée d'une formation spécialisée.

Les thèmes qui seront traités par les études prospectives de cette année sont notamment la transition énergétique en priorité, la mobilité, la numérisation et l'emploi. Conformément à la loi sur la statistique cantonale (LStat), le choix de projets s'effectue par une consultation des groupes thématiques et un plan d'étude pour l'année suivante est soumis en novembre au Conseil d'État et aux secrétaires générales et généraux qui les valident en fin d'année. La statistique prospective mise en place depuis 2016 suit la même procédure de choix des sujets.

Les travaux de STATVD sont publiés notamment via le magazine sur abonnement Numerus (version papier et électronique). Statistique Vaud propose également des publications thématiques particulières faisant l'objet de Numerus hors-série comme sur le 800'000<sup>e</sup> habitant du canton de Vaud ou les vendanges de 2018. Les publications sont multiples :

- une statistique semestrielle de la conjoncture ;
- des mémentos, par exemple sur les chiffres clés du canton, les chiffres de la santé, la métropole lémanique ou sur l'arc jurassien, avec, dans ces 2 derniers cas, une collaboration intercantonale ;
- un annuaire cantonal annuel qui contient également un onglet sur les communes ;
- une info-lettre bimestrielle.

Dans le cadre de l'engagement de personnel, il est plutôt fait appel à des compétences découlant des sciences humaines qu'à des statisticiens·ne·s pur·e·s, avec, une approche prospective des thèmes traités par STATVD. Polyvalence et réactivité sont indispensables notamment sur des demandes de perspectives de court ou moyen termes.

---

<sup>49</sup> « Économie des seniors », ensemble des activités économiques liées aux personnes âgées

La statistique publique, par la LStat, est autorisée à apparier les données entre elles ce qui n'est pas le cas par exemple des autres services de l'administration. Pour des études spécifiques, une personne peut être transférée d'un département à STATVD pour la durée de l'étude.

La base légale suisse et vaudoise en matière de statistique est suffisante et, de ce fait, l'impact de la nouvelle loi européenne sur la statistique sera minime.

## **Direction générale de la fiscalité (DGF)**

### *Personnel*

La DGF compte 749,8 ETP au 31.12.2019 (répartis sur plus de 820 personnes), en augmentation d'environ 10 ETP pour renforcer la chaîne de taxation comme annoncé dans notre dernier rapport<sup>50</sup>. La DGF maintient toutefois un nombre élevé de contrats à durée déterminée (CDD) qui a déjà retenu à plusieurs reprises l'attention de la COGES<sup>51</sup>. Si la création de ces nouveaux postes pérennes a déjà été saluée par la COGES, il ne fait aucun doute que la croissance démographique et les dénonciations spontanées puis l'échange automatique de renseignements (EAR) amèneront indubitablement un travail supplémentaire<sup>52</sup>. La DGF évoque à ce titre la perspective de pérenniser à terme des CDD supplémentaires afin de renforcer le personnel chargé de déceler les cas de soustraction d'impôt. La sous-commission restera attentive à l'évolution de l'effectif total et du ratio auxiliaire/poste fixe au sein de la DGF dans les années à venir.

Le directeur de la Division perception et finances a fait valoir son droit à une retraite partielle.

### *Réorganisations territoriales*

La DGF n'a pas vu de nouvelle fermeture d'office courant 2019. Les espaces libérés à Morges ont en grande partie permis d'agrandir l'espace dévolu aux ETP supplémentaires évoqués ci-dessus.

### **Registre foncier (RF)**

Le RF a traité 51'017 réquisitions au cours de l'année 2019 dont 12'391 par la voie électronique au travers de l'application ReqDes, ce qui représente une nouvelle hausse de 6% par rapport à l'année précédente. Si le nombre total de réquisitions est en légère baisse, la dématérialisation reste en hausse. La sous-commission n'a pas effectué de visite des RF pour cet exercice et n'a donc pas de remarque particulière à formuler.

### **Administration cantonale des impôts (ACI)**

#### *Activités 2019 et comparaison avec les exercices précédents*

<b>Chiffres clés</b>	Fin 2013	Fin 2016	Fin 2017	Fin 2018	Fin 2019
Total des contribuables soumis au rôle	445'231	470'538	479'099	486'378	495'114
Domicilié·e·s dans le canton	414'061	437'504	445'641	452'400	460'932
Domicilié·e·s hors du canton	17'662	19'369	19'823	20'141	20'413
Domicilié·e·s hors de Suisse	12'196	12'476	12'530	12'783	12'806
Soumis à l'impôt d'après la dépense	1'312	1'189	1'105	1'054	963
Contribuables personnes morales ou autres personnes morales (PM/APM)	32'383	35'084	37'400	40'239	44'083

<sup>50</sup> Rapport de la COGES – années 2018, p. 115

<sup>51</sup> Rapport de la COGES – année 2014, p. 152 ; année 2015, p. 127 ; année 2016, p. 126 ; année 2017, p. 139, année 2018, p. 115.

<sup>52</sup> Au-delà du ratio CDD/CDI, il convient de voir l'évolution des effectifs totaux de ces services stratégiques pour le budget de l'État. Durant les 10 dernières années, si l'on compare les données des services qui la composent, la DGF comptait en 2009 642,55 ETP pour l'ACI et 69,75 ETP pour le RF ; une augmentation d'environ 3,8 % alors que la population a crû de 14 % sur la même période. En parallèle, il y a lieu de rappeler que de nombreuses évolutions informatiques ont été effectuées afin d'optimiser et rationaliser les processus métiers.

Les données ci-avant tiennent également compte des assujettissements de fin d'année et des mises au rôle rétroactives. Ces chiffres peuvent donc différer par rapport aux données communiquées en janvier par l'ACI, mais le référentiel reste le même que pour le précédent rapport COGES. L'année est marquée par une nouvelle croissance du nombre de contribuables.

Pour 2019, le nombre de sommations est de 78'563 (en 2018 : 82'135), ce qui atteste encore une fois de la tendance baissière. 18'705 taxations d'office ont été notifiées en 2019 pour la période fiscale 2018.

#### *Fiscalisation des activités délivrées via les plateformes (Airbnb, Uber, etc.)*

Un groupe de travail interdépartemental doit plancher sur l'activité de ce genre de plateformes. Les instructions générales 2019 font déjà mention notamment de la location de logements (de vacances) meublés. Les instructions 2020 sont actuellement en travail et seront affinées dans ce sens.

#### *Dénonciation spontanée non punissable (DSNP) et échange automatique de renseignements (EAR)*

Fin 2019, sur un total de 12'879 à fin 2018 de DSNP rentrées, l'ACI a indiqué pouvoir les traiter normalement sur 3 ans. L'EAR est entré en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018, mais l'accessibilité effective des données n'a été possible sur la plateforme sécurisée qu'à partir du 13 mars 2019<sup>53</sup>. Le Canton de Vaud fait partie des rares cantons qui n'ont à l'heure actuelle rien communiqué sur les sommes réapparues avec les déclarations spontanées. Selon l'ACI, chaque canton fait des estimations sur des bases différentes, d'une part parce que les compétences cantonales d'encaissement entre impôts cantonaux et communaux sont différentes, et d'autre part parce que les modes de comptabilisation sont différents (certains cantons travaillent sur la facturation et d'autres sur l'encaissement). L'ACI dit pour l'heure ne pas être en mesure de déterminer le montant des revenus et des fortunes réapparues. Elle se concentre sur le traitement des DSNP et sur l'évaluation des recettes pérennes pour les budgets. Une estimation devrait être disponible à la fin de l'année 2020.

#### **Remarque**

*La sous-commission devrait saluer la prudence du Conseil d'État en matière d'évaluation des rentrées fiscales liées à la DSNP. Toutefois, elle apprécierait que le Conseil d'État communique de manière plus transparente quitte à se limiter en effet à des évaluations provisoires plutôt que renoncer à toute communication.*

#### *Numérisation du point de vue de la ou du contribuable*

Le programme de législature du Conseil d'État prévoit en son point 3.4 de proposer à la population et aux entreprises les prestations de l'État par voie électronique. La DGF a, dans ce cadre, développé au cours de l'année 2019 une nouvelle prestation : VaudTax 2.0. Il s'agit d'une déclaration fiscale en ligne permettant aux contribuables disposant d'une situation simple de répondre à leurs obligations. L'éligibilité à cette déclaration d'impôt (DI) simplifiée peut être vérifiée au préalable à l'aide de 11 questions posées à la ou au contribuable concernant sa situation personnelle et professionnelle. L'ACI a développé cette nouvelle prestation pour 3 raisons, la première s'inscrit dans la campagne de sensibilisation des jeunes, à savoir offrir un outil simple et accessible pour les inciter à remplir leur déclaration d'impôt, la deuxième en prévision du remplacement de VaudTax qui utilise une technologie obsolète, la troisième afin de répondre aux critères de cyberadministration en prévision de l'ouverture de l'espace sécurisé. Il y a lieu de préciser que VaudTax 2.0 évoluera progressivement afin d'offrir toutes les fonctionnalités existantes dans VaudTax et d'autres qui n'y existent pas.

---

<sup>53</sup> Voir 18\_INT\_127 : Réponse du Conseil d'État à l'interpellation Alexandre Rydlo et consorts - Échange automatique de renseignements - Dénonciation fiscale spontanée - Synchronisation avec l'Accord sur la fiscalité de l'épargne avec l'UE – Comment l'État de Vaud tirera-t-il profit des renseignements qui lui seront transmis dès cette année ?

Comme annoncé l’an dernier, l’application e-DIPM permettant une déclaration en ligne des personnes morales a été étendue aux sociétés en nom collectif, en commandite et associations-fondations au début 2019. La modification des acomptes en ligne pour cette catégorie de contribuables (y compris associations et fondations) est entrée en vigueur en décembre 2019.

Dans le cadre de la mise en place de registres unifiés civils, une nouvelle application dénommée SiTi, annoncée préalablement pour 2018, a été introduite après une période pilote en juin 2019 et est désormais opérationnelle et accessible à toutes les communes et tous les services de l’État. Celle-ci permet l’accès au Registre cantonal des personnes (RCPers) et au Registre cantonal des entreprises (RCEnt). Ce dernier a été alimenté progressivement par les sources fédérales que sont les numéros d’identification d’entreprise (IDE), la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) et le Registre des entreprises et des établissements (REE).

État au 31.12	2013	2016	2017	2018	2019
Déclaration PP électronique	52,4%	62%	64,1%	66,9%	69,4%
Demandes traitées par le CAT	160'333	193'796	197'255	215'392	219'890
Nbre de contribuables taxés dans l’année	76,92%	77,6%	76,59%	75,85%	79,75%

#### *Centre d’appels téléphoniques (CAT)*

Le nombre de sollicitations de l’ACI par le CAT est toujours croissant dans l’ensemble, mais dans une dynamique plus modérée que durant les dernières années. L’ACI a mis en place différentes stratégies pour garantir que le plus grand nombre d’appels puisse être rapidement traité malgré les pics saisonniers :

- l’ACI suit en temps réel le nombre d’appels et de courriels, répondus, perdus et en attente. Des réallocations de personnel sont effectuées en fonction des besoins. L’équipe de cybertaxation peut également être sollicitée pour soutenir le CAT pour la période d’envoi des DI ;
- un système de priorisation évite que les dernières et derniers à appeler soient les premières et premiers servis. Après plusieurs appels infructueux, le CAT tente de rappeler ces contribuables malchanceuses et malchanceux ;<sup>54</sup>
- l’ACI fait le constat que les appelant·e·s sont rarement fâché·e·s, et s’avère satisfaite d’avoir régulièrement des compliments sur la qualité des réponses.

Alors que les propos de l’ACI sont rassurants et les stratégies mises en place par le service lors des pics d’activités pertinentes, la sous-commission a été interpellée sur la difficulté à joindre le CAT durant la « haute saison » fiscale. L’ACI mentionne que le principal problème relève des contribuables qui appellent depuis leur lieu de travail ou depuis un numéro de téléphone masqué. L’ACI ne dispose pas de statistiques précises sur les pointes, sur les appels inaboutis ou sur la masse d’appels masqués. Elle fait part de plusieurs constats empiriques :

- les pics ont souvent lieu le lundi et peuvent être influencés par la météo, ce qui ne simplifie pas la planification ; les creux se situent entre 12h et 13h ;
- le nombre d’appels et de courriels suit systématiquement les mêmes courbes et de nombreux courriels débutent par un témoignage indiquant que la personne a tenté en vain de joindre le CAT.

En guise de solution, les demandeuses et demandeurs sont invité·e·s à utiliser des canaux de communication alternatifs pour contacter l’ACI, notamment le courriel ou le site internet de l’État de Vaud. À ce propos, les pages de l’ACI font toujours partie de celles les plus consultées par les internautes. Consciente toutefois de l’importance de répondre à toutes et tous les contribuables, l’ACI travaille sur une amélioration du formulaire de contact.

<sup>54</sup> Voir rapport de la COGES – année 2015, p. 125 et année 2016, p.125

### *1<sup>re</sup> observation*

#### **Centre d'appels téléphoniques (CAT) : garantir le traitement des appels**

Des statistiques sont établies sur le nombre d'appels traités par le CAT, mais pas sur les appels non aboutis. Depuis plusieurs années, les bilans positifs tirés par la Direction générale de la fiscalité (DGF) ne concordent pas avec des retours de contribuables. Si tous les arguments et stratégies mises en place par l'Administration cantonale des impôts (ACI) nous paraissent pertinents, il est néanmoins important que la Commission de gestion (COGES) obtienne des garanties sur la part d'appels traités/non traités par le CAT, afin notamment de s'assurer que les dotations en personnel sont correctes.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour garantir que les appels au CAT puissent être traités dans des délais raisonnables, même lors des pics d'activités.

Quant à un envoi plus étalé dans le temps des DI aux contribuables, il est répondu par l'ACI que cette procédure est déjà en vigueur et s'étale sur environ 6 semaines.

#### *Traitement des déclarations des personnes physiques (PP) : délais et justifications*

L'ACI a pour objectif constant de traiter plus de 75% des déclarations dans l'année en cours. Les statistiques ci-dessus attestent que cet objectif est largement atteint pour les DI 2018, avec une marge encore plus confortable que par le passé. Quant aux taxations 2017, 96,05% ont été taxées.

Lors de son dernier rapport, la COGES avait émis une observation sur le suivi des dossiers non définitivement taxés<sup>55</sup>. Les réponses du Conseil d'État n'avaient pas donné satisfaction à la COGES, dans le sens où les facteurs exogènes ou endogènes du traitement allongé n'étaient pas détaillés. Une séance avec la sous-commission le 19 novembre 2019 a permis d'obtenir les explications complémentaires nécessaires. Le chef du DFIRE et la directrice de l'ACI ont pu montrer à la sous-commission un tableau récapitulatif de suivi des dossiers non définitivement taxés comprenant les catégories suivantes : dossiers en litige pour traitement interne (procédure de réclamation), en cours de procédure auprès du Tribunal cantonal ou fédéral, en traitement pour reprise fiscale auprès de l'Inspection fiscale, en traitement pour les DSNP et enfin successions/donations.

Les cas spécifiques ou thématiques font l'objet d'un monitoring distinct par exemple pour la fiscalité agricole ou pour les DSNP. La sous-commission a vu un exemple de ce type de tableau spécifique. La DGF n'a pas agrégé les données de ces tableaux de suivi spécifiques ou thématiques au tableau général de suivi, un dossier pouvant intégrer plusieurs thématiques et figurer donc sur plusieurs tableaux. L'agrégation de ces données ne ferait pas sens puisqu'elle aboutirait à compter certains dossiers à double. Dans le cadre du processus de taxation, les différentes étapes sont monitorées et le suivi apparaît dès lors suffisant à la sous-commission, considérant les développements informatiques déjà prévus par l'EMPD 96<sup>56</sup> qui devraient faciliter ce travail à l'avenir.

#### *Formation du personnel*

En plus des formations de la Conférence suisse des impôts (CSI) et des formations internes usuelles, la DGF a formé une grande partie du personnel à VaudTax 2.0.

#### *Informations aux contribuables et aux tiers*

Donnant suite au rapport COGES publié en 2016<sup>57</sup> et à une demande de la session des jeunes de l'époque, l'ACI a poursuivi son travail de sensibilisation de ces dernières et derniers et s'est rendue

<sup>55</sup> « Suivi et communication de l'ACI sur les dossiers non taxés », Rapport de la COGES – année 2018

<sup>56</sup> EMPD accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 7'964'000.- destiné à financer les impératifs législatifs et stratégiques de la DGF, et un crédit d'études de CHF 1'245'000.- pour financer les études liées à « Perspectives 2025 » de la DGF

<sup>57</sup> Sensibilisation des jeunes nouveaux contribuables à déposer la déclaration d'impôt, Rapport de la COGES – année 2015, p. 125.

dans 22 établissements de l'enseignement postobligatoire pour mener 63 séances de sensibilisation aux obligations de contribuables. L'ACI a ainsi privilégié cette activité auprès des jeunes et n'a pas réutilisé le concept TaxTruck cette année, n'excluant pas de refaire une telle campagne à l'avenir. La DGF souligne que cette campagne s'inscrit dans la volonté du Conseil d'État de prévenir le surendettement des jeunes et de participer à leur intégration citoyenne. L'objectif est également de les inciter à déposer leur déclaration d'impôt dans le délai officiel imparti et éviter ainsi une sommation, voire une taxation d'office avec des amendes. Par ailleurs, la DGF travaille en étroite collaboration avec le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) sur la thématique du désendettement des jeunes. La campagne de sensibilisation des jeunes de l'ACI est effectuée sur le budget ordinaire de l'ACI.

En 2019, l'ACI a réuni son groupe des utilisatrices et utilisateurs (GdU) dans le but de tester/présenter aux contribuables les prestations en ligne introduites en 2020 ainsi que le projet de portail sécurisé de l'État de Vaud.

### ***Division de l'Inspection fiscale (IF)***

#### *Bases légales et missions*

La sous-commission s'est intéressée au fonctionnement de l'IF. Deux séances ont eu lieu à ce sujet, la première à Morges dans les locaux de l'IF en présence de sa directrice et de la directrice de la DGF, la seconde avec la responsable de missions administratives et/ou stratégiques à la DGF.

En préambule, l'ACI tient à relever que l'existence d'un inspectorat fiscal n'est pas une obligation faite aux cantons. La loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) mentionne en son article 123 que « les autorités de taxation établissent les éléments de fait et de droit permettant une taxation complète et exacte (...). Elles peuvent en particulier ordonner des expertises, procéder à des inspections (...) ». La loi sur les impôts directs cantonaux (LI) n'évoque dès lors pas cette structure et ne la distingue pas du reste de l'administration fiscale. L'Inspectorat fiscal effectue aussi bien des contrôles approfondis sur des périodes fiscales en cours de taxation que sur des périodes fiscales entrées en force dans le cadre de procédure de rappel/soustractions d'impôt. Dans certains dossiers complexes, elle assiste les offices d'impôt dans le cadre de leurs contrôles. Ses activités se basent sur la LI<sup>58</sup> et la LIFD.

L'ACI précise qu'elle peut déjà effectuer des contrôles dans le cadre de la procédure ordinaire de taxation, en vertu de l'article 182 de la LI. Chaque contribuable peut ainsi être entendu·e par l'autorité de taxation, afin de fournir la justification complète et détaillée de sa déclaration. Un contrôle fiscal peut être déclenché en particulier suite à un soupçon lorsque des éléments de la déclaration d'impôt ne correspondent pas à la réalité, au vu d'une évolution de fortune inexplicquée par exemple, ou suite à des recoupements émanant d'informations reçues d'autres entités administratives, ou suite à une demande de l'Administration fédérale des contributions (AFC) pour l'impôt fédéral direct (IFD), ou si l'autorité de taxation découvre des indices de soustraction d'impôt. Si lors du contrôle l'autorité de taxation découvre des indices de soustraction fiscale, le dossier est transmis à la Division de l'IF. Cette dernière traite plus de 1000 dossiers par an.

#### *Organisation*

La Division de l'IF, basée à Morges, est composée d'une cinquantaine de collaboratrices et collaborateurs (une trentaine en 2015) réparti·e·s en 2 équipes aptes à faire des reprises d'impôt<sup>59</sup>:

- une équipe révision/soustraction avec 4 chef·fe·s de groupe ;
- une équipe EAR/soustraction avec 2 chef·fe·s de groupe.

---

<sup>58</sup> Voir art. 172 ss LI (inspections), art. 207 ss LI (rappel d'impôt), art. 242 ss LI (soustraction d'impôt) et art. 249 ss LI (procédure).

<sup>59</sup> Il y a reprise d'impôt lorsque l'impôt résultant d'une décision de taxation s'écarte de celui de la déclaration d'impôt déposée; elle fait référence à la reprise d'éléments de revenu et de fortune qui n'étaient pas mentionnés dans la déclaration déposée.

L'IF compte 48,2 EPT, dont des inspectrices et inspecteurs, spécialistes et expert·e·s ainsi que des taxatrices et taxateurs chargé·e·s du traitement des dossiers des certificats de salaire non déclarés. Les inspectrices et inspecteurs sont au bénéfice d'un diplôme fédéral, d'un brevet fédéral (comptabilité/fiscalité) ou d'un Bachelor/Master en sciences économiques. Les taxatrices et taxateurs sont au bénéfice d'un CFC d'employé·e de commerce ou d'une maturité. L'ACI précise qu'une taxatrice ou un taxateur fiscal·e est au bénéfice d'une expérience professionnelle de plusieurs années dans le domaine de la fiscalité, de la comptabilité ou de la finance. Une inspectrice ou un inspecteur fiscal·e a des compétences approfondies en matière fiscale et comptable, et est au bénéfice d'un diplôme fédéral d'expert·e-comptable, fiscal·e ou d'expert·e en finance et *controlling*, ou d'un brevet fédéral d'agent·e fiduciaire, de spécialiste en finance et comptabilité ou d'un Bachelor ou Master en sciences économiques et a une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine fiscal/fiduciaire/révision/comptable. Le conseiller d'État précise qu'environ 85% du temps de travail d'une inspectrice ou d'un inspecteur fiscal·e est consacré à des révisions fiscales et comptables de dossiers complexes.

Les chef·fe·s de groupe supervisent le dossier pris en charge par l'inspectrice ou l'inspecteur. Toutes les décisions de rappel et de soustraction d'impôt seront signées par 2 personnes. En sus, des juristes et avocat·e·s, basé·e·s à la route de Berne à Lausanne, peuvent être sollicité·e·s par l'IF en soutien juridique.

### *Indépendance*

La directrice de la DGF souligne que l'IF fonctionne de manière indépendante, et que sa directrice siège au comité de direction de la DGF.

L'ACI a attiré l'attention de la sous-commission sur le rapport édité en mai 2018 par PricewaterhouseCoopers (PWC) dénommé « *Analyse factuelle de l'organisation et du fonctionnement de la Division de l'Inspection fiscale. Résumé et conclusions* ». Cette expertise, mandatée par le Conseil d'État, avait pour but d'examiner « la conduite du contrôle effectué par l'inspection fiscale sous l'angle de l'organisation, de la méthodologie, de la manière d'instruire et de procéder, des processus et procédures de travail, de la légalité ainsi que de la conformité aux règles, normes, usages et éthique professionnels, en particulier aux principes d'exhaustivité, d'égalité de traitement et d'indépendance; il s'agit d'un mandat d'audit. Le mandataire évaluera aussi la conformité de l'activité des taxateurs. »<sup>60</sup> Selon la synthèse finale du 30 mai 2018 élaborée par le Conseil d'État, il est fait état que 13 observations ont été formulées par PWC à propos de l'organisation et du fonctionnement de l'IF et que celles-ci « ne relèvent pas d'éléments de non-conformité en regard des normes d'audit ». La sous-commission a demandé à pouvoir prendre connaissance du rapport complet, ce qui lui a été refusé du fait que le Conseil d'État a décidé de ne rendre public que le résumé et les conclusions.

Le Conseil d'État s'est dit unanimement convaincu de l'indépendance et du professionnalisme de l'IF. Dans son rapport de synthèse sur l'IF<sup>61</sup>, il a mentionné examiner si une modification des bases légales et réglementaires de l'IF serait opportune pour préciser son fonctionnement et l'étendue de ses prérogatives. Dans son commentaire sur le projet de loi modifiant la LI liée à l'EMPD du budget 2019, le Conseil d'État a examiné si une modification législative se justifierait pour assurer son fonctionnement et ses prérogatives. Pour l'Exécutif, « il s'agit de règles organisationnelles qui ne sont pas du niveau législatif. À la connaissance du Conseil d'État, aucun canton ni la Confédération n'ont édicté des dispositions légales en la matière que ce soit pour l'inspection fiscale ou pour une autre division ou entité fiscale. La mention de l'inspectorat fiscal dans la loi donnerait certaines prérogatives au Grand Conseil en la matière, ce qui entraînerait une atteinte au principe de la séparation des pouvoirs et pourrait faire penser à tort que cette division de l'ACI (et elle seule) a un statut spécial alors que tel n'est pas le cas comme vu ci-dessus. Dès lors, le Conseil d'État estime que le système mis en place est adéquat et veillera à ce que le contrôle interne soit efficace. »

---

<sup>60</sup> Communiqué de presse du Conseil d'État du 14 mars 2018

<sup>61</sup> Communication du Conseil d'État du 30 mai 2018

## *Fonctionnement et procédures*

En amont d'une intervention de l'IF, lors de la taxation, des contrôles sont effectués et une intervention préventive est déjà faite par les offices si le dossier n'est pas déjà définitivement taxé. Il y aura alors reprise d'impôt<sup>62</sup> si des corrections doivent être apportées à la déclaration d'impôt de la ou du contribuable. Si lors de la taxation, il est détecté des éléments non déclarés sur les périodes fiscales précédentes déjà taxées, le dossier est selon les cas attribué à l'IF ou traité par les offices d'impôt selon une délégation de compétence (circulaire 26). L'intervention de l'IF est ainsi pour l'essentiel suscitée soit par un doute lors de la taxation, procédure de contrôle périodique, soit lorsqu'il s'agit de revenir sur des périodes fiscales entrées en force, procédure de rappel/soustraction d'impôt. D'autres sources peuvent encore déclencher un contrôle<sup>63</sup>. L'IF établit pour chaque dossier à traiter un programme de travail/de contrôle.

Lorsque l'IF déclenche un contrôle, elle le signale toujours à la ou au contribuable. Aucune visite à l'improviste n'est effectuée. Pour ses investigations auprès de la ou du contribuable, l'ACI va principalement faire des demandes de pièces, des auditions et des contrôles sur place conformément aux articles 123 LIFD et 172 LI. Tout.e contribuable a en effet un devoir de collaboration selon les articles 123 à 126 LIFD et 173 à 176 LI. Interpellé par la députée Céline Misiege<sup>64</sup> sur l'usage ou non de moyens techniques d'investigations tels que GPS pour détecter des cas de fraude, le Conseil d'État a répondu le 11 février 2020 que l'ACI se basait exclusivement sur les bases légales fédérales à disposition. Le Conseil d'État considère ainsi appliquer déjà toute la latitude permise par le cadre légal en la matière.

L'ACI a mis à disposition de la sous-commission pour consultation la « Directive interne du 1<sup>er</sup> novembre 2001 (circulaire 26) » qui précise les modalités d'intervention, les procédures et compétences de l'IF, respectivement des offices d'impôt. Déjà passablement ancienne, cette directive doit être revue à court terme en raison de l'EAR. Nous nous limiterons ici à en tracer la logique générale sans entrer dans des détails sur les niveaux de compétence par montant par exemple et sans noter les éléments qui nous paraissent relever du pur fonctionnement interne sans incidence sur la bonne gestion de l'État ou l'application correcte des lois. La directive définit dans quels cas l'office d'impôt pour les personnes physiques, respectivement l'OIPM pour les personnes morales, est habilité à traiter lui-même le rappel d'impôt<sup>65</sup>, respectivement la soustraction d'impôt et dans quel cas il doit être transmis à l'IF. Des critères précis définissent qui traitera le cas ; en font partie : la gravité de la soustraction, le montant concerné, l'annonce par la ou le contribuable avant ou après taxation définitive, la gravité de l'amende ou de la pénalité encourue, la collaboration de la ou du contribuable et le caractère commercial ou non de la reprise. La directive distingue une procédure dite simplifiée, et une procédure formelle.

Selon les cas, l'IF conclura à :

- une taxation avec ou sans corrections ;
- un rappel d'impôt qui comprendra des intérêts de retard et une soustraction d'impôts<sup>66</sup> réprimée par l'amende ; plusieurs critères seront pris en compte pour l'établir dont par exemple, la nature même de la soustraction, les montants soustraits, l'intention/la négligence, la récidive, la bonne collaboration ou l'attitude récalcitrante de la ou du contribuable.

---

<sup>62</sup> Voir note 59.

<sup>63</sup> Voir rapport de la COGES - année 2013, pp. 151-152

<sup>64</sup> 20\_HQU\_310

<sup>65</sup> Le rappel d'impôt est une procédure visant à revenir sur une taxation entrée en force ou non effectuée lorsque l'autorité fiscale a connaissance d'un fait nouveau entraînant une taxation incomplète (articles 207 à 209a LI)

<sup>66</sup> Le contribuable qui, intentionnellement ou par négligence, fait en sorte qu'une taxation ne soit pas effectuée alors qu'elle devrait l'être ou qu'une taxation entrée en force soit incomplète est puni d'une amende selon l'art. 242 LI. L'introduction d'une procédure en soustraction d'impôt entraîne également l'ouverture d'une procédure en rappel d'impôt selon l'art. 208 al. 2 LI. Il est alors question de soustraction consommée. (voir articles 242 à 247 LI).

Afin de pouvoir procéder conformément à l'article 259 LI, l'ACI dispose d'une délégation de compétence du DFIRE en matière de dénonciation des délits fiscaux. Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2001, cette délégation de compétence est donnée à la ou au chef·fe de l'ACI. La ou le chef·fe de département reçoit copie des dénonciations faites sur cette base.

### **Remarque**

*Le rapport de PWC sur l'IF dont seul le résumé a été rendu public a établi 13 catégories de questions et conclu à 13 observations dont aucune ne relève d'éléments de non-conformité. Dès lors, la sous-commission compte pouvoir accéder à ce document en 2020. Il ne fait pas sens en effet qu'un audit externe sur l'organisation ou le fonctionnement d'un service ne soit pas accessible à une commission de surveillance alors que la présente commission a accès aux rapports du Contrôle cantonal des finances (CCF).*

### *Imposition à la dépense*

Le nombre de contribuables imposé·e·s à la dépense est en diminution.

État au 1.1	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre de contribuables	1394	1396	1312	1260	1218	1189	1105	1054	963

En décembre 2019, le Canton de Vaud a été évoqué dans les médias en lien avec la parution d'un avis de droit commandé par le Contrôle fédéral des finances (CDF) auprès de la professeure Simonek de l'Université de Zürich pour préciser la notion d'absence d'activité lucrative en Suisse, condition sine qua non pour pouvoir bénéficier d'une imposition à la dépense. L'avis de droit zurichois mentionne qu'il faut considérer l'absence d'activité lucrative de manière restrictive à l'article 14 LIFD et que des dividendes élevés en l'absence de rémunération peuvent, sous certaines conditions, amener à considérer l'existence d'une activité lucrative en Suisse. Dans les médias, le CDF a évoqué l'utilité qu'aurait une clarification de cette interprétation devant les tribunaux, seuls compétents pour le faire. Il a également posé la question du contrôle de l'application (et de l'interprétation) de la loi par l'AFC. En parallèle, l'ACI a mandaté un avis de droit quelque peu similaire auprès du professeur Glauser de l'Université de Lausanne. Dans ses conclusions datant de mai 2019, ainsi que dans un complément rédigé le 23 décembre 2019, le professeur Glauser diverge des conclusions du mandat du CDF. Une requalification des dividendes en salaires ne saurait se faire, selon lui, que dans le cas de l'article 14 LIFD, mais devrait alors s'appliquer aussi bien aux articles 17 et suivants LIFD. La DGF souligne qu'il existe des opinions dans la doctrine qui peuvent aboutir à des interprétations différentes de dispositions légales. C'est d'ailleurs souvent le cas lorsqu'une question juridique est soumise à plusieurs spécialistes. Il y a lieu de relever que le Commentaire romand de la loi sur l'impôt fédéral direct – ouvrage qui fait référence en matière de fiscalité auprès des administrations fiscales (rédigé par des professeur·e·s de droit, des juges cantonaux, des juges fédéraux, des avocat·e·s, des expert·e·s fiscaux ainsi que des juristes) – donne une lecture différente du cadre légal applicable en la matière que celle de la professeure Simonek. L'ACI rappelle qu'elle applique le droit fiscal conformément aux bases légales ainsi qu'aux directives d'application et qu'elle fait l'objet d'un contrôle formel et matériel de l'AFC par sa Division de surveillance des cantons.

La sous-commission prend acte de ces divergences d'interprétation et ne peut en l'état que souhaiter une clarification fédérale de la portée exacte de l'article 14 LIFD. Il faut toutefois regretter que les autorités cantonales vaudoises se trouvent, du fait de certaines pratiques, à nouveau exposées sur des cas complexes d'interprétation sur le plan fiscal. Nous nous limiterons ici à relever que cet état de fait nuit à la confiance que les citoyennes et les citoyens lui accordent. Il ne revient pas à notre commission d'en tirer des conclusions politiques.

### *Exonérations temporaires (article 91 de la loi sur les impôts directs cantonaux – LI)*

La procédure suivie pour accorder une exonération temporaire n'a pas subi de modification<sup>67</sup>. Le canton comptait 76 exonérations temporaires au 31.12.2019, dont 10 nouvelles durant l'exercice 2019. À fin 2013, le canton comptait 273 exonérations temporaires.

### **Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)**

Le SAGEFI compte 20,9 ETP en 2019. Si la prise en main officielle du service par son nouveau chef a eu lieu en mars 2019, le mois de février a été mis à profit pour réaliser une transition idéale. Selon le chef de service, les relations au sein du SAGEFI sont bonnes et le passage de témoin s'est bien déroulé. C'est entre 550 et 650 dossiers, du crédit supplémentaire à l'EMPL, qui sont traités par le SAGEFI avant détermination du CE. La durée de traitement varie de moins d'une heure à plusieurs jours selon la complexité du dossier. La procédure budgétaire permet de créer une relation de confiance avec les autres conseillères et conseillers d'État. L'équipe de direction se compose de 3 divisions, d'un chef de la planification financière ainsi que de son remplaçant. Ce dernier qui n'était autre que le chef du SAGEFI actuel a été remplacé en mai 2019.

Pour le chef du SAGEFI, afin de garantir un bon respect de procédures, il est fondamental que les comptes de l'année clôturée soient corrects, ce qui a été le cas avec les comptes 2018, et que la procédure budgétaire qui débute déjà en avril se déroule dans le calme et la sérénité. Dès lors, il est fondamental que les documents demandés soient délivrés à temps. Un travail a été effectué cette année sur la description des processus du secrétariat ; plus des trois quarts des processus sont actuellement décrits.

### *Systeme de contrôle interne (SCI)*

Le SCI financier du canton de Vaud, lancé en 2010, avec une phase pilote auprès du SAGEFI au préalable, a été mis en place dans les différents autres services. Toutefois, ceux en réorganisation ont pu repousser la mise en place du SCI. Un premier objectif qui était de terminer les mises en place fin 2015 a été repoussé en raison du changement de logiciel comptable SAP. Depuis fin 2018, les services qui n'avaient pas encore fait cette mise en place ont été relancés. Une personne est mise à disposition par le SAGEFI en soutien à la procédure. L'objectif était d'arriver à fin 2019 à ce que chaque service ait terminé sa mise en place. Un ultime rappel a été fait aux services concernés cet été par le SAGEFI, ainsi que par le CCF. À fin novembre, 16 services sont certifiés (une fois la procédure terminée le CCF vient examiner et atteste la bonne mise en place) et 2 sont en cours de certification. 15 se sont annoncés pour une clôture des travaux fin 2019, et 8 termineront leurs travaux en 2020. Pour aboutir à la mise en place finale du processus, il faut compter une durée de 6 mois. La mise en place se déroule en 4 étapes (examen de contrôle ; description processus financiers ; test des contrôles ; phase d'attestation). En général, ces processus sont effectués par les personnes responsables des finances dudit service. Il ne s'agit pas de mettre des contrôles pour chaque opération, car cela casserait la responsabilité individuelle de chacun.e.

### *Numérisation et projets SAP*

Le projet Garantie a également occupé le SAGEFI en 2019. Commencé à fin 2018, il s'agit de la mise en place du processus de suivi des montants octroyés. Jusqu'alors, la remontée d'informations était faite avec des fichiers Excel, processus compliqué et pouvant potentiellement induire des risques d'erreurs. L'objectif est d'insérer ce projet directement dans SAP. Le projet est en phase de finalisation et de test. Sa mise en application est prévue pour 2020. Ce genre de projet est appelé un projet d'évolution, car il est fait en collaboration avec la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) et SAP. Si originellement, l'équipe dédiée à SAP était avec le SAGEFI à la rue de la Paix, à Lausanne, elle se développe désormais à Longemalle avec la DGNSI et ne vient que si nécessaire sur place. Cela peut compliquer quelques démarches pour mener à bien les projets de type AGYL, qui impliquent une résolution de problème ensemble entre 2 services.

---

<sup>67</sup> Rapport de la COGES – année 2013, p. 152-154

Les projets en lien avec SAP en cours sont :

- projet de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), remplacement de la plateforme Progrès ;
- projet Inkasso qui était déjà sur SAP, mais le logiciel de frais de recouvrement doit être revu ;
- mise à jour : actuellement, la version SAP utilisée est la troisième avec une fin de la maintenance prévue pour 2025 ; dès lors, un crédit d'étude traité par la Commission des finances (COFIN) début juillet a été voté pour initier les travaux préparatoires fin 2020, soit une étude d'opportunité qui concernera en premier lieu la comptabilité CC (cœur du SAP), et en second lieu le BWE qui permet de sortir le document de budget et de compte. Et pour terminer, d'autres modules SAP suivront, avec par exemple SAMOA pour la gestion des subsides à l'assurance maladie.

Des séances d'information sont organisées par SAP lui-même. Une plateforme intercantonale d'échanges d'expériences avec les autres cantons comme le Valais, Neuchâtel, Fribourg et le Tessin a été mise en place. Toutefois, il est trop complexe d'avoir une approche commune intercantonale avec SAP. Il y a trop de différences d'utilisation entre les cantons. Avec cette annonce de changement de version, certains projets sont discutés, pour savoir s'ils seront réalisés sous cette version ou sous la version s4.

Le remplacement des codes IBAN par les codes QR est en préparation pour 2020 afin de pouvoir, dans un premier temps, recevoir des factures et les lire, mais ensuite également permettre l'émission de ses propres factures. En termes de flux financier, la majorité des dépenses du SAGEFI ne sont pas sur facture, par exemple salaires, subventions, etc.

#### *Formation*

Le SAGEFI mène également des activités de formation :

- 3 sessions de formation SAP en 2019, pour les nouvelles personnes ;
- participation à « Objectif cadres », programme de 7 jours de formation pour les nouvelles et nouveaux cadres, notamment des chef·fe·s de service. Les services de l'État interviennent pour expliquer la gestion financière de l'État, par exemple. Ces formations sont organisées par le Centre d'éducation permanente (CEP) et le Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV). En 2019, 4 sessions ont eu lieu, l'aspect transversal de ces formations est apprécié.

#### *Caisses de service*

La sous-commission a eu écho de problèmes relatifs à la suppression de caisses de service. Des rumeurs infondées prétendaient que cela relevait de directives du SAGEFI. Le service répond que Postfinance a annoncé que les chèques postaux étaient supprimés, ce qui pose problème pour alimenter ces caisses. Il y a en effet 3 types de caisses, celles qui ont peu de mouvements, celles qui ont des entrées et sorties et celles qui ont surtout des sorties. Ces dernières ont sollicité des mandataires qui leur livrent de l'argent. Le SAGEFI recommande de ne pas avoir de caisse eu égard au risque de vol. Certaines caisses sont liées avec SAP (par exemple service chargé de la délivrance des passeports), d'autres moins importantes sont simplement suivies avec un livre de caisse.

Pour les transports d'argent, chaque service est responsable de ses finances. Le SAGEFI édicte (par voie de directive du DFIRE) des règles de fonctionnement (exemple, prise de caisse et double signature). Les différences de caisse, s'il y a lieu, sont à consolider par une recherche et une justification attestée par le remplissage d'une fiche « pertes et profits » signée aussi par le SAGEFI. En cas de vol, la procédure implique une annonce à la police.

#### *Contacts avec des tiers et participations*

Concernant les contacts SAGEFI-communes, il n'y en a pas en direct avec les communes, mais plutôt via la DGF pour les flux financiers ou le DSAS pour les assurances sociales. Le SAGEFI est impliqué dans certaines participations. Il y a 3 niveaux : État actionnaire, État-Fondation et entité subventionnée. Le chef du SAGEFI participe au Conseil de fondation de la CEP. Pour les participations à la Banque cantonale vaudoise (BCV) et aux Retraites populaires (RP), le chef de service accompagne le conseiller d'État à ces 2 séances sous le sceau de la confidentialité.

## **Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la DGIP a remplacé le Service immeuble, patrimoine et logistique (SIPaL). Le chef de service a pris la tête de la direction générale qui comprend un état-major et 4 directions, soit architecture et ingénierie (DAI), immobilier et foncier (DIF), archéologie et patrimoine (DAP) et achats et logistique (DAL). Après une année de fonctionnement sous ce nouveau régime, des aspects sont relevés satisfaisants et d'autres doivent être renforcés dont notamment le regroupement de certaines activités à l'État-Major.

La DGIP compte 238,466 ETP en 2019 contre 242,726 ETP en 2018. Si des ETP sont créés à la DAL pour la réforme des achats et l'internalisation de certains postes que nous saluons, 6,860 ETP sont supprimés et externalisés auprès d'entreprises de nettoyage. Le rapport du Conseil d'État fait état de 21 engagements fixes et 60 engagements auxiliaires au cours de l'année.

### *Construction durable*

Le contrôle qualité des rapports diagnostics amiante mis en place par le Conseil d'État a été poursuivi. Sur la plateforme informatique Gestion des diagnostics amiante (GDA) disponible à l'adresse [www.amiante.vd.ch](http://www.amiante.vd.ch), on retrouve, depuis juin 2019, tous les rapports validés par le Canton.<sup>68</sup>

### **Direction de l'architecture et de l'ingénierie (DAI)**

La DAI gère plus de 170 objets qui représentent un budget de 2,4 milliards de francs. Plusieurs bâtiments ont été inaugurés cette année dont le plus emblématique est le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) sur le site de Plateforme 10. Des chantiers comme la Maison de l'environnement ont débuté. Si l'an dernier, la sous-commission avait examiné quelques projets de construction, elle a privilégié cette année le traitement de quelques problématiques transversales et communes à plusieurs projets.

### **Dotation**

#### *CDI et CDD*

Il est régulièrement rapporté à la sous-commission des changements de chargés de projet au sein de cette direction, parfois en cours même de projet, compliquant ainsi le suivi avec les futurs services hébergés et le respect du calendrier de construction. La DGIP a fourni des statistiques sur la rotation de l'ensemble de son personnel. Ainsi, en 2018, un taux de rotation de 5% est relevé auprès des salarié·e·s en CDI alors qu'il est de 8% pour les salarié·e·s en CDD et en CDI. On peut donc en déduire que la catégorie en CDD est bien plus élevée encore. Le directeur général concède que la DGIP ne renouvelle pas certains contrats du fait que les compétences de certaines collaboratrices et certains collaborateurs ne sont pas en adéquation avec les exigences du projet. Toutefois, il assure que lorsqu'un poste en CDI se libère, par exemple lors d'un départ à la retraite ou d'une démission, un poste en CDD est converti en CDI en tenant compte notamment de la capacité de la collaboratrice ou du collaborateur et de son ancienneté. Sur les 25 CDI actuels, 7 ont débuté en CDD. Si la plupart des CDD sont récents (5 datent de 2018 et 3 de 2019), certains sont anciens (2 de 2015, par exemple).

La sous-commission a eu écho de départs d'architectes non pas en fin de réalisation, mais en cours de réalisation, et ce dans des domaines aussi spécifiques que le pénitentiaire qui a déjà retenu l'attention de la COGES. La sous-commission avait pourtant obtenu la garantie quelques mois plus tôt que du personnel dédié s'occupait des constructions pénitentiaires, notamment afin d'éviter les déconvenues rencontrées sur plusieurs chantiers par le passé. La sous-commission a donc été surprise d'apprendre que le personnel rattaché à un domaine aussi spécialisé puisse être engagé en CDD plutôt qu'en CDI. Au-delà de la problématique sociale que cela pose à notre avis, c'est potentiellement aussi une prise de risque pour l'État qui doit régulièrement former du personnel dont il n'a aucune assurance de bénéficier de l'expérience acquise. L'État se veut rassurant : les postes sont remis au concours ; les responsables de domaine en CDI assurent le suivi en attendant.

---

<sup>68</sup> La sous-commission avait prévu d'examiner ce point lors de cet exercice, mais a dû reporter ce point à 2020.

## 2<sup>e</sup> observation

### **Construire durablement, engager durablement : les deux ne vont-ils pas de pair ?**

Alors que les sommes engagées pour de nouveaux projets de construction vont croissant, la Commission de gestion (COGES) constate, dans les EMPD qui sont soumis au Grand Conseil, que l'avancée de ces projets repose pour une part conséquente sur du personnel engagé en CDD qui n'est pas incité à rester au service de l'État. Cet état de fait peut nuire à la qualité des constructions.

- Le Conseil d'État est prié de fournir au Grand Conseil sa stratégie pour garantir le maintien du savoir-faire dans le suivi des constructions de l'État, notamment quant aux types de contrats CDD versus CDI.

La pyramide des âges est quant à elle plus rassurante puisque les plus grands effectifs de personnel se situent au-dessus de 45 ans, tant chez les femmes que chez les hommes.

#### *Traçabilité des ETP accordés par les EMPD*

À moins que des disponibilités opérationnelles existent pour mener un projet de l'étude à sa réalisation dans le cadre des ETP actuels, des ETP sont affectés aux projets. Pour les crédits d'ouvrage soumis au Grand Conseil, nous votons ainsi des ETP dédiés. Pour ce qui est du crédit d'étude, une Proposition au Conseil d'État (PCE) décide de cette affectation. Interpellée sur le suivi de ces affectations projet par projet, la DGIP répond qu'elle est actuellement à la recherche d'un logiciel pour imputer les heures à chaque projet, seul moyen pour obtenir une transparence supplémentaire. Ce travail est en cours d'analyse avec le spécialiste finances et la DGNSI ; une seule certitude : ce besoin ne peut être intégré au logiciel de décompte d'heures Mobatime.

Dans cette attente, cette affectation est suivie au moyen d'un tableau qui liste l'attribution de tous les projets en cours aux différents chefs de projet. Cet outil est actuellement en train d'être numérisé. Il n'y a pas de décompte d'heures effectives par projet. Les EPT fixes et accordés par les EMPD sont donc mutualisés, et du personnel fixe peut donc faire des heures pour un projet financé par un EMPD, et à l'inverse, un CDD financé par un EMPD peut être amené à contribuer à un projet non financé par un EMPD. Le volume total d'heures des CDD (EMPD) et les CDI au budget correspondent et c'est à l'heure actuelle le seul *controlling* qui est effectué.

#### **Remarque**

*Le Grand Conseil ne dispose pas de garantie d'affectation des ETP votés par EMPD de crédit d'ouvrage. Si cela n'est pas éminemment problématique du fait qu'une mutualisation des ressources et des compétences a aussi des avantages, il pose à notre sens 2 problèmes. D'une part le manque de transparence, et d'autre part la remise en question de l'entier de l'argumentation selon laquelle il faudrait des CDD, car ils sont strictement dédiés à des projets qui ont un début et une fin. Considérant que la DGIP est à la recherche d'une solution informatique, nous renonçons à déposer une observation sur le sujet cette année. Nous invitons par contre le Conseil d'État à intégrer les présentes préoccupations de la sous-commission en répondant à l'observation n°2 ci-dessus.*

#### *Séances de commissions parlementaires*

Plusieurs membres du Grand Conseil ont relevé que des projets de construction ont parfois été soumis au Législatif sans documentation détaillée (plan, croquis détaillés) lors de la séance de commission amenée à préavis sur l'objet. Des séances supplémentaires ont donc dû être convoquées. Interpellée, la DGIP signale que ces 24 derniers mois, le service a délivré aux commissions parlementaires une documentation complémentaire aux EMPD donnant un éclairage supplémentaire. Le service dit veiller à délivrer de manière régulière ladite documentation au plus tard 10 jours avant la séance. La COGES salue cet engagement et signale que les présidences de commission ont tout loisir de solliciter des documents supplémentaires au préalable.

## **Direction de l'immobilier et du foncier (DIF)**

Le nouveau directeur de l'immobilier est en place depuis une année maintenant. Le parc immobilier de l'État est divisé en 10 parties. Comme pour la précédente direction, la sous-commission s'est penchée cette année sur quelques problématiques transversales plutôt que sur certains bâtiments.

### *Budget d'entretien*

En 2019, le Canton a consacré 22,35 millions de francs à l'entretien immobilier de l'État alors que la somme n'était que de 15 millions il y a quelques années. Des enveloppes de service contribuent en partie à élever cette somme de 5 à 6 millions supplémentaires en fonction de leurs besoins spécifiques. À la question de savoir si le Canton entretient ses bâtiments conformément aux recommandations fédérales ou intercantionales, la DGIP répond que tous les référentiels peuvent être discutés ; il faut également distinguer les opérations de maintenance (liée à l'usage du bâtiment), de réfection (liée à l'usure des structures) et des modifications d'exploitation. La stratégie immobilière de l'État de Vaud 2020 mentionne que « les budgets alloués doivent être suffisants afin d'éviter des opérations d'entretien tardives ou au coup par coup, globalement toujours plus coûteuses »<sup>69</sup>. Le Canton investit à la hauteur de l'indice de 0,74% de son budget de fonctionnement pour l'entretien courant (maintenance). La Confédération recommande d'investir entre 1% de la valeur d'assurance des immeubles pour la maintenance et 1,23% pour la réfection, soit un total de 2,23%. D'autres entités publiques adoptent d'autres références. Les architectes cantonales et cantonales estiment pour leur part l'indice de 1,5 comme satisfaisant. Si le Canton souhaitait s'aligner sur les recommandations fédérales, il conviendrait alors de multiplier par 3 les budgets alloués à la DGIP. En alternative à cette stratégie, le Conseil d'État débloque des moyens supplémentaires pour l'entretien par la voie de 5 EMPD dont le premier a déjà été adopté il y a 12 ans. En octobre 2018, le Grand Conseil a ainsi voté l'EMPD 102 accordant un quatrième crédit-cadre de 27,7 millions pour l'entretien de 6 bâtiments.

### *Stratégie d'entretien*

La DGIP organise l'entretien par parc immobilier. Un diagnostic annuel a été mis en place depuis 2016 ; 95% du bâti de l'État est scanné par ce dispositif, seuls des biens comme des abris, des chalets d'alpage ne sont pas encore intégrés. Pour 100 sites, l'entier du rapport est établi et signé. Les rapports sont mandatés par la DGIP auprès d'un bureau d'architecte mandataire. L'attribution a été faite par lots via la procédure des marchés publics. Pour l'ensemble des bâtiments, l'État compte ainsi aujourd'hui 37 architectes mandataires qui ont élaboré un rapport actualisé qui comprend une photographie du bâtiment, un budget et un échancier de priorités. La sous-commission a pu consulter un exemple de rapport diagnostic. Le document liste le mandant, les services utilisateurs, le comité de pilotage concerné, la commission d'exploitation et les mandataires par domaine (électricité, monument, peintres, etc.). L'historique du bâtiment est résumé, les constats sont listés, des recommandations et un programme présentés avec une évaluation budgétaire et temporelle des travaux nécessaires. Tous ces documents réunis permettent de définir l'enveloppe qui sera ensuite demandée au Grand Conseil pour le prochain crédit-cadre. Cette méthodologie permet d'avoir une vue d'ensemble du bâtiment et de mieux gérer les priorités. Dans l'ensemble, la DGIP constate que le plus grand défi est sur le plan énergétique.

### **Remarque**

*La sous-commission a encore des interrogations sur la multiplication des intermédiaires occasionnée par ces mandataires qui ont un mandat de suivi, mais n'ont pas de compétence décisionnelle. Elle poursuivra donc ses travaux pour s'assurer que les moyens nécessaires soient dévolus à l'entretien des bâtiments.*

---

<sup>69</sup> Stratégie immobilière de l'État de Vaud : horizon 2020, p. 30

## *Bois suisse*

À plusieurs reprises, le Grand Conseil a souligné son attachement à ce que les constructions en bois soient faites avec du bois suisse. Certaines constructions récentes n'avaient toutefois pas respecté ces vœux réitérés du Législatif. La DGIP tient à rassurer la COGES. Les consignes sont désormais claires et les mandataires intègrent déjà cette dimension. Cela sera concrétisé par exemple dans la construction de la Maison de l'environnement (bois vaudois), dans les gymnases à venir, dans l'ossature bois du Tribunal cantonal, ou l'a été par exemple dans les centres d'entretien des routes de Rennaz. Si le législatif a pu être déçu ces derniers mois, cela est dû simplement au décalage entre l'étude des projets et leur réalisation. La DGIP attire toutefois l'attention de la COGES sur le fait que tout ne peut pas se faire en bois et que le paramètre du rythme de construction des bâtiments a dû être intégré pour permettre un temps de séchage suffisant du bois avant utilisation.

## *Etablissements pénitentiaires*

Lors de l'examen de la gestion 2017, la COGES avait émis une observation sur les constructions pénitentiaires<sup>70</sup>. La sous-commission au DIS a reçu dans ses visites à nouveau plusieurs signalements de problèmes d'infrastructures dont la résolution est difficile, du fait de prestataires externes peu au fait des spécialités de tels bâtiments. Dans des bâtiments anciens, l'entretien n'est pas aisé. De plus, un calendrier de construction et de rénovation des établissements n'est pas encore précisément établi, ce qui semble attester d'une absence de feuille de route sur le bâti pénitentiaire, pourtant promise de longue date (voir en p. 66-69 du présent rapport). La DGIP précise que 3 ETP sont dévolus à ces bâtiments dans l'ensemble dont plusieurs CDI et que la spécialisation a eu lieu.

## **Remarque**

*Les commissaires font part de leurs inquiétudes relatives à ces signalements et suivront davantage le dossier avec la sous-commission en charge du Département de l'environnement et de la sécurité (DES) (précédemment le DIS) l'an prochain, afin de déterminer les responsabilités partagées entre le DFIRE et DIS/DES sur la question. Dans l'intervalle, ils attendent une détermination précise du Conseil d'État sur l'usage de CDD pour le suivi de projet de construction de prisons dont on connaît désormais la spécificité (voir observation n°2, en p. 137).*

## **Direction des achats et de la logistique (DAL)**

Trois thématiques ont monopolisé les ressources de la DAL en 2019, soit la logistique, le centre d'édition et la refonte totale du système d'achats.

Concernant la logistique, il est à relever que plusieurs lieux de dépôt sont nécessaires pour absorber le volume de matériel à distribuer, par exemple lors de la production du Votelec, cela représente quelque 40 palettes d'imprimés à stocker puis à distribuer. La centrale d'achats regroupe et possède quelque 3000 articles en stock en plus de cela.

Le bâtiment principal du Mont-sur-Lausanne, qui est en location, a été rénové. La première partie des travaux est terminée. Trois pièces équipées ont été aménagées pour tenir les commissions d'achats en dehors des bureaux. Les commissions d'achats ont pour but de centraliser et rationaliser les objets achetés. Un montant pour ces rénovations de 170'000 francs était prévu dans l'EMPD de 12 millions attribués pour la réforme du système d'achats (RefA). La deuxième phase des travaux permettra la sécurisation du bâtiment et la troisième, à charge du propriétaire, concernera l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ainsi que des mesures permettant des économies d'énergie.

## *Réforme du système d'achats (RefA)*

Début 2019, un premier appel d'offres a été préparé, toutefois la problématique du *cloud* l'a maintenu en suspens. En effet, un comité de pilotage (COFIL) a fixé les règles pour cet appel d'offres et l'application ARIBA retenue a été passée au filtre. Cette application rachetée par SAP est également

---

<sup>70</sup> « Mesures et dotation du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) pour les projets de constructions pénitentiaires », Rapport de la COGES – année 2017, p. 149

utilisée par Swisscom et La Poste. La problématique du *cloud* hébergé à l'étranger et surtout des droits d'accès aux données a été relevée. En juin, il a été décidé de renoncer à travailler avec l'application ARIBA. Un nouvel appel d'offres a été préparé avec comme condition que le *cloud* soit en Suisse ; cet appel, publié en septembre, a été bien accueilli, mais sur les nombreuses entreprises ayant demandé le cahier des charges, seules 3 ont soumissionné et 2 remplissaient les exigences sans toutefois respecter toutes les conditions fixées. Dès lors, la procédure a été stoppée et il a été décidé de relancer un appel d'offres pour développer une solution interne à l'État qui fonctionnera avec une superposition d'une couche utilisateur sur le logiciel existant soit SAP. Le système SIMAP (système d'intégration des marchés publics) ne sera pas intégré à l'application. Un appel d'offres sera publié avec pour objectif un choix de l'adjudication à fin juin 2020.

#### *Achats pour les enseignant·e·s*

La sous-commission a pu constater que la DAL avait publié sur son site internet que les commandes supérieures à 5 livres passaient par la DAL pour l'ensemble de l'ACV, s'appliquant également explicitement au personnel enseignant. Ceci a eu pour effet que les enseignant·e·s étaient ainsi incité·e·s à renoncer à l'approvisionnement auprès des librairies locales. Selon nos informations, le site internet de la DAL n'est depuis lors plus problématique, même si la DAL dit ne pas avoir effectué de correction.

#### *Personnel*

La mise en place de cette réforme des achats a également impliqué une remise au concours de tous les postes de travail, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs ont postulé sauf 2 personnes qui ont choisi un autre travail pour l'une et un départ à la retraite pour l'autre. Cette remise au concours a été préparée avec le SPEV, elle s'est relativement bien déroulée puisqu'il y avait plus de postes disponibles que de postulant·e·s, que chaque personne a été reçue et entendue sur ses motivations et qu'une personne pouvait postuler pour plusieurs postes de travail.

La DAL ne paraît toutefois pas stabilisée sur le plan des ressources humaines. La direction est gérée ad intérim par le secrétaire général du DFIRE en raison de l'absence de la personne nommée. Le centre d'impression est aussi géré par une personne ad intérim qui s'est heureusement mise rapidement à disposition dans un contexte difficile suite au décès du titulaire. À ce titre, la COGES a obtenu les garanties qu'un soutien a été proposé en collaboration avec le SPEV au personnel touché par ce départ inattendu.

#### **Remarque**

*La sous-commission suivra avec attention la situation du personnel à la DAL compte tenu des départs et absences à des postes stratégiques. Si le DFIRE tire un bilan positif des premières étapes de la réforme, la sous-commission considère que la remise au concours des postes a pu conduire à une désécurisation inutile du personnel.*

### **Direction de l'archéologie et du patrimoine (DAP)**

#### **Section monument et sites**

##### *Cures vaudoises*

L'État de Vaud possédait 155 cures réparties sur le territoire cantonal. Par le passé, de nombreuses cures ont subi des restaurations, cette volonté d'entretien et restauration est restée avec le changement d'architecte cantonal. Le coût d'une restauration se monte entre 1 et 1,8 million de francs. Dans le cadre de l'établissement du budget, des priorisations sont effectuées sur les travaux à entreprendre. Des exemples de restaurations ont été donnés à la sous-commission avec une densification de l'habitat dans la cure de Chavornay ainsi que celle de Rances qui est par ailleurs une cure bernoise, la plus vieille du canton. En 2006, une première étape a vu le canton se séparer de 18 cures qui ont été vendues pour la plupart aux communes. La fin d'un sacerdoce est généralement observée pour effectuer la transaction immobilière. Le choix des bâtiments prévus pour la vente s'effectue en fonction de leur valeur patrimoniale pour le Canton. Prochainement, une seconde étape de vente de

cures aura lieu. Sur les 20 prévues initialement à la vente, seules 6 seront effectivement vendues. En parallèle et malgré les ventes, le budget alloué à la restauration des cures est resté relativement stable. 5 autres cures seront concernées par un EMPD actuellement en rédaction pour un crédit de 5 millions « d'entretien de rattrapage » et dans lequel est notamment prévue la restauration de la cure de Rougemont. Les 130 autres sont suivies et les mesures d'entretien sont décidées après priorisation et sont comprises dans le budget d'entretien de 22 millions de francs.

Lors de la libération d'une cure, le Canton a la possibilité de la mettre en location pour une période de 3 ans comme défini dans la convention avec l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV). Cette courte période ne rend pas la tâche facile dans la recherche de locataire. Selon la direction, une période de 5 ans serait plus appropriée. Lors des ventes, les communes sont toujours approchées en premier, l'estimation du prix est effectuée par la commission cantonale immobilière (CCI). Si une commune souhaite reprendre une cure, la proposition peut être étudiée pour elle-même, mais il n'y a pas de nouvelles stratégies de ventes prévues actuellement.

### **Remarque**

*La convention avec l'EERV qui prévoit actuellement une durée de location de 3 ans devrait être renégociée pour intégrer une durée de location de 5 ans afin de faciliter la recherche de locataires potentiel·le·s.*

### *Cathédrale*

Dans le cadre de l'entretien de la cathédrale, une commission technique composée d'un·e président·e, de la conservatrice ou du conservateur cantonal·e des monuments, de la ou du président·e de la commission d'utilisation et d'une conservatrice ou d'un conservateur des monuments extérieur·e au canton de Vaud est nommée lors de chaque législature par le Conseil d'État. Cette commission existe depuis plus de 100 ans. La commission technique permanente travaille avec des mandataires externes, soit un bureau d'architecture, un bureau d'archéologie et un *pool* de 3 métiers à savoir restauratrice-restaurateur, tailleuse-tailleur de pierre et ferblantière-ferblantier. La coordination entre la commission technique et la commission d'utilisation est très importante. À noter qu'au niveau organisationnel, la commission technique dépend du DFIRE alors que la commission d'utilisation est liée au DIS. Toute modification doit passer par la commission technique.

En 2012, un colloque de réflexion sur la stratégie de réfection de la cathédrale a eu lieu. Si jusqu'à présent les réfections étaient faites selon le visible et en tournant autour du bâtiment, cela induisait que le dernier angle de la cathédrale n'était que rarement concerné par des réfections d'entretien. Lors de ce colloque, un changement de paradigme a abouti à travailler sur des interventions horizontales, c'est-à-dire intervenir sur un thème et le traiter sur le tour complet du bâtiment.

En cas de nécessité de travaux urgents, chute de pierres par exemple, la ou le président·e de la commission d'utilisation informe directement le directeur de la DGIP qui en réfère au conseiller d'État en charge du DFIRE. La sous-commission a pu se rendre compte sur place des travaux effectués selon cette nouvelle stratégie issue du colloque de 2012. Le prochain colloque de réflexion est prévu en 2021.

Suite à l'incendie de la cathédrale Notre Dame de Paris, il n'y a pas eu de mesures particulières mises en place à Lausanne. Le service du feu de Lausanne a toutefois fait un exercice test, organisé par la commission d'utilisation.

En juillet, le Conseil d'État a adopté un crédit d'investissement de 10,1 millions de francs<sup>71</sup> pour la prochaine étape de restauration de la cathédrale, en proposant pour la première fois une approche horizontale pour corriger le ruissellement de l'eau et améliorer la conservation de l'édifice en molasse. Il a été traité à l'automne par le Grand Conseil.

---

<sup>71</sup> EMPD 156 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 10'100'000 pour financer les études et les travaux relatifs à la 1<sup>re</sup> étape des derniers travaux de conservation-restauration de la cathédrale de Lausanne

### *Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC)*

Selon le rapport du Conseil d'État, le nombre de préavis de la Section monuments et sites à l'attention du Service du développement territorial (SDT) est en très légère baisse tandis que le nombre d'autorisations CAMAC fléchit d'autant que les déterminations préalables augmentent. La COGES a reporté son examen des délais de traitement à l'année prochaine.

### ***Section archéologie***

La sous-commission a visité le site des mosaïques d'Orbe-Boscéaz en présence du directeur général de la DGIP, de l'archéologue cantonale et de la responsable de site. Le site est géré par la Fondation Pro Urba et tant la DGIP que la Commune d'Orbe viennent en soutien pour ce qui relève des installations de sécurité, de l'entretien intérieur et extérieur. La DGIP s'occupe à ce titre notamment de la restauration et de la conservation des mosaïques, de même que des moyens techniques de valorisation. L'activité de la DGIP porte sur le système de sécurisation, le contrôle de l'atmosphère climatique des pavillons (pour la conservation), le système d'éclairage, le drainage des pavillons, la maintenance et l'actualisation des panneaux et bornes d'information, la conservation-restauration par le laboratoire du Site et musée romains d'Avenches (SMRA).

Il faut relever que, sur l'ensemble des mosaïques, un suivi climatique a été mis en place dans le but de surveiller l'évolution et éviter des remontées de sel. Dans certains cas, des mesures de conservation pourraient être prises, jusqu'à déposer (hors sol) la mosaïque concernée. La sous-commission distingue 3 lieux qui ont retenu son attention :

- bâtiments en béton ; les commissaires ont constaté que les installations de sécurité et les lumières sont bel et bien fonctionnelles et que la valorisation des mosaïques au sein même des bâtiments fixes est minimale, mais correcte. La sous-commission a été informée qu'un brigandage a eu lieu par jet de pierre(s) dans une des maisons abritant les mosaïques, mais, heureusement, les mosaïques n'ont pas été touchées et les réparations ont été effectuées ;
- bâtiment fermé en tôle ; dans un abri non ouvert au public, la sous-commission et la DGIP ont constaté que des rongeurs ont pu s'introduire et accéder aux mosaïques. L'hypothèse d'une isolation non adéquate n'est pas à exclure. Les conditions de conservation de cette mosaïque ne sont donc pas optimales ni pour les vestiges ni pour les spécialistes qui devront y accéder ;
- bâtiment d'accueil du public sur la parcelle 1603 ; ce bâtiment, transitoire, donne l'impression de mal vieillir et son équipement est pour le moins spartiate.

La sous-commission a demandé à connaître les conventions qui fixent précisément les responsabilités entre les différents acteurs. Il ressort de ces lectures qu'une convention concernant le bâtiment transitoire dévolu à l'accueil du public est obsolète au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La DGIP a signalé vouloir mener des discussions avec les partenaires au 1<sup>er</sup> semestre 2020 dans le but de reconduire la convention sans modification.

### *3<sup>e</sup> observation*

#### ***Suivi des mosaïques d'Orbe-Boscéaz***

*Les installations transitoires sises sur le site des mosaïques d'Orbe-Boscéaz vieillissent mal et péjorent les conditions d'accueil pour la visite du plus bel ensemble de mosaïques romaines du nord des Alpes. En matière de conservation, des problèmes d'isolation sont relevés pour une mosaïque non ouverte au public. Une convention gérant les rôles de la Ville, du Canton et de la Fondation Pro Urba est obsolète.*

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures utiles à prendre, en lien avec la mise à jour de la convention entre le Canton, la Commune et la Fondation, afin d'assurer un meilleur accueil aux visiteuses et visiteurs des mosaïques d'Orbe et une meilleure conservation, même de manière transitoire.*

## Cour des comptes (CC)

La CC compte au total 12 ETP, sans modification par rapport à l'année dernière, dont 3 magistrat·e·s et 8 postes fixes de chef·fe·s de mandat d'audit (toutes et tous à temps partiel) et 1 ETP administratif.

La sous-commission a rencontré les 3 magistrat·e·s sortant·e·s de la CC, d'abord ensemble puis, un·e à un·e, afin de garantir de tirer un bilan aussi exhaustif que différencié de son fonctionnement.

Il faut rappeler que la loi sur la Cour des comptes (LCComptes) prévoit que la CC est une autorité indépendante qui a pour mission de contrôler la bonne gestion publique sous l'angle de la performance, et subsidiairement la légalité et la régularité. Le règlement de la CC précise les modalités de ce type d'audit de manière assez détaillée. En comparaison avec la Cour genevoise, les moyens dévolus à la CC restent plus restreints et sont très spécialisés dans l'audit de performance/durabilité. Cet état de fait complique la recherche d'appui externe, car ce domaine est peu développé en Suisse romande.

### *Méthodologie*

Les magistrat·e·s soulignent qu'une méthodologie a été développée au cours des 12 ans d'expérience qu'a acquis la CC depuis le début de son activité. La loi a été précisée dans des missions, des processus désormais établis. Pour ce faire, la CC s'appuie sur des cadres, normes, recommandations et bonnes pratiques établies sur le plan international dont la Déclaration de Mexico sur l'indépendance des institutions supérieures de contrôles (ISC), la norme ISSAI 3000 relative à l'audit de performance établie par l'Organisation internationale des Institutions de contrôles des finances publiques (INTOSAI), les lignes directrices ISSAI 3100 et 3200 sur l'audit de performance et les processus y relatifs.

Le processus débute par une proposition du thème d'audit qui se fait sur la base d'un questionnaire détaillé permettant d'évaluer sa pertinence notamment au regard des (res)sources mobilisables, des cibles de l'audit et des potentiels résultats, ainsi que de son importance propre pour le pouvoir politique et la population notamment.

Dans un second temps, si le thème est retenu par la CC, une proposition d'audit est élaborée. Sont listées les entités qui seraient auditées et celles qui devraient être consultées. Une question principale d'audit et des questions secondaires sont formulées. Le principe sur lequel l'audit est effectué est précisé : économie, efficacité, efficience et/ou durabilité aussi bien économique qu'environnementale. Des entretiens préalables peuvent être mobilisés et des estimations sur les expert·e·s à solliciter sont produites. L'opportunité temporelle et les risques de l'audit sont évalués. S'en suit sur cette base une décision de la CC qui peut être de mener l'audit tel qu'exposé, le modifier, le différer ou le clôturer sans suite, tout comme demander de nouveaux compléments avant décision.

En cas de validation du projet, une stratégie d'audit est ensuite proposée puis validée par la CC.

Avant de publier le projet de rapport d'audit, une restitution est faite aux directions avec les recommandations. Les entités examinées ont à ce titre des approches différentes : tantôt seul un cercle fermé participe à cette restitution, tantôt elle convie un plus large panel. Un rapport d'audit est adressé ensuite à la direction de l'entité contrôlée.

Enfin, le jugement d'audit est ensuite entériné ou modifié.

### *Collaboration avec l'État, les communes et institutions*

Les magistrat·e·s considèrent dans l'ensemble que les communes accueillent plus facilement les audits que le Canton. Selon des magistrat·e·s, cela pourrait s'expliquer par le fait que les communes sont dirigées par des miliciennes et des miliciens qui voient davantage l'apport du regard extérieur à leur administration. Sur le plan du Canton, la CC fait 2 constats :

- les autorités cantonales sont très sensibles à la formulation exacte de la recommandation ;
- il n'est pas rare que les services foncent durant l'audit pour apporter des améliorations, ce qui rend parfois des recommandations caduques.

Dans l'ensemble, la CC dit avoir eu les portes ouvertes pour effectuer son travail conformément à la loi.

### *Cour des comptes et Contrôle cantonal des finances (CCF)*

Les magistrat·e·s relèvent 2 facettes des relations entre CC et CCF. Une partie de la CC souligne que les relations se sont améliorées avec le temps. À la naissance de la CC, il y avait des craintes de part et d'autre qui ont pu être apaisées, également par la dernière révision légale. Des collaborations ont lieu sous forme de contacts directs et de 2 rendez-vous annuels. Une autre perspective amenée par un·e membre est que le Canton de Vaud s'enferme dans le contrôle interne au lieu de développer un contrôle externe de ses activités, garant d'une plus grande liberté d'action.

### *De l'indépendance de la Cour des comptes*

L'article 2 de la LCComptes consacre son indépendance. Les magistrat·e·s ne sont pas unanimes sur la vérification de cette notion : la CC a des relations de dépendance organique au DFIRE d'une part et au SPEV d'autre part. Aucun exemple d'empêchement formel n'est évoqué, mais, informellement, un·e membre mentionne que la Cour peut avoir tendance à aller où elle « peut aller » et non où elle « veut aller », le phénomène est accru par une certaine proximité politique auquel notre Canton est habitué. Le principal problème réside dans l'absence d'accès direct de la CC aux budgets et comptes de l'État que nous reprendrons ci-dessous.

### *Moyens techniques*

Deux problèmes techniques ont été soulevés au cours de nos discussions :

- pour certains audits, la CC est insuffisamment équipée pour traiter des données informatiques transmises par les entités auditées. La CC devrait pouvoir acquérir des programmes spécialisés pour être plus efficace dans ce domaine ;
- la CC ne dispose pas d'un accès « automatique » à la comptabilité du Canton. Elle a fait une demande formelle et attend une réponse par rapport à l'accès à SAP, tout n'étant pas encore interfacé pour le permettre. Pour accéder à ces données, la CC doit donc entamer des démarches préalables.

### **Remarque**

*La sous-commission estime opportun que le Conseil d'État se détermine sur l'accessibilité directe de la CC à SAP, garantissant ainsi davantage son indépendance.*

### *Moyens humains et financiers*

Pour effectuer les audits, la CC dispose aussi de moyens limités tant à l'interne qu'à l'externe ; elle concède que telle est la volonté en l'état du Grand Conseil. Les magistrat·e·s sont donc amené·e·s à se compléter sur certains dossiers complexes et la diversité des profils de compétence des magistrat·e·s doit être une préoccupation du Grand Conseil dans ce domaine. Par rapport aux réflexions de 2012, aucun·e magistrat·e n'a évoqué le besoin d'augmenter le nombre de magistrat·e·s, c'est bien plus sur le personnel que le débat s'est déplacé.

Les risques de moyens insuffisants et d'une équipe réduite entraînent une trop grande implication de plusieurs magistrat·e·s dans l'exécution même de l'audit pour les cas complexes. Cette situation empêche la distance nécessaire pour un jugement adéquat, et à l'inverse l'isolement de la ou du magistrat·e avec la ou le chef·fe d'audit sur les audits de moins grande envergure. De l'avis d'un·e magistrat·e, dans les cas plus graves, le manque de moyens a dans certains cas poussé la CC à réduire le périmètre de l'étude (alors que cela n'était pas pertinent) ou à renoncer à des audits dont l'importance était cruciale pour le Canton.

Dans les audits métiers, des mandats doivent être donnés à des juristes métier ou à des expert·e·s externes. De manière ponctuelle, la CC peut donc mandater ces spécialistes, mais ses capacités restent limitées selon plusieurs magistrat·e·s. La CC doit éviter de faire de gros engagements financiers et les limites imposées par le SAGEFI et le SPEV posent problème.

### *Périmètres*

Durant les dernières années, la CC a, selon nos calculs, rédigé 28 rapports d'audits qui ont concerné les entités suivantes (certains rapports touchent plusieurs entités). À 9 reprises, ce sont les Communes qui ont été auditées, 5 rapports font le suivi des recommandations, le DFJC et le DSAS ont été audités 4 fois, le DEIS et le DIS 3 fois, le DTE, le DIRH et le DFIRE 2 fois, toujours sur des thématiques différentes. Des entités parapubliques ont été l'objet de 2 rapports.

### *Perspectives*

Plusieurs magistrat·e·s témoignent de l'inquiétude par rapport aux moyens limités qui sont les leurs. Au cours du temps, la CC doit renforcer son activité de suivi des recommandations qui ne cesse de s'alourdir. Trouver du personnel de qualité n'est pas facile, les nouvelles générations n'apprécient guère le travail solitaire auquel certaines auditrices et certains auditeurs sont contraint·e·s pour l'heure. Au niveau des ressources en personnel, la possibilité d'adjoindre une auditrice ou un auditeur junior à chaque auditrice ou auditeur senior permettrait de garantir un transfert de compétences et de former des gens utiles à l'État. En sus, ce développement permettrait d'avoir des gens expérimentés le jour où ils doivent conduire leur premier audit.

Pour le futur, plusieurs magistrat·e·s soulignent l'importance du développement des audits de durabilité, évoquent une réflexion sur la mise en place formelle d'un système d'alerte sur le modèle genevois, tracent les collaborations possibles avec la Cour genevoise et la participation plus soutenue à des formations organisées sur le plan international. Un·e membre relève l'utilité qu'il y aurait à développer des audits directs et non seulement indirects, à savoir que les améliorations seraient constatées par les auditrices et auditeurs eux-mêmes et non seulement relayées par un·e chef·fe de service. Au sein même de la CC, l'importance que doit avoir le politique dans la composition de la Cour fait débat.

### *Organisation de la succession*

Les magistrat·e·s sortant·e·s ont pris soin d'organiser une séance pour planifier le passage de témoin avec leurs 3 successeuses et successeur, tant individuellement que collectivement, et leur ont préparé une documentation. Un magistrat poursuivra encore son activité sous une autre forme durant 2 mois auprès de la CC ce qui doit permettre de faciliter la transition. Cette option n'avait pas été planifiée au départ.

La LCComptes prévoit en son article 6 alinéa 2 que « Les membres de la Cour des comptes sont élus pour une période de 6 ans. Ils sont rééligibles une fois. Si une vacance se produit, le Grand Conseil élit dans les plus brefs délais un nouveau membre, pour une durée de 6 ans ». Le règlement ne donne pas de précision.

Suite à la fin de mandat de 2 membres de la CC, la Commission de présentation (CPPRT) a fait publier dans la Feuille des avis officiels (FAO) du 5 avril 2019 l'annonce de l'élection de 2 nouveaux membres avec un délai au 4 mai 2019 pour déposer leur candidature. En date du 10 mai 2019, le troisième membre de la CC, par ailleurs président, qui avait annoncé dans un premier temps souhaiter poursuivre pour un nouveau mandat, a fait part de sa décision de mettre un terme à son mandat au 29 février 2020, date qui se trouve dans un délai de 6 ans après son entrée en fonction. Ce chamboulement a suscité quelques incertitudes sur la procédure à suivre pour repourvoir ce troisième siège. Plusieurs avis juridiques du Service juridique et législatif (SJL) attestent du fait que la CC est élue pour des mandats et non pour une législature qui verrait une synchronisation parfaite des élections des 3 magistrat·e·s à rythme régulier. Des extraits du bulletin du Grand Conseil lors de la discussion de l'EMPL au plénum corroborent cette interprétation propre au mandat et non à la législature.

Pour des raisons d'économie et de délai, selon les termes du président du Grand Conseil<sup>72</sup>, la CPPRT a renoncé à une nouvelle publication, la procédure ayant permis de retenir suffisamment de candidatures. Une fois l'élection des 3 nouvelles et nouveaux magistrat·e·s effectuée, la problématique de la désynchronisation des fins de mandats est réapparue : le Grand Conseil a désigné 3 candidat·e·s

---

<sup>72</sup> Lettre du bureau du Grand Conseil adressée au magistrat concerné en date du 8 octobre 2019.

pour une entrée en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2020, mais un magistrat sortant est en fonction jusqu'au 29 février 2020. Cette anomalie a pu être résolue par la médiation du Bureau du Grand Conseil qui a proposé que le magistrat sortant reste au service de la CC 2 mois supplémentaires pour la transmission de dossier sans plus assumer la fonction de magistrat qui revient aux 3 nouvelles et nouveaux élu·e·s. Les surcoûts budgétaires liés à cet exercice avaient été intégrés au cours du traitement du budget 2020 dans le rapport de la COFIN pour finalement être abandonnés et absorbés par le budget ordinaire 2019 de l'État. Notons que lors des visites de la sous-commission, toutes et tous les magistrat·e·s n'étaient pas au courant des détails de ces problèmes.

Si la solution est élégante, elle ne résout à notre sens pas une autre anomalie survenue au début du précédent mandat. Alors que le commentaire de la LCCComptes qui figure dans l'EMPL du 17 novembre 2012 mentionne expressément que « Les membres de la Cour élus selon cette nouvelle loi devront pouvoir entrer en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2014. », des mandats n'ont pas débuté à la date prévue, mais au 1<sup>er</sup> mars 2014, en raison du report d'une des élections. Un membre a donc demandé à pouvoir entrer en fonction au 1<sup>er</sup> mars plutôt qu'au 1<sup>er</sup> janvier.

#### 4<sup>e</sup> observation

#### **Coordination entre la Cour des comptes (CC) et le Grand Conseil pour les élections de magistrat·e·s**

*Si nous ne pouvons que prendre acte de la solution trouvée pour la récente passation de témoin entre les magistrat·e·s sortant et entrant, il apparaît utile de revenir aux fondamentaux voulus par le législateur. Le Grand Conseil voulait éviter un fonctionnement à la législature, mais profiter de mandats, ceci notamment pour favoriser un renouvellement continu et éviter des départs simultanés. À aucun moment dans les débats, le législateur n'avait souhaité des décalages de mandats de quelques semaines ou mois, tel n'était pas l'esprit de la loi.*

- *Le Conseil d'État, en collaboration avec le Bureau du Grand Conseil, est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures prises ou à prendre pour clarifier les procédures relatives à l'élection des magistrat·e·s de la CC afin d'éviter que de tels problèmes se reproduisent. Il est également prié de se déterminer sur les éventuelles précisions réglementaires utiles pour parer à des désynchronisations d'élections de mandataires de quelques semaines.*

La CC a publié cette année 10 rapports dont la liste se trouve sur son site internet.

### **Suivi des objets parlementaires en suspens**

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2019, le DFIRE compte 25 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice<sup>73</sup>.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
05_POS_139	Postulat Frédéric Borloz et consorts demandant la centralisation de tous les architectes de l'État dans un seul service.	08.02.2005	14.09.2006
11_MOT_138	Motion Isabelle Chevalley et consorts - Un frein de moins à l'énergie solaire	21.06.2011	17.01.2013
11_MOT_158	Motion Denis-Olivier Maillefer et consorts demandant la mise en valeur de la Villa romaine d'Orbe	31.01.2012	07.02.2013
11_POS_277	Postulat Philippe Martinet et consorts au nom du groupe des Verts pour une stratégie cantonale coordonnée en matière de valorisation des sites et biens archéologiques, en particulier ceux de l'époque pré-romaine et burgonde	17.01.2012	05.03.2014

<sup>73</sup> Cette liste comprend aussi les objets auxquels le Conseil d'État a fourni une réponse, mais qui ne sont pas encore passés au plénum. Cela a toujours été le cas depuis la mise en place de ce suivi.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
14_MOT_056	Motion Yves Ferrari et consorts - Du papier à la réalisation - Le bois suisse pour construire le village olympique des JOJ qui deviendra des logements pour étudiants. Un pas vers la société à 2'000W.	02.09.2014	09.09.2015
14_POS_065	Postulat Yves Ferrari et consorts pour une politique cohérente de conservation du patrimoine architectural et archéologique	01.04.2014	17.02.2016
14_POS_066	Postulat Jérôme Christen pour une véritable politique de préservation du patrimoine architectural et archéologique dans le canton de Vaud	01.04.2014	17.02.2016
15_POS_116	Postulat Philippe Randin et consorts - Suppression du moratoire du Conseil d'État décrété en 2004 pour les subventions aux communes pour les travaux des bâtiments classés dont la couverture est en tavillons	31.03.2015	31.03.2016
16_POS_167	Postulat Raphaël Mahaim et consorts - Pour l'équité fiscale entre couples mariés et concubins dans le canton de Vaud	15.03.2016	04.10.2017
17_INT_052	Interpellation Laurence Cretegy - Echange automatique de renseignements, quelles conséquences pour le canton de Vaud ?	31.10.2017	07.02.2018
18_INT_227	Interpellation Felix Stürner - Pour que le papier ne cache pas la forêt	28.08.2018	04.12.2018
18_INT_233	Interpellation Florence Gross et consorts - Décentralisation des Services de l'État : Bis repetita ?	04.09.2018	11.12.2018
18_INT_236	Interpellation Pierre Dessemontet et consorts - Après l'incendie du Musée National du Brésil : où en est le canton quant à la protection de ses biens culturels et muséaux et de ses documents et archives contre les incendies et les inondations ?	11.09.2018	18.12.2018
19_INT_283	Interpellation Jérôme Christen et consorts - Patrimoine en péril, que fait l'État de Vaud pour le préserver ?	15.01.2019	22.04.2019
19_INT_288	Interpellation Muriel Cuendet Schmidt et consorts - Pour ne pas mettre les clubs et associations "knock-out" !	22.01.2019	29.04.2019
19_RES_021	Résolution Jean-Michel Dolivo - L'État de Vaud est moralement tenu de s'engager pour les victimes de Vale au Brésil	29.01.2019	05.05.2019
19_INT_293	Interpellation Philippe Liniger - Agissons ensemble	29.01.2019	05.05.2019
19_INT_292	Interpellation Vincent Keller - Catastrophe au Brésil : le Canton s'en lave-t-il les mains ?	29.01.2019	05.05.2019
19_INT_298	Interpellation Vassilis Venizelos et consorts - Nouvelle catastrophe écologique dans le sud-est du Brésil : peut-on s'en VALE les mains ?	29.01.2019	05.05.2019
19_INT_330	Interpellation Céline Baux - La cure de Rougemont a-t-elle perdu son âme ?	02.04.2019	09.07.2019
19_QUE_043	Simple question Nicolas Suter - Y aurait-il une opportunité pour un gymnase cantonal " clef en main " sur la Côte ?	25.06.2019	25.07.2019
19_INT_357	Interpellation Raphaël Mahaim - Monsanto quitte le canton de Vaud : bon débarras ! - Mais quel bilan tirer des exonérations fiscales accordées à l'entreprise pendant 10 ans ?	28.05.2019	04.09.2019
19_INT_358	Interpellation Etienne Räss - De la représentativité de la prospective.	28.05.2019	04.09.2019
19_QUE_052	Simple question Carine Carvalho - Aide aux victimes de Brumadinho : quels projets ont pu être soutenus suite à la résolution Dolivo adoptée le 5 février ?	01.10.2019	01.11.2019
19_POS_118	Postulat de la Commission de gestion suite au refus de la seconde réponse à la 6e observation présentée dans le cadre du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) « Valorisation du patrimoine archéologique et priorités cantonales »	20.11.2018	20.11.2019

## Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des finances et des relations extérieures pour l'année 2019.

## RÉPERTOIRE DES ACRONYMES

ACI	Administration cantonale des impôts
ACV	Archives cantonales vaudoises
AdCV	Association des communes vaudoises
AF	Amélioration foncière
AFC	Administration fédérale des contributions
AGEPP	Alpine Geothermal Power Production
AI	Assurance-invalidité
AIEE	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Cossonay, Penthaz, Penthaz, Daillens, Bettens, Bournens et Sullens
AIMP	Accord intercantonal sur les marchés publics
AMF	Accueillant·e·s en milieu familial
APS	Académie de police de Savatan
ARASAPE	Association régionale d'action sociale pour le district d'Aigle et le Pays-d'Enhaut
ASPE	Association de santé du Pays-d'Enhaut
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
AVOLAF	Arrêté sur la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire
AVOP	Association vaudoise des organisations privées pour personnes en difficulté
BCI	Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
BCMA	Bureau cantonal de médiation administrative
BCU	Bibliothèque cantonale et universitaire
BCV	Banque cantonale vaudoise
BEFH	Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes
BFEG	Bureau fédéral de l'égalité entre femme et hommes
BIC	Bureau d'information et de communication
BLV	Base législative vaudoise
BPPDI	Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information
BUR	Bureau du Grand Conseil
C4	Centre coordonné de compétences cliniques
CAG	Charbon actif en micro-grain
CAMAC	Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire
CAS	Certificate of advanced studies / Certificat de formation continue universitaire
CAT	Centre d'accueil temporaire
CAT	Centre d'appels téléphoniques
CC	Cour des comptes
CCF	Contrôle cantonal des finances
CCh	Caisse cantonale de chômage
CCMP-VD	Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud
CCPP	Centre de compétence de la Protection de la population
CCT	Convention collective de travail
CDAP	Cour de droit administratif et public
CDD	Contrat de durée déterminée
CDF	Contrôle fédéral des finances
CDI	Contrat de durée indéterminée
CDJ	Commission de jeunes

CEF	Commission d'évaluation des fonctions
CEP	Centre d'éducation permanente
CET	Centrale d'engagement et de transmission
CFA	Centres fédéraux
CFF	Chemins de fer fédéraux
CGM	Centre de gendarmerie mobile
CHSTC	Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CIDROPOL	Commission thématique des institutions et des droits politiques
CoCEn	Conception cantonale de l'énergie
COES	Classe officielle d'enseignement spécialisé
COFIN	Commission des finances
COGES	Commission de gestion
COMCO	Commission de la concurrence
Copil	Comité de pilotage
COREB	Communauté régionale de la Broye
CPEV	Caisse de pensions de l'État de Vaud
CPPRT	Commission de présentation
C'PSY	Centre psychiatrique Cery
CPT	Centre psychothérapeutique
CSI	Conférence suisse des impôts
CSR	Centre social régional
Cst-VD	Constitution vaudoise
CTAE	Commission des affaires extérieures
CTSI	Commission thématique des systèmes d'information
CTV	Communauté tarifaire vaudoise
CVE	Centre de vie infantine
CVGC	Commission des visiteurs du Grand Conseil
CVR	Conseil en vue du retour
DAI	Direction de l'architecture et de l'ingénierie
DAL	Direction des achats et de la logistique
DAP	Direction de l'archéologie et du patrimoine
DCE	Décision du Conseil d'État
DCISH	Dispositif cantonal d'indication et suivi pour adultes en situation de handicap
DECFO- SYSREM	Système de classification et de rémunération des fonctions
DECS	Département de l'économie et du sport
DEIS	Département de l'économie, de l'innovation et du sport
DéICdG	Délégation des commissions de gestions fédérales
DFIRE	Département des finances et des relations extérieures
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DGAV	Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
DGE	Direction générale de l'environnement
DGE-BIODIV	Division Biodiversité et paysage
DGE-EAU	Division ressources en eau et économie hydraulique

DGE-FORET	Division inspection cantonale des forêts
DGE-GEODE	Division géologie, sols et déchets
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DGEP	Direction générale de l'enseignement postobligatoire
DGES	Direction générale de l'enseignement supérieur
DGF	Direction générale de la fiscalité
DGIP	Direction générale des immeubles et du patrimoine
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DGNSI	Direction générale du numérique et des systèmes d'information
DGS	Direction générale de la santé
DI	Déclaration d'impôt
DIF	Direction de l'immobilier et du foncier
DIRAAS	Direction des aides et assurances sociales
DIREN	Direction de l'énergie
DIREV	Direction de l'environnement industriel, urbain et rural
DIRH	Département des infrastructures et des ressources humaines
DIRHEB	Direction de l'accompagnement et de l'hébergement
DIRIS	Direction de l'insertion et des solidarités
DIRNA	Direction des ressources et du patrimoine naturels
DIS	Département des institutions et de la sécurité
DISREN	Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise
Dossier M	Dossier de compétence municipale
Dossier ME	Dossier de compétence municipale + étatique
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DSI	Direction des systèmes d'information
DSNP	Dénonciation spontanée non punissable
DTE	Département du territoire et de l'environnement
EAR	Echange automatique de renseignements
ECA	Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
ECG	Ecole de culture générale
e-DIPM	Déclarations d'impôt des personnes morales par voie électronique
EERV	Eglise évangélique réformée du canton de Vaud
EESP	Ecole d'études sociales et pédagogiques
EESP	Haute école de travail social et de la santé
EIAP	Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret
EMPL	Exposé des motifs et projet de loi
EMS	Etablissement médico-social
EPO	Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe
EPSM	Etablissement psychosocial médicalisé
ERS	Etablissement de réinsertion sécurisé
ES	Ecole spécialisée
ETP	Equivalent temps plein
EVAM	Etablissement vaudois d'accueil des migrants
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FAO	Feuille des avis officiels

FeVi	Fête des vigneron
FJF	Fondation jeunesse et familles
FORJAD	Formation pour jeunes adultes en difficulté
FOSC	Feuille officielle suisse du commerce
FPA	Faire le plein d'acouet
FST	Feuille de style
GDA	Gestion des diagnostics amiante
GDU	Groupe d'utilisateurs
GED	Gestion électronique des documents
GI	Groupe impact
GOP	Groupe opérationnel des pôles
GYB	Gymnase intercantonal de la Broye
GYRE	Gymnase de Renens
HEIG-VD	Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud
HEMU	Haute école de musique de Lausanne
HEP	Haute école pédagogique
HES	Haute école spécialisée
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
HIB	Hôpital intercantonal de la Broye
HRC	Hôpital Riviera-Chablais
IDE	Numéros d'identification d'entreprise
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique
IF	Inspectorat fiscal
INTOSAI	Organisation internationale des Institutions de contrôles des finances publiques
ISC	Institutions supérieures de contrôles
ISDC	Institut suisse de droit comparé
ITS	Indemnités pour travaux spéciaux
J+S	Jeunesse+Sport
JOJ	Jeux olympiques de la jeunesse
LADB	Loi sur les auberges et les débits de boissons
LADE	Loi sur l'appui au développement économique
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance maladie
LAsi	Loi sur l'asile
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LCComptes	Loi sur la Cour des comptes
LCR	Loi fédérale sur la circulation routière
LEB	Lausanne – Echallens – Bercher
LEDP	Loi sur l'exercice des droits politiques
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LFusCom	Loi sur les fusions de communes
LGC	Loi sur le Grand Conseil
LI	Loi sur les impôts directs cantonaux
LICom	Loi sur les impôts communaux
LIFD	Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct

Lmétr	Loi fédérale sur la métrologie
LNM	Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat
LOCE	Loi sur l'organisation du Conseil d'État
LOF	Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale
LPers	Loi sur le personnel
LPPPL	Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif
LPrD	Loi sur la protection des données personnelles
LRens	Loi sur le renseignement
LRNSS	Loi sur les ressources naturelles du sous-sol
LSE	Contrats de location de services
LStat	Loi sur la statistique cantonale
LTVB	Loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux
LUP	Logement d'utilité publique
LVCA	Loi sur la vie culturelle et la création artistique
LVLÉne	Loi vaudoise sur l'énergie
MCBA	Musée cantonal des Beaux-Arts
MCH2	Modèle comptable harmonisé
METAS	Institut fédéral de métrologie
MIP	Mesure d'insertion professionnelle
MIMA	Mineur/Majeur
MNA	Mineur non accompagnés
MP	Ministère public
MPa	Ministère public d'arrondissement
MPc	Ministère public central
MSVd	Maison du sport vaudois
OAE	Office des affaires extérieures
OAJE	Office de l'accueil de jour des enfants
OCBE	Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage
OCOSP	Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle
ODqua	Ordonnance sur les déclarations
OEaux	Ordonnance fédérale sur la protection des eaux
OFCO	Office de la consommation
OFROU	Office fédéral des routes
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSPPO	Office fédéral du sport
OFT	Office fédéral des transports
OIPM	Office d'impôt des personnes morales
OIT	Office de l'information sur le territoire
OP	Office des poursuites
OPair	Ordonnance sur la protection de l'air
OPAn	Ordonnance sur la protection des animaux
ORP	Office régional de placement
ORPM	Office régional de protection des mineurs
OSAD	Organisation privée de soins à domicile
OVAM	Office vaudois de l'assurance-maladie
PA	Plan d'affectation

PADE	Politique d'appui au développement économique
PCC	Police cantonale du commerce
PCE	Proposition au Conseil d'État
PCi	Protection civile
PDCn	Plan directeur cantonal
PER	Plan d'études romand
PIG	Prestation d'intérêt général
PIMEMS	Programme d'investissements de modernisation des établissements médico-sociaux
Polcant	Police cantonale
PPDI	Préposé à la protection des données et à l'information
PraFo	Praticien formateur
PWC	PricewaterhouseCoopers
RCEnt	Registre cantonal des entreprises
RCPers	Registre cantonal des personnes
RCTH	Règlement relatif à la gestion des conflits au travail et à la lutte contre le harcèlement
RDPPF	Restrictions de droit public à la propriété foncière
REE	Registre des entreprises et des établissements
RefA	Réforme des achats
ReqDes	Réquisitions et désignations électroniques
RF	Registre foncier
RH	Ressources humaines
RI	Revenu d'insertion
ROP	Répondant-e de l'optimisation des processus de l'État de Vaud
RSHL	Réseau Santé du Haut-Léman
RSV	Recueil systématique de la législation vaudoise
S3	Swiss Space Systems Holdings SA
SAGEFI	Service d'analyse et de gestion financières
SAN	Service des automobiles et de la navigation
SAP	Systems, applications and products for data processing
SAR	Stratégie agricole régionale
SASH	Service des assurances sociales et de l'hébergement
SAVI	Service de l'agriculture et de la viticulture
SCAV	Service de la consommation et des affaires vétérinaires
SCI	Système de contrôle interne
SCL	Service des communes et du logement
SCTP	Service des curatelles et des tutelles professionnelles
SDE	Service de l'emploi
SDT	Service du développement territorial
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEI	Service éducatif itinérant
SEM	Secrétariat d'État aux migrations
SEPS	Service de l'éducation physique et du sport
SERAC	Service des affaires culturelles
SESAF	Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SG	Secrétariat général
SGC	Secrétariat général du Grand Conseil

SGZA	Système de gestion des zones d'activités
SI	Système d'information
SIBAT	Système d'information des bâtiments
SIEF	Système d'information des établissements de formation
SIEL	Système d'information exécutif-législatif
SIMAP	Système d'intégration des marchés publics
SimpA	Démarche de simplification administrative
SIPaL	Service immeubles, patrimoine et logistique
SIPC	Système d'information des permis de construire
SIRH	Système d'information RH
SJL	Service juridique et législatif
SMRA	Site et musée romains d'Avenches
SPAS	Service de prévoyance et d'aide sociales
SPEI	Service de la promotion de l'économie et de l'innovation
SPEN	Service pénitentiaire
SPEV	Service du personnel de l'État de Vaud
SPJ	Service de la protection de la jeunesse
SPOP	Service de la population
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
SSP	Service de la santé publique
STATVD	Statistique Vaud
STEP	Station d'épuration des eaux usées
TC	Tribunal cantonal
TEM	Transition école-métier
TF	Tribunal fédéral
TL	Transports publics lausannois
TPC	Transports publics du Chablais
TRIPAC	Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
UCA	Unité de conseil et d'appui en management et organisation
UCV	Union des communes vaudoises
UDD	Unité de développement durable
UNIL	Université de Lausanne
UPCHM	Unité psychiatrique de crise pour les personnes souffrant d'un handicap mental
USI	Unité des systèmes d'information
USPFM	Unité de soins psychiatriques fermée pour mineur·e·s
VAE	Valorisation des acquis de l'expérience